PROCÈS VERBAL – Conseil municipal du 3 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de présents	:	21
Nombre de pouvoirs	:	07
Nombre de votants	:	28

Convocation transmise le 27 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de MELLE, légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil municipal de la mairie de Melle, sous la présidence de Monsieur Sylvain Griffault, Maire.

Présent·es :

BERNARD RIVIERE Mélanie	DEVINEAU Bertrand	LUSSEAU Christian
BERTRAND Johnny	FACHIN Céline	PENIGAUD Jean-Christophe
BILLAUD Line	FOISSEAU Josette	SERVANT Françoise
BRAUD David	GICQUIAUD Floriane	SIMIONI Jean-François
CHAUVET Christophe	GRIFFAULT Sylvain	TEXIER Jérôme
COURTIN Béatrice	KLINGLER Sarah	
COUTINEAU Liliane	LABROUSSE Christophe	
DALLAUD Hélène	LACOTTE Claude	

Absent·es ayant donné pouvoir :

BASSEREAU Véronique	à	LACOTTE Claude
GIRAULT Anne	à	KLINGLER Sarah
MANGUY Fabienne	à	BILLAUD Line
OUVRARD Pierre	à	COURTIN Béatrice
PUTEAUX Sylvain	à	GRIFFAULT Sylvain
RIVASSEAU Magali	à	GICQUIAUD Floriane
SABOURIN BENELHADH Muriel	à	FACHIN Céline

Absents excusés :

BRUNET Pascal	LOGETTE Kévin	VEZIEN Christian
DIAZ TORRES GOITIA Elsa	POTHIER François	

Désignation à main levée et à l'unanimité :
- du Secrétaire de séance : Jérôme Texier
- de l'Auxiliaire du secrétaire de séance : Anne Texier, Directrice des services

SG
JT

Ordre du jour :

Information/ Décisions prises par M le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées le 15 novembre 2023

70/ Gouvernance politique de la commune/ Composition des Comités consultatifs permanents « Vie citoyenne » et « Projets municipaux » : abrogation de la délibération n° 46 du 10 avril 2024 et reprise

71/ Représentations de la commune dans les différentes instances : abrogation de la délibération n°15 du 6 mars 2024 et reprise

72/ Attribution de subventions de fonctionnement aux associations à but sportif

73/ Attribution de subventions de fonctionnement aux associations culturelles et d'éducation populaire

74/ Association Centre socio-culturel du Mellois : subvention pour le chantier de jeunes 2024

75/ Association Centre socio-culturel du Mellois : subvention pour le Carnaval 2024

76/ Association Centre socio-culturel du Mellois : subvention pour un voyage de jeunes

77/ Association des Éclaireuses et des Éclaireurs unionistes de France : subvention pour un voyage de jeunes

78/ Association ArtenetrA : subvention en soutien au Festival

79/ Association OSAPAM : subvention pour l'organisation de Cap JO

80/ Soutien financier à la création d'une nouvelle association locale : Train du Mellois

81/ SOS Méditerranée : attribution d'une subvention

82/ Régime indemnitaire au profit des agents municipaux (RIFSEEP) : abrogation de la délibération n°66 du 7 juillet 2021 et reprise

83/ Convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou : avenant n°1

84/ Création d'œuvres d'art : convention de production et de mise à disposition des Entremelloises

85/ Ciné-conférences projetées au Metullum : renouvellement de convention et fixation des tarifs

86/ Dispositif des Pass' : Adaptation et poursuite du dispositif pour les années scolaires 2024-25/2025-26/2026-27

87/ Tarifs des services municipaux : camping municipal La Fontaine de Villiers et gîte d'étape municipal : abrogation de la délibération n°63 du 22 mai et reprise

88/ Gestion des locatifs du camping municipal et du gîte d'étape : nouvelle convention avec l'EPIC « Tourisme Mellois en Poitou »

89/ Recours à des collaborateurs occasionnels de service public : convention-type : abrogation de la délibération n°65 du 22 mai 2024 et reprise

90/ Défense incendie mise en œuvre par le Syndicat 4B : versement d'une subvention d'équipement dans le cadre du programme d'investissement 2022-23

Information/ Aménagement des espaces publics du centre-ville de Melle et de la commune déléguée de Paizay-le-Tort

91/ Création d'une Commission d'appel d'offres chargée du dossier « Aménagement des espaces publics du centre-ville des communes déléguées de Melle et de Paizay le Tort »

92/ Convention relative au rattachement d'ouvrages de raccordement d'unité de production au réseau public de distribution avec le SIEDS, la commune de Villefollet et GRDF

**

Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mai 2024 : unanimité moins une abstention

SG

Information/ Décisions prises par M le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées le 15 novembre 2023

Décisions prises dans le cadre de la délégation n°4 (montants TTC)			
13-mai-24	Décision n°62 / Salle des fêtes de Paizay le T. : achat de portes et fenêtres	16 393,91 €	DMI PVC - Salaunes (Gironde)
14-mai-24	Décision n°64 / CTM-atelier mécanique : achat d'un appareil pour parallélisme des véhicules	13 860,00 €	Autodistribution Talbot 79 - Chauray
16-mai-24	Décision n°65 / CTM - entretien des bords de route : achat d'un lamier	19 359,60 €	Noremat - Ludres (Meurthe et Moselle)
16-mai-24	Ferme de La Genellerie - St Martin lès M. : achat de bois	5 119,20 €	Meponte Bois - Melleran
16-mai-24	Melle (mairie, salle des fêtes T.Vert, parking ss terrain C Reignier, centre de tennis) : maintenance 2024 des portes et portails électriques	3 105,60 €	Portalp - Domont (Val d'Oise)
16-mai-24	Centre de tennis : achat de banderoles et filets	4 392,91 €	Esquisse publicité - Niort
17-mai-24	Site du CTM / Projet de construction de préaux ouverts et aménagement VRD : étude de faisabilité	3 500,00 €	Ribot ingénierie - Melle
17-mai-24	Projet construction préaux ouverts et aménagement extérieur serre au CTM : élaboration dossier Loi sur l'eau (serre bioclimatique)	3 480,00 €	Impact - Rouffiac (Charente)
17-mai-24	Projet construction préaux ouverts et aménagement extérieur serre au CTM : étude de sol	3 750,00 €	AIS Centre Atlantique - St Benoit (Vienne)
27-mai-24	Décision n°68 / Site du CTM : projet de construction d'une serre bioclimatique (chauffage, matériaux et chauffage) : étude de faisabilité	13 620,00 €	Arrdhor Critt horticole - Rochefort
28-mai-24	Achat de mobilier pour les manifestations (tables et bancs)	7 619,04 €	JPP Direct - Valence (Drôme)
30-mai-24	Décision n°71 / Centre administratif St Joseph - fibre : installation de gaines	19 409,18 €	Entreprise EEAC - Celles sur Belle
30-mai-24	Décision n°72 / Remplacement de 6 défibrillateurs	10 726,80 €	France Défibrilateurs - Saint-Raphaël (Var)
30-mai-24	Décision n°73 / Biennale d'art contemporain : achat de fourniture (bois)	10 084,08 €	Baron Menuiserie - Chey
03-juin-24	Achat de mobilier pour les manifestations (tentes de réception)	6 211,74 €	Equip cité - Montesson (Yvelines)
05-juin-24	Décision n°75 / Eglises Saint Hilaire, Saint Pierre, Saint Savinien : démoussage et remaniement de toitures	10 908,70 €	SARL Cooke Couverture - Limalonges
05-juin-24	Biennale d'art contemporain : impression du guide de visite	4 442,40 €	Imprimerie Prouteau - Bressuire
05-juin-24	Logement à l'école de Charzay (Mazières sur B.) : réfection de la toiture	6 696,80 €	Jean-Christophe Gaudineau - Tillou
06-juin-24	Salle Le Metullum : recherche de fuite et réparation du toit	2 755,62 €	Esta - Fontaine le Comte (Vienne)
06-juin-24	Achat de gazole	7 187,40 €	Fallourd - St Maixent l'E.
07-juin-24	Achat d'un spectacle "Visites insolites" dans le cadre des Dimanches de caractère le 27 octobre 2024	3 584,00 €	Compagnie MastocK - Melle
11-juin-24	Réparation du tractopelle : achat de pièces mécaniques	4 460,87 €	M3 JCB - La Crèche

SG

JT

Décision prise dans le cadre de la délégation n°5 (loyer mensuel net de TVA)			
13-mai-24	Décision n°60 / Signature d'une convention de location d'un emplacement (n° 5) au garage situé rue de Villiers à Melle	36,06 €	avec M. Olivier Rambaud
13-mai-24	Décision n°61 / Signature d'une convention de location d'un bureau au centre administratif St Joseph situé rue St Pierre à Melle	126,84 €	avec l'Association pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR)
14-mai-24	Décision n°63 / Avenant à la convention de location du bâtiment accueillant les assistantes maternelles	348,13 €	avec l'association Le Bout en Train
27-mai-24	Décision n°69 / Signature d'une convention de location d'un logement situé 10 rue de l'Eglise Saint-Pierre à Paizay le Tort	434,33 €	avec M. Vincent Marsillac

Décision prise dans le cadre de la délégation n°6			
04-juin-24	Décision n°74 / Biennale d'art contemporain : avenant au contrat d'assurance (Dommages aux biens)	8 576,97 €	SMACL - Niort

Décision prise dans le cadre de la délégation n°24			
24-mai-24	Décision n°67 / Renouvellement adhésion pour 2024	135 €	Association ANVITA

Décisions prises dans le cadre d'une délégation ponctuelle			
29-mai-24	Décision n°70 / Lotissement La Fosse aux Chevaux : vente du lot n°9	24 660 €	à Mme Sylvie Hawkins

70/ Gouvernance politique de la commune/ Composition des Comités consultatifs permanents « Vie citoyenne » et « Projets municipaux » : abrogation de la délibération n° 46 du 10 avril 2024 et reprise

Par sa délibération n° 46 du 10 avril 2024, l'assemblée a approuvé la composition des Comités consultatifs permanents « Vie citoyenne » et « Projets municipaux ».

Afin de satisfaire la demande d'un habitant d'intégrer le Comité consultatif « Projets municipaux », ayant entendu l'exposé de Béatrice Courtin, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide :

- d'abroger la délibération n° 46 du 10 avril 2024 ;
- de la reprendre comme suit (ajout en italique gras) :

Comité consultatif « Vie citoyenne » :

- Elu·e·s : Béatrice COURTIN, Pierre OUVRARD.
- Habitant·e·s et personnes qualifiées : Simone BERY, Nathalie CATHERINE, Franck GLADIEUX, Mady DUMAS LETZELTER, Henry DUMAS LETZELTER, Nicolas OLIVIER, Stéphanie ZIPLYS ;

Comité consultatif « Projets municipaux » :

- Elu·e·s : Mélanie BERNARD-RIVIERE, Johnny BERTRAND, Pascal BRUNET, David BRAUD, Liliane COUTINEAU, Béatrice COURTIN, Bertrand DEVINEAU, Céline FACHIN, Floriane GICQUIAUD, Anne GIRAULT, Sylvain GRIFFAULT, Sarah KLINGLER, Christophe LABROUSSE, Christian LUSSEAU, Fabienne MANGUY, Pierre OUVRARD, Sylvain PUTEAUX, Magali RIVASSEAU, Françoise SERVANT, Jean-François SIMIONI, Jérôme TEXIER.
- Habitant·e·s et personnes qualifiées : Nathalie ALLAIN, Claire BASTIEN, Noémie BOIVINEAU, Marc BONNEAU, Dany BRUMELOT, Bernard CARRE , Nathalie CATHERINE, Martine DAVID, ***Jacques DEBUIRE***, Nathalie DIXON, Michel DONZEAU, Benoît DUCASSE, Mady et Henry DUMAS LETZELTER , Johannik DUPUY, Vincent FURTOSS, Franck GLADIEUX, Annick HUET, Diane JEGOU, Catherine LECLERC, Frédéric LECLERC, Clémence LEHEC, Vincent LEMAISTRE, Delphine LOURDEZ, Emmanuelle MALNOE, Sylvie

SG
JT

MARROYER, Véronique MIGAULT, Christine MOREAU, Claire MOTTET, Nicolas OLIVIER, Christian PERON, Jean-Paul PERRIGAUD, Dany QUINTARD, Noël RAULT, Elisabeth RICHARD, Anthony SEGUINEAU, Alain TOUZOT, Stéphanie ZIPLYS.

71/ Représentations de la commune dans les différentes instances : abrogation des délibérations n°108 du 21 octobre 2020, n° 127 du 19 octobre 2022 et n°15 du 6 mars 2024, et reprise

Par ses délibérations n°108 du 21 octobre 2020, n° 127 du 19 octobre 2022 et n°15 du 6 mars 2024, l'assemblée a désigné les représentants de la ville dans différentes instances extérieures.

Afin de permettre la désignation de David Braud en tant que titulaire et Mélanie Bernard-Rivière suppléante au sein du Conseil d'école de l'école Yvonne-Mention Verdier de Melle, après que M. le Maire a fait un appel à candidat·es, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide :

- d'abroger les délibérations n°108 du 21 octobre 2020, n°127 du 19 octobre 2022 et n°15 du 6 mars 2024 ;
- d'accepter de procéder à la désignation du représentant de la commune à main levée ;
- de reprendre la délibération comme suit (modification en italique gras) :

- Lycée J Desfontaines – conseil d'administration : Sarah Klingler et Mélanie Bernard-Rivière tituaires, Sylvain Griffault suppléant
- Lycée J Bujault - conseil d'administration : Jérôme Texier titulaire et Sylvain Griffault suppléant
- Lycée J Bujault - conseil intérieur : Mélanie Bernard-Rivière titulaire et Sylvain Griffault suppléant
- Lycée J Bujault - conseil d'exploitation de la ferme de La Grange : Jérôme Texier titulaire et Sylvain Griffault suppléant
- Collège du Pinier de Melle : Mélanie Bernard-Rivière titulaire, Sarah Klingler suppléante
- Ecole Yvonne Mention Verdier (Melle) – Conseil d'école : ***David Braud titulaire et Mélanie Bernard-Rivière suppléante***
- Ecole Jacques Prévert (Melle) – Conseil d'école : Jérôme Texier
- Ecole du Pré Rousseau (St Léger) – Conseil d'école : Christophe Labrousse
- Ecole André Jolly de Paizay (RPI Melle – Marcillé) – Conseil d'école : Christophe Chauvet
- École de St Martin et Mazières (RPI Melle-St Romans) – Conseil d'école : Bertrand Devineau
- OSAPAM (Office des sports et des associations du Pays mellois) – comité directeur :
- Titulaire : Johnny Bertrand
- Suppléante : Mélanie Bernard-Rivière
- Cinémel : Sarah Klingler et Line Billaud
- Association Les Mines d'argent des Rois Francs : Jean-François Simioni et Christian Lusseau titulaires, Françoise Servant et Sylvain Griffault suppléants
- Comité de jumelage : Béatrice Courtin - Liliane Coutineau - Anne Girault - Françoise Servant
- Agence ingénierie départementale ID79 (Établissement public) :
- Titulaire : Kévin Logette
- Suppléant : Bertrand Devineau
- Petites cités de caractère : ***Françoise Servant titulaire, Hélène Dallaud suppléante***

SG

- Conseil d'administration du Centre socioculturel du Mellois : Anne Girault et Sarah Klingler.

72/ Attribution de subventions de fonctionnement aux associations à but sportif
Élus qui se déclarent intéressés et ne prennent donc part ni au débat, ni au vote relatif à l'ASPM en quittant la salle : Christian Lusseau et Christophe Chauvet (ASPM)

Ayant entendu l'exposé de Johnny Bertrand, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide du montant de la subvention de fonctionnement au profit des associations à but sportif pour soutenir leur saison 2024-2025 comme suit :

ASPM (football)	2 500€
Badafou (badminton)	200€
Basket-ball Mellois	1 600€
BMX St Léger	1 500€
Boxe des Champs	2 000€
Club Sportif Mellois Natation	2 500€
Club Cyclo La Légère	500€
Judo Club Mellois	1 000€
Rugby Olympique Club Mellois	2 000€
Tchoukball Club Mellois	800€
Tennis Club Mellois	600€
Troupe de Roller Melloise	900€

73/ Attribution de subventions de fonctionnement aux associations culturelles et d'éducation populaire
Élu qui se déclare intéressé et ne prend donc part ni au débat, ni au vote, en quittant la salle : Sylvain Griffault (La Bêta-Pi)

Ayant entendu l'exposé de Sarah Klingler, après en avoir débattu, à l'unanimité moins une abstention pour chacune des APE, l'assemblée décide du montant de la subvention au profit des associations à but culturel et/ou d'éducation populaire comme suit :

La Bêta-Pi	4 000€	Saison 2024-25
CCEM	31 400€	Saison 2024-25
Amicale Monet Goyon	4 300€	Année 2024
APE Les Marotins	600€	Année 2024
APE Le Paipounard	400€	Année 2024

SG-

74/ Association Centre socio-culturel du Mellois : subvention pour le chantier de jeunes 2024

Fort des expériences menées depuis 2008, le Centre Socioculturel du Mellois organise un chantier-loisirs d'une semaine (du 4 au 10 juillet 2024) en partenariat avec la commune de Melle. Il est proposé de reconduire l'action avec 12 jeunes accueillis. Le chantier-loisirs aura pour objet de creuser des mares et faire des aménagements dans la vallée du Pinier à proximité du jardin créé et exploité par l'Épicerie Sociale sur un terrain communal. Les horaires qui seront fixés correspondront à environ 30 heures durant la semaine, comprenant le travail d'utilité collective le matin et les animations de loisirs l'après-midi.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 2480€ (hors valorisation). L'autre financeur sollicité est la Caisse d'allocations familiales des Deux-Sèvres à hauteur de 229 €. La part d'autofinancement du Centre Socioculturel s'élève à 1051 €.

La demande est 100€ supérieure aux années précédentes (800 €) afin de couvrir des frais un peu plus élevés pour les activités.

Ayant entendu l'exposé de Jérôme Texier, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide d'attribuer une subvention de 900€ au Centre Socioculturel du Mellois pour mener à bien ce projet.

75/ Association Centre socio-culturel du Mellois : subvention pour le Carnaval 2024

Chaque année, le Centre socio-culturel du Mellois accompagne un collectif d'habitants et d'associations dans l'organisation annuelle du Carnaval. Il s'est tenu le 24 mars dernier sur la thématique de la magie et a accueilli entre 800 et 1 000 personnes. Une centaine de bénévoles étaient mobilisés.

Le budget est de 2 900€ dont 700€ de mécénat et 200€ d'autofinancement. Le Centre socioculturel demande une subvention de 2 000€ à la commune.

Il est à noter que le Centre socio-culturel n'inclut pas dans sa demande le temps de travail de ses salariés (animation des ateliers préparatoires et présence le jour de l'évènement).

Johnny Bertrand aimerait connaître l'état de la santé financière du Centre socio-culturel actuellement : Sylvain Griffault indique que celle-ci est fragile. Certains financements se sont éteints avec le temps, d'autres ont stagné alors que la convention collective préserve l'évolution des salaires.

Ayant entendu l'exposé de Sarah Klingler, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide d'attribuer une subvention de de 2 000€ au Centre Socioculturel du Mellois pour le soutenir dans cette action.

76/ Association Centre socio-culturel du Mellois : subvention pour un voyage de jeunes

Dans une logique de participation active à la construction de leurs loisirs, le Centre Socioculturel du Mellois accompagne un groupe de 7 jeunes dans la préparation d'un voyage en Italie durant les vacances d'automne 2024. Afin de mener ce projet à terme, le groupe s'est notamment investi dans la buvette du Carnaval, l'organisation d'une tombola, le vestiaire du Bal qui Pique.

Le budget de ce projet s'établit à 3 088€ avec une participation des usagers de 1 050€ et un autofinancement par les projets menés d'environ 1 200€.

Le Centre socio-culturel demande une subvention de 600€ à la commune.

Ayant entendu l'exposé de Mélanie Bernard-Rivière, après en avoir débattu, à l'unanimité moins une abstention, l'assemblée décide d'attribuer une subvention de 600 € au Centre Socioculturel du Mellois pour mener à bien ce projet.

77/ Association des Éclaireuses et des Éclaireurs unionistes de France : subvention pour un voyage de jeunes

SG

JT

Cette année, les Éclaireuses et des Éclaireurs unionistes de France (EEUdF) envisagent d'aller découvrir la communauté ZEGG[1] et d'explorer des alternatives écologiques en milieu urbain.
C'est un groupe d'aînés (16-19 ans) qui a été actif sur ce projet : détermination des objectifs, des modalités de fonctionnement notamment. Cela fait maintenant deux années qu'ils participent à des actions d'autofinancement qui ont permis de collecter 1 300€.
Le budget du voyage est de 2 565€ financé jusqu'ici comme ceci : 1 300€ d'autofinancement, 965 € de participation des familles et de l'accompagnateur.
Ayant entendu l'exposé de Mélanie Bernard-Rivière, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide d'attribuer une subvention de 300€ aux EEUdF pour mener à bien ce projet.

78/ Association ArtenetrA : subvention en soutien au Festival
Dans le cadre de son festival estival, l'association ArtenetrA, basée à Celles sur Belle, organisera cinq concerts gratuits à Melle, en juillet et août, dont un à l'église de Paizay le Tort.
Cela fait maintenant plusieurs années que l'association déploie son festival dans la commune. Elle sollicite cette année une subvention de 7 000€. Cette somme est identique à celle de l'année passée avec un montage financier différent.
Ayant entendu l'exposé de Sarah Klingler, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide d'attribuer une subvention de 7 000€ à ArtenetrA pour mener à bien ce projet.

79/ Association OSAPAM : subvention pour l'organisation de Cap JO
Élus qui se déclarent intéressés et ne prennent donc part ni au débat, ni au vote, en quittant la salle : Céline Fachin et Christian Lusseau
L'OSAPAM a organisé le 6 juin 2024, la finale de l'opération Cap JO 2024. Cette manifestation s'est déroulée deux fois à Melle et a regroupé 18 écoles, 27 classes et 635 élèves de CM1 et CM2.
54 enseignants et accompagnateurs ainsi qu'une centaine de bénévoles se sont impliqués dans ce projet.
Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 10 300€ dont 1 000€ proviennent du Conseil départemental, 2 000€ de la Communauté de communes Mellois en Poitou, 1 500€ d'autres communes et 800€ de la fédération nationale des offices municipaux de sport (FNOMS). De plus, 4 000€ ont été sollicités auprès de partenaires privés.
Johnny Bertrand, au nom de l'assemblée, félicite l'association pour le travail accompli. Mélanie Bernard-Rivière ajoute que les enfants étaient ravis. La fête a été très belle.
Ayant entendu l'exposé de Johnny Bertrand, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide d'attribuer une subvention de 1 000€ à l'OSAPAM pour mener à bien ce projet.

80/ Soutien financier à la création d'une nouvelle association locale : Train du Mellois
Le Train du Mellois est une nouvelle association qui s'est fixée comme objectif de « *se souvenir des trains et tramways dans le Mellois, de sauver le petit train touristique du Lambon et de développer le transport collectif par train et tramway dans le Mellois.* »
Ayant entendu l'exposé de Sarah Klingler, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide le versement au profit de l'association Train du Mellois d'une subvention de 75€ en soutien à cette création dont la demande de subvention de fonctionnement nécessite des échanges restant à mener.

---

1 *Il s'agit d'un écovillage situé à un peu moins de 100 km de Berlin (Allemagne) visant à développer et mettre en œuvre une façon de vivre écologiquement et socialement durable. Zegg a été fondé en 1991 et est reconnu comme une organisation à but non lucratif depuis 2015.*

SG
JT

81/ SOS Méditerranée : attribution d'une subvention

Pour mémoire, SOS Méditerranée est une association civile européenne de sauvetage en mer créée en 2015, constituée de citoyens mobilisés face à l'urgence humanitaire en Méditerranée. Si la sauvegarde de la vie en mer est avant tout un devoir d'humanité, c'est aussi un devoir légal : elle fait l'objet de nombreuses conventions ratifiées par les États européens.
Par sa délibération n° 61 du 7 juillet 2021, l'assemblée a approuvé la charte de l'association SOS Méditerranée et l'adhésion de la commune à la plateforme des collectivités solidaires.
Depuis lors, elle a approuvé chaque année le versement d'une subvention de 1 000 €.
En 2024, M. le Maire renouvelle cette adhésion par voie de décision dans le cadre de sa délégation n°24.
Ayant entendu l'exposé de Sarah Klingler, après en avoir débattu, à l'unanimité moins trois abstentions, l'assemblée décide de maintenir le soutien financier à l'association SOS Méditerranée à hauteur de 1 000 € destinés au financement de l'action humanitaire de sauvetage en mer de l'association.

82/ Régime indemnitaire au profit des agents municipaux (RIFSEEP) : abrogation de la délibération n°66 du 7 juillet 2021 et reprise

Pour mémoire : Le régime indemnitaire de la Commune nouvelle de Melle a été instauré en 2019 puis modifié par la délibération n° 66 du 7 juillet 2021 actuellement en vigueur.

Conformément aux textes en vigueur, le régime indemnitaire doit faire l'objet d'un réexamen tous les quatre ans.
La commune de Melle a donc engagé à l'automne 2023 une réflexion collective par l'instauration d'un groupe de travail avec des agents volontaires, représentant l'ensemble des services de la collectivité, et une concertation avec les représentants du personnel concernant l'évolution de celui-ci au sein de la commune.
Pour mémoire, le régime indemnitaire est l'un des leviers d'une politique des ressources humaines dont les grands axes s'écrivent au sein des lignes directrices de gestion : le régime indemnitaire contribue à une meilleure attractivité de la collectivité lors du recrutement, à une fidélisation des agents en poste, à la reconnaissance d'un niveau d'expertise d'une technicité et/ou de responsabilités particulières, mais également à la reconnaissance de contraintes liées à l'occupation du poste (sujétions et degré d'exposition du poste à certains risques).

La délibération initiale avait défini les bénéficiaires, déterminé les groupes de fonction en fixant des montants plafond et réparti les emplois de la collectivité au sein de ces groupes de fonction, précisé les conditions d'attribution et de versement (périodicité, maintien en cas d'absence le cas échéant, réexamen).

Pour mémoire, il est rappelé que la rémunération des agents publics est composée :

a/ d'un traitement indiciaire sur lequel l'autorité territoriale n'a pas vocation à agir puisque cela relève de la compétence de l'État (traitement indiciaire : un nombre de points d'indice selon le grade et l'ancienneté, multiplié par la valeur d'un point d'indice.)

b/ d'indemnités dont le versement est obligatoire si l'agent y a droit, à titre d'exemples : Supplément familial de traitement (lié au nombre d'enfants à charge), Nouvelle bonification indiciaire en fonction d'une responsabilité ou une technicité particulière listées par les textes, ;

c/ d'un « régime indemnitaire » : le régime indemnitaire dénommé RIFSEEP a été introduit par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014. Il a vocation à remplacer toutes les anciennes primes existantes qui répondaient aux mêmes objectifs (IFTS, indemnités de responsabilité des régisseurs, etc).

SG
JT

Considérant que l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire, et après plusieurs années de mise en œuvre dans un cadre organisationnel mouvant, il se révèle nécessaire de faire évoluer le dispositif.

Au vu de l'avis favorable émis par le Comité social territorial réuni le 7 juin 2024, ayant entendu l'exposé de Bertrand Devineau, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée :
- abroge la délibération n° 66 du 7 juillet 2021 ;
- la reprend selon les termes exposés ci-dessous ;
- dit que son application prendra effet sur la rémunération du mois de juillet 2024 ;
- dit qu'un premier bilan sera effectué après un an d'application, permettant ainsi d'ajuster ce dispositif si nécessaire.

« Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.712-1, L714-4 à L.714-13,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,
Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment ses annexes 1 et 2 fixant les tableaux d'équivalence entre les corps de l'État et les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 modifié relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,
Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,
Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux
Vu l'arrêté NOR : RDFF1519795A du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,
Vu les arrêtés permettant l'application du RIFSEEP aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, conformément aux tableaux d'équivalence entre les corps de l'État et les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale figurant aux annexes 1 et 2 du décret n°91-875 du 6 septembre 1991 susvisé,
Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
Vu la délibération n° 66 du 07 juillet 2021 définissant les conditions d'application du RIFSEEP pour la commune de Melle,
Vu l'avis du Comité social territorial en date du 7 juin 2024 relatif à l'évolution des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du R.I.F.S.E.E.P. (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) au profit des agents de la commune de Melle,
Vu le tableau des effectifs,

SG
JT

1- Composition – rappel

Le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) constitue le régime indemnitaire perçu par les agents publics des trois versants de la fonction publique.

Le RIFSEEP est un régime indemnitaire qui comprend deux parts :

- une part fixe, dénommée Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), qui tient compte des fonctions occupées par les agents, des sujétions liées à l'exercice de leurs fonctions et de l'expertise attendue dans l'exercice des missions
- une part variable dénommée « complément individuel annuel » (CIA) lié à l'engagement professionnel de chaque agent, à la manière de servir et, éventuellement, aux résultats collectifs du service (Prime d'intéressement à la performance collective des services, dite PIPCS).

2- Agents bénéficiaires

L'ensemble des agents ci-dessous sont bénéficiaires (hors contrats de droit privé, tels par exemple, les apprentis), qu'ils exercent à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel[1].

Cependant, le montant du régime indemnitaire sera modulé à proportion de la quotité de travail de l'agent.

Agents bénéficiaires	
Sur emploi permanents	
Agents titulaires ou contractuels – L 311-1, L 313-1 , L 332-8 CGFP	Au 1er mois de présence
Sur le fondement de l'article L332-13 du CGFP (remplacement d'agents momentanément indisponibles)	Au 1er mois de présence
Sur emplois non permanents	
Emplois temporaires (Article L 332-23)	Au 1er mois de présence
Contrat de projet	Au 1er mois de présence

3 -Groupes de fonction

La structure générale des groupes de fonction pour la Commune de Melle est complétée comme suit, étant entendu que les textes imposent deux groupes de fonction au maximum pour la catégorie C :

Cadre d'emploi de catégorie A :

- Groupe A1 : Agent exerçant des fonctions de direction, faisant fonction de direction adjointe, de management stratégique et d'arbitrage.
- Groupe A2 : Agent encadrant un service et dont les activités demandent un esprit de synthèse et de jugement afin d'apporter la solution adéquate ; activités de pilotage et de mise en œuvre de la politique de la commune en lien avec le Maire et ses adjoints ;
- Groupe A3 : Agents de catégorie A n'assurant pas d'encadrement hiérarchique, mais des fonctions de conception et/ou de pilotage. L'agent contribue à la définition et à la mise en œuvre du projet politique de la commune. A ce titre, ses missions supposent des connaissances théoriques issues d'une formation supérieure diplômante ou une pratique professionnelle avérée, conférant une expertise dans un ou plusieurs domaines d'activité et impliquant des responsabilités particulières.

SG
JT

Cadre d'emploi de catégorie B :

- Groupe B1 : Agent encadrant plusieurs pôles et unités de travail, dont les activités demandent un esprit de synthèse et de jugement afin d'apporter la solution adéquate. Les fonctions supposent le conseil et la mise en œuvre de la politique de la ville en lien avec le Maire et ses adjoints. Pour cela, l'acquisition de connaissances théoriques, techniques, complexes et variées et la pratique d'une veille juridique et réglementaire sont essentielles.
- Groupe B2 : Agent exerçant des fonctions d'encadrement et dont les activités supposent :
  - une analyse permettant de sélectionner ou créer la procédure adéquate ;
  - une complexité des tâches à planifier, à organiser, à coordonner ;
  - des connaissances théoriques acquises au cours d'une formation supérieure, diplômante ou par une pratique professionnelle ou expérience professionnelle reconnue.
- Groupe B3 : Agents n'exerçant pas de fonction d'encadrement et dont les activités supposent une expertise dans un ou plusieurs domaines, issue ou d'une formation diplômante ou d'une expérience acquise et/ou tenus à des sujétions particulières.
  Les missions supposent également une autonomie importante de la part de l'agent ainsi qu'une capacité à se révéler force de proposition.

Cadre d'emploi de catégorie C :

- Groupe C1 : Agent exerçant des fonctions d'encadrement de proximité et/ou tenu à des sujétions particulières et/ou dont le poste requiert une maîtrise d'un ou plusieurs domaines (spécialités ou multicompétences) ainsi qu'une adaptabilité avérée (environnement changeant, gestion des imprévus).
- Groupe C2 : Agent dont les activités sont clairement définies et qui ne nécessitent pas de responsabilités particulières ni de connaissance particulière au-delà de la scolarité obligatoire et/ ou de l'expérience acquise et qui supposent une adaptation aux procédures existantes et un apprentissage à court terme.

Emplois par groupe de fonction

Filière	Administrative	Technique	Culturelle	Sociale
A1	DGS – collaborateur – Membre de la DG			
A2	Responsables de service	Responsable de service	Responsable de service	Responsable de service
A3	Chef de projet - Chargé de mission – Chargé de communication- Collaborateur/Conseiller expert	Chef de projet – Chargé de mission	Chef de projet – Chargé de mission	Travailleur social
B1	Responsable de service	Responsable de service	Responsable de service	Responsable de service
B2	Cadre de gestion et d'appui – Chef de pôle	Chef de pôle – Technicien spécialisé	Chef de pôle	Chef de pôle
B3	Chargé de communication – coordonnateur/gestionnaire de projet – Chargé de mission - Cadre de gestion et d'appui- Gestionnaire spécialisé	Technicien spécialisé– Gestionnaire spécialisé - Chargé d'études ou d'opérations	Gestionnaire spécialisé	Gestionnaire spécialisé
C1	Assistant(e) de direction/ d'élus – agent d'accueil et d'état civil – agent administratif spécialisé	Chef d'équipe – Agent technique spécialisé	Agent spécialisé	Agent spécialisé
C2	Agent administratif polyvalent- Agent d'accueil – Animateur/Médiateur	Agent d'entretien des locaux – Agent technique polyvalent	Animateur/ Médiateur -agent d'accueil- Agent polyvalent	Agent d'accueil- Agent polyvalent

SG

JT

Chaque agent appartient à un groupe de fonction ainsi déterminé, tenant compte réglementairement de sa filière d'appartenance et de sa catégorie tel que présenté au sein du tableau ci-dessus, répartissant par filière ces groupes fonction.

4/ Détermination des montants plafond

Que ce soit pour l'IFSE ou pour le CIA, les montants plafond annuels décidés par l'assemblée sont ceux fixés par arrêté ministériel. [2]

Montant plafond – susceptible d'évolution selon les arrêtés ministériels correspondants

Filière	Administrative	Technique	Culturelle	Sociale	Plafond IFSE en €	Plafond CIA en €
A1	DGS – collaborateur – Membre de la DG				36210	6390
A2	Responsables de service	Responsable de service	Responsable de service	Responsable de service	32130	5670
A3	Chef de projet - Chargé de mission – Chargé de communication- Collaborateur/Conseiller expert	Chef de projet – Chargé de mission	Chef de projet – Chargé de mission	Travailleur social	25500	4500
B1	Responsable de service	Responsable de service	Responsable de service	Responsable de service	17480	2380
B2	Cadre de gestion et d'appui – Chef de pôle	Chef de pôle – Technicien spécialisé	Chef de pôle	Chef de pôle	16015	2185
B3	Chargé de communication – coordonnateur/gestionnaire de projet – Chargé de mission - Cadre de gestion et d'appui- Gestionnaire spécialisé	Technicien spécialisé- Gestionnaire spécialisé - Chargé d'études ou d'opérations	Gestionnaire spécialisé	Gestionnaire spécialisé	14650	1995
C1	Assistant(e) de direction/ d'élus – agent d'accueil et d'état civil – agent administratif spécialisé	Chef d'équipe – Agent technique spécialisé	Agent spécialisé	Agent spécialisé	11340	1260
C2	Agent administratif polyvalent- Agent d'accueil – Animateur/Médiateur	Agent d'entretien des locaux – Agent technique polyvalent	Animateur/ Médiateur -agent d'accueil- Agent polyvalent	Agent d'accueil- Agent polyvalent	6750	1200

5/ Critères et indicateurs :

- *Critère : Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception (article 2 – 1° du décret n°2014-513 du 20 mai 2014)* :

A- Niveau hiérarchique du poste : Ce critère reflète la responsabilité de l'encadrement et notamment les fonctions de pilotage/conception : direction générale des services, direction générale adjointe, responsables de service, chefs de pôle et chefs d'équipe. Ce critère inclut également la question de « référent » administratif ou technique dans un domaine dédié.

B- Nombre de collaborateurs encadrés : ce critère vise à reconnaître les responsabilités d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel attachées au poste de l'agent et se décline selon la taille des effectifs encadrés.

C - Conduite de projet : Cet indicateur vise à reconnaître les responsabilités particulières attachées à la conduite de projet (en pilotage et en appui).

- *Critère : Technicité, expertise, expérience acquise ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions* :(article 2 – 2° du décret n°2014-513 du 20 mai 2014) :

SG

JT

D- Champ d'intervention : selon le poste occupé, le champ des missions peut présenter une homogénéité ou, au contraire, une grande hétérogénéité.

E- Pratique et maîtrise d'un outil « métier » spécifique: cet indicateur valorise la nécessité, pour certains postes, de maîtriser un outil très spécifique au domaine d'activité, ayant nécessité préalablement une formation ou une certification spécifique (formation, habilitation, certification requise).
F- Connaissances théoriques requises par le métier : ce critère détermine le niveau de connaissances théoriques attendu sur un poste donné (de simples connaissances dans un ou plusieurs domaines à une expertise reconnue et objectivée par un diplôme ou par une pratique professionnelle confirmée).
G- Rareté de l'expertise : ce critère valorise une expertise « métier » pour laquelle une tension existe sur le marché de l'emploi.
H- Degré d'autonomie du poste : selon les missions, le degré d'autonomie attendu sur le poste peut être plus ou moins large.
I- Engagement de la responsabilité financière : il s'agit ici de considérer les postes pour lesquels une responsabilité financière est considérée (engagement de dépenses, engagement d'opérations ou de projet, avec suivi budgétaire et financier, fonctions de régisseur d'avances et de recettes).
J- Engagement de la responsabilité juridique : poste requérant une délégation de signature par laquelle l'agent exerçant ses missions peut voir sa responsabilité juridiquement engagée.

- *Critère : Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel :(article 2 – 3° du décret n°2014-513 du 20 mai 2014) :*

K- Représentations partenariales et/ou Influence des missions exercées sur l'image de la commune et du service public : cet indicateur définit le degré d'influence du poste sur l'image de la commune (représentation de l'image de la commune, relations partenariales).
L- Exposition régulière à un public difficile : il s'agit ici de reconnaître le risque potentiel d'agression et les techniques de régulation de ce risque qui sont mises en pratique de manière régulière.
M- Risque d'accidentologie/ stress- tensions physiques ou psychologiques : cet indicateur vise à valoriser la nécessité d'une bonne concentration dans le travail car comportant :
- des tâches nécessitant une attention particulière car potentiellement dangereuses (usage de produits et d'outillages potentiellement dangereux, port de charges lourdes, risques électriques),
- le fait de travailler très régulièrement en extérieur par des températures très élevées ou très faibles, le fait d'effectuer très régulièrement des tâches insalubres (travail de plomberie ; nettoyage de WC ; nettoyage autour des containers, travail en milieu boueux, ou salissant etc),
- le fait de réaliser des tâches nécessitant de se maintenir en bonne condition physique (port de charges ; gestes répétitifs, montage/démontage d'installations ; évènementiel),
- le fait de réaliser des tâches nécessitant de se maintenir en bonne condition psychologique (accueil d'un public endeuillé ; tension apportée par la nécessaire simultanéité des tâches, des dossiers ou des projets dans la gestion concomitante et très régulière d'appels téléphoniques et d'accueil de personnes).

SG
JT

N- Contraintes de disponibilité : Cet indicateur vise à valoriser la disponibilité requise de certains agents selon les besoins du service (disponibilité téléphonique hors du temps de travail ; disponibilité requise sur le lieu de travail après 18h ; travail le dimanche plusieurs fois dans l'année ; travail régulier sur six jours ; disponibilité requise et temps de travail effectif au-delà du temps de travail réglementaire pour assurer des remplacements ou faire face à un surcroît temporaire de travail).

O- Utilisation d'un moyen de locomotion personnel : pour pouvoir exercer ses missions au sein de lieux d'intervention multiples, l'usage d'un véhicule personnel se révèle indispensable de manière régulière.

6/ Le RIFSEEP : le régime indemnitaire principal

Le RIFSEEP constitue l'ensemble des primes et indemnités versées hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu par la réglementation (arrêté du 27 août 2015) : c'est le cas notamment de la Nouvelle bonification indiciaire (NBI), des indemnités de frais de déplacement et de missions, des astreintes, des primes de fonction et responsabilité perçues par les agents détachés sur un emploi fonctionnel, des indemnités d'astreinte, d'intervention, de celles prévues pour le travail le dimanche ou les jours fériés, des indemnités de permanence, des Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

7/ L'attribution de l'IFSE et du CIA

L'attribution individuelle de l'IFSE versée à l'agent occupant le poste correspondant est décidée par l'autorité territoriale et fait l'objet d'un arrêté individuel.

L'attribution du CIA, qui prend également la forme d'un arrêté, demeure facultative et laissée à la discrétion de l'autorité territoriale en fonction des critères suivants : atteinte des objectifs, résultats professionnels obtenus, qualités relationnelles, compétences techniques et investissement personnel. Elle n'est donc pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

8/ Le réexamen du montant de l'IFSE

Le montant annuel attribué à l'agent fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi. À titre transitoire, les agents ayant changé d'emploi ou de fonctions au cours de l'année 2024 et préalablement à l'entrée en application du présent dispositif pourront bénéficier d'une application rétroactive à la date d'exercice effectif des fonctions exercées par les agents concernés ;
- au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions ou de cadre d'emploi et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation...), afin de prendre en compte l'expérience professionnelle ;
- en cas de changement de grade ou cadre d'emploi à la suite d'une promotion (avancement de grade, promotion interne, nomination suite concours) ;

9/ Les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE

Considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit le maintien d'un régime indemnitaire en cas de congé maladie ;

Considérant que la collectivité ne peut octroyer à ses agents des conditions plus favorables que celles dévolues aux agents de l'État, définies dans le Décret n°2010-997 du 26 août 2010,

l'attribution de l'IFSE réglementairement suit les principes suivants :

SG
JT

Situations :	Maintien dans les mêmes proportions que le traitement	Suppression
Congés annuels /Récupération du temps de travail / Utilisation de CET/Formations continue/ décharge syndicale ...	X	
ASA (autorisations spéciales d'absences telles que prévues par les textes et le règlement intérieur)	X	
Congé de maternité-Paternité et d'accueil de l'enfant-Adoption	X	
Congé de maladie ordinaire (plein traitement - 1/2 traitement)	X	
Congé pour invalidité temporaire imputable au service/ maladie professionnelle – Temps partiel thérapeutique- PPR	X	
Interventions liées à l'engagement de sapeur pompier volontaire	X	
Congé de longue maladie -Congé de grave maladie-congé de longue durée (plein ou demi traitement) jusqu'à reprise ou prolongation		X
Indisponibilité physique (jusqu'à reprise de l'agent ou prolongation)- plein ou demi traitement / Disponibilité d'office pour raisons de santé		X
Suspension de fonctions		X
Congé de proche aidant/ Congé de solidarité familiale		X
Congé de formation professionnelle indemnisé ou non / congé de transition professionnelle		X

10/ Indemnité différentielle et clause de sauvegarde

En 2019, au moment de la création de la Commune nouvelle de Melle, une Indemnité différentielle avait été instaurée en faveur des agents municipaux bénéficiaires du régime indemnitaire en vigueur dans leurs communes d'origine, qui garantit a minima le montant de l'IFSE. L'Indemnité différentielle continue d'être garantie à l'agent jusqu'à sa radiation des cadres de la ville.

Par analogie de ce principe, la présente délibération ne donnera pas lieu au versement d'un IFSE d'un montant inférieur à celui versé actuellement : pour s'en prémunir, une clause de sauvegarde est décidée afin de garantir a minima le montant d'IFSE jusqu'ici versé.

Cette disposition ne s'applique que pour l'IFSE.

11/ La périodicité de versement de l'IFSE et du CIA

L'IFSE est versée mensuellement sur la base d'1/12ème du montant annuel individuel attribué.

La prime exceptionnelle (CIA) fait l'objet d'un versement unique, au cours du 1er semestre de l'année suivant l'entretien professionnel.

1 Le cadre d'emploi des agents de police municipale n'est pas concerné par le Rifseep et bénéficie d'un régime spécifique.

2 Pour information et rappel : pour la fonction publique d'Etat, il est préconisé que le CIA n'excède pas :

- 15 % du plafond global du RIFSEEP (IFSE + CIA) pour les corps de catégorie A
- 12 % du plafond global du RIFSEEP (IFSE + CIA) pour les corps de catégorie B
- 10 % du plafond global du RIFSEEP (IFSE + CIA) pour les corps de catégorie C.

SG
JT

Ces pourcentages sont donnés à titre indicatif et ne s'imposent pas aux collectivités territoriales et à leurs établissements mais elles constituent une préconisation.

83/ Convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou : avenant n°1

Pour mémoire : délibération de la commune de Melle n°1 du 18 janvier 2023 décidant la signature d'une Convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) avec la Communauté de communes Mellois en Poitou

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est un outil créé par l'article 157 de la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN du 23 novembre 2018. Elle permet aux collectivités locales de porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, afin de lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes et centres-bourgs.

L'ORT de Mellois en Poitou est portée conjointement par la Communauté de communes Mellois en Poitou et les communes de Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Lezay, Melle et Sauzé-Vaussais, dans le cadre d'une convention signée avec l'État le 8 février 2023.

Cette signature confère à la Communauté de communes Mellois en Poitou et aux communes signataires de nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment en termes d'autorisation d'exploitation commerciale, d'outils d'aménagement, d'aides à l'amélioration de l'habitat et de maintien des services publics.

La stratégie de revitalisation du territoire porte les ambitions suivantes :

- redonner des prétextes aux habitants de (re)fréquenter leurs bourgs, notamment en transformant la physionomie de certains espaces publics et en favorisant les liens sociaux ;
- bien vivre sa ruralité loin des agglomérations, grâce à un maillage de bourgs équipés d'un minimum d'équipements, de commerces, de services marchands et non marchands ;
- avoir un cadre de vie agréable, qui a du caractère, qui mette en valeur les patrimoines locaux, bâtis-naturels-immatériels, et qui suscite la fierté et l'attachement de ses habitants ;
- proposer des logements de qualité, au plus près des services et des emplois, pour tous les âges de la vie, et en limitant le recours à la voiture.

Dans la convention d'ORT de Mellois en Poitou, l'ensemble des projets portés par la Communauté de communes et par les communes signataires s'inscrivent dans les trois leviers stratégiques suivants :

LEVIER N°1 - HABITAT, RÉNOVATION URBAINE ET PATRIMOINE : « Habiter un cœur de bourg reconnu pour la qualité de son bâti »

LEVIER N°2 - ESPACES PUBLICS, NATURE ET MOBILITÉS : « Parcourir le bourg avec aisance pour les besoins du quotidien ou pour le plaisir »

LEVIER N°3 - ÉCONOMIE, SERVICES ET TOURISME : « Faire du bourg l'espace privilégié pour les activités du quotidien, de loisirs et les initiatives »

La convention d'ORT, d'une durée de cinq ans, s'inscrit dans une démarche de requalification d'ensemble des centres-bourgs des communes signataires, dans une logique de développement durable. Sous réserve de leur faisabilité technique et économique, les actions listées dans la convention d'ORT relèvent de la décision de chaque organe décisionnaire des collectivités signataires.

Il est proposé de signer un avenant à cette convention d'ORT afin de mettre à jour les secteurs d'intervention et actions des Petites Villes de Demain et d'intégrer à la convention d'ORT d'autres communes qui ne sont pas « Petites villes de demain » mais sont identifiées comme bourgs structurants dans le Schéma de Cohérence Territoire (SCoT) de Mellois en Poitou.

SG-
JT

La convention signée le 8 février 2023 intégrait les projets des communes de Brioux, Chef-Boutonne, Lezay, Melle et Sauzé-Vaussais, bénéficiaires du programme d'accompagnement « Petites villes de demain ».
Au cours de l'année 2023, le programme d'actions global et certains périmètres de secteurs d'intervention ont connu des précisions et des évolutions, à savoir :

- le programme d'actions transversales porté par la Communauté de communes s'est enrichi d'une action ;
- les périmètres des secteurs d'intervention de Brioux-sur-Boutonne et de Lezay ont été modifiés pour intégrer de nouvelles zones de projets ;
- les programmes d'actions de Brioux-sur-Boutonne, de Lezay et de Melle ont été complétés ; l'intitulé et la numérotation des actions de ces communes ont été modifiés.

En outre, en 2023, les communes d'Aigondigné, Chizé et La Mothe-Saint-Héray ont manifesté, auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres, leur intention d'intégrer la convention d'ORT et ont engagé dans ce but une démarche d'élaboration d'un diagnostic, d'une stratégie, d'un périmètre de secteur d'intervention et d'un plan d'actions cohérent avec la stratégie territoriale, grâce à un accompagnement en ingénierie proposé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

Les propositions de modifications à apporter à la convention initiale, ainsi que les candidatures des communes d'Aigondigné, Chizé et La Mothe-Saint-Héray ont été présentées aux membres du comité de pilotage de l'ORT le 16 février 2024. Celui-ci a validé l'ensemble des éléments, formalisés dans le projet d'avenant n°1 à la convention d'ORT, annexé à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°1 du 18 janvier 2023 de la commune de Melle validant la convention d'ORT de Mellois en Poitou et autorisant le maire à la signer ;
Vu la délibération en date du 19 janvier 2023 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Mellois en Poitou validant la convention d'ORT de Mellois en Poitou et autorisant le président à la signer ;
Considérant la convention d'ORT de Mellois en Poitou signée par la Préfète des Deux-Sèvres, le Président de la Communauté de communes Mellois en Poitou et les maires des communes de Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne Lezay, Melle, Sauzé-Vaussais en date du 8 février 2023 ;
Considérant le relevé de décisions de la réunion du comité de pilotage de l'ORT de Mellois en Poitou en date du 16 février 2024 validant les modifications apportées au programme d'actions initial et à certains périmètres de secteurs d'intervention ainsi que l'intégration des projets des communes d'Aigondigné, Chizé et La Mothe-Saint-Héray ;
Ayant entendu l'exposé de Sylvain Griffault, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée :

- approuve le projet d'avenant n°1 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de Mellois en Poitou ;
- autorise M le Maire à signer cet avenant n°1 et tout document afférent.

En annexe : projet d'avenant n°1 ainsi que son annexe n°2 (répertoire des actions)

84/ Création d'œuvres d'art : convention de production et de mise à disposition des Entremelloises

SG
JT

En lien avec la 10ème Biennale internationale d'art contemporain et suite à une rencontre avec Johann Le Guillerm[2], un projet a vu le jour entre la commune et la compagnie Cirque Ici autour de la réalisation d'œuvres d'art pour le territoire : les Entremelloises.
L'heure est à la concrétisation de ce projet puisque sept d'entre elles, toutes uniques, ont été installées dans chacune des communes déléguées de la commune nouvelle de Melle ainsi que Marcillé et St Romans lès Melle dans le cadre d'un partenariat. Leurs copies ont pris place dans le Pré de l'Ecu à Melle, comme un début de constellation du territoire.
Sarah Klingler souligne la participation active des services municipaux dont le Centre technique municipal largement sollicité pour l'installation et la mise en œuvre de la Biennale.
En réponse à la question de Jérôme Texier, il est précisé que les communes de Marcillé et St Romans ne participent pas au financement de l'œuvre, qui est par ailleurs déjà très largement soutenue. Les conditions de l'implantation et de maintien de ces œuvres dans d'autres communes pourraient faire l'objet d'une contractualisation future.
Afin d'asseoir les relations juridiques entre les coproducteurs de cet ensemble d'œuvres, ayant entendu l'exposé de Sarah Klingler, après en avoir débattu, à l'unanimité moins deux abstentions, l'assemblée approuve la convention jointe en annexe relative à la production et la mise à disposition des œuvres et autorise M. le Maire à la signer.
En annexe : projet de convention

85/ Ciné-conférences projetées au Metullum : renouvellement de convention et fixation des tarifs

Les ciné-conférences ont été programmés cette année par un nouveau prestataire Altaïr. La fréquentation est encourageante : 384 spectateurs pour six séances pour la saison 2023-2024 soit en moyenne 64 personnes par séance (contre 343 spectateurs pour huit séances lors de la saison 2022-2023 soit une moyenne de 43 personnes).

Pour la saison 2024-2025, six soirées sont proposées entre septembre et avril. Les dates et les thèmes abordés dans les documentaires et par les réalisateurs lors de la projection seraient les suivants :
- « Sur la route de Vikings » de Philippe Soreil, le lundi 30 septembre à 20h30
- « Thaïlande » de Nicolas Pelissier et Patrick Moreau, le 25 novembre à 20h30
- « Le grand jeûne » de Muammer Yilmaz, le 06 janvier à 20h30
- « La terre en marche – Afrique » de Sabina et Jerôme Bergami, le 03 février à 20h30
- « Inde » de Lionel Isy-schwartz, le 10 mars à 20h30
- « Terre Neuve » de Lynda et Martin Paquette, le 31 mars à 20h30.

Ayant entendu l'exposé de Sarah Klingler, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide :
- de renouveler le partenariat avec Altaïr pour la saison 2024-205 ;
- de fixer les tarifs comme suit :
    - Tarif plein : 7€
    - Abonnement 6 séances en tarif plein : 35€
    - Tarif réduit (adhérents à une association de la Coopération culturelle en Mellois, aux adhérents de l'association Cinémel, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux) : 5€ *(au lieu de 4€)*
    - Abonnement 6 séances en tarif réduit : 20€.

2 *Johann Le Guillerm est un circassien, jongleur, équilibriste, clown, créateur, manipulateur d'objets français qui a reçu en 1996 le grand prix national du cirque. https://johannleguillerm.com*

SG
JT

86/ Dispositif des Pass' : Adaptation et poursuite du dispositif pour les années scolaires 2024-25/2025-26/2026-27

Pour mémoire, le dispositif Pass' est ouvert aux enfants scolarisés du CP jusqu'aux lycées préparant un diplôme équivalent ou infra-bac (CAP, BEP, etc.) des filières générale, technique, professionnelle ou agricole, dont un parent au moins est domicilié sur la commune de Melle y compris aux jeunes en formation en alternance ou en apprentissage.

Suite à des retours d'associations, de collectivités et d'usagers, des améliorations sont proposées pour adapter ce dispositif.

Par sa délibération n°88 du 6 juillet 2022, l'assemblée avait défini un mode de fonctionnement valable jusqu'au 31 août 2025.

Afin de permettre de faire évoluer le dispositif pour les séjours, des modifications ***(une extension du dispositif et un ajout)*** sont proposées avant échéance.

Le dispositif Pass' est composé pour les élèves du CP à la 3ième, pour les lycéens et jeunes en alternance ou en apprentissage de :

- 7 Pass'Culture de 5€ ; utilisables auprès des commerçants (librairie, cinéma, presse) de la commune et associations culturelles de la commune ou proposant des spectacles au sein de la commune et conventionnées avec la ville ;
- 1 Pass'Sport de 35€ ; utilisable auprès des associations ou structures sportives melloises (ou non melloises si c'est une activité non proposée sur le territoire de la commune) conventionnées avec la ville ;
- 1 Pass'Séjour de 30€ :
    - pour les élèves du CP à la 3ème utilisable pour le financement des séjours scolaires ou des séjours de vacances; sous réserve que la participation demandée à la famille, avant déduction de la valeur du Pass', soit supérieure à 50€ et que le voyage comporte une nuitée ou plus ;
    - pour les lycéens et jeunes en alternance ou en apprentissage utilisable pour financer des séjours de vacances avec nuitées ou une formation BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ou ***une formation BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique)*** ;

  Ce Pass'Séjour est utilisable auprès ***des collectivités locales melloises,*** des établissements scolaires et des associations d'éducation populaire locales.
- 1 Pass'Patrimoine donnant droit à une entrée au Musée Monet&Goyon ou une entrée aux Mines d'Argent.

Le dispositif est utilisable sur une année scolaire, du 1er septembre au 31 août.

Ayant entendu l'exposé de Sarah Klingler, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée :
- abroge la délibération n°88 du 6 juillet 2022,
- la reprend en tenant compte des modifications ci-dessus proposées,
- dit que ce dispositif est mis en œuvre pour une durée de trois ans (soit jusqu'au 31 août 2027),
- autorise M. le Maire à signer les conventions correspondantes dont les termes demeurent (en pièce jointe).

87/ Tarifs des services municipaux : camping municipal La Fontaine de Villiers et gîte d'étape municipal : abrogation de la délibération n°63 du 22 mai et reprise

Le tableau présent dans le procès-verbal comporte une erreur matérielle qui n'entache pas le fond de la délibération prise :

Le tableau, qui a été modifié en séance du 22 mai, apparaît dans le procès-verbal comme suit :

SG

JT

	Haute saison (du 01/06 au 30/09)	Basse saison (du 01/10 au 31/05)
Micro-maison nomade	50 € par nuit	350 € par mois
	300 € par semaine (7 nuits)	
Abri-cycliste	15 € par abri et par nuit	
Gîte d'étape		

Fusion à tort des cellules en bas de tableau
Il fallait lire :

	(du 01/06 au 30/09)	(du 01/10 au 31/05)
Micro-maison nomade	50 € par nuit	350 € par mois
	300 € par semaine (7 nuits)	
Abri-cycliste	15 € par abri et par nuit	
Gîte d'étape	15 € par personne et par nuit	

Afin de lever toute ambiguïté, ayant entendu l'exposé de Françoise Servant, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée abroge la délibération n°63 du 22 mai et la reprend en tenant compte de cette modification.

88/ Gestion des locatifs du camping municipal et du gîte d'étape : nouvelle convention avec l'EPIC « Tourisme Mellois en Poitou »

Dans le cadre du développement des activités du camping municipal « La Fontaine de Villiers », la commune a :
- renouvelé son partenariat avec Camping-Car Park pour les emplacements nus,
- investi dans trois habitats nomades installées par les services municipaux sur l'emplacement collectif,
- fait réaliser en interne deux abris pour les cyclistes ou pèlerins de St Jacques de Compostelle
- créé un poste saisonnier à l'accueil des usagers du camping municipal.

L'ensemble de ces choix vise à augmenter la fréquentation touristique en apportant de nouvelles solutions d'hébergement dans la commune.

Il convient d'assurer la gestion et la commercialisation des habitats nomades et des abris vélos.
Pour mémoire, la Communauté de communes Mellois en Poitou a créé par une délibération de décembre 2021 l'Établissement public industriel et commercial (EPIC) ayant pour dénomination « Tourisme Mellois en Poitou ».
Exploitant déjà le gîte d'étape pour le compte de la commune, Tourisme Mellois en Poitou a été sollicité pour assurer ces missions, ce que son comité de direction a accepté.

Compte tenu des nouvelles missions qu'il est projeté de confier à Tourisme Mellois en Poitou, ayant entendu l'exposé de Françoise Servant, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée :
- abroge la délibération n°154 du 30 novembre 2022 et par conséquent met fin à la convention signée entre Tourisme Mellois en Poitou et la commune de Melle pour la gestion du gîte municipal dit « La Maisonnette » situé avenue Roger Aubin à Melle,
- approuver la nouvelle convention jointe en annexe organisant les conditions de location des habitats nomades et abris vélo du camping municipal ainsi que du gîte d'étape communal ;
– autorise M. le Maire à la signer avec Tourisme Mellois en Poitou.

Projet de convention en annexe

SG
JT

89/ Recours à des collaborateurs occasionnels de service public : convention-type : abrogation de la délibération n°65 du 22 mai 2024 et reprise

Par sa délibération n° 65 du 22 mai 2024, l'assemblée a approuvé les termes d'une convention-type encadrant les modalités de recours par la commune de collaborateurs occasionnels de service public sur les bases suivantes :

La collectivité a la possibilité d'avoir recours à des bénévoles (collaborateurs occasionnels) de service public pour participer à une mission de service public, de manière effective et gratuite, à sa demande. Le statut de collaborateur occasionnel du service public engage la responsabilité de la commune en cas d'accident sur le fondement du risque encouru du fait de sa collaboration. Cependant, une faute avérée du collaborateur occasionnel du service public viendrait atténuer la responsabilité de la commune. La convention-type proposée a pour objet de sécuriser ce cadre d'intervention pour chacune des parties.

Considérant les remarques transmises à M. le Maire relatives :

- à certaines formulations,
- à l'absence de retranscription dans le procès-verbal de séance de certains propos tenus en séance du mois de mai,

Ayant entendu l'exposé de Sylvain Griffault, après en avoir débattu, à l'unanimité moins quatre vote Contre et une abstention, l'assemblée :

- abroge la délibération n°65 du 22 mai 2024 ;
- approuve les termes de la convention modifiée (utilisation systématique du terme « collaborateur occasionnel » en lieu et place de « bénévole » ; modification de la rédaction des articles 4 et 6) ;
- autorise M. le Maire à la signer avec, selon les cas, l'association interlocutrice de la commune, ou bien à défaut chacun des collaborateurs occasionnels de service public (et son représentant légal, s'il est mineur).

90/ Défense incendie mise en œuvre par le Syndicat 4B : versement d'une subvention d'équipement dans le cadre du programme d'investissement 2022-23

Pour mémoire : la commune a transféré sa compétence défense incendie au Syndicat 4B.

Les schémas communaux de défense extérieure contre l'incendie ont permis d'élaborer un programme pluriannuel d'investissement (PPI) pour les 21 communes membres. Ce PPI couvre la période 2022 à 2031 et vise pour le Syndicat 4B à mettre à niveau les systèmes de défense incendie sur les zones actuellement non couvertes.

Conformément à la délibération du Comité Syndical du Syndicat 4B en date du 14 octobre 2021, le financement de ce programme d'investissement est basé pour moitié sur la mutualisation (selon les mêmes critères que pour les appels de fonctionnement[3]) et pour l'autre moitié par le portage par les communes directement concernées par l'implantation de nouveaux ouvrages.

Au vu de ce qui précède, la commune est redevable en 2024 d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 209,86 € au titre du programme d'investissement 2022-2023 pour le remplacement d'un poteau incendie à Charzay (Mazières sur Béronne) ainsi que la participation de Mazières et Saint Martin lès Melle au Plan pluriannuel d'investissement 2022-2031.

M. le Maire informe l'assemblée qu'en 2024 une nouvelle outre de 30m3 au lieudit Les Turchauds (Mazières sur B) est envisagée. La participation qui en découlera sera sollicitée ultérieurement après les travaux.

---

3 *Par tiers = nombre d'habitants, potentiel financier et surface bâtie*

JT SG

Ayant entendu l'exposé de Bertrand Devineau, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée autorise le versement de la subvention d'équipement d'un montant de 1 209,86 € au syndicat 4B.

Information/ Aménagement des espaces publics du centre-ville de Melle et de la commune déléguée de Paizay-le-Tort

Monsieur le Maire expose :

Entre juin 2022 et novembre 2023, la commune a réalisé une étude globale de revitalisation, en missionnant le bureau d'études Entrelieux et ses co-traitants pour formaliser le fil conducteur de la stratégie communale et le décliner en programme d'actions pour les 10-15 ans à venir. Le résultat est foisonnant et des choix ont été réalisés par les élus pour définir les priorités que sont le renforcement du parcours commerçant dans le centre-ville, le renforcement de l'offre et de l'attractivité de l'habitat ancien, la mutation du quartier de la gare, l'apaisement de l'avenue du Commandant Bernier, coordonnés avec la création d'une coulée douce à l'échelle de la commune.

Afin d'engager la commune dans une phase opérationnelle, une consultation en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre est en cours.

Un périmètre a été envisagé de manière à transposer les enjeux prioritaires tout en conservant une cohérence d'actions. Le périmètre du centre-ville intègre une partie de l'avenue, rond-point du 19 mars (*communément appelé « rond-point de la gendarmerie »)* jusqu'à la place de la Poste, la place René Groussard, le quartier Mairie, la place Aristide Briand, la place Bujault, la rue des Promenades, la Grand'rue jusqu'au site du « Trésor », une partie de la rue Saint-Jean et le square du Jeu des rois, le square du Palais et les rues adjacentes jusqu'à l'église Saint-Savinien et la rue des Trois Marchands. Ce périmètre représente une surface d'environ 40 000 m².

Si la mutation de la gare est un enjeu fort, la commune ne maîtrisant pas suffisamment le foncier à ce jour, ce projet fera l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre ultérieur.

En revanche, il est important de créer un écho à l'aménagement du centre-ville au sein des centres-bourgs. Aussi, le projet de réhabilitation de l'ancien restaurant de Paizay-le-Tort, qu'il a été décidé de stopper laissera place à un projet de requalification de l'espace public du centre-bourg. Le bourg de Paizay-le-Tort regroupe plusieurs équipements structurants : centre-bourg, mairie, salle des fêtes, église, lavoir, propice à la requalification de l'espace public. Ce périmètre est également intégré au projet.

Les deux périmètres pourront être requestionnés avec les candidats et l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera retenue.

Périmètre proposé pour le centre-ville de Melle

SG
JT

Périmètre proposé pour le centre-bourg de Paizay-le-Tort

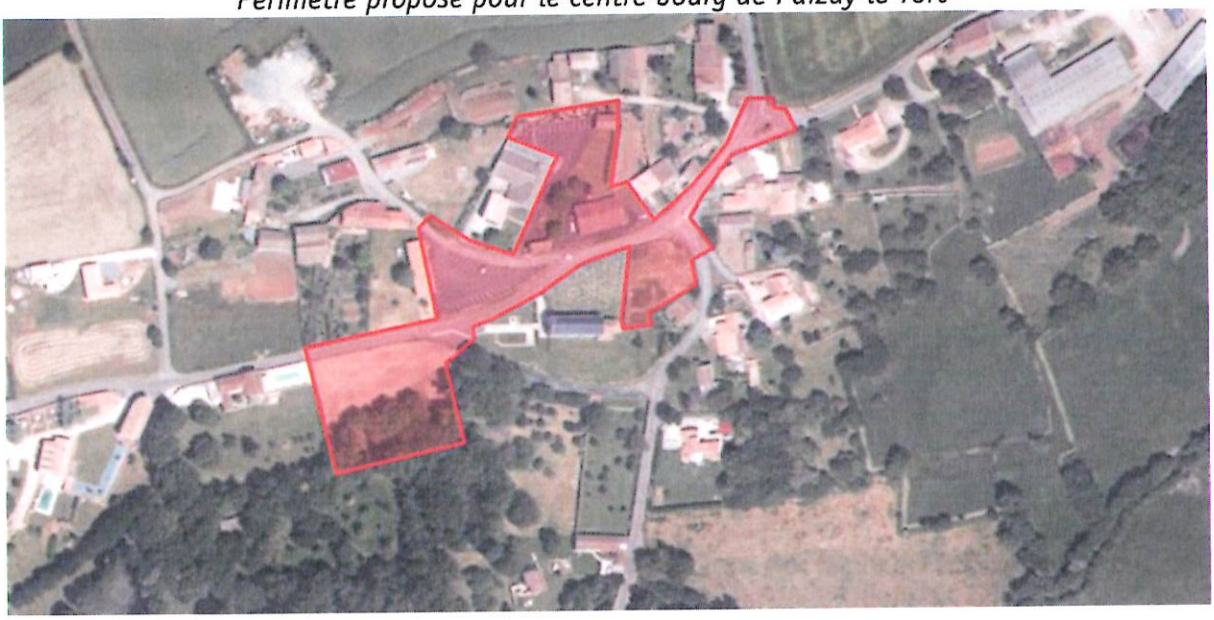

En raison des contours de la mission, le marché de maîtrise d'œuvre à conclure prendra la forme d'un accord-cadre mono attributaire, c'est-à-dire un contrat par lequel la commune s'engagera à passer des marchés de maîtrise d'œuvre auprès du titulaire retenu pendant une période donnée de huit ans et pour les prestations déterminées. Ces marchés seront appelés « marchés subséquents ».

La stratégie de mise en œuvre de ces marchés permettra :

- de lancer les études de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble des périmètres jusqu'à la phase Avant-projet (stade permettant le dépôt des autorisations d'urbanisme),
- puis de solliciter les marchés en phase opérationnelle (de la consultation des entreprises à la réalisation du chantier) en fonction des priorités décidées par l'équipe municipale et des contraintes de terrain qui seront explicitées par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Ce montage permet à la fois de maîtriser un aménagement global et d'en maîtriser les coûts. La surface de travail en centre-ville représente environ 40 000 m², et 13 000 m² dans le centre-bourg de Paizay-le-Tort, pour un coût prévisionnel total de travaux d'environ 4,5 millions d'euros hors taxes. Le montant minimum obligatoire du marché de maîtrise d'œuvre est de 100 000 € HT, le montant maximum de 600 000 € HT.

L'accord-cadre aura une durée de 8 ans du fait de l'étendue du projet d'aménagement et des investissements conséquents qu'il représente. La commune ne passera des marchés de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des différents espaces compris dans le cadre de la mission, que sur les espaces qui s'inscriront dans le cadre du budget qu'elle aura définis.

Le montant prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre est supérieur aux seuils de procédure formalisée indiqués à l'article R. 2124-1 du code de la commande publique.

Conformément à l'article R. 2124-3 du code de la commande publique, la procédure formalisée avec négociation sera mise en œuvre. Cette procédure se justifie par les prestations de conception du marché.

Dans l'appel à candidats en cours, une phase Candidature (non rémunérée) et une phase Offre avec remise de prestations (niveau Esquisse), ainsi qu'une rencontre sur site et des auditions sont prévues. Il acceptera l'offre de trois candidats minimums, quatre maximums qui seront rémunérés, globalement 12 000 € TTC, sur la base d'une Décision dans le cadre de la délégation n°4.

JT SG

La consultation est ouverte aux équipes composées des compétences suivantes : paysagiste-concepteur, urbaniste, architecte diplômé de l'État ou agréé, inscrit à l'Ordre des Architectes, bureau d'étude spécialisé en VRD (voirie-réseaux divers), économie de l'aménagement, de la construction, d'éléments de design d'espace urbain, concertation. Le mandataire de l'équipe sera le paysagiste-concepteur.
Les candidatures et les offres devront être examinées en Commission d'Appel d'Offres (CAO) conformément aux articles L. 1414-2 du code de la commande publique et L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales.

91/ Création d'une Commission d'appel d'offres ponctuelle chargée du dossier « Aménagement des espaces publics du centre-ville des communes déléguées de Melle et de Paizay le Tort »

Pour mémoire, la délibération n°92 du 23 septembre 2020 a décidé de créer des commissions d'appel d'offre ponctuelles pour la passation de marchés spécifiques et non pas une commission unique et figée pour la durée du mandat, afin de permettre à des élus d'y siéger selon leurs délégations, leurs centres d'intérêt ou bien leurs compétences sur un projet donné.
Depuis lors, pour mémoire, une CAO ponctuelle a été créée pour le projet « Interprétation de l'État des Milieux (IEM) des Mines d'Argent des Rois francs ».

Afin de mener à bien la maîtrise d'œuvre « Aménagement des espaces publics du centre-ville des communes déléguées de Melle et de Paizay le Tort » et au regard des montants prévisionnels supérieurs aux seuils en vigueur de procédure formalisée[4], il convient de créer une CAO ponctuelle.

Il est rappelé ici que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Conformément à l'article L. 411-5 du code général des collectivités territoriales, la CAO sera composée du Président de la commission qu'est M. le Maire ainsi que cinq titulaires, membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle et cinq suppléants, membres du conseil municipal élus selon les mêmes modalités. Ces membres auront une voix délibérative. L'élection des membres de la CAO se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas y procéder.
Les listes de candidats qui sont soumises au vote sont celles qui ont été soumises au vote des électeurs lors de l'élection municipale : à Melle, il s'agit donc de trois listes. Dans ce cas, l'élection se passe à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il n'y a pas d'élection dans le cas où une seule liste se présente après appel à candidatures.
Considérant que les deux listes d'opposition ont été consultées,
Considérant qu'aucune autre liste ne répond à l'appel à candidats de M. le Maire,
ayant entendu l'exposé de Sylvain Griffault, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide :
- de créer une CAO ponctuelle chargée de désigner l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre ;
- de ne pas recourir au scrutin secret ;
- de procéder à leur nomination comme suit :
  - titulaires : Sarah Klingler, Pierre Ouvrard, Christophe Chauvet, Céline Fachin, Christophe Labrousse

4 *Actuellement : 221 000 € HT pour les marchés d'études et 5 338 000 € HT pour les marchés de fournitures et de travaux*

JT SG

- suppléant·e·s : Béatrice Courtin, David Braud, Fabienne Manguy, Mélanie Bernard-Rivière, Muriel Sabourin-Benelhadj.

92/ Convention relative au rattachement d'ouvrages de raccordement d'unité de production au réseau public de distribution, avec le SIEDS, la commune de Villefollet et GRDF

La société Deux-Sèvres Biogaz 3 développe un projet de production de biométhane sur la commune de Villefollet destiné à être injecté dans le réseau public de distribution de gaz situé sur la commune déléguée de St Martin lès Melle.

Dans ce cadre, une canalisation est envisagée sur le tracé de laquelle se trouvent Villefollet et Mazières sur Béronne (qui ne disposent pas d'un service de distribution de gaz sur leur territoire), Brioux (qui relève de la compétence du SIEDS en la matière), et Saint Martin lès Melle (qui relève de la compétence de GRDF en la matière).

Le projet répond aux objectifs de la transition énergétique et revêt par conséquent un caractère d'intérêt général, justifiant sur un plan économique et environnemental la réalisation du projet.

Il est réglementairement obligatoire pour GRDF de procéder au rattachement administratif du patrimoine que représente cette canalisation de 4 340 mètres (52m à Villefollet et 4 288m à Mazières sur B. Traditionnellement, ce type de rattachement administratif se fait au profit du plus gros concessionnaire et fait l'objet d'une majoration de la redevance due par GRDF au concessionnaire.

Vu le Code de l'énergie qui dispose que :

- article L432-8 8° : les gestionnaires des réseaux de distribution sont chargés « (...) *de favoriser l'insertion des énergies renouvelables dans le réseau* » ;
- article L111-97 : « *un droit d'accès aux ouvrages de transport et de distribution de gaz naturel ainsi qu'aux installations de gaz naturel liquéfié, y compris les installations fournissant des services auxiliaires, est garanti par les opérateurs qui les exploitent aux clients, aux producteurs de biogaz ainsi qu'aux fournisseurs et à leurs mandataires, dans des conditions définies par contrat.* » ;
- article L453-10 : « *un réseau public de distribution de gaz naturel peut comprendre une canalisation de distribution de gaz située hors de la zone de desserte du gestionnaire de ce réseau public sous réserve de l'accord entre l'autorité organisatrice de ce réseau et les communes sur le territoire desquelles la canalisation est implantée ou, le cas échéant, leurs établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes lorsque la compétence afférente à la distribution publique de gaz leur a été transférée. Ces dispositions sont applicables à une canalisation nécessaire pour permettre le raccordement à un réseau public de distribution de gaz naturel d'une installation de production de biogaz implantée en dehors de la zone de desserte du gestionnaire de ce réseau* » ;

Ayant entendu l'exposé de Sylvain Griffault, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide :

- d'autoriser le rattachement de ces ouvrages à la concession de St Martin lès Melle étant entendu que la conclusion de cette convention n'octroie pas à GRDF la qualité de concessionnaire de la distribution publique de gaz de la commune de Mazières sur Béronne et ne lui permet pas de raccorder des clients consommateurs situés sur cette commune, ni d'implanter sur celles-ci des ouvrages autres que ceux définis à l'article 2 de la convention annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante jointe en annexe avec le SIEDS, la commune de Villefollet et GRDF.

SG

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe que la campagne de dépistage de plomb et arsenic dans l'organisme, proposée aux habitants et usagers de Melle suite à l'Étude d'interprétation des milieux exigée par les services de l'État du fait de l'exploitation ancienne des mines d'argent, se poursuit. A la date du 11 avril, 420 personnes avaient répondu à l'appel. Il est cependant nécessaire d'allonger la période de tests pour consolider les résultats notamment auprès des mineurs qui est une population sous représentée. Il semble que d'une manière générale, à ce stade, les résultats sont concordants avec les résultats connus à l'échelle nationale.

- Mélanie Bernard Rivière rappelle la tenue de l'apéro-concert « vélo-piano » du vendredi 12 juillet offert par la commune à 18h30 à La Torserie (Mazières sur B.)

- Bertrand Devineau à propos du contexte dans lequel la commune va accueillir prochainement le Village de l'eau à la ferme de La Genellerie (commune déléguée de St Martin) : la presse locale relaie une interview avec des représentants du Collectif Bassines Non Merci et Les Soulèvements de la Terre qui utilisent des propos auxquels il ne souscrit pas : « *cibler et visibiliser les bassines et le complexe agro-industriel dont elles sont un élément clé* », « *actions de démantèlement d'infrastructures néfastes* ».
  Johnny Bertrand et Christophe Labrousse rejoignent cette position. Johnny Bertrand ajoute que des dégradations commises dans des collectivités voisines devraient susciter une certaine solidarité.
  Jérôme Texier rappelle que l'assemblée a adopté un Vœu contre les méga-bassines. Cependant, on peut comprendre la position véhémente du maire de Ste Soline vis-à-vis de Melle qu'il associe à tort à la violence générée. Par ailleurs, un temps d'explication est dû aux habitants car des peurs existent et il convient d'en tenir compte. L'article paru aujourd'hui ne permet pas de travailler en confiance ; c'est une grosse erreur de la part des organisateurs.
  Sylvain Griffault reconnaît que certains propos ne sont pas admissibles mais peut-être ont-ils été raccourcis.
  Il évoque la réunion du jour, préparatoire à la mise en œuvre des conditions de sécurité du Village de l'eau, en présence du SAMU, de la gendarmerie, des pompiers, du Directeur de cabinet de la préfecture et des organisateurs (ATTAC France et le syndicat Sud solidaire). Il présente le plan de situation des différentes composantes du Village de l'eau qui accueillera conférences, spectacles, débats, projections de films.
  La commune met à disposition, par une convention de prêt à usage, sa ferme La Genellerie qui en contrepartie fait l'objet d'un chantier participatif (remise en état du four, débroussaillage, portail et clôture ...). De plus, la commune loue des salles municipales aux organisateurs.
  La ferme de La Genellerie se situe dans la zone de captage d'eau La Chancelée : les organisateurs, proches de la nature, réalisent un inventaire naturaliste de la vallée de L'Argentière. Les chiens seront interdits sur l'ensemble du site. Les matières sèches issus des 60 sanitaires qui seront installés seront enlevées du site et les urines rejoindront le réseau d'assainissement de sorte que le site soit protégé de toute infiltration.
  Sylvain Griffault souhaite que ce moment soit le moyen de favoriser des échanges devenus indispensables entre les différents acteurs de l'eau.
  La réunion de voisinage est prévue le 4 juillet.

SG

La séance est levée à 23h.

Le conseil municipal se réunira mercredi 11 septembre 2024.

Jérôme Texier

Secrétaire de séance

Sylvain Griffault

Maire

Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil municipal du 3 juillet 2024

70/ Gouvernance politique de la commune/ Composition des Comités consultatifs permanents « Vie citoyenne » et « Projets municipaux » : abrogation de la délibération n° 46 du 10 avril 2024 et reprise
71/ Représentations de la commune dans les différentes instances : abrogation des délibérations n° 127 du 19 octobre 2022 et n°15 du 6 mars 2024, et reprise
72/ Attribution de subventions de fonctionnement aux associations à but sportif
73/ Attribution de subventions de fonctionnement aux associations culturelles et d'éducation populaire
74/ Association Centre socio-culturel du Mellois : subvention pour le chantier de jeunes 2024
75/ Association Centre socio-culturel du Mellois : subvention pour le Carnaval 2024
76/ Association Centre socio-culturel du Mellois : subvention pour un voyage de jeunes
77/ Association des Éclaireuses et des Éclaireurs unionistes de France : subvention pour un voyage de jeunes
78/ Association ArtenetrA : subvention en soutien au Festival
79/ Association OSAPAM : subvention pour l'organisation de Cap JO
80/ Soutien financier à la création d'une nouvelle association locale : Train du Mellois
81/ SOS Méditerranée : attribution d'une subvention
82/ Régime indemnitaire au profit des agents municipaux (RIFSEEP) : abrogation de la délibération n°66 du 7 juillet 2021 et reprise
83/ Convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou : avenant n°1
84/ Création d'œuvres d'art : convention de production et de mise à disposition des Entremelloises
85/ Ciné-conférences projetées au Metullum : renouvellement de convention et fixation des tarifs
86/ Dispositif des Pass' : Adaptation et poursuite du dispositif pour les années scolaires 2024-25/2025-26/2026-27
87/ Tarifs des services municipaux : camping municipal La Fontaine de Villiers et gîte d'étape municipal : abrogation de la délibération n°63 du 22 mai et reprise
88/ Gestion des locatifs du camping municipal et du gîte d'étape : nouvelle convention avec l'EPIC « Tourisme Mellois en Poitou »
89/ Recours à des collaborateurs occasionnels de service public : convention-type : abrogation de la délibération n°65 du 22 mai 2024 et reprise
90/ Défense incendie mise en œuvre par le Syndicat 4B : versement d'une subvention d'équipement dans le cadre du programme d'investissement 2022-23
91/ Création d'une Commission d'appel d'offres ponctuelle chargée du dossier « Aménagement des espaces publics du centre-ville des communes déléguées de Melle et de Paizay le Tort »
92/ Convention relative au rattachement d'ouvrages de raccordement d'unité de production au réseau public de distribution, avec le SIEDS, la commune de Villefollet et GRDF

Mise en ligne le 5 juillet 2024

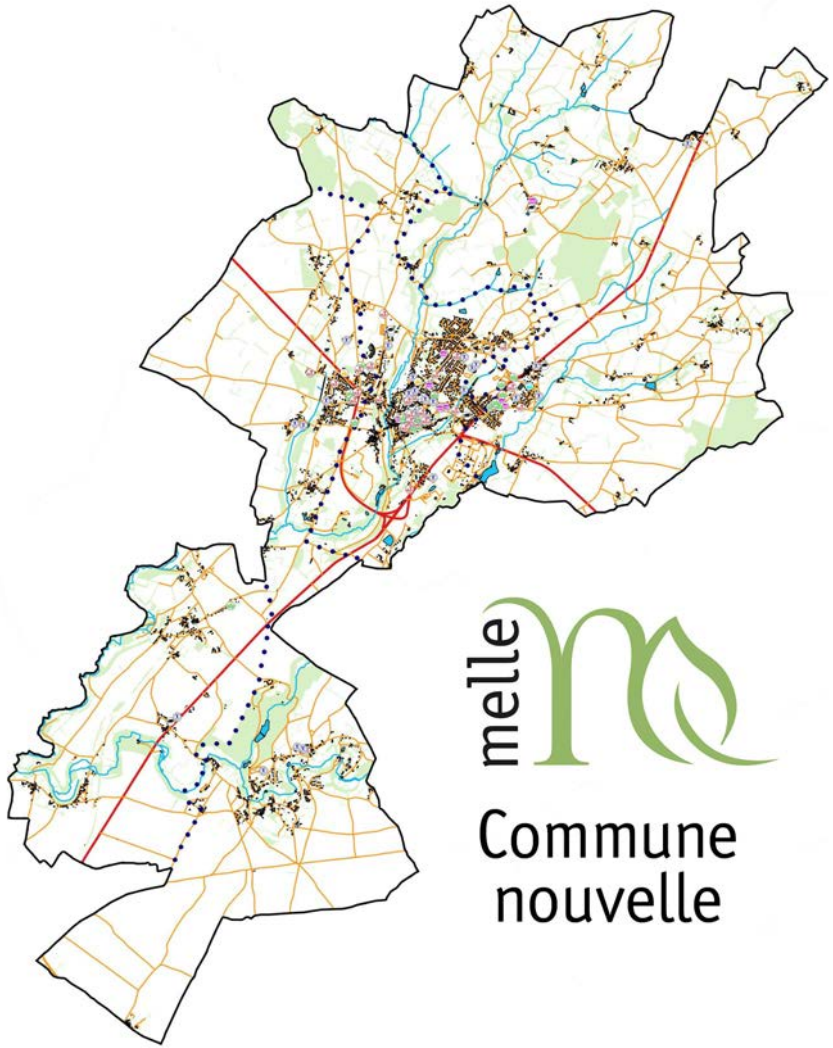

Conseil municipal

3 juillet 2024

1/ Décisions prises par le maire

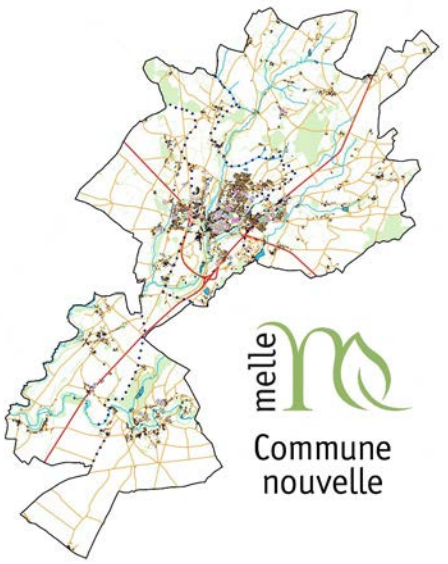

Décisions prises par le maire

Décisions prises dans le cadre de la délégation n°4 (montant TTC)

13-mai-24	Décision n°62 / Salle des fêtes de Paizay le T. : achat de portes et fenêtres	16 393,91 €	DMI PVC - Salaunes (Gironde)
14-mai-24	Décision n°64 / CTM-atelier mécanique : achat d'un appareil pour parallélisme des véhicules	13 860,00 €	Autodistribution Talbot 79 - Chauray
16-mai-24	Décision n°65 / CTM - entretien des bords de route : achat d'un lamier	19 359,60 €	Noremat - Ludres (Meurthe et Moselle)
16-mai-24	Ferme de La Genellerie - St Martin lès M. : achat de bois	5 119,20 €	Meponte Bois - Melleran
16-mai-24	Melle (mairie, salle des fêtes T.Vert, parking ss terrain C Reignier, centre de tennis) : maintenance 2024 des portes et portails électriques	3 105,60 €	Portalp - Domont (Val d'Oise)
16-mai-24	Centre de tennis : achat de banderoles et filets	4 392,91 €	Esquisse publicité - Niort
17-mai-24	Site du CTM / Projet de construction de préaux ouverts et aménagement VRD : étude de faisabilité	3 500,00 €	Ribot ingénierie - Melle
17-mai-24	Projet construction préaux ouverts et aménagement extérieur serre au CTM : élaboration dossier Loi sur l'eau (serre bioclimatique)	3 480,00 €	Impact - Rouffiac (Charente)
17-mai-24	Projet construction préaux ouverts et aménagement extérieur serre au CTM : étude de sol	3 750,00 €	AIS Centre Atlantique - St Benoit (Vienne)
27-mai-24	Décision n°68 / Site du CTM : projet de construction d'une serre bioclimatique (chauffage, matériaux et chauffage) : étude de faisabilité	13 620,00 €	Arrdhor Critt horticole - Rochefort

Décisions prises par le maire

Décisions prises dans le cadre de la délégation n°4 (montant TTC)

28-mai-24	Achat de mobilier pour les manifestations (tables et bancs)	7 619,04 €	JPP Direct - Valence (Drôme)
30-mai-24	Décision n°71 / Centre administratif St Joseph - fibre : installation de gaines	19 409,18 €	Entreprise EEAC - Celles sur Belle
30-mai-24	Décision n°72 / Remplacement de 6 défibrillateurs	10 726,80 €	France Défibrilateurs - Saint-Raphaël (Var)
30-mai-24	Décision n°73 / Biennale d'art contemporain : achat de fourniture (bois)	10 084,08 €	Baron Menuiserie - Chey
03-juin-24	Achat de mobilier pour les manifestations (tentes de réception)	6 211,74 €	Equip cité - Montesson (Yvelines)
05-juin-24	Décision n°75 / Eglises Saint Hilaire, Saint Pierre, Saint Savinien : démoussage et remaniement de toitures	10 908,70 €	SARL Cooke Couverture - Limalonges
05-juin-24	Biennale d'art contemporain : impression du guide de visite	4 442,40 €	Imprimerie Prouteau - Bressuire
05-juin-24	Logement à l'école de Charzay (Mazières sur B.) : réfection de la toiture	6 696,80 €	Jean-Christophe Gaudineau - Tillou
06-juin-24	Salle Le Metullum : recherche de fuite et réparation du toit	2 755,62 €	Esta - Fontaine le Comte (Vienne)
06-juin-24	Achat de gazole	7 187,40 €	Fallourd - St Maixent l'E.
07-juin-24	Biennale d'art contemporain : achat de fourniture (bois)	10 084,08 €	Baron Menuiserie - Chey
07-juin-24	Achat d'un spectacle "Visites insolites" dans le cadre des Dimanches de caractère le 27 octobre 2024	3 584,00 €	Compagnie MastocK - Melle
11-juin-24	Réparation du tractopelle : achat de pièces mécaniques	4 460,87 €	M3 JCB - La Crèche

Décisions prises par le maire

Décisions prises dans le cadre de la délégation n°5 (Loyer mensuel net de TVA)

13-mai-24	Décision n°60 / Signature d'une convention de location d'un emplacement (n° 5) au garage situé rue de Villiers à Melle	36,06 €	avec M. Olivier Rambaud
13-mai-24	Décision n°61 / Signature d'une convention de location d'un bureau au centre administratif St Joseph situé rue St Pierre à Melle	126,84 €	avec l'Association pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR)
14-mai-24	Décision n°63 / Avenant à la convention de location du bâtiment accueillant les assistantes maternelles	348,13 €	avec l'association Le Bout en Train
27-mai-24	Décision n°69 / Signature d'une convention de location d'un logement situé 10 rue de l'Eglise Saint-Pierre à Paizay le Tort	434,33 €	avec M. Vincent Marsillac

Décisions prises dans le cadre de la délégation n°6

04-juin-24	Décision n°74 / Biennale d'art contemporain : avenant au contrat d'assurance (Dommages aux biens)	8 576,97 €	SMACL - Niort

Décisions prises par le maire

Décisions prises dans le cadre de la délégation n°24

24-mai-24	Décision n°67 / Renouvellement adhésion pour 2024	135 €	Association ANVITA

Décisions prises dans le cadre d'une délégation ponctuelle

29-mai-24	Décision n°70 / Lotissement La Fosse aux Chevaux : vente du lot n°9	24 660 €	à Mme Sylvie Hawkins

2/ Gouvernance

Composition des Comités consultatifs permanents « Vie citoyenne » et « Projets municipaux »

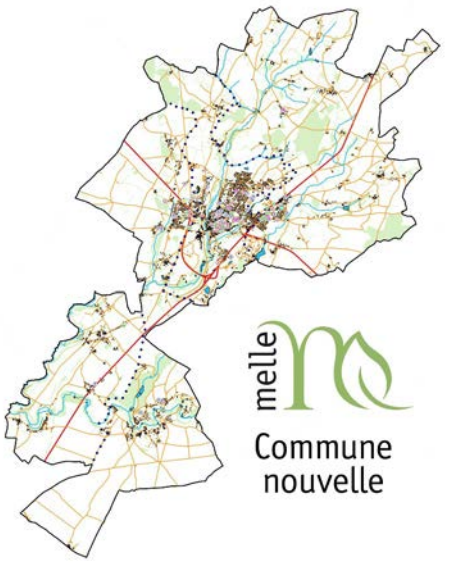

Composition des Comités consultatifs permanents « Vie citoyenne » et « Projets municipaux »

Par sa délibération n° 46 du 10 avril 2024, l'assemblée a approuvé la composition des Comités consultatifs permanents « Vie citoyenne » et « Projets municipaux ».
Afin de satisfaire la demande d'un habitant d'intégrer le Comité consultatif « Projets municipaux », **il est proposé à l'assemblée** :

- d'abroger la délibération n° 46 du 10 avril 2024
- de la reprendre comme suit (modification en italique gras)

Comité consultatif « Projets municipaux » :

- Habitant·e·s et personnes qualifiées : **ajout de *Jacques DEBUIRE***

3/ Représentations de la commune dans les instances

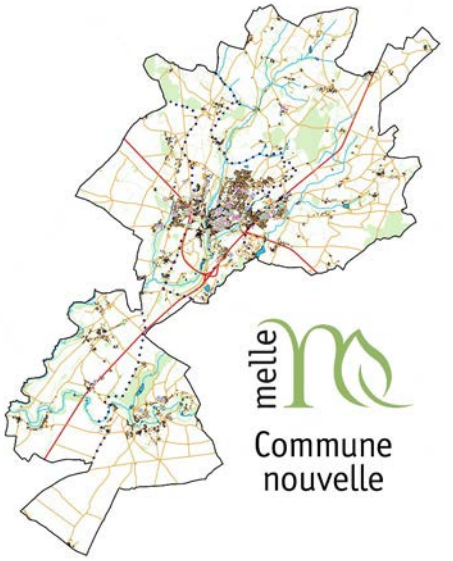

Représentations de la commune dans les instances

Par sa délibération n°15 du 6 mars 2024, l'assemblée a désigné les représentants de la ville dans différentes instances extérieures.
Afin de permettre la désignation de David Braud en tant que titulaire et Mélanie Bernard-Rivière suppléante au sein du Conseil d'école de l'école Yvonne-Mention Verdier de Melle, après que M. le Maire aura fait un appel à candidat·es, **il sera proposé à l'assemblée** :

- d'abroger la délibération n°15 du 6 mars 2024 ;
- d'accepter de procéder à la désignation du représentant de la commune à main levée ;
- de reprendre la délibération comme suit (modification en italique gras) :

- Ecole Yvonne Mention Verdier (Melle) – Conseil d'école :
  David Braud titulaire et Mélanie Bernard-Rivière suppléante

4/ Attribution de subventions de fonctionnement aux associations à but sportif

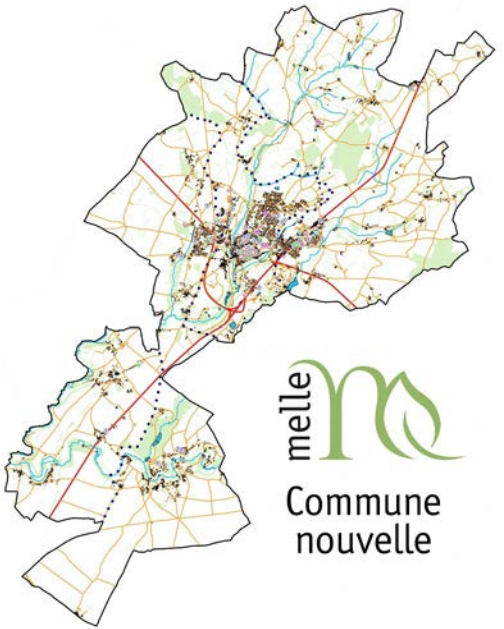

Attribution de subventions de fonctionnement aux associations à but sportif

Il est proposé à l'assemblée de décider du montant de la subvention de fonctionnement au profit des associations à but sportif pour soutenir leur saison 2024-2025 comme suit :

ASPM (football)	2 500€
Badafou (badminton)	200€
Basket-ball Mellois	1 600€
BMX St Léger	1 500€
Boxe des Champs	2 000€
Club Sportif Mellois Natation	2 500€
Club Cyclo La Légère	500€
Judo Club Mellois	1 000€
Rugby Olympique Club Mellois	2 000€
Tchoukball Club Mellois	800€
Tennis Club Mellois	600€
Troupe de Roller Melloise	900€

5/ Attribution de subventions de fonctionnement aux associations culturelles et d'éducation populaire

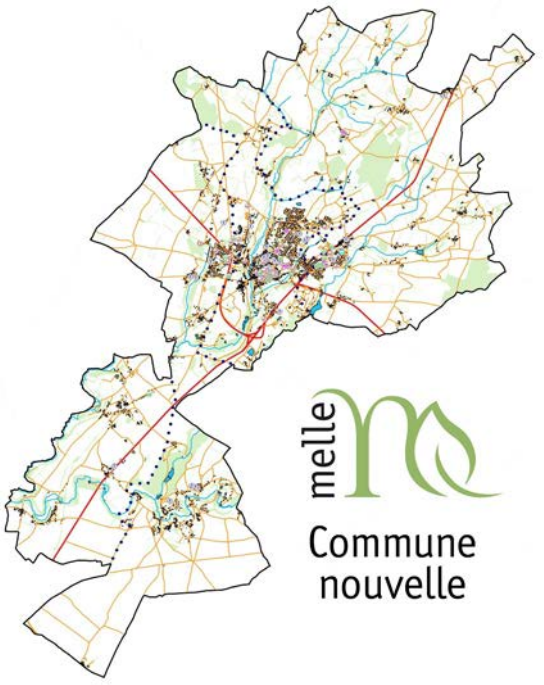

Attribution de subventions de fonctionnement aux associations culturelles et d'éducation populaire

Il est proposé à l'assemblée de décider du montant de la subvention au profit des associations à but culturel et/ou d'éducation populaire comme suit :

La Bêta-Pi	4 000€	Saison 2024-25
CCEM	31 400€	Saison 2024-25
Amicale Monet Goyon	4 300€	Année 2024
APE Les Marotins	600€	Année 2024
APE Le Paipounard	400€	Année 2024

6/ Association Centre socio-culturel du Mellois : subvention pour le chantier de jeunes 2024

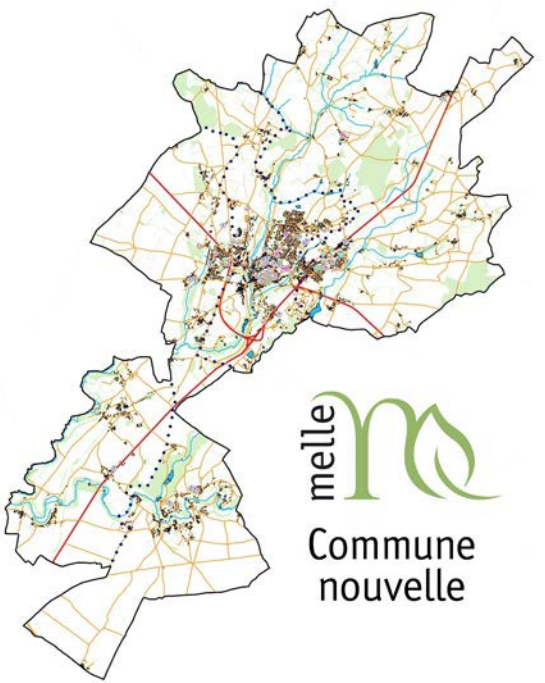

Association Centre socio-culturel du Mellois : subvention pour le chantier de jeunes 2024

Fort des expériences menées depuis 2008, le Centre Socioculturel du Mellois organise un chantier-loisirs d'une semaine (du 4 au 10 juillet 2024) en partenariat avec la commune de Melle. Il est proposé de reconduire l'action avec 12 jeunes accueillis. Le chantier-loisirs aura pour objet de creuser des mares et faire des aménagements dans la vallée du Pinier à proximité du jardin créé et exploité par l'Épicerie Sociale sur un terrain communal.

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer une subvention de 900 € au Centre Socioculturel du Mellois pour mener à bien ce projet.

7/ Association Centre socio-culturel du Mellois : subvention pour le Carnaval 2024

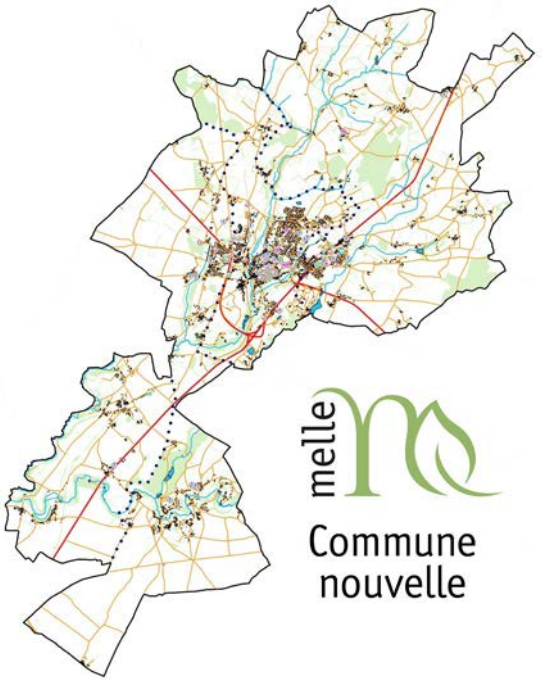

Association Centre socio-culturel du Mellois : subvention pour le Carnaval 2024

Chaque année, le Centre Socioculturel du Mellois accompagne un collectif d'habitants et d'associations dans l'organisation annuelle du Carnaval. Il s'est tenu le 24 mars dernier sur la thématique de la magie et a accueilli entre 800 et 1 000 personnes. Une centaine de bénévoles étaient mobilisés.

Le budget est de 2 900€ dont 700€ de mécénat et 200€ d'autofinancement.
Le Centre socio-culturel demande une subvention de 2 000€ à la commune.

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer une subvention de 2 000€ au Centre Socioculturel du Mellois pour le soutenir dans cette action.

8/ Association Centre socio-culturel du Mellois : subvention pour un voyage de jeunes

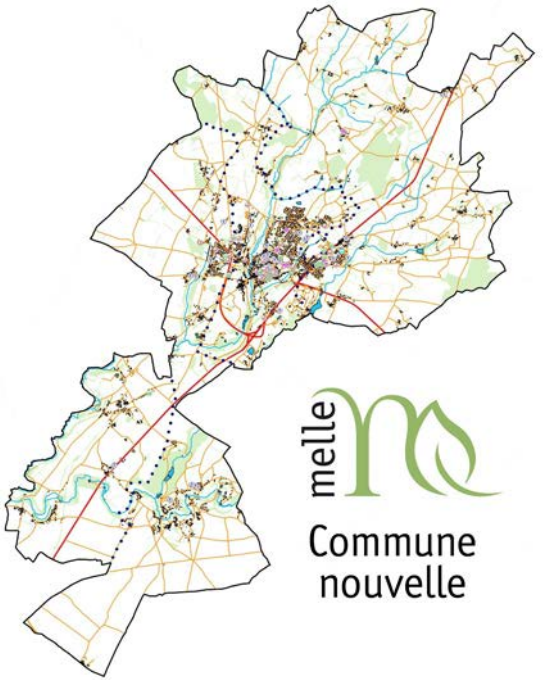

Association Centre socio-culturel du Mellois : subvention pour un voyage de jeunes

Dans une logique de participation active à la construction de leurs loisirs, le Centre Socioculturel du Mellois accompagne un groupe de 7 jeunes dans la préparation d'un voyage en Italie durant les vacances d'automne 2024. Afin de mener ce projet à terme, le groupe s'est notamment investi dans la buvette du Carnaval, l'organisation d'une tombola, le vestiaire du Bal qui Pique.

Le budget de ce projet s'établit à 3 088€ avec une participation des usagers de 1 050€ et un autofinancement par les projets menés d'environ 1 200€.
Le Centre socio-culturel demande une subvention de 600€ à la commune.

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer une subvention de 600 € au Centre Socioculturel du Mellois pour mener à bien ce projet.

9/ Association des Éclaireuses et des Éclaireurs unionistes de France : subvention pour un voyage de jeunes

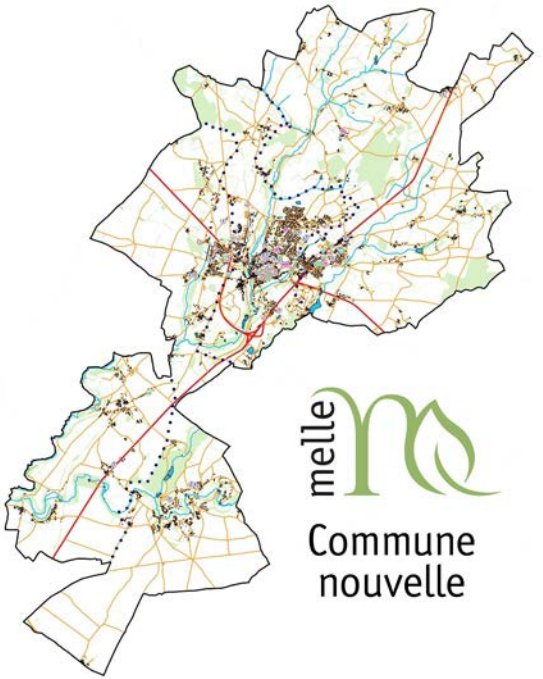

Association des Éclaireuses et des Éclaireurs unionistes de France : subvention pour un voyage de jeunes

Cette année, les Éclaireuses et des Éclaireurs unionistes de France (EEUdF) envisagent d'aller découvrir la communauté ZEGG1 et d'explorer des alternatives écologiques en milieu urbain. C'est un groupe d'aînés (16-19 ans) qui a été actif sur ce projet : détermination des objectifs, des modalités de fonctionnement notamment. Cela fait maintenant deux années qu'ils participent à des actions d'autofinancement qui ont permis de collecter 1 300€.

Le budget du voyage est de 2 565€ avec 1 300€ d'autofinancement et 1 100€ de financement par les familles.

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer une subvention de 300 € aux EEUdF pour mener à bien ce projet.

10/ Association ArtenetrA : subvention en soutien au Festival

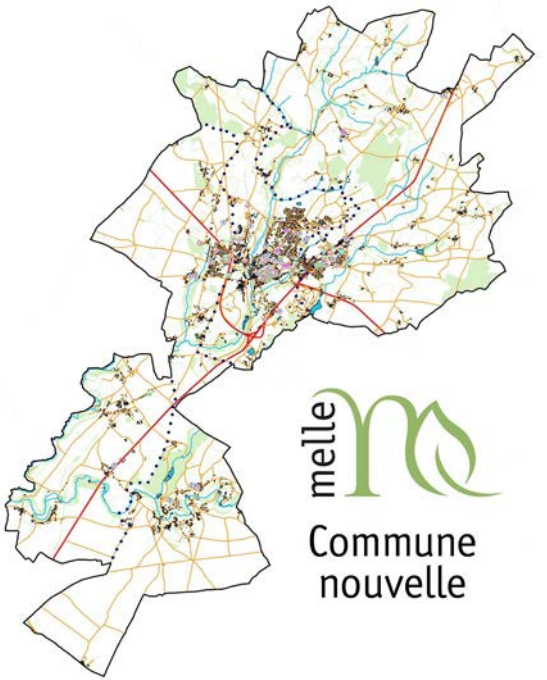

Association ArtenetrA : subvention en soutien au Festival

Dans le cadre de son festival estival, l'association ArtenetrA, basée à Celles sur Belle, organisera cinq concerts gratuits à Melle, en juillet et août, dont un à l'église de Paizay le Tort.

Cela fait maintenant plusieurs années que l'association déploie son festival dans la commune. Elle sollicite cette année une subvention de 7 000€. Cette somme est identique à celle de l'année passée avec un montage financier différent.

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer une subvention de 7 000 € à ArtenetrA pour mener à bien ce projet.

11/
Association OSAPAM : subvention pour l'organisation de Cap JO

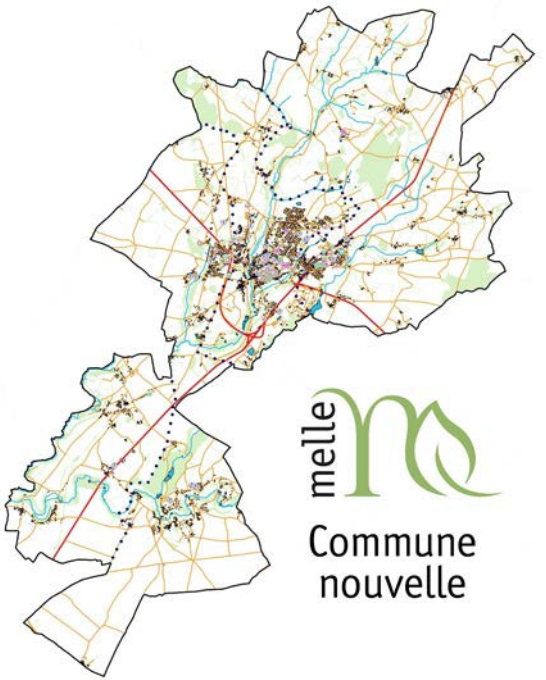

Association OSAPAM : subvention pour l'organisation de Cap JO

L'OSAPAM a organisé le 6 juin 2024, la finale de l'opération Cap JO 2024. Cette manifestation s'est déroulée deux fois à Melle et a regroupé 18 écoles, 27 classes et 635 élèves de CM1 et CM2. 54 enseignants et accompagnateurs ainsi qu'une centaine de bénévoles.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 10 300€ dont 1 000€ proviennent du Conseil départemental, 2 000€ de la Communauté de communes Mellois en Poitou, 1 500€ d'autres communes et 800€ de la fédération nationale des offices municipaux de sport (FNOMS). De plus, 4 000€ ont été sollicités auprès de partenaires privés.

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'OSAPAM pour mener à bien ce projet.

12/ Soutien financier à la création d'une nouvelle association locale : Train du Mellois

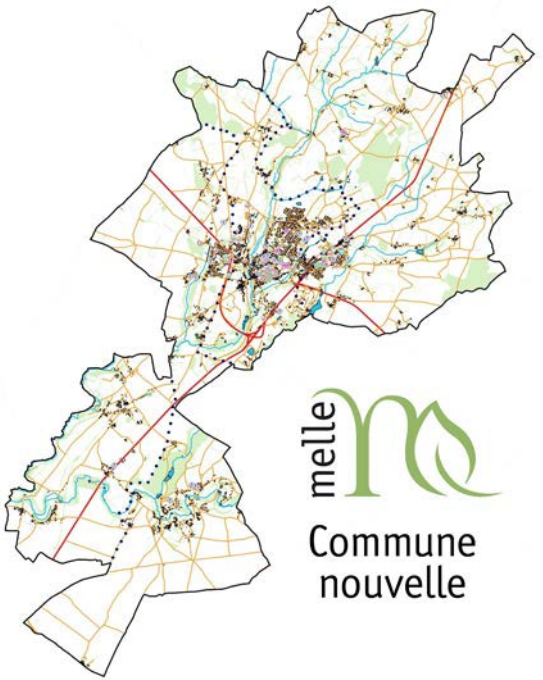

Soutien financier à la création d'une nouvelle association locale : Train du Mellois

Le Train du Mellois est une nouvelle association qui s'est fixée comme objectif de « se souvenir des trains et tramways dans le Mellois, de sauver le petit train touristique du Lambon et de développer le transport collectif par train et tramway dans le Mellois ».

Il est proposé à l'assemblée de décider le versement au profit de l'association Train du Mellois d'une subvention de 75€ en Soutien à cette création dont la demande de subvention de fonctionnement nécessite des échanges restant à mener.

13/
SOS Méditerranée : attribution d'une subvention

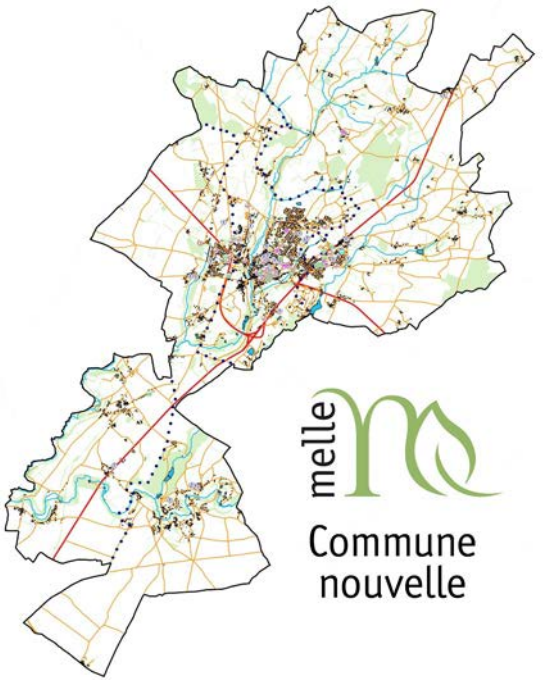

SOS Méditerranée : attribution d'une subvention

Pour mémoire, SOS Méditerranée est une association civile européenne de sauvetage en mer créée en 2015, constituée de citoyens mobilisés face à l'urgence humanitaire en Méditerranée. Si la sauvegarde de la vie en mer est avant tout un devoir d'humanité, c'est aussi un devoir légal : elle fait l'objet de nombreuses conventions ratifiées par les États Européens.

Par sa délibération n° 61 du 7 juillet 2021, l'assemblée a approuvé la charte de l'association SOS Méditerranée et l'adhésion de la commune à la plateforme des collectivités solidaires.
Depuis lors, elle a approuvé chaque année le versement d'une subvention de 1 000 €.
En 2024, M. le Maire renouvelle cette adhésion par voie de décision dans le cadre de sa délégation n°24.

Il est proposé à l'assemblée de maintenir le soutien financier à l'association SOS Méditerranée à hauteur de 1 000 € destinés au financement de l'action humanitaire de sauvetage en mer de l'association.

14/
Régime indemnitaire au profit des agents municipaux (RIFSEEP)

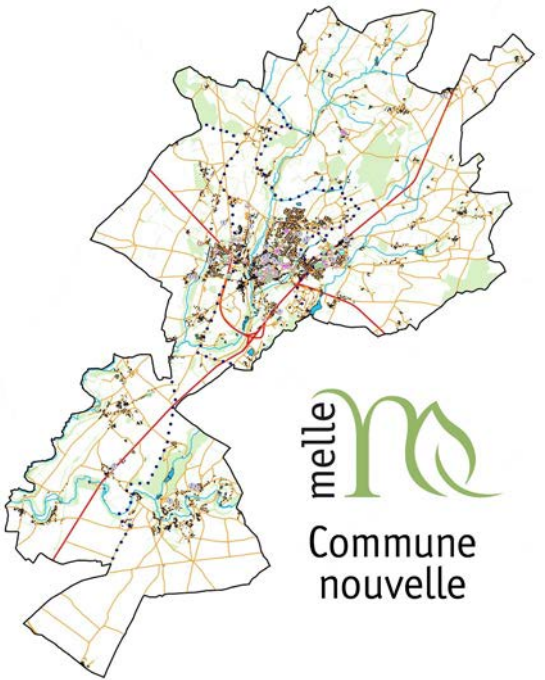

Régime indemnitaire au profit des agents municipaux (RIFSEEP)

Le régime indemnitaire de la Commune de Melle a été instauré en 2019 puis modifié par la délibération n° 66 du 7 juillet 2021 actuellement en vigueur.

Conformément aux textes en vigueur, le régime indemnitaire doit faire l'objet d'un réexamen tous les quatre ans. La commune de Melle a donc engagé à l'automne 2023 une réflexion collective par l'instauration d'un groupe de travail avec des agents volontaires, représentant l'ensemble des services de la collectivité, et une concertation avec les représentants du personnel concernant l'évolution de celui-ci au sein de la commune.

Pour mémoire, la rémunération des agents publics est composée :

a/ d'un traitement indiciaire sur lequel l'autorité territoriale n'a pas vocation à agir
b/ d'indemnités dont le versement est obligatoire si l'agent y a droit
c/ d'un « régime indemnitaire » : le régime indemnitaire dénommé RIFSEEP

Régime indemnitaire au profit des agents municipaux (RIFSEEP)

Considérant que l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire, et après plusieurs années de mise en œuvre dans un cadre organisationnel mouvant, il se révèle nécessaire de faire évoluer le dispositif.

Au vu de l'avis favorable émis par le Comité social territorial réuni le 7 juin 2024, **il est proposé à l'assemblée** :

- d'abroger la délibération n° 66 du 7 juillet 2021 ;
- de la reprendre selon les termes exposés dans l'annexe jointe ;
- de dire que son application prendra effet sur la rémunération du mois de juillet 2024 ;
- de dire qu'un premier bilan sera effectué après un an d'application, permettant ainsi d'ajuster ce dispositif si nécessaire.

15/ Convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou : avenant n°1

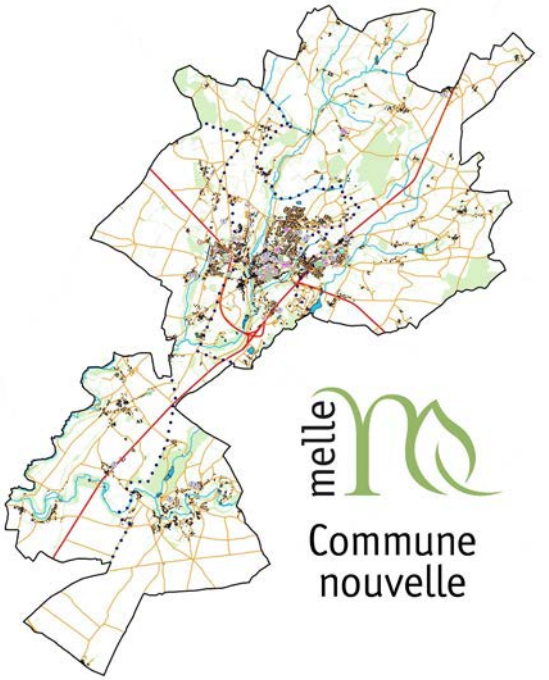

Convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou : avenant n°1

L'ORT de Mellois en Poitou est portée conjointement par la Communauté de communes Mellois en Poitou et les communes de Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Lezay, Melle et Sauzé-Vaussais, dans le cadre d'une convention signée avec l'État le 8 février 2023.

Au cours de l'année 2023, le programme d'actions global et certains périmètres de secteurs d'intervention ont connu des précisions et des évolutions, à savoir :

- le programme d'actions transversales porté par la Communauté de communes s'est enrichi d'une action ;
- les périmètres des secteurs d'intervention de Brioux-sur-Boutonne et de Lezay ont été modifiés pour intégrer de nouvelles zones de projets ;
- les programmes d'actions de Brioux-sur-Boutonne, de Lezay et de Melle ont été complétés ; l'intitulé et la numérotation des actions de ces communes ont été modifiés.

Convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Mellois en Poitou : avenant n°1

Les propositions de modifications à apporter à la convention initiale, ainsi que les candidatures des communes d'Aigondigné, Chizé et La Mothe-Saint-Héray ont été présentées aux membres du comité de pilotage de l'ORT le 16 février 2024. Celui-ci a validé l'ensemble des éléments, formalisés dans le projet d'avenant n°1 à la convention d'ORT, annexé à la présente délibération.

Il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de Mellois en Poitou ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 et tout document afférent.

16/ Création d'œuvres d'art : convention de production et de mise à disposition des Entremelloises

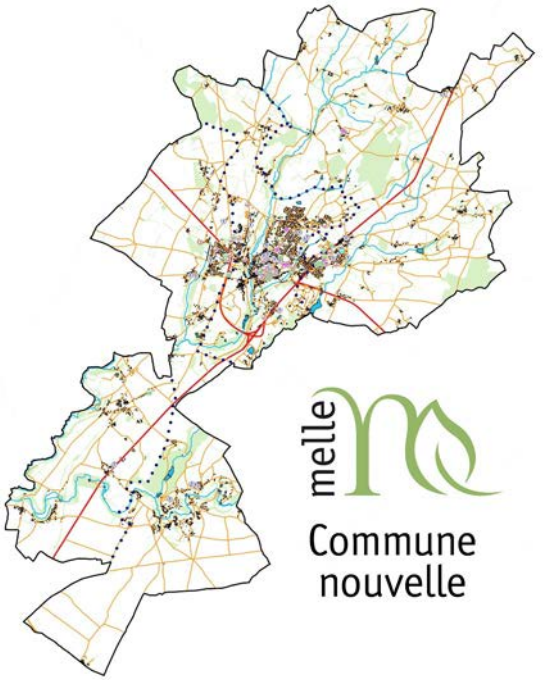

Création d'œuvres d'art : convention de production et de mise à disposition des Entremelloises

En lien avec la 10ème Biennale internationale d'art contemporain, un projet a vu le jour entre la commune et la compagnie Cirque Ici autour de la réalisation d'œuvres d'art pour le territoire : les Entremelloises.

Sept d'entre elles, toutes uniques, ont été installées dans chacune des communes déléguées de la commune nouvelle de Melle ainsi que Marcillé et St Romans lès Melle dans le cadre d'un partenariat. Leurs copies ont pris place dans le Pré de l'Ecu à Melle, comme un début de constellation du territoire.

Afin d'asseoir les relations juridiques entre les coproducteurs de cet ensemble d'œuvres, **il est proposé à l'assemblée** d'approuver la convention jointe en annexe relative à la production et la mise à disposition des œuvres

17/
Ciné-conférences au Metullum : renouvellement de convention et fixation des tarifs

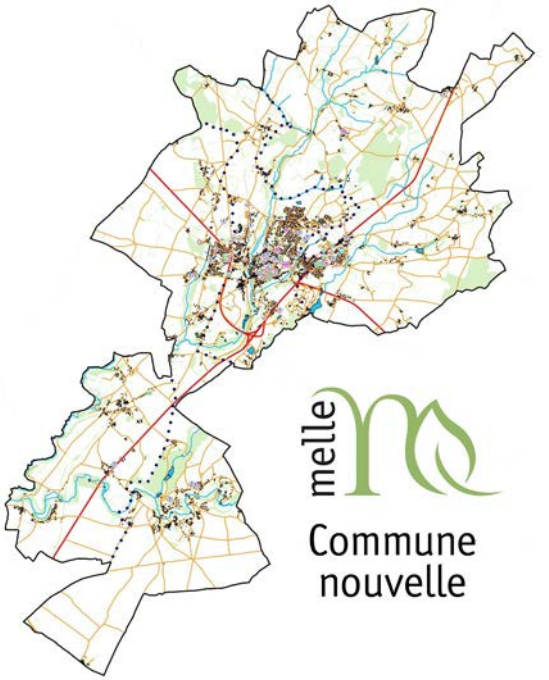

Ciné-conférences au Metullum : renouvellement de convention et fixation des tarifs

Les ciné-conférences ont été programmés cette année par un nouveau prestataire Altaïr. La fréquentation est encourageante : 384 spectateurs pour six séances pour la saison 2023-2024 soit en moyenne 64 personnes par séance (contre 343 spectateurs pour huit séances lors de la saison 2022-2023 soit une moyenne de 43 personnes). Pour la saison 2024-2025, six soirées sont proposées entre septembre et avril.

Il est proposé à l'assemblée :

- de renouveler le partenariat avec Altaïr pour la saison 2024-205 ;
- de fixer les tarifs comme suit : Tarif plein : 7€ / Abonnement 6 séances en tarif plein : 35€ / Tarif réduit (adhérents à une association de la Coopération culturelle en Mellois, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux) : 5€ (au lieu de 4€) / Abonnement 6 séances en tarif réduit : 20€

18/ Dispositif des Pass' : Adaptation et poursuite du dispositif pour les années scolaires 24-25 / 25-26 / 26-27

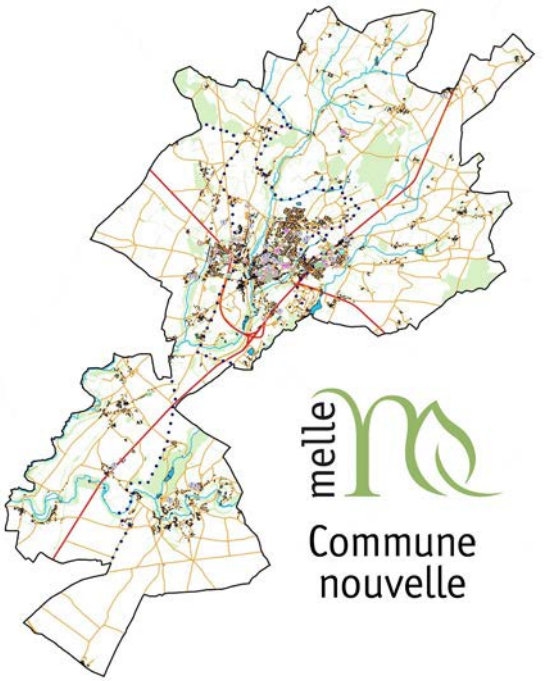

Dispositif des Pass' : Adaptation et poursuite du dispositif pour les années scolaires 24-25 / 25-26 / 26-27

Le dispositif Pass' est composé pour les élèves du CP à la 3ième, pour les lycéens et jeunes en alternance ou en apprentissage de :

> 7 Pass'Culture de 5€ > 1 Pass'Sport de 35€ ;
> 1 Pass'Séjour de 30€ > 1 Pass'Patrimoine (Musée Monet&Goyon ou Mines d'Argent).

Le dispositif est utilisable sur une année scolaire, du 1er septembre au 31 août.

Il est proposé à l'assemblée :

- d'abroger la délibération n°88 du 6 juillet 2022,
- de la reprendre en tenant compte des modifications ci-dessus proposées,
- de dire que ce dispositif est mis en œuvre pour une durée de trois ans,
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions correspondantes dont les termes demeurent (en pièce jointe).

19/ Tarifs des services municipaux : camping La Fontaine de Villiers et gîte d'étape

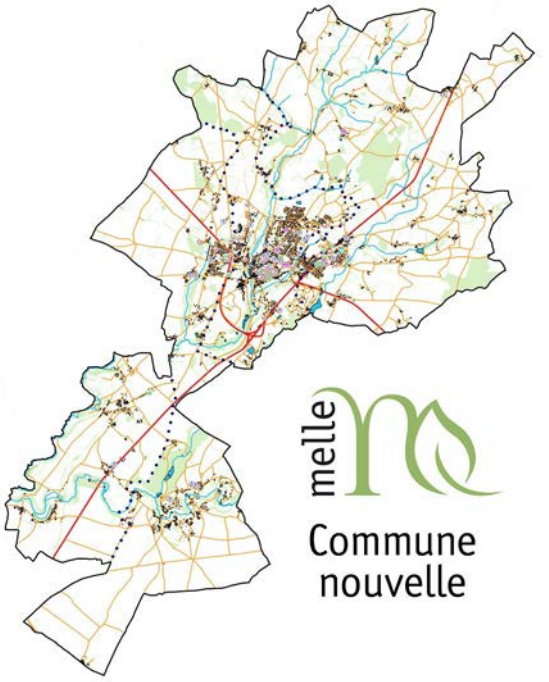

Tarifs des services municipaux : camping La Fontaine de Villiers et gîte d'étape

	Haute saison (du 01/06 au 30/09)	Basse saison (du 01/10 au 31/05)
Micro-maison nomade	50 € par nuit	350 € par mois
	300 € par semaine (7 nuits)	
Abri-cycliste	15 € par abri et par nuit	
Gîte d'étape		

	(du 01/06 au 30/09)	(du 01/10 au 31/05)
Micro-maison nomade	50 € par nuit	350 € par mois
	300 € par semaine (7 nuits)	
Abri-cycliste	15 € par abri et par nuit	
Gîte d'étape	15 € par personne et par nuit	

Le tableau présent dans le procès-verbal du CM du 22 mai 2024 comporte une erreur matérielle qui n'entache pas le fond de la délibération prise.
Afin de lever toute ambiguïté, **il est proposé à l'assemblée** d'abroger la délibération n°63 du 22 mai et de la reprendre.

20/ Gestion des locatifs du camping municipal et du gîte d'étape : nouvelle convention avec l'EPIC « Tourisme Mellois en Poitou »

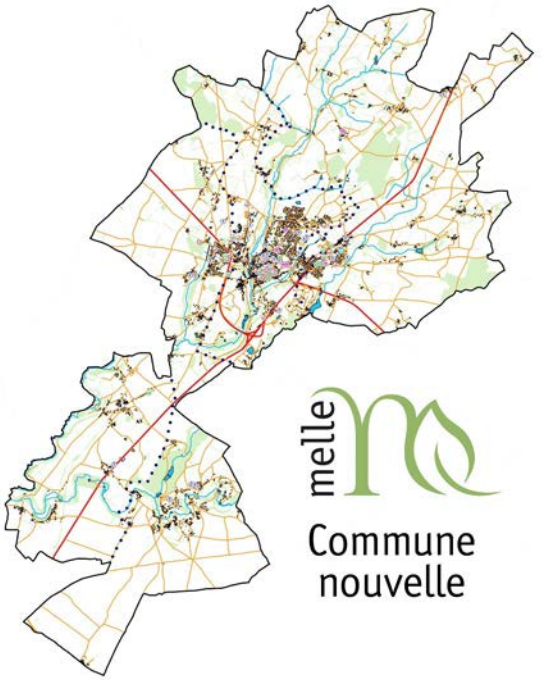

Gestion du camping et du gîte d'étape : nouvelle convention avec l'EPIC « Tourisme Mellois en Poitou »

Dans le cadre du développement des activités du camping municipal « La Fontaine de Villiers », la commune a :
- renouvelé son partenariat avec Camping-Car Park pour les emplacements nus,
- investi dans trois habitats nomades installées par les services municipaux sur l'emplacement collectif,
- fait réaliser en interne deux abris pour les cyclistes ou pèlerins de St Jacques de Compostelle
- créé un poste saisonnier à l'accueil des usagers du camping municipal.

L'ensemble de ces choix vise à augmenter la fréquentation touristique en apportant de nouvelles solutions d'hébergement dans la commune.

Il convient d'assurer la gestion et la commercialisation des micro-maisons et des abris vélos.

Gestion du camping et du gîte d'étape : nouvelle convention avec l'EPIC « Tourisme Mellois en Poitou »

Exploitant déjà le gîte d'étape pour le compte de la commune, l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou a été sollicité pour assurer ces missions, ce que son comité de direction a accepté.

Compte tenu des nouvelles missions qu'il est projeté de confier à Tourisme Mellois en Poitou, **il est proposé à l'assemblée** :
- d'abroger la délibération n°154 du 30 novembre 2022 et par conséquent de mettre fin à la convention pour la gestion du gîte municipal dit « La Maisonnette » situé avenue Roger Aubin à Melle,
- d'approuver la nouvelle convention jointe en annexe organisant les conditions de location des habitats nomades et abris vélo du camping municipal ainsi que du gîte d'étape communal
- d'autoriser M. le Maire à la signer avec Tourisme Mellois en Poitou.

21/
Recours à des collaborateurs occasionnels de service public

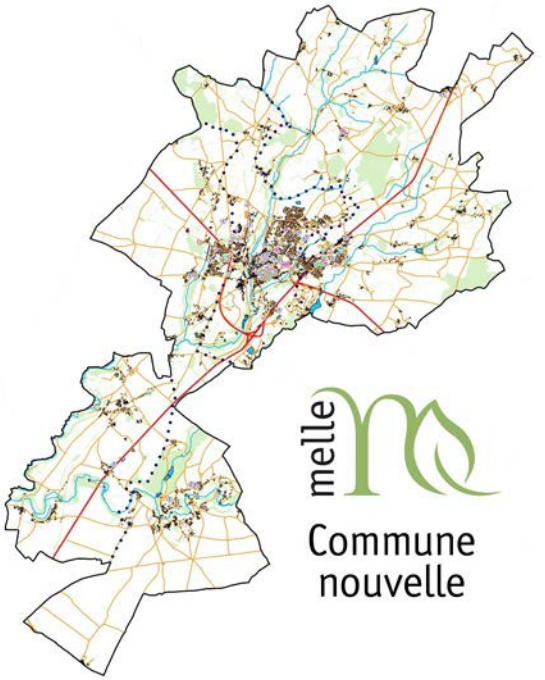

Recours à des collaborateurs occasionnels de service public

Par sa délibération n° 65 du 22 mai 2024, l'assemblée a approuvé les termes d'une convention-type encadrant les modalités de recours par la commune de collaborateurs occasionnels de service public sur les bases suivantes :
La collectivité a la possibilité d'avoir recours à des bénévoles (collaborateurs occasionnels) de service public pour participer à une mission de service public, de manière effective et gratuite, à sa demande.

Le statut de collaborateur occasionnel du service public engage la responsabilité de la commune en cas d'accident sur le fondement du risque encouru du fait de sa collaboration. Une faute avérée du collaborateur occasionnel du service public viendrait atténuer la responsabilité de la commune. La convention-type proposée a pour objet de sécuriser ce cadre d'intervention pour chacune des parties.

Recours à des collaborateurs occasionnels de service public

Considérant les remarques transmises à M. le Maire relatives :
- à certaines formulations,
- à l'absence de retranscription dans le PV de séance des certains propos tenus,

il est proposé à l'assemblée :
- d'abroger la délibération n°65 du 22 mai 2024 ;
- d'approuver les termes de la convention modifiée (utilisation systématique du terme « collaborateur occasionnel » en lieu et place de « bénévole » ; modification de la rédaction des articles 4 et 6) ;
- d'autoriser M. le Maire à la signer avec, selon les cas, l'association interlocutrice de la commune, ou bien à défaut chacun des collaborateurs occasionnels de service public (et son représentant légal, s'il est mineur).

22/
Défense incendie mise en œuvre par le Syndicat 4B : versement d'une subvention

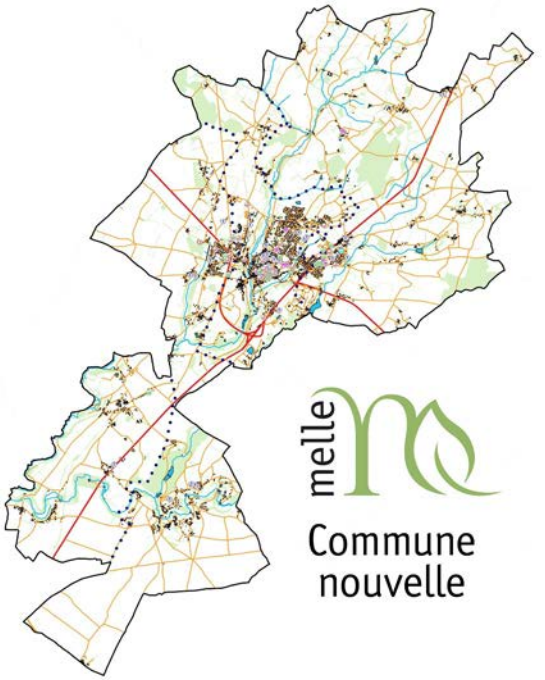

Défense incendie mise en œuvre par le Syndicat 4B : versement d'une subvention

Dans le cadre des schémas communaux de défense extérieure, du PPI pour les 21 communes membres pour la période 2022 à 2031 et conformément à la délibération du Comité Syndical du Syndicat 4B en date du 14 octobre 2021, le financement du PPI est basé pour moitié sur la mutualisation et pour l'autre moitié par le portage par les communes directement concernées par l'implantation de nouveaux ouvrages.

Au vu de ce qui précède, la commune est redevable en 2024 d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 209,86 € (remplacement d'un poteau incendie à Charzay ainsi que la participation de Mazières et Saint Martin lès Melle au Plan pluriannuel d'investissement 2022-2031.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser le versement de la subvention d'équipement d'un montant de 1 209,86 € au syndicat 4B.

23/ Étude globale de revitalisation : Aménagement des espaces publics

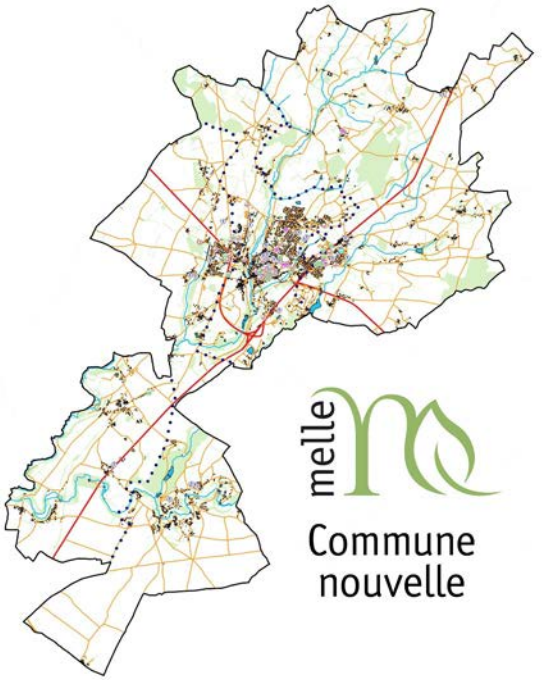

Étude globale de revitalisation : Aménagement des espaces publics

Entre juin 2022 et novembre 2023, la commune a réalisé une étude globale de revitalisation, en missionnant le bureau d'études Entrelieux et ses co-traitants pour formaliser le fil conducteur de la stratégie communale et le décliner en programme d'actions pour les 10-15 ans à venir. Le résultat est foisonnant et des choix ont été réalisés par les élus pour définir les priorités que sont le renforcement du parcours commerçant dans le centre-ville, le renforcement de l'offre et de l'attractivité de l'habitat ancien, la mutation du quartier de la gare, l'apaisement de l'avenue du Commandant Bernier, coordonnés avec la création d'une coulée douce à l'échelle de la commune.

Afin d'engager la commune dans une phase opérationnelle, une consultation en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre est en cours.

Un périmètre a été envisagé de manière à transposer les enjeux prioritaires tout en conservant une cohérence d'actions.

Étude globale de revitalisation : Aménagement des espaces publics

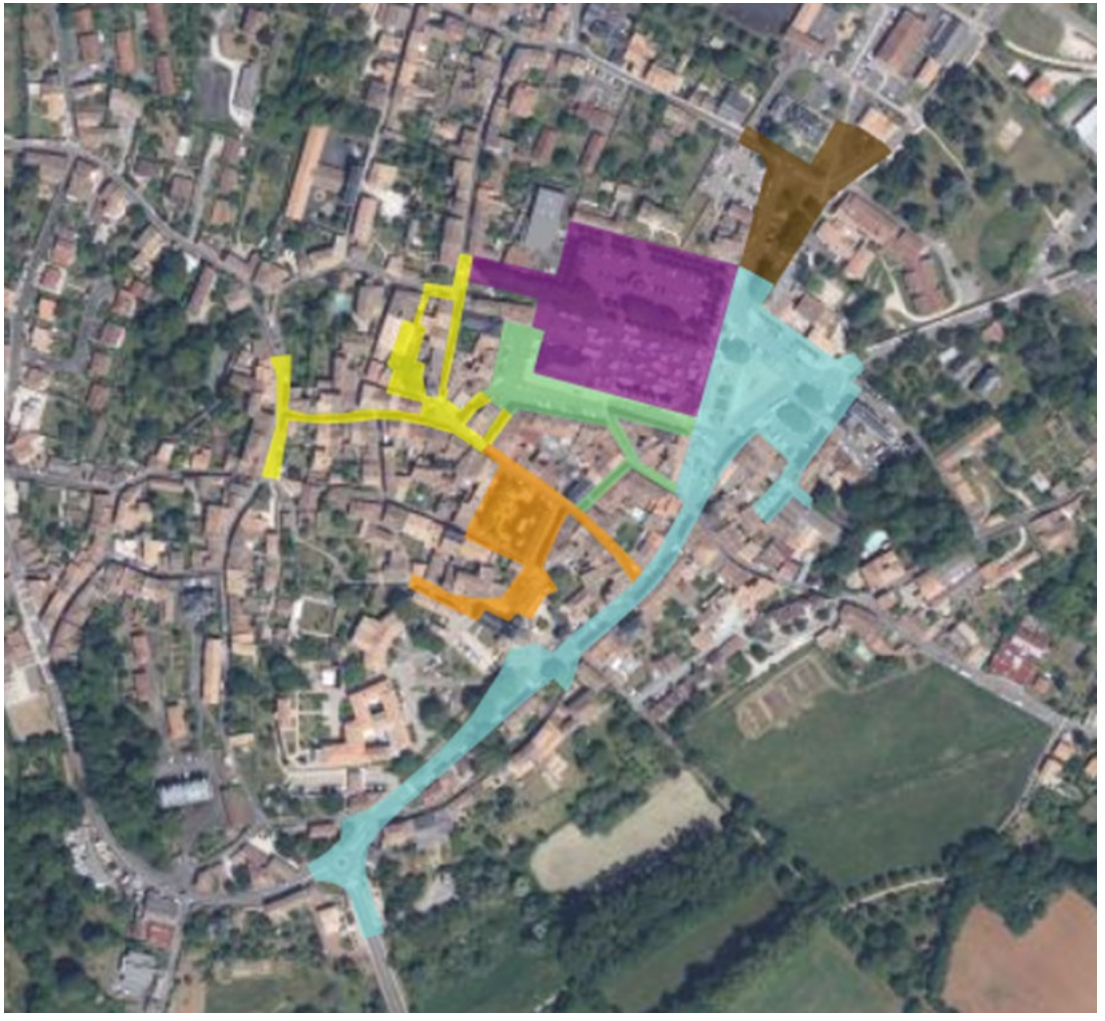

Étude globale de revitalisation :
Aménagement des espaces publics

Étude globale de revitalisation : Aménagement des espaces publics

En raison des contours de la mission, le marché de maîtrise d'œuvre à conclure prendra la forme d'un accord-cadre mono attributaire, c'est-à-dire un contrat par lequel la commune s'engagera à passer des marchés de maîtrise d'œuvre auprès du titulaire retenu pendant une période donnée de huit ans et pour les prestations déterminées. Ces marchés seront appelés « marchés subséquents ».

La stratégie de mise en œuvre de ces marchés permettra :

- de lancer les études de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble des périmètres jusqu'à la phase Avant-projet (stade permettant le dépôt des autorisations d'urbanisme),
- puis de solliciter les marchés en phase opérationnelle (de la consultation des entreprises à la réalisation du chantier) en fonction des priorités décidées par l'équipe municipale et des contraintes de terrain qui seront explicitées par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Étude globale de revitalisation : Aménagement des espaces publics

Ce montage permet à la fois de maîtriser un aménagement global et d'en maîtriser les coûts. La surface de travail en centre-ville représente environ 40 000 m², et 13 000 m² dans le centre-bourg de Paizay-le-Tort, pour un coût prévisionnel total de travaux d'environ 4,5 millions d'euros hors taxes. Le montant minimum obligatoire du marché de maîtrise d'œuvre est de 100 000 € HT, le montant maximum de 600 000 € HT.

L'accord-cadre aura une durée de 8 ans du fait de l'étendue du projet d'aménagement et des investissements conséquents qu'il représente. La commune ne passera des marchés de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des différents espaces compris dans le cadre de la mission, que sur les espaces qui s'inscriront dans le cadre du budget qu'elle aura définis.

Étude globale de revitalisation : Aménagement des espaces publics

Le montant prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre est supérieur aux seuils de procédure formalisée indiqués à l'article R. 2124-1 du code de la commande publique.
Conformément à l'article R. 2124-3 du code de la commande publique, la procédure formalisée avec négociation sera mise en œuvre. Cette procédure se justifie par les prestations de conception du marché.

Dans l'appel à candidats en cours, une phase Candidature (non rémunérée) et une phase Offre avec remise de prestations (niveau Esquisse), ainsi qu'une rencontre sur site et des auditions sont prévues. Il acceptera l'offre de trois candidats minimum, quatre maximum qui seront rémunérés, globalement 12 000 € TTC, sur la base d'une Décision dans le cadre de la délégation n°4.

Étude globale de revitalisation : Aménagement des espaces publics

La consultation est ouverte aux équipes composées des compétences suivantes : paysagiste-concepteur, urbaniste, architecte diplômé de l'État ou agréé, inscrit à l'Ordre des Architectes, bureau d'étude spécialisé en VRD (voirie-réseaux divers), économie de l'aménagement, de la construction, d'éléments de design d'espace urbain, concertation.

Le mandataire de l'équipe sera le paysagiste-concepteur.
Les candidatures et les offres devront être examinées en Commission d'Appel d'Offres (CAO) conformément aux articles L. 1414-2 du code de la commande publique et L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (voir projet de délibération infra).

24/ Création d'une Commission d'appel d'offres ponctuelle chargée du dossier « Aménagement des espaces publics »

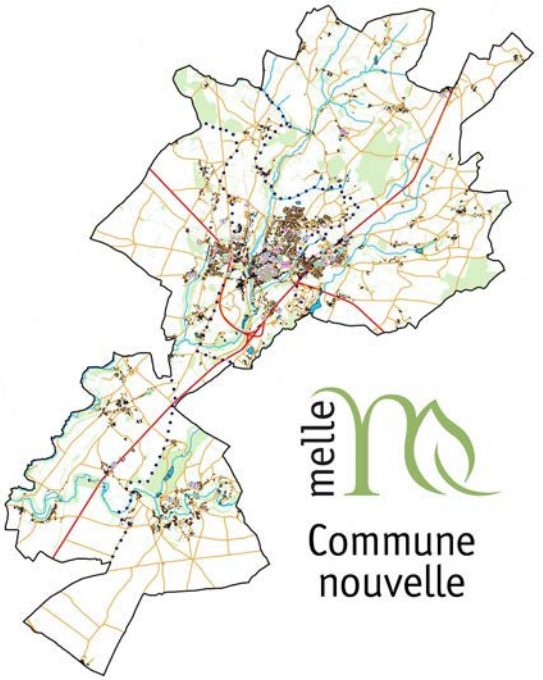

Création d'une Commission d'appel d'offres ponctuelle chargée du dossier « Aménagement des espaces publics »

Pour mémoire, la délibération n°92 du 23 septembre 2020 a décidé de créer des commissions d'appel d'offre ponctuelles pour la passation de marchés spécifiques et non pas une commission unique et figée pour la durée du mandat, afin de permettre à des élus d'y siéger selon leurs délégations, leurs centres d'intérêt ou bien leurs compétences sur un projet donné.
Depuis lors, pour mémoire, une CAO ponctuelle a été créée pour le projet « Interprétation de l'État des Milieux (IEM) des Mines d'Argent des Rois francs ».

Afin de mener à bien la maîtrise d'œuvre « Aménagement des espaces publics du centre-ville des communes déléguées de Melle et de Paizay le Tort » et au regard des montants prévisionnels supérieurs aux seuils en vigueur de procédure formalisée, il convient de créer une CAO ponctuelle.

Création d'une Commission d'appel d'offres ponctuelle chargée du dossier « Aménagement des espaces publics »

Les listes de candidats qui sont soumises au vote sont celles qui ont été soumises au vote des électeurs lors de l'élection municipale : à Melle, il s'agit donc de trois listes. Dans ce cas, l'élection se passe à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il n'y a pas d'élection dans le cas où une seule liste se présente après appel à candidatures.
Après que les deux listes d'opposition auront été consultées, M. le Maire présentera une liste de membres et demandera en séance si d'autres listes se présentent.

Création d'une Commission d'appel d'offres ponctuelle chargée du dossier « Aménagement des espaces publics »

Il est proposé à l'assemblée :

- de décider de créer une CAO ponctuelle chargée de désigner l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre ;
- de ne pas recourir au scrutin secret ;
- de procéder à l'élection des membres de la CAO (si plusieurs listes) ou à leur nomination (si liste unique).

Titulaires :
Sylvain Griffault
Sarah Klingler
Pierre Ouvrard
Christophe Chauvet
Céline Fachin

Suppléants :
Béatrice Courtin
David Braud
Fabienne Manguy
Melanie Bernard Riviere
Muriel Sabourin-Benelhadj

25/ Convention de rattachement d'ouvrages de raccordement d'unité de production au réseau public de distribution

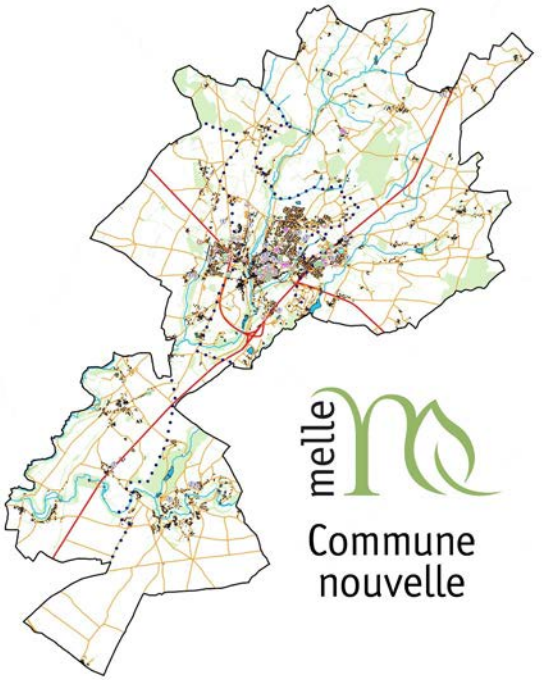

Convention de rattachement d'ouvrages de raccordement d'unité de production au réseau public de distribution

La société Deux-Sèvres Biogaz 3 développe un projet de production de biométhane sur la commune de Villefollet destiné à être injecté dans le réseau public de distribution de gaz situé sur la commune déléguée de St Martin lès Melle.
Dans ce cadre, une canalisation est envisagée sur le tracé de laquelle se trouvent Villefollet et Mazières sur Béronne (qui ne disposent pas d'un service de distribution de gaz sur leur territoire), Brioux (qui relève de la compétence du SIEDS en la matière), et Saint Martin lès Melle (qui relève de la compétence de GRDF en la matière).

Le projet répond aux objectifs de la transition énergétique et revêt par conséquent un caractère d'intérêt général, justifiant sur un plan économique et environnemental la réalisation du projet.

Convention de rattachement d'ouvrages de raccordement d'unité de production au réseau public de distribution

Il est réglementairement obligatoire pour GRDF de procéder au rattachement administratif du patrimoine que représente cette canalisation de 4 340 mètres (52m à Villefollet et 4 288m à Mazière sur B. Traditionnellement, ce type de rattachement administratif se fait au profit du plus gros concessionnaire et fait l'objet d'une majoration de la redevance due par GRDF au concessionnaire.

Il est proposé à l'assemblée :

- d'autoriser le rattachement de ces ouvrages à la concession de St Martin lès Melle étant entendu que la conclusion de cette convention n'octroie pas à GRDF la qualité de concessionnaire de la distribution publique de gaz de la commune de Mazières sur Béronne...
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante jointe en annexe avec le SIEDS, la commune de Villefollet et GRDF.

Questions diverses

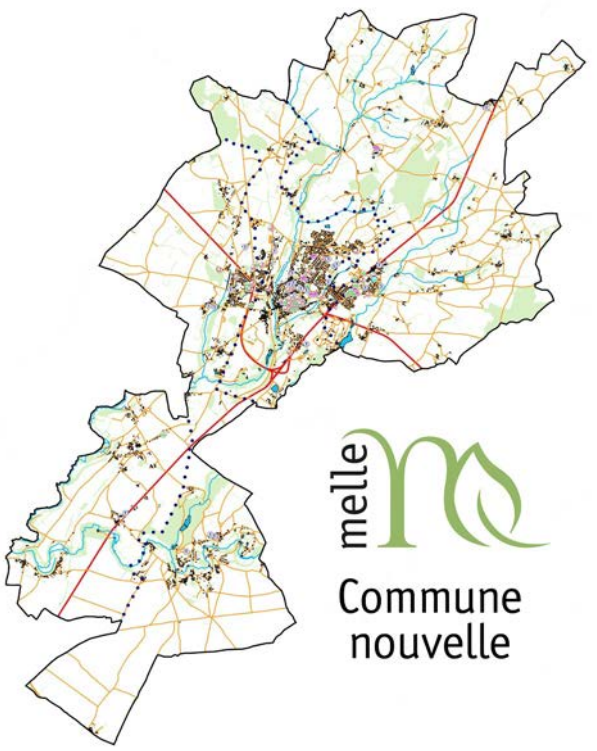

Questions diverses

Questions diverses

Merci de votre attention

Quartier mairie
79500 MELLE
05 49 27 00 23
contact@ville-melle.fr
www.melle.fr

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 03/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_82-DE

Régime indemnitaire au profit des agents municipaux (RIFSEEP) : abrogation de la délibération n°66 du 7 juillet 2021 et reprise

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2.
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.712-1, L714-4 à L.714-13,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,
Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment ses annexes 1 et 2 fixant les tableaux d'équivalence entre les corps de l'État et les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 modifié relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,
Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,
Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux
Vu l'arrêté NOR : RDFF1519795A du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,
Vu les arrêtés permettant l'application du RIFSEEP aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, conformément aux tableaux d'équivalence entre les corps de l'État et les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale figurant aux annexes 1 et 2 du décret n°91-875 du 6 septembre 1991 susvisé,
Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
Vu la délibération n° 66 du 07 juillet 2021 définissant les conditions d'application du RIFSEEP pour la commune de Melle;
Vu l'avis du Comité social territorial en date du 7 juin 2024 relatif à l'évolution des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du R.I.F.S.E.E.P. (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) au profit des agents de la commune de Melle,
Vu le tableau des effectifs,

1- Composition – rappel

Le Régime indemnitaire tenant compte des des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) constitue le régime indemnitaire perçu par les agents publics des trois versants de la fonction publique.

Le RIFSEEP est un régime indemnitaire qui comprend deux parts :

- une part fixe, dénommée Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), qui tient compte des fonctions occupées par les agents, des sujétions liées à l'exercice de leurs fonctions et de l'expertise attendue dans l'exercice des missions

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 03/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_82-DE

. une part variable dénommée « complément individuel annuel » (CIA) lié à l'engagement professionnel de chaque agent, à la manière de servir et, éventuellement, aux résultats collectifs du service (Prime d'intéressement à la performance collective des services, dite PIPCS).

2- Agents bénéficiaires

L'ensemble des agents ci-dessous sont bénéficiaires (hors contrats de droit privé, tels par exemple, les apprentis), qu'ils exercent à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel[1].
Cependant, le montant du régime indemnitaire sera modulé à proportion de la quotité de travail de l'agent.

Agents bénéficiaires	
Sur emploi permanents	
Agents titulaires ou contractuels – L 311-1, L 313-1 , L 332-8 CGFP	Au 1er mois de présence
Sur le fondement de l'article L332-13 du CGFP (remplacement d'agents momentanément indisponibles)	Au 1er mois de présence
Sur emplois non permanents	
Emplois temporaires (Article L 332-23)	Au 1er mois de présence
Contrat de projet	Au 1er mois de présence

3 -Groupes de fonction

La structure générale des groupes de fonction pour la Commune de Melle est complétée comme suit, étant entendu que les textes imposent deux groupes de fonction au maximum pour la catégorie C :

Cadre d'emploi de catégorie A :

- Groupe A1 : Agent exerçant des fonctions de direction, faisant fonction de direction adjointe, de management stratégique et d'arbitrage.

- Groupe A2 : Agent encadrant un service et dont les activités demandent un esprit de synthèse et de jugement afin d'apporter la solution adéquate ; activités de pilotage et de mise en œuvre de la politique de la commune en lien avec le Maire et ses adjoints ;

- Groupe A3 : Agents de catégorie A n'assurant pas d'encadrement hiérarchique, mais des fonctions de conception et/ou de pilotage. L'agent contribue à la définition et à la mise en œuvre du projet politique de la commune. A ce titre, ses missions supposent des connaissances théoriques issues d'une formation supérieure diplômante ou une pratique professionnelle avérée, conférant une expertise dans un ou plusieurs domaines d'activité et impliquant des responsabilités particulières.

Cadre d'emploi de catégorie B :

- Groupe B1 : Agent encadrant plusieurs pôles et unités de travail, dont les activités demandent un esprit de synthèse et de jugement afin d'apporter la solution adéquate. Les fonctions supposent le conseil et la mise en œuvre de la politique de la ville en lien avec l e Maire et ses adjoints. Pour cela, l'acquisition de connaissances théoriques, techniques, complexes et variées et la pratique d'une veille juridique et réglementaire sont essentielles.

1 Le cadre d'emploi des agents de police municipale n'est pas concerné par le Rifseep et bénéficie d'un régime spécifique.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 03/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_82-DE

- Groupe B2 : Agent exerçant des fonctions d'encadrement et dont les activités supposent :
  - une analyse permettant de sélectionner ou créer la procédure adéquate ;
  - une complexité des tâches à planifier, à organiser, à coordonner
  - des connaissances théoriques acquises au cours d'une formation supérieure, diplômante ou par une pratique professionnelle ou expérience professionnelle reconnue.

- Groupe B3 : Agents n'exerçant pas de fonction d'encadrement et dont les activités supposent une expertise dans un ou plusieurs domaines, issue ou d'une formation diplômante ou d'une expérience acquise et/ou tenus à des sujétions particulières.
  Les missions supposent également une autonomie importante de la part de l'agent ainsi qu'une capacité à se révéler force de proposition.

Cadre d'emploi de catégorie C :

- Groupe C1 : Agent exerçant des fonctions d'encadrement de proximité et/ou tenu à des sujétions particulières et/ou dont le poste requiert une maîtrise d'un ou plusieurs domaines (spécialités ou multicompétences) ainsi qu'une adaptabilité avérée (environnement changeant, gestion des imprévus).

- Groupe C2 : Agent dont les activités sont clairement définies et qui ne nécessitent pas de responsabilités particulières ni de connaissance particulière au-delà de la scolarité obligatoire et/ ou de l'expérience acquise et qui supposent une adaptation aux procédures existantes et un apprentissage à court terme.

Chaque agent appartient à un groupe de fonction ainsi déterminé, tenant compte réglementairement de sa filière d'appartenance et de sa catégorie tel que présenté au sein du tableau ci-dessus, répartissant par filière ces groupes fonction.

Emplois par groupe de fonction

Filière	Administrative	Technique	Culturelle	Sociale
A1	DGS – collaborateur – Membre de la DG			
A2	Responsables de service	Responsable de service	Responsable de service	Responsable de service
A3	Chef de projet - Chargé de mission – Chargé de communication- Collaborateur/Conseiller expert	Chef de projet – Chargé de mission	Chef de projet – Chargé de mission	Travailleur social
B1	Responsable de service	Responsable de service	Responsable de service	Responsable de service
B2	Cadre de gestion et d'appui – Chef de pôle	Chef de pôle – Technicien spécialisé	Chef de pôle	Chef de pôle
B3	Chargé de communication – coordonnateur/gestionnaire de projet – Chargé de mission - Cadre de gestion et d'appui- Gestionnaire spécialisé	Technicien spécialisé– Gestionnaire spécialisé - Chargé d'études ou d'opérations	Gestionnaire spécialisé	Gestionnaire spécialisé
C1	Assistant(e) de direction/ d'élus – agent d'accueil et d'état civil – agent administratif spécialisé	Chef d'équipe – Agent technique spécialisé	Agent spécialisé	Agent spécialisé
C2	Agent administratif polyvalent- Agent d'accueil – Animateur/Médiateur	Agent d'entretien des locaux – Agent technique polyvalent	Animateur/ Médiateur -agent d'accueil- Agent polyvalent	Agent d'accueil- Agent polyvalent

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 03/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_82-DE

4/ Détermination des montants plafond

Que ce soit pour l'IFSE ou pour le CIA, les montants plafond annuels décidés par l'assemblée sont ceux fixés par arrêté ministériel. [2]

Montant plafond – susceptible d'évolution selon les arrêtés ministériels correspondants

Filière	Administrative	Technique	Culturelle	Sociale	Plafond IFSE en €	Plafond CIA en €
A1	DGS – collaborateur – Membre de la DG				36210	6390
A2	Responsables de service	Responsable de service	Responsable de service	Responsable de service	32130	5670
A3	Chef de projet - Chargé de mission – Chargé de communication- Collaborateur/Conseiller expert	Chef de projet – Chargé de mission	Chef de projet – Chargé de mission	Travailleur social	25500	4500
B1	Responsable de service	Responsable de service	Responsable de service	Responsable de service	17480	2380
B2	Cadre de gestion et d'appui – Chef de pôle	Chef de pôle – Technicien spécialisé	Chef de pôle	Chef de pôle	16015	2185
B3	Chargé de communication – coordonnateur/gestionnaire de projet – Chargé de mission - Cadre de gestion et d'appui- Gestionnaire spécialisé	Technicien spécialisé– Gestionnaire spécialisé - Chargé d'études ou d'opérations	Gestionnaire spécialisé	Gestionnaire spécialisé	14650	1995
C1	Assistant(e) de direction/ d'élus – agent d'accueil et d'état civil – agent administratif spécialisé	Chef d'équipe – Agent technique spécialisé	Agent spécialisé	Agent spécialisé	11340	1260
C2	Agent administratif polyvalent- Agent d'accueil – Animateur/Médiateur	Agent d'entretien des locaux – Agent technique polyvalent	Animateur/ Médiateur -agent d'accueil- Agent polyvalent	Agent d'accueil- Agent polyvalent	6750	1200

5/ Critères et indicateurs :

✓ *Critère : Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception (article 2 – 1° du décret n°2014-513 du 20 mai 2014)* :

A- Niveau hiérarchique du poste : Ce critère reflète la responsabilité de l'encadrement et notamment les fonctions de pilotage/conception : direction générale des services, direction générale adjointe, responsables de service, chefs de pôle et chefs d'équipe. Ce critère inclut également la question de « référent » administratif ou technique dans un domaine dédié.

B- Nombre de collaborateurs encadrés : ce critère vise à reconnaître les responsabilités d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel attachées au poste de l'agent et se décline selon la taille des effectifs encadrés.

C - Conduite de projet : Cet indicateur vise à reconnaître les responsabilités particulières attachées à la conduite de projet (en pilotage et en appui).

2 Pour information et rappel : pour la fonction publique d'Etat, il est préconisé que le CIA n'excède pas :
- ~ 15 % du plafond global du RIFSEEP (IFSE + CIA) pour les corps de catégorie A
- ~ 12 % du plafond global du RIFSEEP (IFSE + CIA) pour les corps de catégorie B
- ~ 10 % du plafond global du RIFSEEP (IFSE + CIA) pour les corps de catégorie C.

Ces pourcentages sont donnés à titre indicatif et ne s'imposent pas aux collectivités territoriales et à leurs établissements mais elles constituent une préconisation

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 03/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_82-DE

✓ *Critère : Technicité, expertise, expérience acquise ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions* :(article 2 – 2° du décret n°2014-513 du 20 mai 2014) :

D- Champ d'intervention : selon le poste occupé, le champ des missions peut présenter une homogénéité ou, au contraire, une grande hétérogénéité.

E- Pratique et maîtrise d'un outil « métier » spécifique: cet indicateur valorise la nécessité, pour certains postes, de maîtriser un outil très spécifique au domaine d'activité, ayant nécessité préalablement une formation ou une certification spécifique (formation, habilitation, certification requise).

F- Connaissances théoriques requises par le métier : ce critère détermine le niveau de connaissances théoriques attendu sur un poste donné (de simples connaissances dans un ou plusieurs domaines à une expertise reconnue et objectivée par un diplôme ou par une pratique professionnelle confirmée).

G- Rareté de l'expertise : ce critère valorise une expertise « métier » pour laquelle une tension existe sur le marché de l'emploi.

H- Degré d'autonomie du poste : selon les missions, le degré d'autonomie attendu sur le poste peut être plus ou moins large.

I- Engagement de la responsabilité financière : il s'agit ici de considérer les postes pour lesquels une responsabilité financière est considérée (engagement de dépenses, engagement d'opérations ou de projet, avec suivi budgétaire et financier, fonctions de régisseur d'avances et de recettes).

J- Engagement de la responsabilité juridique : poste requérant une délégation de signature par laquelle l'agent exerçant ses missions peut voir sa responsabilité juridiquement engagée.

✓ *Critère : Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel :(article 2 – 3° du décret n°2014-513 du 20 mai 2014) :*

K- Représentations partenariales et/ou Influence des missions exercées sur l'image de la commune et du service public : cet indicateur définit le degré d'influence du poste sur l'image de la commune (représentation de l'image de la commune, relations partenariales).

L- Exposition régulière à un public difficile : il s'agit ici de reconnaître le risque potentiel d'agression et les techniques de régulation de ce risque qui sont mises en pratique de manière régulière.

M- Risque d'accidentologie/ stress- tensions physiques ou psychologiques : cet indicateur vise à valoriser la nécessité d'une bonne concentration dans le travail car comportant :
- des tâches nécessitant une attention particulière car potentiellement dangereuses (usage de produits et d'outillages potentiellement dangereux, port de charges lourdes, risques électriques),
- le fait de travailler très régulièrement en extérieur par des températures très élevées ou très faibles, le fait d'effectuer très régulièrement des tâches insalubres (travail de plomberie ; nettoyage de WC ; nettoyage autour des containers, travail en milieu boueux, ou salissant etc),

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 03/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_82-DE

- le fait de réaliser des tâches nécessitant de se maintenir en bonne condition physique (port de charges ; gestes répétitifs, montage/démontage d'installations ; évènementiel),
- le fait de réaliser des tâches nécessitant de se maintenir en bonne condition psychologique (accueil d'un public endeuillé ; tension apportée par la nécessaire simultanéité des tâches, des dossiers ou des projets dans la gestion concomitante et très régulière d'appels téléphoniques et d'accueil de personnes).

N- Contraintes de disponibilité : Cet indicateur vise à valoriser la disponibilité requise de certains agents selon les besoins du service (disponibilité téléphonique hors du temps de travail ; disponibilité requise sur le lieu de travail après 18h ; travail le dimanche plusieurs fois dans l'année ; travail régulier sur six jours ; disponibilité requise et temps de travail effectif au-delà du temps de travail réglementaire pour assurer des remplacements ou faire face à un surcroît temporaire de travail).

O- Utilisation d'un moyen de locomotion personnel : pour pouvoir exercer ses missions au sein de lieux d'intervention multiples, l'usage d'un véhicule personnel se révèle indispensable de manière régulière.

6/ Le RIFSEEP : le régime indemnitaire principal

Le RIFSEEP constitue l'ensemble des primes et indemnités versées hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu par la réglementation (arrêté du 27 août 2015) : c'est le cas notamment de la Nouvelle bonification indiciaire (NBI), des indemnités de frais de déplacement et de missions, des astreintes, des primes de fonction et responsabilité perçues par les agents détachés sur un emploi fonctionnel, des indemnités d'astreinte, d'intervention, de celles prévues pour le travail le dimanche ou les jours fériés, des indemnités de permanence, des Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

7/ L'attribution de l'IFSE et du CIA

L'attribution individuelle de l'IFSE versée à l'agent occupant le poste correspondant est décidée par l'autorité territoriale et fait l'objet d'un arrêté individuel.
L'attribution du CIA, qui prend également la forme d'un arrêté, demeure facultative et laissée à la discrétion de l'autorité territoriale en fonction des critères suivants : atteinte des objectifs, résultats professionnels obtenus, qualités relationnelles, compétences techniques et investissement personnel. Elle n'est donc pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

8/ Le réexamen du montant de l'IFSE

Le montant annuel attribué à l'agent fait l'objet d'un réexamen :
✓ en cas de changement de fonctions ou d'emploi. A titre transitoire, les agents ayant changé d'emploi ou de fonctions au cours de l'année 2024 et préalablement à l'entrée en application du présent dispositif pourront bénéficier d'une application rétroactive à la date d'exercice effectif des fonctions exercées par les agents concernés ;
✓ au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions ou de cadre d'emploi et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation…), afin de prendre en compte l'expérience professionnelle ;

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 03/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_82-DE

✓ en cas de changement de grade ou cadre d'emploi à la suite d'une promotion (avancement de grade, promotion interne, nomination suite concours) ;

9/ Les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE

Considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit le maintien d'un régime indemnitaire en cas de congé maladie ;
Considérant que la collectivité ne peut octroyer à ses agents des conditions plus favorables que celles dévolues aux agents de l'État, définies dans le Décret n°2010-997 du 26 août 2010,
l'attribution de l'IFSE réglementairement suit les principes suivants :

Situations :	Maintien dans les mêmes proportions que le traitement	Suppression
Congés annuels /Récupération du temps de travail / Utilisation de CET/Formations continue/ décharge syndicale ...	x	
ASA (autorisations spéciales d'absences telles que prévues par les textes et le règlement intérieur)	x	
Congé de maternité-Paternité et d'accueil de l'enfant-Adoption	x	
Congé de maladie ordinaire (plein traitement - 1/2 traitement)	x	
Congé pour invalidité temporaire imputable au service/ maladie professionnelle – Temps partiel thérapeutique- PPR	x	
Interventions liées à l'engagement de sapeur pompier volontaire	x	
Congé de longue maladie -Congé de grave maladie- congé de longue durée (plein ou demi traitement) jusqu'à reprise ou prolongation		x
Indisponibilité physique (jusqu'à reprise de l'agent ou prolongation)- plein ou demi traitement / Disponibilité d'office pour raisons de santé		x
Suspension de fonctions		x
Congé de proche aidant/ Congé de solidarité familiale		x
Congé de formation professionnelle indemnisé ou non / congé de transition professionnelle		x

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 03/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_82-DE

10/ Indemnité différentielle et clause de sauvegarde

En 2019, au moment de la création de la Commune nouvelle de Melle, une Indemnité différentielle avait été instaurée en faveur des agents municipaux bénéficiaires du régime indemnitaire en vigueur dans leurs communes d'origine, qui garantit a minima le montant de l'IFSE. L'Indemnité différentielle continue d'être garantie à l'agent jusqu'à sa radiation des cadres de la ville.
Par analogie de ce principe, la présente délibération ne donnera pas lieu au versement d'un IFSE d'un montant inférieur à celui versé actuellement : pour s'en prémunir, une clause de sauvegarde est décidée afin de garantir a minima le montant d'IFSE jusqu'ici versé.
Cette disposition ne s'applique que pour l'IFSE.

11/ La périodicité de versement de l'IFSE et du CIA

L'IFSE est versée mensuellement sur la base d'1/12ème du montant annuel individuel attribué.
La prime exceptionnelle (CIA) fait l'objet d'un versement unique, au cours du 1er semestre de l'année suivant l'entretien professionnel.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES
Liberté Égalité Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence nationale de la cohésion des territoires

AVENANT N°1

Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Communauté de communes Mellois en Poitou (79)

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

ENTRE

La commune d'Aigondigné

Représentée par son maire Mme Patricia ROUXEL, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 25 juin 2024,

La commune de Brioux-sur-Boutonne

Représentée par son maire M. Jean-Marie HAYE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 9 juillet 2024,

La commune de Chef-Boutonne

Représentée par son maire M. Fabrice MICHELET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 8 juillet 2024,

La commune de Chizé

Représentée par son maire M. Daniel BARRÉ, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 20 juin 2024,

La commune de La Mothe-Saint-Héray

Représentée par son maire M. Philippe BLANCHET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 25 juin 2024,

La commune de Lezay

Représentée par son maire M. Olivier GAYET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 19 juin 2024,

La commune de Melle

Représentée par son maire M. Sylvain GRIFFAULT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 3 juillet 2024,

La commune de Sauzé-Vaussais

Représentée par son maire M. Nicolas RAGOT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 2 juillet 2024,

La Communauté de communes Mellois en Poitou

Représentée par son Président, M. Fabrice MICHELET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 27 juin 2024,

ET

L'**Etat**, représenté par Mme La Préfète du Département des Deux-Sèvres, Mme Emmanuelle DUBÉE

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Signatures

Signé à ……., en 1 exemplaire original, le ……

L'**Etat**, représenté par Mme La Préfète, Mme Emmanuelle DUBÉE

La **Communauté de communes Mellois en Poitou**, représentée par son Président, M. Fabrice MICHELET

La commune d'**Aigondigné**, représentée par son maire Mme Patricia ROUXEL

La commune de **Brioux-sur-Boutonne**, représentée par son maire M. Jean-Marie HAYE

La commune de **Chef-Boutonne**, représentée par son maire M. Fabrice MICHELET

La commune de **Chizé**, représentée par son maire M. Daniel BARRÉ

La commune de **La Mothe-Saint-Héray**, représentée par son maire M. Philippe BLANCHET

La commune de **Lezay**, représentée par son maire M. Olivier GAYET

La commune de **Melle**, représentée par son maire M. Sylvain GRIFFAULT

La commune de **Sauzé-Vaussais**, représentée par son maire M. Nicolas RAGOT

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Sommaire

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'ORT 5

ARTICLE 2 - MODIFICATIONS 5

2.1. AJOUT ET MODIFICATION DES LOGOS (PAGE DE GARDE DE LA CONVENTION) 5
2.2. DESIGNATION DES PARTIES (PAGE 2 DE LA CONVENTION) 5
2.3. MODIFICATION DE L'INFOGRAPHIE SUR LES LEVIERS D'ACTIONS (ARTICLE 11.3 DE LA CONVENTION) 6
2.4. MODIFICATION DU PANORAMA DES ACTIONS (ARTICLE 13.2 DE LA CONVENTION) 7
2.5. AJOUT SUR LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DES STRATEGIES DES 3 NOUVELLES COMMUNES (CHAPITRE 3 DE LA CONVENTION) 8
2.6. AJOUT SUR LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE REVITALISATION DE LA COMMUNE DE BRIOUX-SUR-BOUTONNE (ARTICLE 14.2 DE LA CONVENTION) 8
2.7. MODIFICATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DE LA COMMUNE DE BRIOUX-SUR-BOUTONNE (ARTICLE 14.3 DE LA CONVENTION) 9
2.8. AJOUT SUR LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE REVITALISATION DE LA COMMUNE DE LEZAY (ARTICLE 16.2 DE LA CONVENTION) 12
2.9. MODIFICATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DE LA COMMUNE DE LEZAY (ARTICLE 16.3 DE LA CONVENTION) 13
2.10. AJOUT SUR LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE REVITALISATION DE LA COMMUNE DE MELLE (ARTICLE 17.2 DE LA CONVENTION) 15
2.11. MODIFICATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DE LA COMMUNE DE MELLE (ARTICLE 17.3 DE LA CONVENTION) 15
2.12. CREATION DE L'ARTICLE 19 – COMMUNE D'AIGONDIGNE 17
2.13. CREATION DE L'ARTICLE 20 – COMMUNE DE CHIZE 28
2.14. CREATION DE L'ARTICLE 21 – COMMUNE DE LA MOTHE-SAINT-HERAY 36
2.15. MODIFICATION DES ANNEXES 48

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Article 1 - Objet de l'avenant à la convention d'ORT

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de Mellois en Poitou signée le 8 février 2023 :

- En finalisant les stratégies, programmes d'actions et secteurs d'intervention des communes du programme « Petites villes de demain », Brioux-sur-Boutonne, Lezay et Melle ;
- En actant l'engagement de trois bourgs structurants supplémentaires : les communes d'Aigondigné, de Chizé et de La Mothe-Saint-Héray.

Article 2 - Modifications

Le présent avenant acte les modifications suivantes :

2.1. Ajout et modification des logos (page de garde de la convention)

Les logos des nouvelles communes signataires (Aigondigné, Chizé, La Mothe-Saint-Héray) sont ajoutés.

Le logo de la commune de Sauzé-Vaussais est remplacé par le logo ci-dessous :

2.2. Désignation des parties (page 2 de la convention)

Les nouvelles communes signataires, leurs représentants et la date des délibérations sont ajoutés comme suit :

La commune d'Aigondigné

Représentée par son maire Mme Patricia ROUXEL, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 25 juin 2024,

La commune de Chizé

Représentée par son maire M. Daniel BARRÉ, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 20 juin 2024,

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

La commune de La Mothe-Saint-Héray

Représentée par son maire M. Philippe BLANCHET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 25 juin 2024 »

Les dates de délibération des communes déjà signataires et de la Communauté de communes Mellois en Poitou sont remplacées, comme suit :

(Brioux-sur-Boutonne) « en date du 9 juillet 2024 »

(Chef-Boutonne) « en date du 8 juillet 2024 »

(Lezay) « en date du 19 juin 2024 »

(Melle) « en date du 3 juillet 2024 »

(Sauzé-Vaussais) « en date du 2 juillet 2024 »

2.3. Modification de l'infographie sur les leviers d'actions (article 11.3 de la convention)

L'illustration positionnée à la fin de l'article et intitulée « les stratégies communales au regard des 3 leviers de la revitalisation » est remplacée par l'illustration ci-après :

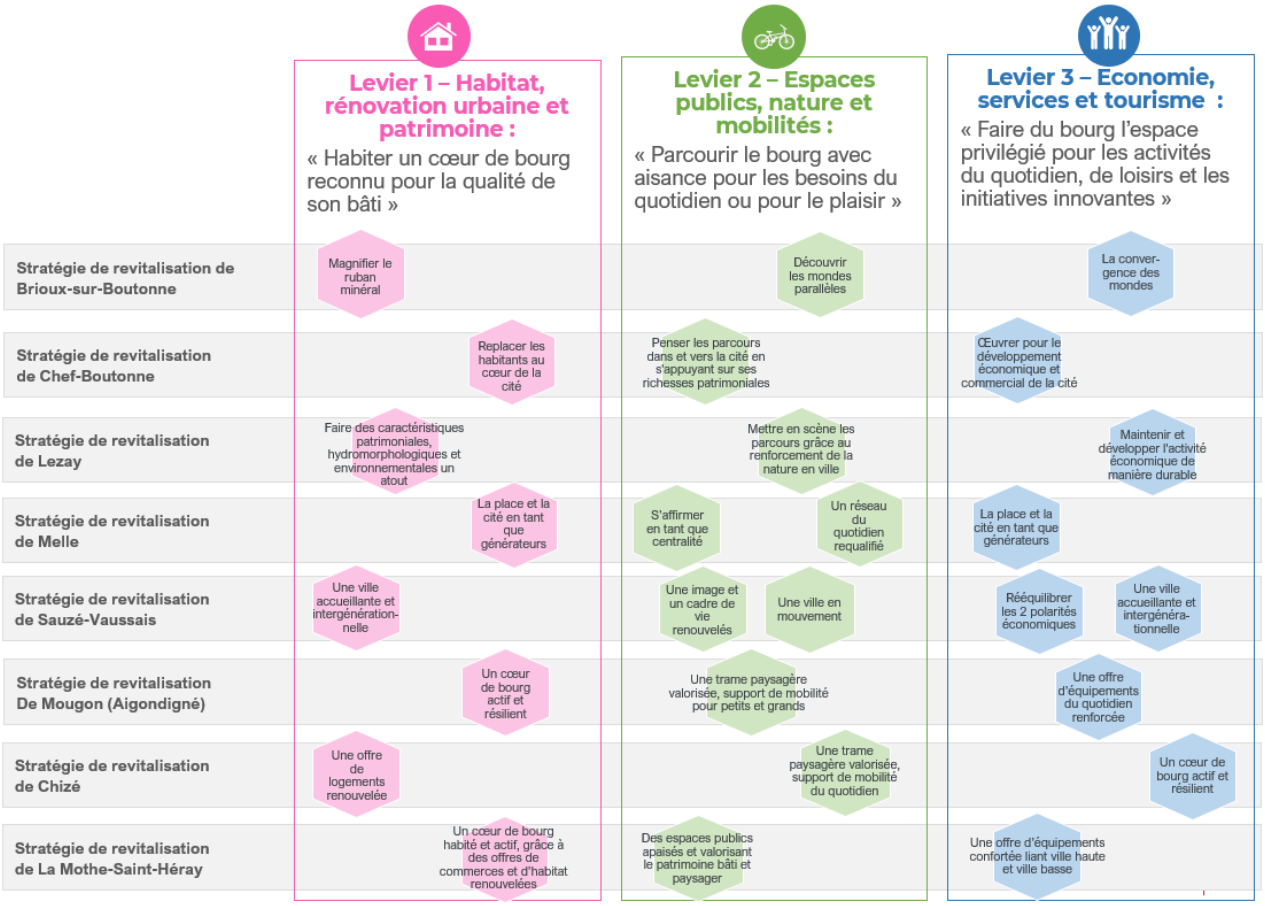

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

2.4. Modification du panorama des actions (article 13.2 de la convention)

Les trois infographies présentant le panorama de l'ensemble du programme d'actions de l'ORT de manière thématique sont remplacées par les infographies suivantes :

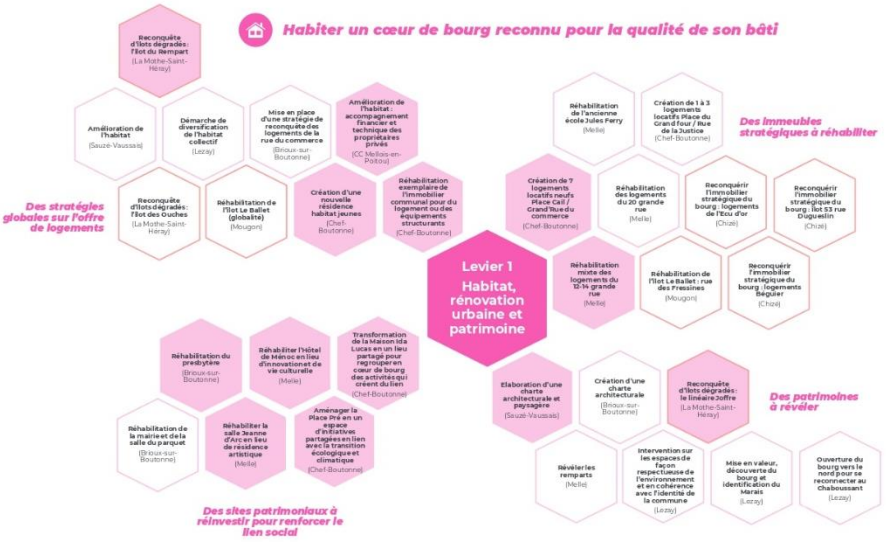

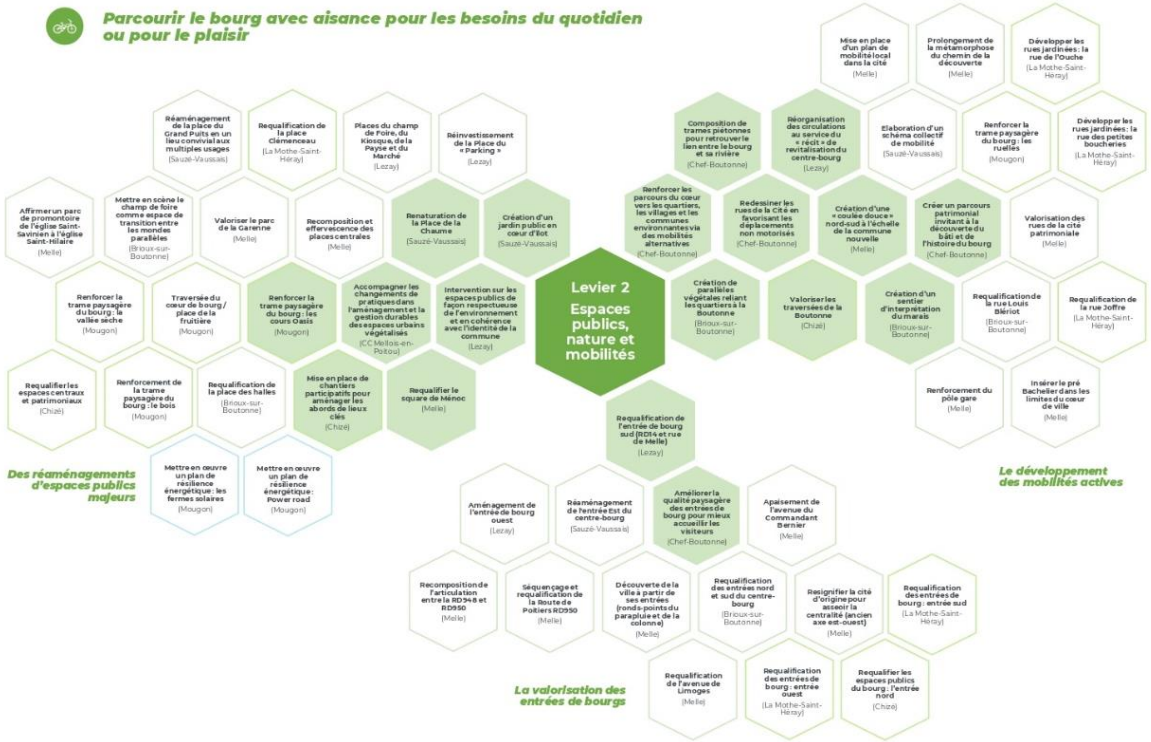

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

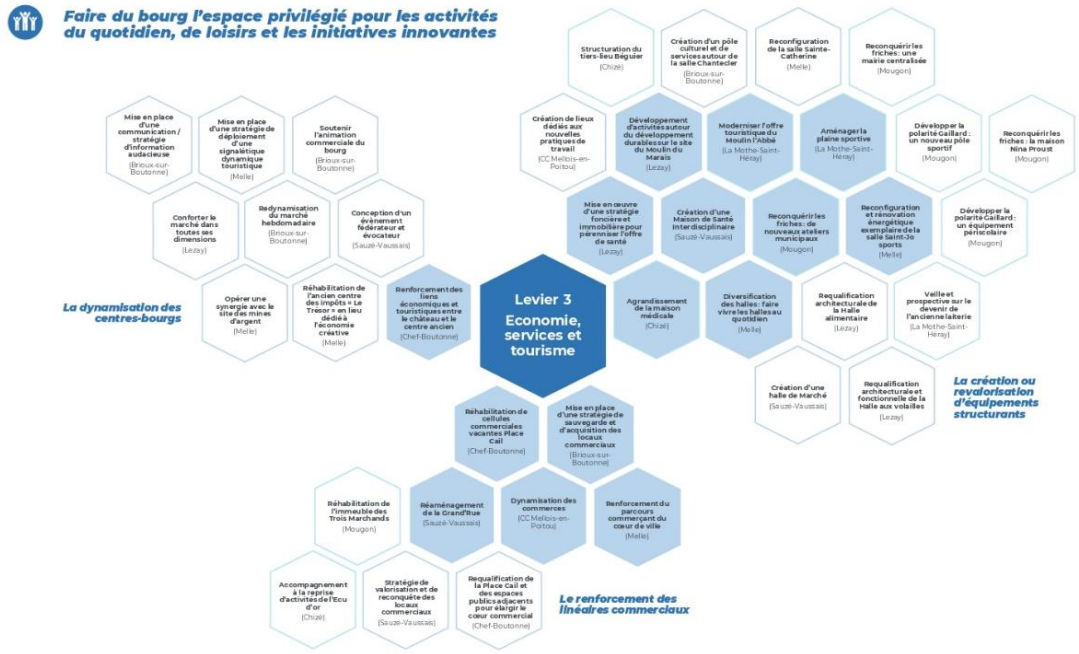

2.5. Ajout sur la méthodologie d'élaboration des stratégies des 3 nouvelles communes (chapitre 3 de la convention)

A la fin de la page de préambule, la description du processus mis en place par les trois nouvelles communes signataires pour intégrer l'ORT est ajoutée comme suit :

« Les communes signataires de l'ORT ne bénéficiant pas du dispositif d'aide « Petites villes de demain » ont bénéficié d'un accompagnement méthodologique soutenu par l'Agence Nationale de Cohésion des territoires (ANCT), entre avril 2023 et janvier 2024. Cet accompagnement a permis, pour chaque commune, de définir un état des lieux socio-économique et urbain, une stratégie de revitalisation du bourg, ainsi qu'un plan d'actions et un périmètre du secteur d'intervention de l'ORT.

Ces programmes d'actions ont été présentés aux membres du comité de pilotage de l'ORT le 16 février 2024, en vue de leur intégration à la convention. »

2.6. Ajout sur la méthodologie d'élaboration de la stratégie de revitalisation de la commune de Brioux-sur-Boutonne (article 14.2 de la convention)

A la fin du paragraphe intitulé « Méthodologie d'élaboration de la stratégie », sont ajoutées les phrases suivantes :

- *27 juin 2023 : Présentation du programme d'actions en conseil municipal ;*
- *29 juin 2023 : Validation du programme d'actions définitif lors du comité de pilotage de clôture de l'étude de redynamisation ;*
- *14 septembre 2024 : Réunion publique de présentation de l'étude auprès des habitants.*

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

A la fin du paragraphe intitulé « Périmètre stratégique / périmètre opérationnel », le dernier paragraphe est modifié comme suit :

« La Boutonne et le marais apparaissent naturellement comme la limite Nord et Est du périmètre, tandis que les abords du Champ du foire en marquent la limite Ouest. Une parcelle accueillant un ancien local industriel est intégrée, le long de la rue Louis Blériot, dans l'optique d'un projet de renouvellement urbain. Au Sud, le supermarché est exclu du périmètre. »

La carte positionnée à la suite de ce paragraphe est remplacée par la carte ci-après :

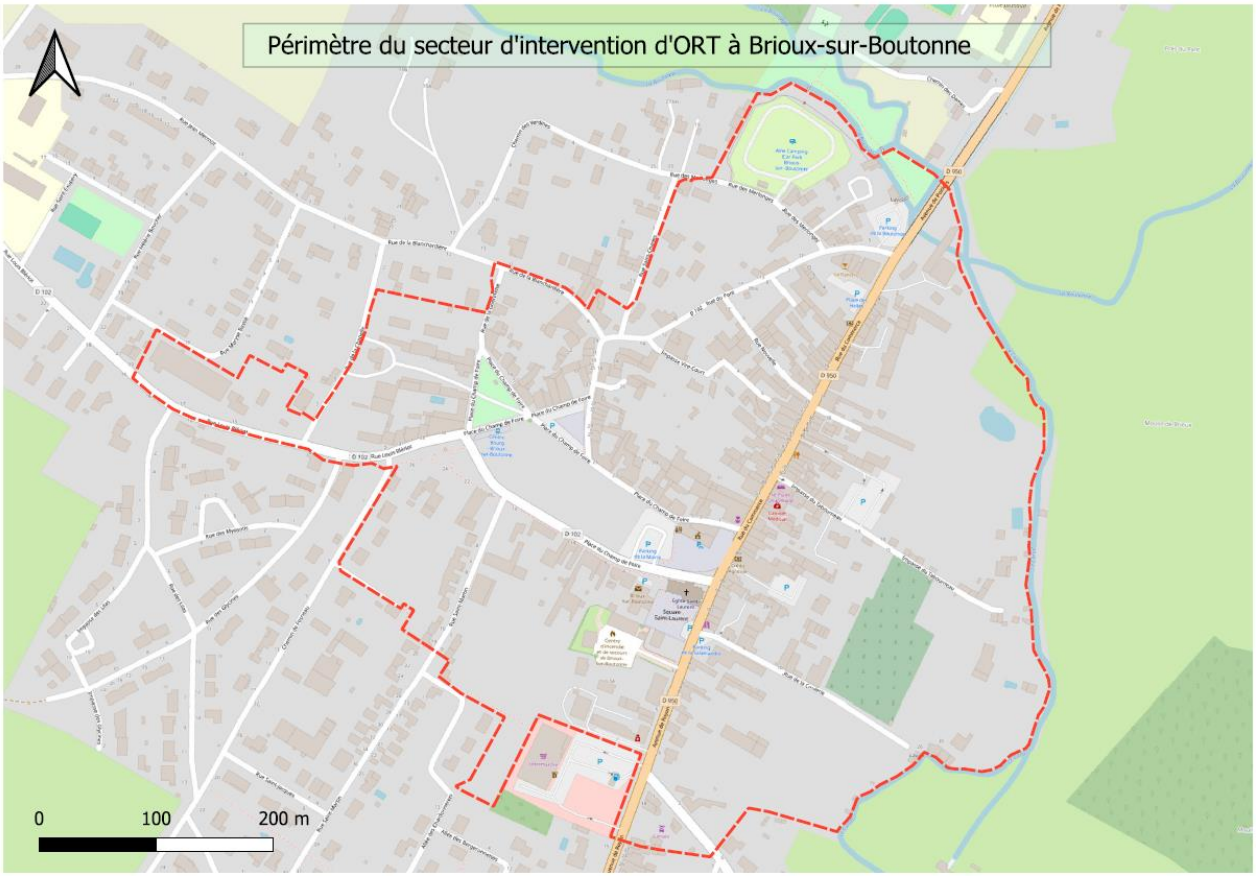

2.7. Modification du programme d'actions de la commune de Brioux-sur-Boutonne (article 14.3 de la convention)

Le programme d'actions est modifié comme suit :

« AXE 1 : MAGNIFIER LE CŒUR DU RUBAN MINÉRAL -> une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue

- *BB-01 / Mise en place d'une charte architecturale pour affirmer le cœur du bourg*
- *BB-02 / Mise en place d'une stratégie de sauvegarde et d'acquisition des locaux commerciaux*
- *BB-02h / Mise en place d'une stratégie de reconquête des logements de la rue du commerce, en préservant sa mixité d'usage*
- *BB-03 / Réhabilitation de la mairie et de la salle du parquet*
- *BB-04 / Réhabilitation du presbytère pour accueillir des activités tertiaires ou associatives*

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

AXE 2 : DÉCOUVRIR LES MONDES PARALLELES -> un bourg agréable à parcourir et à découvrir : s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral

- *BB-05 / Création de parallèles végétales reliant les quartiers du bourg à la Boutonne*
- *BB-06 / Mettre en scène le champ de foire comme espace de transition entre les mondes parallèles et affirmer sa multifonctionnalité*
- *BB-07 / Requalification de la place des halles*
- *BB-08 / Requalification des entrées nord et sud du centre-bourg*
- *BB-09 / Création d'un sentier d'interprétation du marais*
- *BB-10 / Requalification de la rue Louis Blériot*

AXE 3 : LA CONVERGENCE DES MONDES -> Un bourg convivial, magnétique, aux services repensés

- *BB-11 / Création d'un pôle culturel et de services autour de la salle Chantecler (et de la maison Goyer)*
- *BB-12 / Soutenir l'animation commercial du bourg*
- *BB-13 / Redynamisation du marché hebdomadaire de Brioux*
- *BB-14 / Mise en place d'une communication et stratégie d'information audacieuse s'appuyant sur le concept des mondes parallèles »*

La phrase suivante est supprimée :

« Les fiches actions nécessitant un travail complémentaire de concertation et de conception, elles seront approfondies et détaillées au cours du premier semestre 2023. »

Elle est remplacée par :

« Les fiches actions sont détaillées dans le Répertoire des actions, en fin de document. »

Le tableau récapitulatif du programme d'actions ainsi que le retroplanning sont ajoutés comme suit :

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Révéler les Mondes Parallèles
Stratégie de revitalisation – commune de Brioux-sur-Boutonne

habitat, patrimoine		*espaces publics, mobilité, nature en ville*		*services, commerces, économie*	
MAGNIFIER LE CŒUR DU RUBAN MINERAL : une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue		**DÉCOUVRIR LES MONDES PARALLELES : un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral**		**LA CONVERGENCE DES MONDES : un bourg convivial, magnétique, aux services repensés**	
BB-01	Mise en place d'une charte architecturale pour affirmer le cœur de bourg	**BB-05**	Création de parallèles végétales reliant les quartiers du bourg à la Boutonne	**BB-11**	Création d'un pôle culturel et de services autour de la salle Chantecler (et de la maison Goyer)
BB-02	Mise en place d'une stratégie de sauvegarde et d'acquisition des locaux commerciaux BB-02h : Mise en place d'une stratégie de reconquête de la rue du Commerce, en préservant sa mixité d'usage	**BB-06**	Mettre en scène le champ de foire comme espace de transition entre les mondes parallèles et affirmer sa multifonctionnalité	**BB-12**	Soutenir l'animation commerciale du bourg
BB-03	Réhabilitation de la mairie et de la salle du parquet	**BB-07**	Requalification de la place des halles (avec la placette et pignon)	**BB-13**	Redynamisation du marché hebdomadaire de Brioux
BB-04	Réhabilitation du presbytère pour accueillir des activités tertiaires ou associatives	**BB-08**	Requalification de l'entrée Nord et Sud du centre-bourg	**BB-14**	Mise en place d'une communication/stratégie d'information audacieuse s'appuyant sur le concept des mondes parallèles
MP-01	Amélioration de l'habitat : accompagnement financier et technique des propriétaires privés	**BB-09**	Création d'un sentier d'interprétation du marais		
		BB-10	Requalification de la rue Louis Blériot		

Étude de redynamisation du centre-bourg de Brioux-sur-Boutonne

Révéler les Mondes Parallèles
Calendrier global des actions

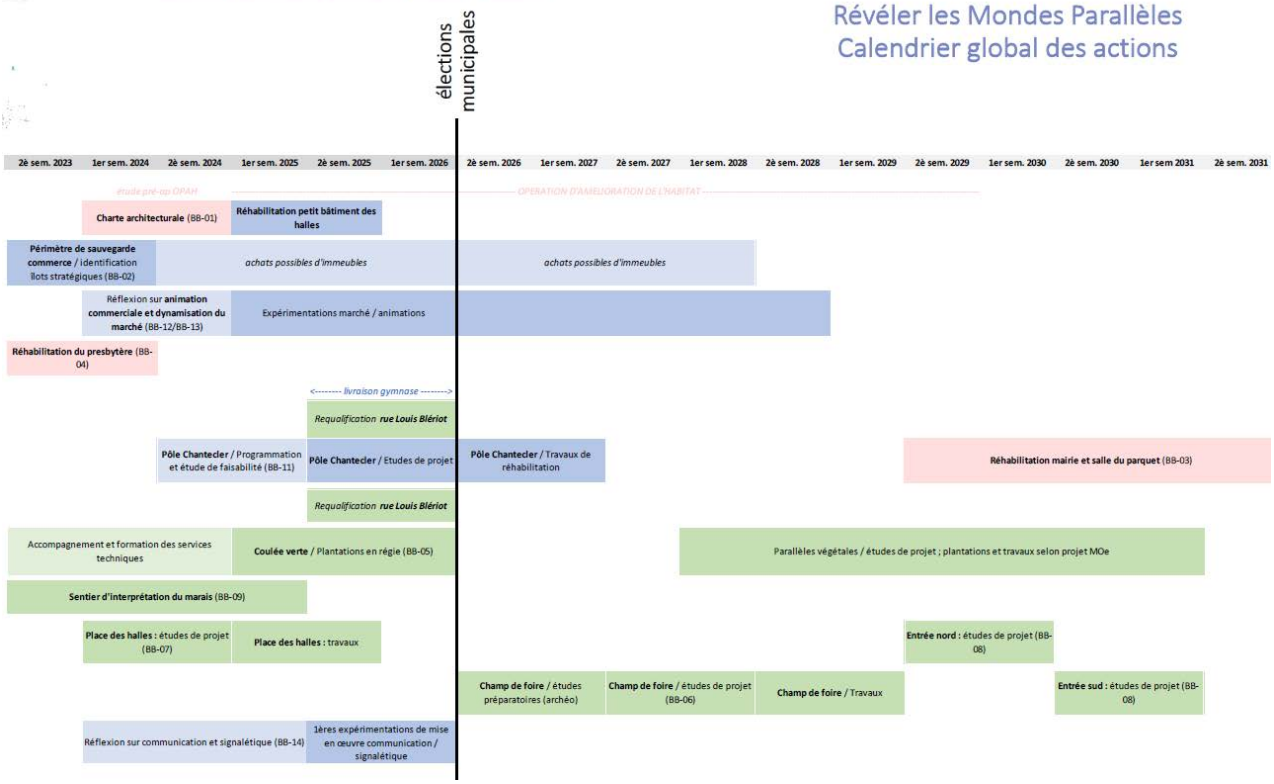

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

L'illustration du paragraphe « Plan d'aménagement global / carte des projets » est remplacée par la suivante :

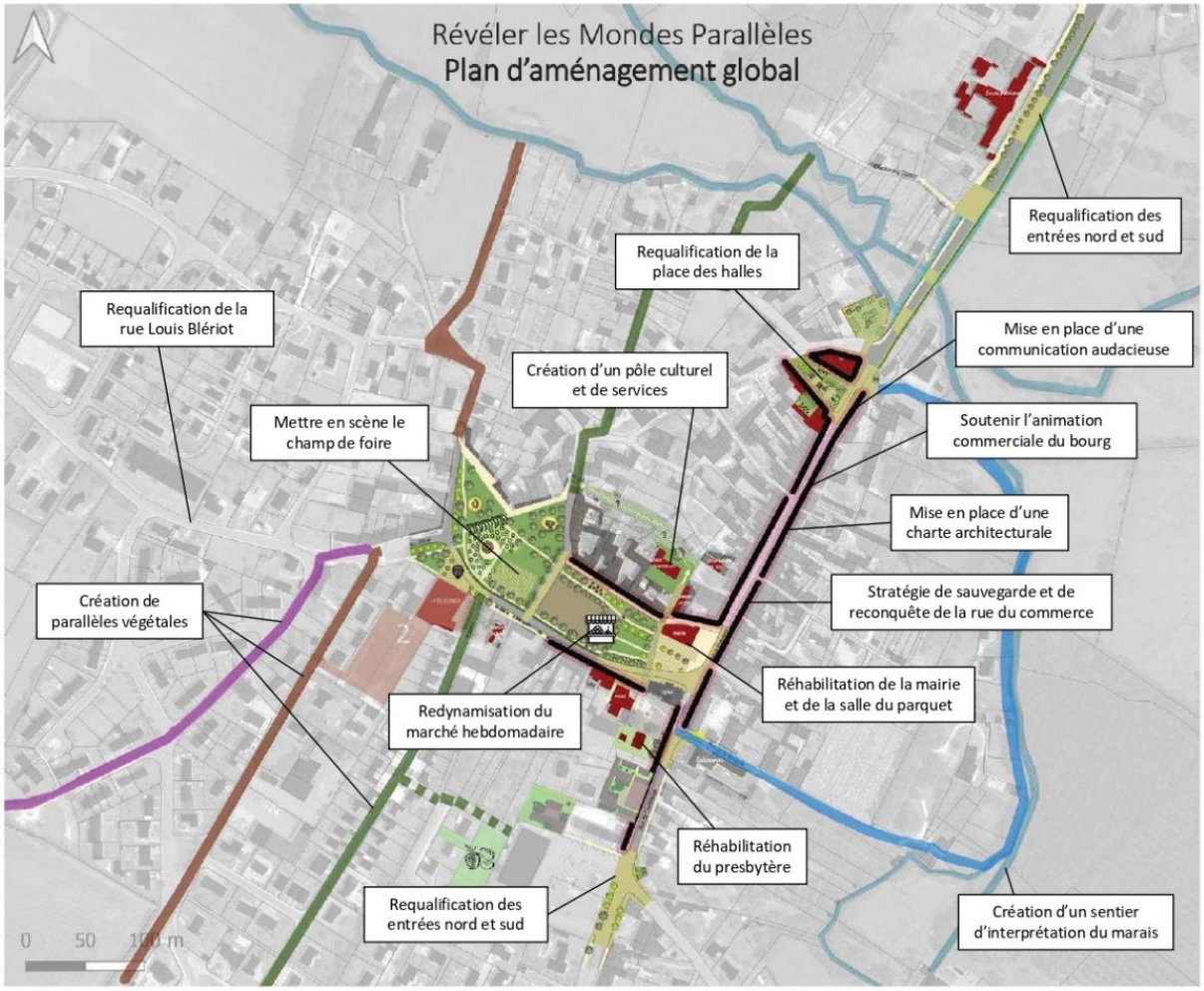

2.8. Ajout sur la méthodologie d'élaboration de la stratégie de revitalisation de la commune de Lezay (article 16.2 de la convention)

A la fin du paragraphe intitulé « Méthodologie d'élaboration de la stratégie », sont ajoutées les phrases suivantes :

- *10 juillet 2023 : Validation du programme d'actions définitif lors du comité de pilotage de clôture de l'étude de redynamisation*
- *12 septembre 2023 : Soirée de restitution de l'étude de redynamisation et du programme d'actions aux habitants*
- *13 septembre 2023 : Délibération du conseil municipal validant la fin de l'étude de redynamisation.*

A la fin du paragraphe intitulé « Périmètre stratégique / périmètre opérationnel », sont ajoutées les phrases suivantes :

- *L'EHPAD et le village retraite, qui constituent un pôle d'accueil et d'habitat très significatif dans le parcours résidentiel des personnes âgées du bassin de vie de Lezay ;*
- *L'ancienne laiterie dont une partie, encore en friche, pourrait accueillir une activité qui reste encore à définir ;*

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

- *L'ancienne imprimerie reconvertie en site d'activité artisanale (atelier de confection) et solidaire (recyclerie) méritant d'être conforté.*

La carte positionnée à la suite de ce paragraphe est remplacée par la carte ci-après :

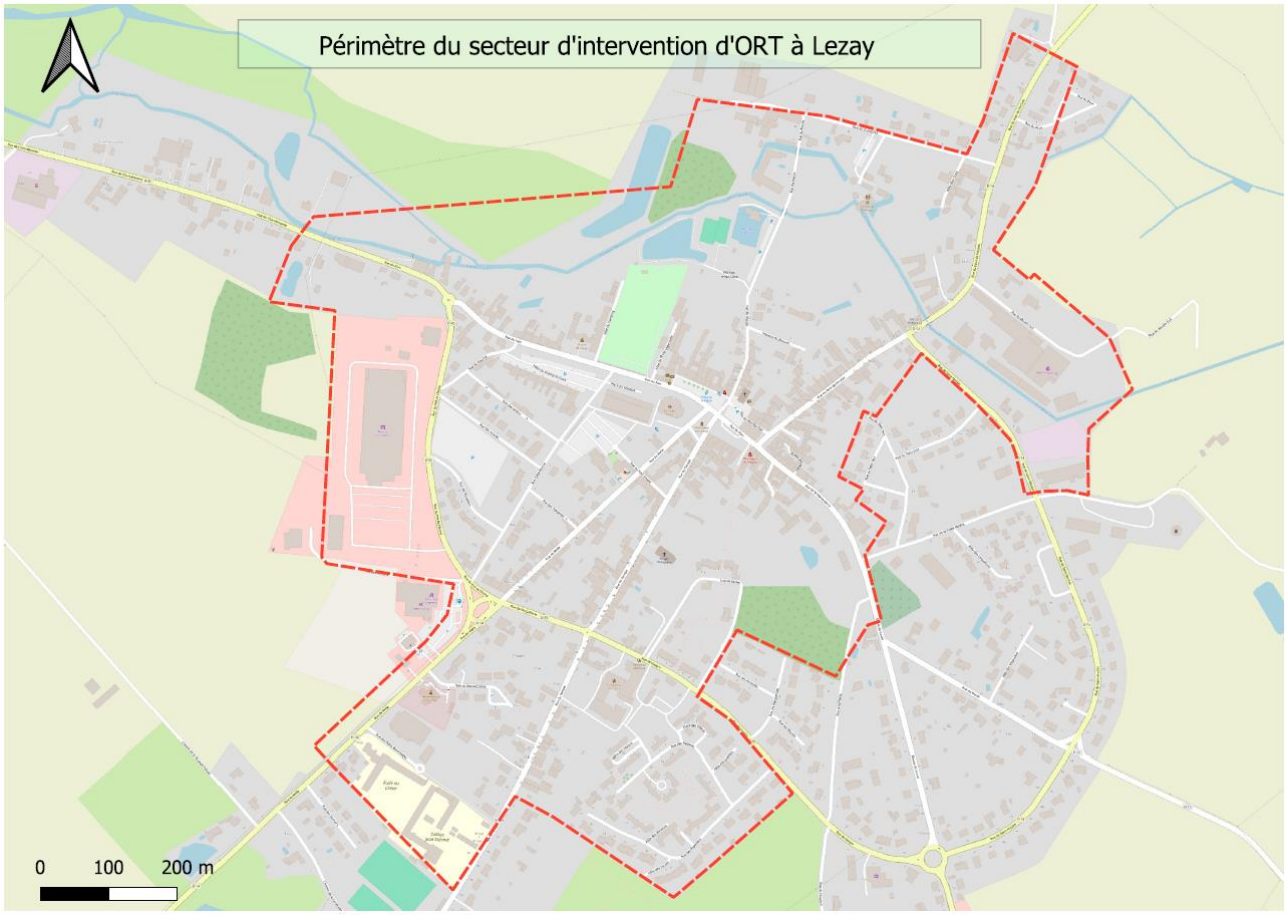

2.9. Modification du programme d'actions de la commune de Lezay (article 16.3 de la convention)

Le tableau est remplacé par le tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

"Revenir aux sources ou révéler l'eau et se réconcilier avec le Marais"

Stratégie de revitalisation de LEZAY

habitat, patrimoine bâti		*espaces publics, mobilité, nature en ville*		*services, commerces, économie*	
Une ville ancrée dans son identité : faire des caractéristiques patrimoniales, hydromorphologiques et environnementales un atout		**Une ville accessible et agréable à parcourir :** mettre en scène les parcours grâce au renforcement de la nature en ville		**Une ville dynamique et solidaire :** maintenir et développer l'activité économique de manière durable	
LZ-01	Fiche transversale / Intervention sur les espaces publics de façon respectueuse de l'environnement et en cohérence avec l'identité de la commune (ex fiche n°LZ-12)				
LZ-02	Fiche transversale / Réorganisation des circulations au service du « récit » de revitalisation du centre bourg (ex fiche n°LZ-13)				
LZ-03	Ouverture du bourg vers le nord pour se reconnecter au Chaboussant (ex fiche n°LZ-01)	**LZ-07**	Requalification de l'entrée de bourg sud (RD14 et rue de Melle) (ex fiche n°LZ-04)	**LZ-06**	Développement d'activités autour du développement durable sur le site du Moulin du Marais (ex fiche n°LZ-11)
LZ-04	Mise en valeur, découverte du bourg et identification du Marais (ex fiche n°LZ-02)	**LZ-08**	Requalification des espaces publics du cœur de bourg : Places du Champ de Foire, du Kiosque, de la Payse et du Marché (ex fiche n°LZ-05)	**LZ-11**	Requalification architecturale et fonctionnelle de la Halle aux volailles (ex fiche n°LZ-08)
LZ-05	Démarche de diversification de l'habitat locatif (ex fiche n°LZ-03)	**LZ-09**	Réinvestissement de la Place du "Parking" (ex fiche n°LZ-06)	**LZ-12**	Requalification architecturale et fonctionnelle de la Halle alimentaire (ex fiche n°LZ-09)
MP-01	Amélioration de l'habitat : Accompagnement financier et technique des propriétaires privés	**LZ-10**	Requalification de l'entrée de bourg ouest (ex fiche n°LZ-07)	**LZ-13**	Conforter le marché dans toutes ses dimensions (ex fiche n°LZ-10)
				LZ-14	Mise en œuvre d'une stratégie foncière et immobilière pour pérenniser l'offre de santé et les activités en lien avec la cohésion sociale (nouvelle fiche)

La phrase suivante est supprimée :

« Les fiches actions nécessitant un travail complémentaire de concertation et de conception, elles seront approfondies et détaillées au cours du premier semestre 2023. »

Elle est remplacée par :

« Les fiches actions sont détaillées dans le Répertoire des actions, en fin de document. »

Est intégré l'extrait du répertoire des fiches actions de Lezay avec leur échéancier comme suit :

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

N° de la fiche	Intitulé	Niveau de priorité	Etat d'avancement	Montant prévisionnel	Echéancier prévisionnel					
					2023	2024	2025	2026	2027	2028
Fiche n°LZ-01	Intervention sur les espaces publics de façon respectueuse de l'environnement et en cohérence avec l'identité de la commune	Fort	Projet au long cours	Non défini						
Fiche n°LZ-02	Réorganisation des circulations au service du « récit » de revitalisation du centre bourg	Fort	Phase étude	Non défini						
Fiche n°LZ-03	Ouverture du bourg vers le nord pour se reconnecter au Chaboussant	Faible	Projet au long cours	Non défini						
Fiche n°LZ-04	Mise en valeur, découverte du bourg et identification du Marais	Intermédiaire	Projet au long cours	Non défini						
Fiche n°LZ-05	Démarche de diversification de l'habitat locatif	Fort	Phase étude	Non défini						
Fiche n°LZ-06	Développement d'activités autour du développement durable sur le site du Moulin du Marais	Intermédiaire	Phase étude	Non défini						
Fiche n°LZ-07	Requalification de l'entrée de bourg sud (RD14 et rue de Melle)	Fort	Phase étude	1 500 000 €						
Fiche n°LZ-08	Requalification des espaces publics du cœur de bourg : Places du Champ de Foire, du Kiosque, de la Payse et du Marché	Intermédiaire	Phase de préfigutaion	2 100 000 €						
Fiche n°LZ-09	Réinvestissement de la Place du « Parking»	Intermédiaire	Phase de préfigutaion	Non défini						
Fiche n°LZ-10	Requalification de l'entrée de bourg ouest	Fort	Phase étude	200 000 €						
Fiche n°LZ-11	Requalification architecturale et fonctionnelle de la Halle aux volailles	Intermédiaire	Phase de préfigutaion	Non défini						
Fiche n°LZ-12	Requalification architecturale et fonctionnelle de la Halle alimentaire	Intermédiaire	Phase de préfigutaion	400 000 €						
Fiche n°LZ-13	Conforter le marché dans toutes ses dimensions	Fort	Phase de préfigutaion	Non défini						
Fiche n°LZ-14	Mise en œuvre d'une stratégie foncière et immobilière pour pérenniser l'offre de santé et les activités en lien avec la cohésion sociale	Fort	Phase étude	8 000 € + à définir						

2.10. Ajout sur la méthodologie d'élaboration de la stratégie de revitalisation de la commune de Melle (article 17.2 de la convention)

A la fin du paragraphe intitulé « Méthodologie d'élaboration de la stratégie », sont ajoutées les phrases suivantes :

- *12 mai 20023 : 2ème assemblée citoyenne sur la problématique de la mobilité ;*
- *12 juillet 2023 : Validation du programme d'actions définitif lors du comité de pilotage restreint de clôture des études.*

2.11. Modification du programme d'actions de la commune de Melle (article 17.3 de la convention)

Le programme d'actions est modifié comme suit :

« ORIENTATION 1 : Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité

1) *La mise en scène et les arrivées sur le cœur de ville*
   - *ML-01 / Séquençage et requalification de la route de Poitiers RD 950*
   - *ML-02 / Recomposition de l'articulation entre la RD 948 et RD 950*
   - *ML-03 / Découverte de la ville à partir de ses entrées (ronds-points du parapluie et de la colonne)*

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

2) *Favoriser et développer les accès piétons et vélo vers le cœur de Melle*
   - *ML-04 / Création d'une « coulée douce » nord-sud à l'échelle de la commune nouvelle*
   - *ML-05 / Prolongement de la métamorphose du chemin de la découverte*
   - *ML-06 / Insérer le pré Bachelier dans les limites du cœur de ville*
   - *ML-07 / Requalification de l'avenue de Limoges*
   - *ML-08 / Apaisement de l'avenue du Commandant Bernier*

ORIENTATION 2 : LA PLACE ET LES PARCS DE VALLÉE EN TANT QUE GÉNÉRATEURS

1) *Repenser l'espace public central*
   - *ML-09 / Recomposition et effervescence des places centrales*
   - *ML-10 / Organisation du stationnement et schéma de circulation dans la cité*
   - *ML-11 / Réorganisation et qualification douce de la place Aristide Briand*
   - *ML-12 / Renforcement du parcours commerçant du cœur de ville*
   - *ML-13 / Diversification des halles : faire vivre les halles au quotidien*

2) *Transfigurer les parcs de vallée*
   - *ML-14 / Valoriser l'entrée de ville du parc de la Garenne*
   - *ML-15 / Renforcement du pôle gare*
   - *ML-16 / Affirmer un parc de promontoire de l'église Saint-Savinien à l'église Saint-Hilaire*

ORIENTATION 3 : LA CITE ANCIENNE, LE CŒUR RENOUVELÉ

1) *La révélation de la cité et de son promontoire*
   - *ML-17 / Requalifier le square du Palais*
   - *ML-18 / Resignifier la cité d'origine pour asseoir la centralité (ancien axe est-ouest)*
   - *ML-19 / Révéler les remparts*
   - *ML-20 / Valorisation des rues de la cité patrimoniale*
   - *ML-21 / Mise en place d'une stratégie de déploiement d'une signalétique touristique*
   - *ML-22 / Opérer une synergie avec le site des mines d'argent*

2) *Habiter la cité ancienne*
   - *ML-23 / Réhabilitation mixte du 12-14 grande rue*
   - *ML-24 / Réhabilitation des logements du 20 grande rue*
   - *ML-25 / Réhabilitation de l'ancienne école Jules Ferry en logements*

3) *Renforcer la synergie entre culture, économie créative et revitalisation de la cité*
   - *ML-26 / Réhabilitation de l'Hôtel de Ménoc en lieu d'innovation et de vie culturelle*
   - *ML-27 / Réhabilitation de l'ancien centre des impôts « le Trésor » en lieu dédié à l'économie créative*
   - *ML-28 / Réhabilitation de la salle Jeanne d'Arc en lieu de résidence artistique*

4) *Repenser les équipements du quotidien*
   - *ML-29 / Reconfiguration et rénovation énergétique exemplaire de la salle Saint-Jo sports*
   - *ML-30 / Reconfiguration de l'espace Sainte-Catherine »*

La phrase suivante est supprimée :

« Les fiches actions nécessitant un travail complémentaire de concertation et de conception, elles seront approfondies et détaillées au cours du premier semestre 2023. »

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Elle est remplacée par :

« Les fiches actions sont détaillées dans le Répertoire des actions, en fin de document. »

2.12. Création de l'article 19 – Commune d'Aigondigné

L'article 19, dédié à la présentation de la commune d'Aigondigné et sa stratégie de revitalisation, est créé. Il est écrit comme suit :

19.1. Carte d'identité d'Aigondigné

Située en bordure ouest du territoire de Mellois en Poitou, la commune d'Aigondigné bénéficie d'une position privilégiée sur le territoire, en tant que « pôle de proximité » situé sur un axe structurant (RD 948) reliant Niort à Limoges.

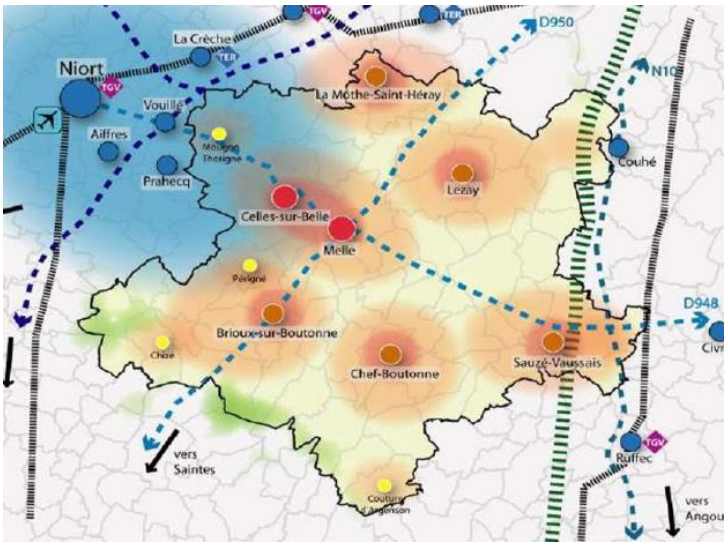

Aigondigné est une commune issue de la fusion de 4 communes, dont Mougon est le bourg principal (en concentrant 80% de la population de la commune). Cette fusion a, depuis 2019, bouleversé le positionnement démographique de la commune à l'échelle du territoire, ce qui en fait la deuxième commune la plus peuplée après Melle.

La particularité d'Aigondigné est son implantation : en proche couronne niortaise, mais administrativement rattaché à la Communauté de communes de Mellois en Poitou. Ceci n'est pas sans conséquence vis-à-vis du positionnement territorial du bourg, de ses attentes et besoins. Ce sentiment d'être « entre deux » doit pouvoir évoluer dans la recherche d'un équilibre qui, bien compris et accepté de tous, participera à la définition de l'identité de la commune. En outre, la route départementale 948 crée une rupture qui ne valorise pas le bourg de Mougon.

« Aigondigné est riche de ses habitants »

Bénéficiant de l'attractivité de Niort, la commune concentre une population jeune (38 ans en moyenne, 26% de la population a moins de 18 ans, un indice jeunesse positif). De bons indicateurs qui cachent pourtant des difficultés : le potentiel financier de la commune d'Aigondigné est parmi les moins importants du territoire (47e rang sur 62 avec 563,22 € disponible par habitant, de ce qui est inférieur aux autres pôles secondaires).

Aigondigné est la seule commune présentant un solde naturel et migratoire positif, grâce notamment à l'attractivité de l'aire urbaine de Niort (dont elle fait partie). Son dynamisme en matière de développement de l'habitat, et donc l'accueil constant de nouveaux habitants, en font une commune attractive et résidentielle souffrant toutefois d'une insuffisance d'équipements sportifs pour les 450 enfants scolarisés sur son territoire.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

DEMOGRAPHIE : une population jeune, active, mais avec quelques fragilités

4 832 habitants en 2023

+11,6% : le taux d'évolution de la population entre 2007 et 2017, soit 495 habitants de plus pour Aigondigné en 10 ans

34% : la part des moins de 30 ans dans la population, soit 1612 individus

44% : la part des familles avec enfants parmi les ménages, soit 822 familles donc 121 familles monoparentales pour Aigondigné (avec une augmentation significative des familles monoparentales, entre 2013 et 2019, de +3,1%)

7,8% : personnes de plus de 75 ans en 2023, soit 363 personnes

49% : la part de la population diplômée du bac, contre 47% pour la France métropolitaine

Revenu médian : 18 840€ (20 490€ pour Mellois en Poitou / 18 819€ pour les Deux-Sèvres)

HABITAT : une offre insuffisante au regard des besoins

2021 logements, dont 92,1% de résidences principales et 1,7 % de résidences secondaires

Une offre composée à 93% de maisons individuelles, principalement par des propriétaires occupants (82,2 %)

Une offre de logements neufs qui ralentit du fait de l'augmentation des taux d'intérêt mais qui reste constante (la ville d'Aigondigné instruit le plus de Demandes de permis de construire pour une maison individuelle sur le territoire).

Une offre de logements sociaux en cours de développement en lien avec le bailleur social IAA (19 logements créés en 2022). La commune dispose par ailleurs d'un parc de logements locatifs (15).

Une offre en cœur de bourg qui se dégrade et ne répond plus aux besoins actuels : 45% des résidences principales ont été construites avant 1970 (premières normes thermiques).

La commune compte 124 logements vacants, soit 6,1% du parc, chiffre largement inférieur à la moyenne du territoire (10,8%).

Des habitants attachés à leur cadre de vie, qui restent sur la commune : 57,5% des ménages habitent à Aigondigné depuis 10 ans ou plus

Nombre moyen d'occupants par résidence principale : 2,01

ECONOMIE : un taux d'emploi élevé

Une majorité de foyers fiscaux imposés sur le territoire (53% contre 39% sur Mellois en Poitou)

Un taux de pauvreté de 6% (contre 13% pour la Communauté de communes en 2020)

4,8% de la population active des 15 à 64 ans sont au chômage / Une baisse du taux du chômage depuis 2013 (passant de 7% à 5,9% en 2019), qui concerne en particulier les 15-24 ans (17,3%)

Le taux d'emploi chez les familles avec enfant(s) est élevé : 84 % pour les couples avec enfant(s), 76% pour les familles monoparentales, 42% des familles monoparentales ayant un enfant de moins de 6 ans n'ont pas d'emploi contre 5% pour les couples avec enfant(s)

Un nombre d'emplois sur la commune en légère hausse depuis 2014 (+1,8%)

3,9 : le nombre d'actifs occupés pour un emploi sur le territoire, contre 1,0 pour les Deux-Sèvres

La commune et l'EHPAD sont les principaux employeurs de la commune

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

COMMERCES : une offre à conforter

18 commerces de proximité (agence postale communale, salon de coiffure, banque, boulangerie, buraliste, garagiste, carrosserie, supérette …)

Une carence en commerces alimentaires et restauration

1,9 : le nombre de commerces de proximité pour 1 000 habitants, contre 4,4 pour les Deux-Sèvres

ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES : un manque d'infrastructures spécialisées

Présence de 5 écoles sur la commune, d'un centre de loisirs, d'une structure multi-accueil pour les enfants de moins de 3 ans, d'un EHPAD avec foyer logement, d'un Centre de Première Intervention…

Des pratiques sportives déportées dans des communes voisines par absence de structure d'accueil adaptée

Des équipements saturés, inadaptés ou insuffisants pour répondre aux besoins de la population grandissante ou des services publics (locaux du CPI inadaptés pour accueillir les Jeunes Sapeurs-Pompiers, mairie principale trop petite pour centraliser les services administratifs, le centre de loisirs accueilli dans les locaux scolaires, une structure multi-accueil saturée…). La commune accueille en effet 450 enfants dans ses 20 classes et son centre de loisirs.

1,1 : le nombre de professionnels de santé pour 1 000 habitants contre 6 en moyenne en France métropolitaine

1,7 : le nombre d'associations pour 100 habitants, contre 2,4 en moyenne pour la France métropolitaine

MOBILITES : peu de solutions pour limiter le recours systématique à la voiture

Une part des navetteurs plus importante que la moyenne du Mellois qui se maintient à 85%, mais en légère baisse depuis 2013. 92,5 % des Aigondinois recourent à leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail ou pour les activités de loisirs

Un recours aux mobilités actives pour se rendre sur le lieu de travail moins important par rapport à l'ensemble du territoire

Un recours aux transports en commun difficile (une ligne de bus Niort-Melle, avec un arrêt à Mougon)

Part de la voiture dans les déplacements domicile-travail : 74,2%

Les flux domicile-travail sont particulièrement importants vers la zone urbaine de Niort et transitent principalement par la commune d'Aigondigné.

PATRIMOINE ET ESPACES PUBLICS : un bourg ancien articulé autour d'une vallée sèche

Une vallée imperceptible lorsqu'on traverse le bourg par l'avenue principale mais qui constitue une véritable coulée verte, qui traverse un parc linéaire, puis des jardins potagers.

Un patrimoine bâti également centralisé au sein de la vallée : cimetières protestants, murs en pierres sèches, bâti ancien (ancien prieuré, temple, église…), etc.

Une commune couverte à 80% par une zone Natura 2000 (ZPS Plaine de Niort Sud-Est)

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : des initiatives en cours ou réalisées

Des diagnostics énergétiques en cours pour les bâtiments soumis au décret tertiaire

Une étude de faisabilité d'implantation d'ombrières photovoltaïques

L'implantation d'un parc photovoltaïque sur un site dégradé (carrière Les Grues)

Une étude d'opportunité pour l'implantation d'une installation géothermique avec chaussée thermoactive pour alimenter les bâtiments de la Mairie/Salle des fêtes et de l'école maternelle (dans le cadre d'une réfection des places et voies de circulation autour des bâtiments)

Une modernisation du parc d'éclairage public

Le potentiel d'AIGONDIGNE au regard des 3 leviers

Levier n°1 : HABITAT, RÉNOVATION URBAINE ET PATRIMOINE

Constats - Forces	*Constats - Faiblesses*
• *Attractivité du bourg marquée par des demandes régulières pour du logement locatif en particulier pour les jeunes ménages ou acquisition de terrains pour y construire sa résidence principale* • *Mixité de la typologie de logements (EHPAD, village antenne, logement social, offre locative classique par bailleurs social et par la commune)* • *Un patrimoine bâti riche et varié avec une typicité liée à l'histoire locale* • *Des biens vacants qui trouvent rapidement preneurs du fait de l'attractivité de la commune*	• *Du patrimoine foncier communal en friche dans le bourg de Mougon à recycler, avec des réhabilitations lourdes à engager* • *De l'habitat « dégradé » dans certains ilots du centre bourg qui nécessite une attention particulière* • *Plusieurs équipements publics devant faire l'objet d'une rénovation énergétique (notamment les écoles de Mougon)* • *Une typologie de logements inadaptés aux besoins actuels (logements trop grands ou non ergonomiques pour des personnes âgées vivant seules, les jeunes couples actifs)*
Prospective – Opportunités	*Prospective – Menaces*
• *Un patrimoine immobilier communal à reconvertir, varié et situé dans le cœur de bourg (Maison de bourg de 350m² dit « Roulet », ensemble immobilier dit « Nina Proust », ancienne bibliothèque, ancienne école de Mougon qui accueillait la SMA, la caserne des pompiers)*	• *Une dégradation du patrimoine en friche qui pourrait être recyclé occasionnant des surcoûts voire la destruction des bâtiments (immeubles menaçant ruine)* • *Un développement de la délinquance (en constante évolution)*

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Levier n°2 : ESPACES PUBLICS, NATURE ET MOBILITÉS

Constats - Forces	*Constats - Faiblesses*
• *Une topographie propice à la marche et à la pratique du vélo dans le bourg* • *Un cadre de vie préservé et agréable* • *De grands espaces publics proposés aux habitants au sein du cœur de bourg, avec un 1er aménagement récemment livré* • *Un espace naturel majeur : la vallée sèche, la création d'une forêt, un parc remarquable au cœur du bourg à préserver* • *Des éléments de patrimoine à faire découvrir à l'intérieur du bourg (murets de pierre, ancien presbytère...) et guidant les parcours* • *La végétalisation de parkings*	• *Des espaces publics au caractère routier, à requalifier, et des entrées de bourgs peu valorisées* • *Des aires de loisirs extérieurs vieillissantes* • *Des espaces naturels à valoriser* • *Du patrimoine vernaculaire à restaurer* • *Des liaisons douces à développer* • *L'évasion économique et des activités de loisirs hors du territoire contribuant au tout voiture*
Prospective – Opportunités	*Prospective – Menaces*
• *La création d'une voie cyclable lors du réaménagement du bourgs (3ème phase des travaux du centre bourg)* • *4 nouveaux quais de bus facilitant la mobilité tout en favorisant l'intermodalité (piste cyclable jusqu'au transport en commun, aire de covoiturage)* • *La renaturation des places publiques (4ème phase des travaux de revitalisation du centre bourg)* • *Un projet de continuité écologique avec la vallée sèche* • *La création d'une forêt et de nouveaux espaces de boisement* • *Des liaisons douces qui relient les quartiers vers la zone commerciale, les établissements de santé et les pôles scolaires et de loisirs*	• *Une image dégradée du territoire Mellois, la Ville d'Aigondigné étant la « porte d'entrée du territoire »* • *Une perte d'attractivité du bourg si les travaux ne sont pas soutenus* • *La disparition du petit patrimoine* • *La destruction des murets caractéristiques de l'habitat ancien* • *La disparition des espaces de boisement s'ils ne sont pas protégés*

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Levier n° 3 : ÉCONOMIE, SERVICES ET TOURISME

Constats - Forces	*Constats - Faiblesses*
• *Une offre en entrée de village complémentaire avec le cœur de bourg* • *Une offre de commerces et services de proximité qui se maintient et se développe malgré la déviation de la RD depuis 2004* • *Une offre de soins qui se diversifie (cabinet dentaire, ostéopathe, psychothérapeute)* • *Un service à la population qui se consolide (Délivrance des titres sécurisés, instruction des autorisations d'urbanisme)* • *Une offre de services répondant aux besoins des familles (écoles, garderie, bibliothèques, centre de loisirs, assistantes maternelles, MAM, Crèche …) et créatrices d'emplois (emplois féminins) pour bien grandir* • *Une offre d'accueil et d'hébergement pour les personnes âgées de qualité (EHPAD, villages antenne) pour bien vieillir* • *Un centre de 1ère intervention dynamique*	• *Insuffisance d'équipement pour accueillir des spécialistes de santé (kinésithérapeutes, sage-femmes…)* • *Dynamique touristique faible au sein du bourg* • *Manque de petite structure d'hébergements touristiques (mais existantes dans les autres villages d'Aigondigné à Aigonnay, Montaillon Thorigné, Sainte Blandine)* • *Des vacances commerciales qui pénalisent le cœur de bourg (ilot des « 3 marchands »)* • *Des exploitations agricoles au cœur du bourg à recycler* • *Des fonds de commerce à préserver ou à des reprise ou cession d'activités à accompagner (buraliste)* • *Une caserne de pompiers inadaptée* • *Une offre d'équipements publics surexploités, saturés et vieillissants* • *Une perte d'attractivité liée à l'insuffisance d'équipements structurants répondant aux besoins des habitants et des familles (équipement sportif spécialisé, accueil de loisir)* • *Une perte d'activité du fait de l'inadaptation des locaux (centre de loisirs…)*
Prospective – Opportunités	*Prospective – Menaces*
• *Reprise de la supérette et projet d'implantation d'un supermarché (modernisation de la station-service et diversification de l'offre alimentaire sur la commune)* • *Des bâtiments artisanaux à l'abandon repris pour l'implantation d'entreprises spécialisées* • *Consolidation de l'armature commerciale de la place de la Gasse* • *Départementalisation du CPI avec la construction d'une nouvelle caserne* • *Une nouvelle polarité à développer (polarité Gaillard) dont la commune a la maîtrise foncière et idéalement située pour créer une dynamique positive autour du sport, de la santé et de la pratique du sport collectif des jeunes et adultes du territoire* • *Un projet de construction d'un centre de*	• *Perte d'attractivité du territoire lié au délai ou au report de construction de certains équipements structurants (complexe sportif, centre de loisirs, etc.)* • *L'insuffisance de l'offre de loisirs provoquant l'évasion des ménages vers le niortais* • *L'insuffisance de l'offre de santé (départ en retraite des médecins généraliste et projet de Maison de santé abandonné)* • *Des zones d'activités non aménagées et en déperdition* • *Une stagnation des emplois et une évasion des talents du fait de l'absence de développement économique des zones d'activités* • *Démobilisation des pompiers volontaires et sécurité des habitants menacée*

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

loisirs *Un projet de centralisation des services administratifs de la commune (service à la population, service ADS, fonctions supports)*	

19.2 Stratégie de revitalisation portée par les élus

Les documents cadres de la stratégie

La définition de la stratégie et du plan d'actions s'appuie sur le programme municipal 2020-2026 mais également sur de nombreux documents supports, l'analyse des besoins sociaux (ABS), des études de faisabilité ou d'opportunité dont dispose la commune, fruits de la politique et des actions de concertation avec les habitants ou les associations menées depuis ces dernières années ou du souhait de disposer de diagnostics thématiques ciblés.

2016	*Etude urbaine globale : Diagnostic bourg ; Diagnostic global de patrimoine bâti ; Elaboration d'un parti d'ensemble, parti d'aménagement avec des scénarios sur une autre distribution des équipements publics (mandataire : Franck Buffeteau)*
2018	*Recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre-bourg de Mougon (Equipe : Scape et Verdi)*
2023	*Approbation d'une évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mougon*
2023	*Stratégie de revitalisation élaborée par le cabinet 0+ Urbanistes (ingénierie d'appui mise à disposition par l'ANCT)*

La méthodologie d'élaboration de la stratégie

- *12 avril 2023 : Comité de pilotage de lancement de l'étude globale de revitalisation du bourg avec le bureau d'études O+ Urbanistes ;*
- *16 octobre 2023 : Comité de pilotage de présentation du diagnostic et des enjeux de revitalisation du bourg ;*
- *16 janvier 2024 : Comité de pilotage de présentation du plan d'actions.*

Orientations stratégiques

Les ambitions de l'équipe municipale sont les suivantes :

- *Agir pour les familles et les jeunes ;*
- *Se donner les moyens de mieux accueillir pour préserver les acteurs économiques ;*
- *Préserver le charme du vieux Mougon.*

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

PLAN GUIDE : VISION PROSPECTIVE ET STRATÉGIQUE DE MOUGON A L'HORIZON 2035

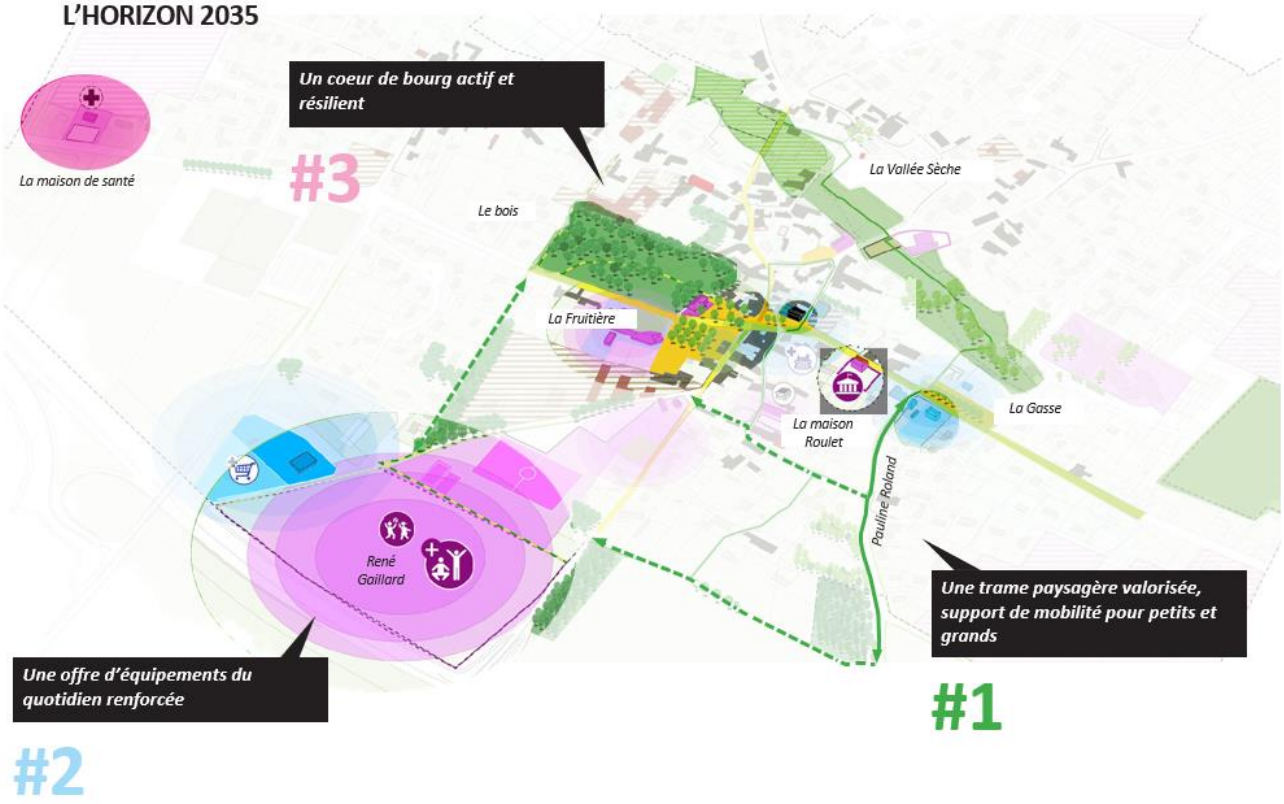

HABITAT, PATRIMOINE ET RÉNOVATION URBAINE

Compléter l'offre de logements pour répondre aux besoins actuels et futurs

Soutenir la dynamique de rénovation sur le parc ancien pour renouveler l'offre d'habitat dans le tissus urbanisé

- En poursuivant les incitations à rénover sur les propriétaires du parc ancien
- En traitant les situations problématiques au sein d'opérations pilotes
  - 1 l'îlot des Fressines
  - 2 l'ancien restaurant Les Trois Marchands

Se saisir des opportunités offertes par le renouvellement des activités pour de petites opérations immobilières :

- Sur les emprises des exploitations agricoles en cœur de bourg
- notamment en cas de conflit d'usage (activités scolaires et périscolaires)

ANCT - O+Urbanistes

20

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

ÉQUIPEMENTS, COMMERCES ET TOURISME

Donner du souffle aux équipements et services

Coordonner les jeu de tiroirs entre équipements ...

- s'appuyer sur la polarité émergente René Gaillard,
- le projet de pôle sportif
- et le déplacement de certaines activités : caserne, mairie

pour donner du souffle aux équipements,

- Un centre de loisirs neuf détaché des équipements scolaire
- permettant d'optimiser le fonctionnement des écoles
- Une nouvelle mairie centralisée sur la Maison Roullet

et consolider l'offre commerciale et de service du cœur de bourg

- S'appuyer sur les opportunités à court terme pour lancer une nouvelle dynamique commerciale en cœur de bourg
- Encadrer les destinations d'activités du cœur de bourg et stimuler l'offre
- ... pour consolider à long termes les polarités de proximité autour de l'avenue Étienne Girard.
- Anticiper le renouvellement de l'offre médicale

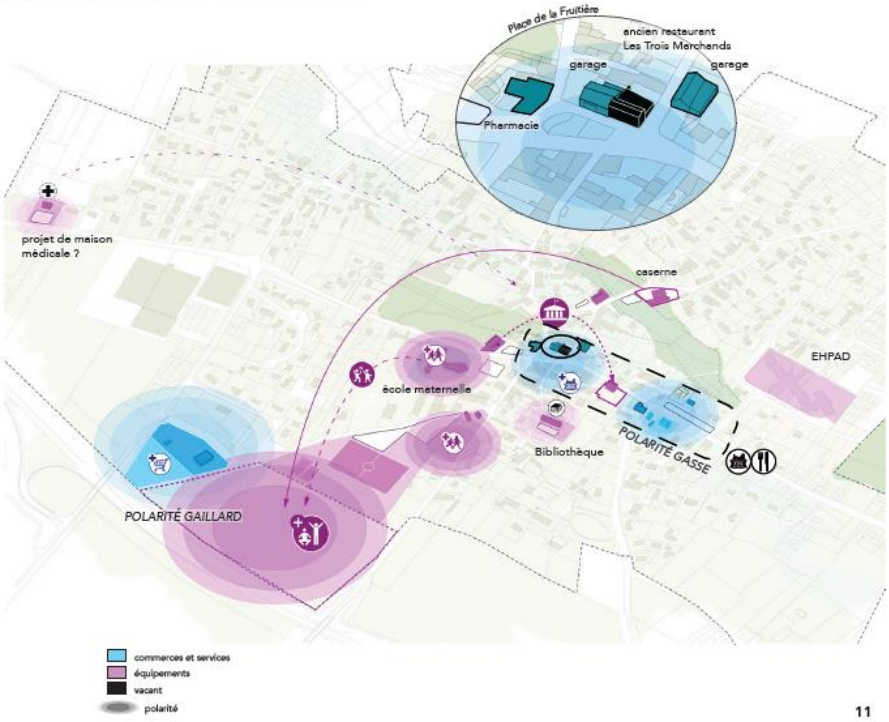

ANCT - O+Urbanistes

11

CADRE DE VIE, PAYSAGE ET MOBILITÉS

Un cœur de bourg agréable et vivant

Préserver et cultiver les trames verte et bleue

- En préservant les boisements structurants du cœur de bourg,
- En prolongeant la Vallée Sèche

Conforter les déplacements des enfants au quotidien

- en aménageant les axes principaux
  - la traversée de la RD-348
  - la RD-7
  - la rue René Gaillard
- en consolidant la trame des itinéraires-bis entre les polarités
  - les cheminements piétons existants
  - et à créer

Favoriser des espaces de convivialité en cœur de bourg

- en rendant accessible le bois
- en développant des cours d'écoles végétalisées avec les enfants
- en aménageant des espaces publics agréables et respectueux de la biodiversité à proximité des équipements
- en favorisant des aménités dans les espaces verts

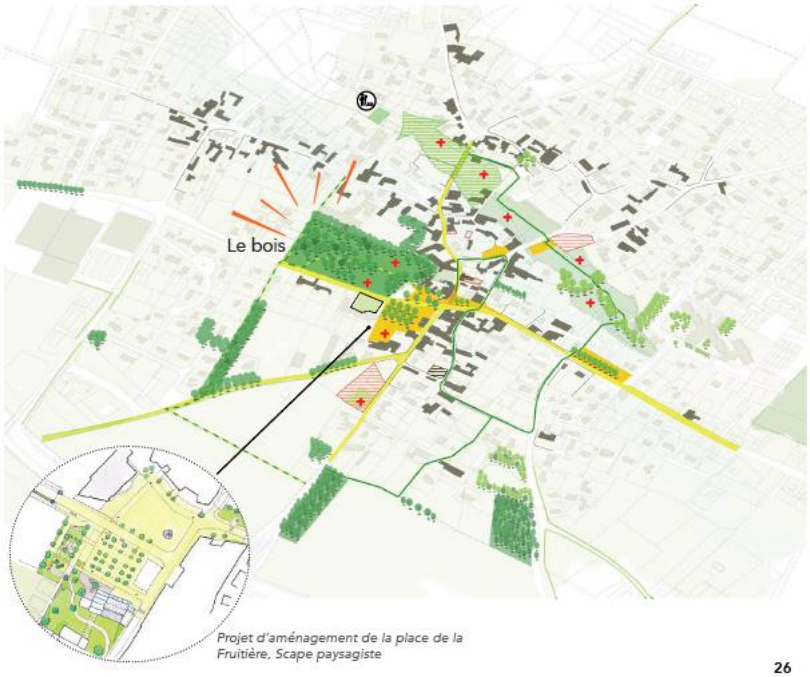

Projet d'aménagement de la place de la Fruitière, Scape paysagiste

ANCT - O+Urbanistes

26

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Périmètre stratégique / périmètre opérationnel

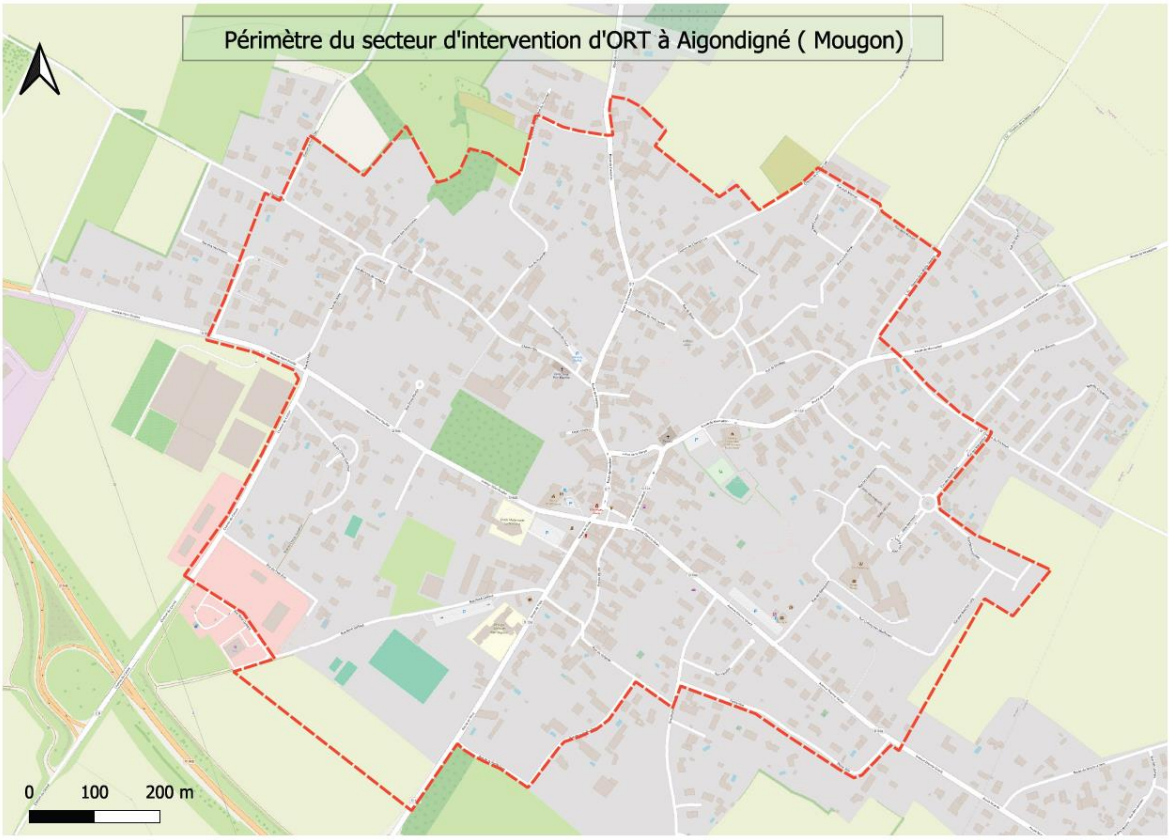

Le secteur d'intervention de l'ORT s'appuie sur plusieurs éléments :

- *Le périmètre s'appuie sur le travail mené dans le cadre de l'étude globale de redynamisation conduite en 2023-2024 ;*
- *Il englobe les projets phares de la stratégie de revitalisation ;*
- *Il prend en compte la carte de la centralité telle que déterminée dans le DAAC du SCOT approuvé en mars 2020 ;*
- *Il exclut la surface commerciale existante en périphérie du centre-bourg.*

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

19.3. Le programme d'actions et son retroplanning

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

	Porteur de projet	Partenaire	Statut
Cadre de vie, paysages et mobilités			
FA- 1 Traversée du cœur de bourg			Fond
FA- 2 La trame paysagère			Fond
A Les ruelles du bourg	Commune		
B Cours Oasis	Commune		Actif
C La Vallée Sèche	Commune		
D Le Bois	Commune		
FA- 3 Le plan de résilience énergétique			Fond
A Power Road	Commune		
B Fermes solaires	Commune		
Équipements, commerces et tourisme			
FA- 4 La polarité Gaillard			Prospectif
A Le pôle sportif	Commune		
B La polarité périscolaire	Mellois en Poitou		
FA- 5 Les friches du bourg			Prospectif
A Une Mairie centralisée	Commune		
B La maison Nina Proust	Commune		
C De nouveaux ateliers municipaux	Commune		Actif
D Les Trois Marchands	Commune		Prospectif
Habitat, patrimoine et réhabilitation urbaine			
FA- 6 Réhabiliter le foncier privé du bourg			Prospectif
A L'îlot Le Ballet (le bourg) - rue des Fressines	Opérateur privé	ANAH	
B L'îlot Le Ballet (le bourg) - élargi	Opérateur privé		

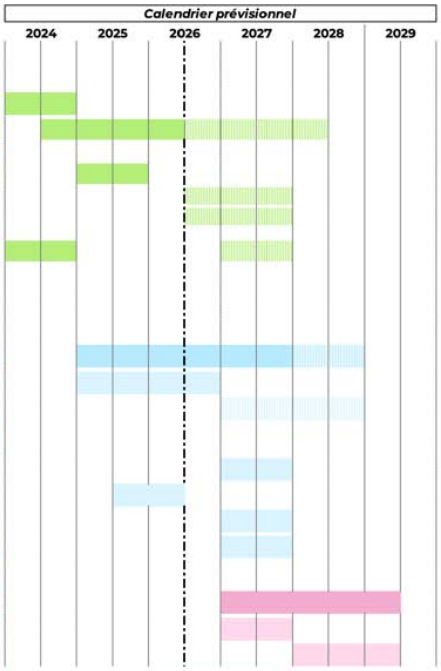

GOUVERNANCE / FROTTEMENT DES COMPÉTENCES

ANCT - O+Urbanistes

27

ORDONNANCEMENT DES ACTIONS À MENER

1/ Des équipements renouvelés - donner du souffle et ouvrir des opportunités ...

- Une polarité sportive et périscolaire
- Rénover les écoles et leurs abords
- Une mairie centralisée
- Conforter l'offre de santé

2/ ... pour consolider le cœur actif ...

- Les Trois marchands
- Le Tiers Lieu du Temple
- Les nouveaux logements du cœur de bourg

3/ ... et à terme bénéficier d'un cœur de bourg vivant, plaisant et résilient

- La Vallée Sèche, un jardin qui se diffuse dans le cœur de bourg
- Les venelles du bourg

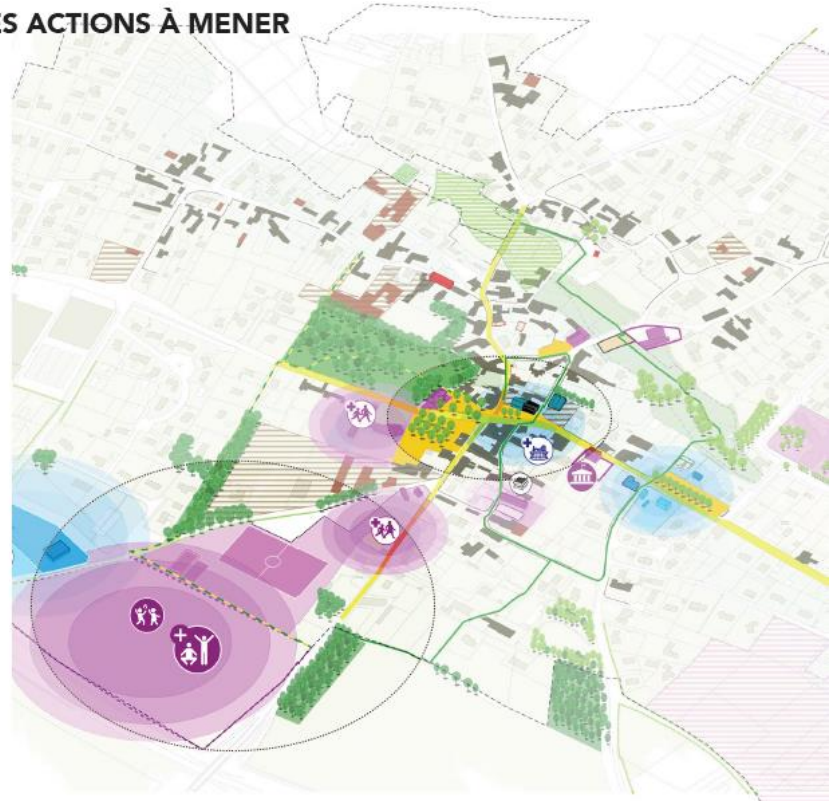

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

2.13. Création de l'article 20 – Commune de Chizé

L'article 20, dédié à la présentation de la commune de Chizé et sa stratégie de revitalisation, est créé. Il est écrit comme suit :

20.1. Carte d'identité de Chizé

Tel que défini dans le SCoT, Chizé est un bourg structurant pour le territoire de Mellois en Poitou. Il apparaît comme un des 4 pôles de proximité, offrant aux habitants une offre d'équipements et de services minimale.

Situé en limite de l'intercommunalité et positionné hors des axes routiers majeurs, Chizé se situe à 25kms de Niort et à 1h de Poitiers, Angoulême et La Rochelle. La commune bénéficie d'un cadre paysager privilégié entre forêt et coteaux.

Bourg rural caractérisé par un habitat dispersé, elle appartient aux bassins de vie de Boutonne et Forêt, d'après le SCoT, et d'Aulnay (INSEE).

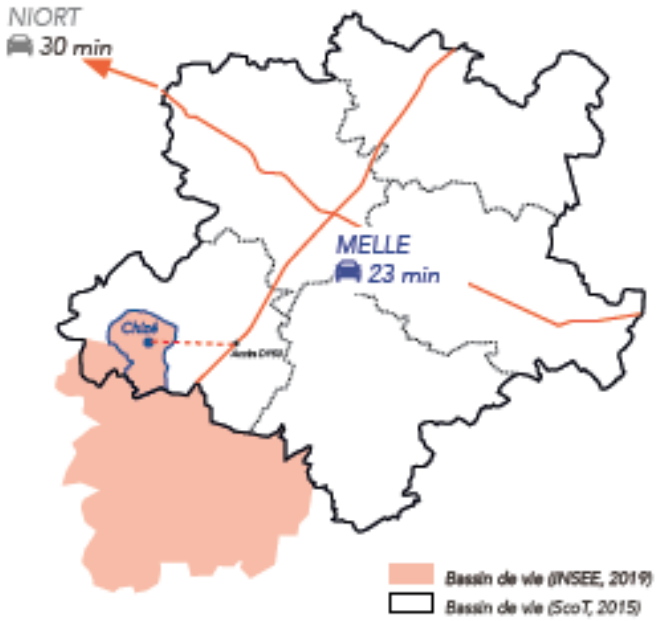

Chizé est la 14ème commune la plus peuplée de Mellois en Poitou (INSEE, 2020).

DEMOGRAPHIE : une baisse d'habitants qui s'accentue

843 habitants en 2020, soit -11,2% par rapport à 2006
40,7% des habitants ont plus de 60 ans
Nombre moyen d'occupants par résidence principale : 2,09 (2,31 en 1999)
Revenu médian : 21 320 € (INSEE, 2021)

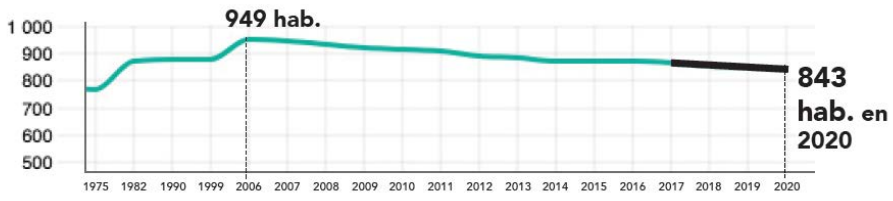

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

HABITAT : une offre en cœur de bourg inadaptée et qui se dégrade

331 logements dont 71,9 % de résidences principales et 3% de résidences secondaires

48,2% des résidences principales construites avant 1970

59 logements vacants, soit 13 % de vacance (dont 34% sont en vacance structurelle > 2 ans)

Une offre de logements sociaux largement inférieure au reste du territoire (6,9%)

Une majorité de grands logements (4 pièces et plus / 92,5 % de maisons individuelles), principalement par des propriétaires occupants (67%)

Une offre de logement neuf tributaire de l'expansion du tissu bâti : la densité de population au km2 baisse depuis 1968

COMMERCE : une offre de proximité très limitée

Une part dominante de services aux particuliers tournée vers le milieu médical (médecins, services pour personnes âgées ou handicapées, etc.)

Une offre de commerces très limitée qui oblige à se déplacer en voiture pour se rendre dans d'autres communes

ECONOMIE : des difficultés d'accès à l'emploi

Des profils professionnels qui évoluent depuis 2013 : une forte augmentation des employé(e)s (+10%) et des ouvriers (+5%), qui sont aujourd'hui les plus représentés, au détriment des cadres, artisans et agriculteurs

Evolution des CSP entre 2013 et 2019

Un taux de chômage supérieur à celui du Mellois (10,7%) qui augmente depuis 2013 (passant de 11,5% à 11,9%), et qui concerne en particulier les 15-24 ans (31,2%)

30% de la population en âge de travailler est inactive, 8,3% est au chômage, un taux d'emploi précaire en nette hausse depuis 2013

Un territoire marqué par le secteur industriel, second secteur d'emploi après le tertiaire

Un nombre d'emplois sur la commune en baisse depuis 1999, -15% entre 2013 et 2019 (50 emplois) / 0,96 emploi sur la commune pour 1 actif résident

Une ZA associée au bourg structurant de Chizé : la ZA Les Groies.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES : une offre spécialisée

Un EHPAD public structurant sur le territoire

De nombreux équipements de prise en charge pour les personnes en situation de handicap

MOBILITES : une place de la voiture prédominante

Une part des navetteurs en nette augmentation depuis 2008, quand elle diminue sur le Mellois-en-Poitou. 74% des actifs résidents à Chizé travaillent en dehors de la commune, 88% d'entre eux recourent à leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail

Des alternatives à développer : un recours aux mobilités douces moins important que sur le Mellois, un recours aux transports en commun impossible ?

PATRIMOINE ET ESPACES PUBLICS : des ressources naturelles variées

Un bourg implanté au creux de la vallée de la Boutonne, qui entretient des relations étroites avec la rivière

Un taux de boisement important sur la commune (29 %) Forêt Domaniale Réserve Biologique Intégrale (2 sites Natura 2000 : Massif d'Argenson et Boutonne)

Des habitants attachés à leur cadre de vie, qui restent sur la commune : 60,4% des ménages habitent Chizé depuis 10 ans ou plus.

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE :

Sans objet

Le potentiel de Chizé au regard des leviers

Levier n°1 : HABITAT, RÉNOVATION URBAINE ET PATRIMOINE

Constats - Forces	*Constats - Faiblesses*
• *Dynamique de rénovation sur le parc ancien pour favoriser un centre bourg désirable et abordable et préserver les réserves de foncier à construire.* • *Saisie des opportunités en cœur de bourg sur le bâti vacant ...* • *Interventions possibles à l'îlot en réglementant les locations existantes en cœur de bourg qui répondent aux besoins d'aménités, de stationnement et de confort*	• *Habitat ancien dégradé dans le cœur de bourg,* • *Logements locatifs à bailleurs privés parfois de mauvaise qualité* • *Constats sur des divisions de logements conduisant à des modifications de typologie sociale* • *Inadéquation des équipements publics avec les initiatives privées.*
Prospective – Opportunités	*Prospective – Menaces*

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

• *Coordination des acquisitions / constructions*	• *Evolution du parc vers un locatif peu qualitatif*

Levier n°2 : ESPACES PUBLICS, NATURE ET MOBILITES

Constats - Forces	***Constats - Faiblesses***
• *De beaux espaces : jardins partagés, tertre du château, rivière, forêts, marais communal en cœur de bourg*	• *Une offre de loisirs à destination des jeunes à conforter*
Prospective – Opportunités	***Prospective – Menaces***
• *Mise en valeur des ruelles du bourg, en particulier le cœur historique* • *Compléter la trame actuelle par de nouveaux cheminements* • *Désimperméabilisation du cœur de bourg, notamment dans la cour de récréation*	• *Renforcer la maitrise foncière*

Levier n° 3 : ÉCONOMIE, SERVICES ET TOURISME

Constats - Forces	*Constats - Faiblesses*
• *Une polarité en entrée de bourg complémentaire à l'offre du cœur de bourg* • *Une offre de proximité* • *Une offre de soins qui se maintient* • *Un EHPAD structurant sur le territoire* • *Un projet de Tiers Lieu dans le relais de la bibliothèque*	• *Des commerces dispersés le long de la rue Dugueslin, entre une polarité qui se consolide au Quartas, une polarité plus fragile sur la place de la Halle où se concentrent vacance et dégradation des locaux* • *Une maison médicale à l'étroit qui pénalise l'attractivité de la commune pour les professionnels de santé* • *Le groupe scolaire, fragilisé par la baisse démographique*
Prospective – Opportunités	*Prospective – Menaces*
• *Des locaux vacants pouvant accueillir des projets commerciaux ou associatifs originaux*	• *Le risque de départ de professionnels ou de structures économiques*

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

20.2 Stratégie de revitalisation portée par les élus

Les documents cadres de la stratégie

2004	*Dernière approbation de la carte communale*
2023	*Stratégie de revitalisation élaborée par le cabinet 0+ Urbanistes (ingénierie d'appui mise à disposition par l'ANCT)*

La méthodologie d'élaboration de la stratégie

- *22 décembre 2022 : Délibération du conseil municipal pour intégrer la convention d'ORT, en tant qu'opportunité pour formaliser les projets municipaux, les murir et se doter de moyens opérationnels ;*
- *12 avril 2023 : Comité de pilotage de lancement de l'étude globale de revitalisation du bourg ;*
- *16 octobre 2023 : Comité de pilotage de présentation du diagnostic et des enjeux de revitalisation du bourg ;*
- *16 janvier 2024 : Comité de pilotage de présentation du plan d'actions.*

Orientations stratégiques

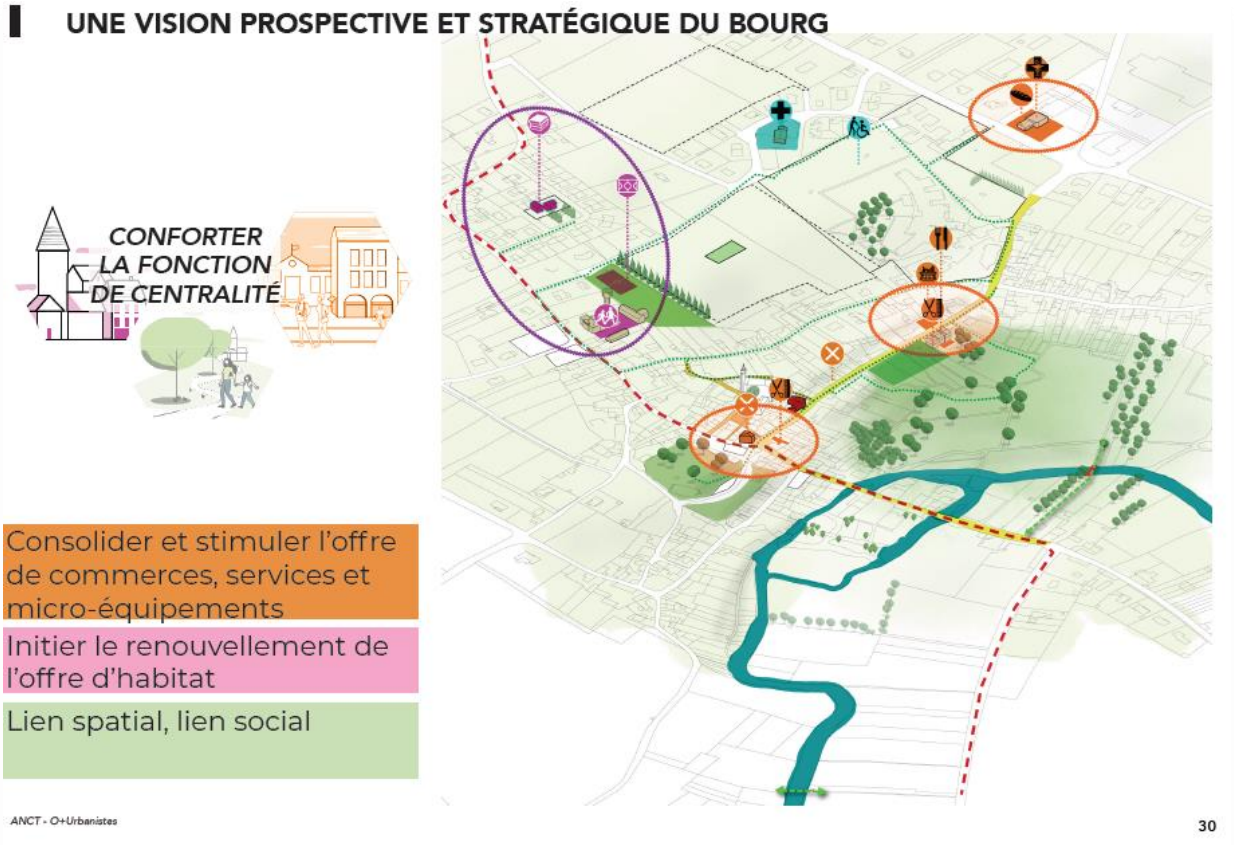

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

HABITAT, PATRIMOINE ET RÉNOVATION URBAINE

Initier une dynamique de rénovation sur le parc ancien ...

- en saisissant les opportunités en cœur de bourg sur le bâti vacant ...
- ... pour des interventions à l'îlot
- en réglementant les locations existantes en cœur de bourg

... pour favoriser un centre bourg désirable et abordable

- par une offre de locatif abordable en cœur de bourg
- qui réponde aux besoins d'aménités, de stationnement et de confort

... et préserver les réserves de foncier à construire.

- en coordonnant les opérations de constructions neuves et de réhabilitation

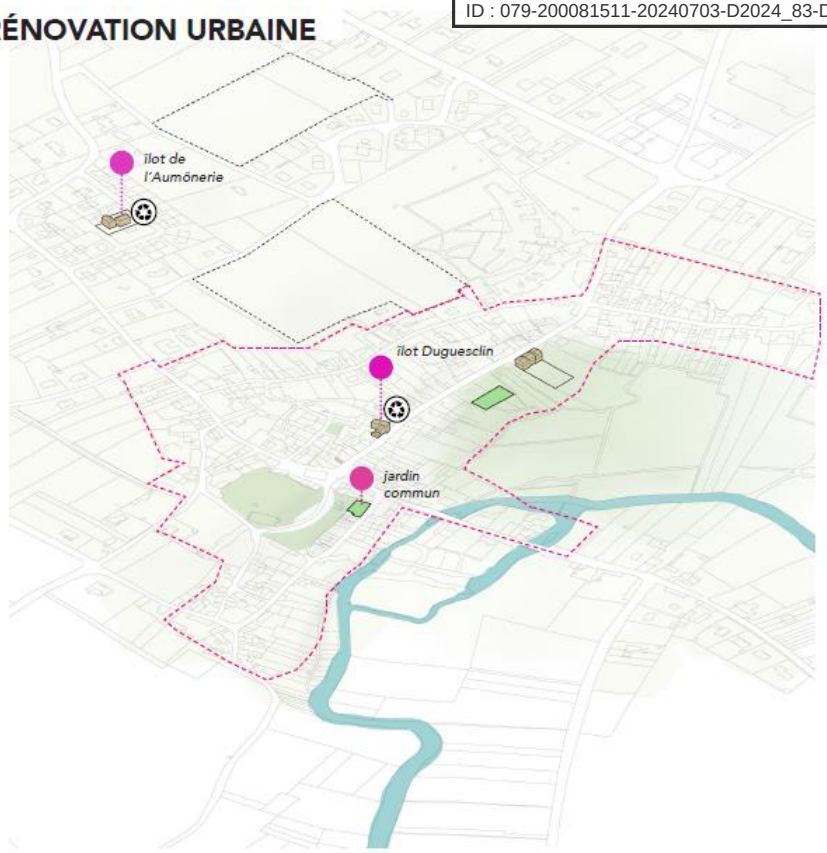

ANCT - O+Urbanistes

18

CADRE DE VIE, PAYSAGE ET MOBILITÉS - ENJEUX

Valoriser les patrimoines paysager et bâti

1. au quotidien, par la mise en valeur des ruelles du bourg
2. en particulier le cœur historique
3. par la mise en valeur du chemin GR (départ)

Encourager les mobilités actives

4. en complétant la trame actuelle par de nouveaux cheminements
5. traversant la Boutonne, et rayonnant sur les bourgs voisins
6. et en favorisant du stationnement cycles aux abord des polarités génératrices de flux

Favoriser le bien être de tous

7. En poursuivant la désimperméabilisation du cœur de bourg
8. notamment dans la cours de récréation
9. pour créer un réseau de jardins et de parcs

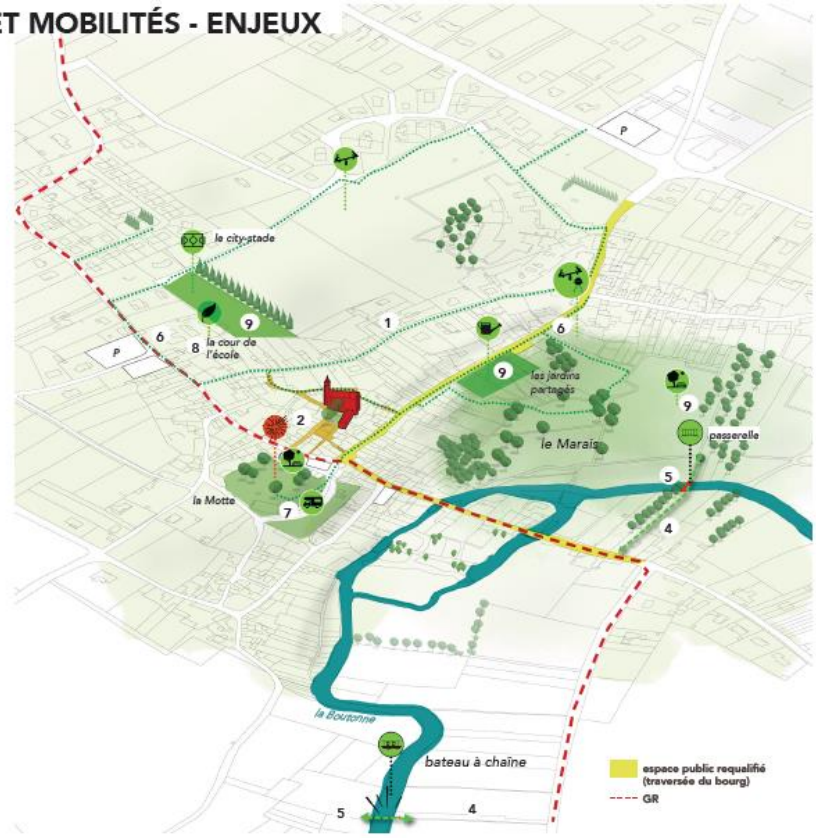

ANCT - O+Urbanistes

25

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

ÉQUIPEMENTS, COMMERCES ET TOURISME

Des commerces dispersés le long de l'avenue Duguesclin, entre :

1. une polarité qui se consolide au Quartas
2. une polarité plus fragile sur la place de la Halle où se concentrent vacance et dégradation des locaux.

Une polarité en entrée de bourg complémentaire à l'offre du cœur de bourg.

3. une offre de proximité

Une offre de soins qui se maintient

4. un EPHAD structurant sur le territoire

... mais qui présente des fragilités

5. un projet de réhabilitation du local de l'ancien EHPAD qui stagne
6. une maison médicale à l'étroit qui pénalise l'attractivité de la commune pour les professionnels de santé

Une polarité jeunesse à conforter

7. le groupe scolaire, fragilisé par la baisse démographique
8. le city-stade, isolé des autres aménités du bourg
9. un projet de Tiers Lieu dans le relais de la bibliothèque

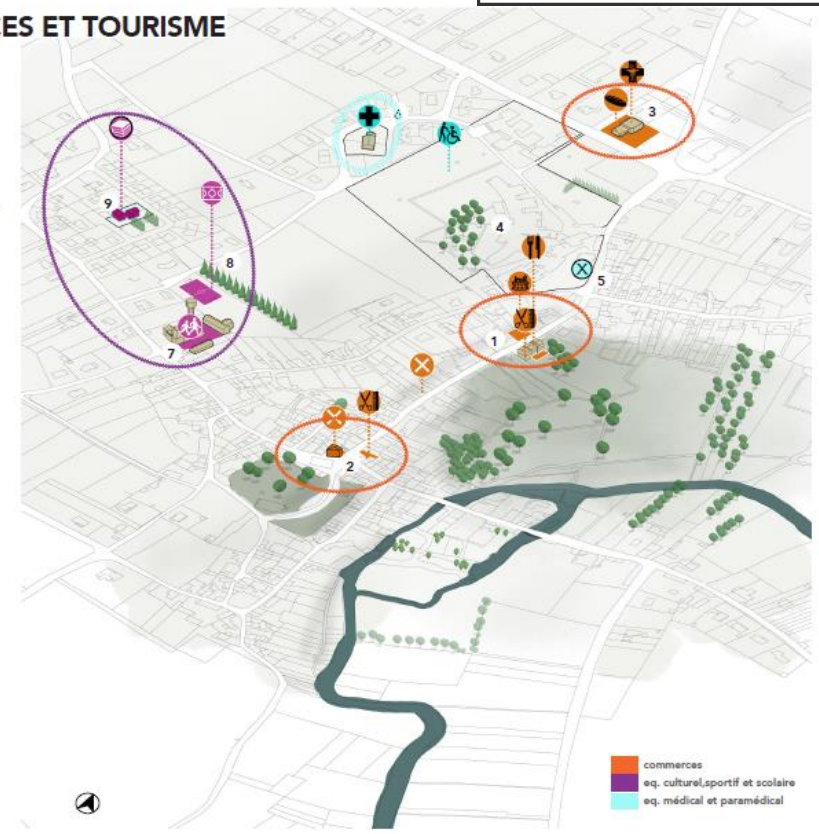

ANCT - O+Urbanistes

11

Périmètre stratégique / périmètre opérationnel

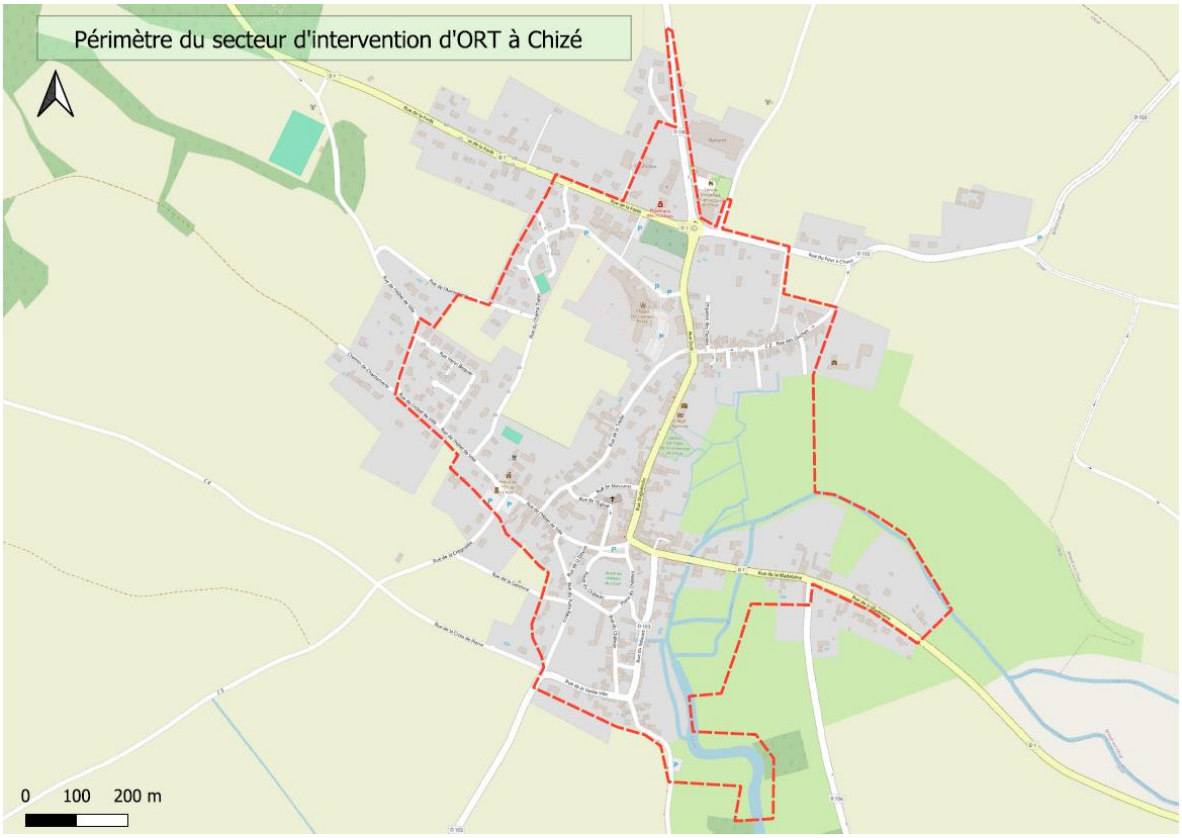

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Le secteur d'intervention de l'ORT s'appuie sur plusieurs éléments :

- *Le périmètre s'appuie sur le travail mené dans le cadre de l'étude globale de redynamisation conduite en 2023-2024 ;*
- *Il englobe les projets phares de la stratégie de revitalisation ;*
- *Il prend en compte la carte de la centralité telle que déterminée dans le DAAC du SCOT approuvé en mars 2020.*

20.3. Le programme d'actions et son retroplanning : « Projets pour un bourg accueillant, résilient et agréable »

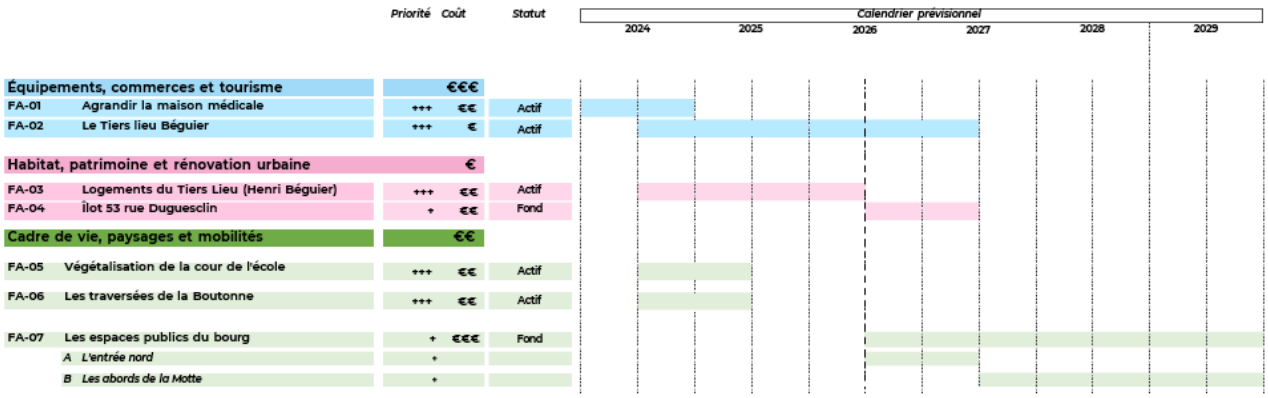

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

2.14. Création de l'article 21 – commune de La Mothe-Saint-Héray

L'article 21, dédié à la présentation de la commune de La Mothe-Saint-Héray et sa stratégie de revitalisation, est créé. Il est écrit comme suit :

21.1. Carte d'identité de La Mothe-Saint-Héray

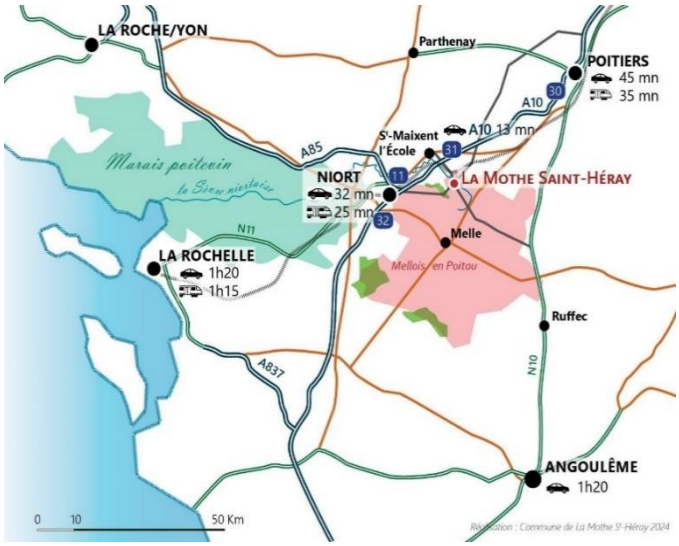

Tel que défini dans le SCoT, la Mothe-Saint-Héray est un des bourgs structurants pour le territoire de Mellois en Poitou. Il est qualifié de « pôle intermédiaire », tandis que Melle et Celles-sur-Belle constituent les pôles principaux. La commune tient un rôle de centralité au vu de ses équipements, services et commerces.

Cette centralité n'est pas entendue au sens géométrique par rapport à Mellois en Poitou puisqu'elle se trouve sur sa limite administrative nord. La Mothe-Saint-Héray fonctionne sous l'influence de Saint-Maixent l'Ecole, Melle et Niort.

Elle se trouve à 25 mn de l'entrée de Niort et 12 mn de l'axe Poitiers-Niort et de l'accès à l'autoroute A10. Une gare TER porte son nom, mais elle est située sur la commune voisine de Ste-Eanne, à 3 Km du centre bourg.

Le bourg est issu de la fusion, en 1404, de La Mothe et de Sensiac (devenu St-Héray), deux villages développés sur la Sèvre Niortaise grâce aux activités artisanales permises par le fleuve (tannerie, minoterie…). Progressivement, la jonction des deux bourgs a été organisée. La construction des rues de la Libération et du Maréchal Joffre, sous forme d'un cordon de maisons jointives, est le résultat de cette stratégie d'agglomération. La construction de l'église St-Héray, en 1490, s'est faite à l'abri des crues de la Sèvre Niortaise, en dehors de la cité. Puis l'urbanisation a gagné le coteau autour de l'église qui fait centralité.

Aujourd'hui, les mobilités et les normes en termes d'accessibilité mettent à mal la fréquentation des commerces qui subsistent dans les rues Joffre et Foch. Ceci conforte le besoin de reconcentrer l'activité autour de la place Clémenceau et appelle à une requalification du fonctionnement et de l'image de cette place.

DEMOGRAPHIE : une population qui se renouvèle mais qui vieillit

1 665 habitants en 2020, soit – 0,6 % par rapport au RP 2014, résultat d'un solde migratoire assez fort (1,2%) qui ne compense pas le solde naturel très déficitaire (-1,8%)

NB : une population des ménages à 1511 habitants, en partie expliquée par la présence de 2 maisons de retraite

Des effectifs scolaires bouleversés avec une perte importante d'élèves de l'école primaire entre 2017 et 2023 et le transfert en 2019 des élèves du collège de Pamproux à celui de l'Orangerie (effectif nouveau de 250 élèves)

36% des habitants ont plus de 60 ans (INSEE, 2020) : la part des 60-74 ans est celle qui augmente le plus vite depuis 10 ans (+ 6,3 points par rapport à la moyenne départementale)

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Nombre moyen d'occupants par résidence principale : 2,10 en 2020 contre 2,25 en 2010 (ce qui induisait un besoin de créer 71 logements en 10 ans pour maintenir le nombre d'habitants)

Seulement 30 % des ménages sont des familles avec enfants. 37% sont composés d'une personne seule (une femme dans 3 cas sur 4)

Revenu médian : 20650 € (INSEE, 2021)

HABITAT : de petits ménages dans de grandes maisons individuelles anciennes

905 logements en 2020, dont 91,7% de maisons

Près de la moitié des résidences principales construites avant 1945

77% des résidences principales comportant au moins 4 pièces (dont 73% sont sous-occupées)

136 logements vacants, soit 15% en 2020 (contre 10% en 2010)

15 permis de construire déposés entre 2010 et 2020 pour des constructions de maisons / 34 projets de création de logements depuis 2021, autant pour la construction que pour la réhabilitation d'immeubles

Un taux de ménages locataires assez élevé (31%) et en légère hausse en 2020, qui participe au renouvellement des ménages et au solde migratoire. 62 des 224 logements locatifs relèvent des HLM.

Statut des occupants des résidences principales : 68 % sont propriétaires

30 % des ménages occupaient leur résidence principale depuis moins de 4 ans en 2020, témoignage du renouvellement des ménages.

COMMERCE : de petites unités de plus en plus éparses dans le centre-bourg

En 2023, la commune recense environ 60 entreprises connues de ses services, dont 15 dans l'artisanat, 28 dans les services. 25 sont implantées dans le centre-bourg (services et alimentation)

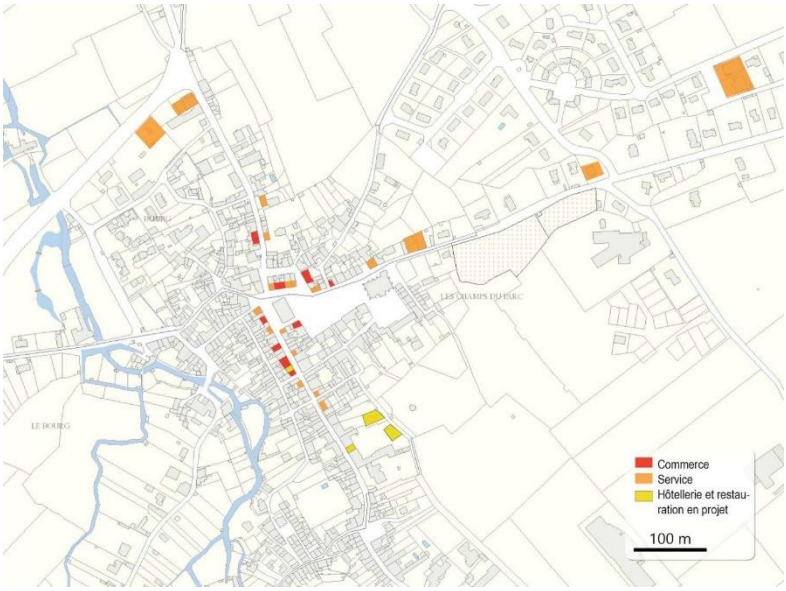

Commerces et services actuels (source : Mairie, février 2024. Fonds : SIGIL)

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Hormis les projets d'hôtellerie et restauration mentionnés sur la carte ci-dessus, on relève, en 2024, un projet d'hébergement touristique dans le camping municipal qui vient d'être vendu, et un projet de restaurant haut de gamme au Château de la Villedieu de Comblé.

8 locaux commerciaux sont vacants en centre bourg.

Un peu moins de 10 commerces fermés récemment ont été convertis en logements.

Progressivement, l'activité commerciale se concentre autour de la mairie, profitant de la visibilité et du stationnement.

Les artisans du bâtiment sont installés soit dans les zones artisanales, soit en périphérie du bourg.

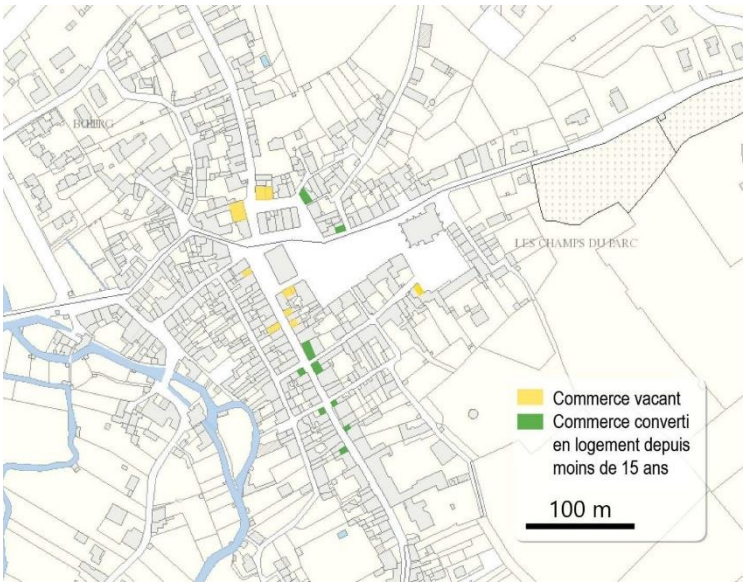

Evolution des implantations commerciales en centre-bourg (source : Mairie, février 2024. Fonds : SIGIL)

ECONOMIE : une commune plus dépendante aux emplois extérieurs

La commune a perdu 182 emplois entre 2014 et 2020 (518 en 2020)

L'agriculture est devenue anecdotique (moins de 2% des emplois) et la part des employés et ouvriers est supérieure à la moyenne départementale.

L'indicateur de concentration d'emplois (nb d'emplois / nb d'actifs ayant un emploi) est passé de 108 en 2009 à 81,6 en 2020.

14,8 % des actifs âgés de 15 à 24 ans sont au chômage. Le taux de scolarisation après 18 ans est nettement inférieure à la moyenne départementale.

11,1 % des 15-64 ans sont complètement inactifs (ni retraités, ni chômeurs, ni étudiants). 41 % des actifs occupés travaillent dans la commune

ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES :

La densité du tissu urbain contrarie l'implantation d'équipements en plein centre. On n'y trouve que la mairie, les halles et les lieux cultuels. Les équipements sportifs, construits sur les plateaux, jouissent de grands espaces et sont plutôt confortables.

Le pôle médical, construit à côté du centre de secours, implique l'usage de la voiture pour tout usager qui n'habite pas les lotissements de la ville haute. Les 2 EHPAD sont déconnectés de la vie de la cité et

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

sont peu accessibles par les déplacements doux. Les équipements de loisirs et culture se trouvent dans la ville basse et sont plus facilement accessibles à pied.

La friche de la laiterie est entre les mains du privé ; le projet d'espace de loisirs tarde à se mettre en œuvre. Le départ de l'entreprise Eiffage à La Crèche, en 2023, a créé une nouvelle friche visible.

La station d'épuration est en sous-charge mais des travaux d'amélioration sont requis.

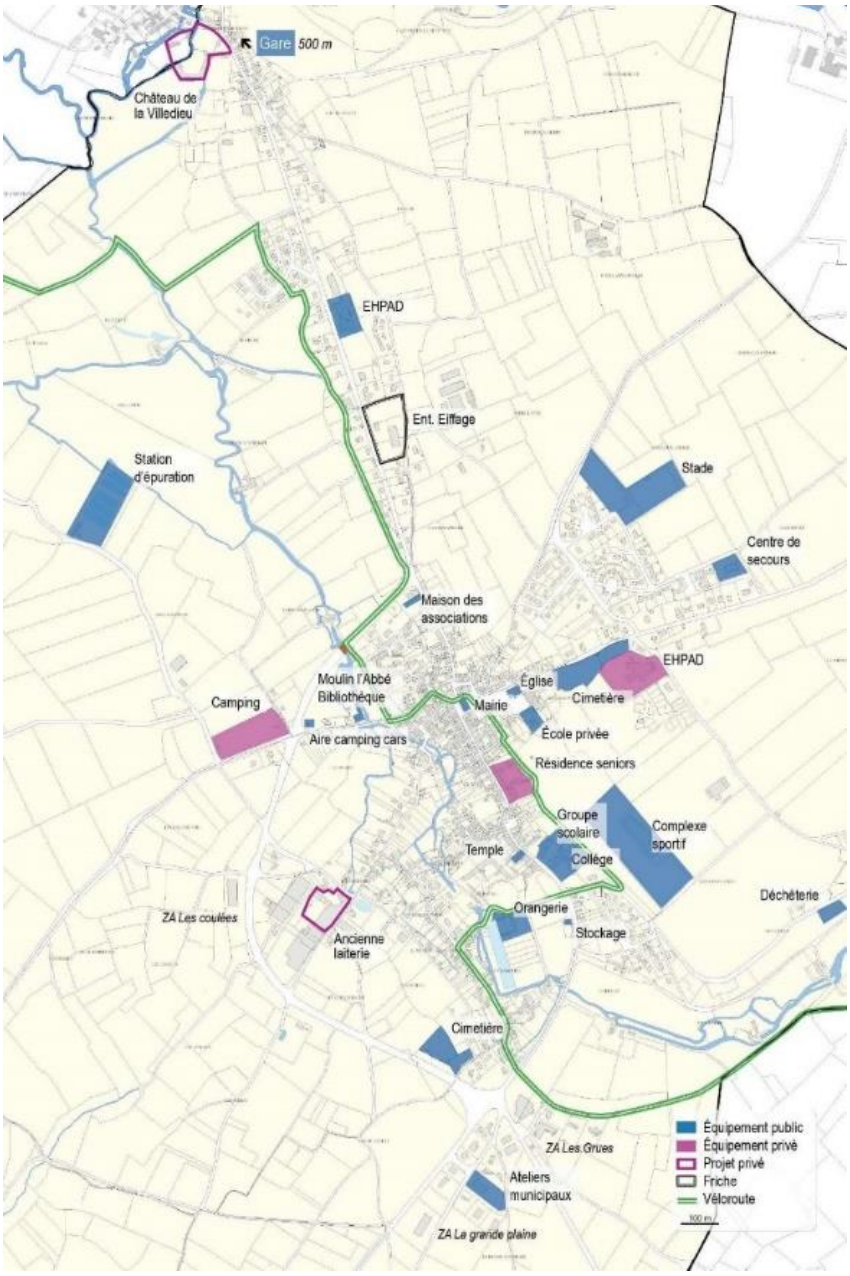

Carte des équipements du bourg de La Mothe-Saint-Héray

MOBILITES : des transports en commun adaptés qu'aux scolaires

Une gare TER à 3 Km du centre bourg : en décembre 2023 l'offre a nettement augmenté, passant à 8 allers-retours quotidiens vers Poitiers et 6 vers Niort et La Rochelle en semaine, et 4 par jour vers chacune de ces destinations le weekend. Cependant les horaires restent adaptés aux scolaires et aux excursions en journée mais sont inadaptés à la plupart des actifs travaillant dans le tertiaire.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Les cars régionaux ne desservent pas la commune, hormis le transport scolaire qui amène les élèves au collège et emmène les lycéens à Melle et St-Maixent l'Ecole.

En 2023, la commune a testé sans succès la mise en place d'une navette hebdomadaire pour conduire les habitants des hameaux et des périphéries vers le centre bourg le jour du marché.

La place Clémenceau est utilisée pour le covoiturage ; la commune communique sur la disponibilité du stationnement au Moulin l'Abbé.

Des bornes de recharge de voitures électriques installées au Moulin l'Abbé seront opérationnelles en 2024.

Part de la voiture dans les déplacements domicile travail : 78,8%. 3 actifs sur 4 qui travaillent dans la commune déclarent utiliser la voiture pour aller travailler (exploitation complémentaire du recensement 2020).

PATRIMOINE ET ESPACES PUBLICS : un ensemble de grands et petits édifices et du patrimoine singulier

1 SPR (AVAP) / labellisation Petite Cité de Caractère®

Une cité porteuse d'histoire, marquée par le passage de personnages illustres au niveau local ou national : St-Héray, Henri IV, l'Abbé Jallet, le Général Murat, Pierre Corneille.

Deux sites-phare, le Moulin l'Abbé et l'Orangerie, déjà valorisés comme lieux de visite ou d'animation.

Un ensemble de petit patrimoine bâti à découvrir le long de sentiers balisés (pigeonnier, lavoirs)

Un patrimoine naturel riche : la Sèvre et son arboretum, des forêts et une vallée encaissée habitée par la légende de la Dame de Chambrille près du bourg

Une Fête des Rosières unique en son genre car organisée autour d'un vrai mariage, en cours de reconnaissance comme patrimoine immatériel français.

Patrimoine industriel : l'ancienne laiterie, avec sa maison de maître et sa fresque en mosaïque.

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : la décarbonation des équipements publics bien entamée

Des systèmes de chauffage des équipements publics progressivement remplacés : déjà réalisés au Moulin l'Abbé, au groupe scolaire et dans certains logements locatifs communaux ; à l'étude pour la mairie en 2024.

Des projets de panneaux photovoltaïques sur les toits des écoles et des ateliers municipaux.

Isolation thermique réalisée aux Halles et à la Maison des Associations.

60% des candélabres déjà remplacés par des leds.

Sources : INSEE recensements de population de 2010 à 2020, services municipaux

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Levier n°1 : HABITAT, RÉNOVATION URBAINE ET PATRIMOINE

Constats - Forces	*Constats - Faiblesses*
• *Des demandes régulières pour du logement locatif* • *Des projets de rénovation en cours par différents investisseurs privés pour des logements (ex : rue des Trois pavés)* • *Présence d'une résidence senior privée (Coloc 55) dans le bourg* • *Extension du bourg prévue - Lotissement communal « Les champs du Parc » et projet d'aménagement d'un lotissement privé de 12 lots entre le verger du Pigeonnier et les Champs du parc* • *Des habitations de charme en bord de Sèvre* • *Des subventions communales pour les travaux de rénovation du bâti au sein du SPR*	• *Habitat ancien dégradé dans le cœur de bourg* • *Nombreux logements vacants dans le cœur de bourg* • *Logements existants peu adaptés à la demande actuelle (taille, performances énergétiques, stationnement, peu ou pas de jardin)* • *Des rénovations structurelles compliquées au vu du tissu urbain très serré (cf. grue dans la rue Joffre pendant 6 mois en 2019)* • *Saturation des logements communaux* • *Nombre de logements sociaux moins important que sur le reste du Mellois* • *Contraintes et surcoût de rénovation liés au périmètre du SPR*
Prospective – Opportunités	*Prospective – Menaces*
• *Une hausse de la demande à venir en raison de l'extension de l'activité de l'ENSOA à Saint-Maixent (300 familles attendues)* • *Des projets fonciers ou immobilier en perspective (réhabilitation d'immeubles en épicerie, procédure de péril sur un immeuble menaçant ruine dans la rue Joffre, maîtrise du foncier près de la Sèvre Niortaise, présence d'investisseurs privés…)*	• *Des rénovations réalisées en dehors des règles de l'art / des règles de rénovation mal perçues* • *Manque de moyens financiers des propriétaires pour réhabiliter les logements vacants avec risque de délabrement* • *Risque d'inondation dans le lit majeur de la Sèvre Niortaise* • *Peu de bailleurs sociaux intéressés pour développer le parc*

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Levier n°2 : ESPACES PUBLICS, NATURE ET MOBILITES

Constats - Forces	*Constats - Faiblesses*
• *De grands espaces naturels, de repos ou de pratique sportive, à proximité immédiate du cœur de bourg, offrant des paysages variés* • *Présence de plusieurs parkings pour organiser le stationnement dans le bourg et aux abords du collège* • *Des activités de pleine nature diverses : passage de la Véloroute V94 et sentiers balisés, parcours Terra Aventura, pêche, etc.*	• *Circulation difficile pour les véhicules, vélos et piétons dans le bourg* • *Manque de stationnement pour les riverains* • *Une gare excentrée du bourg* • *Pas de transport en commun en dehors des transports scolaires au départ de la commune* • *La rivière est peu visible : les accès publics sont discrets* • *Des pentes fortes entre le centre et la « ville haute » qui découragent les déplacements non motorisés*
Prospective – Opportunités	*Prospective – Menaces*
• *Une réflexion en cours sur l'aménagement de espaces publics pour améliorer la circulation de tous les usagers et l'image globale de la cité* • *Des trains supplémentaires vers Niort et Poitiers mis en place par la SNCF au départ de la gare de La Mothe (La Villedieu de Comblé)* • *De l'espace pour le covoiturage et les recharges électriques au Moulin l'Abbé*	• *Changement d'habitudes difficile chez les habitants pour partager l'espace et moins utiliser la voiture* • *Les nouveaux points de collecte des déchets n'ont pas encore fait l'objet d'aménagement pour leur intégration*

Levier n° 3 : ÉCONOMIE, SERVICES ET TOURISME

Constats - Forces	*Constats - Faiblesses*
• *Plusieurs sites patrimoniaux restaurés depuis les années 90 qui assoient l'attractivité touristique (moulin, Orangerie, pigeonnier, etc.)* • *Diversité de commerces de proximité dans le centre bourg, avec la récente ouverture de la Coop en cœur de bourg* • *Offre scolaire complète de 3 à 14 ans* • *2 marchés hebdomadaires le jeudi matin et le vendredi soir* • *Le soutien et le partage d'expériences au sein du réseau des PCC Nouvelle Aquitaine* • *Un tissu associatif important avec l'organisation de 50 manifestations par an, dont 2 événements phares : la Fête de la Rosière, le marché de Noël*	• *Nombre important de cellules commerciales vacantes / des anciennes cellules transformées en logements* • *Pas d'offre de restauration en cœur de bourg actuellement et un bar unique n'adaptant pas ses horaires aux besoins de la clientèle* • *Nombre d'emplois sur la commune en baisse (-30% en 15 ans)* • *Difficulté d'accès à l'école maternelle* • *Une bibliothèque dynamique mais peu visible et accessible* • *Manque de petite structure d'hébergements touristiques hors camping* • *Peu d'animation/évènements en juillet/août* • *Difficulté à fidéliser les marchands des 2 marchés hebdomadaires*

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Prospective – Opportunités	*Prospective – Menaces*
• *Elaboration du PLUi-H pour encadrer les changements de destination des rdc commerciaux et les nouvelles implantations commerciales* • *Projets de reprises ou de création d'activités : reprise du camping par un investisseur privé en 2024, restaurant snack en cours d'aménagement rue du Maréchal Joffre, projet d'un second restaurant et d'un hôtel à Coloc 55* • *Projet de réécriture de la scénographie du Moulin l'Abbé pour en faire un véritable outil touristique et pédagogique* • *Projet de développement d'un lieu festif au Moulin animé à l'année* • *Un complexe sportif bien équipé, sous-utilisé en été* • *Classement des Fête des Rosières au patrimoine culturel immatériel ; La Mothe Saint-Héray désignée comme Centre national des Villes Rosières*	• *Retard de la réouverture de l'Espaces jeunes* • *Uberisation de l'hébergement touristique (depuis 2019 : fermeture des 4 hébergements labellisés Logis de France, Gîtes de France et maisons Clé vacances)* • *Laiterie en friche, inscrite à l'inventaire du patrimoine industriel, sans projet apparent du propriétaire privé* • *Menace de fermeture du bureau de poste compte tenu de la baisse d'activité, qui conduit à la création d'une agence postale communale*

21.2. Stratégie de revitalisation portée par les élus

Les documents cadres de la stratégie

La définition de la stratégie et du plan d'actions s'appuie sur le programme municipal 2020-2026 (intitulé « Ensemble construisons demain ») mais également sur de nombreux travaux réalisés par les différentes équipes municipales bien avant 2020. Ces études permettent de disposer de documents et de diagnostics thématiques ciblés :

2008	*Labélisation de la commune « Petite cité de caractère »*
2010	*Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)*
2017	*Diagnostic et réflexions sur la revitalisation des espaces publics du centre bourg par le bureau d'études ENTRELIEUX de Rochefort : Ateliers avec les habitants*
2019	*Elaboration de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)*

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

2021	*Workshop, en collaboration avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris La-Villette, pour travailler avec les habitants sur le devenir de la commune, les espaces publics et les rives de la Sèvre niortaise / préfiguration d'un programme d'actions*
2022	*Recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics (Alice BROILLIARD, paysagiste et ses collaborateurs BET VRD, architecte, urbaniste, BET structure)*
2023	*Stratégie de revitalisation élaborée par le cabinet 0+ Urbanistes (ingénierie d'appui mise à disposition par l'ANCT)*

La méthodologie d'élaboration de la stratégie

- *12 avril 2023 : Comité de pilotage de lancement de l'étude globale de revitalisation du bourg ;*
- *16 octobre 2023 : Comité de pilotage de présentation du diagnostic et des enjeux de revitalisation du bourg ;*
- *16 janvier 2024 : Comité de pilotage de présentation du plan d'actions.*

Orientations stratégiques

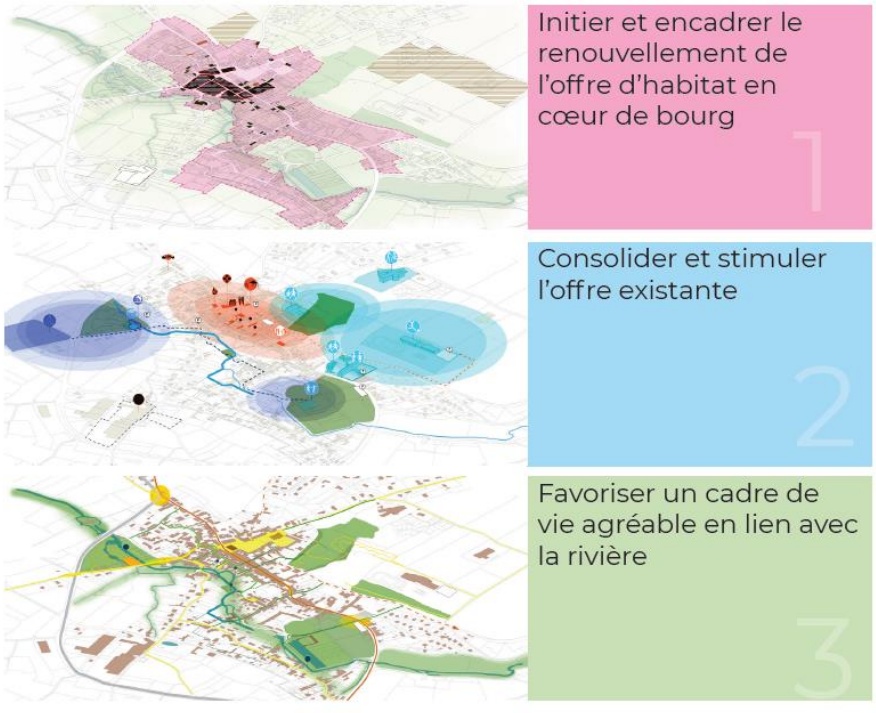

ANCT - O+Urbanistes

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

HABITAT PATRIMOINE ET RÉNOVATION URBAINE - ENJEUX

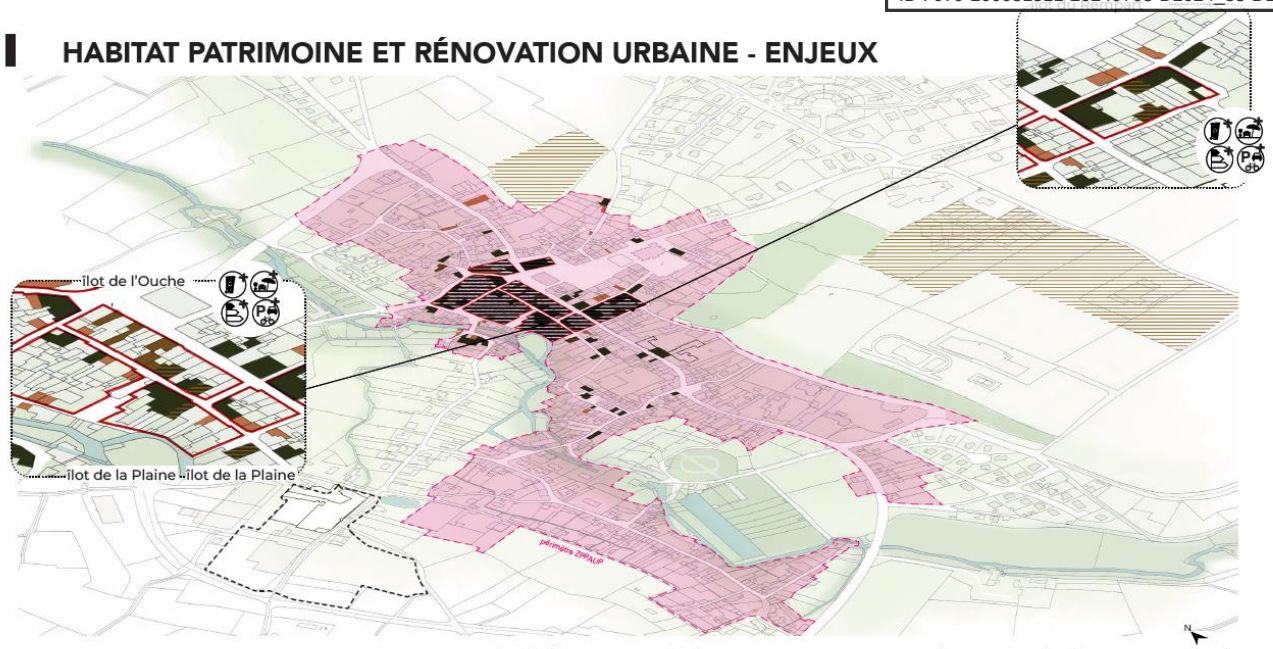

Renforcer le dispositif de lutte contre le mal-logement en cœur de bourg,

Prévenir les situations d'habitat indigne et de mal logement en déployant une veille foncière outillée sur le cœur de bourg et encadrer les réhabilitations du parc ancien pour des réhabilitations pérennes et vertueuses sur les bâtis

- dégradés
- et mutables

renouveler l'offre en cœur de bourg,

Favoriser des interventions pilotes de curetage d'îlot (soustractions positives) ...

... permettant de retrouver les conditions d'habitabilité et de confort attendues de la part de logements

en respectant les préconisations de la ZPPAUP

pour une alternative à l'urbanisme expansif en prévision du ZAN

Préserver les franges urbanisables pour éviter la concurrence avec l'offre développée en cœur de bourg

Questionner la friche de l'ancienne Laiterie comme réservoir de foncier pour continuer d'offrir du logement individuel

ANCT - O+Urbanistes

11

CADRE DE VIE, PAYSAGES ET MOBILITÉS - *SCÉNARIO*

Un cœur de bourg hospitalier des nouveaux modes de vie,

Adapter les voies principales aux modes alternatifs à la voiture ...

P+ ... en déportant le stationnement résidentiel dans l'épaisseur du bourg

... et en aménageant leurs seuils

où la place de l'eau et le patrimoine sont valorisés

Favoriser des accès à tous aux berges de la Sèvre

en valorisant les traverses existantes

et en en créant de nouvelles ?

Révéler la rue des Remparts comme itinéraire touristique porteur d'histoire

au même titre que le chemin des Douves, reliant les anciens moulins

au cœur d'une trame d'espaces conviviaux au quotidien.

les jardins structurants

les rues des jardins (secrets)

favoriser des aménités plantées en cœur de bourg

ANCT - O+Urbanistes

21

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

ÉQUIPEMENTS, COMMERCES ET TOURISME - SCÉNARIO

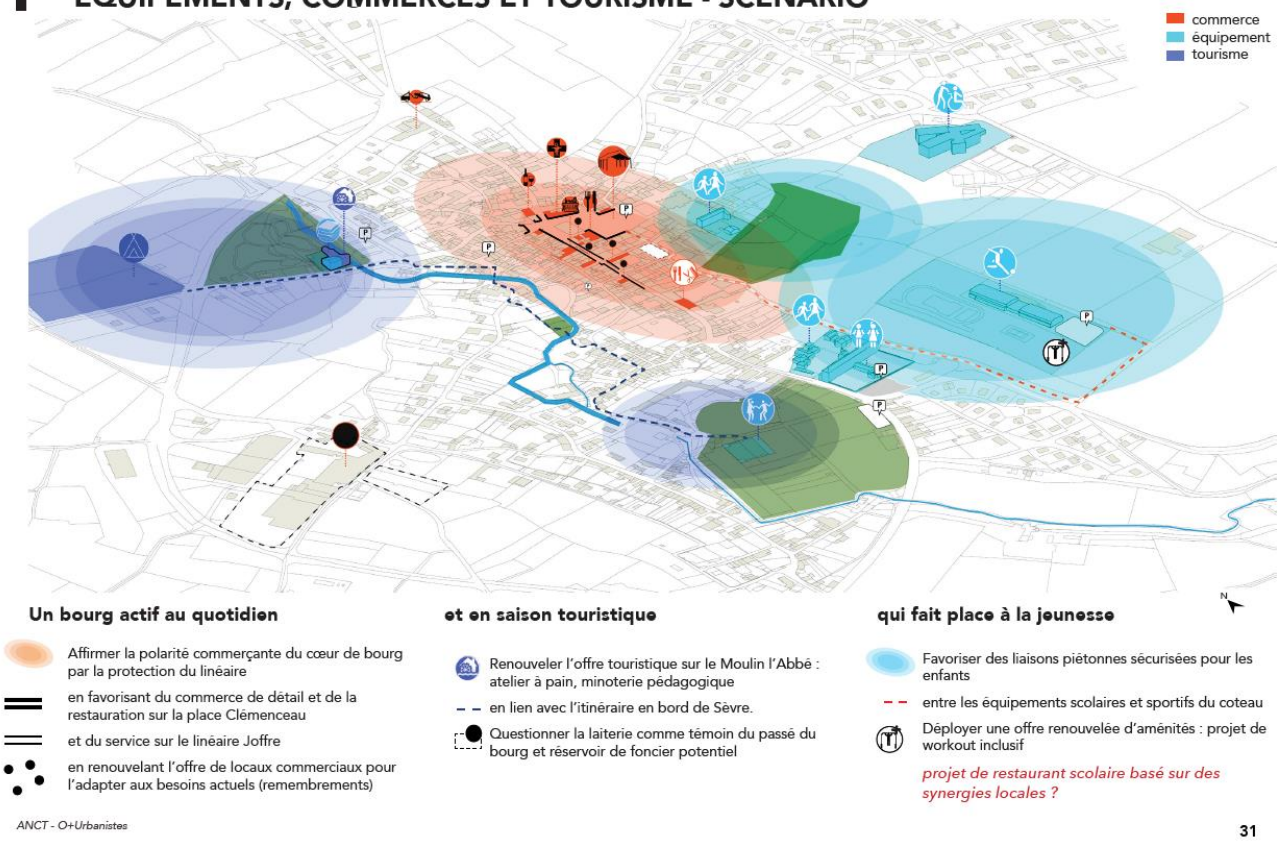

Périmètre stratégique / périmètre opérationnel

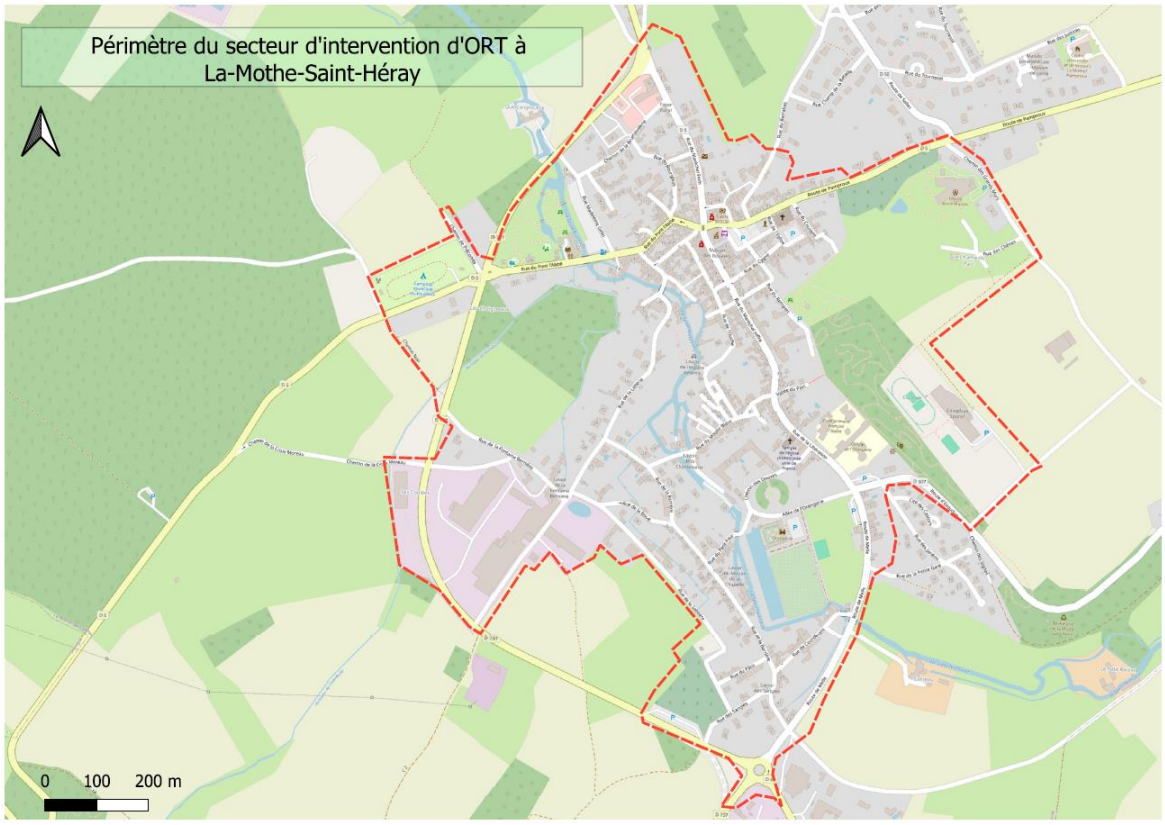

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Le secteur d'intervention de l'ORT s'appuie sur plusieurs éléments :

- *La concentration des commerces et la nécessité de consolider l'offre existante ;*
- *La concentration des équipements et services publics ;*
- *La carte de la centralité telle que déterminée dans le DAAC du SCOT approuvé en mars 2020.*
-
- *La concentration des éléments patrimoniaux marqueurs de l'identité du bourg ;*
- *La mise en valeur de la Sèvre Niortaise*
- *Le travail mené dans le cadre de l'étude globale de redynamisation conduite en 2023-2024.*

21.3. Le programme d'actions et son retroplanning

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

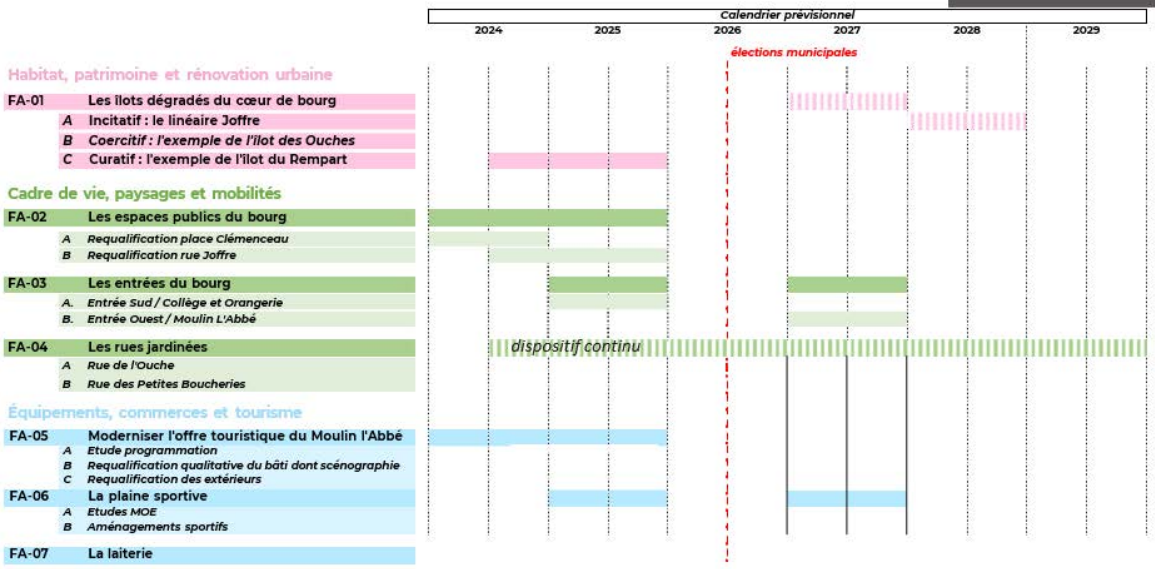

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

2.15. Modification des annexes

L'annexe 2 – Répertoire des actions est modifié comme suit :

- Ajout de la fiche action n°MP-04 sur l'accompagnement des changements de pratiques dans l'aménagement et la gestion durables des espaces urbains végétalisés
- Ajout des fiches actions de la commune de Brioux-sur-Boutonne, avec modification de la numérotation et des intitulés dans le tableau récapitulatif
- Ajout des fiches actions de la commune de Lezay, avec modification de la numérotation et des intitulés dans le tableau récapitulatif
- Ajout des fiches actions de la commune de Melle, avec modification de la numérotation et des intitulés dans le tableau récapitulatif
- Ajout des fiches actions d'Aigondigné – Bourg de Mougon, avec insertion de la numérotation et des intitulés dans le tableau récapitulatif
- Ajout des fiches actions de Chizé, avec insertion de la numérotation et des intitulés dans le tableau récapitulatif
- Ajout des fiches actions de La Mothe-Saint-Héray, avec insertion de la numérotation et des intitulés dans le tableau récapitulatif

Le répertoire des actions mis à jour ainsi que les fiches actions des communes de Brioux-sur-Boutonne, Chizé, Aigondigné, Lezay, Melle et La Mothe-Saint-Héray sont joints au présent avenant.

Toutes les autres clauses sont inchangées.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Avenant n°1

à la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de la Communauté de Communes Mellois en Poitou

Annexe n°2 – Répertoire des actions

N° de la fiche	Localisation	Intitulé
Fiche n° MP-01	Bourgs structurants de Mellois en Poitou	Amélioration de l'habitat : Accompagnement financier et technique des propriétaires privés
Fiche n° MP-02	Bourgs structurants de Mellois en Poitou	Création de lieux dédiés aux nouvelles pratiques de travail
Fiche n° MP-03	Bourgs structurants de Mellois en Poitou	Dynamisation des commerces
Fiche n° MP-04	Bourgs structurants de Mellois en Poitou	Accompagner les changements de pratiques dans l'aménagement et la gestion durables des espaces urbains végétalisés
Fiche BB-01	Brioux-sur-Boutonne	Mise en place d'une charte architecturale pour affirmer le cœur de bourg
Fiche BB-02	Brioux-sur-Boutonne	Mise en place d'une stratégie de sauvegarde et d'acquisition des locaux commerciaux
Fiche BB-02b		Mise en place d'une stratégie de reconquête des logements de la rue du commerce
Fiche BB-03	Brioux-sur-Boutonne	Réhabilitation de la mairie et de la salle du parquet
Fiche BB-04	Brioux-sur-Boutonne	Réhabilitation du presbytère pour accueillir des activités tertiaires ou associatives

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

N° de la fiche	Localisation	Intitulé
Fiche BB-05	Brioux-sur-Boutonne	Création de parallèles végétales reliant les quartiers du bourg à la Boutonne
Fiche BB-06	Brioux-sur-Boutonne	Mettre en scène le champ de foire comme espace de transition entre les mondes parallèles et affirmer sa multifonctionnalité
Fiche BB-07	Brioux-sur-Boutonne	Requalification de la place des halles
Fiche BB-08	Brioux-sur-Boutonne	Requalification des entrées Nord et Sud du centre-bourg
Fiche BB-09	Brioux-sur-Boutonne	Création d'un sentier d'interprétation du marais
Fiche BB-10	Brioux-sur-Boutonne	Requalification de la rue Louis Blériot
Fiche BB-11	Brioux-sur-Boutonne	Création d'un pôle culturel et de services autour de la salle Chantecler
Fiche BB-12	Brioux-sur-Boutonne	Soutenir l'animation commerciale du bourg
Fiche BB-13	Brioux-sur-Boutonne	Redynamisation du marché hebdomadaire de Brioux
Fiche BB-14	Brioux-sur-Boutonne	Mise en place d'une communication/stratégie d'information audacieuse s'appuyant sur le concept des mondes parallèles
Fiche CB-01	Commune de Chef-Boutonne	Réhabilitation de cellules commerciales vacantes pour renforcer le linéaire commercial autour de la Place Cail
Fiche CB-02	Commune de Chef-Boutonne	Renforcement des liens économiques et touristiques entre le château et le centre ancien
Fiche CB-03	Commune de Chef-Boutonne	Requalification de la Place Cail et des espaces publics adjacents pour élargir le cœur commercial
Fiche CB-04	Commune de Chef-Boutonne	Requalification des rues de la Cité en favorisant les déplacements non motorisés
Fiche CB-05	Commune de Chef-Boutonne	Création d'un parcours patrimonial invitant à la découverte du bâti et de l'histoire du bourg

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

N° de la fiche	Localisation	Intitulé
Fiche CB-06	Commune de Chef-Boutonne	Composition de trames piétonnes pour retrouver le lien entre le bourg et sa rivière
Fiche CB-07	Commune de Chef-Boutonne	Amélioration de la qualité paysagère des entrées de bourg pour mieux accueillir les visiteurs
Fiche CB-08	Commune de Chef-Boutonne	Renforcement des parcours du cœur vers les quartiers, les villages et les communes environnantes via des mobilités alternatives
Fiche CB-09	Commune de Chef-Boutonne	Transformation de la Maison Ida Lucas en un lieu partagé pour regrouper en cœur de bourg des activités qui créent du lien
Fiche CB-10	Commune de Chef-Boutonne	Aménagement de la Place Pré en un espace d'initiatives partagées en lien avec la transition écologique et climatique
Fiche CB-11	Commune de Chef-Boutonne	Réhabilitation exemplaire de l'immobilier de propriété communale pour diversifier l'offre de logements locatifs ou pour créer des équipements structurants
Fiche CB-11-1	Commune de Chef-Boutonne	Création de 7 logements locatifs neufs Place Cail / Grand'Rue du commerce
Fiche CB-11-2	Commune de Chef-Boutonne	Création de 1 à 3 Logements locatifs Place du Grand four / Rue de la Justice
Fiche CB-11-3	Commune de Chef-Boutonne	Création d'une nouvelle résidence habitat jeunes

Fiche n°LZ-01	Lezay	Intervention sur les espaces publics de façon respectueuse de l'environnement et en cohérence avec l'identité de la commune
Fiche n°LZ-02	Lezay	Réorganisation des circulations au service du « récit » de revitalisation du centre bourg
Fiche n°LZ-03	Lezay	Ouverture du bourg vers le nord pour se reconnecter au Chaboussant
Fiche n°LZ-04	Lezay	Mise en valeur, découverte du bourg et identification du Marais
Fiche n°LZ-05	Lezay	Démarche de diversification de l'habitat locatif

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

N° de la fiche	Localisation	Intitulé
Fiche n°LZ-06	Lezay	Développement d'activités autour du développement durable sur le site du Moulin du Marais
Fiche n°LZ-07	Lezay	Requalification de l'entrée de bourg sud (RD14 et rue de Melle)
Fiche n°LZ-08	Lezay	Requalification des espaces publics du cœur de bourg : Places du Champ de Foire, du Kiosque, de la Payse et du Marché
Fiche n°LZ-09	Lezay	Réinvestissement de la Place du « Parking »
Fiche n°LZ-10	Lezay	Requalification de l'entrée de bourg ouest
Fiche n°LZ-11	Lezay	Requalification architecturale et fonctionnelle de la Halle aux volailles
Fiche n°LZ-12	Lezay	Requalification architecturale et fonctionnelle de la Halle alimentaire
Fiche n°LZ-13	Lezay	Conforter le marché dans toutes ses dimensions
Fiche n°LZ-14	Lezay	Mise en œuvre d'une stratégie foncière et immobilière pour pérenniser l'offre de santé et les activités en lien avec la cohésion sociale
Fiche ML-01	Melle	Séquençage et requalification de la route de Poitiers RD 950
Fiche ML-02	Melle	Recomposition de l'articulation entre la RD 948 et RD 950
Fiche ML-03	Melle	Découverte de la ville à partir de ses entrées (ronds-points du parapluie et de la colonne)
Fiche ML-04	Melle	Création d'une "coulée douce" nord-sud à l'échelle de la commune nouvelle
Fiche ML-05	Melle	Prolongement de la métamorphose du chemin de la découverte

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

N° de la fiche	Localisation	Intitulé
Fiche ML-06	Melle	Insérer le pré Bachelier dans les limites du cœur de ville
Fiche ML-07	Melle	Requalification de l'avenue de Limoges
Fiche ML-08	Melle	Apaisement de l'avenue du Commandant Bernier
Fiche ML-09	Melle	Recomposition et effervescence des places
Fiche ML-10	Melle	Organisation du stationnement et schéma de circulation dans la cité
Fiche ML-11	Melle	Réorganisation et qualification douce de la place Aristide Briand
Fiche ML-12	Melle	Renforcement du parcours commerçant du cœur de ville
Fiche ML-13	Melle	Diversification des halles : faire vivre les halles au quotidien
Fiche ML-14	Melle	Valoriser l'entrée de ville du parc de la garenne
Fiche ML-15	Melle	Renforcement du pôle gare
Fiche ML-16	Melle	Affirmer un parc de promontoire de l'église Saint-Savinien à l'église Saint-Hilaire
Fiche ML-17	Melle	Requalifier le square du palais
Fiche ML-18	Melle	Resignifier la cité d'origine pour asseoir la centralité (ancien axe est-ouest)
Fiche ML-19	Melle	Révéler les remparts
Fiche ML-20	Melle	Valorisation des rues de la cité patrimoniale
Fiche ML-21	Melle	Mise en place d'une stratégie de déploiement d'une signalétique touristique
Fiche ML-22	Melle	Opérer une synergie avec le site des mines d'argent

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

N° de la fiche	Localisation	Intitulé
Fiche ML-23	Melle	Réhabilitation mixte du 12-14 grande rue
Fiche ML-24	Melle	Réhabilitation des logements du 20 grande rue
Fiche ML-25	Melle	Réhabilitation de l'ancienne école Jules Ferry en logements
Fiche ML-26	Melle	Réhabiliter l'Hôtel de Ménoc en lieu d'innovation et de vie culturelle
Fiche ML-27	Melle	Réhabilitation de l'ancien centre des impôts "Le trésor" en lieu dédié à l'économie créative
Fiche ML-28	Melle	Réhabiliter la salle Jeanne d'Arc en lieu de résidence artistique
Fiche ML-29	Melle	Reconfiguration et rénovation énergétique exemplaire de la salle Saint-Jo sports
Fiche ML-30	Melle	Reconfiguration de l'espace Sainte-Catherine

Fiche n° SV-01	Sauzé-Vaussais	Réaménagement de la Grand'Rue
Fiche n° SV-02	Sauzé-Vaussais	Stratégie de reconquête des locaux commerciaux
Fiche n° SV-03	Sauzé-Vaussais	Création d'un lieu dédié aux nouvelles pratiques de travail
Fiche n° SV-04	Sauzé-Vaussais	Création d'une halle de marché
Fiche n° SV-05	Sauzé-Vaussais	Réaménagement de l'entrée Est du centre-bourg et de requalification paysagère de la zone d'activités
Fiche n° SV-06	Sauzé-Vaussais	Renaturation de la place de la chaume
Fiche n° SV-07	Sauzé-Vaussais	Création d'un jardin public en cœur d'îlot
Fiche n° SV-08	Sauzé-Vaussais	Elaboration d'une charte architecturale et paysagère

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

N° de la fiche	Localisation	Intitulé
Fiche n°SV-09	Sauzé-Vaussais	Amélioration de l'habitat
Fiche n° SV-10	Sauzé-Vaussais	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire
Fiche n° SV-11	Sauzé-Vaussais	Conception d'un événement fédérateur et évocateur
Fiche n° SV-12	Sauzé-Vaussais	Réaménagement de la place du grand puits
Fiche n° SV-13	Sauzé-Vaussais	Elaboration d'un schéma collectif de mobilité

Fiche n°MG-01	Mougon (Aigondigné)	Traversée du cœur de bourg / place de la fruitière
Fiche n°MG-02A	Mougon (Aigondigné)	Renforcer la trame paysagère du bourg : les ruelles du bourg
Fiche n°MG-02B	Mougon (Aigondigné)	Renforcer la trame paysagère du bourg : les cours Oasis
Fiche n°MG-02C	Mougon (Aigondigné)	Renforcer la trame paysagère du bourg : la vallée sèche
Fiche n°MG-02D	Mougon (Aigondigné)	Renforcer la trame paysagère du bourg : le bois
Fiche n°MG-03A	Mougon (Aigondigné)	Mettre en œuvre le plan de résilience énergétique : power road
Fiche n°MG-03B	Mougon (Aigondigné)	Mettre en œuvre le plan de résilience énergétique : fermes solaires
Fiche n°MG-04A	Mougon (Aigondigné)	Développer la polarité Gaillard : un nouveau pôle sportif
Fiche n°MG-04B	Mougon (Aigondigné)	Développer la polarité Gaillard : la création d'un équipement périscolaire
Fiche n°MG-05A	Mougon (Aigondigné)	Reconquérir les friches du cœur de bourg : création d'une mairie centralisée
Fiche n°MG-05B	Mougon (Aigondigné)	Reconquérir les friches du cœur de bourg : la maison Nina Proust

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

N° de la fiche	Localisation	Intitulé
Fiche n°MG-05C	Mougon (Aigondigné)	Reconquérir les friches du cœur de bourg : de nouveaux ateliers municipaux
Fiche n°MG-05D	Mougon (Aigondigné)	Reconquérir les friches du cœur de bourg : l'immeuble des Trois Marchands
Fiche n°MG-06A	Mougon (Aigondigné)	Réhabiliter le foncier privé du bourg : l'îlot Le Ballet / rue des Fressines
Fiche n°MG-06B	Mougon (Aigondigné)	Réhabiliter le foncier privé du bourg : l'îlot Le Ballet / élargi
Fiche n°CZ-01	Chizé	Agrandir la maison médicale
Fiche n°CZ-02	Chizé	Structurer le Tiers lieu Béguier
Fiche n°CZ-03	Chizé	Reconquérir l'immobilier stratégique du bourg : les logements Béguier
Fiche n°CZ-04	Chizé	Reconquérir l'immobilier stratégique du bourg : l'îlot 53 rue Duguesclin
Fiche n°CZ-05	Chizé	Végétaliser la cour de l'école
Fiche n°CZ-06	Chizé	Valoriser les traversées de la Boutonne
Fiche n°CZ-07A	Chizé	Requalifier les espaces publics du bourg : l'entrée nord
Fiche n°CZ-07B	Chizé	Requalifier les espaces publics du bourg : les espaces centraux et patrimoniaux
Fiche n°LM-01A	La Mothe-Saint-Héray	Reconquérir les îlots dégradés du cœur de bourg : le linéaire Joffre
Fiche n°LM-01B	La Mothe-Saint-Héray	Reconquérir les îlots dégradés du cœur de bourg : l'îlot des Ouches
Fiche n°LM-01C	La Mothe-Saint-Héray	Reconquérir les îlots dégradés du cœur de bourg : l'îlot du Rempart
Fiche n°LM-02A	La Mothe-Saint-Héray	Requalifier les espaces publics du bourg : la place Clémenceau

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

N° de la fiche	Localisation	Intitulé
Fiche n°LM-02B	La Mothe-Saint-Héray	Requalification des espaces publics du bourg : la rue Joffre
Fiche n°LM-03A	La Mothe-Saint-Héray	Requalification des entrées du bourg : entrée sud (collège et Orangerie)
Fiche n°LM-03B	La Mothe-Saint-Héray	Requalification des entrées du bourg : entrée ouest (Moulin l'Abbé)
Fiche n°LM-04A	La Mothe-Saint-Héray	Développer les rues jardinées : la rue de l'Ouche
Fiche n°LM-04B	La Mothe-Saint-Héray	Développer les rues jardinées : la rue des petites boucheries
Fiche n°LM-05	La Mothe-Saint-Héray	Moderniser l'offre touristique du Moulin l'Abbé
Fiche n°LM-06	La Mothe-Saint-Héray	Aménager la Plaine sportive
Fiche n°LM-07	La Mothe-Saint-Héray	Veille et prospective sur le devenir de l'ancienne laiterie

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-01

MISE EN PLACE D'UNE CHARTE ARCHITECTURALE POUR AFFIRMER LE CŒUR DE BOURG

Orientation stratégique	Magnifier le cœur du ruban minéral : *une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	La rue du commerce est la rue vitrine de Brioux-sur-Boutonne. Elle souffre néanmoins d'un manque d'identification et d'une image négative renvoyée par des locaux commerciaux vacants, un traitement inégal du bâti patrimonial qui affaiblit sa lisibilité, pour les visiteurs notamment, et un axe traversant minéral et dédié à l'automobile. Dans l'optique d'une future Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat portée par la Communauté de communes Mellois en Poitou, il apparaît judicieux de proposer un outil guidant les réhabilitations potentielles à venir des façades d'immeuble. Ainsi, une charte architecturale proposant matériaux, types d'enduit, couleurs des menuiseries ou encore composition des devantures commerciales est envisagée. La charte aura une valeur incitative. Ce sera l'occasion d'avoir une connaissance plus fine du patrimoine du cœur du bourg. Son élaboration pourra être l'occasion de proposer des animations aux habitants (balade urbaine, chantiers de rénovations respectueuses du bâti ancien, etc.). Un travail avec les artisans pourra aussi être mené. La charte, qui devra être un document pédagogique, concis et d'un format pratique, sera le fruit d'un travail mobilisant les partenaires référents en la matière, notamment le CAUE 79 ou le Pays d'art et d'histoire. Une commission dédiée permettra de suivre le projet et son évolution (objectifs, périmètre, références inspirantes, rôle et implication des partenaires, format, plan de communication, calendrier de mise en œuvre…). *NB : le périmètre de la charte correspondra a minima au périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat envisagé dans la fiche BB-02.* Les réhabilitations de bâti engagées par la commune devront être exemplaires et suivre les préconisations de la charte afin d'inciter les habitants à faire de même. La réhabilitation du presbytère ou du petit bâtiment de la place des halles pourront être des démonstrateurs.
Partenaires	- Commerçants du bourg et association des commerçants - Communauté de communes Mellois en Poitou (PAH, direction de l'aménagement et de l'habitat, direction de l'attractivité économique et touristique)

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- Chambres consulaires - Office du tourisme Mellois en Poitou - CAUE 79 - Fondation du Patrimoine, Maisons Paysannes… - Artisans locaux - Habitants
Dépenses prévisionnel / définitif	Coût : Temps Homme pour l'élaboration de la charte OU externalisation de l'élaboration de la charte à un cabinet spécialisé de l'ordre de 6 000 à 8 000 € HT Coûts de conception graphique, d'impression et de communication
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Possibilité de financement via l'Approche Territoriale des Fonds Européens (en lien avec l'affirmation de l'identité des centres-bourgs)
Calendrier	Elaboration de la charte en 2024 (en anticipation d'une potentielle OPAH et règlement ACP en 2025)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'immeubles réhabilités selon les préconisations Nombre de devantures refaites Nombre de commerces repris / baisse de la vacance commerciale
Conséquence sur la fonction de centralité	Affirmation du pôle commercial entre la place des halles et la place de la mairie Valorisation de l'image du bourg et cohérence de la centralité renforçant l'attractivité, l'identité et l'accueil de nouveaux habitants ou porteurs de projet Création d'une dynamique commune avec les habitants et les commerçants
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-02

MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE DE SAUVEGARDE ET D'ACQUISITION DES LOCAUX COMMERCIAUX

Orientation stratégique	Magnifier le cœur du ruban minéral : *une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le tissu commercial de Brioux-sur-Boutonne se développe le long de la rue du Commerce sur plus de 500 mètres de long. Malgré sa diversité, la forte discontinuité du commerce, l'étirement de l'axe et le très fort taux de vacance commerciale (41 %), fragilisent et paupérisent le tissu commercial de la commune. La vacance est particulièrement concentrée au nord de l'axe. Or, le maintien du commerce de proximité constitue un enjeu fort, tant pour des raisons économiques que sociales :il est vecteur de lien social et d'animation urbaine. Méthodologie : 1. Engager une démarche communale concertée et globale, en relation avec les partenaires locaux, et notamment les chambres consulaires, afin de valider la proposition d'un périmètre de sauvegarde 2. Initier un dispositif d'observation et de veille (différents indicateurs renseignés : localisation, surface, qualité, prix, propriétaire, etc.) 3. Puis, sur plusieurs années, évaluer l'évolution de la situation, anticiper des départs à la retraite, engager des discussions avec les propriétaires (notamment en cas de prix au-dessus du marché) 4. Si la situation le nécessite, préempter les baux commerciaux et artisanaux pour préserver l'équilibre et l'attractivité commerciale 5. Surveiller les bâtiments stratégiquement bien situés pour réfléchir sur l'acquisition des murs, la réhabilitation du local en rez-de-chaussée à des fins de re commercialisation à des conditions locatives préférentielles Dans le cadre de l'étude globale de redynamisation du centre-bourg réalisée en 2022-2023, un périmètre prioritaire a été proposé pour la sauvegarde des cellules commerciales avec l'acquisition de bâtiments et leur réhabilitation. La mise en place d'accompagnements spécifiques, type couveuse commerciale ou « boutique à l'essai », pourra également être étudiée pour favoriser la reprise du local commercial acquis. Le périmètre de sauvegarde permettra d'avoir une meilleure connaissance des cessions et mutations des RDC commerciaux et artisanaux à travers un outil permettant d'agir concrètement en faveur de la diversité de l'offre commerciale, en préservant les activités dont la pérennité peut être menacée et en favorisant l'implantation de nouveaux commerces répondant aux besoins de la population.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	Cette action est par ailleurs étroitement liée au maintien de l'outil « linéaire commercial » dans le futur PLUi-H, en cours de création, pour interdire le changement de destination des rez-de-chaussée commerciaux en habitation.
Partenaires	- Chambres consulaires - Association des commerçants (experts des besoins et des remontées terrain) - Agences immobilières (lien entre les propriétaires et les porteurs de projets et experts du marché immobilier) - Notaires (Lien entre les propriétaires et les porteurs de projets et experts du marché immobilier) - Communauté de communes Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	Périmètre de sauvegarde, inventaire, veille : *Temps Hommes* Acquisition de baux, d'immeubles, réhabilitation : *selon nature du projet*
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Cofinancements identifiés : Fonds de Restructuration des Locaux d'Activités
Calendrier	2023-2024 : mise en place du périmètre de sauvegarde
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réduction de la vacance Nombre de locaux commerciaux préemptés Nombre d'acquisitions de bâtiments avec locaux commerciaux par la mairie Nombre d'accompagnements mis en place auprès de porteurs de projet
Conséquence sur la fonction de centralité	Affirmation du pôle commercial entre la place des halles et la place de la mairie et maintien de la dynamique commerciale
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-02b

MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE DE RECONQUETE DE LA RUE DU COMMERCE, EN PRÉSERVANT SA MIXITÉ D'USAGE

Orientation stratégique	Magnifier le cœur du ruban minéral : *une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	La rue du commerce présente une concentration de bâti dégradé et de logements de faible qualité (dévalorisation de la rue liée au fort trafic de la RD 950). L'offre en habitat doit être améliorée, comme sur l'ensemble du territoire de Mellois en Poitou, sur lequel on constate une demande en logements régulière (le plus souvent : T3 minimum avec un espace extérieur). La Communauté de communes envisage par ailleurs de lancer un outil d'amélioration de l'habitat dans les années à venir, type OPAH (Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat). Méthodologie : 1. Inventorier / Disposer d'une connaissance fine de la rue en créant un outil de veille permettant d'identifier les îlots dégradés à réhabiliter et les friches, et de recenser le bâti vacant 2. Sensibiliser les propriétaires et les locataires en faisant connaître les aides financières pour réhabiliter les logements ou les remettre sur le marché *(dispositif Denormandie, aides de l'ANAH, aides de l'Etat...),* évaluer la pertinence des outils existants *(permanences organisées, outils de diffusion, etc.)* *NB : L'instauration d'un "permis de louer" avec un opérateur dédié, pourrait permettre d'améliorer la qualité de l'offre locative privée. De plus, la mise en place d'une taxe sur le logement vacant pourrait permettre des réhabilitations ou ventes d'immeubles délaissés.* 3. Réaliser une action exemplaire : la commune dispose de plusieurs bâtiments communaux pouvant faire l'objet de réhabilitation afin de proposer de nouveaux logements sur le marché locatif (petit bâtiment des halles avec la possibilité de créer 2 logements T2 - pour étudiants, touristes ou logements passerelles pour actifs cherchant à s'installer sur le territoire – maison Goyer, etc.) 4. Expérimenter / acquérir, avec la possibilité de mettre en place un appel à candidature pour repenser l'organisation d'un bâtiment à réhabiliter entièrement (lors de l'OPAH par exemple) en offrant les conseils d'un architecte pour aider à repenser les logements rue du commerce et les tourner vers les cœurs d'îlots. *NB : un accompagnement potentiel d'un porteur de projet privé souhaitant mener une opération de réhabilitation globale à l'entrée nord de la rue du commerce (logements,*

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	cellules commerciales et dépendances) est aujourd'hui identifié et pourrait permettre de définir une méthodologie de projet exemplaire pour la commune.
Partenaires	- Communauté de communes Mellois en Poitou - DDT79 / Bureau habitat - ADIL79 - EPF Nouvelle-Aquitaine - ANAH - Conseil Départemental 79 - ADEME, CRER - Notaires et agences immobilières - Artisans
Dépenses prévisionnel / définitif	Inventaire de l'offre en logement : temps hommes Exemple du bâtiment place des halles : estimé à 187 000 € HT, hors études préalables et maîtrise d'œuvre Etablissement d'un règlement d'aides par la commune, lors de l'OPAH et/ou lors de la mise en place de la charte architecturale
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Cofinancements identifiés : DETR, Fonds friche si acquisition/réhabilitation d'immeubles, etc.
Calendrier	2024 : identification des ilots stratégiques / 1er accompagnement dédié 2025 : mise en place d'un outil d'amélioration de l'habitat type OPAH
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements vacants remis sur le marché Nombre d'actions de sensibilisation organisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Adaptation et modernisation de l'offre en habitat Préservation du patrimoine bâti, amélioration du cadre de vie des habitants
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-03

RÉHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DU PARQUET

Orientation stratégique	Magnifier le cœur du ruban minéral : *une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	La mairie et la salle du parquet constituent un ensemble immobilier remarquable du centre-bourg, stratégiquement placé le long de la RD 950 et à proximité immédiate du champ de foire. Il s'agit néanmoins de bâtiments vieillissants et nécessitant une réhabilitation thermique importante. Les usages des bâtiments sont également à repenser : - la configuration des espaces de la mairie est à optimiser pour mieux répondre aux besoins des usagers, - il existe un logement vacant au 1er étage de la mairie, - la salle du parquet doit être modernisée afin d'être plus fonctionnelle, - la bibliothèque est aujourd'hui peu attrayante et manque d'espace et de visibilité. Au cours de l'étude de redynamisation du centre-bourg menée en 2022-2023, les principes programmatiques ont été définis : - Réorganiser la mairie sur la partie Est de l'ensemble immobilier (rdc, 1er étage et combles), - Sortir la bibliothèque du programme et l'inscrire au sein du pôle Chantecler, - Repenser la salle du parquet et ses annexes (sanitaires, stockage) en intégrant le volume de la bibliothèque, pour mieux accueillir les associations locales, - Possibilité d'imaginer une salle dédiée au patrimoine briouxais La réhabilitation de cet ensemble immobilier doit se penser en lien avec les aménagements du champ de foire, afin de trouver un dialogue entre le bâti et son contexte. A noter que les toilettes publiques situées à l'extrémité de la salle du parquet pourraient être démolies, de manière à créer une percée visuelle vers la salle Chantecler (voir fiche BB06). Méthodologie : 1. Mise en place d'une concertation avec le monde associatif et les usagers afin de définir les besoins d'usage de la mairie et de la salle du parquet *(à mener en parallèle avec la réflexion sur le pôle Chantecler)* 2. Formaliser avec les élus une pré-programmation des espaces souhaités / estimer l'enveloppe de travaux via la mise en œuvre d'une étude de faisabilité

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	3. Réaliser les études de projet (AVP/PRO) avec un architecte et des bureaux d'études techniques (fluides, acoustique...) 4. Consultation des entreprises, réalisation des travaux La qualité architecturale du bâtiment et sa situation nécessitent de réaliser une réhabilitation dans le respect du bâti ancien, avec des matériaux adaptés.
Partenaires	- Habitants, associations locales - Communauté de communes Mellois en Poitou pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (mission Revitalisation ou service Grands Projets) - Structures conseils (CAUE79…) - Maîtrise d'œuvre et bureaux d'études techniques, artisans
Dépenses prévisionnel / définitif	Chiffrage sur la base d'une esquisse sommaire, non compris le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre et études préalables, ainsi que les incidences éventuelles liées aux diagnostics structure, amiante et plomb à effectuer avant travaux (coût prévisionnel de 2000€/m)² HT soit un total de 957 880,00€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Cofinancements identifiés : DETR, Fonds vert (axe 1 - rénovation énergétique des bâtiments publics locaux), SIEDS : financement partiel des audits énergétiques + programme Rénovation énergétique sieds/Etat
Calendrier	2029/2031
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'actions de concertation menées Fréquentation de la mairie et de la salle du parquet Qualité de l'environnement de travail des agents Baisse des consommations énergétiques des bâtiments
Conséquence sur la fonction de centralité	Préservation du patrimoine bâti de la commune et affirmation du point d'accueil central du cœur de bourg Amélioration des services et équipements offerts à la population
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-04

RÉAMÉNAGEMENT DU PRESBYTÈRE POUR ACCUEILLIR DES ACTIVITÉS TERTIAIRES OU ASSOCIATIVES

Orientation stratégique	Magnifier le cœur du ruban minéral : *une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le presbytère de Brioux-sur-Boutonne est un bâtiment remarquable du centre-bourg, stratégiquement placé le long de la RD 950 et à proximité immédiate des commerces et services du cœur de bourg. Il était occupé jusqu'à l'été 2023 par la paroisse locale et est aujourd'hui vacant. C'est un bâtiment vieillissant, qui comporte des éléments d'intérêt, tel son escalier desservant les 2 étages du bâtiment. Il présente des fragilités structurelles, n'est pas isolé et n'est pas conforme aux normes d'électricité actuelles. L'Ifrée (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement créé en 1996) a sollicité la mairie pour investir les lieux, afin d'accueillir son équipe de 10 salariés actuellement installée dans les locaux du CNRS à Villiers-en-Bois. Pour y parvenir, une étude de faisabilité architecturale a été menée à l'automne 2023 afin d'évaluer les travaux liés à la réhabilitation complète du bâtiment : - La structure doit être renforcée, avec la pose de tirants, le remplacement de linteaux et la reprise de fissures (travaux préconisés par un diagnostic réalisé par un bureau d'études spécialisé), - Les combles (qui seront désormais aménagés), les murs périphériques, les planchers intermédiaires et le plancher bas doivent être isolés et les menuiseries extérieures remplacées, - L'ancienne chaudière à fioul doit être remplacée (projet : pompe à chaleur air/eau), - Une ventilation mécanique contrôlée doit être installée, - L'électricité de tout le bâtiment doit être remise aux normes, - Les revêtements de sol et des murs doivent être refaits, - Des toilettes PMR pourront être créées au rez-de-chaussée et la salle d'eau du premier étage rénovée. Le recrutement d'une maîtrise d'œuvre permettra de lancer la phase opérationnelle du projet de réhabilitation (études d'avant-projet et de projet, consultation des entreprises, chantier, etc.). Enfin, une mise en location du bâtiment via une convention d'occupation sera effectuée.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- Porteur de projet souhaitant investir le lieu - Bureaux d'études techniques, artisans
Dépenses prévisionnel / définitif	Frais de maîtrise d'œuvre : 39 700€ HT Missions complémentaires (études techniques, contrôles…) : 9 850€ HT Travaux : 380 600€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR Fonds vert (axe 1 - rénovation énergétique des bâtiments publics locaux) Région Nouvelle Aquitaine SIEDS RTE (Aide de compensation transformateur électrique)
Calendrier	2023 : étude de faisabilité 2024 : études de projet, consultation entreprises, travaux, livraison
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en location effective du bâtiment Baisse des consommations énergétiques
Conséquence sur la fonction de centralité	Préservation du patrimoine bâti Création d'une dizaine d'emplois en cœur de bourg grâce à l'installation d'une structure associative dynamique
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-05

CRÉATION DE PARALLÈLES VÉGÉTALES RELIANT LES QUARTIERS DU BOURG A LA BOUTONNE

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : *un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Brioux-sur-Boutonne est historiquement un village-rue : la rue du commerce est l'axe principal du bourg, avec un trafic dense lié à son statut de route départementale. Il est alors difficile de percevoir l'épaisseur du bourg et ses richesses. La stratégie de revitalisation du centre-bourg s'appuie sur un contre-pied de l'aspect linéaire et omniprésent de la rue du commerce en valorisant les voies parallèles à la traversée avec des thèmes d'aménagement propres à chaque rue mettant ainsi en scène des « mondes parallèles ». Ces parcours, valorisés et végétalisés, ont pour objectif de relier les quartiers résidentiels vers la centralité, puis vers la Boutonne, créant ainsi de grandes liaisons vertes entre le nord et le sud du centre-bourg incitant le développement des mobilités actives. Les parcours passent tous par le champ de foire, qui s'en trouvera lui-même transformé. L'objectif est de scénographier un espace porteur d'imagination afin de susciter la curiosité des habitants et des visiteurs pour sortir de la traversée principale. L'action consiste à végétaliser de façon thématique chaque parallèle en investissant des pieds de murs, des trottoirs ou en créant des rétrécissements qui libèrent l'espace. La démarche pourra être renforcée par des éléments artistiques ou du mobilier. Aux carrefours et espaces connexes élargis, des points étapes particuliers seront aménagés. La rue du commerce fait partie des parallèles mais reste minérale (le « couloir de pierres »). La signalétique spécifique des « mondes parallèles » y sera tout de même implantée. 4 parallèles végétales sont envisagées : - Le chemin spirituel du marais, de la rue Saint-Martin à la rue Saint-Charles ; - Le chemin nourricier, du chemin de Fesneau au chemin des Verdines ; - Le chemin de l'antre-deux-vallées, de la rue des glycines au champ de foire ; - Le chemin des esprits de la Boutonne, le long de la Boutonne, à l'est du centre-bourg. Le recours à une mission d'accompagnement des élus et agents techniques, a minima avec un paysagiste-concepteur et un bureau VRD, sera essentiel : ce sera une aide dans la conception, la mise en œuvre et l'entretien des parallèles végétales.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	La concertation des habitants sera également un enjeu fort, pour les impliquer dans le récit et l'entretien des pieds de murs, complétés, par exemple, par des journées de jardinage collectif des rues.
Partenaires	- Services techniques de la ville - Riverains et habitants pour frontage (plantations en pied de murs) - Jeune public pour animations pédagogiques potentielles - Intervenants spécialisés pour conception et animation de journées collectives
Dépenses prévisionnel / définitif	Frais de prestation à un paysagiste concepteur : 7 150 € HT par parallèles Coûts prévisionnels des opérations (en régie, hors études complémentaires) : - Chemin spirituel du marais : 42 070 € HT (création d'écluses, structures, végétalisation et arbres fastigiés) - Chemin de l'antre-deux vallées : 35 680 € HT (création d'écluses, structures, haies, arbres) - Chemin nourricier : 37 870 € HT (création d'écluses, élargissement de placette, plantation d'un verger, palisse, végétalisation) - Chemin des esprits de la Boutonne : *non chiffré*
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	Etude préalable à la 1ère parallèle végétale : 2024 Réalisations des autres parallèles au fil de l'eau
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des parcours et du cœur de bourg par les piétons et vélos Nombre de m² débitumés et végétalisés Nombre de plants Nombre d'animations pédagogiques ou de sensibilisation
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des mobilités actives Amélioration du cadre de vie des habitants / végétalisation des espaces publics
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-06

METTRE EN SCENE LE CHAMP DE FOIRE COMME ESPACE DE TRANSITION ENTRE LES MONDES PARALLÈLES

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : *un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le champ de foire est l'espace emblématique du centre-bourg de Brioux. Témoin de l'histoire rurale et agricole du territoire, il apparaît aujourd'hui comme un espace bitumé et démesuré à l'échelle du bourg (près de 19 000 m²) et n'est que peu approprié par les habitants : à part la tenue du marché hebdomadaire le jeudi matin et l'organisation du festival « Au Village » tous les ans en juillet, aucune manifestation n'y prend place. La place sert essentiellement de lieu de stationnement, pour accéder à la mairie, aux équipements publics à proximité (Poste, épicerie sociale…) ou pour accueillir les utilisateurs de la salle des fêtes. Par ailleurs, il détient un rôle stratégique dans le bourg mais également au sein de la stratégie de revitalisation imaginée : le champ de foire est le pivot du bourg, qui centralise les différents parcours (la coulée verte du nord au sud, l'accès vers les équipements sportifs et le collège à l'ouest, le lien avec la rue du commerce…) et marque la transition entre les « mondes parallèles » à révéler. Au regard de son importance dans la structure urbaine du bourg et de l'attachement des habitants à son histoire, le projet de réaménagement du champ de foire se doit d'être un exemple de réaménagement urbain, répondant notamment aux enjeux de la transition climatique et de gestion intégrée des eaux pluviales. Le projet sera mené en concertation avec les habitants et les acteurs locaux, afin de proposer un espace convivial, agréable à parcourir et qui affirme une véritable multifonctionnalité. Le questionnement de cet espace public majeur sera intimement lié à celui mené autour du marché hebdomadaire, à ses besoins et à sa possibilité de dynamisation (halle éventuelle), afin que la place réponde de manière cohérente aux attentes des différents usagers. Le projet devra également prendre en considération, voire valoriser un élément patrimonial particulier : une nécropole mérovingienne se situant sous le champ de foire. L'aménagement pourra s'appuyer sur un séquençage du champ de foire, afin de créer différents espaces, ambiances et usages. La méthodologie de projet est composée des étapes suivantes : - **Préalable** : Se rapprocher de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) au sujet de l'archéologie préventive et des incidences sur le projet.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- **Etape 1** : Choix d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour aider à mettre en œuvre et animer le projet - **Etape 2** : Définition d'une gouvernance (comités de pilotage, comités techniques, commissions à mobiliser …) - **Etape 3** : Détermination des modalités de concertation à poursuivre dans le cadre des études de projet. - **Etape 2** : Engager la concertation très en amont et tout au long du projet, en ciblant différents publics tels que les habitants, les associations culturelles et équipements qui gravitent autour de cet espace, les commerçants sédentaires et non sédentaires, les services de la Communauté de communes, etc. Il s'agira notamment de recueillir les besoins d'usages pour permettre d'amender le futur cahier des charges de recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre. - **Etape 5** : Rédaction du cahier des charges de consultation des bureaux d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre, incluant à minima les compétences suivantes : architecte-urbaniste, paysagiste concepteur, VRD. - **Etape 6** : Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre. - **Etape 7** : Mission de maîtrise d'œuvre (depuis les études préliminaires jusqu'à la réception du chantier).
Partenaires	- Habitants - Exposants et usagers du marché - Associations locales dont Scènes Nomades par exemple (Festival Au Village), la Maison des Arts… - Commerces et équipements des abords du champ de foire - Structures conseils (CAUE79, ID79) - Communauté de communes Mellois en Poitou (services déchets, assainissement…) - DRAC (archéologie préventive)
Dépenses prévisionnel / définitif	Coût des opérations en HT (hors honoraires mission maîtrise d'œuvre et études complémentaires) estimé à 1 400 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Cofinancements identifiés : DETR, Fonds vert, Département des Deux-Sèvres, Agence de l'eau Loire-Bretagne
Calendrier	2026-2029
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du champ de Foire Nombre de m² débitumés et végétalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie des habitants Redonner sa fonction de place publique au Champ de Foire (lieu fédérateur et convivial)
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-07

REQUALIFICATION DE LA PLACE DES HALLES

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : *un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	La place des halles, marquant l'entrée nord du cœur de bourg, est une place à taille humaine, encadrée de fronts bâtis de qualité architecturale. Elle a quelque peu perdu son statut de place publique au profit d'un grand parking qui dessert les commerces implantés autour : en effet, la place apparaît comme un espace clé de la dynamique commerciale du cœur de bourg, avec un turn-over important de véhicules souhaitant y stationner. L'enjeu du projet est de repenser l'aménagement pour gommer son caractère très routier et rompre avec l'effet giratoire de la place. Le piéton doit redevenir prioritaire sur cet espace, en créant notamment des espaces de rencontres, tout en maintenant les capacités de stationnement nécessaires au fonctionnement des commerces. La commune a par ailleurs acquis un bâtiment en fond de place avec un ancien jardin : celui-ci devra être intégré à la réflexion globale de requalification, en offrant un espace d'intimité privilégié. Enfin, un travail parallèle sur la valorisation des autres espaces de stationnement situés à proximité de la place devra être mené pour simplifier et fluidifier les déplacements, en prenant en compte la mise en sécurité du carrefour de la rue du pont et de la RD 950. La méthodologie de projet est composée des étapes suivantes : - **Etape 1** : Choix d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour aider à mettre en œuvre et animer le projet ; - **Etape 2** : Définition d'une gouvernance (comités de pilotage, comités techniques, commissions à mobiliser …) ; - **Etape 3** : Détermination des modalités de concertation à poursuivre dans le cadre des études de projet, notamment avec les commerçants ; - **Etape 4 :** Consulter les partenaires (monde associatif, commerçants, usagers …) sur leurs besoins d'usage de la place des halles (ils peuvent évoluer au fil du temps), notamment en matière d'usage de stationnement, pour permettre d'amender le futur cahier des charges de recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre ; - **Etape 5** : Rédaction du cahier des charges de consultation des bureaux d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre., incluant à minima les compétences suivantes : architecte-urbaniste, paysagiste concepteur, VRD ; - **Etape 6** : Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre ;

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- **Etape 7** : Mission de maîtrise d'œuvre (depuis les études préliminaires jusqu'à la réception du chantier) ; - **Etape 8** : Possibilité de prévoir une phase-test pour les sens de circulation sur la place (aide pour détermination du sens le plus pertinent), si nécessaire
Partenaires	- Habitants - Commerces et équipements des abords de la place des halles - Structures conseils (CAUE79, ID79 …) - Chambres consulaires (CCI et CMA79) - Département des Deux-Sèvres
Dépenses prévisionnel / définitif	Coût des opérations (hors honoraires mission maîtrise d'œuvre et études complémentaires) : Place des halles : 380 000€ HT Parking du pont : 140 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Cofinancements identifiés : DETR, Fonds vert, Département des Deux-Sèvres (CADS), Agence de l'eau Loire-Bretagne
Calendrier	Etudes d'avant-projet : 2024-2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation (par des habitants, habitués et aussi par les touristes ou gens de passage) de la place des halles et des commerces Nombre de m² débitumés et végétalisés Fréquentation des zones de stationnement annexes (parking près du pont)
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie des habitants Renforcement d'une polarité commerciale du cœur de bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-08

REQUALIFICATION DES ENTRÉES NORD ET SUD DU CENTRE-BOURG

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : *un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le bourg de Brioux, ancien village-rue, a une configuration urbaine qui rend difficile la compréhension de ses limites. L'entrée nord est très étirée, avec un passage sur la Boutonne qui marque le cœur de bourg mais qui est peu valorisé. Au sud, l'entrée est beaucoup plus resserrée, avec le supermarché et le garage automobile comme éléments repères. Il s'agit de proposer des aménagements sur la RD 950 permettant de bien signaler les limites et entrées du nouveau cœur de bourg, en proposant une gradation et un séquençage du parcours (marquer des seuils, offrir des vues sur le paysage, etc.). Les aménagements proposés viennent s'appuyer sur les éléments structurants et identitaires de la commune (patrimoine bâti, naturel, paysager …) pour les mettre en valeur. La méthodologie de projet est composée des étapes suivantes : - **Préalable** : Revérifier l'emprise exacte des zones de limitation de vitesse (zone 30, zone 20) et les adapter / les renforcer, si besoin ; - **Etape 1** : Choix d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour aider à mettre en œuvre et animer le projet ; - **Etape 2** : Définition d'une gouvernance (comités de pilotage, comités techniques, commissions à mobiliser …) - **Etape 3** : Détermination des modalités de concertation à poursuivre dans le cadre des études de projet, notamment avec les commerçants de la zone sud, les équipements situés le long de la RD 950 et avec les habitants. - **Etape 4** : Consulter les partenaires, notamment le Conseil Départemental. Redéfinir les réels besoins (par exemple en lien avec les écoles de l'entrée nord), en matière d'usage des lieux, de circulation et de desserte, de zones de limitation de la vitesse … pour permettre d'amender le futur cahier des charges de recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre ; - **Etape 5** : Rédaction du cahier des charges de consultation des bureaux d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre., incluant à minima les compétences suivantes : architecte-urbaniste, paysagiste concepteur, VRD. - **Etape 6** : Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- **Etape 7** : Mission de maîtrise d'œuvre (depuis les études préliminaires jusqu'à la réception du chantier).
Partenaires	- Habitants - Commerces et équipements des abords des zones aménagées - Ecoles (trajet et usages des écoliers) - Structures conseils (CAUE79, ID79 …) - Département des Deux-Sèvres
Dépenses prévisionnel / définitif	Entrée nord (hors Moe et études complémentaires) : 390 000€ HT Entrée sud (hors Moe et études complémentaires) : 450 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Cofinancements identifiés : DETR, Département des Deux-Sèvres (CADS)
Calendrier	2029/2031
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mesure de la réduction de la vitesse des véhicules au sein du cœur de bourg Fréquentation du cœur de bourg par les gens de passage
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer l'attractivité du bourg et l'envie de s'y arrêter Amélioration et sécurisation du cadre de vie des habitants
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-09

CRÉATION D'UN SENTIER D'INTERPRÉTATION DU MARAIS DE LA BOUTONNE

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : *un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Mêlant culture de maïs, peupleraies et paysage de ripisylve, le marais de la Boutonne est situé à proximité immédiate du centre-bourg de Brioux-sur-Boutonne. Inclus dans la zone Natura 2000, il reste peu valorisé, avec seulement des éléments d'un parcours santé mais aucun élément pédagogique évoquant les lieux ou son histoire. Plusieurs itinéraires de randonnée ou cyclables traversent le site, allant de la valorisation locale, supra-communale ou régionale, tels le parcours pédestre « Palisses et Boutonne », la véloroute V93, reliant la Vendée au Lac de Vassivière, dans le Limousin, ou encore un parcours Terra Aventura à vocation cyclable. La majorité des itinéraires emprunte un chemin aujourd'hui communal, créé lors du remembrement des années 1990. Le site est également ponctué d'éléments de petit patrimoine témoignant de son histoire, notamment des ponts en pierre qui permettaient de relier les différentes parcelles mais qui jouaient aussi un rôle dans l'irrigation du marais avec un système d'empellement aujourd'hui toujours visible. L'enjeu principal du projet de création du sentier d'interprétation (boucle d'environ 5 kms) est de valoriser les richesses environnementales et l'histoire du marais, en faisant perdurer la mémoire des lieux. Il a également pour but d'offrir aux habitants de Brioux un lieu de promenade, en lien direct avec le cœur de bourg, tout en développant leur sentiment de fierté quant au patrimoine naturel et culturel de leur commune. Le projet est également l'opportunité de renforcer l'attractivité touristique du bourg, en offrant une accroche ludique et originale aux visiteurs le découvrant. L'écho avec la stratégie globale de redynamisation et de la révélation des « mondes parallèles » de Brioux-sur-Boutonne induit ainsi la conception d'un sentier à destination environnementale mais aussi artistique, en s'appuyant sur un imaginaire évoquant les « étranges créatures » du marais. Le projet nécessite des études préalables (mise à jour de l'inventaire faunistique du site, étude d'impact Natura 2000, recueil de la mémoire des lieux), ainsi que des travaux d'aménagements : création de passerelles, réfection de petits ponts en pierre permettant de varier les parcours au sein du marais, défrichage de berges, installation de supports pédagogiques, de mobilier et de signalétique depuis le bourg. Ces travaux pourront être réalisés via un partenariat avec le lycée

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	agricole de Melle, dans la cadre d'un projet tutoré, dans le cadre d'un chantier d'insertion ou par des entreprises spécialisées. La mise en récit du parcours sera également une étape essentielle : le recours à un scénographe est ainsi envisagé afin de développer des éléments pédagogiques et artistiques développant la compréhension et l'imaginaire des lieux. Le fil conducteur sera travaillé avec les habitants du bourg, grâce à l'organisation de temps dédiés. Un comité de suivi permettra de suivre et valider la méthodologie de projet et son avancement.
Partenaires	- Syndicat mixte pour les études, les travaux d'aménagement et de gestion du bassin de la Boutonne (SYMBO) - Associations ou structures spécialisées : Deux-Sèvres Nature Environnement, CPIE de la Gâtine, APIEEE - Communauté de communes Mellois en Poitou (Pays d'art et d'histoire, direction de l'aménagement) - Office de Tourisme Mellois en Poitou - Fédérations de pêche et de chasse - Représentants des exploitants du marais (peupleraies et agriculteurs) - Acteurs culturels (Maison des arts…) - Lycée agricole de Melle - AIPM - Habitants (concertation et chantier participatif des berges) - Communes limitrophes - Ifrée, en tant qu'intervenant potentiel quant à la mise en œuvre de la concertation
Dépenses prévisionnel / définitif	Travaux d'aménagement, mobilier : 45 000,00 € HT Supports pédagogiques : 30 000,00 € HT Prestations intellectuelles (scénographe, artistes, Ifrée, animations…) : 24 240,00 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Appel à projet « sentier de nature » du CEREMA (jusqu'à 80% de financement des dépenses éligibles) / date limite de dépôt : 31 octobre 2024 Ou Approche Territoriale des Fonds européens (FEDER)
Calendrier	2024 : études préalables (inventaire, négociation des droits de passage, recueil de la mémoire, etc.) et mise en récit 2025 : chantier participatif des berges, aménagement, inauguration
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du marais Nombre d'animations pédagogiques
Conséquence sur la fonction de centralité	Valorisation des richesses environnementales et de l'histoire de la commune Amélioration du cadre de vie des habitants Développement de l'attractivité touristique du bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-10

REQUALIFICATION DE LA RUE LOUIS BLÉRIOT

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : *un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Si la RD 950 est un axe nord-sud structurant du bourg, la rue Louis Blériot est également une voie majeure desservant sa partie ouest, en liant le cœur de bourg aux équipements sportifs (futur gymnase, stade, piscine), le collège et les quartiers d'habitation. La rue est néanmoins peu qualitative, avec des largeurs de voirie très importantes, alors qu'elle marque la limite de la zone Natura 2000 et amène vers le parcours santé. Il s'agit donc de repenser cette rue pour favoriser les parcours piétons et vélo. La création d'une voie cyclable structurante à l'échelle du bourg, reliant l'école, la rue du pont, le champ de foire et les équipements sportifs permettrait de proposer un parcours sécurisé et répondant aux usages du quotidien. Les carrefours devraient être redessinés pour donner plus de place aux mobilités actives, les éléments de petit patrimoine (puits…) seront également valorisés. Le réaménagement de la rue Louis Blériot doit s'articuler avec la réflexion sur le devenir de l'ancienne coopérative située en bord de rue : une Orientation d'Aménagement et de Programmation est à concevoir dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H de Mellois en Poitou, afin de proposer une offre nouvelle d'habitat en intégrant l'aménagement piéton et le volet paysager. Le projet sera mené grâce au recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre (a minima urbaniste + paysagiste + bureau technique VRD) et à la mise en place d'une concertation spécifique des usagers de la rue et des équipements situés à proximité (habitants, collégiens, parents d'élèves, etc.) qui permettra d'amender le cahier des charges. Il est également possible d'organiser par la suite des balades vélos avec les habitants afin de favoriser la « culture vélo » dans le bourg (savoir prendre sa place sur la chaussée, proposer des ateliers de réparation vélos, etc.).
Partenaires	- Département (RD 102) - Structures conseils (CAUE79, ID79 …)

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- Habitants, collégiens, parents d'élèves…
Dépenses prévisionnel / définitif	*Non chiffré*
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Cofinancements identifiés : DETR, Département des Deux-Sèvres (CADS)
Calendrier	2025/2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la piste cyclable / réduction de la place de la voiture
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation des mobilités actives dans le bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-11

CRÉATION D'UN POLE CULTUREL ET DE SERVICES AUTOUR DE LA SALLE CHANTECLER

Orientation stratégique	La convergence des mondes : *un bourg convivial, magnétique, aux services repensés*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Ancienne salle de cinéma, la salle Chantecler est située au cœur du centre-bourg. Auparavant uniquement accessible depuis la rue du commerce, la municipalité a acquis un ensemble immobilier (maison Goyer et dépendances) dont l'ouverture a permis de créer un lien direct avec le champ de foire. La salle accueille aujourd'hui le club d'escalade, avec l'installation d'une structure de pratique et de stockage de matériel, ainsi que le club de peinture et sculpture local. Le site dispose d'un potentiel d'évolution certain, avec les granges attenantes de l'ensemble Goyer, aujourd'hui à disposition du club de pétanque, et un jardin en lien direct avec la salle Chantecler accueillant un tilleul remarquable. La municipalité envisage d'implanter sur ce site stratégique une bibliothèque, voire un médiathèque, une fois que la livraison du nouveau gymnase à l'ouest du centre-bourg sera réalisé. Les bâtiments pourraient également accueillir d'autres fonctions complémentaires, telles l'accueil de salles associatives, du coworking ou des activités liées à l'enfance ou la culture, afin de proposer un équipement structurant et fédérateur dans le cœur de bourg. La perméabilité du site devra également être questionnée, avec l'opportunité de relier le site à la rue du pont, au nord, ou encore la possibilité d'acquérir des parcelles attenantes pour une meilleure exploitation des abords de la salle. Une première phase de pré-programmation devra ainsi être entamée dans l'optique de répondre au mieux aux besoins des habitants, du monde associatif local et en complémentarité avec l'offre culturelle du territoire. La concertation avec ces différents acteurs sera un élément déterminant et permettra d'amender les futurs cahiers des charges des études à engager (étude de faisabilité et étude de maîtrise d'œuvre). La méthodologie de mise en œuvre du projet sera notamment ponctuée par le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, une concertation poussée tout au long de la conception ou encore la définition d'une gouvernance adaptée.
Partenaires	- Communauté de communes Mellois en Poitou

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- Structures conseils (CAUE79, ID79) - Habitants et associations locales - Structures culturelles locales (Maison des arts, etc.) - Agents en charge de la bibliothèque - Département des Deux-Sèvres (médiathèque)
Dépenses prévisionnel / définitif	Chiffrage sur la base d'une esquisse sommaire *(non comprises le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre et études préalables, ainsi que les incidences éventuelles liées aux diagnostics structure, amiante et plomb à effectuer avant travaux)* : coût prévisionnel de 2200€/m² HT soit un total de 1 379 400,00€ HT (comprenant salle Chantecler, maison Goyer et dépendances)
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Cofinancements identifiés : DETR, Fonds vert (axe 1 - rénovation énergétique des bâtiments publics locaux), SIEDS, Département des Deux-Sèvres
Calendrier	2024/2025 : pré-programmation, étude de faisabilité, diagnostics 2025/2026 : selon faisabilité, études d'avant-projet et de projet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de bâtiments du site réhabilités Nombre d'ateliers ou réunions de concertation Fréquentation de la médiathèque et des services ou espaces proposés
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'offre en équipements et services du bourg Valorisation patrimoniale et de l'histoire du bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-12

SOUTENIR L'ANIMATION COMMERCIALE DU BOURG

Orientation stratégique	La convergence des mondes : *un bourg convivial, magnétique, aux services repensés*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le projet de redynamisation du centre-bourg de Brioux s'appuie sur son dynamisme économique et commercial, avec une vitalité directement visible dans la rue du commerce. Cela induit, en plus d'aménagements spécifiques et d'une politique de reconquête des locaux commerciaux (voir fiche BB-02), la mise en place d'événements ou manifestations qui permettent de valoriser le tissu commercial et aux habitants de se retrouver et créer du lien. Cette animation repose à la fois sur les acteurs économiques mais aussi sur la collectivité, qui doit proposer un accompagnement technique et/ou matériel aux initiatives imaginées. Sur la base d'un atelier de travail avec les commerçants et artisans organisé en janvier 2023, lors de la réalisation de l'étude stratégique de redynamisation du centre-bourg, plusieurs pistes d'actions ont été évoquées à travers 3 thématiques : - Animation et valorisation de l'offre, - Stationnement et signalétique, - Mise en place d'une communication spécifique. Parmi les actions emblématiques, relancer l'association des commerçants, ou en créer une nouvelle, semble incontournable. De même, initier un rendez-vous annuel entre la municipalité et les commerçants est essentiel, pour maintenir le lien du « faire ensemble » et afficher des objectifs partagés. Enfin, la formation des acteurs économiques est également à favoriser.
Partenaires	- Commerçants sédentaires et non sédentaires du bourg - Chambres consulaires (CCI 79, CMA 79) - Communauté de communes Mellois en Poitou (Direction de l'Attractivité Economique et Touristique) - Presse locale

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Dépenses prévisionnel / définitif	Coûts Temps Homme pour animation et organisation de temps d'échanges + frais de réception Coûts selon nature des actions
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	2024 : mise en place d'un rendez-vous annuel Dès 2024 : expérimentations
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de rencontres municipalité/acteurs économiques organisées Nombre d'actions partagées ou d'événementiels mis en place
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement de l'attractivité du cœur de bourg (pour les consommateurs potentiels et les porteurs de projet) Reprise de locaux commerciaux Renforcement de la convivialité
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-13

REDYNAMISATION DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Orientation stratégique	La convergence des mondes : *un bourg convivial, magnétique, aux services repensés*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	La commune de Brioux-sur-Boutonne dispose d'un marché hebdomadaire accueillant une 10aine de producteurs locaux. Le marché apporte ainsi une offre complémentaire aux boutiques du centre-bourg, avec une vocation majoritairement alimentaire et quelques manufacturés. Le marché se tient sur la place du champ de foire, tous les jeudis matin. En raison de ce jour de séance en semaine, il attire essentiellement une clientèle de séniors. Le marché manque de dynamisme et de convivialité, particulièrement lorsque les commerçants ne sont pas tous présents. Il nécessite également d'être modernisé pour mieux répondre aux modes de consommation actuels. Une réflexion sur l'évolution du marché hebdomadaire est nécessaire, afin de consolider cet élément fort de la vie locale rurale. Les pistes d'actions envisagées sont ainsi les suivantes : - Travailler avec les commerçants du marché pour proposer une nouvelle organisation spatiale des étals plus resserrée et conviviale (étals en dos-à-dos et en vis-à-vis), via une réunion préalable, - Recherche de nouveaux commerçants : producteurs, artisans créateurs, plats préparés…via un appel à candidature, - Monter régulièrement un stand « Ville » avec une permanence des élus pour créer des moments d'échange avec la population (4 fois par an par exemple, en début de chaque saison), - Réfléchir à un élargissement des horaires vers 14h avec intégration de foodtrucks, tables, chaises ou bancs, etc. en commençant par tester une fois par mois, - Tenter des animations estivales (groupes de musique …), - Intégrer, au moment des travaux de réaménagement du champ de foire, les équipements nécessaires aux mises aux normes des marchés (bornes d'eau et d'électricité, toilettes dédiées aux commerçants…), - Communiquer régulièrement sur la présence du marché via le journal municipal, des flyers, etc.
Partenaires	- Commerçants du marché - Communauté de communes Mellois en Poitou

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- Chambres consulaires (CCI 79, CMA 79)
Dépenses prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	2024 : lancement de la réflexion sur l'évolution du marché 2025/2026 : 1ères expérimentations
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation du nombre d'exposants Nombre d'expérimentations mises en place
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement de l'attractivité du bourg Développement de la synergie avec le tissu commercial sédentaire
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-14

MISE EN PLACE D'UNE COMMUNICATION AUDACIEUSE S'APPUYANT SUR LE CONCEPT DES MONDES PARALLÈLES

Orientation stratégique	La convergence des mondes : *un bourg convivial, magnétique, aux services repensés*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le projet de redynamisation du bourg passe par une communication renouvelée, en offrant une vision différente de ses atouts. Le concept développé autour des « mondes parallèles » lors de l'étude stratégique menée en 2022-2023, peut ainsi devenir le fil conducteur d'une signalétique et d'outils de communication originaux et véritablement personnalisés pour le cœur de bourg. Il existe notamment un besoin fort de repenser la signalétique d'information locale (SIL), aujourd'hui obsolète et vieillissante, dans un bourg très fréquenté grâce à la RD 950. De plus, la vie culturelle du bourg est dynamique (rôle de la Maison des Arts, renommée du festival Au Village, vitalité des associations locales…) : une réflexion croisant les notions d'aménagement, de redynamisation et d'approche artistique serait ainsi intéressante à mener. Les pistes d'actions envisagées sont les suivantes : - Refonte de la SIL, avec mise à jour de l'inventaire des panneaux existants et choix sur les besoins de signalement d'activités au sein du bourg. Une réflexion sur les totems d'entrée de bourg doit être incluse, avec une communication spécifique lors du festival. Les liens avec les parcours touristiques sont également à identifier, afin de profiter de cette attractivité pour renvoyer vers les services et équipements existants (Véloroute V93 / chemin de Saint-Jacques / RD 950 / projet de Route de D'Artagnan), - Mise en place d'un workshop avec des étudiants en design afin d'approfondir la déclinaison du concept de « mondes parallèles » pour communiquer sur le bourg (signalétique originale, outils de communication modernisés, support touristique de découverte du bourg, livret d'accueil des nouveaux habitants, etc.), - Mise en place d'une action spécifique lors du festival « Au village » (stand, animation…) pour expliquer le récit des « mondes parallèles », en instaurant un partenariat fort avec les associations en charge de l'organisation, - Possibilité d'imaginer des installations artistiques dans le cœur de bourg de Brioux (par exemple fresque sur le pignon de la maison des halles, passages peints au sol, etc.) pour témoigner de l'esprit artistique lors de la traversée du bourg, - Possibilité d'imaginer des balades ou événements déclinant le concept des « mondes parallèles » avec les acteurs locaux (commerçants, écoles…) : un élément de gastronomie avec le concours des pâtissiers ou traiteurs, des animations dédiées par la bibliothèque ou la Maison des Arts, etc.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- Acteurs culturels du bourg : Maison des Arts, bibliothèque, organisateurs du festival « Au Village », - Commerçants - Habitants, jeune public
Dépenses prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Refonte de la SIL : 20 000,00€ HT Organisation d'un workshop d'une semaine avec des étudiants en design : entre 5 000,00 et 7 000,00€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	2024 : refonte de la SIL / workshop étudiants
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Déclinaisons du concept des « mondes parallèles » dans les outils d'information ou de communication du bourg Fréquentation touristique Nombre d'installations ou d'animations réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité touristique du bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

un espace à vivre

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° LZ-01

INTERVENTION SUR LES ESPACES PUBLICS DE FAÇON RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET EN COHERENCE AVEC L'IDENTITE DE LA COMMUNE

Orientation stratégique	Action transversale
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle Projet au long cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : Le fleurissement et le traitement paysager actuel se fait au coup par coup avec une palette végétale changeante et peu identitaire (plantes méditerranéennes et horticoles) en fonction des envies et la plupart du temps à l'initiative des agents. Un certain nombre de plantations comme des annuelles, jardinières, sont également arrosées à l'aide d'un forage communal ce qui ne donne pas forcément l'exemple de l'économie de l'eau même si cette ressource semble importante. Objectifs : - Déterminer une identité végétale propre à Lezay - Favoriser les cultures de pleine terre et les plantes vivaces afin de limiter les arrosages et l'entretien - Planter des arbres dans de bonnes conditions - Aller vers la gestion différenciée - Communiquer avec les habitants Deux ateliers avec agents et élus ont permis d'identifier le mode de fonctionnement actuel et de donner une direction. La proposition s'est orientée dans le sens de reconnecter les habitant avec l'eau et le marais en partant des surfaces minérales actuelles et de leur gestion des eaux pluviales qui peuvent être des amorces intéressantes sur le travail de l'identité végétale liées à l'eau. Il s'agit donc de concevoir les futurs espaces à végétaliser comme des impluviums ou des « jardins de pluies » permettant de planter des végétaux d'ambiance humide mais pouvant résister aux épisodes de sécheresse à travers le choix des espèces, leur agencement en multi-strate, l'utilisation d'un paillage, … La mise en œuvre passera par des chantiers pilotes afin de tester l'acceptation par la population et le rendu que pourrait donner la nouvelle végétalisation du centre-bourg. Le premier chantier pourrait être la création de noues sur le parking du parc Hubert, entre les arbres existants qui souffrent du tassement du sol. La végétalisation de pied de murs ou de façades est également à développer notamment pour créer des accroches et des effets d'appel vers le marais et le CHABOUSSANT depuis les places centrales (par la rue du Marais ou la rue du Pont de l'Arceau par exemple). Points de vigilance : Bien s'assurer de la cohérence d'ensemble des aménagements, qu'ils soient petit ou grands, avec l'identité liée au « récit de redynamisation » et à la palette végétale déterminée avec les élus et les agents.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- les habitants de la commune - Associations locales (CPIE, Prom'Haies Nouvelle-Aquitaine) - Les pépiniéristes labellisés « végétal local » - Commerçants du bourg
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif : - Travaux réalisés en régie - Location de matériel pour réaliser les travaux - Achats de végétaux - Travaux réalisés par des prestataires
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Calendrier	A partir de 2024 Action transversale et réalisée au fil du temps, en débutant par des petits espaces tests et des espaces symboliques pour montrer l'exemple Réalisation en régie dans la majorité des cas
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de mètres linéaires de pieds de murs végétalisés Nombre de pieds d'arbres « libérés » du bitume Surfaces en m² désimperméabilisées Nombre d'arbres plantés
Conséquence sur la fonction de centralité	- Déploiement de végétaux issus de la palette végétale déterminée avec les élus et les agents - Embellissement du bourg, image verdie, en adéquation avec le « récit de redynamisation » lié au marais - Essaimage parmi les habitants et appropriation des pieds de murs par les habitants - Diminution des préjugés concernant la végétation locale et spontanée en ville, acceptation du concept de végétalisation plutôt que fleurissement - Changement de pratiques pour les agents techniques et changement de vision pour les élus - Mise en œuvre d'un plan de gestion différencié des espaces publics par la commune
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-02

REORGANISATION DES CIRCULATIONS AU SERVICE DU « RECIT » DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG

Orientation stratégique	Action transversale
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : La circulation dans le bourg de Lezay s'est développée au gré des besoins, en donnant cependant la priorité aux déplacements automobiles et aux poids lourds, afin de permettre le développement du marché aux veaux et de pouvoir également contourner rapidement le bourg lors d'un passage de transit. Aujourd'hui, il est constaté que cette facilitation des circulations automobiles s'est effectuée au détriment des mobilités douces et que la voiture non seulement occupe beaucoup de place dans l'espace public, mais peut induire parfois un sentiment d'insécurité pour les piétons. Par ailleurs, la signalétique s'est accumulée aux carrefours, hétérogène et surchargée, elle ne remplit plus son rôle d'information sur les sites principaux de destination et les directions à privilégier pour s'y rendre. Objectifs : Cette action transversale devra permettre de réguler des flux piétons, cyclistes et automobiles afin de favoriser et sécuriser les déplacements actifs, la mutualisation du stationnement, d'apaiser et rendre plus convivial l'espace public en organisant la présence de la voiture dans le cœur de bourg, tout en répondant aux besoins d'une population rurale qui, n'ayant pas accès aux transports en commun, est encore largement dépendante de l'utilisation de véhicules motorisés. Une mise en place d'une signalétique simplifiée permettra également de clarifier les circuits. Enfin, une réflexion particulière doit être menée sur ce que le centre bourg donne à voir lorsqu'on l'aborde et l'image perçue par les visiteurs. Description de l'action : Mise en forme d'un plan de déplacements à l'échelle du centre-bourg puis mise en œuvre de la réorganisation des circulations sur cette base, par le biais principalement d'implantation de panneaux de signalisation. Les premiers travaux auront pour effets de changer l manière dont on entre principalement dans le bourg : passage de la rue de Melle en sens unique, modification du carrefour rocade/RD14, diminution de l'emprise de la RD14 en agglomération, amélioration de la signalétique rue Gâte-bourse. Ainsi, la rue Gâte-Bourse deviendra la rue principale d'entrée dans le bourg. Elle dessert trois espaces de stationnement avant de déboucher sur les lieux symboliques du bourg (la mairie, le parc Honoré Canon, la Halle aux volailles). Les automobilistes pour aisément se stationner pour ensuite parcourir le reste du bourg à pied.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	Ce nouveau plan de circulation prend en compte le circuit du bus scolaire (desservant l'école maternelle rue du Parc) et le Pédibus (desservant l'école primaire). Points de vigilance : Éviter la surenchère de signalisation, en privilégiant celle routière, pour la signalétique informative, se reporter à la fiche 4
Partenaires	- Conseil départemental 79 - Structures conseils (CAUE79, ID79 …) - Commerçants et gestionnaires des équipements aux abords des zones concernées - Habitants
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif : - Concertation - Travaux - Achat des panneaux de signalisation
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - DETR - Département des Deux-Sèvres - ARS si l'étude intègre une évaluation d'impact sur la santé (EIS)
Calendrier	A partir de 2024 Mise en œuvre au fur et à mesure des réaménagements des espaces publics
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de vélos et de piétons sur la voie Nombre d'enfants se déplaçant en autonomie Nombre de personnes âgées se rendant au marché ou au supermarché à pied Diminution du nombre de voitures stationnées sur la Place de la Payse
Conséquence sur la fonction de centralité	Apaisement des circulations dans le centre-bourg qui permettra plus de convivialité Diversification des modes de déplacement et augmentation des déplacement actifs
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-03

OUVERTURE DU BOURG VERS LE NORD POUR SE RECONNECTER AU CHABOUSSANT

Orientation stratégique	Une ville ancrée dans son identité : faire des caractéristiques patrimoniales, hydromorphologiques et environnementales un atout
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle Projet au long cours
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : La perception que l'on peut avoir aujourd'hui du bourg de Lezay est plutôt marquée par les grands espaces occupés par les places du centre bourg et par la rocade qui le contourne. Peu visibles, les sites naturels au nord du bourg, en lien avec le Chaboussant, sont donc méconnus, voire oubliés et pas assez pratiqués par les habitants. Objectifs : - Mieux révéler ce patrimoine naturel. - Créer des liaisons piétonnes, des ouvertures de passages vers le marais et le Chaboussant, identifier les actions foncières à mener. - Végétaliser la rue du Marais pour créer un appel visuel depuis la place de l'église, révéler le passage du Chaboussant au niveau de la Laiterie. - Aménager le chemin le long de le Chaboussant vers le Moulin du Marais. - Ouvrir la clôture du Parc Honoré Canon sur le bourg et la rue du Parc pour faciliter la connexion avec le nord en incitant plus à profiter de cet espace de qualité. Description de l'action : - Mise en exergue des sites les plus susceptibles de répondre à cette ambition en décrivant les aménagements potentiels à réaliser. - Lister les actions nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs. - Ces actions sont solidaires de celles de la fiche LZ-04, car elles concernent également des liaisons douces à créer Points de vigilance : Travailler en concertation étroite avec les riverains ou propriétaires de espaces concernés
Partenaires	Propriétaires privés pour la végétalisation de pieds de murs Association propriétaire du Parc Honoré Canon (Syndicat horticole de Lezay) Habitants Commerces et équipements des abords des espaces concernés Structures conseils (CAUE79…) Communauté de communes Mellois en Poitou

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif : - Concertation - Plantations, terre végétale, graines - Travaux de terrassement, de retrait du bitume
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - DETR - Département des Deux-Sèvres
Calendrier	A partir de 2025 Au fur et à mesure des besoins Réalisation en régie si opération simple ou accompagnement des propriétaires privés si portage non communal
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de mètres linéaires de pieds de murs végétalisés Nombre de pieds d'arbres « libérés » du bitume Surfaces en m² désimperméabilisées Nombre d'arbres plantés Nombre de visiteurs du site du Moulin du Marais Nombre d'habitants connaissant le marais
Conséquence sur la fonction de centralité	Réduire l'artificialisation des sols du bourg, réduire les surfaces bitumées Perméabiliser l'espace urbain et faire dialoguer les deux espaces ensemble (bourg et marais) pour enrichir l'ambiance paysagère du cœur de bourg et le rendre plus attractif et hospitalier Changer l'image du bourg, rendre l'identité liée au marais plus perceptible
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-04

MISE EN VALEUR, DECOUVERTE DU BOURG ET IDENTIFICATION DU MARAIS

Orientation stratégique	Une ville ancrée dans son identité : faire des caractéristiques patrimoniales, hydromorphologiques et environnementales un atout
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle Projet au long cours
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : Le bourg de Lezay s'est aménagé autour des besoins liés à l'usage de l'automobile, parfois aux dépens des piétons et des cyclistes. Ces derniers ne se sentant plus en sécurité ont eu tendance à privilégier ensuite eux même l'usage de l'automobile. Objectifs : Engagée dans le redéveloppement de ces liaisons douces, la commune souhaite étoffer le réseau existant de façon à ce qu'il puisse répondre à tous les besoins, et ainsi : - Prolonger la volonté de faire découvrir le bourg dans ses spécificités historiques. - Inciter également à la déambulation dans les espaces plus contemporains et aux mobilités douces d'une façon générale, y compris celles liées aux déplacements plus fonctionnels. - Identifier les ruptures de continuité dans les parcours actuellement disponibles (traversées de la rocade, notamment si présence d'un rond-point qui oblige à un détour important et augment le sentiment d'insécurité). Description de l'action : - Identification des parcours existants et des sites présentant des ruptures de continuités - Gestion de la cohabitation avec les espaces circulés, notamment lors des traversées de voies. - Choix d'un aménagement adapté à la typologie recherchée : trottoir, voie partagée, chemin, voie mixte… Points de vigilance : Éviter un éparpillement des actions et assurer la continuité des liaisons douces.
Partenaires	Habitants Commerces et équipements des abords des espaces concernés Structures conseils (CAUE79…) Communauté de communes Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif :

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- Concertation - Travaux de terrassement, pose de revêtements, - Mobilier urbain, signalétique, bordures
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - DETR - Département des Deux-Sèvres
Calendrier	A partir de 2025 Au fur et à mesure des besoins Réalisation en régie si opération simple
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de mètres linéaires de cheminements créés ou aménagés
Conséquence sur la fonction de centralité	Découverte du bourg à pied facilitée Renforcement de la convivialité des espaces publics Réduction du nombre de voitures dans le centre-bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-05

DEMARCHE DE DIVERSIFICATION DE L'HABITAT LOCATIF

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : - Vacance de logements importante dans le bourg - nombre de demandes importantes en mairie pour du logement locatif non satisfaites Objectifs : - Remettre sur le marché locatif des logements vacants - Explorer de nouvelles formes d'habitat locatif groupé Description de l'action : 1/ Promouvoir les parcelles non bâties du lotissement communal en cœur de bourg auprès d'opérateurs et de privés pour inciter à la construction de nouveaux logements (campagne de communication) 2/ Promotion des avantages fiscaux type Denormandie auprès des habitants (via le bulletin trimestriel) et auprès des notaires, des agences immobilières, des entrepreneurs du bâtiment 3/ Prise de contact avec les propriétaires de logements vacants pour les sensibiliser aux outils financiers permettant la rénovation de logements et la mise en location 4/ Inventaire exhaustif des logements vacants et/ou potentiellement dégradés pour identifier les secteurs d'intervention prioritaires pour : - Une éventuellement intervention immobilière de la commune sur un îlot emblématique (avec une convention EPF par exemple) - Préparer les dispositions de la future OPAH menée par la communauté de communes 5/ Evaluer la faisabilité de projets d'habitat inclusif avec des partenaires privés (type béguinage, collocation intergénérationnelle…) avec la possibilité de mobiliser du foncier communal
Partenaires	Communauté de communes ANAH Etat Département, Région Nouvelle-Aquitaine SOLIHA Opérateurs privés
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Calendrier	A partir de 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Evolution de la vacance de logements dans le bourg - Evolution du nombre d'habitants dans le bourg - Evolution des demandes d'accès aux logements locatifs non satisfaites par de nouveaux arrivants
Conséquence sur la fonction de centralité	- Augmenter la population en cœur de bourg pour renforcer la dynamique services / commerces - Réduire les problématiques de mobilité des habitants - réhabiliter le patrimoine immobilier du bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-06

DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES AUTOUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE SITE DU MOULIN DU MARAIS

Orientation stratégique	Développement économique et touristique
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mellois en Poitou
Description de l'action	Le site du Moulin du Marais, d'environ 3 hectares, au cœur du bourg de Lezay, a fait l'objet d'une réhabilitation massive entre 2004 et 2008, soutenue par un important subventionnement lié à sa labellisation « Pôle d'excellence rurale » de 2006. La réhabilitation du moulin et de ses annexes, ainsi que la construction de nouveaux bâtiments (salle de spectacle, chaufferie, vestiaire) ont été réalisées selon les principes de la construction écologique, avec notamment des matériaux locaux à haute performance (chanvre, châtaignier, brique de terre crue). Une réflexion a également été conduite sur les ressources et l'énergie afin de réduire l'impact environnemental du projet (récupération des eaux de pluie, panneaux solaires pour la production d'eau chaude, chaufferie collective au bois, toitures végétalisées). Ce site reconnu nationalement pour sa grande qualité architecturale et paysagère accueille depuis une quinzaine d'années un réseau associatif d'éducation populaire autour des arts de la parole (URFR), avec une programmation culturelle dense et des résidences d'artistes. Différentes structures d'insertion par l'activité économique ont également occupé le site pendant une dizaine années (culture et vente maraîchère, fabrication de briques de terre crue, restauration de petit patrimoine…) mais ces activités ont périclité. Aujourd'hui, le site du Moulin du Marais est occupé par l'URFR, une association d'habitants autour du jardinage amateur (les jardins du partage), une plateforme de distribution de produits locaux (le Clic paysan) et l'AIPM (association d'insertion, pour ses activités liées à la restauration du patrimoine et l'entretien des espaces verts). La Communauté de communes, propriétaire du lieu, souhaiterait lui donner une nouvelle dynamique, en valorisant sa dimension d'exemplarité en matière d'éco-construction et d'éco-réhabilitation. Pour la commune de Lezay, le site constitue également un axe fort de son projet de revitalisation, car il occupe un espace à la fois central et méconnu du bourg, que les habitants ne parviennent pas à s'approprier par manque d'invitation à le fréquenter et de lisibilité de ses fonctions. Un groupe de travail pluri-acteurs œuvre depuis 2021 pour définir une nouvelle identité au lieu et pour y attirer de nouveaux acteurs car une partie des bâtiments n'est plus utilisée. Les nouvelles activités ciblées pour relancer la dynamique de ces sites sont : - Un espace pédagogique autour de la gestion des déchets ménagers (zéro déchets et compostage) avec notamment une programmation de stages pratiques en lien avec le jardinage écologique, - Un espace de valorisation des éco-matériaux produits localement, dont le chanvre et la terre crue.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	Un travail de signalétique et d'information sur les caractéristiques du site sont également envisagées pour permettre une meilleure visibilité et une meilleure appropriation.

Partenaires	- Services de la communauté de communes :
	  ▪ Direction de l'animation du territoire et le Service « Pays d'art et d'histoire »
	  ▪ Direction de la prévention et de la gestion des déchets
	  ▪ Direction des services techniques
	  ▪ Direction de l'attractivité économique et touristique
	  ▪ Mission « Plan climat »
	- Commune de Lezay
	- Ademe
	- Région Nouvelle-Aquitaine
	- Occupants du site (URFR, Jardins du partage, AIMP…)

Dépenses prévisionnel / définitif	Non défini
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini
Calendrier	Démarrage prévisionnel des travaux éventuels en 2024 Installation des nouvelles activités en 2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de participants aux nouvelles activités Nombre de visiteurs sur le site
Conséquence sur la fonction de centralité	- Créer un point d'attraction supplémentaire dans le bourg - Apporter des nouveaux clients potentiels aux commerces - Augmenter la fréquentation du bourg en dehors du mardi (jour du pic de fréquentation dû au marché forain) - Développement de la notoriété du site du moulin et du bourg grâce à des activités valorisantes socialement - Espace récréatif mieux investi par la population locale
Annexes	

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

un espace à vivre

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° LZ-07

REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE BOURG SUD (RD14 ET RUE DE MELLE)

Orientation stratégique	Une ville accessible et agréable à parcourir : Mettre en scène les parcours grâce au renforcement de la nature en ville
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : L'axe formé par la RD14 depuis le panneau d'entrée de bourg et la rue de Melle représente une colonne vertébrale dans la structuration des mobilités vers et dans le bourg. Cet axe permet de relier le collège, le gymnase, l'école primaire, le supermarché, un cabinet médical, des accueil collectifs de mineurs (espace jeunes, centre de loisirs, relai d'assistantes maternelles) à la mairie, au cinéma, à la médiathèque, jusqu'à des espaces récréatifs (parc paysager, terrains de jeux, étang, piscine, moulin du Marais). L'axe est interrompu par un carrefour destiné à organiser la circulation entre la rocade et la rue de Melle qui la traverse pour rejoindre le bourg. Cet espace est ressenti comme distendu, peu lisible et insécurisant en termes d'organisation des flux. Fortement empruntée à pied par les enfants et les jeunes de manière encadrée dans le cadre des changements de structure d'activité, cette rue reste peu utilisée par les piétons ou les cyclistes au quotidien, car non suffisamment aménagée pour en assurer leur sécurité. Le carrefour est également quotidiennement traversé par des séniors, résidants au village retraite, pour rejoindre le bourg ou le supermarché à pied. Cette entrée de bourg est également perçue comme peu attractive et peu représentative de l'identité de la commune, notamment des spécificités paysagères locales. Objectifs : - Aménager la voie pour faciliter les mobilités douces - Restructurer et réaménager le carrefour de l'Intermarché - Accompagner les aménagements de traitements paysagers importants pour retrouver l'identité du marais - Déminéraliser l'espace urbain pour amener plus de fraicheur et de confort sur le parcours - Penser l'aménagement avec les habitants, dans une démarche d'urbanisme favorable à la santé et la qualité environnementale - Mettre en scène les parcours grâce au renforcement de la nature en ville Description de l'action : L'aménagement vise à redonner une place aux piétons et aux cyclistes, dans la mesure de l'espace disponible, en favorisant tout particulièrement les déplacements des enfants, des jeunes et des séniors, tout en ménageant des espaces de repos.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	Ainsi les interventions sont différentiées selon la séquence concernée. Plus naturelle et progressive au sud, elle fait la part belle à la végétation avec un espace de promenade généreux, plus urbaine au nord, elle organise les flux et le stationnement tout en redonnant la place à la gestion de l'eau.
Partenaires	- le Département 79, ID79, CAUE 79 - les gestionnaires des réseaux secs et humides - les habitants de la commune - l'école élémentaire, le collège, l'association des parents d'élèves, l'Espace Jeunes - les résidants du village retraite et les professionnels de santé - les associations sportives usagères des équipements sportifs - le(s) BE en charge du projet de réaménagement
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif : - Concertation et démarche d'urbanisme favorable à la santé + études de conception niveau AVP : 90 000 € HT - Travaux : 1 300 000 € HT - Coûts MOe pour suivi du chantier : 90 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - Europe : FEDER - Etat : DETR ; Fonds vert - Département des Deux-Sèvres - Fonds du projet de territoire de Mellois en Poitou
Calendrier	A partir de 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluation qualitative sur le bien-être des habitants, sur leur santé physique, leur sentiment de sécurité Nombre de vélos et de piétons sur la voie Nombre d'enfants se déplaçant en autonomie Nombre de séniors se déplaçant sur la voie Nombre de m² désimperméabilisés Nombre de mètres linéaires de canalisation pluviales déconnectées du réseau
Conséquence sur la fonction de centralité	Baisse de la vitesse des véhicules Augmentation du nombre de piétons et cyclistes dans la centralité Amélioration de l'image de la centralité
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-08

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CŒUR DE BOURG : PLACES DU CHAMP DE FOIRE, DU KIOSQUE, DE LA PAYSE ET DU MARCHE

Orientation stratégique	Une ville accessible et agréable à parcourir : Mettre en scène les parcours grâce au renforcement de la nature en ville
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : Les grands espaces publics de centre bourg, historiquement en lien avec les grands marchés aux bestiaux d'antan sont aujourd'hui surdimensionnés et monofonctionnels. D'un revêtement exclusivement constitué d'enrobé, ces places sont peu conviviales et étant très peu végétalisés, sont de véritables ilots de chaleur. Objectifs : Restructurer pour redécouper le secteur en espaces à échelle humaine, créer des ambiances spécifiques en lien avec l'identité du marais (plantations arbres et pieds de mur, place de l'eau et gestion du pluvial), requestionner les usages (organiser le stationnement pour une meilleure identification de l'offre et une bonne lecture des cheminements doux, penser les espaces comme pluri fonctionnels. Description de l'action : Marquer les abords bâtis des places en révélant les façades, relier les bâtiments par le traitement au sol, redonner l'espace aux piétons et créer des ilots de fraicheur. Cette action est en lien avec la réhabilitation des deux halles (cf fiches LZ-11 et LZ-12), d'autres réhabilitations de bâtiments seront nécessaires en accompagnement de cette action : le kiosque et l'Eglise qui devront également faire l'objet de travaux. Points de vigilance : Travailler en concertation étroite avec les riverains publics ou privés, notamment sur le traitement des accès aux équipements, commerces, parcelles.
Partenaires	- le Département 79, ID79, CAUE 79 - les habitants de la commune - les commerçants non sédentaires exposant sur le marché - Commerçants et gestionnaires des équipements aux abords des espaces concernés - l'association de commerçants et d'artisans - le(s) BE en charge du projet de réaménagement
Dépenses prévisionnel/définitif	Estimatif des coûts de travaux (hors études, enfouissement réseaux) : - Voirie, terrassement : 1 800 000 € HT - Mobiliers, maçonneries : 100 000 € HT

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- Aménagements paysagers : 180 000 € HT TOTAL : environ 2 100 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - Département des Deux-Sèvres - Etat : DETR, Fonds vert - Agence de l'eau Loire-Bretagne
Calendrier	A partir de 2026 Phasage à mettre en œuvre, même au sein d'une phase qui peut faire l'objet de travaux en plusieurs séquences.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de manifestations se déroulant dans l'espace public Nombre d'habitants fréquentant les commerces sédentaires du bourg et non sédentaires les jours de marché Nombre de piétons et cyclistes traversant ces espaces publics Diminution du nombre de voitures en circulation dans cet espace du bourg
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement des espaces de convergence urbaine Revalorisation et attractivité de la centralité multifonctionnelle
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-09

REINVESTISSEMENT DE LA PLACE DU « PARKING »

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : L'entrée ouest du bourg est composée de différents carrefours, de la partie ouest de la rocade, et bordée par un site important dénommé la « Place du Parking ». Ces espaces devenus très routiers ne valorisent pas l'entrée de bourg et n'incitent pas, si l'on n'est pas en transit, à rentrer dans le cœur de bourg. La place du parking questionne par sa dimension et son délaissement, car elle est la plupart du temps vide. Son aspect très minéral n'incite pas à s'y engager. Objectifs : - Se réapproprier la place - Rendre ces espaces lisibles pour les habitants et les visiteurs de passage - Renforcer les fonctionnalités de ces espaces, au service de la revitalisation du cœur de bourg - Apporter une réflexion d'ensemble sur ces espaces d'entrée de bourg, en favorisant les déplacements doux - Valoriser l'image de la commune - Remettre la végétation au cœur des espaces urbains et les rendre plus confortables Description de l'action : La place du Parking sera restructurée afin d'optimiser son offre en stationnement et redonner de l'espace à la végétation tout en permettant l'implantation d'un équipement public. La restructuration de la place s'articulera autour des points suivants : - Préciser les usages tout en gardant une flexibilité dans les fonctions - Organiser l'offre en stationnement, notamment pour le marché - Clarifier les accès - Revégétaliser et créer des ilots de fraicheur - Redonner la place aux mobilités douces - Marquer les entrées des équipements publics - Implanter un équipement permettant de pérenniser l'offre de soin et de services de cohésion sociale - Construire un front urbain pour optimiser l'occupation de la parcelle et marquer la délimitation des espaces de la place

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- Structures conseils (CAUE79, ID79…) - Habitants - CIAS de Mellois en Poitou - SDIS 79 - Département 79 - Professionnels de santé de la commune - Opérateurs privés
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour A déterminer en fonction du projet et du rapport végétation / terrassements / construction
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - Etat : DETR, Fonds vert - Agence de l'eau Loire-Bretagne
Calendrier	A partir de 2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Concrétisation d'un projet d'implantation d'un nouvel équipement sur la place Transformation de l'espace
Conséquence sur la fonction de centralité	Incitation à entrer dans le cœur de bourg Réorganisation des espaces de stationnement pour en libérer la centralité Composition urbaine d'une nouvelle entrée du cœur de bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-10

REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE BOURG OUEST

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : L'entrée ouest du bourg est composée de la rue de Chantalouette, de différents carrefours, de la partie ouest de la rocade, et bordée par un site important dénommé la « Place du Parking ». Ces espaces devenus très routiers ne valorisent pas l'entrée de bourg et n'incitent pas, si l'on n'est pas en transit, à rentrer dans le cœur de bourg. Objectifs : - Redonner un caractère urbain et une identité à cette entrée de bourg, en accord avec le « récit » de redynamisation axé sur le marais - Rendre ces espaces lisibles pour les habitants et les visiteurs de passage - Apporter une réflexion d'ensemble sur ces espaces d'entrée de bourg, en favorisant les déplacements doux - Valoriser l'image de la commune - Apaiser la circulation routière et sécuriser l'entrée dans le bourg Description de l'action : La rue de Chatalouette et la rue du Grand Pré sont aménagées pour améliorer la lisibilité des espaces et permettre le cheminement piéton vers le cœur de bourg, en - marquant et revégétalisant l'entrée - précisant les priorités - adaptant la signalétique (moins nombreuse et plus explicite) - adaptant ou redimensionnant la chaussée pour ralentir la vitesse - redonnant la place aux mobilités douces
Partenaires	- Structures conseils (CAUE79, ID79…) - Habitants - CIAS de Mellois en Poitou - SDIS 79 - Département 79 - Gestionnaires de réseaux secs et humides
Dépenses prévisionnel/définitif	Estimatif : Travaux d'aménagements sur la chaussée et trottoirs rue de Chantalouette : 200 000 € HT

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - Etat : DETR, Fonds vert - Agence de l'eau Loire-Bretagne
Calendrier	A partir de 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluation qualitative sur le bien-être des habitants, sur leur santé physique, leur sentiment de sécurité Nombre de vélos et de piétons sur la voie Nombre de m² désimperméabilisés Baisse de la vitesse des véhicules
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation du nombre de piétons et cyclistes dans la centralité Amélioration de l'image de la centralité Augmentation de la fréquentation des équipements, services et commerces du centre-bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-11

REQUALIFICATION ARCHITECTURALE ET FONCTIONNELLE DE LA HALLE AUX VOLAILLES

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	La halle aux volailles est un immense bâtiment à l'ossature métallique situé au cœur du bourg, entre la mairie et la salle des fêtes. Ce bâtiment, construit en 1960 comme halle aux veaux, puis halle aux volailles, a un gabarit si imposant (L : 70 m x l : 30 m x H : 6m) que sa présence marque considérablement l'espace public. Désaffecté depuis près de vingt ans, il est devenu un équipement incontournable pour les événements du bourg : foire au vin, marché de Noël, fêtes agricoles, petit marché des particuliers le mardi matin, tournois de pétanque ou tir à l'arc… Son volume couvert et son confort sommaire sont un atout pour mettre à l'abri les manifestations se déroulant habituellement à l'extérieur. Néanmoins, une réflexion sur ses usages, ses fonctionnalités et surtout son aspect architectural est devenue nécessaire dans le cadre du projet de requalification des espaces publics du bourg. En effet, les habitants et les élus manifestent leur souhait de retravailler la dimension esthétique des façades de cette halle, qui revêt pour eux une dimension identitaire et affective, tout en étant qualifiée par beaucoup de « verrue ».
Partenaires	- le Département 79, ID79, CAUE 79 - les habitants de la commune - l'association de commerçants et d'artisans - les associations sportives - le Pays d'art et d'histoire, l'office de tourisme du Pays Mellois - le(s) BE en charge du projet de réaménagement
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif : - Concertation - Projet architectural (concours ?) - Travaux - Coûts MOe pour reprise/suivi du projet
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - DETR - Département des Deux-Sèvres
Calendrier	A partir de 2026

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de manifestations se déroulant sous la halle Appropriation du projet par les habitants (satisfaction des habitants)
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation du nombre de visiteurs dans la halle Augmentation du nombre de manifestation dans la halle Amélioration de l'image de la centralité
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-12

REQUALIFICATION ARCHITECTURALE ET FONCTIONNELLE DE LA HALLE ALIMENTAIRE

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : L'architecture de ce bâtiment patrimonial a été altérée au fur et à mesure des nouvelles exigences d'occupation des lieux. Objectifs : Faire le point sur les usages pour demain, restructuration et réhabilitation des façades extérieures. Description de l'action : - Ouvrir le bâtiment sur l'extérieur et sur l'espace public - Remettre en valeur ses composantes architecturales - Développer l'usage de matériaux naturels et nobles - Organiser les usages en fonction des besoins, tout en assurant une flexibilité Points de vigilance : Travailler en concertation étroite avec les commerçants, ainsi qu'avec les non sédentaires du marché
Partenaires	- Structures conseils (CAUE79, …) - Habitants - Commerçants non sédentaires - Associations potentiellement intéressées (recyclerie…) - Association de commerçants et d'artisans de la commune
Dépenses prévisionnel/définitif	Estimatif du montant des travaux (hors maitrise d'œuvre et études amiante…) : environ 395 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - Etat : DETR, Fonds vert - Département des Deux-Sèvres
Calendrier	Calendrier non déterminé Réalisation d'une étude préalable nécessaire pour bien définir les besoins et les usages à venir

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de manifestations se déroulant sous la halle Appropriation du projet par les habitants (satisfaction des habitants) Nombres de commerces ou activités exercées sous la halle Nombre de jours d'ouverture par an
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation du nombre de visiteurs dans la halle Augmentation du nombre de manifestation dans la halle Amélioration de l'image de la centralité Attractivité du cœur de bourg grâce à la révélation de la qualité architecturale de ce bâtiment patrimonial et grâce aux nouvelles activités qui pourront se réaliser tout au long de la semaine Animation du cœur de bourg répartie sur toute la semaine et pas seulement le mardi matin, jour du marché
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-13

CONFORTER LE MARCHE DANS TOUTES SES DIMENSIONS

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : Le marché du mardi matin est une institution, reconnu et exerçant une attractivité bien au-delà de la commune. Situé en plein cœur de son centre-bourg, il vit en synergie avec les commerces sédentaires et créé l'événement hebdomadaire. Néanmoins, il n'apparaît pas optimisé dans l'organisation spatiale des étals, sa halle alimentaire est peu accessible et peu fonctionnelle, délaissée par les commerces alimentaires sensibles qui préfèrent exposer à l'extérieur. Par ailleurs, son second jour de tenue, le samedi, questionne car peu de commerçants y sont présents. Enfin, il se développe sur un périmètre qui sera perturbé lorsque les travaux de requalification des places du cœur de bourg seront engagés (Cf. fiche n°LZ-08). Objectifs : - Redéployer le marché en cohérence avec les espaces publics réaménagés et apaisés - Accompagner la période transitoire avec les commerçants du marché pendant la période des travaux Description de l'action : 1) Mise en place d'un règlement de marché 2) Actions relatives au marché de plein vent : - Reprise du plan actuel des étals afin de ne pas obstruer la visibilité de certains commerces sédentaires et tendre à favoriser le « noyau dur » à savoir les commerçants présents tout au long de l'année et tous les mardis matin (abonnés) pour éviter les espaces vides, - Inciter les commerçants sédentaires à investir l'espace public les jours de marché pour créer une continuité avec le marché - Travailler une nouvelle organisation spatiale des étals en lien avec les espaces publics réaménagés et renaturés à terme et anticiper les zones de déploiement du marché au moment des travaux, soit le marché dit « provisoire » 3) Action relative au marché du samedi : - Lancer une réflexion sur le maintien de ce marché ou sur la création d'un marché le dimanche matin, plus en lien avec les besoins de la population 4) Actions relatives au marché sous la halle alimentaire : - Réaménager l'intérieur de la halle pour la faire évoluer vers une halle polyvalente

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- Déconstruire les étals fixes existants afin de disposer d'un espace polyvalent pouvant accueillir des étals mobiles les jours de marché et d'autres événements en dehors du marché - Aménager un local technique et sanitaires (24 m² environ) Action en lien avec la fiche action n°LZ-12 : - Ouvrir le bâtiment sur l'extérieur et sur l'espace public - Remettre en valeur ses composantes architecturales - Développer l'usage de matériaux naturels et nobles - Organiser les usages en fonction des besoins, tout en assurant une flexibilité 5) Réflexion sur les horaires : Elargir les horaires pour intégrer les nouvelles pratiques de consommation et la possibilité de déjeuner sur place lors de la période estivale, notamment.
Partenaires	- Représentants des commerçants non sédentaires (syndicat, fédération…) - Représentant des commerçants sédentaires - CCI 79 et CMA NA - Communauté de communes Mellois en Poitou (Travail sur la thématique du gaspillage alimentaire, de la gestion des biodéchets, du tri…)
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Les principaux postes de dépenses correspondent à la mise aux normes de l'alimentation en eau et électricité à mettre à la disposition des commerçants non-sédentaires, selon la règlementation en vigueur – à définir selon le plan d'implantation des étals qui sera finalisé par la commune
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Calendrier	- 2023-2024 : Concertation avec les abonnés du marché et finalisation du projet en termes de plan d'implantation individualisé des commerçants + Rédaction d'un nouveau règlement de marché - 2024-2025 : Aménagements légers nécessaires (arrivées d'eau, d'électricité, mobiliers urbains à prévoir etc.)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Satisfaction des commerçants non sédentaires Arrivée de nouveaux commerçants non sédentaires sur le marché (augmentation du nombre d'abonnés au marché) Satisfaction des habitants et amélioration de la fréquentation du marché, l'été et hors saison
Conséquence sur la fonction de centralité	Maintien du lien social fort et intergénérationnel généré par le marché Fréquentation du marché moins saisonnière donc animation du bourg plus régulière sur l'année Attractivité du cœur de bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-14

MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE FONCIERE ET IMMOBILIERE POUR PERENNISER L'OFFRE DE SANTE ET LES ACTIVITES EN LIEN AVEC LA COHESION SOCIALE

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constat : La commune de Lezay, 2000 habitants, a la chance de bénéficier de la présence en cœur de bourg de nombreux professionnels de santé (médecins généralistes, dentistes, kinés, infirmiers), d'un centre de secours et d'incendie, d'un France Services et du siège du Centre intercommunal d'action sociale de Mellois en Poitou. Ces services bénéficient aux Lezayens, mais aussi aux 6 000 habitants du bassin de vie, rayonnant sur une dizaine de communes. L'offre de soins, diversifiée et bien dimensionnée, est un élément essentiel à la qualité de vie des habitants de la commune et des communes voisines, qui ont des besoins de plus en plus spécifiques en raison du vieillissement de la population. Cette offre donne de l'attractivité au bourg, car les rendez-vous chez les différents praticiens génèrent du flux dans le cœur de bourg qui bénéficie directement aux commerces et services de la centralité, où sont également implantées deux pharmacies. La présence du centre de secours et d'incendie à Lezay permet de garantir un délai d'intervention des pompiers satisfaisant, d'autant plus que les risques sont très spécifiques au profil socio-économique du territoire : risques de malaises et chutes de personnes âgées isolées ; risques accrus de feux de cultures en raison du réchauffement climatique et des sécheresses ; risques d'accidents routiers impliquant poids lourds et animaux liés à la logistique du marché aux veaux… Le bâtiment appelé « Point public » accueille un France Services et les services supports du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de Mellois en Poitou. Le France Services permet de compenser la disparition ou la numérisation des différents services publics sur le territoire (Pôle Emploi, CAF, Préfecture, caisses de retraite…) et proposer des permanences pour les services sociaux départementaux, les associations d'aide à l'insertion et aux savoir de base… Concernant le CIAS, le « Point public » y centralise les services de gestion des achats, des ressources humaines et des finances de 5 établissements d'accueil des personnes âgées (EHPAD, foyers logements, village retraite) et des services d'aide à domicile répartis sur tout le territoire mellois. La problématique identifiée : La pérennité de cette offre essentielle au bassin de vie de Lezay présente des fragilités à moyens termes, exprimées par les différents acteurs : - Les dentistes souhaitent changer de locaux car leur cabinet actuel est sous-dimensionné et ne permet pas d'aménagement d'accessibilité. - Les médecins généralistes ont initié en 2023 une démarche de mutualisation de leurs moyens, notamment pour donner plus d'attractivité à leur profession en anticipation

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	des futurs départs en retraite et de l'accueil d'internes et de stagiaires. Ils demandent pour cela le soutien de la collectivité pour trouver des locaux plus grands. - La caserne de pompiers nécessite des travaux de modernisation et d'agrandissement mais se trouve contrainte dans son espace, néanmoins une délocalisation dans un nouveau bâtiment semble peu probable dans les 5 années à venir. - Le France Services, après deux années de fonctionnement, n'est plus en mesure de satisfaire les nouvelles demandes de permanences et de formation car ses locaux sont déjà occupés à leur maximum. - Le CIAS ne dispose plus suffisamment de bureaux pour accueillir de nouveaux salariés malgré des besoins croissants liés au vieillissement de la population, ni pour développer un accueil du public pour son nouveau service lié à l'autonomie des personnes âgées. Description de l'action : La commune de Lezay s'engage dans une démarche visant à pérenniser toux ces services à la population en : - Réalisant une concertation avec les différents professionnels et partenaires pour identifier leurs besoins - Identifiant le foncier et l'immobilier du cœur de bourg mobilisable rapidement - Analysant l'adéquation entre ce gisement et les besoins exprimés par les acteurs locaux, - Etudiant la faisabilité d'un déploiement de ces services, soit dans des locaux réhabilités soit dans une construction neuve - Réalisant une analyse urbaine, juridique, organisationnelle et financière pour mettre en œuvre la ou les solutions adaptées à la résolution des problématiques. Si la solution adaptée était la construction d'un bâtiment, le lieu d'implantation serait la place du Parking (Cf. fiche action n°LZ-09).
Partenaires	- le CIAS de Mellois en Poitou - la Communauté de communes Mellois en Poitou (France Services, Contrat local de santé) - SDIS 79 - les professionnels de santé de la commune - l'ARS - la Banque des Territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude : Banque des territoires + Département 79 Autres actions : Non défini à ce jour
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etude de faisabilité d'une maison de santé mutualisée : 8 000 € Autres études / Travaux / Acquisitions éventuelles : Non défini à ce jour
Calendrier	A partir de 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de professionnels de santé en activité dans le bourg Nombre de permanences de services publics et de cohésion sociale en activité dans le bourg Nombre de personnes accueillies dans les permanences des services à la population
Conséquence sur la fonction de centralité	Maintien voire développement des services de santé et de cohésion sociale dans le bourg permettant de réduire les fragilités sociales des habitants du bassin de vie de Lezay (par exemple, baisse de : non recours aux droits, non recours aux soins, perte d'autonomie des séniors, fracture numérique…) Amélioration de l'état de santé et des conditions de vie des habitants aux conditions de vie les plus précaires
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-01

SÉQUENÇAGE ET REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE POITIERS (RD 950)

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / *La mise en scène et les arrivées sur le cœur de ville*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La RD 950 est un axe important du territoire entre Poitiers et Saint-Jean-d'Angély. Cet axe croise la RD 948, qui permet de drainer les flux de transit entre l'agglomération niortaise et la RN 10. Elle est caractéristique des zones d'entrées de ville proche des zones d'activités économiques avec une faible qualité paysagère et architecturale, une minéralisation importante des abords, une absence de hiérarchisation dans l'approche de la ville et de son entrée principale et un manque d'aménagement sécurisé pour les mobilités actives. ID 79 a par ailleurs engagé un état des lieux de la RD 950, entre le giratoire de la zone d'activité commerciale de Saint-Léger jusqu'au carrefour de Beausoleil, afin d'envisager la requalification de cet axe départemental. Dans un premier temps, il convient de définir les séquences avec leur rôle dans la prise en compte du transit et la desserte des activités, et plus largement pour assurer le lien vers les villages et les hameaux. Dans le cadre de la définition de la stratégie sur la mobilité globale sur le territoire, il est envisagé de réaffirmer le rôle de contournement pour la RD 950, afin d'éviter un transit inutile au cœur de la ville, mais également de se servir de cet axe pour permettre aux usagers du quotidien de limiter leurs déplacements sur les voies rurales non adaptées à une fragmentation accrue, et dont certaines vont être aménagées ou adaptées pour des circulations douces et apaisées. Pour guider la manière de requalifier la RD 950, on s'attachera principalement à : - Inviter les usagers qui accèdent au centre-ville à utiliser le giratoire de la Colonne et l'avenue de Limoges ; - Marquer la discontinuité entre le bourg de Saint-Léger et les secteurs d'activités commerciales. Au regard des réflexions engagées par ID 79, il convient de prolonger la méthode mise en place, notamment par le développement d'ateliers de réflexion qui mettent autour de la table tous les acteurs concernés et partager les contraintes et orientations de projet. Au-delà de ces ateliers, le processus de mise en œuvre reste classique, par la définition du cahier des charges et des attentes autour de la requalification, pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre comprenant des compétences en matière de paysagisme et des experts en mobilité, notamment douce. L'adjonction d'une compétence telle que scénographe ou designer permettrait

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	de croiser avec les attentes des élus et des usagers impliqués autour du récit du territoire. Avant de passer aux différentes strates de la réalisation, il convient de mettre en place une concertation qui puisse permettre une appropriation du projet par une bonne connaissance des choix d'aménagement.
Partenaires	- Conseil Départemental 79 - ID 79 - Acteurs économiques de la zone d'activités - Communauté de communes Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	Traitement de la séquence 1 et 2 (1050 ml x 450 €/ml) : 472 500 € HT Traitement de la séquence 3 (605 ml x 650 €/ml) : 393 250 € HT Traitement de la séquence 4 (435 ml x 750 €/ml) : 326 250 € HT Insertion d'un giratoire : 1000 m² x 100 €/m² : 100 000 € HT Coûts d'ingénierie, étude de faisabilité technique : 14 % du montant de travaux de 1 292 000 € soit 180 880 € HT **Soit un total de 1 472 880 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Cofinancements identifiés : DETR, Département des Deux-Sèvres…
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Kilomètres de bande cyclable créés Surface plantée ou renaturée
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la lisibilité de l'entrée de ville et des usages, hiérarchisation des flux
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-02

RECOMPOSITION DE L'ARTICULATION ENTRE LA RD 948 ET RD 950

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / *La mise en scène et les arrivées sur le cœur de ville*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La ville de Melle est à la croisée de deux itinéraires d'intérêt régional : - un itinéraire est/ouest qui relie Niort à Limoges par la RD 948 (liaison A10/RN10) ; - un itinéraire nord/sud qui relie Poitiers à Saint-Jean d'Angély par la RD950. La déviation de la RD 948, créée en 1996, ne joue pas complètement son rôle et ne capte pas suffisamment le trafic de transit qui emprunte encore aujourd'hui l'avenue de Limoges et l'avenue Roger Aubin. La connexion entre la RD 948 et la RD 950 au sud-est du centre-ville de Melle est un lieu de ruptures, qui s'organise autour d'un vaste échangeur partiel peu lisible, consommateur d'espace et qui n'assure pas une continuité d'itinéraire sûre et attractive à la RD 948. Pour cet enjeu de couture et de valorisation de l'image de la ville par l'entrée sud, il s'agit notamment d'améliorer et de clarifier le fonctionnement de l'échangeur, afin de : - Faciliter l'insertion des continuités piétonnes et cyclables dans la traversée de la RD 950 et de la RD 948 ; - Fluidifier le trafic routier et conforter la fonction de voie « à grande circulation » de la RD 948 ; - Inciter les « transitaires » à utiliser la déviation de Melle ; - Garantir une meilleure organisation de l'interface fonctionnelle et paysagère entre les différentes vocations de cette entrée de ville : activités industrielles, zone commerciale, quartier résidentiel, lisière agricole, desserte de la déchetterie et du stade de rugby, accès au centre-ville (route de Beausoleil), etc. - Valoriser le potentiel végétal des délaissés de voirie. Il s'agit de reconfigurer l'échangeur et le foncier attenant. Le schéma d'intention avancé pour le reconfigurer consiste en : - La création d'un giratoire au débouché de la RD 948 sur la RD 950 (route de Beausoleil/accès déchetterie) ; - La mise à double sens de circulation de la bretelle de la RD 948 passant sous le pont de la RD 950 ; - La suppression des bretelles Nord et Sud ; - La création d'une continuité cyclable le long de la RD 950 jusqu'au débouché de la D120.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	Le schéma d'intention de reconfiguration de l'échangeur sera enrichi avec les partenaires de la ville, et plus particulièrement le Conseil Départemental. Une étude de trafic et de faisabilité devra être réalisée, intégrant un volet urbain et paysager, mais aussi la définition d'une stratégie d'axe pour le réaménagement de la RD 950 entre le bourg de Saint-Léger et la route de Paizay-le-Tort.
Partenaires	- Conseil départemental 79 - ID 79 - Communauté de Communes Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	Réalisation du giratoire : 1 unité x 750 000 €/u : 750 000 € HT Reprise de la voie sous la RD 948 : 650 ml x 2 500 €/ml : 1 625 000 € HT Aménagement de voie partagée vers Paizay-le-Tort : 600 ml x 850 €/ml : 510 000 € HT Coûts d'ingénierie, étude de faisabilité technique : 14 % du montant de travaux de 2 885 000 € : 403 900 € HT TOTAL : 3 288 900 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evolution du trafic des routes départementales et des avenues d'entrées du centre-bourg
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la lisibilité de l'entrée de ville et des usages ; hiérarchisation des flux.
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-03

DECOUVERTE DE LA VILLE A PARTIR DE SES ENTRÉES (RONDS-POINTS DU PARAPLUIE ET DE LA COLONNE)

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / *La mise en scène et les arrivées sur le cœur de ville*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Les entrées de la ville sont identifiées par deux giratoires, qui affirment les extrémités de la voie de contournement de la principale structure urbaine. Ces ronds-points possèdent tous les deux des noms caractéristiques qui permettent de les identifier : - Le giratoire de la Colonne, en partie est de la ville, qui possède en son centre une colonne rappelant la période gallo-romaine et offre un aspect très minéral ; - Le giratoire du Parapluie, en partie ouest de la ville. Ces deux entrées permettent de desservir des secteurs d'activités économiques importants de part et d'autre de la ville. Elles ont une configuration routière qui favorise le transit des véhicules et ne laisse pas présager la qualité architecturale et urbaine de la ville. Néanmoins, elles ont la particularité d'être situées en observatoire sur la cité, permettant ainsi de lire l'épannelage et d'identifier les édifices remarquables, tel que l'hôtel de Ménoc, qui avec ses deux tours constitue le point haut de la cité. Le long de la RD 948, côté ouest de celle-ci, entre la route de Beausoleil et le giratoire de la Colonne, la ville s'offre comme par une fenêtre ouverte à travers la végétation arborescente. L'objectif principal de cette action consiste à : - Faire que l'usager identifie clairement la hiérarchisation des voies, afin de limiter des itinéraires à l'intérieur de la ville qui pourrait laisser présager un gain de temps plutôt que d'utiliser la voie de contournement ; - Inviter à se poser, pour permettre une lecture de la ville située sur son promontoire en surplomb des vallées. L'enjeu est de définir l'espace idéal pour implanter de part et d'autre de la ville deux belvédères qui s'intègrent au paysage et ne créent pas de conflits visuels vis-à-vis de la cité moyenâgeuse. Du côté est de la ville, la position idéale du belvédère se situe sur l'actuel terrain de dépôt de matériaux en proximité immédiate du giratoire. Cet espace offre la possibilité d'accueillir les véhicules et d'y organiser un espace de stationnement paysager. En partie ouest, il s'agit de s'appuyer sur le site de la rue de la Roche, surplombant le secteur de la gare et actuellement occupé par les silos de la coopérative agricole. L'intégration d'un tel belvédère est difficile dans l'état actuel du foncier. Néanmoins, dans une phase intermédiaire, il est possible

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	d'imaginer, à l'articulation entre l'avenue Roger Aubin et la pointe de l'avenue de la Gare, dans le cadre du réaménagement de cet espace (fiche ML-15), d'intégrer sur le pourtour un observatoire, en s'appuyant sur la perspective existante suivant la direction de la rue de la Gour.
Partenaires	- Office de tourisme Mellois en Poitou - Service « Arbre et biodiversité » et service « culture » de la commune - UDAP 79 - Pays d'art et d'histoire Mellois en Poitou - Conseil Départemental 79 - Acteurs économiques (mécénat culturel)
Dépenses prévisionnel / définitif	Traitement de l'entrée ouest (belvédère de la Gare) : 250 m² x 125 €/m² : 31 250 € HT Traitement de l'entrée est (belvédère de la Colonne) : 2 000 m² x 40 € /m² : 80 000 € HT Coûts d'ingénierie, étude de faisabilité technique : 14 % du montant de travaux de 111 250 € : 115 575 € HT **TOTAL : 126 825 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des belvédères
Conséquence sur la fonction de centralité	Mise en valeur paysagère des entrées de ville et renforcement de son attractivité
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-04

CRÉATION D'UNE COULÉE DOUCE NORD/SUD A L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE NOUVELLE

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / *Favoriser et développer les accès piétons et vélo vers le cœur de Melle*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Excepté le chemin de la Découverte, les liaisons douces sont très peu identifiées sur l'ensemble du territoire. Les traversées et partages de certaines routes ne sont pas sécurisants et les voies qui relient les bourgs à la centralité ne sont pas adaptées pour inciter à utiliser les modes actifs au quotidien. De fait, la voiture est le principal mode de déplacement, même à l'intérieur du périmètre large de la partie agglomérée de la ville, y compris les quartiers récents. La municipalité a clairement fait de la mobilité un axe prioritaire de travail, pour inciter et faciliter les déplacements actifs, afin de : - Rendre la ville plus agréable à vivre ; - Développer les liens entre les différents points générateurs de dynamiques (équipements publics, etc.) ; - Modifier les comportements. La mise en place d'un axe nord-sud reliant La Martinière à la place Bujault assurerait les cheminements quotidiens, et inciterait ainsi à la découverte sous forme de « tourisme domestique ». Pour les liens en direction du sud du territoire communal et des communes voisines, il s'agit de relier les différents bourgs ou hameaux principaux, afin de développer une synergie avec les espaces de centralité. La « coulée douce » repose sur : - La transformation de la rue du Tapis vert, en introduisant par exemple un filtre modal au centre de la rue afin de fluidifier le cheminement des vélos et faciliter l'évolution des piétons sur les parties roulables. Les trottoirs seraient également végétalisés et des ilots arbustifs seraient installés pour éviter une vitesse excessive des automobilistes. - Le développement de trois axes doux en lien avec le sud du territoire : par le souterrain de Saint-Martin-lès-Melle, par une passerelle à imaginer au-dessus de la RD 950 utilisée en priorité pour le passage de la faune et par un traitement spécifique au droit de la rue de Beausoleil permettant de relier les équipements sportifs et les points d'intérêt que constituent Paizay-le-Tort, la vallée de la Légère, etc. La municipalité envisage de faire appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin d'approfondir les conditions de réalisation de la coulée douce.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	Il conviendra alors de partager les pistes d'aménagement avec les différents partenaires et concessionnaires de réseaux, puis d'envisager des phases d'expérimentation, en particulier sur la rue du Tapis vert, avec une communication spécifique auprès des riverains.
Partenaires	- Services techniques de la ville - Conseil départemental 79 (notamment le service de développement touristique) - ID 79 - CAUE 79 - Office de tourisme Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	Requalification de la rue du tapis vert (800 ml x 175€/ml) : 140 000 € HT Requalification du linéaire de l'ancienne gare de Mazières (675ml x 100€/ml) : 67 500 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 207 500 € : 29 000€ HT Implication des usagers : 3 000 € HT **TOTAL : 240 000 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	Recrutement d'une AMO mobilité : 2024 Expérimentations / travaux : 2025-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la coulée douce
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des mobilités actives pour rejoindre le cœur de bourg Apaisement des circulations
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-05

PROLONGEMENT DE LA MÉTAMORPHOSE DU CHEMIN DE LA DECOUVERTE

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / *Favoriser et développer les accès piétons et vélo vers le cœur de Melle*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La découverte de Melle se fait par les vallées du Pinier et de la Béronne, qu'emprunte le « chemin de la Découverte », ancienne voie ferrée reconvertie en arboretum. Le chemin forme une membrane verdoyante et poreuse connectant la cité avec son territoire et où la place de l'arbre est importante. Néanmoins, des voies de configuration large coupent les vallées et font oublier le chemin de la Découverte et ses ambiances verdoyantes, apaisantes et ressourçantes. Lire la traversée des vallées est important dans la mise en scène d'accès au cœur de ville. Le but est de faire ressentir le passage du chemin dans les articulations avec les entrées de ville : - En faisant ressortir l'ambiance paysagère pour renforcer la continuité du parcours et marquer l'accès à la centralité par les vallées, - En réduisant la largeur de voirie et inciter au ralentissement pour faciliter l'accès au cœur de ville, - En promouvant les mobilités actives. Sept espaces de requalification ont été identifiés : - L'arborétum sur le pôle Gare ; - La liaison avec la gare et l'articulation avenue René ; - La traversée de l'avenue de Limoges par la rue de Bretagne ; - La rue de Beausoleil ; - La rue de Saint-Léger ; - La jonction avec le chemin de la Reine ; - Les abords du Temple et la connexion avec la rue du Puits. La mise en œuvre s'appuiera sur l'ingénierie en présence et sur les méthodes de travail internes à la ville en couplant avec : - La mise en place d'une AMO (compétence paysagiste, couplée à du conseil en mobilité) ; - Une phase de test de l'adaptation de la circulation par l'installation de dispositifs ; - Un travail avec le service « arbre et biodiversité » en charge du chemin de la Découverte, pour une palette végétale en cohérence avec la portion concernée.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	La création d'un arborétum sur le secteur gare est l'occasion de toucher un autre public, d'impliquer les habitants et d'élargir les interventions aux problématiques des parcours interrompus. Cette réflexion pourrait être abordée dans le cadre d'une assemblée citoyenne, et la réalisation portée par le dispositif "chantier de jeunes".
Partenaires	- Service « arbre et biodiversité » et service « culture » de la ville - CREN - Office du tourisme Mellois en Poitou - Associations de protection de l'environnement - Communauté de communes Mellois en Poitou - Habitants, commission « vie citoyenne »
Dépenses prévisionnel / définitif	Espace arborétum au droit de la Gare : 1 unité x 18 000 €/u : 18 000 € HT Amélioration des croisées chemin et rue de la Découverte (144 m² par traversées) : 4 unités x 4 500 €/u : 18 000 € HT Coûts d'ingénierie et étude de faisabilité technique : 14 % du montant de travaux de 36 000 € : 5 040 € HT **TOTAL : 41 040 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'espaces requalifiés Fréquentation du chemin
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie des habitants Développement des mobilités actives pour rejoindre le cœur de bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-06

INSÉRER LE PRÉ BACHELIER DANS LES LIMITES DU CŒUR DE VILLE

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / *Favoriser et développer les accès piétons et vélo vers le cœur de Melle*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Sur la vallée de la Béronne, à l'ouest de l'église Saint-Pierre, se situe une immense prairie, ceinturée de remarquables boisements. Cette prairie est nommée le pré Bachelier et porte la mémoire des fêtes de la Bachelerie, ayant animé Melle auparavant. Parcouru par la Béronne et offrant une vue de la cité sur son promontoire, le site participe à la découverte de la cité par les vallées et l'ouverture proposée par la prairie entre les éléments boisés. Aujourd'hui non accessible, mais idéalement situé entre le pôle de la gare et le faubourg de Saint-Pierre, il coupe de la ville les quartiers ouest sur lesquels se situent des équipements publics importants (hôpital, lycée agricole, activités artisanales, accueil de loisirs, gendarmerie…). L'objectif principal consiste à définir : - La liaison entre le pôle de la gare et la place Saint-Pierre ; - La traversée du pré au droit du cimetière Saint-Pierre, en s'appuyant sur le passage existant entre les deux cimetières ; - La découverte de la prairie en préservant son caractère humide ; - La mise en place d'un veinage de cheminements doux entre la gare et la rue de l'Abreuvoir, offrant ainsi un cheminement qui n'est pas soumis à la pression des automobiles le long de la rue de l'Abreuvoir ; - Le prolongement du parcours du Chemin de la Découverte et l'affirmation des limites du cœur de la ville sur le quartier Saint-Pierre. La proposition repose sur la création de cheminements qui peuvent longer la rivière sur de faibles linéaires, mais surtout qui traversent en plusieurs points précis la prairie, tout en permettant l'éco-pâturage, avec une occupation limitée et maitrisée. Il s'agit de limiter l'accessibilité et de gérer clairement les points de jonction entre les espaces publics et les accès à la prairie. Des barrières en bois, de type passage en écluse, devront pouvoir empêcher l'accès par les vélos et engins à deux roues. Les chemins seront identifiés soit par une tonte maitrisée à l'intérieur de la prairie et limitée par des clôtures amovibles (fil de fer, mini ganivelle…), soit par des formes de platelage en position hors sol, qui n'empêchent pas la végétation de pousser et permettent de garder les caractéristiques de la prairie humide.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	Il convient de mettre en place un observatoire du suivi du périmètre identifié dans le cadre de l'action, pour engager des échanges et débats avec l'occupant gestionnaire des lieux. Indépendamment de ce cheminement, il convient de réfléchir avec le service « arbre et biodiversité » de la ville sur un suivi de ce type de prairie et de son rôle pour les équilibres écosystémiques.
Partenaires	- Agriculteurs (éco-pâturage) - CREN - Service « arbre et biodiversité » et service « culture » de la ville - Habitants, commission « vie citoyenne » - Centre Socio Culturel
Dépenses prévisionnel / définitif	Création de cheminements sur platelages et dispositifs pédagogiques : 130 ml x 550 €/ml : 71 500 € HT Réalisation de passerelles : 4 unités x 8 500 € /u : 34 000 € HT Sentes et clôtures légères déplaçables : 244 ml x 75 €/ml : 18 300 € HT Coûts d'ingénierie, étude de faisabilité technique : 14 % du montant de travaux de 123 800 € : 17 332 € HT **TOTAL : 141 132 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des nouveaux cheminements
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie des habitants Développement des mobilités actives pour rejoindre le cœur de bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-07

REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE LIMOGES

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / *Favoriser et développer les accès piétons et vélo vers le cœur de Melle*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'avenue de Limoges a été formée en partie sur l'assise de la rue qui reliait la place centrale (place Bujault) au bourg de Saint-Léger. L'augmentation du trafic automobile pour la traversée de la ville, la réalisation des avenues Aubin et Bernier pour contourner le promontoire, ont fait perdre de l'importance à l'axe historique est—ouest de la cité (chemin de la Reine). L'avenue de Limoges et le carrefour avec la route de Saint-Léger ont ainsi été restructurés, avec un élargissement considérable au cours du temps, représentant aujourd'hui une emprise équivalente à trois voies (emprise globale variable de 16 à 20 mètres). Dans la stratégie globale d'accessibilité sur le centre-ville, les moyens à mettre en place dans le schéma de circulation doivent : - Limiter le transit inutile sur le centre-ville ; - Favoriser l'accès à la ville par cette avenue de Limoges ; - Mettre en scène l'arrivée sur le cœur de la ville ; - Intégrer les circulations actives ; - Atténuer les impacts visuels. L'avenue de Limoges doit pouvoir annoncer très clairement les limites du centre-ville et l'arrivée progressive vers le cœur de la centralité. La lisibilité du parc de la Garenne est fondamentale pour inciter l'usager à utiliser les espaces d'accueil de la voiture en amont de l'approche de l'espace public. La proposition s'appuie sur le fait de mettre en évidence 3 séquences : - De la colonne au carrefour de Saint-Léger - Du carrefour de Saint-Léger à l'entrée du parc de la Garenne - De l'entrée du parc de la Garenne à la place de la poste Sur l'ensemble du linéaire, les deux voies qui supportent les véhicules seront rétrécies au maximum pour limiter l'aisance et la vitesse non adaptée des véhicules. La première intervention consisterait à travailler sur la séquence 2, dans un temps d'expérimentation, en utilisant de la peinture et des dispositifs amovibles, ce qui permettrait de vérifier la faisabilité de l'adoucissement de l'entrée de ville.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- Services techniques de la ville et service « arbre et biodiversité » - Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - CAUE 79 - Conseil départemental 79 - ID 79 - Acteurs économiques liés directement à l'avenue de Limoges
Dépenses prévisionnel / définitif	Approche du cœur de ville : 110 ml x 200 €/ml : 22 000 € HT Insertion d'une piste cyclable : 290 ml x 350 €/ml : 101 500 € HT Insertion de bandes cyclables : 290 ml x 200 €/ml : 58 000 € HT Aménagement paysager sur le carrefour de la vallée du Pinier : 1 200 m² x 50 €/m² : 60 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 241 500 € : ≈ 34 000 € HT **TOTAL : 275 500 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	2024-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation des bandes et pistes cyclables
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des mobilités actives pour rejoindre le cœur de bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-08

APAISEMENT DE L'AVENUE DU COMMANDANT BERNIER

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / *Favoriser et développer les accès piétons et vélo vers le cœur de Melle*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Les avenues Roger Aubin et du Commandant Bernier s'apparentent à la première voie de contournement de la cité ancienne, afin de fluidifier le trafic automobile. Aujourd'hui, cet axe isole le quartier Saint-Hilaire, la vallée de la Béronne et la vallée de la Maladrerie de la ville ancienne et des dispositifs ont été installés afin de tempérer la vitesse des véhicules. Malgré la réalisation de la voie de contournement de la ville par la RD 948 et la RD 950, les avenues Roger Aubin et du Commandant Bernier servent toujours d'itinéraire de transit pour les usagers qui connaissent la ville, voire pour les itinérants de passage qui suivent une signalétique aujourd'hui à revoir. Même si elles font oublier le promontoire, ces voies offrent des fenêtres visuelles remarquables sur des édifices patrimoniaux référents de ce territoire (hôtel de Ménoc, au niveau de la gare, chœur de l'église Saint-Hilaire au niveau du contrebas du parc Goirand). L'objectif consiste, en harmonie avec le schéma de mobilité, à transformer progressivement le statut de l'avenue du Commandant Bernier vers un niveau de simple desserte et d'accès à la ville. Il s'agit également de prendre en compte les traversées douces, qui permettent de relier notamment le quartier Saint-Hilaire avec le promontoire et le parc Goirand. Ainsi, cette avenue peut devenir une forme de vitrine sur le patrimoine et une invitation à se poser en contrebas du promontoire, pour découvrir la ville, mais également pour faciliter des usages du quotidien en matière de stationnement. La proposition comprend un séquençage de trois tronçons : - De la nouvelle place du pôle Gare jusqu'à la rue du pont Saint-Hilaire, avec l'insertion d'ilots végétalisés sur la structure actuelle de la chaussée, sans modifier les trottoirs, obligeant ainsi les usagers automobilistes à adopter une attitude modérée en alternat ; - De la rue du pont Saint-Hilaire jusqu'à la rue de Beausoleil et la rue Tissot, avec des aménagements végétaux plus importants, afin de donner l'impression que le parc Goirand redescend jusqu'à la rivière la Béronne, reliant en un tout l'église Saint-Hilaire ; - De la rue Tissot jusqu'à la rue des Trois Marchands, tronçon méritant le traitement le plus important, dans la mesure où l'on approche du centre-ville et ses commerces. Il est suggéré d'y maintenir le stationnement, mais de l'intégrer avec des îlots végétalisés qui le cernent et de proposer, côté Goirand, un aménagement améliorant le cheminement des piétons et créant un effet de rétrécissement pour les automobiles.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	La mise en œuvre de cette action peut passer par une phase d'expérimentation ayant pour objectif d'inciter à modifier les habitudes de traversée de la ville, en allongeant le temps, et de permettre progressivement de renvoyer le transit inutile sur la voie de contournement. Le tronçon au droit de l'église Saint-Hilaire nécessitera de recruter une équipe pilotée par un paysagiste concepteur, accompagné de designer ou scénographe, pour mettre en scène le parc et la lecture de la ville ancienne. L'aménagement de ce tronçon permettra indirectement de mieux identifier l'accès au site des mines d'argent et de développer une synergie en matière de stationnement avec les espaces existants réservés à cet usage.
Partenaires	- Services techniques de la ville et service « arbre et biodiversité » - Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - CAUE 79 - Conseil départemental 79 - ID 79 - Acteurs économiques du centre-bourg - Office de tourisme
Dépenses prévisionnel / définitif	Incrustation d'ilots végétalisés du Pôle Gare à la rue Saint-Hilaire : 10 unités x 500 €/u : 5 000 € HT Qualification Paysagère au droit de l'espace Goirand : 290 ml x 350 € /ml : 101 500 € HT Traitement du carrefour Bernier-Bellevue à la rue des Trois Marchands : 225 ml x 150 €/ml : 33 750 € HT Coûts d'ingénierie, étude de faisabilité : 14 % du montant de travaux de 140 250 € : 19 635 € HT **TOTAL : 159 885 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	2024-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Trafic de l'avenue (fréquentation et congestion)
Conséquence sur la fonction de centralité	Apaisement du cœur de bourg et sécurisation des mobilités actives
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-09

RECOMPOSITION ET EFFERVESCENCE DE LA PLACE CENTRALE

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / *Repenser l'espace public central*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'espace public central de Melle, constitué des places Bujault, de la Poste, Groussard, et de plusieurs tronçons de rues les reliant, représente une surface de 20 000 m². Deux niveaux structurent l'espace public, avec : - à l'ouest, une partie plane recevant les Halles (architecture Baltard) et ceinturée en partie de mails d'arbres ; - à l'est, un autre secteur, entouré d'immeubles accueillant des commerces, services ou équipements de service public. Au cours du 20ème siècle, l'intensification de la présence de la voiture a engendré une sectorisation des espaces et une forte minéralisation pour favoriser l'accessibilité des véhicules, au détriment d'une facilité d'évolution de l'usager piéton. Le principal objectif de l'action est de faire de la place Bujault un point de destination des usagers, pour tout type de public et d'usagers, et en affirmer la centralité. Dans le fonctionnement du quotidien, il s'agit de : - Affirmer une zone de rencontres au droit des cafés places Groussard et de la Poste ; - Qualifier l'espace entre les halles et l'entrée de la cité moyenâgeuse, pour une invitation à la découverte des lieux générateurs ; - Intégrer l'axe nord-sud de la coulée douce ; - Développer une fonction d'accueil qui invite l'usager à revenir et à s'engager dans une découverte du territoire. Il est envisagé de réorganiser l'ensemble suivant 3 secteurs homogènes significatifs : la place Bujault, la rue des Promenades et une partie de l'avenue du commandant Bernier / la place René Groussard et la place de la Poste / le parking arboré existant place du Métullum. Dans un premier temps, une phase d'expérimentations permettrait de tester une meilleure accessibilité aux commerces (zone 20, limitation du stationnement, signalétique, élargissement des terrasses, etc.). Cependant, il est nécessaire de mettre en place un avant-projet sur un périmètre large, afin d'avoir une vision globale sur l'ensemble des périmètres d'intervention. Une équipe pluridisciplinaire sera

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	ainsi recrutée, témoignant de compétences en urbanisme, paysage, architecture, scénographie, animation… Un point de vigilance particulier devra être porté sur les potentiels vestiges archéologiques présents sur le site et la réalisation d'un projet respectant les résultats des fouilles préventives à envisager.
Partenaires	- Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - CAUE 79 - Association des commerçants - Equipements et services situés aux abords de la place centrale - Autorités organisatrices de mobilité (transport scolaire et régional) - Acteurs culturels (DRAC, PAH…) - Acteurs touristiques (Office du tourisme Mellois en Poitou, association des Petites Cités de Caractère®…) - Services techniques de la ville - Habitants
Dépenses prévisionnel / définitif	Aménagement de la partie Bujault et rue des Promenades : 6 000 m² x 110 €/m² : 660 000 € HT Requalification de l'avenue Bernier (de la rue des 3 Marchands à l'accès de la rue des Promenade) : 1600 m² x 110 €/m² : 176 000 € HT Aménagement de la place René Groussard et de la place de la poste : 5 350 m² x 70 €/m² : 374 500 € HT Requalification de l'espace du Métullum (Parking) : 7 500 m² x 50 €/m² : 375 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 1 585 500 € : ≈ 222 000 € HT Implication des usagers sur dispositifs d'urbanisme tactique : 1 u x 5 000 €/u : 5 000 € HT Estimation Financière Sommaire des Travaux * : **TOTAL : 1 812 500 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	Phase préparatoire / recrutement d'une maîtrise d'œuvre et avant-projet global : 2024-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la place, dynamisme des commerces Nombre d'animations organisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie Renforcement de l'accueil et de l'attractivité du cœur de bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-10

ORGANISATION DU STATIONNEMENT ET SCHÉMA DE CIRCULATION DE LA CITÉ

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / *Repenser l'espace public central*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le centre-ville offre une capacité importante de stationnement pour desservir les commerces, les équipements et les services. Cette capacité, qui s'avère suffisante à certaines périodes de la journée, se trouve déficitaire à l'approche des horaires de fréquentation soutenue (liée aux scolaires et à l'accès et la sortie des emplois). Le stationnement est en grande majorité positionné sur les places principales (Bujault, la Poste, Briand…) et sur les rues principales qui convergent vers le cœur de la ville. Les rues et les ruelles de la cité ancienne sont particulièrement sollicitées pas les riverains en raison de la densité du bâti et de la difficulté de pouvoir y intégrer du stationnement privé. Il est constaté néanmoins qu'une grande partie des places d'accueil des voitures à la journée est figée par du stationnement longue durée. Les stationnements les plus éloignés sont moins sollicités, pour diverses raisons (difficulté d'évaluation de la distance pour un piéton entre le point de stationnement et la destination, absence de qualité du parcours...). Cette action constitue un des outils importants pour favoriser un renforcement de la centralité et sa qualification. Il ne s'agit pas de piétoniser le cœur de la ville, mais d'inciter l'usager automobiliste à poser sa voiture et à pratiquer autant que faire se peut le cheminement piéton. Le principe reste que chaque commerce, équipement ou service puisse être accessible, pour faciliter les livraisons, les chargements et les transports particuliers. Il convient de s'appuyer sur le Plan Local de Mobilités, élaboré lors de l'étude stratégique en 2022-2023 : celui-ci sera par ailleurs approfondi avec le recrutement d'une AMO en 2024 qui permettra de tester les pistes envisagées : - Positionnement des espaces de stationnement en petites unités accueillantes en amont des espaces centraux et générateurs de dynamique (en contrebas du promontoire par exemple, en articulation entre la zone d'activité de Saint-Martin et le quartier Saint-Jean ou sur le secteur du parc de la Garenne) ; - Mise en place d'un fonctionnement lié à la temporalité d'occupation (arrêt minute, zone bleue, stationnement longue durée). Ici encore, il sera primordial d'impliquer les riverains, commerçants et usagers des espaces publics, de les faire réagir sur les expérimentations mises en place et ainsi d'évaluer les plus, les moins, et les conséquences.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- Services techniques de la ville - Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - Association des commerçants - Habitants, riverains
Dépenses prévisionnel / définitif	Coûts d'ingénierie Analyse complémentaire : 1 unité x 15 000 €/u : 15 000 € HT Assistance à maîtrise d'ouvrage : 3 unités/an x 4 500 €/u : 13 500 € HT Implication des usagers : 5 000 € HT TOTAL : 29 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	Recrutement d'une AMO mobilité : 2024 Expérimentations / travaux : 2025-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux d'occupation des différents parkings
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la mobilité et de gestion des flux dans le cœur de ville
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-11

RÉORGANISATION ET QUALIFICATION DOUCE DE LA PLACE ARISTIDE BRIAND

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / *Repenser l'espace public central*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Bien qu'identifiée dans l'ensemble constitué des places Bujault, la Poste et Groussard, la place Aristide Briand permet la connexion de ces espaces publics centraux avec l'espace de la mairie lié au parc de la Garenne. Cette place est à l'heure actuelle dédiée au stationnement de voitures et accueille le monument aux Morts, dans une partie végétalisée qui le protège du stationnement et des zones circulées. Les circulations piétonnes sont surtout possibles en partie est, entre les arbres existants et la limite de la médiathèque. Enfin, il convient d'associer à la place Aristide Briand l'espace de stationnement ceinturé de hauts murs en pierre en partie nord de l'office de tourisme. L'objet est d'affirmer la place comme un point charnière entre le parc de la Garenne et l'ensemble des places Bujault et de la Poste. En adoucissant son fonctionnement, tout en permettant l'accueil des différents bus (scolaire et autres), c'est une forme de gare routière temporaire qu'il s'agit d'inventer, qui assure également les continuités douces nord-sud entre la rue du Tapis Vert et la traversée des places vers la cité moyenâgeuse. Concrètement, la place Briand permet d'assurer un rôle de régulateur entre la fonction d'accueil par le stationnement et les cheminements vers les équipements publics, les commerces et les services. L'aménagement consisterait à rendre cet espace homogène par son traitement de façade à façade, tout en intégrant sur le pourtour une structure végétale arborescente qui puisse adoucir les circulations douces. Les cheminements cyclables seront partagés avec la circulation des véhicules motorisés, seuls les cheminements pour les piétons seront séparés des autres circulations. Il est envisageable d'affirmer une zone 20, assimilable à une zone de rencontre, même si des espaces sont exclusivement réservés au cheminement des piétons. La réflexion sur la place Aristide Briand sera intégrée dans l'avant-projet du périmètre d'ensemble des places centrales.
Partenaires	- Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - CAUE 79 - Autorités organisatrices de mobilité (transport scolaire) - Direction du lycée Joseph Desfontaines - Equipements et services aux abords de la place (Office du tourisme, Médiathèque…)

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- Riverains et usagers de la place
Dépenses prévisionnel / définitif	Adaptation de la place Aristide Briand : 3 000 m² x 110 €/m² : 330 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 330 000 € : ≈ 46 200 € HT **TOTAL : 376 200 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de places de stationnement Surface d'espaces végétalisés Taux de fréquentation par les piétons et cyclistes
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie et de la convivialité Amélioration de la mobilité et de gestion des flux dans le cœur de ville
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-12

RENFORCER LE PARCOURS COMMERCANT DU CŒUR DE VILLE

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / *Repenser l'espace public central*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La redynamisation des commerces de proximité est un enjeu incontournable du projet de revitalisation global du cœur de bourg : c'est notamment l'une des priorités affichées par l'équipe municipale. En 2022, la ville de Melle a bénéficié d'une mission d'ingénierie dans le cadre du programme « Petites villes de demain », intitulée étude Shop'In, qui a permis de dresser un diagnostic de l'appareil commercial post-covid et de proposer un plan d'actions. Le premier constat de l'étude est que si l'offre commerciale semble de qualité, l'espace qui la supporte est assez peu structuré. Le centre-ville gagnerait également à être renforcé, car il semble relativement « sous-dimensionné », au regard du statut de centralité de la ville au sein du territoire. Il en résulte des linéaires peu cohérents et discontinus ne permettant pas un parcours commercial qui fait sens du point de vue des usages et des aménités. Trois polarités importantes sont à relier : la place Bujault, la place de la Poste et la place du Ménoc. Plusieurs pistes d'actions sont à envisager pour consolider la dynamique commerciale du centre-ville : - Affirmer une identité de parcours via un travail de signalétique renforcé (à ce titre, un partenariat avec des étudiants en design pourrait permettre de guider la réflexion à l'automne 2024) - Valoriser les devantures commerciales ; - Reconquérir les locaux commerciaux vacants, a minima en proposant un habillage créatif de façade, en imaginant des outils adaptés tels que des boutiques éphémères, des boutiques à l'essai ou encore des couveuses commerciales ; - Enrichir l'offre de commerces et espaces issus des filières créatives et locales, dans l'esprit du projet d'Ecoquartier culturel et créatif ; - Compléter le parcours par des espaces favorisant le plaisir, la rencontre, la socialisation. La mise en place d'un observatoire permanent du suivi de l'évolution de l'occupation du bâti est également à imaginer. Il est à mener de concert avec l'association des commerçants et les instances susceptibles d'identifier ou de détecter des porteurs de projets, telles les chambres consulaires.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	Enfin, la dynamique commerciale pourra être confortée par un système de management de centre-ville, fondé sur des rendez-vous partenariaux et la mise en œuvre d'un pilotage collectif.
Partenaires	- Association de commerçants - Communauté de communes Mellois en Poitou - Chambres consulaires : CCI 79, CMA 79
Dépenses prévisionnel / définitif	Coûts d'ingénierie : accompagnement en matière de dynamique commerciale (AMO 1 journée par trimestre sur 3 ans) : 12 unités x 900 €/u : 10 800 € HT **TOTAL : 10 800 € HT**
Plan de financement	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'outil d'observatoire Nombre d'actions mises en place par l'association de commerçants Nombre de cellules commerciales réouvertes
Conséquence sur la fonction de centralité	Affirmation de la vocation commerciale du centre-ville et diversification des commerces
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-13

DIVERSIFICATION DES HALLES : FAIRE VIVRE LES HALLES AU QUOTIDIEN

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / *Repenser l'espace public central*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le renforcement du parcours marchand dans le centre-bourg de Melle est un enjeu majeur dans le projet de revitalisation. Il s'appuie notamment sur le rôle du marché hebdomadaire et des halles, situés en plein cœur de Melle, sur la place Bujault. Aujourd'hui, les halles ne sont occupées que le vendredi matin et accueillent 23 bancs dédiés aux commerces de bouche et de détail. L'objectif est d'optimiser et densifier les activités des halles (accueil d'artisans ou de producteurs en semaine, selon la saison, création d'un « clic and collect » commerçant, création d'un espace de restauration type street-food, accueil d'événementiels, etc.), afin de faire vivre ce lieu emblématique autrement que lors du marché hebdomadaire. Il s'agit ainsi de repositionner les halles comme un point d'accueil qui renvoie vers le tissu commercial du centre-bourg, la Grande rue et le quartier du Ménoc. Pour aider à la définition du projet, la commune compte engager une étude stratégique avec un bureau d'études spécialisé en dynamisation commerciale et programmation de halles, afin d'accompagner : - La formalisation du projet et ses lignes directrices (fonctionnement, structuration spatiale, animation, coût estimatif, mise en place de phases test) ; - La définition du cadre d'une mise à disposition des halles par la mairie auprès d'un porteur de projet ; - La concertation des commerçants concernés par le projet de diversification ; - La connaissance de projets similaires inspirants. L'étude se déroulera en 2 phases : - Une phase de diagnostic fonctionnel et organisationnel de la halle ; - Une phase de propositions de scénarios, préconisations et accompagnement. La réflexion sur les halles interviendra en amont de celle portant sur le réaménagement de la place centrale, afin de prendre en compte les différents usages induits par le projet d'optimisation dans la composition spatiale et la création d'espaces publics extérieurs cohérents avec les activités intérieures.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- Commerçants et association des commerçants (Mell'Avenir) pour le portage juridique - Occupants et futurs occupants des halles (producteurs, artisans, etc.) - Partenaires économiques (CCI, CMA, Communauté de communes Mellois en Poitou…) - Services de la ville gérant le fonctionnement et l'entretien de la halle
Dépenses prévisionnel / définitif	Étude stratégique : environ 30 000€ HT Aménagement de la halle (mobiliers, signalétique, travaux divers) : *à définir selon les conclusions de l'étude stratégique*
Plan de financement	Fonds de la Banque des Territoires et du CD79 sur l'étude stratégique Financements potentiels identifiés pour l'aménagement de la halle : - Projet de territoire Mellois en Poitou - - Approche territoriale des fonds européens
Calendrier	Étude stratégique : janvier à juillet 2024 Phase test, aménagement intérieur : à partir du 4ème trimestre 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la halle Nombre de producteurs ou artisans accueillis / nombre d'événementiels organisés Chiffres d'affaires des bancs
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de la dynamique commerciale du centre-bourg Augmentation du cadre de vie des habitants via la valorisation d'un bâti patrimonial emblématique Augmentation de la convivialité en cœur de bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-14

VALORISER L'ENTRÉE DE VILLE DU PARC DE LA GARENNE

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / *affirmer les parcs de vallée enserrant le cœur de ville*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Situé au nord de l'avenue de Limoges, le parc de la Garenne est presque invisible dans l'accès à la ville, alors qu'il formait autrefois une continuité arborée avec le parc de la Bretagne (aujourd'hui résidence des jardins de la Béronne) et le vallon du Pinier. Il représente un espace vert important au contact de la vie du centre-ville, à proximité des équipements tels que la mairie, la médiathèque, l'école maternelle, le lycée, la résidence pour personnes âgées, la salle Jacques Prévert, etc. L'espace est géré de manière « binaire », réduisant le parc à des pelouses rases et des arbres de collection : cela produit aujourd'hui des espaces peu diversifiés et des abords frontaux (co visibilité sur la maison de retraite notamment). Les abords de la mairie sont occupés par différents arbres de collection imposants, donnant l'impression que le parc de la Garenne et la mairie ne pourrait faire partie que d'un seul et même parc. Les accès au parc sont peu lisibles, cachés derrière des murs longeant l'avenue de Limoges et la rue du Tapis Vert. De plus, les abords de l'ensemble commercial, à l'angle de la rue de la Garenne, sont peu valorisants. La situation en belvédère, sur le vallon du Pinier et sur le centre-ville, offre pourtant l'occasion d'avoir une lecture sur la ville et son promontoire. L'objectif du projet est de signifier l'entrée dans le cœur de la ville par un cadre valorisant. Le parc doit s'étendre depuis la vallée du Pinier (avenue de Limoges), jusqu'à l'école maternelle, englobant la mairie et les équipements. Dans ce lieu ne formant plus qu'un, il est important de limiter les coupures, pour faciliter les mobilités et les usages. La réalisation de ce projet peut prendre l'aspect suivant : - Création d'un parvis paysager autour de la mairie annonçant l'accès au centre-ville et ouvert directement sur le cœur du parc ; - Mise en valeur des vues sur le centre-ville et le vallon du Pinier ; - Création d'une ouverture du parc vers la mairie et piétonnisation de l'espace, pour valoriser la qualité de vie sur ce secteur très actif dans la vie de la commune ; - Renforcement de la strate végétale et évolution de la gestion, offrant une diversité d'espaces de détente et de fraîcheur, intégrant les abords et renforçant les continuités écologiques sur ce versant du vallon du Pinier.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - CAUE 79 - Conseil départemental 79 - Habitants et usagers du parc, y compris écoliers et lycéens
Dépenses prévisionnel / définitif	Reprise du parc existant (ouverture et revalorisation du parc) : 11 8 00 m² x 10 €/m² : 118 000 € HT Aménagement des parkings de la Garenne et de l'ancien supermarché discount : 7 700 m² x 30 €/m² : 231 000 € HT Aménagement de l'extension du parc sur la mairie, la salle Jacques Prévert et les écoles (qualifier l'espace parking) : 8 265 m² x 60 €/m² : 495 000 € HT Coûts d'ingénierie 14 % du montant de travaux de 844 000 € : ≈ 118 000 € HT **TOTAL : 962 000 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de plantations réalisées Surface de parking désimperméabilisée ou surface végétalisée
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie des habitants / végétalisation du centre bourg Renforcement des lieux de convivialité
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-15

RENFORCEMENT DU POLE GARE

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / *affirmer les parcs de vallée enserrant le cœur de ville*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le secteur de la gare, au nord-ouest du cœur de bourg, prolonge l'entrée de la ville par le giratoire du Parapluie. Il s'articule avec l'avenue Roger Aubin qui a été modifiée au cours des dernières décennies avec le développement de la voiture et l'organisation d'une première rocade autour de la cité ancienne (en effet, la rue de la Gour constituait le point d'accès principal à la cité moyenâgeuse en partie ouest). Ce secteur comprend également un ensemble d'équipements (nouvelle gendarmerie, accueil de loisirs) qui a perturbé en partie l'aspect qualifiant de ce secteur, les accès à la vallée et les continuités logiques douces et cyclables. Il s'agit d'affirmer la volonté de faire de cet espace un des points charnières de l'approche du cœur de ville, en en faisant un pôle modal autour du vélo (passage du la véloroute V93) et des dispositifs de déplacements associés. Une réflexion sur le devenir des anciens silos est également à engager en parallèle (déplacement progressif, démolition et dépollution), avec le développement d'une offre nouvelle d'habitat (12 à 15 logements envisagés). La proposition est d'aménager une place relais entre l'avenue Roger Aubin, l'accès à la gare et l'accès à la vallée de Béronne, la rue de la Gour et le tronçon vers l'avenue du Commandant Bernier. Dans ce sens, il conviendrait alors de recomposer la position de l'avenue Roger Aubin pour affirmer l'entrée du cœur de ville par la rue de la Gour, en s'appuyant sur l'arboretum pour mettre en valeur l'accès vers le chemin de la Découverte. Pourraient ainsi être imaginés : - La mise en place d'une zone 20 ; - L'invention d'un stationnement temporaire à partir d'un événement festif, pour tester la capacité d'attraction de l'espace ; - La mise en valeur de la perspective visuelle vers le quartier Ménoc et vers la vallée de la Béronne. Le recrutement d'une équipe pluridisciplinaire, qui associe les questions d'architecture, d'urbanisme, de paysagisme et de scénographe, s'avérera nécessaire. Pour évaluer les incidences sur les modifications du fonctionnement actuel de la ville, il conviendra également d'organiser des temps d'expérimentation avec les habitants et les usagers du quartier.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- Services techniques de la ville - UDAP 79 - CAUE 79 - Département des Deux-Sèvres (service de développement touristique) - Associations d'activités de pleine nature (randonnée, vélo, itinéraire équestre…) - Acteurs touristiques (Office du tourisme Mellois en Poitou, Association des Petites Cités de Caractère…) - Lycée agricole - Coopérative agricole CAPSUD - Habitants et usagers des équipements du secteur gare
Dépenses prévisionnel / définitif	Aménagement d'une placette :3 0 00 m² x 140 €/m² : 420 000 € HT Insertion piste cyclable : 295 ml x 120 €/ml : 35 400 € HT Traitement de la rue en arrivée ouest 540 ml x 250 €/ml : 135 000 € HT Espaces de verdures : 4 300 m² x 25€/m² : 107 500 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 697 900 € : ≈ 97 700 € HT Implication des usagers : 15 000 € HT **TOTAL : 810 600 € H**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du belvédère Fréquentation de la placette
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration des mobilités actives Renforcement des activités touristiques Développement d'une offre nouvelle d'habitat
Annexes	

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-16

AFFIRMER UN PARC DE PROMONTOIRE DE L'ÉGLISE SAINT-SAVINIEN A L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / *affirmer les parcs de vallée enserrant le cœur de ville*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'espace Goirand est un espace public de promenade, de rencontres familiales, et un espace d'expression culturelle inscrit sur les anciens remparts de la cité. Le site de l'ancienne gendarmerie, en contrebas de cet espace, est, quant à lui, la propriété du Conseil Départemental des Deux-Sèvres et permet actuellement les activités de l'aide sociale à l'enfance au sein de plusieurs bâtiments insérés dans un parc paysager comprenant des arbres de haut jet. Enfin, les espaces aménagés autour de l'église Saint-Hilaire, le long de la rivière la Béronne, assurent la connexion avec le site des mines d'argent et du lavoir de Loubeau. L'objectif consiste à renforcer un parc de promontoire, afin de permettre une découverte et une compréhension de la cité, et confirmer la valeur urbaine historique de cette connexion de la ville avec le sud, en particulier le quartier de Saint-Hilaire. Il s'agit également de faire de cette partie de la ville un quartier de vie à part entière et d'affirmer les limites du centre-ville. Dans ce sens, la requalification des avenues Roger Aubin et du Commandant Bernier permettrait d'amplifier la perception d'un parc traversé (association d'une image forte entre architecture et caractère paysager) et le chemin de la Découverte. Il s'agit de définir : - La programmation future du site de l'ancienne gendarmerie, notamment pour le bâtiment de l'ancienne caserne à cheval ; - Des espaces de promenades, comme des jardins pour les habitants du cœur de la cité ; - Des espaces publics où la qualité de traitement doit se prolonger. La proposition serait de prolonger le réseau de venelles et de ruelles ceinturant les jardins d'agrément et potagers existants au pied des anciens remparts, en créant des murets ou des clôtures végétales. Une densification de l'offre en logements est envisageable, au cœur du parc paysager de l'ancienne gendarmerie, avec l'insertion de logements sur les bâtiments existants ou par la création ponctuelle de nouveaux édifices. Enfin, le marquage de l'entrée du parc et la signification de la traversée de la « coulée douce » seront à souligner. Les ruelles adjacentes (rue de la Treille et rue du cerf-volant), en référence à l'action inhérente au traitement des rues de la cité ancienne, pourraient voir leur caractère végétal accentué par

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	l'insertion d'une bande engazonnée au centre de la rue. Une qualification de cette manière permettrait d'accentuer l'ambiance du parc et de donner une direction vers la vallée de la Béronne.
Partenaires	- UDAP 79 - CAUE 79 - DRAC Nouvelle Aquitaine - Conseil départemental 79 - Immobilière Atlantic Aménagement - Communauté de communes Mellois en Poitou - DDT 79 - Label Pays d'Art et d'Histoire - Office du tourisme Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	Réhabilitation des logements desservis par la nouvelle rue : 780 m² x 2 200 €/m² : 1 716 000 € HT Création d'une voie interne de desserte des logements : 725 m² x 60 €/m² : 43 500 € HT Création d'un réseau de venelles au cœur du Parc :292 ml x 660 €/ml : 192 720 € HT Réalisation d'une esplanade commune : 1 750 m² x 80€/m² : 140 000 € HT Insertion d'un jardin au nord : 1 000 m² x 25€/m² : 25 000 € HT Coûts d'ingénierie 14 % du montant des travaux i.e. 2 117 220 € :≈ 2 96 400 € H **TOTAL : 2 413 620 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Matérialisation de parcours au cœur du parc de promontoire Fréquentation du parc Nombre de logements remis sur le marché de l'offre locative
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration des mobilités actives Développement d'une offre nouvelle d'habitat
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-17

REQUALIFIER LE SQUARE DU PALAIS

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *La révélation de la cité et de son promontoire*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le square du palais, au cœur du quartier Ménoc, apparaît aujourd'hui comme un espace peu valorisé et sous-exploité au regard de sa position stratégique au sein de la cité ancienne de Melle. Pouvant recéler de vestiges archéologiques potentiels, il est protégé au titre des monuments historiques, en lien avec l'Hôtel de Ménoc. Le square fait l'objet, depuis plusieurs années, de diverses expérimentations relevant de l'urbanisme tactique. En effet, conscients de la nécessité de repenser le fonctionnement de la place, de la valoriser et diversifier ses usages, les élus ont initié plusieurs aménagements test : - Modification des sens de circulation autour de l'Hôtel de Ménoc ; - Réservation de certains stationnements aux riverains ; - Engazonnement des espaces publics ; - Création de mobiliers sur mesure et d'une terrasse en bois permettant de proposer aux habitants des lieux de détente. En synergie avec le futur réaménagement de l'Hôtel de Ménoc en lieu d'innovation et de vie culturelle, la réflexion autour du plan de mobilité local traversant la cité ancienne ou encore la reconquête de bâtiments dégradés aux abords du square, une requalification du square est à imaginer. Elle consiste à : - Affirmer un ensemble homogène entre le square, le parvis de l'hôtel de Ménoc et l'église Saint-Savinien ; - Favoriser le développement de l'Hôtel de Ménoc hors les murs, impulseur et accélérateur de projets. Le futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) pourra ainsi se développer dans tout le secteur Ménoc, qui comme par le passé continuera à être un lieu de création de patrimoine ; - Aménager un espace public homogène du parvis au square, de façade à façade, et prenant en compte l'espace boisé classé des arbres fermant la place sur les trois autres côtés ; L'action s'inscrit pleinement dans la réflexion autour de l'écoquartier culturel et créatif et devra notamment associer les habitants, les usagers et les acteurs de l'économie créative lors de sa définition.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- Services techniques de la ville - UDAP 79 - CAUE 79 - DRAC Nouvelle Aquitaine - Pays d'Art et d'Histoire Mellois en Poitou - Office du tourisme Mellois en Poitou - Association Petites Cités de Caractère
Dépenses prévisionnel / définitif	Adaptation du pourtour de l'Hôtel de Ménoc : 2 200 m² x 90 €/m² : 198 000 € HT Traitement du Haut du rempart : 700 m² x 50 €/m² : 35 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 233 000 € : ≈ 33 000 € HT Implication des usagers (collectif Ménoc) sur des dispositifs d'urbanisme tactique : 1 u x 5 000 €/u : 5 000 € HT **TOTAL : 271 000 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'animations organisés sur le square Fréquentation du square
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie et de la convivialité en cœur de bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-18

RESIGNIFIER LA CITÉ D'ORIGINE POUR ASSEOIR LA CENTRALITÉ (ANCIEN AXE EST-OUEST)

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *La révélation de la cité et de son promontoire*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le premier axe historique de la ville médiévale est la Grande Rue, qui traverse le centre ancien d'est en ouest depuis la rue de la Gour, jusqu'au chemin de la Reine. Actuellement, cet axe n'est pas suffisamment lisible, étant donné que les anciennes portes de la ville ont disparu et que la circulation s'est déportée autour de la ville ancienne : la rue ne bénéficie pas d'un traitement particulier. Aussi, il s'agit de mettre en valeur l'ancien axe ouest-est (la Grande Rue), de la rue de la Gour au chemin de la Reine, afin de retrouver la composition urbaine de la ville ancienne et de rendre lisible son histoire. Cet axe, autant utilitaire que symbolique, a également un rôle à jour comme support de l'expression culturelle et patrimoniale du bourg. Les anciennes portes de la ville pourraient également être signifiées par une signalétique ou une intervention artistique. Le traitement particulier de cet axe ancien, au niveau de l'espace public, pourrait être composé d'un revêtement minéral homogène qualitatif, de caniveaux en pierre calcaire utiles à la gestion et à l'écoulement des eaux de ruissellement, et de pieds de façade fleuris avec une délimitation simple en pierre. 3 séquences sont identifiées : - L'intégralité de la rue de la Gour ; - La Grande rue et la rue des Trois Marchands ; - La rue Fossemagne et le chemin de la Reine. Un projet global de maîtrise d'œuvre est à mener au niveau de l'axe et des places qu'il rencontre (square du palais), en partenariat avec les services concernés et en concertation avec les riverains. Il parait en effet judicieux d'associer les habitants pour le développement d'actions accompagnées sur la réhabilitation des façades et des plantations en pied de murs qui constituent un substrat du faire ensemble.
Partenaires	- Services techniques de la ville - UDAP 79 - Habitants et riverains

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- CAUE 79
Dépenses prévisionnel / définitif	Traitement des séquences 1 et 3 540 ml x 600 €/ml : 324 000 € HT Traitement de la séquence 2 : 300 ml x 550 €/ml : 165 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 489 000 € : ≈ 68 460 € HT Implication des usagers sur des dispositifs d'urbanisme tactique : 3 000 € HT **TOTAL : 560 460 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de m² requalifiés Nombre de plantations réalisées Nombre d'actions réalisées avec les riverains
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie et de la convivialité en cœur de bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-19

RÉVÉLER LES REMPARTS

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *La révélation de la cité et de son promontoire*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Tout comme le patrimoine courant de la ville, les remparts, partiellement disparus ou dissimulés à l'arrière des jardins, se font oublier. Cependant, en tant que limite de l'ancien bourg médiéval, ils jouent un rôle important dans l'histoire de la ville et sont un révélateur primordial à la compréhension du patrimoine de celle-ci. La révélation des remparts de la ville a pour but de permettre une réappropriation du bourg ancien par ses habitants, mais aussi de rendre lisible le bourg médiéval aux visiteurs. Il s'agit de retrouver la ville ancienne, qui aujourd'hui n'est appréhendée par les habitants que par la présence des trois églises romanes. Les interventions possibles autour des remparts donneront lieu à des fouilles préalables, qui seront l'occasion de sensibiliser les habitants et les passants. Des visites pourraient être mises en place à cette occasion. Dans ce sens, plusieurs mises en œuvre sont envisageables et associables : - Une mise en lumière pour révéler les murs et mettre en valeur leurs différents aspects et matériaux de composition (roches, pierres de taille, moellons...) ; - La création d'un parcours patrimoine (sentier d'interprétation), permettant de localiser les éléments de remparts existants, et les anciennes portes en particulier ; - La révélation par des interventions artistiques, en décalant l'approche sur le patrimoine avec une implication des jeunes, par exemple en utilisant les outils média comme la photographie qui suscitent l'imaginaire créatif.
Partenaires	- DRAC Nouvelle Aquitaine / INRAP - UDAP 79 - Habitants et jeune public - Associations culturelles - Fondation du Patrimoine

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Dépenses prévisionnel / définitif	Fouilles et mise en valeur pédagogique : 1unité x 250 000 €/u : 250 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 250 000 € : 35 000 € HT Implication des usagers : 5 000 € HT **TOTAL : 290 000 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'évènements ou actions de sensibilisation mis en place Outils de valorisation installés
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie Renforcement de l'attractivité touristique et valorisation du patrimoine
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-20

VALORISATION DES RUES DE LA CITÉ PATRIMONIALE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *La révélation de la cité et de son promontoire*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La cité de Melle a quelque peu gardé la structure des rues anciennes, qui participent du charme et de la qualification des espaces. Dans le cadre de l'obtention du label Petite Cité de Caractère®, elles ont largement contribué à affirmer la valeur patrimoniale de la ville sur son promontoire, en complément de la présence de la triade romane. Il y a une quarantaine d'années, certaines rues (des Halles, Desfontaines, Raffinière…) ont fait l'objet d'aménagements, par la création de caniveaux centraux et la composition de formes par bande pavée. Ces aménagements se sont dégradés au cours du temps et ne participent plus de la révélation des rues et de l'architecture environnante. A contrario, les venelles et ruelles, où la principale intervention a été d'insérer de la végétation en pied de mur, participent de la révélation de la ville. Ces ruelles et venelles sont bordées en majorité de hauts murs en moellon calcaire ceinturant les jardins privés. L'objectif de cette action est de faire des rues des espaces de promenade et de découverte de la ville pour les habitants et les riverains, et ainsi favoriser un accueil et impulser des envies d'implication autour de la fonction de la rue. Il s'agit de mettre en place une charte d'aménagement des espaces publics pour guider les partenaires et les services techniques de la ville sur la manière d'intervenir en s'appuyant sur : - Une insertion forte du végétal en pied de façade, et en développant autant que faire se peut des plantes grimpantes qui permettent de souligner la composition des façades. Un permis de planter pourra être mis en place auprès des habitants, cadrant notamment le choix des essences et les principes de mise en œuvre ; - La gestion de l'eau sur l'espace public, par la création de caniveaux de collecte, et la définition des profils de voie qui permettent d'alimenter naturellement des espaces de plantation en pied de mur, limitant ainsi les problématiques d'exutoire et adoucissant l'impact de la minéralisation ; - La possible intégration de structures légères, créant des puits de fraicheur ; - La création d'une bande végétalisée au centre de certaines rues qui amènent à descendre vers la vallée de la Béronne, prolongeant mentalement l'impression de continuité avec la vallée.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	La réalisation d'un programme spécifique de mise en valeur des rues qui assurent le lien entre la place Bulault et l'espace Ménoc sera à mettre en œuvre en priorité. Certains espaces des rues (angles de rues, placettes) pourront être questionnés et adaptés, afin de favoriser des événements culturels, tels que de la signalétique décalée, la mise en place d'œuvres artistiques dans le cadre de la biennale d'art contemporain, pour nourrir le récit de la cité.
Partenaires	- Services techniques de la ville - Service Arbre et biodiversité de la ville - UDAP 79 - CAUE 79 - Habitants et riverains
Dépenses prévisionnel / définitif	Premier programme d'intervention et plantations participatives : 1 370 m² x 85 €/m² : 116 450 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 116 450 € : ≈ 16 300 € HT Implication des usagers : 2 500 € HT **TOTAL : 135 250 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	Lancement du permis de planter : 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de plantations réalisées Nombre d'actions réalisées avec les riverains
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-21

STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT D'UNE SIGNALÉTIQUE DYNAMIQUE TOURISTIQUE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *La révélation de la cité et de son promontoire*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La signalétique existante sur la ville de Melle reste banale et commune à un grand nombre de territoires. Les éléments de signalétique à usage exclusivement des piétons se retrouvent en particulier sur les parcours de découverte et touristiques, avec seul le chemin de la Découverte qui affirme aujourd'hui une signalétique cohérente couvrant l'ensemble du périmètre du cœur de ville. En s'appuyant sur la métaphore de la chrysalide et du papillon, les parcours touristiques pourraient être balisés par une scénographie composée de plusieurs dispositifs ayant pour but d'attirer naturellement le regard vers un chemin à suivre ou un élément à regarder. Ces différents éléments, même s'ils prennent des formes variées, devront garder une cohérence visuelle afin de créer une grammaire que le visiteur pourra reconnaitre au cours de sa progression sur le territoire. Pour traduire concrètement ce concept, il est envisageable de s'appuyer sur les principes de l'art déco et ses formes ou impulsions organiques (à l'image de la maison de l'office de tourisme, la passerelle du jardin d'orties, etc.), qui animent les espaces par un contraste avec l'architecture austère de la triade romane. Ce type d'action doit être harmonisé avec le programme de développement culturel lié à la biennale d'art contemporain et les temps d'expérimentation impulsés par le quartier Ménoc et le projet d'écoquartier culturel et créatif. Il conviendrait de définir un cahier des charges global pour permettre aux artistes locaux qui souhaitent s'investir de s'emparer de dispositifs et/ou de mobilier urbain, à réaliser suivant la ligne harmonique pressentie autour du veinage (ramifications) et des nervures (liens) liés à la métaphore du papillon. Une autre option serait d'approfondir la réflexion grâce à la mise en place d'un partenariat avec une école de design : des étudiants en design d'espace ou design communication pourraient ainsi proposer des dispositifs d'information et de parcours pour valoriser la cité ancienne. La structuration de la signalétique sera guidée par l'identification : - Des points d'interpellation ; - Des éléments de ponctuation des parcours ; - Des lieux générateurs ; - Des espaces de destination.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	Dans le cadre de cette action, la ville souhaite impliquer fortement les services techniques (fabrication menuiserie, ferronnerie, peinture, espaces verts…) pour la réalisation de dispositifs. Elle pourra également s'appuyer sur la Beta-Pi et son fablab, pour des fabrications sur-mesure. Malgré le processus d'expérimentation, lorsque les dispositifs à réaliser seront retenus, il conviendra de faire vérifier la tenue et la sécurité des dispositifs par un cabinet de contrôle agréé.
Partenaires	- Services Techniques de la ville - Service culture de la ville - La Béta Pi - UDAP 79 - Commission vie citoyenne, habitants - Etudiants en design
Dépenses prévisionnel / définitif	Coûts d'ingénierie, conception technique, réalisation des dispositifs, appui expérimentation collectif Ménoc : 1 unité x 5 000 €/u : 5 000 € HT AMO design (intervention bimensuelle d'une journée pendant 2 ans : 12 unités x 900 €/u : 10 800 € HT Contrôle APAVE des dispositifs - pour une 10 dizaine de dispositifs : 1 U x 2 000 €/u : 2 000 € HT Implication des usagers : 8 000 € HT **TOTAL : 25 800 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	Partenariat avec une école de design pour le renforcement de la signalétique vers la cité ancienne : 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'éléments de signalétique installés
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la lisibilité du cœur de ville Renforcement de l'attractivité touristique
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-22

OPÉRER UNE SYNERGIE AVEC LE SITE DES MINES D'ARGENT

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *La révélation de la cité et de son promontoire*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Les mines d'argent de Melle, les plus anciennes d'Europe, jouissent d'une notoriété touristique indéniable, attirant un nombre important de visiteurs pendant la saison estivale. Néanmoins, la gestion associative de ce site touristique a pu laisser transparaître une impression de relative autonomie au regard des autres initiatives locales. L'objectif prioritaire consiste à réintégrer le site des mines d'argent dans la trame narrative du territoire communal, lui permettant ainsi de s'insérer pleinement dans le tissu urbain, tout en apportant sa singularité distinctive. Par sa situation géographique favorable sur le chemin de la Découverte, ce site est déjà en position idéale pour créer une continuité harmonieuse entre l'arboretum et les mines. Plusieurs initiatives ont d'ores et déjà été mises en œuvre, notamment la conception d'un jardin carolingien (un élément essentiel de la culture médiévale et qui a exercé une influence considérable sur le développement ultérieur des jardins en Europe). Par conséquent, à l'instar du jardin d'orties situés sur le chemin de la Découverte, le jardin des mines d'argent se doit d'être intégré de manière organique au parcours vert de Melle. Il pourrait devenir un reflet comparatif des nouvelles pratiques de culture et de découvertes botaniques contemporaines. Actuellement affectés principalement à des activités métallurgiques, les espaces verts du site minier offrent également un potentiel de diversification qui pourrait encourager les résidents locaux et les visiteurs à redécouvrir ce lieu historique. En premier lieu, il serait imaginé une utilisation de ces espaces comme lieu d'exposition artistique intégré dans la biennale, en s'appuyant sur la thématique de la mémoire et de la transmission. Ensuite, il serait envisagé de mettre en place des événements novateurs, comme des animations artistiques et pédagogiques, tels qu'un festival de jeux en bois ou des visites nocturnes du jardin carolingien. Ces initiatives visent à insuffler une nouvelle dynamique culturelle et éducative à ce site emblématique.
Partenaires	- L'équipe du site des mines d'argent - Office de Tourisme Mellois en Poitou - Petites Cités de Caractère® - UDAP 79 - Pays d'Art et d'Histoire Mellois en Poitou

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- Habitants - S.A.S.M. (Société archéologie)
Dépenses prévisionnel / définitif	Qualification du lien piéton avec Promontoire par chemin de Loubeau : 200 ml x 150 €/ml : 30 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 30 000 € : 4 200 € HT **TOTAL : 34 200 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'œuvres de la biennale installées sur le site Nombre d'évènements organisés en partenariat avec les mines
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité touristique Dynamisme des commerces et équipements du cœur de ville
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-23

HABITER LA CITÉ ANCIENNE : RÉHABILITATION DU 12-14 GRANDE RUE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *Habiter la cité ancienne*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La commune de Melle a signé le 28 mai 2020 une convention opérationnelle d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine visant la redynamisation du centre-bourg. Elle a ciblé des immeubles vacants situés dans le cœur de bourg sur lesquels une intervention foncière active permettrait de réimplanter des activités en rez-de-chaussée et des logements aux étages, tout en valorisant le patrimoine bâti. En effet, la commune est confrontée à un manque d'offre de locaux d'activité de qualité à l'échelle du centre-bourg, ce qui ne permet pas de répondre aux attentes de porteurs de projet. La commune a ainsi souhaité intervenir de façon prioritaire sur deux immeubles mitoyens, vacants et dégradés, situés au 12 et 14 Grande rue et donnant sur le square du Palais, au sein du quartier Ménoc. Le projet a pour objectif de réunir les deux cellules commerciales actuelles afin de n'en constituer qu'une seule répondant mieux aux besoins de superficie exprimés par les porteurs de projet économiques. De même, dans les étages, il est prévu de réunir les logements des mêmes niveaux pour proposer des T4 ou T5, correspondant à la recherche actuelles du marché locatif sur le territoire. Les travaux envisagés sont les suivants : - Démolition des planchers dégradés, - Désamiantage des toitures, - Réfection de la charpente et de la couverture du n°12, - Percement d'ouvertures entre les deux bâtiments, - Remplacement des menuiseries, y compris au rez-de-chaussée pour le commerce, - Isolation de l'ensemble des bâtiments, - Ravalement des façades, - Cloisonnement, électricité, plomberie, peinture, finitions de sol, murs et plafonds. Des études préalables seront à réaliser avant d'engager la mission de maîtrise d'œuvre : relevés précis et sondages des bâtiments, diagnostic structurel, étude de sol, diagnostics amiante, plomb, termites et diagnostic énergétique.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- EPF NA - UDAP 79
Dépenses prévisionnel / définitif	Honoraires de maîtrise d'œuvre : environ 12% des travaux, soit 53 991 € Travaux : 449 930 € **TOTAL : 503 921 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Co-financements potentiels :* DETR : 201 568 € Fonds vert : 56 241,25 € SIEDS : 33 744,75 € Région Nouvelle Aquitaine : 30 000 €
Calendrier	2024-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements remis sur le marché locatif Mise en location du local commercial
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'offre de logement Renforcement du linéaire commercial Valorisation du patrimoine bâti de la cité
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-24

RÉHABILITATION DES LOGEMENTS DU 20 GRANDE RUE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *Habiter la cité ancienne*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le centre-bourg de Melle comporte un certain nombre de logements vacants, concentrés principalement dans les rues de la cité ancienne (rue des trois marchands, Grande Rue, etc.). La commune est propriétaire de l'immeuble situé au 20 Grande Rue, qui est constitué d'un local commercial, loué au rez-de-chaussée, et de 3 niveaux à usage de logement, chacun de type T1, qui sont aujourd'hui dans un état trop dégradé pour être remis sur le marché locatif. L'objectif est de réhabiliter les logements afin d'accueillir, par exemple, des étudiants, des jeunes en service civique ou en contrat temporaire au tiers-lieu situé à proximité, ou encore des logements passerelles pour des stagiaires travaillant sur le territoire. La méthodologie de projet consiste à réaliser un relevé du bâtiment et les diagnostics techniques préalables (amiante, plomb, diagnostic énergétique). Ensuite, une étude de faisabilité devra être lancée, afin d'estimer le coût estimatif de la réhabilitation, ainsi que l'offre de logement la plus adéquate au regard des besoins. Enfin, le recours à une mission de maîtrise d'œuvre permettra de définir le projet final et de suivre les travaux. La réhabilitation du bâtiment devra être exemplaire sur le plan énergétique et patrimonial, dans le respect du règlement de la ZPPAUP et du projet d'Ecoquartier Culturel et Créatif.
Partenaires	- Communauté de communes Mellois en Poitou (Direction de l'Aménagement et de l'Habitat) - Tiers-Lieu La Bêta-Pi - Toits Etc. - Services techniques de la ville
Dépenses prévisionnel / définitif	Étude de faisabilité : *coût non défini à ce jour* Mission de maîtrise d'œuvre : *coût non défini à ce jour* Travaux : *coût non défini à ce jour*

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	Phase préparatoire (relevés et diagnostics), étude de faisabilité : 2024 Mission de maîtrise d'œuvre / travaux : 2025-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements remis sur le marché locatif Performance énergétique et consommation des logements
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'offre de logements
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-25

RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE JULES FERRY EN LOGEMENTS

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *Habiter la cité ancienne*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'ancienne école de la rue Jules Ferry a été reconvertie : les salles de classes, situées en contrebas de la rue, accueillent aujourd'hui l'école de musique du Pays Mellois et l'association Mot à Mot. Cependant, les anciens logements des instituteurs, en front de rue, sont restés vacants. Ce bâtiment, d'environ 250 m², est dans un état de dégradation avancé. Son potentiel a notamment été étudié lors de la réflexion autour du projet d'Ecoquartier culturel et créatif. L'association Toits Etc., œuvrant pour l'accompagnement des jeunes en matière d'habitat, a alors manifesté son intérêt pour imaginer le réinvestissement du lieu : l'idée est d'accueillir, comme peut le faire une auberge de jeunesse, des jeunes qui arrivent sur le territoire dans le cadre d'un parcours d'engagement et/ou d'insertion socio-professionnelle. Au sein du bâtiment, il est proposé de travailler un projet de lieu de vie autour d'hébergements temporaires, saisonniers, pour les jeunes entre 16 et 30 ans. Dans un format hybride entre une auberge de jeunesse et un Foyer de Jeunes Travailleurs, il s'agit de permettre une accession à un hébergement simplifié pour les jeunes du territoire. Des studios et une colocation sont envisagés, ainsi qu'un logement à vocation plus touristique ou d'insertion. Le projet d'aménagement serait organisé autour d'un espace collectif vivant et coloré au rez-de-chaussée, avec un espace de service partagé (laverie, cuisine, local vélo…) favorisant les interactions sociales. Le projet, se déclinant sous différentes formes (bail temporaire, logement possible à la nuitée, à la semaine) peut permettre de déployer d'autres typologies d'activités, dans une recherche de mixité de population mais également d'usages et de services, avec l'enjeu de proposer un lieu de vie ouvert au public. Parallèlement à l'offre de logements, l'association offrirait un service de médiation, afin de mettre en relation des propriétaires privés et des jeunes qui cherchent un logement. Le projet pourra être réalisé en mobilisant les jeunes du territoires, permettant de définir les principes de programmation de cette typologie de nouveaux logements. Une fois le programme stabilisé, le cahier des charges pour la construction pourra être orienté autour de l'éco-réhabilitation.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	La méthodologie de projet répondra à une démarche habituelle de réhabilitation, avec une phase de programmation, une étude de faisabilité et une mission de maîtrise d'œuvre dont le portage est encore à définir.
Partenaires	- Association Toits etc. - Jeunes, alternants, stagiaires, public en précarité - Communauté de communes Mellois en Poitou - Département des Deux-Sèvres (service habitat-logement) - CRNA Nouvelle Aquitaine (logement jeunes) - URHAJ Nouvelle Aquitaine - Action Logement - CAF 79 - etc.
Dépenses prévisionnel / définitif	Frais d'études, de diagnostic et de mission de maîtrise d'œuvre : *non définis à ce jour* Travaux : *non définis à ce jour*
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	2024-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements proposés Nombre de jeunes accueillis Nombre d'activités partagées proposées
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'offre de logements
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-26

RÉHABILITER L'HOTEL DE MÉNOC EN LIEU D'INNOVATION ET DE VIE CULTURELLE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *Renforcer la synergie entre culture, économie et revitalisation de la cité*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'Hôtel de Ménoc est un bâtiment emblématique de la cité ancienne : protégé au titre des Monuments Historiques, il a connu plusieurs destinations, à l'origine logis seigneurial, puis Tribunal d'Instance jusqu'en 2009. Aujourd'hui, l'Hôtel de Ménoc est envisagé comme un lieu de patrimoine et de création, au cœur d'un projet global d'écoquartier culturel créatif qui permettra de redynamiser la partie historique de la ville et de fédérer les acteurs de l'économie créative. L'objectif est de construire une programmation participant à l'identité du centre-ville, de la valorisation de la cité moyenâgeuse et de l'inclusion sociale, pour affirmer cet espace comme un lieu de destination incitatif pour tous les publics. Le réinvestissement de l'Hôtel de Ménoc commencera par l'installation d'une MicroFolie au printemps 2024 : positionné au rez-de-chaussée du bâtiment, ce musée numérique assorti d'une salle pédagogique permettra d'accueillir le jeune public, ainsi que les habitants et touristes, pour découvrir les œuvres des plus grands musées nationaux. Une réflexion est également en cours autour de l'installation d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire dont est porteur le territoire de Mellois en Poitou : cet équipement, offrant une forte visibilité aux patrimoines et à l'histoire locale, est un des objectifs du renouvellement du label sur la période 2023-2032. La ville de Melle et la Communauté de communes travaillent ainsi à un projet partagé, permettant d'articuler les besoins de chacune des collectivités : - Des besoins propres, avec par exemple pour le Pah l'accueil des bureaux, un espace d'exposition temporaire ou encore un espace de documentation réservé, et pour la ville le musée numérique ou une maison de projets permettant d'orienter les habitants ou porteurs de projet ; - Des besoins parfois communs, avec une espace d'accueil et de vente, un espace d'expression citoyenne, des salles d'ateliers pédagogiques, un espace d'exposition temporaire ou encore autres espaces partagés (espace reprographie, sanitaires, tisanerie, etc.). L'enjeu pour la ville sera également la perméabilité du site avec le square du palais et le développement d'activités sur l'espace public, un équipement « hors les murs » pour faire de l'hôtel de Ménoc un véritable lieu de rayonnement et de résonnance dans la cité.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	Dans le cadre de l'écoquartier culturel et créatif, une synergie entre l'Hôtel de Ménoc, le site du « Trésor » et la réhabilitation du 12-14 Grande rue est recherchée : les productions des artistes et artisans installés dans l'ancien centre des impôts (fiche ML-27) pourraient faire l'objet d'expositions au sein de l'Hôtel de Ménoc ou de vente au sein du local commercial du 12-14 Grande'rue (fiche ML-23).
Partenaires	- Communauté de communes Mellois en Poitou / Pays d'art et d'histoire - UDAP 79 - DRAC Nouvelle Aquitaine (CRMH) - CAUE 79 - Office du tourisme Mellois en Poitou - Association Petites Cités de Caractère Nouvelle Aquitaine - artistes et artisans du « Trésor » - la Béta-Pi - le Centre Socio-Culturel - Société Archéologique et Spéléologique du Mellois - habitants
Dépenses prévisionnel / définitif	Projet estimé à 4 224 032,80 € HT comprenant les études préalables et diagnostics techniques, les Travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre et autres études complémentaires
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Cofinancements identifiés : DETR, Fonds vert, DSIL, Région Nouvelle Aquitaine, DRAC, approche territorial des fonds européens, Communauté de communes Mellois en Poitou, etc.
Calendrier	2024-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Inauguration de la MicroFolie Inauguration du CIAP Nombre d'acteurs accueillis et de partenariats créés au sein de l'Hôtel de Ménoc pour animer le lieu Fréquentation de l'Hôtel de Ménoc
Conséquence sur la fonction de centralité	Valorisation du patrimoine bâti du cœur de ville Renforcement de l'offre culturelle auprès des habitants
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-27

RÉHABILITATION DE L'ANCIEN CENTRE DES IMPOTS : LE « TRÉSOR », LIEU DÉDIÉ A L'ÉCONOMIE CRÉATIVE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *Renforcer la synergie entre culture, économie et revitalisation de la cité*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Dans le cadre de l'étude sur la création d'un écoquartier culturel et créatif, l'ancien centre des impôts, propriété de la communauté de communes Mellois en Poitou, fait l'objet d'une expérimentation : en effet, la commune de Melle a souhaité, en concertation avec les acteurs présents lors des temps de concertation de l'étude, l'ouvrir à un collectif d'artistes, afin d'en faire un lieu de création. Ainsi, depuis la fin du mois de juin 2023, le bâtiment situé rue Croix Paillère abrite un collectif de créateurs, sous le nom de "Trésor". Le lieu permet à une quinzaine de personnes de débuter ou de développer une activité autour de la création artistique ou artisanale, pendant une phase test d'une durée d'un an. Si le lieu n'est pas ouvert au public, il permet toutefois l'organisation d'ateliers de pratique artistique. Il est possible de le visiter et de rencontrer ses occupants sur rendez-vous. La vitalité et le rayonnement de la commune de Melle reposent en partie sur la vitalité de ses activités culturelles. En matière d'arts plastiques, l'enjeu est de conforter un secteur et des dynamiques économiques au-delà de la Biennale internationale d'art contemporain. A travers l'expérimentation menée au Trésor, un coup de pouce est donné à un collectif pendant un an, charge à lui de construire un modèle économique qui conforte la vingtaine d'artistes, créateurs, artisans impliqués. A plus long terme, le projet du Trésor devra entrer en synergie avec la réhabilitation de l'Hôtel de Ménoc et la redynamisation du quartier, en créant des liens forts avec les espaces d'exposition, de résidence et de vente qui seront proposés. Aujourd'hui, l'objectif premier, à l'issue de la phase d'expérimentation, est de proposer aux artisans un site sécurisé et agréable pour y développer leurs activités. Ainsi, il convient d'effectuer des travaux de couverture, une mise aux normes de l'installation électrique et une sécurisation du bâtiment pour en assurer un confort d'usage minimum. L'acquisition par la ville puis la réhabilitation plus ambitieuse du bâtiment seront questionnées au fur et à mesure de l'avancée de la structuration juridique et économique du lieu par les acteurs, en évoquant les différents scenarii de portage (délégation de maîtrise d'ouvrage, bail emphytéotique, etc.).

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- Collectif d'artistes du Trésor - Communauté de communes Mellois en Poitou - Acteurs culturels locaux - UDAP 79
Dépenses prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	Expérimentation : 2023/2024 Travaux de sécurisation et de mise aux normes : 2024/2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'artistes installés au sein du bâtiment Nombre d'actions ou événements organisés dans la ville en lien avec le collectif
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'économie créative Développement de l'attractivité touristique et culturelle
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-28

RÉHABILITER LA SALLE JEANNE D'ARC EN LIEU DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *Renforcer la synergie entre culture, économie et revitalisation de la cité*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Située sur les remparts de la ville, la salle Jeanne d'Arc est un bâtiment ancien de qualité de 100 m² qui a été rétrocédé à la commune de Melle par la Communauté de communes Mellois en Poitou à la suite de l'aménagement du quartier de l'ancien hôpital (création du siège de la Communauté de communes, par l'intercommunalité et de l'Espace Goirand, jardin public et scène de plein air, par la commune). L'objectif est de créer un équipement accueillant des résidences artistiques, renforçant ainsi les outils proposés par la ville en matière de culture et d'éducation populaire. Le gros œuvre est en bon état, les travaux consistent à renforcer les performances thermiques du bâtiment (remplacement des menuiseries et isolation) ainsi qu'à réaliser son aménagement intérieur. Intégrée au futur « Écoquartier culturel et créatif », la vocation de cette salle sera de : - Proposer un atelier de travail à des plasticiens en résidence : espace dégagé de travail, systèmes d'accroches aux murs ; - Un petit espace de convivialité (tisanerie/kitchenette) ; - Des toilettes et douche PMR ; - Comprendre un petit espace loges/toilette accessible de manière indépendante lors de spectacles utilisant la scène de plein air. Le projet sera coconstruit avec les futurs usagers potentiels et affichera une dimension environnementale et patrimoniale affirmée. Au regard de l'optimisation de la salle et des usages potentiels en lien avec la dynamique du Quartier Culturel Créatif, la question de diversification de son usage pourra être envisagée. L'équipe municipale souhaite rénover le bâtiment avec des matériaux biosourcés. Une réflexion est par ailleurs en cours sur un autre équipement de la ville, à titre expérimental, et pourra nourrir le projet : la Communauté de communes œuvre en effet au développement de la filière chanvre locale dans un objectif de développement économique et de pratiques vertueuses en matière d'habitat. La ville bénéficie d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration et rénovation thermique, énergétique d'une salle de sport avec des matériaux biosourcés. Cette

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	démarche et les objectifs poursuivis par cette opération sont reproductibles et donc reconduits sur d'autres projets de la ville, dont celui de création de résidence artistique. De plus, dans la réflexion globale menée au sein du projet d'écoquartier culturel et créatif, une réflexion sur la gestion des déchets du chantier pourrait être menée. Pour mener à bien le projet, une étude de faisabilité ainsi qu'une mission de maîtrise d'œuvre seront nécessaires, en s'appuyant sur les compétences d'un architecte et un bureau d'études spécialisé en rénovation thermique du bâti ancien, pour une approche véritablement opérationnelle.
Partenaires	- Partenaires institutionnels culturels, notamment ceux travaillant déjà avec la ville pour l'organisation de la Biennale (FRAC Poitou-Charentes) - DRAC Nouvelle Aquitaine - Acteurs culturels locaux - Associations utilisatrices du site Goirand - CRER Nouvelle Aquitaine
Dépenses prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	Concertation avec les utilisateurs : 2023 Étude de faisabilité / Maîtrise d'œuvre / autorisation d'urbanisme : 2024 Consultation d'entreprises / chantier (4 à 6 mois) : 2024/2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Usages et fréquentation de la salle Retours qualitatifs des usagers Performance énergétique et consommation du bâtiment
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'offre culturelle du centre-bourg Amélioration du cadre de vie des habitants
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-29

RECONFIGURATION ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EXEMPLAIRE DE LA SALLE SAINT-JO SPORTS

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *Repenser des équipements du quotidien*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La salle Saint-Jo Sports est situé en cœur d'îlot, au nord du centre-bourg de Melle et est accessible depuis la rue Saint-Pierre. Le site est idéalement situé : proche du bourg, sur un cheminement touristique. Le terrain est néanmoins escarpé, il domine la Béronne que l'on aperçoit depuis le parvis de la salle de sport. Les parcelles sont bordées de jardins, maisons et de l'ancienne école. Deux parkings sont situés au pied du bâtiment. L'équipement permet la pratique de l'éducation physique et sportives des scolaires, ainsi que le tennis de table, le roller, la boxe française ou encore la gymnastique volontaire. Sa situation en cœur de ville, contrairement aux équipements sportifs du Pinier, est un réel atout quant à la limitation des déplacements véhiculés. Le projet a 2 objectifs : - Engager une rénovation thermique complète d'un bâtiment communal énergivore : le but est de réduire significativement les déperditions énergétiques et améliorer le confort d'été, avec un objectif de diminution de 60% après travaux. L'utilisation de matériaux biosourcés, en production locale est également recherchée : la ville a notamment bénéficié, en 2022, de l'appui de Karibati, entreprise experte des matériaux biosourcés et géosourcés pour le bâtiment, qui accompagne le territoire de Mellois en Poitou pour étudier l'opportunité de développer une filière chanvre. ; - Adapter les lieux aux usages en restructurant la salle avec la création de deux vestiaires, des douches, une entrée, ainsi qu'une zone de stockage. La salle de pratique de 558m² actuelle sera ainsi réduite à 466m². La commune a recruté une maîtrise d'œuvre, afin d'engager la phase opérationnelle du projet de rénovation. Une première phase de diagnostic et d'esquisse sera livrée au cours du 1er trimestre 2024.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- Communauté de communes Mellois en Poitou - UDAP 79 - Associations sportives locales
Dépenses prévisionnel / définitif	Honoraires de maîtrise d'œuvre et études complémentaires (étude de faisabilité, relevé topo, diagnostics techniques) : 73 820,50 € HT Travaux : 1 080 510,00 €
Plan de financement prévisionnel / définitif (à remplir par la collectivité)	*Cofinancements potentiels identifiés :* DETR : 400 000 € Agence Nationale du Sport : 300 000 € Approche territoriale des fonds européens : 150 000 € Département 79 : 100 000 € Fonds vert : 30 000 € SIEDS
Calendrier	2024-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des consommations énergétiques du bâtiment Fréquentation de la salle / satisfaction des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'offre en services et équipements
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-30

RECONFIGURATION DE L'ESPACE SAINTE-CATHERINE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *Repenser des équipements du quotidien*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'espace Sainte-Catherine est situé au cœur du centre-ville, aux abords de la place de la poste. Il accueille aujourd'hui plusieurs activités : - Le musée Monet Goyon, réunissant des motos de collection ; - Une salle dévolue à la pratique du yoga, en partie basse ; - Une salle de musique occupée par les « Amis Réunis » (qui se déplace au sein de l'école de musique, rue Jules Ferry). Une évolution bâtimentaire est souhaitée afin de mieux répondre aux usages et aux besoins de la population : - Permettre le développement de l'association Monet Goyon qui occuperait désormais la partie basse de l'espace Sainte-Catherine et bénéficierait désormais de dépendances pour installer un atelier garage ; - Créer une salle de danse dans l'actuelle salle du Musée, équipement manquant en cœur de bourg et dont les besoins sont identifiés depuis de nombreuses années ; - Améliorer les conditions d'accueil des activités de yoga, qui investirait la salle de musique ; Les bâtiments nécessitent une réfection partielle afin que chacun des espaces corresponde aux nouveaux usages affectés. Ainsi, le cahier des charges global du projet sera finalisé sur la base d'une concertation avec les usagers actuels et futurs. La mutualisation d'espaces (vestiaires) entre la future salle de danse et la salle du yoga sera facilitée par cette nouvelle répartition. Des travaux de modification seront nécessaires : - Réfection de la couverture de la partie basse ; - Rénovation énergétique, cloisonnement, électricité, plomberie et revêtements du rez-de-chaussée et de l'étage pour l'aménagement du musée ; - Création d'ouverture pour accès aux vestiaires partagés des salles de pratique ; - Aménagement de la salle de danse (pose d'un parquet, pose de miroirs et de barres) ;
Partenaires	- Occupants actuels du site

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- Futurs usagers de la salle de danse - UDAP 79 - Services techniques de la ville - Office de tourisme Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Plan de financement prévisionnel / définitif (à remplir par la collectivité)	*Non défini à ce jour*
Calendrier	2024-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise à disposition des nouveaux équipements Fréquentation des salles de pratique Fréquentation du musée
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'offre en services et équipements
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

STRATÉGIE DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Ingénierie d'appui à l'élaboration des plans-guides et des feuilles de route de 3 des 4 pôles secondaires de Mellois-en-Poitou

CHIZÉ (79170)

janvier 2024 - Plan d'actions

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-01_ AGRANDIR LA MAISON MÉDICALE

CONTEXTE

Afin de maintenir l'offre de services de proximité, la commune récemment propriétaire du bâti de la maison de santé souhaite agrandir le local du kinésithérapeute et conforter l'offre de services médical sur la commune.

la maison médicale aujourd'hui

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le projet consiste à construire une annexe à la maison médicale sur la parcelle. Le besoin identifié est de 100 m² de surface utile, de plein pied pour garantir son accessibilité.
Le projet permettra l'installation d'un kiné et d'un assistant médical, en plus des bureaux des médecins et infirmiers déjà présents dans le bâtiment initial.

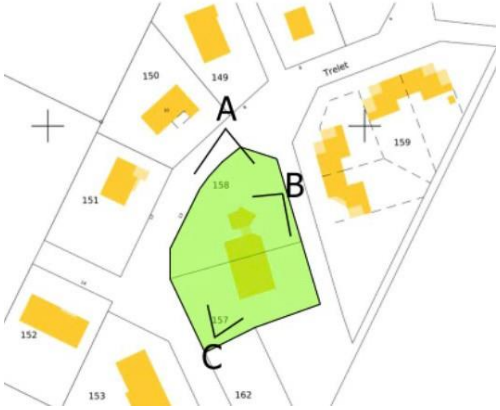

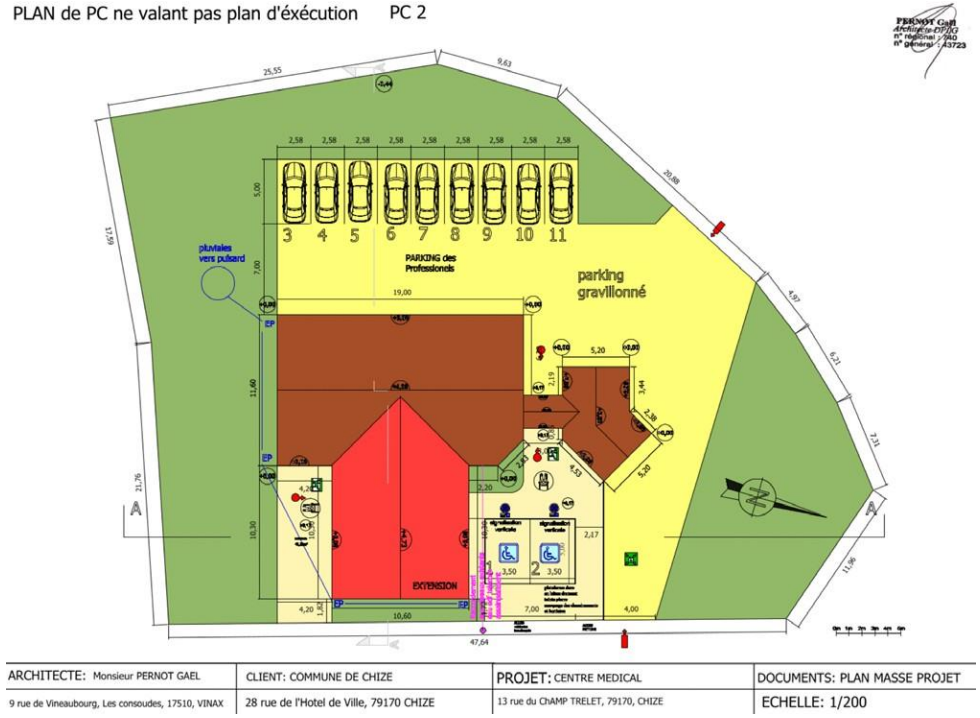

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	ARS Mellois-en-Poitou département Etat
Calendrier	2024

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	190 000 €HT

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-02_STRUCTURER LE TIERS LIEU BEGUIER

CONTEXTE

La commune a acquis en 2022 un ensemble immobilier situé Rue Henri Béguier auprès de la SA Melloise (bailleur social). La construction située au coeur d'un lotissement est restée dans sa configuration d'origine et comporte 8 logements répartis sur deux niveaux . Elle souhaite requalifier cet ensemble pour mieux répondre aux nouveaux besoins de la commune et requalifier ce petit quartier avec un équipement public qui lui amènera une nouvelle dynamique

DESCRIPTION DE L'ACTION

Une étude menée par ID79 et le CAUE a permis de déterminer les modalités d'intervention sur ce bâtiment prévoyant :

- la relocalisation la bibliothèque dans un nouvel espace confortable et aux normes en vigueur pour les usagers,
- l'ménagement d'une salle de réunion/activité adjacente à la bibliothèque et en liaison directe,
- la création d'1 bureau associatif (APIEEE) + 1 espace de co-working pouvant accueillir une douzaine de personnes

Sur ce dernier volet un accompagnement à la démarche Tiers Lieu permettra de préciser le besoin et le potentiel de dynamique des acteurs locaux, en parallèle des études de techniques sur le bâti, notamment les étages, pour créer du logement (cf. FA-03)

Un volet participatif est également prévu, des groupes de travail seront associés au suivi de ce dossier.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	CAF Fond Tiers Lieu
Calendrier	accompagnement + études > 2024 réhab > 2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	790 000€HT

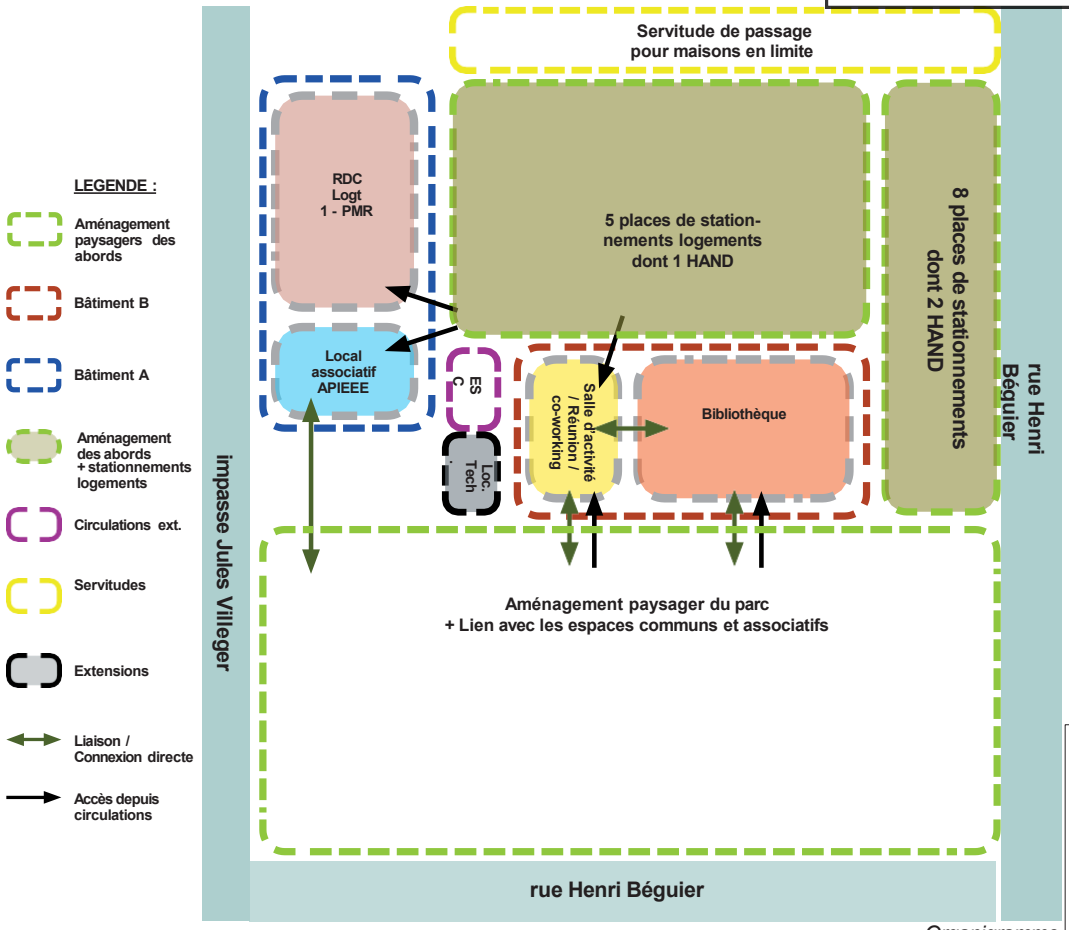

Organigramme

QUELQUES RÉFÉRENCES DE PROJET

1. ***Isle & Co,*** Douzillac (24) : un projet construit par et pour les jeunes (ados, jeunes parents) dans l'ancienne école du village. Le lieu est devenu un point de rendez-vous pour les jeunes parents et les ados.
2. ***La Buissonnière***, Ligueux (24) : Fablab et café associatif

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-03_RECONQUERIR L'IMMOBILIER STRATEGIQUE : LES LOGEMENTS BÉGUIER

CONTEXTE

Propriétaire depuis 2022 d'un ensemble immobilier situé Rue Henri Béguier acquis auprès de la SA Melloise (bailleur social). La construction située au cœur d'un lotissement est restée dans sa configuration d'origine et comporte 8 logements répartis sur deux niveaux . La commune souhaite conserver des logements qu'elle va
réhabiliter et rénover énergétiquement. Ces logements sont toujours considérés comme des logements sociaux et pourront bénéficier d'aides à ce titre.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La ville a délibéré en mars 2024 pour engager les études de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du site sur la base du cahier des charges, du descriptif de mission et du pré-programme établi par ID79 et le CAUE. Le calendrier prévoit une un avant projet d'ici la fin de l'année afin de réaliser les demandes de financement début 2025.

Un volet participatif est également prévu, des groupes de travail seront associés au suivi de ce dossier.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	CAF Fond Tiers Lieu
Calendrier	AVP : fin 2024 Recherche financements : 2025 Livraison-2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	790 000 €HT pour l'ensemble Tiers Lieu + logements

e (étudiants du CNRS, réfugiés, urgence, ….)

Pré-programme réalisé par le CAUE

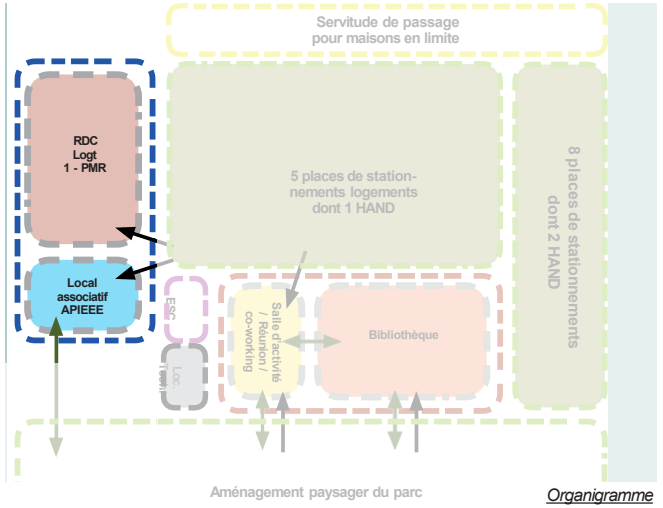

Organigramme NIVEAU RDC

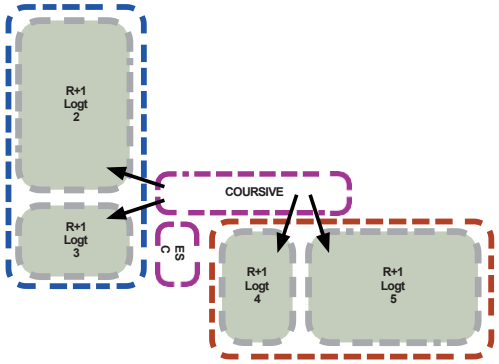

Organigramme NIVEAU R+1

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-04_ RECONQUERIR L'IMMOBILIER STRATEGIQUE : LE 53 RUE DUGUESCLIN 1/2

CONTEXTE

Situé au coeur de la polarité commerciale, dans une parcelle de 1300 m2, l'ancien cabinet médical de Chizé est vacant : une opportunité pour compléter l'offre commerciale de proximtié et l'offre de logements du cœur de bourg.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un projet à l'îlot pourrait permettre de développer une offre de logements neufs en coeur de bourg et un local commercial sur l'alignement de la rue Duguesclin.

Un appui en programmation pourrait être sollicité auprès d'ID-79, du CAUE ou de l'ANCT pour accompagner la réflexion du GT. Un projet de MAM pourrait être étudié dans ce cadre si le besoin est confirmé.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	commune + EPF
Partenaires	l'ANCT pourrait être mobilisée pour le bâti en front de rue via le Fond Friche
Durée	2024-2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	550 000€HT

état des lieux

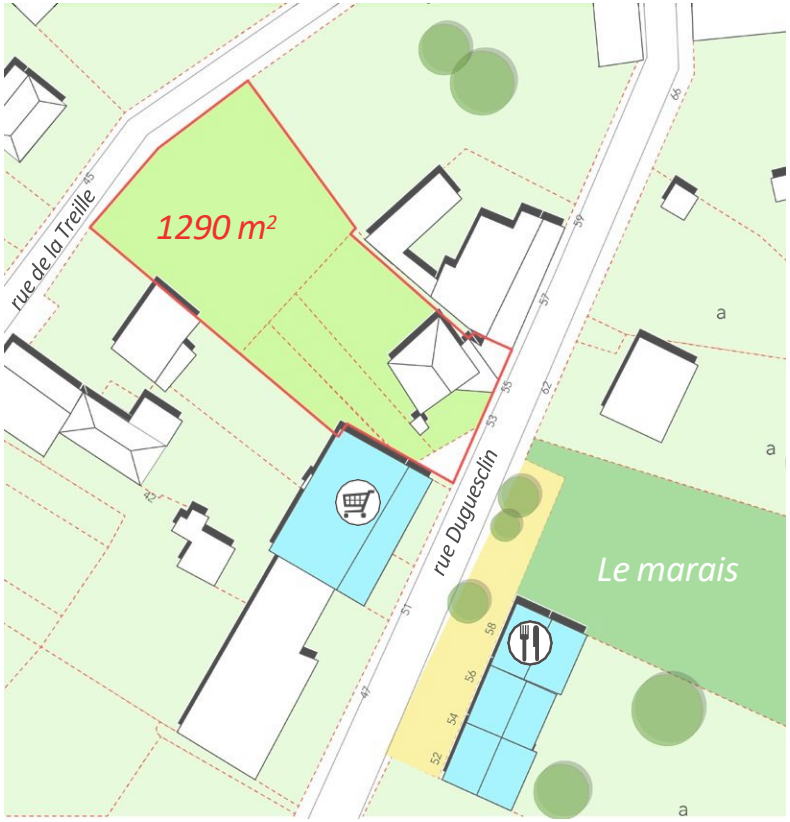

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-04_ RECONQUERIR L'IMMOBILIER STRATEGIQUE : LE 53 RUE DUGUESCLIN 2/2

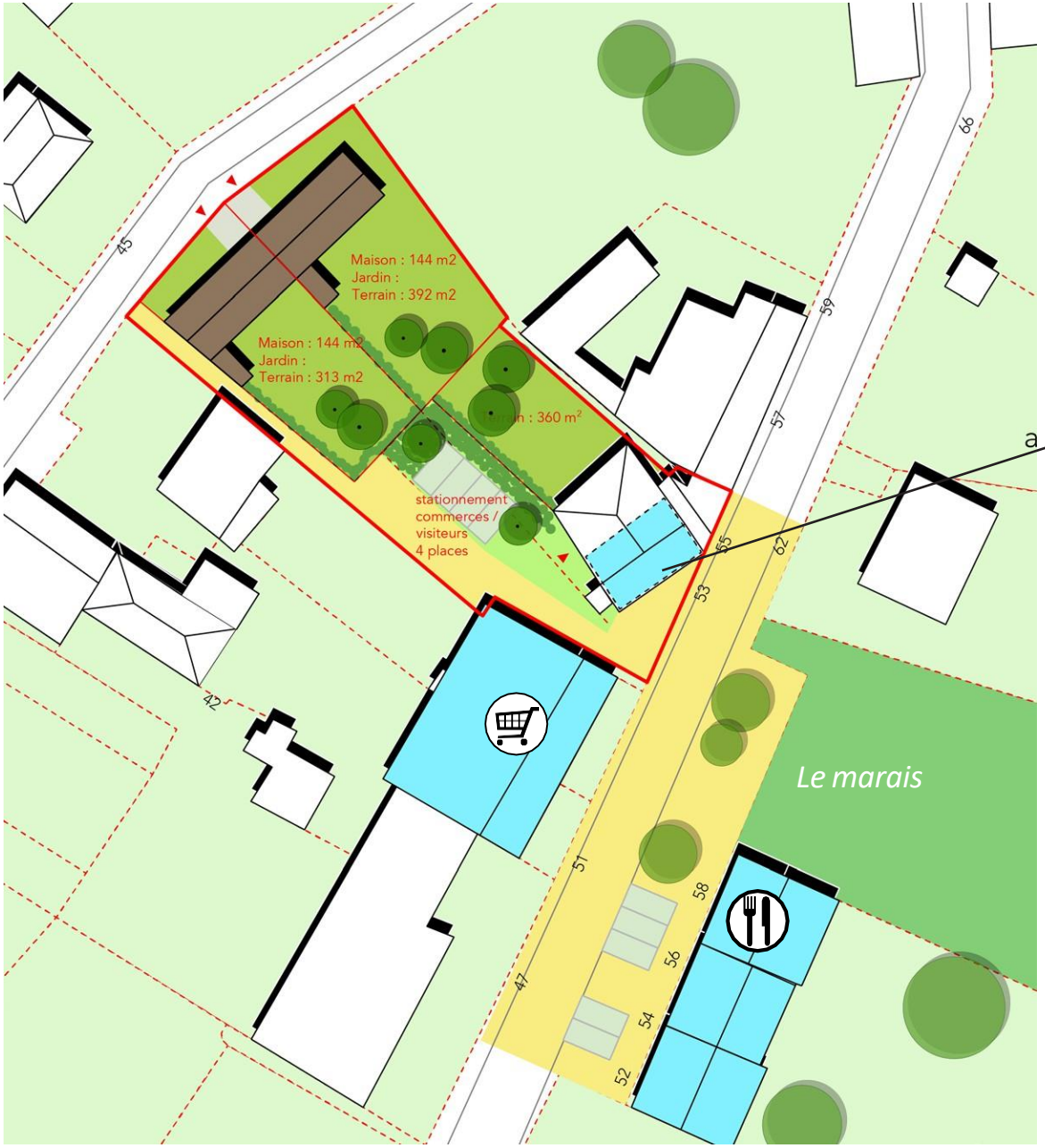

Lots 1 et 2

stationnement clientèle et Lot 3

Local commercial : 90 m²

Plateau piéton

proposition dinsertion de deux maisons neuves sur la parcelle

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-05_LA VÉGÉTALISATION DE LA COUR D'ÉCOLE

CONTEXTE

La commune constate d'importants problèmes de ruissellement en cas de fortes pluies à l'aval de la cour d'école. Elle souhaite entreprendre des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation. Elle a réalisé des devis et souhaite réaliser les travaux en réalisant au préalable une demande au Fonds Vert

DESCRIPTION DE L'ACTION

La désimpermébilisation et la végétalisation représente l'occasion d'impliquer les élèves autour d'un projet à dimension participative et écologique.

état existant

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	Etat via le Fond Vert élèves
Calendrier	2024

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-06_VALORISER LES TRAVERSÉES DE LA BOUTONNE

CONTEXTE

La commune de Chizé travaille son armature de cheminements doux, favorisant des alternatives à la voiture au quotidien.
A travers les traversées de la Boutonne, il s'agit d'élargir ces itinéraires aux bourgs voisins appartenant à la commune : Availle et L'île.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Programme détaillé des travaux

- Déclaration au titre de la Loi sur l'eau
- Implantation des clôtures et portillons en prairie
- Acquisition et pose des passerelles
- Création des appontements des bacs à chaîne
- Acquisition et mise en oeuvre des bacs à chaînes
- Création et pose de la signalétique

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	à définir
Durée	2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	1 bac : 40 000€HT 2 bacs 70 000€HT

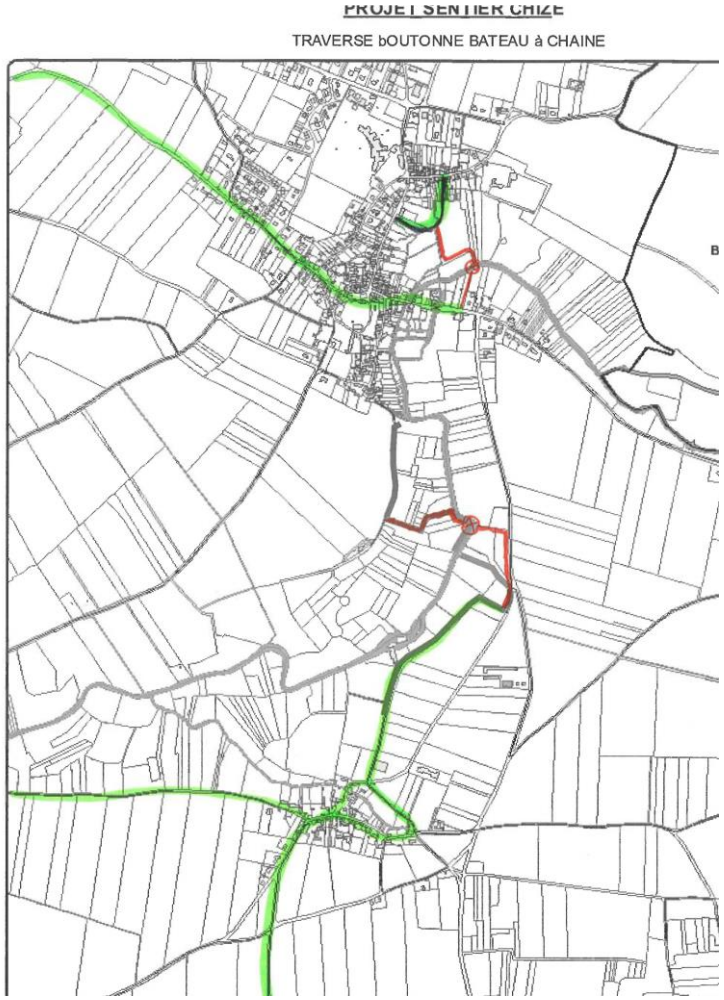

Tracé de la traversée Nord

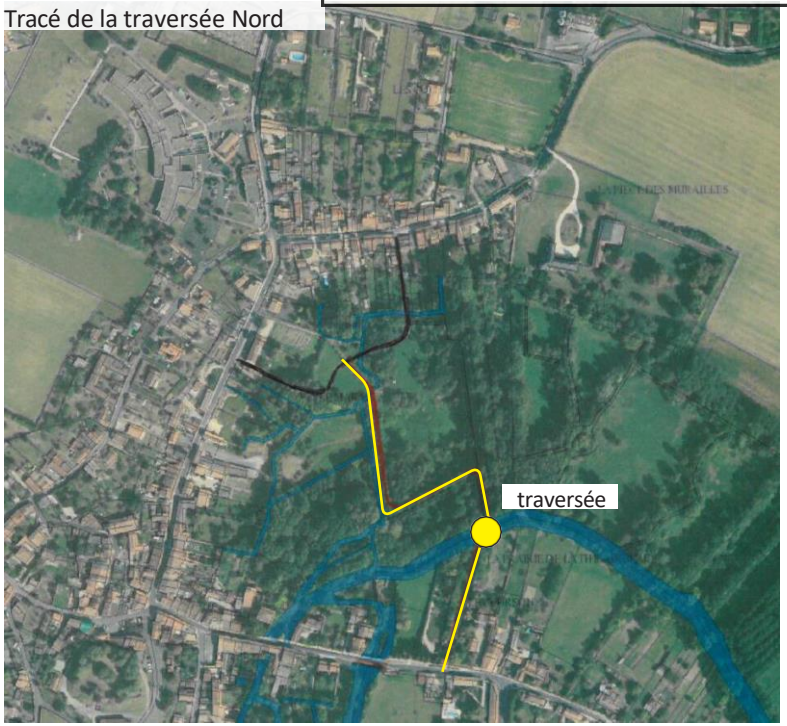

Tracé de la traversée Sud

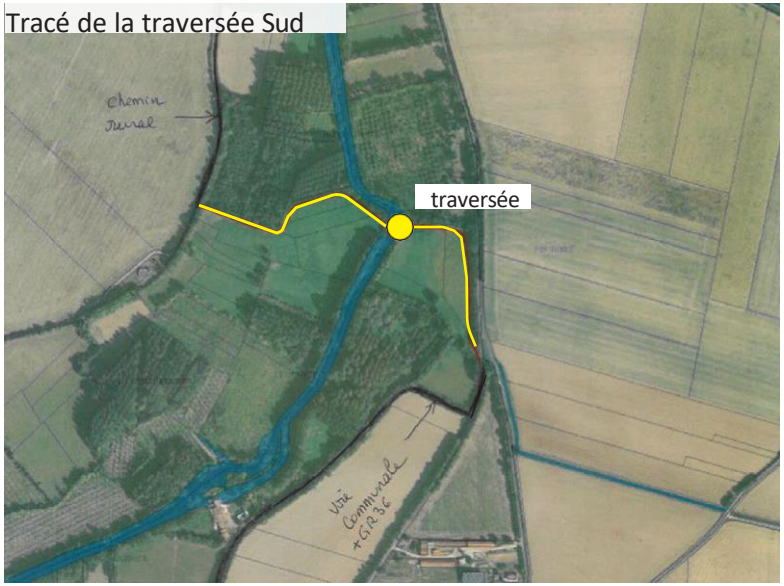

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-07-A_L'ENTRÉE NORD

CONTEXTE

L'entrée de bourg de Chizé est le support d'une offre commerciale de proximité, accessible par la trame de cheminements doux, cependant la traversée de la Route de la Forêt (D1) peut être dissuasive pour s'y rendre à pied ou à vélo.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La section de voie étant étroite, il n'est pas possible de prolonger les cheminements qui longent la route de la même manière qu'en amont. Deux dispositifs sobres mais à fort effet de levier :

- un plateau piéton, avec un revêtement de sol contrastant avec la chaussée à l'embouchure
- un principe de Chaussidou, pour éloigner la circulation des rives, quand le traffic le permet, et encourager les modes doux

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune + Département
Partenaires	à définir
Calendrier	2024-2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	148 200 €HT

Existant

Proposition de projet

Un plateau piéton reliant la polarité commerciale et les cheminements doux

Un marquage au sol permettant de sécuriser la progression des piétons et de faire ralentir les véhicules

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-07-A_REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS : L'ENTRÉE NORD

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-07-A_REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS : L'ENTRÉE NORD

Proposition de dispositifs pour apaiser l'entrée Nord (D1)

Coupe existant
D1

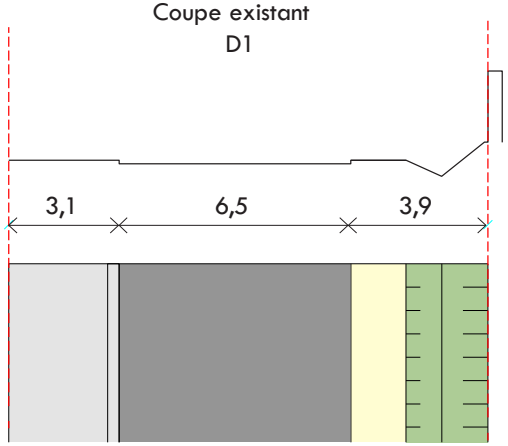

Coupe chaussée à voie centrale banalisée ou Chaussidou

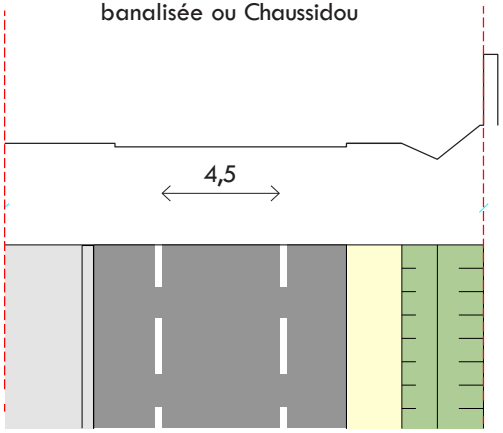

Estimatif détaillé	
Plateau piéton	75 000 €HT
Revêtement type Chaussidou / section 1	27 400 €HT
Revêtement type Chaussidou / section 2	42 800 €HT
Signalétique cheminements en amont	3 000 €HT

Proposition de dispositifs pour apaiser l'entrée Nord (D106)

Chicane

Réduire partiellement la section de la voirie pour contraindre au ralentissement dans un des sens de circulation.

Coût : +
Complexité de MOE : +

Feu pédagogique

Informer sur la vitesse de circulation et récompenser par un symbole les vitesses adéquates.
Possibilité de recourir à un feu vert passant au rouge quand la vitesse est excessive.

Coût : +
Complexité de MOE : ++

Plateau ralentisseur

Sur le même modèle que les aménagements préconisés pour la D1.

Coût : ++
Complexité de MOE : +

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-07-B_REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS : LES ABORDS DE LA MOTTE 1/2

CONTEXTE

Au pied de la Motte Cadastrale, la place du Chateau accueille les vacanciers en camping car, offrant un point de vue en surplomb du village. Pourtant cet espace public a été réduit avec le temps à une nappe d'enrobé, dénué d'usages.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un aménagement sobre des abords de la Motte permettrait de mieux inscrire cet élément paysager au coeur du village et de révéler le potentiel des bâtiments aux alentours. Le projet proposé consiste à mieux délimiter les espaces de voirie, en désimpreméabilisant ce qui peut l'être et en permettant d'autres usages pour les piétons par l'ajout de mobilier.

Une étude de MOE à lancer

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	ANCT via le Fonds Vert
Calendrier	>2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	240 000€HT

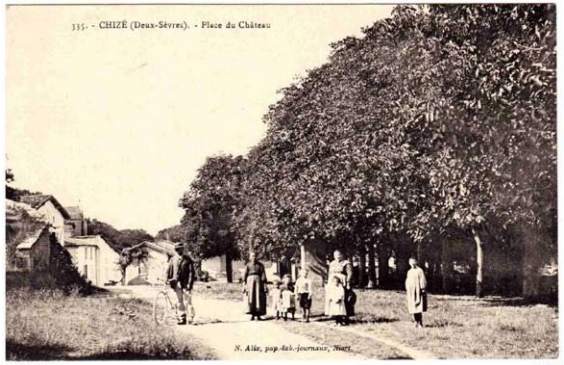

La place hier ©Delcampe

La place en 2023

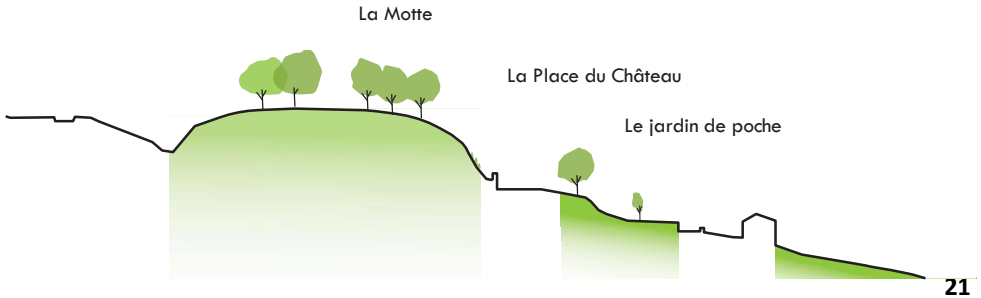

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-07-B_REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS : LES ABORDS DE LA MOTTE 1/2

revêtements sobres mais se distinguant de la voirie

Références de projet

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

STRATÉGIE DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Ingénierie d'appui à l'élaboration des plans-guides et des feuilles de route de 3 des 4 pôles secondaires de Mellois-en-Poitou

LA MOTHE-SAINT-HÉRAY (79800)

Janvier 2024 - Plan d'actions

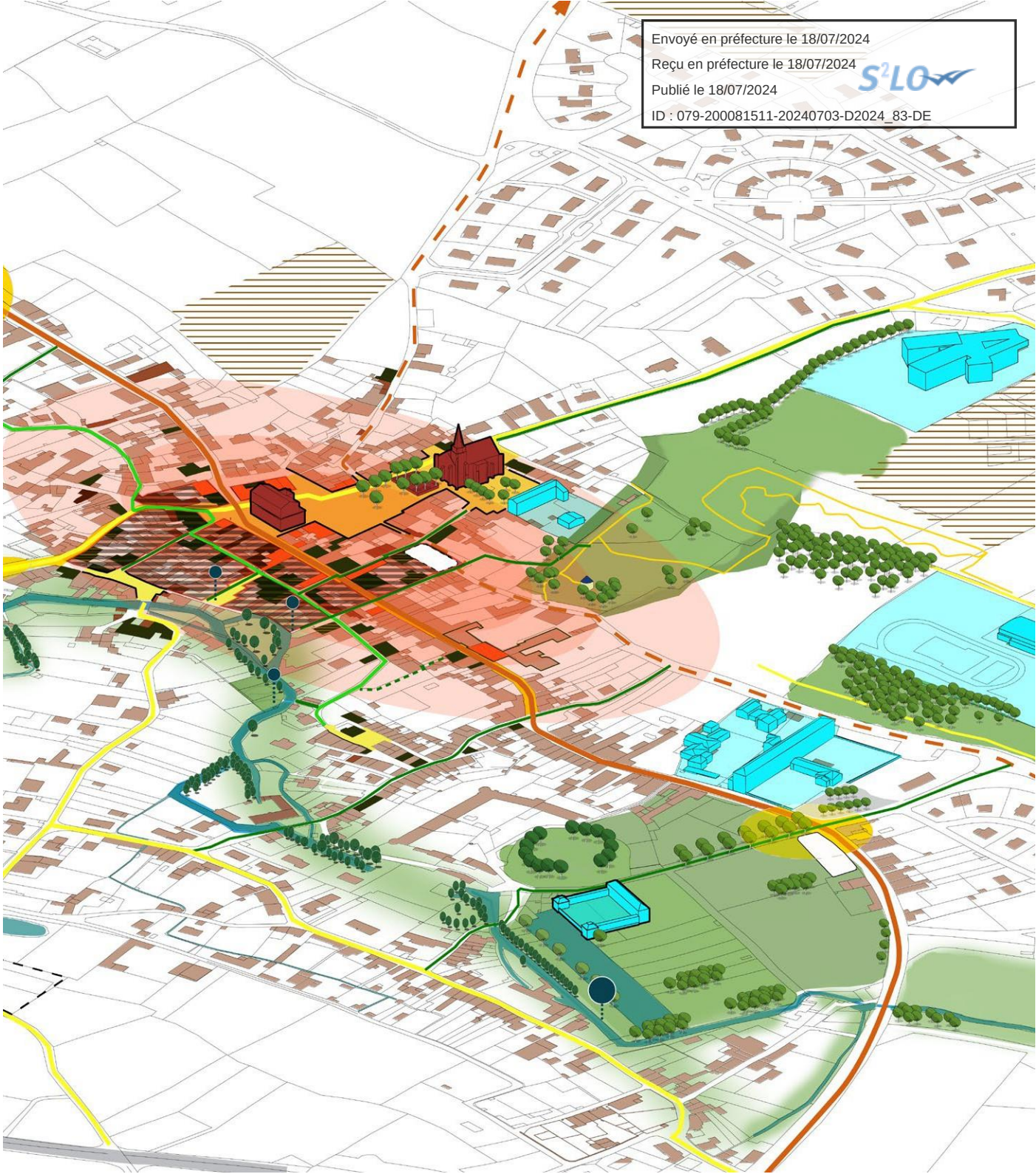

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-01_RECONQUERIR LES ILOTS DEGRADES DU BOURG

CONTEXTE

Les îlots du centre ville sont compris dans le périmètre ZPPAUP, au titre de leur caractère patrimonial. Leur conservation et leur réhabilitation nécessite cependant de les adapter aux modes d'habiter actuels.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur certains îlots, des opportunités de créer de nouvelles situations de logement peuvent exister en reconfigurant les limites foncières, en soustrayant du bâti pour offrir un jardin de qualité et des conditions de confort lumineux, un espace de stationnement individuel ... Quelques outils types mobilisables dans le périmètre ORT détaillés au moyen de trois exemples.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	opérateur privé ou Foncière ?
Partenaires	ANAH
Calendrier	2025-2028

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir selon étude OPAH

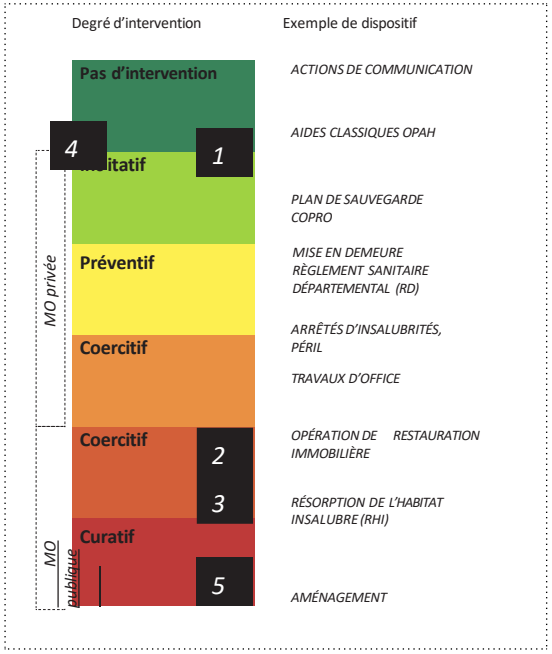

1. **Denormandie dans l'Ancien**
   défiscalisation sous réserve d'une réhabilitation lourde (le cout des travaux doit être supérieur à 25% du coût de l'achat)
2. **Opération de Restauration Immobilière (ORI)**
   déclaration utilité publique DUP + obligation de travaux + délais (2 à 3 ans) => se substituer au propriétaire pour faire les travaux
3. **Vente d'immeuble à rénover (VIR)**
   DUP Vivien pour acheter et exproprier : l'acquisition du bien sera alors estimée en fonction du coût des travaux pour assurer l'habitabilité de l'immeuble (clos/ couvert saint) ; l'ANAH finance jusqu'à 80% du second oeuvre-finition. La commune porte le projet, d'au profit d'un tiers (bailleur social) ou non.
4. **DUP « réserve foncière »** *:* la commune se réserve le droit de sécuriser le foncier, sans avoir un projet précis et ficelé
5. **DUP aménagement** : sur un périmètre d'ensemble, la revente des immeubles recyclés finance la requalification des espaces publics du secteur

+ Dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF)
l'ANAH finance le déficit d'opération selon la destination de l'immeuble (taux de logement social, accession sociale etc.)

LM-01-A_ RECONQUERIR LES ILOTS DEGRADES DU BOURG : L'INCITATIF POUR AMÉLIORER LE LINEAIRE JOFFRE

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CONTEXTE

Le linéaire Joffre est en relativement bon état comparé à d'autres situations sur le bourg.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'évolution des normes de location implique la mobilisation des propriétaires privés qu'il s'agit d'accompagner dans la réhabilitation de leurs biens :
- aides au ravalement de façade
- aides pour les réhabilitations thermiques.

La commune peut aussi déployer un plan de ravalement de façades

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Privés
Partenaires	à définir
Calendrier	> 2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir avec étude OPAH

à conforter avec étude OPAH

Possibilité de recourir à l'ORI : obligation de travaux dans un délais de 2 à 3 ans

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-01-B_ RECONQUERIR LES ILOTS DEGRADES DU BOURG : LE COERCITIF POUR RENOUVELER L'OFFRE D'HABITAT : L'ILOT DES OUCHES

CONTEXTE

A l'extrémité du linéaire Joffre, le linéaire de l'Ouche concentre des bâtis mutables et dégradés tels que des garages ou des maisons de ville.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Restucturer le bâti quand celui-ci est dégradé et peu habitatble (hauteurs restreintes, pas d'ensoliellement, pas d'espace de stationnement ou pour la gestion des OM), pour renouveler l'offre d'habitat en coeur de bourg.
Ces interventions lourdes nécessitent un portage qui peut être assuré dans le cadre d'une convention avec l'EPF, ou avec une foncière.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	à définir
Partenaires	ANAH
Calendrier	> 2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir avec étude OPAH

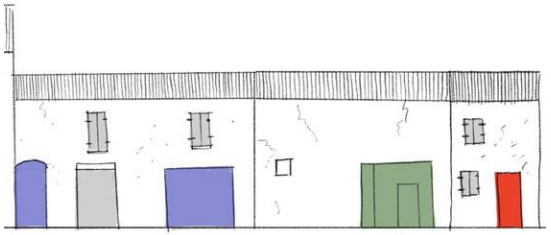

état initial : 3 garages dégradés

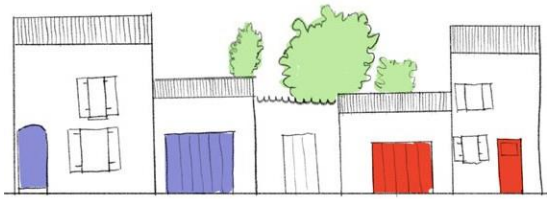

proposition d'intervention : 2 maison de ville + ses agréments : garage, terasse …

état initial : 1 maison + 1 garage dégradés

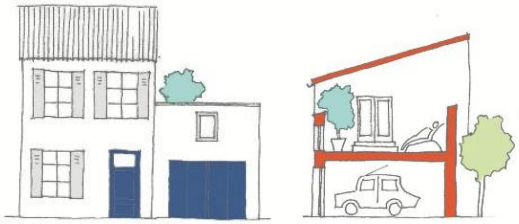

proposition d'intervention : 1 maison de ville + ses agréments : garage, terasse …

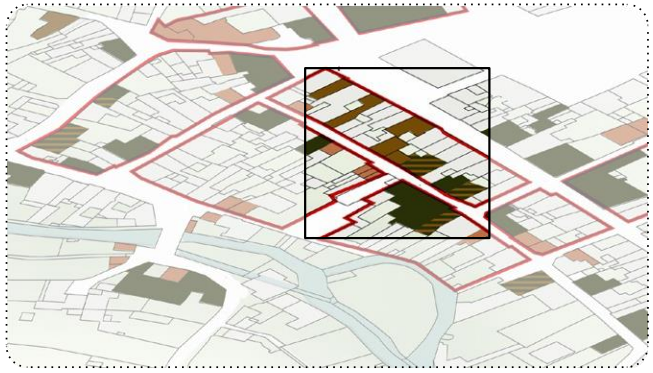

à conforter avec étude OPAH

+ habitabilité confort par l'aération du tissus bâti (ensoleillement, ventilation naturelle ...) cf. coer- citif / curatif

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-01-C_ RECONQUERIR LES ILOTS DEGRADES DU BOURG : LE CURATIF POUR AÉRER ET TRANSFORMER L'EXEMPLE DE L'ÎLOT DU REMPART

CONTEXTE

L'îlot du Rempart concentre un grand nombre de bâtis fortement dégradés, dont un en ruine.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La commune recourt au DPU pour aménager une poche de stationnements, un espace pour les OM et un jardin de proximité.
La déconstruction des bâtis permettrait de gagner un potentiel de 715 m² au sol pour aménager une placette plantée et stationnée où déporter du stationnement résidentiel.
L'aménagement de la place ou la construction de logements neufs pourrait réutiliser les pierres issus du bâti d'origine.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	à définir : Fonds Friche
Calendrier	> 2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	200 000 €HT

à conforter avec étude OPAH

Bâti dégradé rue des Remparts

Un questionnement en cours sur le profil de voie / gestion du stationnement

Un potentiel de 18 places de stationnement

INSERTION DU PROJET

Préparation de la parcelle : démolitions, déconstruction et stockage	**80 000 €HT**
Aménagements paysagers : stationnements perméables, salons et plantations	**110 000 €HT**
TOTAL	**200 000 €HT**

RÉFÉRENCES DE PROJET

placette plantée - ©*d'une ville à l'autre*

réemploi des pierres d'angle - ©*atelier L*

stationnement perméable

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-02-A_REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS DU BOURG : LA PLACE CLÉMENCEAU

CONTEXTE

Lieu de centralité dans la vie Mothaise, avec la tenue du marché et de la fête des Rosières, la place Clémenceau est aujourd'hui peu hospitalière et confortable, principalement occupée par du stationnement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La requalification de la place prévoit la restitution de stationnements perméables en dégageant un parvis piéton au pied de la mairie et des halles.

Au total, c'est environ un quart de la surface qui sera désimperméabilisée, favorisant des îlots de fraîcheur, la perméabilité des sols et des continuités écologiques.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	à définir
Calendrier	2024-2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	cf. étude MOE

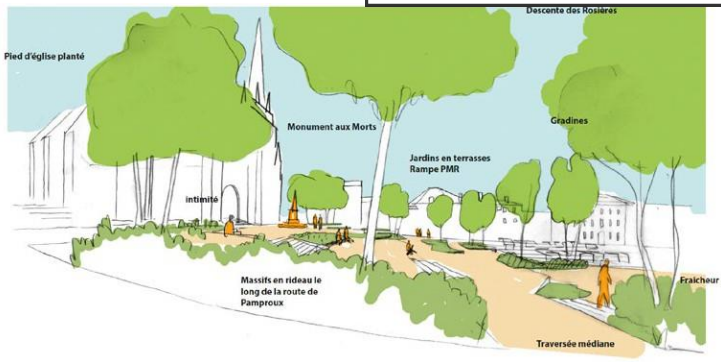

La faisabilité réelle d'une rampe PMR intégrée aux jardins sera étudiée à partir du plan topographique établi par un géomètre et des contraintes archéologiques.

AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE CENTRE-BOURG // LA MOTHE-SAINT-HÉRAY
COPIL - PRÉSENTATION DE L'ESQUISSE - 14 MARS 2023 - DOCUMENT DE TRAVAIL V2

Alice Broilliard & Julien Viniane paysagistes-concepteurs / urbanisme **Scale** BET VRD / urbanisme / environnement
Ablomé architecture / urbanisme

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-02-B_ REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS DU BOURG : LA RUE JOFFRE

CONTEXTE

La rue Joffre est la rue principale du bourg, où se concentre l'offre de commerces. Son traitement routier et son étroitesse la rendent peu hospitalière pour les piétons.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La requalification de la rue Joffre va de paire avec un nouveau plan de circulation dans les ruelles afin de globalement faire ralentir le trafic et améliorer l'expérience des piétons. L'intégration du stationnement minute à un traitement type zone de rencontre permettrait d'affirmer la destination piétonne de cette voie, en déportant le stationnement résidentiel dans l'épaisseur des ruelles (cf. FA-0X - îlot des remparts)

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	à définir
Calendrier	> 2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	cf. étude MOE

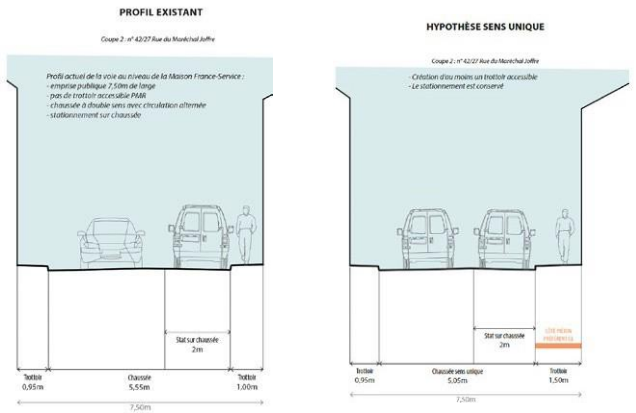

ZOOM MOBILITÉS & CIRCULATIONS : PROPOSITION / SENS DE CIRCULATION

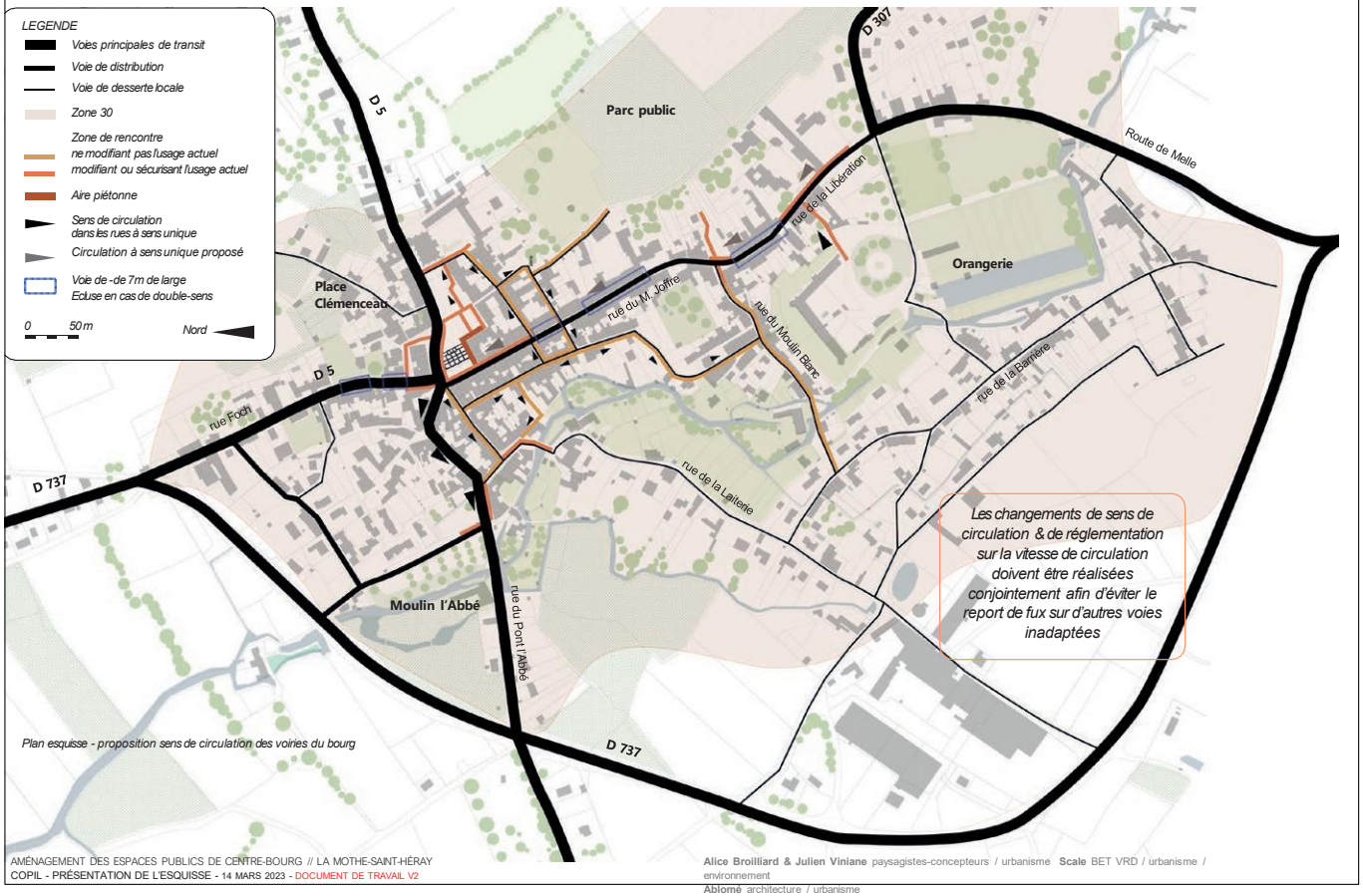

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-03-A_ REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS DU BOURG : ENTRÉE DU BOURG SUD

CONTEXTE

Si le bourg dispose de nombreux atouts paysagers et patrimoniaux, leur mise en relation reste un maillon à créer pour rendre la vie du bourg plus agréable et la découverte des patrimoines attrayante.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La commune a déjà mis en place un aménagement provisoire pour élargir le trottoir à proximité du collège.

L'aménagement pérenne prévoit un traitement du sol unifié entre le parvis du collège et l'Orangerie, invitant à emprunter la trame des cheminements doux au bord de la Sèvre (Chemin des Douves).

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	Fonds Vert
Calendrier	à définir

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	selon estimatif paysagiste mandataire

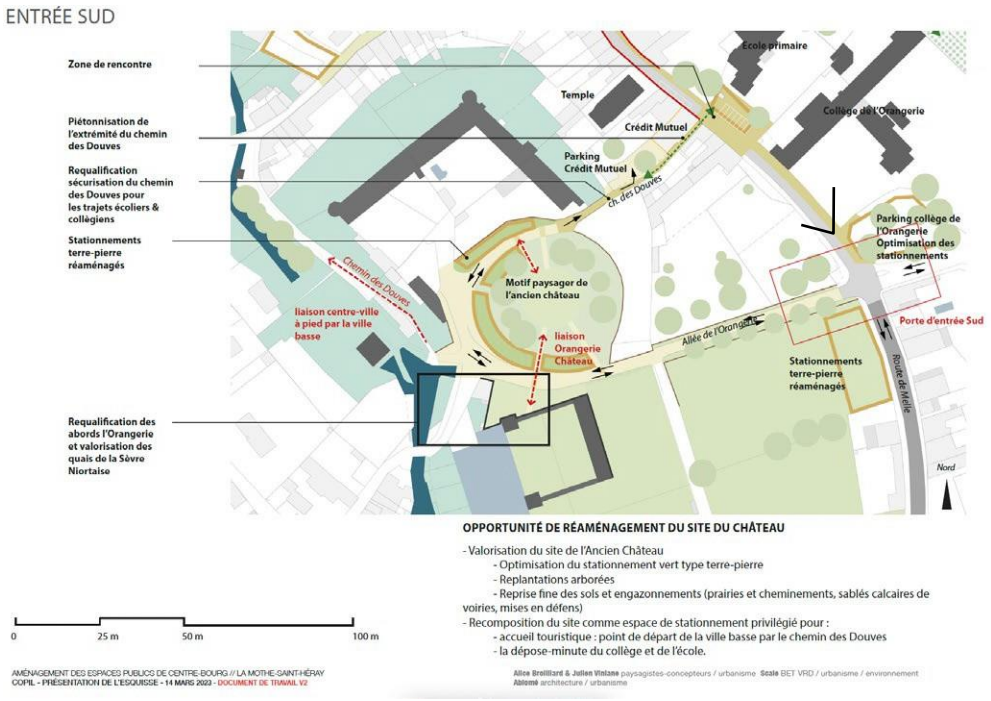

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-03-B_ REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS DU BOURG : ENTRÉE DU BOURG OUEST

CONTEXTE

Si le bourg dispose de nombreux atouts paysagers et patrimoniaux, leur mise en relation reste un maillon à créer pour rendre la vie du bourg plus agréable et la découverte des patrimoines attrayante.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le stationnement du Pont l'Abbé a déjà fait l'objet d'un traitement paysager qu'il s'agit de prolonger sur le croisement entre la rue du Pont l'Abbé et la rue Madeleine Gelin pour conforter la place des cheminements doux, notamment des plus jeunes, à proximité de la bibliothèque.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	Fonds Vert
Calendrier	à définir

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	selon estimatif paysagiste mandataire

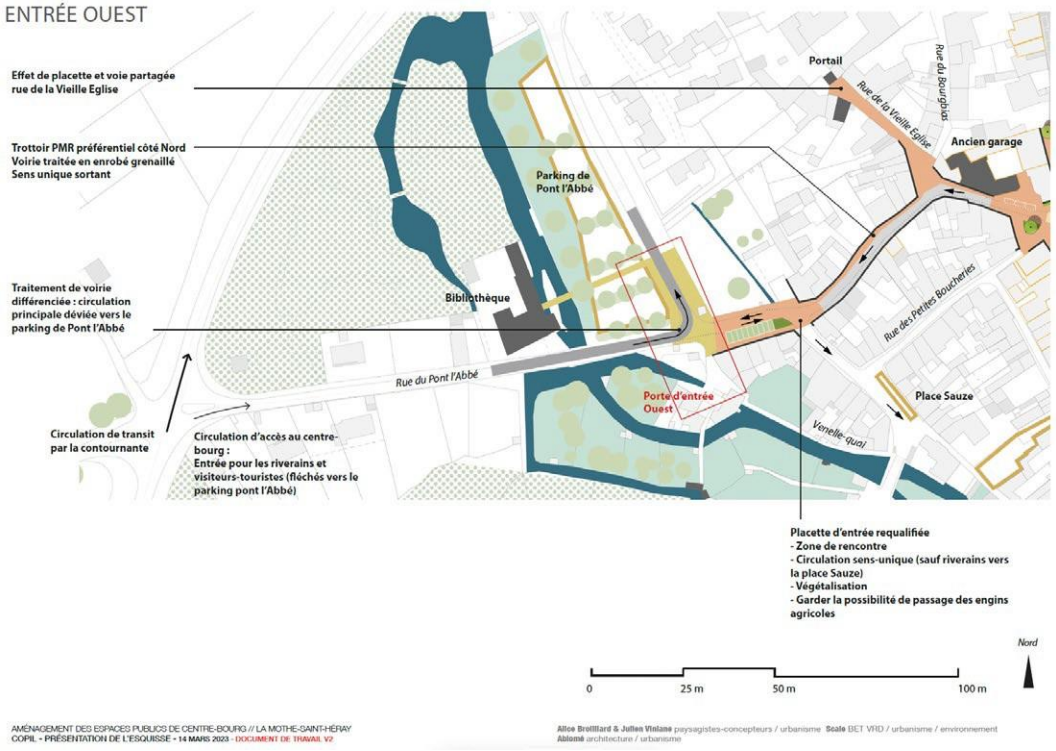

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-04-A_DEVELOPPER LES RUES JARDINÉES : LA RUE DE L'OUCHE

CONTEXTE

Entre les berges de la Sèvre et l'avenue principales, les rues du Bourgbias et de l'Ouche accueillent une circulation résidentielles à un endroit où la densité des îlots bâtis ne permet pas à tous d'avoir un espace extérieur.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Une action d'accompagnement des réhabilitations bâties pour améliorer l'image du coeur de bourg.

Favoriser la plantation de frontages pour mettre en valeur l'architecture du bourg, perméabiliser les sols et offrir des jardins de poches aux résidents du bourg.

En particulier, qualifier l'élargissement de la rue du Bourgbias, qui accueille du stationnement, comme une placette plantée en cœur de bourg.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	ANCT / Fonds Vert
Calendrier	2026-2030

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir

rue des Ouches

rue du Bourgbias - croquis d'intervention paysagère

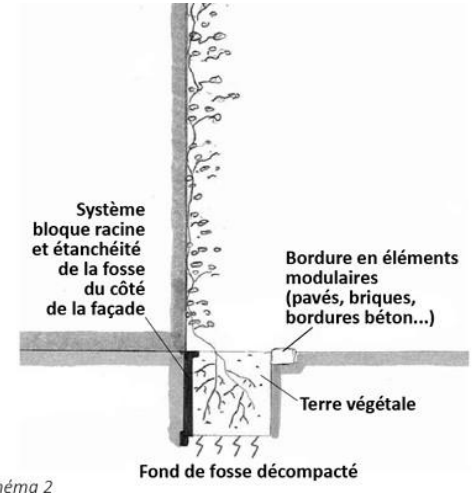

schéma 2

Le choix d'une palette végétale rustique, nécessitant peu d'entretien et pas d'arrosage impacte positivement l'économie du projet.

cf. palette végétale en annexe + FA-00

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-04-B_ DEVELOPPER LES RUES JARDINÉES : LA RUE DES PETITES BOUCHERIES

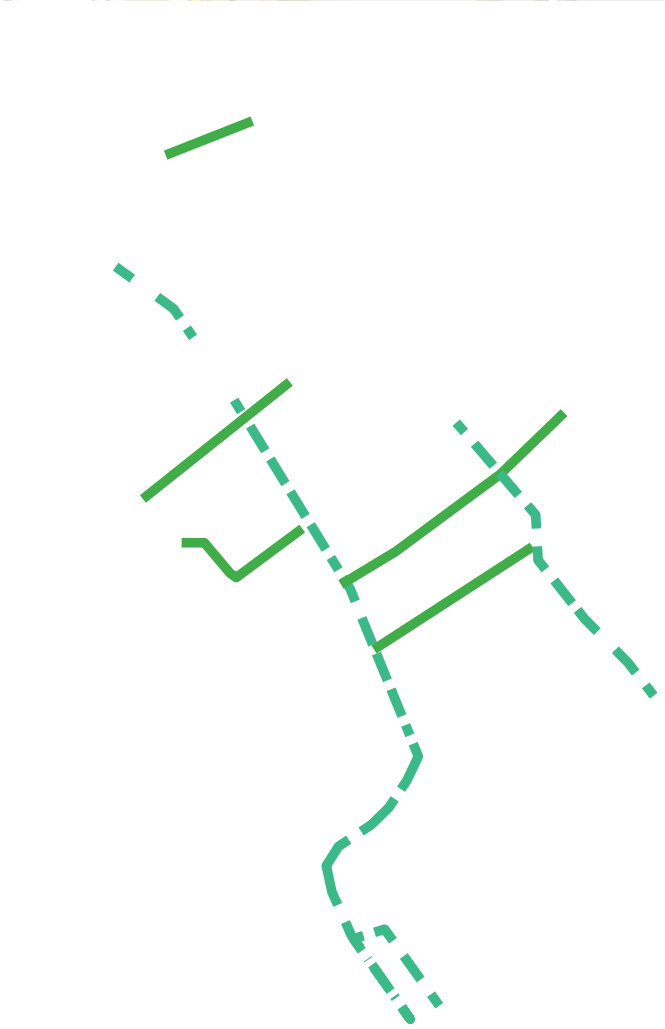

rue secondaire longeant la Sèvre (575 ml)

ruelles traversantes 480 ml

strate haute

chèvrefeuille
ruelles ensoleillées
vitesse de croissance +++
résistance à la sècheresse +++
intérêt écologique +++

fallopia
ruelles ensoleillées
vitesse de croissance +++
résistance à la sècheresse ++
intérêt écologique ++

rose trémière
ruelles ensoleillées
vitesse de croissance +++
résistance à la sècheresse ++
intérêt écologique ++

strate intermédiaire

buis commun
ruelles ombragées
vitesse de croissance ++
résistance à la sècheresse +++
intérêt écologique ++

iris d'Allemagne
ruelles ombragées
vitesse de croissance +
résistance à la sècheresse +++
intérêt écologique ++

euphorbe
ruelles ensoleillées
vitesse de croissance +++
résistance à la sècheresse ++
intérêt écologique ++

strate basse

bruyère
mixte
vitesse de croissance ++
résistance à la sècheresse +++
intérêt écologique ++

phacélie
ruelles ensoleillées
vitesse de croissance ++
résistance à la sècheresse +++
intérêt écologique ++

lamier de Florence
ruelles ombragées
vitesse de croissance ++++
résistance à la sècheresse +++
intérêt écologique +++

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-05_MODERNISER L'OFFRE TOURISTIQUE DU MOULIN L'ABBÉ

CONTEXTE

La commune retravaille son positionnement touristique et souhaite moderniser et recentrer l'offre touristique du Moulin l'Abbé autour du thème de la minoterie, afin de révéler son patrimoine bâti et immatériel.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Programme :
exposition pédagogique, atelier de minoterie et pétrissage de pain
bibliothèque + requalification du seuil (espaces publics)

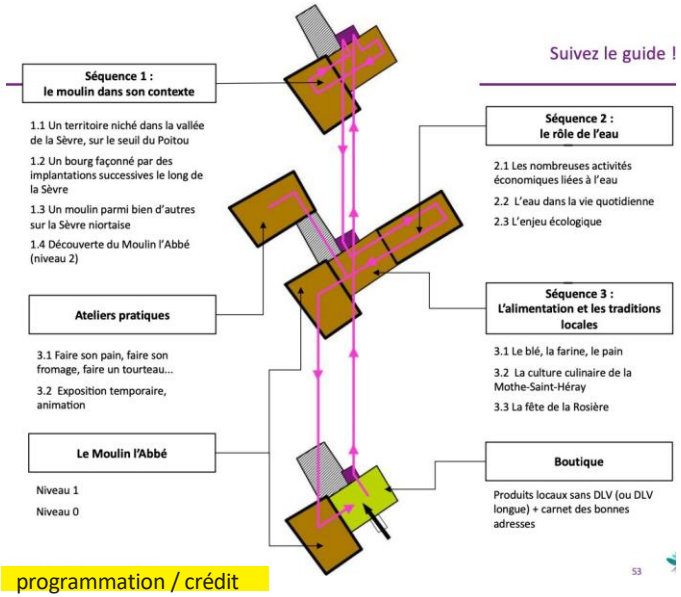

programmation / crédit

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	Office du tourisme
Durée	2024-2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	1 220 000 €HT

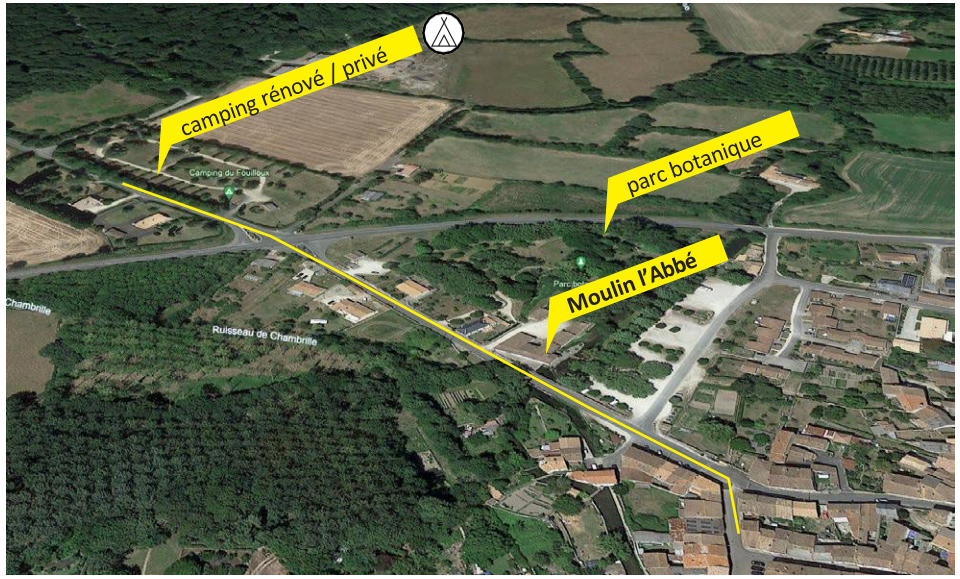

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-06_AMENAGER LA PLAINE SPORTIVE

CONTEXTE

Après la construction du pôle sportif en surplomb de la vieille ville, à proximité des équipements scolaires, la commune souhaite rassembler les équipements sportifs d'extérieur sur une plaine.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le projet vise à proposer une offre d'équipement sportif d'extérieur inclusive, s'adressant en premier lieu aux femmes.

A plus long terme, il serait intéressant :

- ***de compléter l'offre de workout par de l'équipement senior en lien avec l'EHPAD, prévoir une diversité de mobilier pour tous les âges (adapté aux familles)***
- ***de planter le site pour favoriser une meilleure insertion de la polarité dans le paysage***

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	à définir ***ARS ?***
Calendrier	2024-2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	133 000 €HT

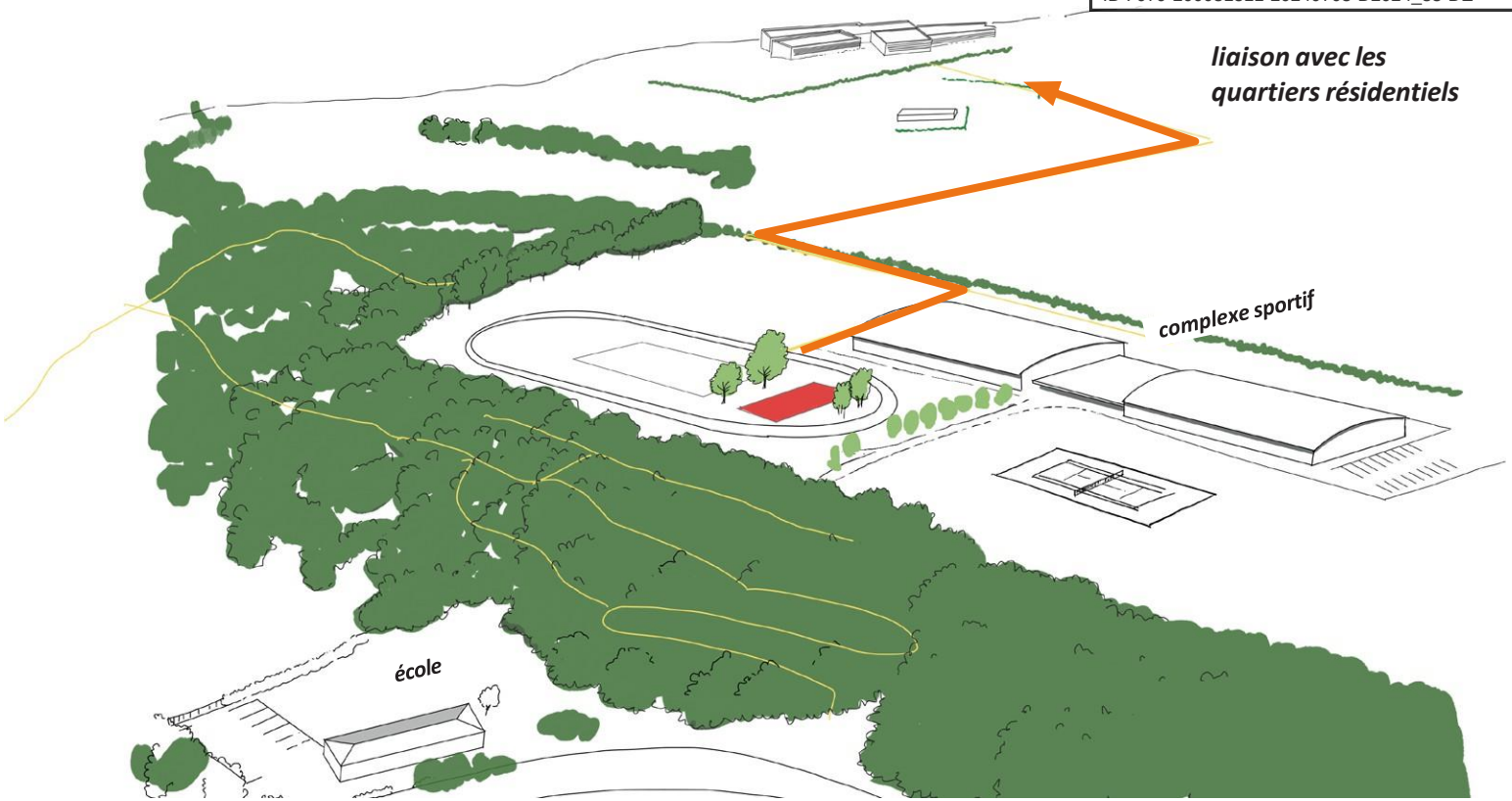

Exemple de projet : workout inclusif à Cléguérec, projet co-financé par l'ARS et l'EHPAD de Cléguérec (35) : lien vers le projet

Exemple de projet : terrain de sport intégré dans le paysage - Olot (Gerone)

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-07_VEILLE ET PROSPECTIVE SUR LE DEVENIR DE LA LAITERIE

CONTEXTE

Bâtiment emblématique aux portes de La Mothe-St-Héray, la laiterie, est une friche de 10 000 m2 de bâti et bénéficie d'une cour de 5000 m2.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Si le lieu est aujourd'hui propriété privée, ses volumes en font une opportunité pour devenir un lieu de loisirs dans le futur : sports indoor, artisanat, brocante, musée …

Ce projet d'ampleur nécessite de mûrir durant les prochaines années.

La Laiterie aujourd'hui

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	Office du tourisme,
Calendrier	> 2030

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir

Un exemple de projet : la laiterie de Coulon : les marchés gourmands

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence nationale de la cohésion des territoires

0+ urbanistes
projets urbains, paysage & développement des territoires

STRATÉGIE DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Ingénierie d'appui à l'élaboration des plans- guides et des feuilles de route de 3 des 4 pôles secondaires de Mellois-en-Poitou

AIGONDIGNÉ (79370)

Janvier 2024 - Plan d'actions

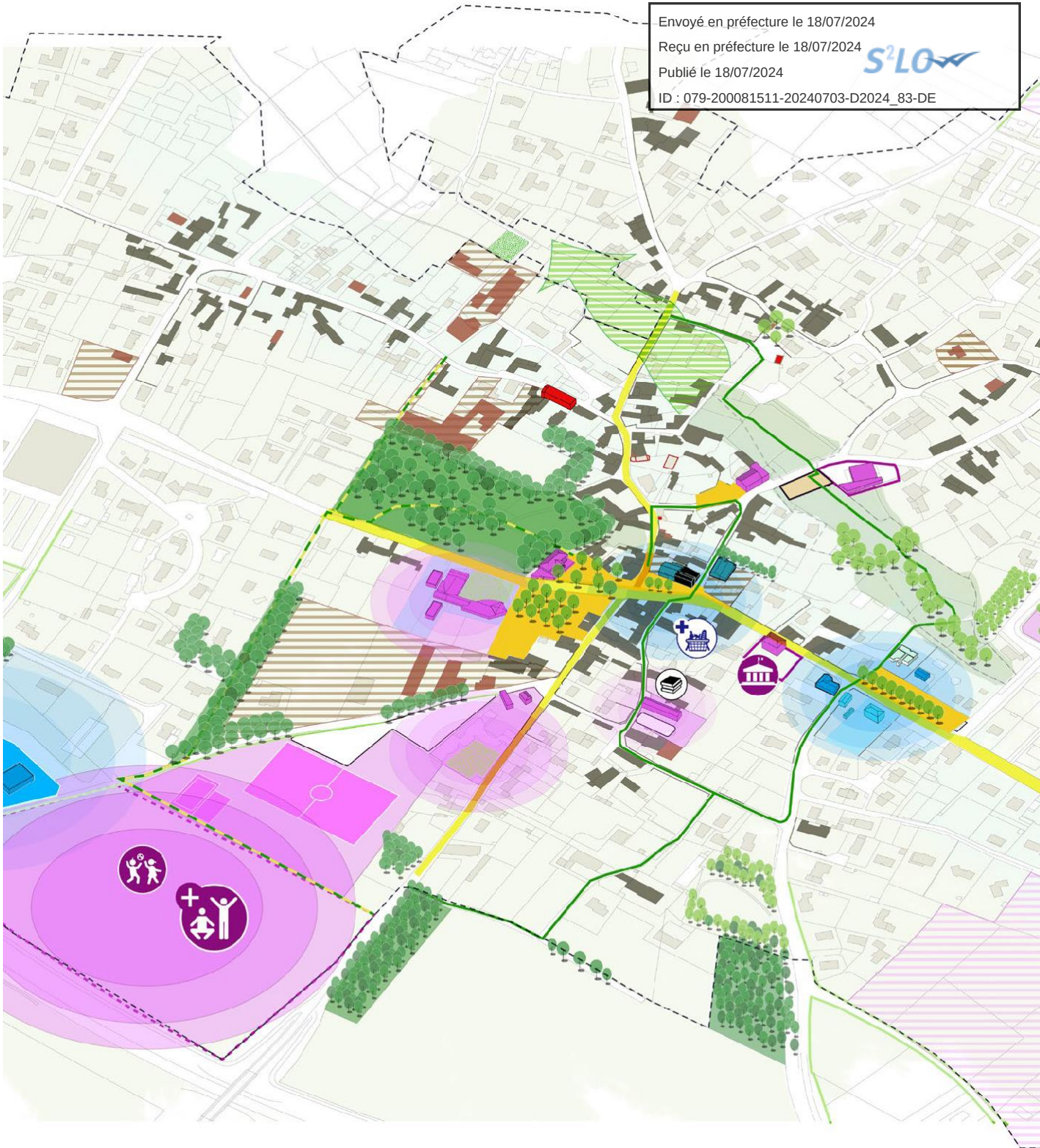

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CHIZÉ
La Mothe Saint Héray

Aigondigné

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-01_TRAVERSÉE DU CŒUR DE BOURG / PHASE 3_PLACE DE LA FRUITIÈRE

CONTEXTE

La commune a entrepris un grand chantier d'adaptation de ses espaces publics aux enjeux de transition écologique, suite au déclassement de la RD-348. La place de la Fruitière représente la phase 3 de ce chantier.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En continuité des aménagements faits, le projet prévoit la végétalisation de la place de la Fruitière tout en conservant sa fonction de stationnement en en améliorant le confort.

Le projet prévoit la plantation d'arbres fruitiers et l'aménagement d'espaces de pause aux abords des écoles et de la maison de la jeunesse.

Ce projet incluse un volet de résilience énergétique (cf. FA-3-A)

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	CRER + Ademe (géothermie) Fond Vert
Calendrier	livraison prévue en 2024

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	en cours (hors étude O+)

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-02-B_ RENFORCER LA TRAME PAYSAGERE : LES COURS OASIS

CONTEXTE

Dans le prolongement du travail entrepris sur les espaces viaires et les espaces publics, la commune souhaite désimperméabiliser les cours des écoles, notamment celle de la Fruitière, qui accueille le plus grand nombre d'enfants et dont la surface a été réduite au cours des dernières années avec la construction de l'espace multi-usages.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lancer une mission de MOE multisites qui prévoyant d'impliquer les enfants dans la transformation de leur cour d'école : ateliers de programmation, mise en oeuvre ... .

Cette action bénéficierait plus largement aux enfants de l'intercommunalité fréquentant le centre de loisirs et le personnel enseignant et périscolaire.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	Fond Vert
Calendrier	2025 / 2026 ?

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	42 000€ HT

Ecole primaire Jean Migault, Mougon

Ecole maternelle de la Fruitière, Mougon

Quelques références de projet

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-02-C_ RENFORCER LA TRAME PAYSAGERE : LA VALLÉE SÈCHE

CONTEXTE

En point bas de la commune, la Vallée Sèche est le principal espace vert de la commune, berceau du patrimoine du bourg, bien qu'imperceptible lorsqu'on traverse l'avenue Girard.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Une étude de programmation sur la Vallée Sèche permettra de proposer un projet qui bénéficie aux enfants comme aux résidents de l'EHPAD, tout en portant une attention particulière à la gestion de l'espace (gestion différenciée) sobre et favorable à la biodiversité.

De la même manière que pour les cours oasis, ce projet peut de même représenter une occasion d'associer les jeunes à la conception et/ou à la mise en oeuvre du projet (cf. références)

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	Fond Vert
Calendrier	> 2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	140 000 €HT

Quelques références de projet

Les Gardiens de la Mécanique

Aménagement poétique du parc de loisirs ; conception : Folk Paysages, réalisation en régie avec les enfants du centre de loisirs - Chartres de Bretagne

Workout inclusif adapté aux PMR et seniors - Cléguérec (56), cofinancé par l'ARS et l'EHPAD

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-02-D_ RENFORCER LA TRAME PAYSAGERE : LE BOIS

CONTEXTE

Attenant à la salle des fêtes de Mougon, un jardin privé caractéristique du tissu ancien du bourg, classé EBC, pourrait être mis à disposition des habitants.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Projet à mûrir, mais surveiller l'opportunité d'intégrer ce parc à la trame des cheminements doux.

L'aménagement de ce jardin pourra anticiper le renouvellement de l'activité agricole en coeur de bourg (en rose) pour compléter le maillage piéton.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	Fond Vert ?
Calendrier	> 2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir

Proposition de maillage piéton dans le bois de Mougon

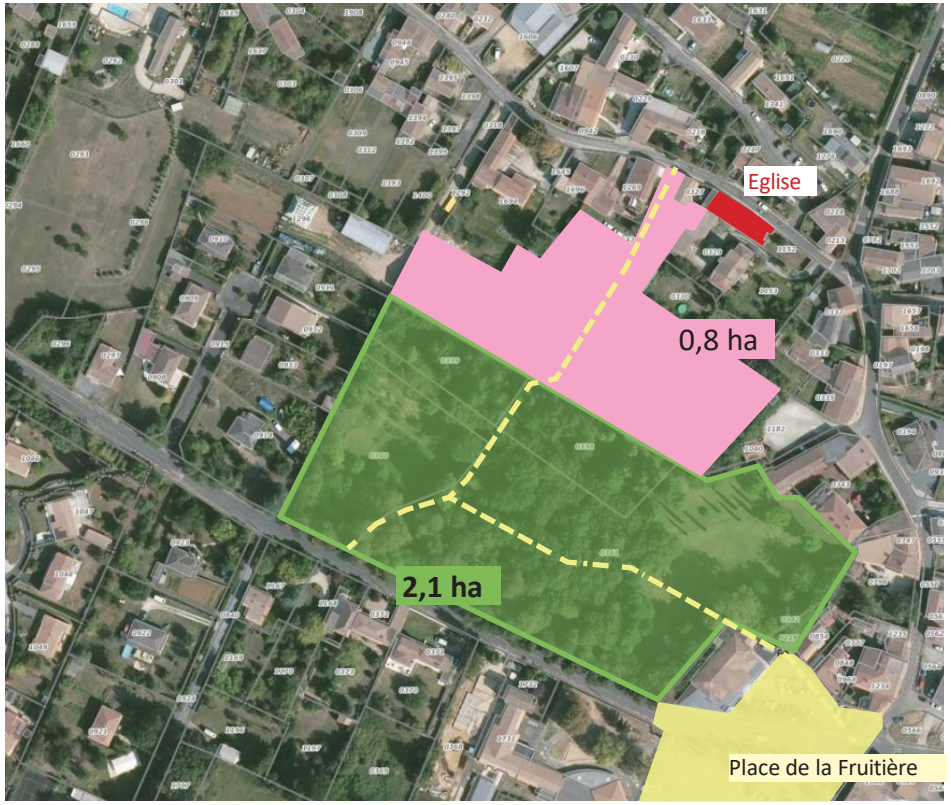

Une référence de projet

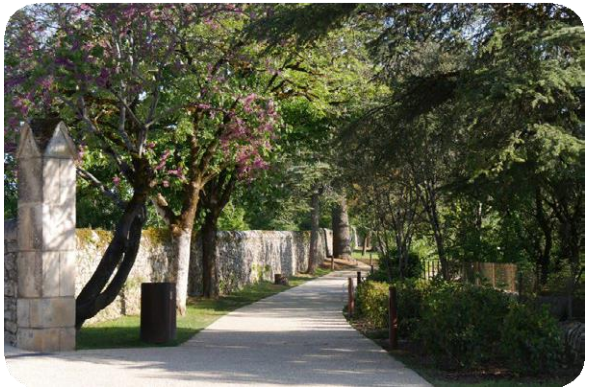

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-03-A_METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE RÉSILIENCE ÉNERGÉTIQUE : LE POWER ROAD

CONTEXTE

Le bâti communal est actuellement chauffé au gaz, faisant peser de lourdes charges à la commune qui souhaite tirer parti de la présence de la voirie pour générer de la chaleur par géothermie.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Deux hypothèses sont à l'étude : une solution 100 % géothermie et une solution de mix énergétique, qui permettraient de réduire de 76 à 94% de la consommation d'énergie de la salle des fêtes.

Une étude de faisabilité, avec l'aide de l'ADEME, permettra de préciser ce projet.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	CRER + ADEME / Fonds Chaleur Région NA
Calendrier	>2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	140 000€HT

EMPRISE DISPONIBLE

- Accès mairie : 200 m²
- Rue Yann Roullet : 900 m²
- Voies de circulation du parking : 700 m²

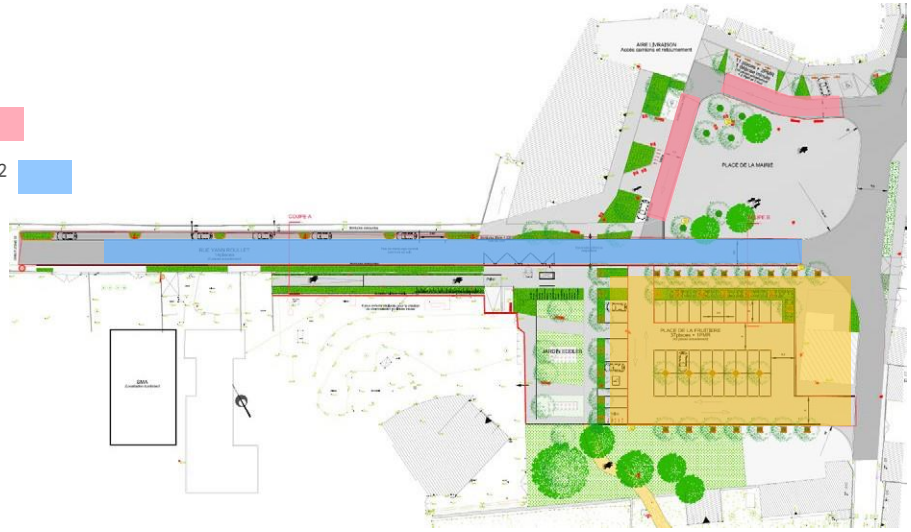

Bilan économique

Scénario 1 : 100% Power Road

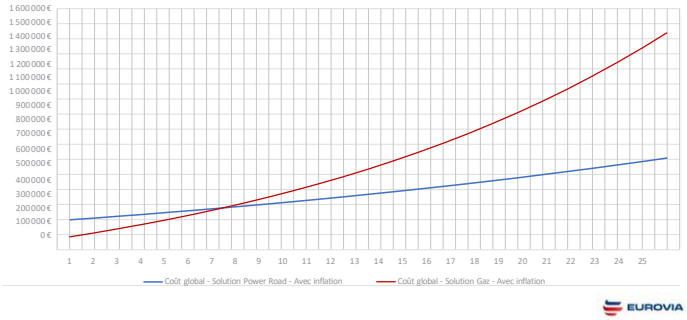

Bilan économique

Scénario 2 : Mix énergétique

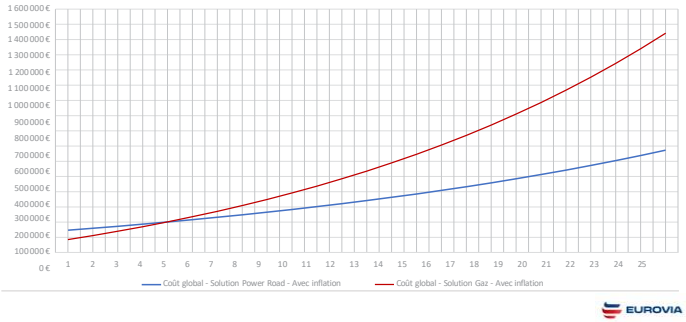

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-03-B_ METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE RÉSILIENCE ÉNERGÉTIQUE : LES FERMES SOLAIRES

CONTEXTE

Dans le prolongement des actions entreprises lors du projet de la Fruitière, la commune souhaite installer une micro- ferme solaire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un site de 6,6ha a été fléché par la commune, à l'entrée du bourg de Mougon, mais d'autres projets d'ombrières solaires sont a l'étude sur les parkings des écoles.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	à définir
Calendrier	> 2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir

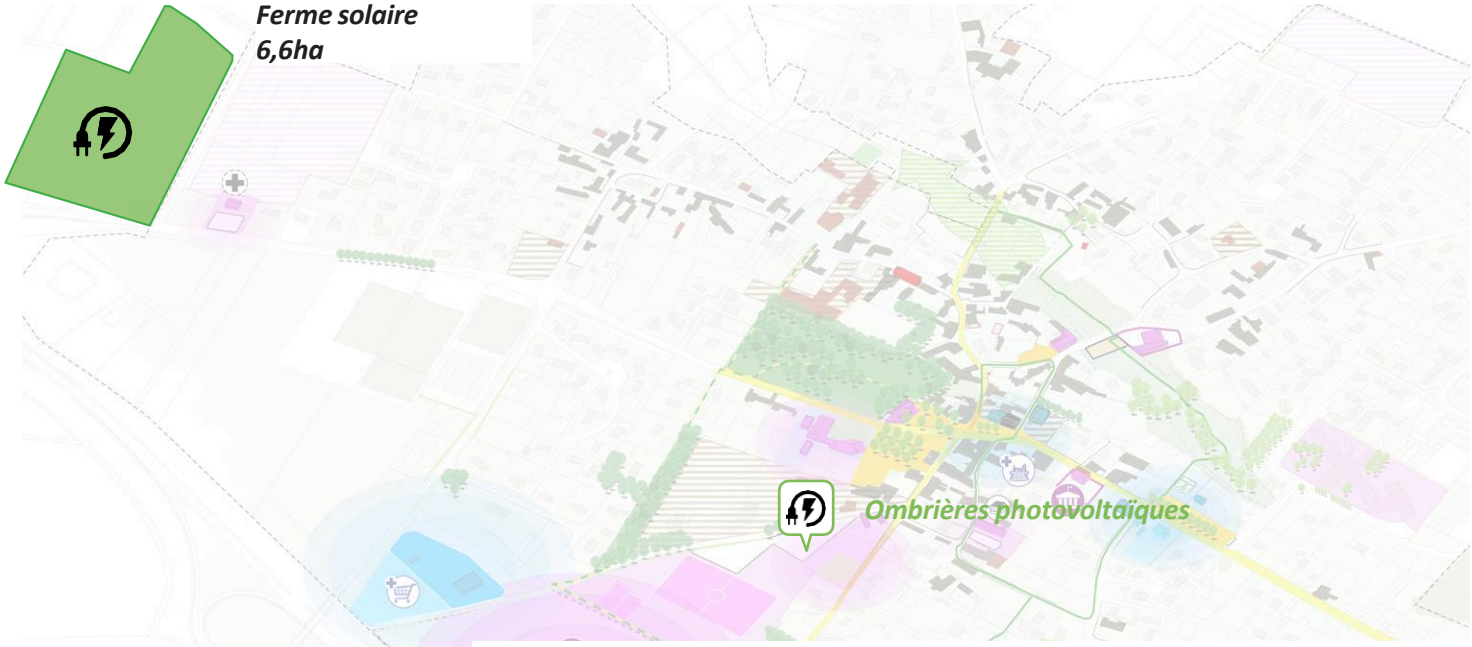

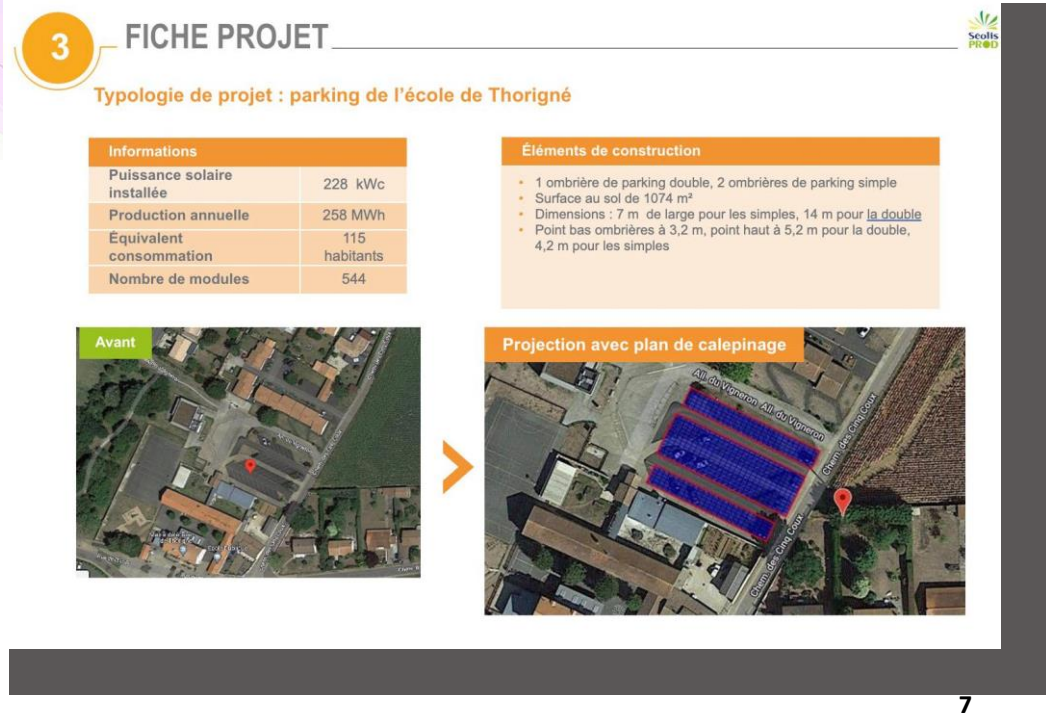

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-04-A_DEVELOPPER LA POLARITÉ D'ÉQUIPEMENT RENÉ GAILLARD : NOUVEAU PÔLE SPORTIF

CONTEXTE

La commune d'Aigondigné porte un projet de pôle sportif sur la polarité nouvelle «René Gaillard». Située à proximité des équipements scolaires et sportifs, la parcelle a été choisie de manière à permettre le déploiement de nouveaux programmes complémentaires.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La première étape de ce projet de polarité est la construction du complexe sportif connecté et de ses stationnements.

Ce projet s'inscrit dans un projet paysager en continuité avec les lisières du coeur de bourg et ses ruelles.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	ANS Etat
Calendrier	> 2024

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	3 300 000 €HT

image de référence
Salle de Lamonzie-St-Martin

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-04-B_ DEVELOPPER LA POLARITÉ D'ÉQUIPEMENT RENÉ GAILLARD : NOUVEL EQUIPEMENT PÉRISCOLAIRE

CONTEXTE

Accueillant les temps periscolaires, les équipements scolaires de Mougon sont actuellement surroccupés.
L'étude programmatique lancée par Mellois en Poitou en 2020 avait permis d'identifier la polarité Gaillard comme site potentiel pour une offre neuve d'équipement périscolaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le projet d'aménagement de la polarité Gaillard porté par la commune prévoit le positionnement du centre de loisirs en continuité de l'école.

Cette action impliquerait de déclencher une mission complète de MOE portée par Mellois en Poitou.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Mellois en Poitou
Partenaires	
Calendrier	> 2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	1,5 M€ HT

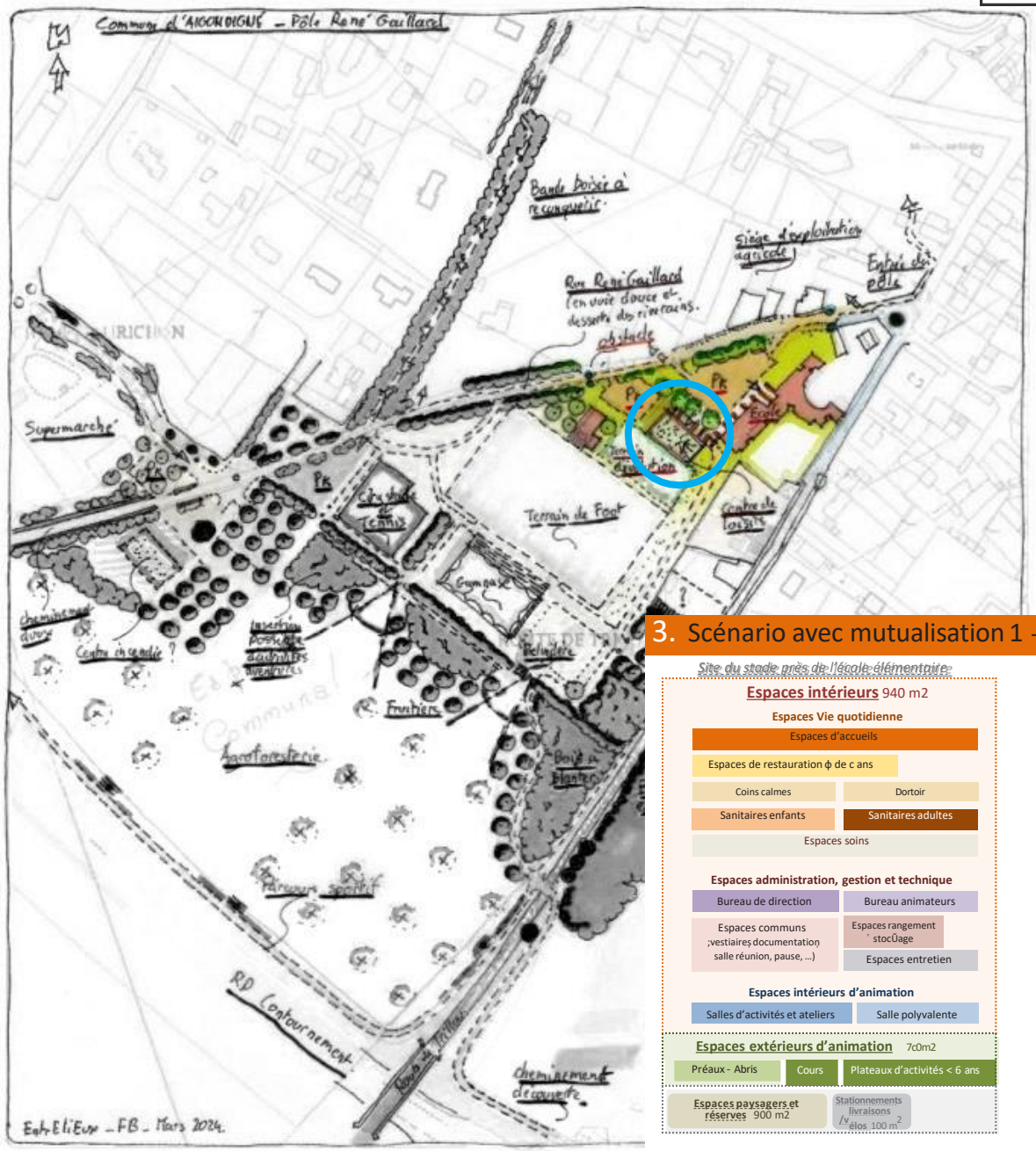

extrait de l'étude Créham

3. Scénario avec mutualisation 1 – *Préfiguration site du stade*

Site du stade près de l'école élémentaire

Espaces intérieurs 940 m2

Espaces Vie quotidienne
- Espaces d'accueils
- Espaces de restauration ϕ de c ans
- Coins calmes
- Dortoir
- Sanitaires enfants
- Sanitaires adultes
- Espaces soins

Espaces administration, gestion et technique
- Bureau de direction
- Bureau animateurs
- Espaces communs ;vestiaires documentation salle réunion, pause, ...)
- Espaces rangement stocÜage
- Espaces entretien

Espaces intérieurs d'animation
- Salles d'activités et ateliers
- Salle polyvalente

Espaces extérieurs d'animation 7c0m2
- Préaux - Abris
- Cours
- Plateaux d'activités < 6 ans

Espaces paysagers et réserves 900 m2

Stationnements livraisons /v élos 100 m 2

- Capacité d'accueil envisagée
  130 à 150 enfants
- Dutualisation 1 les besoins seraient
  – Espaces bâtis = ~ 9 40 m2
  – Assiette foncière globale = ~ 2 700 m2

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-05-A_ RECONQUERIR LES FRICHES DU CŒUR DE BOURG : CREATION D'UNE MAIRIE CENTRALISÉE

CONTEXTE

La commune nouvelle d'Aigondigné dispose d'une mairie principale sur le bourg de Mougon et de 3 mairie déléguées, générant des problèmes de coordination entre services, de lisibilité pour les usagers.
La création d'un accueil unique pour les usagers permet d'envisager une réflexion sur un jeu de tiroirs sur le bâti communal.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Deux hypothèses existent à ce jour et doivent être étudiées par un programmiste :

- L'agrandissement de la Maison Pour Tous, récemment réhabilitée
- La réhabilitation de la maison Roulet

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	ID-79 CAUE
Durée	à définir

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	330K€ à 540 K€

La Maison pour Tous, état existant

La maison pour Tous - projet d'extension

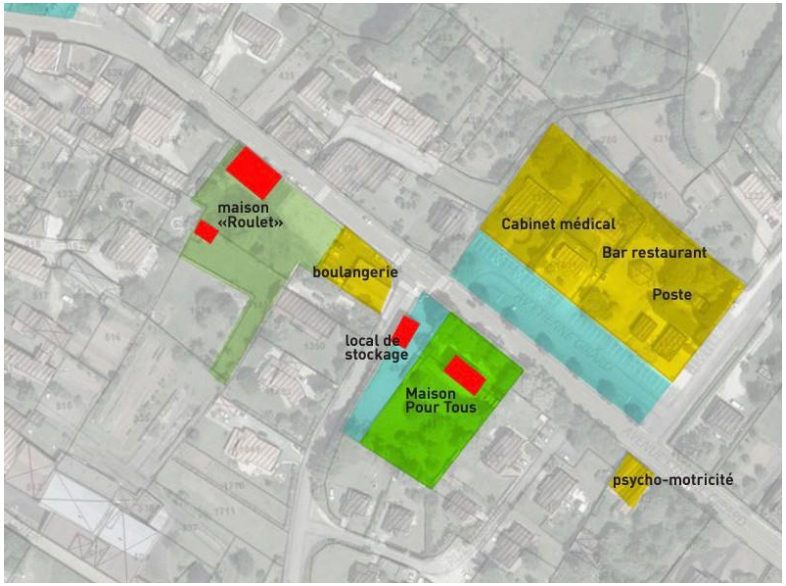

La maison Roulet, état existant : bien qu'ayant gardé son caractère d'origine, le bâti d'une surface de 210 m2 est dans un état très dégradé et nécessite des travaux de réhabilitation de la toiture.

La maison Roulet - projet de réhabilitation

MG-05-B_ RECONQUERIR LES FRICHES DU CŒUR DE BOURG : LA MAISON NINA PROUST

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CONTEXTE

Bâti communal donnant sur la place de la Fruitière, à l'articulation entre les deux écoles du bourg, la commune souhaite réhabiliter cette maison pour un équipement du quotidien. Plusieurs hypothèses sont encore possibles à ce stade.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mission de MOE à déclencher sur le bâtiment Nord (MAM)

La programation du bâtiment au sud reste à définir : école de musique, bar avec terrasse ou encore tiers lieu .

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	CAF, (Tiers Lieu) Fond Vert ?
Calendrier	à définir

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir

vue de la maison Nina Proust - Google Maps

plan de situation dans le projet de la Fruitière

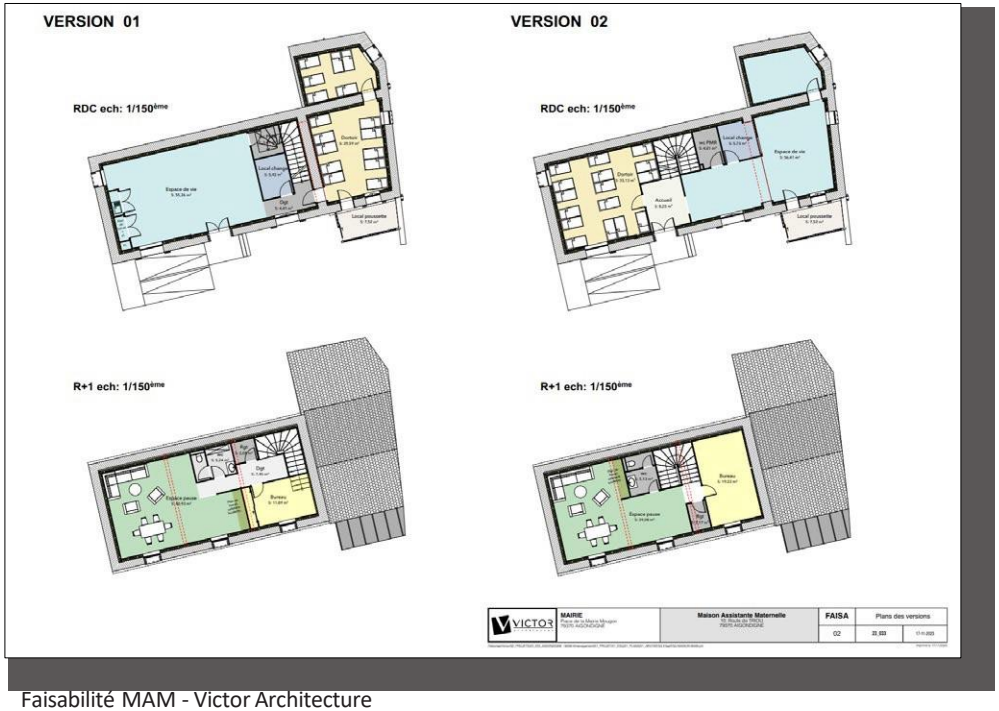

Faisabilité MAM - Victor Architecture

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FA-05-C_ RECONQUERIR LES FRICHES DU CŒUR DE BOURG : DE NOUVEAUX ATELIERS MUNICIPAUX

CONTEXTE

Le CPI va être déplacé sur le secteur Gaillard, à proximité de la D948, libérant un bâti de 800 m² en coeur de bourg, à proximité immédiate de la Vallée Sèche.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La commune rachète le bâti au département pour y installer ses ateliers municipaux.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	-
Calendrier	selon projet CPI

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir selon besoins

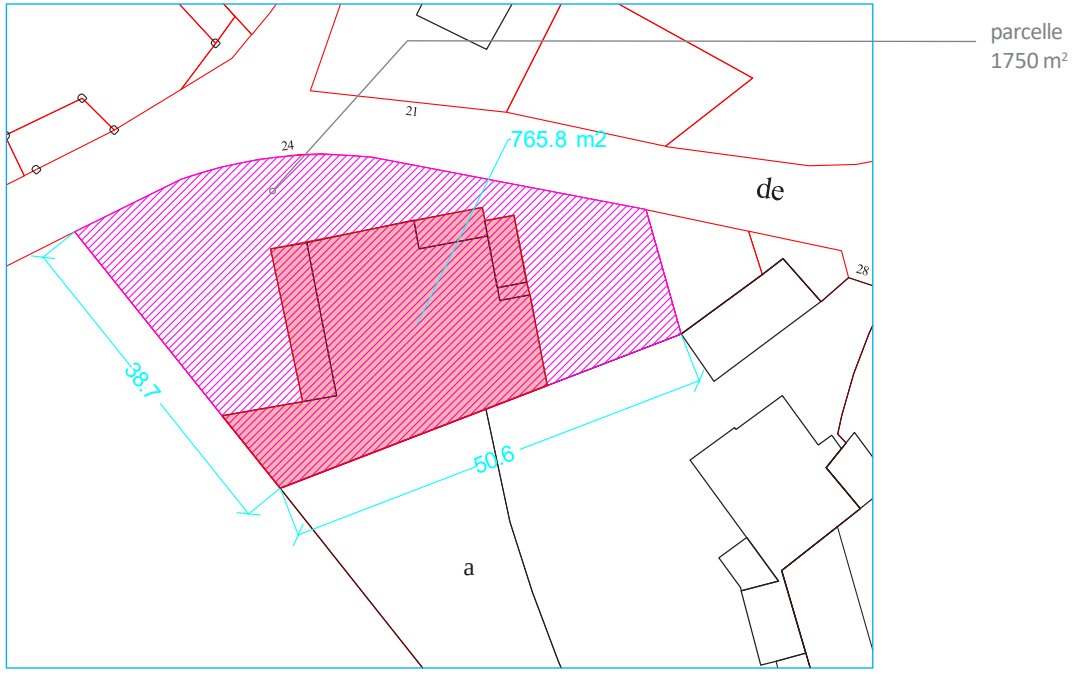

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-05-D_ RECONQUERIR LES FRICHES DU CŒUR DE BOURG : IMMEUBLE « LES TROIS MARCHANDS »

CONTEXTE

L'ancien Hôtel-restaurant emblématique « Les Trois Marchand », en parti loué et vacant, est en vente pour 250 000€.
La commune, qui a requalifié le pied d'immeuble souhaite voir s'installer dans le fond de commerce un café-concert ou un restaurant.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La commune, qui dispose d'une Licence 4 peut recourir au DPU ou bien commencer à implanter une activité par le biais d'une prise à bail (sous-location).

Un linéaire protégé au PLU pourrait permettre d'étendre le linéaire commerçant sur l'emprise du garage.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	Fond Vert ? FRLA ?
Durée	à définir

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	réhab local restaurant : 330 000€HT

vue depuis l'avenue Girard,

état existant

La réhabilitation des étages en logements type T3/T4 adapté au rétrecissement des ménages/ implique des travaux pour création d'accès indépendants

La démolition d'une partie de l'arrière pourrait à terme permettre d'offrir des commodités aux logements créés en R+1 (extérieur, accès indépendants, dépendances …)

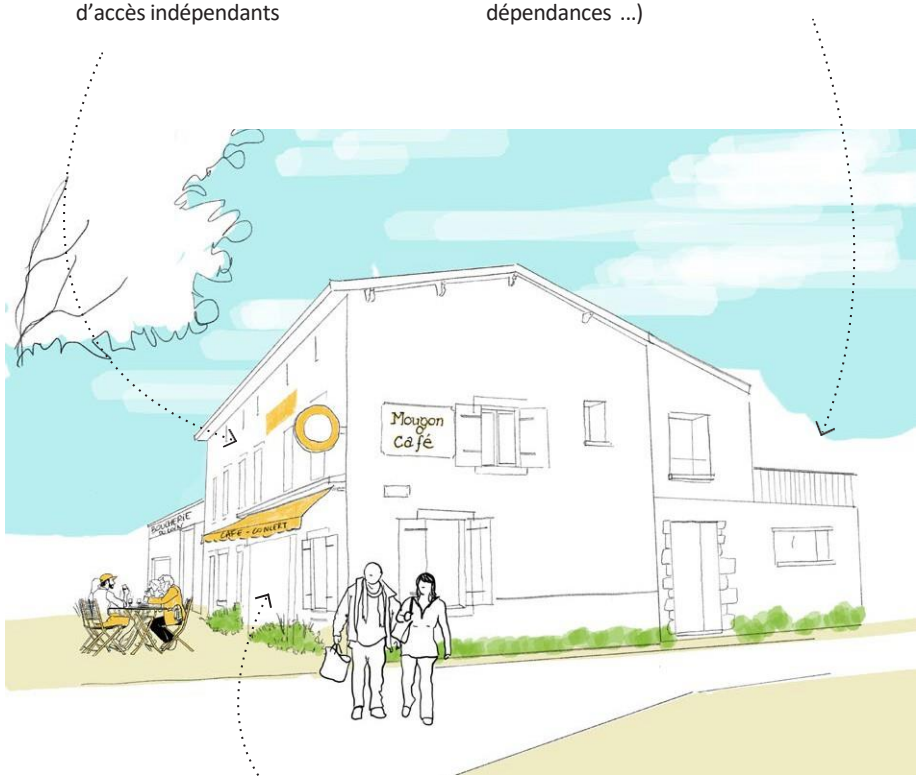

La commune rachète le fond de commerce et installe un porteur de projet / restaurant / café concert

croquis d'ambiance - O+Urbanistes

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-06-A_REHABILITER LE FONCIER PRIVE : L'ÎLOT LE BALLET- RUE DES FRESSINES

CONTEXTE

L'îlot des Fressines est l'un des cas de sur-division de corps bâti en vue de locations. Visiblement dégradé, cet îlot semble ne pas offrir de condition d'habitabilité satisfaisantes

DESCRIPTION DE L'ACTION

La mise en place du permis de louer permettrait de contrôler les conditions d'habitabilité de cet ensemble immobilier.

Une approche plus volontariste, mobilisant le DPU permettrait, par la reconfiguration de l'îlot de retrouver de meilleurs conditions d'habitabilité dans l'existant (jardin, garage, lumière et ventilation naturelles) en renforçant l'offre de petits logements locatifs en coeur de bourg par des constructions neuves.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Foncière ?
Partenaires	ANAH
Calendrier	>2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	275 000 €HT

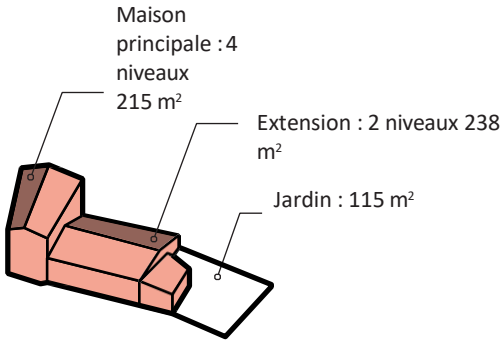

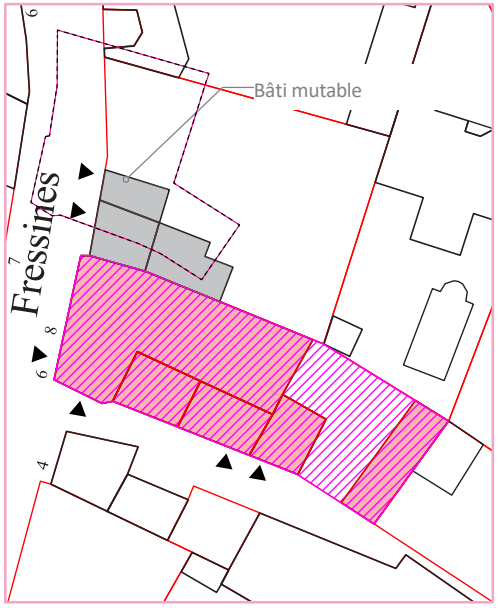

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-06-B_ REHABILITER LE FONCIER PRIVE : L'ÎLOT LE BALLET (ÉLARGI)

CONTEXTE

L'îlot du Ballet et le bâti des Trois Marchands sont très proches et attenants à la placette Jean Migault. Une approche plus ambitieuse sur les deux cas pourrait être une approche à l'îlot.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Par cette approche, une masse de bâti émerge et permet d'imaginer mobiliser l'EPF ou une foncière pour coordonner les opérations nécessaires à la requalification de ce patrmoine, et la gestion des locaux commerciaux.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	à définir
Partenaires	ANAH, EPF, foncière ?
Calendrier	non défini

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir

îlot à questionner

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° MP-04

ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES DANS L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DURABLES DES ESPACES URBAINS VEGETALISES

Orientation stratégique	Espaces publics, nature et mobilité : Parcourir le bourg avec aisance pour les besoins du quotidien ou pour le plaisir
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mellois en Poitou / Communes
Description de l'action	Dans le processus de conception des projets de requalification des espaces urbains, on constate que les agents des communes en charge de l'entretien des espaces verts ne sont pas associés aux réunions de travail, ce qui induit, au fil des années, une déconnexion entre les projets souhaités par les élus pour leur commune (et conçu par les paysagistes) et la mise en œuvre sur le terrain. En effet, l'absence de transmission des intentions, des informations techniques et des consignes de gestion aux agents ne permettent pas d'assurer la pérennité et la durabilité des aménagements imaginés. Par ailleurs, on constate une difficulté des agents techniques à faire face à des injonctions contemporaines contradictoires, à savoir végétaliser davantage les espaces publics mais en limitant la consommation d'eau pour l'arrosage, tout en faisant face aux périodes de sécheresse et de canicule. Les agents manifestent également leur besoin de formation et d'échanges de pratiques pour faire évoluer leur métier et s'adapter aux nouvelles techniques, ainsi qu'au changement climatique. En outre, au cours des réunions de concertation, les habitants demandent des espaces publics plus végétalisés et plus propices à la convivialité et aux rencontres, ainsi qu'une réduction des îlots de chaleur. Objectifs : - Accompagner les agents techniques dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles : journées d'information et d'interconnaissance, échanges de pratique, formations avec des pairs du territoire, acculturation des agents et des élus, montée en compétence des agents ; - Redonner du sens aux travaux de gestion des espaces publics : adaptation aux évolutions climatiques et sociétales, émulation, appropriation des nouveaux projets urbains, dialogue agents techniques/élus ; - Mettre en œuvre les objectifs du Plan de paysage et du label Pays d'Art et d'Histoire de Mellois en Poitou ; - Créer une culture commune autour de la végétalisation des espaces publics : permettre l'évolution des mentalités des agents, des élus et des habitants, assurer la pérennité des aménagements conçus durablement, mutualisation des moyens, exemplarité, reproductibilité des projets ou des démarches… 3 actions identifiées : **Journées d'information et d'échanges de pratiques :** Organisation de journées thématiques animées par un intervenant expert, réunissant les agents techniques des espaces verts des communes signataires de l'ORT pour permettre un apport théorique, de l'interconnaissance et des échanges de pratiques, avec une fréquence annuelle, a minima.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	Exemple de journée déjà menées : « La nature en ville » par le CEREMA en mai 2022 ; « Comment végétaliser en économisant la ressource en eau », par Cycleum Conseil en septembre 2023 ; « Reconnaitre les plantes sauvages locales pour les intégrer dans la végétalisation des bourgs » prévu en 2024. Formation sur le territoire et sur mesure avec le CNFPT : Organisation d'une formation « Réalisation du plan de gestion différenciée des espaces végétalisés de ma commune en interne » (5 jours de formation étalés sur 6 mois avec réalisation opérationnelle) de novembre 2023 à avril 2024, avec reconduction possible, pour les agents techniques des espaces verts des communes signataires de l'ORT. Interventions sur des espaces urbains ou urbanisés emblématiques du territoire : Démarche de végétalisation des cours des écoles situées dans les bourgs des communes signataires de l'ORT, en association avec les enseignants, les enfants, les techniciens en charge de la gestion des espaces et les parents d'élèves, dans le but de créer des îlots de fraicheur, ainsi que des supports pédagogiques. Projets collectifs accompagnés par des professionnels (paysagistes, association d'éducation à l'environnement) intégrés dans le projet pédagogique des enseignants et réalisés, dans la mesure du possible, en régie. Points de vigilance : coopération nécessaire des agents techniques des communes ; adhésion des habitants ; communication des élus via les bulletins communaux et des actions de concertation ; prise en compte de la saisonnalité des actions lors de la concertation
Partenaires	- CAUE 79 - CNFPT - CEREMA - Intervenants et associations spécialisés - Agents techniques communaux
Dépenses prévisionnel / définitif	- Environ 1000 € par an pour une journée de sensibilisation - Autres dépenses non déterminées
Plan de financement prévisionnel / définitif	- Communes - Communauté de communes Mellois en Poitou - CNFPT - Fonds vert, Agences de l'eau - Autres : à rechercher
Calendrier	Démarrage des journées de formation : dès 2022
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'agents formés Nombre de plan de gestion différenciée adoptés par les communes Nombre de mètres linéaires de rues végétalisés Nombre de mètres-carrés débitumés dans l'espace public et les écoles des bourgs
Conséquence sur la fonction de centralité	Embellissement des bourgs, image verdie Essaimage parmi les habitants et appropriation des pieds de murs par les habitants Diminution des préjugés concernant la végétation locale et spontanée en ville, acceptation du concept de végétalisation plutôt que fleurissement Diminution des ilots de chaleur Amélioration du bien-être des habitants dans l'espace public
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-01

MISE EN PLACE D'UNE CHARTE ARCHITECTURALE POUR AFFIRMER LE CŒUR DE BOURG

Orientation stratégique	Magnifier le cœur du ruban minéral : *une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	La rue du commerce est la rue vitrine de Brioux-sur-Boutonne. Elle souffre néanmoins d'un manque d'identification et d'une image négative renvoyée par des locaux commerciaux vacants, un traitement inégal du bâti patrimonial qui affaiblit sa lisibilité, pour les visiteurs notamment, et un axe traversant minéral et dédié à l'automobile. Dans l'optique d'une future Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat portée par la Communauté de communes Mellois en Poitou, il apparaît judicieux de proposer un outil guidant les réhabilitations potentielles à venir des façades d'immeuble. Ainsi, une charte architecturale proposant matériaux, types d'enduit, couleurs des menuiseries ou encore composition des devantures commerciales est envisagée. La charte aura une valeur incitative. Ce sera l'occasion d'avoir une connaissance plus fine du patrimoine du cœur du bourg. Son élaboration pourra être l'occasion de proposer des animations aux habitants (balade urbaine, chantiers de rénovations respectueuses du bâti ancien, etc.). Un travail avec les artisans pourra aussi être mené. La charte, qui devra être un document pédagogique, concis et d'un format pratique, sera le fruit d'un travail mobilisant les partenaires référents en la matière, notamment le CAUE 79 ou le Pays d'art et d'histoire. Une commission dédiée permettra de suivre le projet et son évolution (objectifs, périmètre, références inspirantes, rôle et implication des partenaires, format, plan de communication, calendrier de mise en œuvre…). *NB : le périmètre de la charte correspondra a minima au périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat envisagé dans la fiche BB-02.* Les réhabilitations de bâti engagées par la commune devront être exemplaires et suivre les préconisations de la charte afin d'inciter les habitants à faire de même. La réhabilitation du presbytère ou du petit bâtiment de la place des halles pourront être des démonstrateurs.
Partenaires	- Commerçants du bourg et association des commerçants - Communauté de communes Mellois en Poitou (PAH, direction de l'aménagement et de l'habitat, direction de l'attractivité économique et touristique)

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- Chambres consulaires - Office du tourisme Mellois en Poitou - CAUE 79 - Fondation du Patrimoine, Maisons Paysannes… - Artisans locaux - Habitants
Dépenses prévisionnel / définitif	Coût : Temps Homme pour l'élaboration de la charte OU externalisation de l'élaboration de la charte à un cabinet spécialisé de l'ordre de 6 000 à 8 000 € HT Coûts de conception graphique, d'impression et de communication
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Possibilité de financement via l'Approche Territoriale des Fonds Européens (en lien avec l'affirmation de l'identité des centres-bourgs)
Calendrier	Elaboration de la charte en 2024 (en anticipation d'une potentielle OPAH et règlement ACP en 2025)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'immeubles réhabilités selon les préconisations Nombre de devantures refaites Nombre de commerces repris / baisse de la vacance commerciale
Conséquence sur la fonction de centralité	Affirmation du pôle commercial entre la place des halles et la place de la mairie Valorisation de l'image du bourg et cohérence de la centralité renforçant l'attractivité, l'identité et l'accueil de nouveaux habitants ou porteurs de projet Création d'une dynamique commune avec les habitants et les commerçants
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-02

MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE DE SAUVEGARDE ET D'ACQUISITION DES LOCAUX COMMERCIAUX

Orientation stratégique	Magnifier le cœur du ruban minéral : *une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le tissu commercial de Brioux-sur-Boutonne se développe le long de la rue du Commerce sur plus de 500 mètres de long. Malgré sa diversité, la forte discontinuité du commerce, l'étirement de l'axe et le très fort taux de vacance commerciale (41 %), fragilisent et paupérisent le tissu commercial de la commune. La vacance est particulièrement concentrée au nord de l'axe. Or, le maintien du commerce de proximité constitue un enjeu fort, tant pour des raisons économiques que sociales :il est vecteur de lien social et d'animation urbaine. Méthodologie : 1. Engager une démarche communale concertée et globale, en relation avec les partenaires locaux, et notamment les chambres consulaires, afin de valider la proposition d'un périmètre de sauvegarde 2. Initier un dispositif d'observation et de veille (différents indicateurs renseignés : localisation, surface, qualité, prix, propriétaire, etc.) 3. Puis, sur plusieurs années, évaluer l'évolution de la situation, anticiper des départs à la retraite, engager des discussions avec les propriétaires (notamment en cas de prix au-dessus du marché) 4. Si la situation le nécessite, préempter les baux commerciaux et artisanaux pour préserver l'équilibre et l'attractivité commerciale 5. Surveiller les bâtiments stratégiquement bien situés pour réfléchir sur l'acquisition des murs, la réhabilitation du local en rez-de-chaussée à des fins de re commercialisation à des conditions locatives préférentielles Dans le cadre de l'étude globale de redynamisation du centre-bourg réalisée en 2022-2023, un périmètre prioritaire a été proposé pour la sauvegarde des cellules commerciales avec l'acquisition de bâtiments et leur réhabilitation. La mise en place d'accompagnements spécifiques, type couveuse commerciale ou « boutique à l'essai », pourra également être étudiée pour favoriser la reprise du local commercial acquis. Le périmètre de sauvegarde permettra d'avoir une meilleure connaissance des cessions et mutations des RDC commerciaux et artisanaux à travers un outil permettant d'agir concrètement en faveur de la diversité de l'offre commerciale, en préservant les activités dont la pérennité peut être menacée et en favorisant l'implantation de nouveaux commerces répondant aux besoins de la population.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	Cette action est par ailleurs étroitement liée au maintien de l'outil « linéaire commercial » dans le futur PLUi-H, en cours de création, pour interdire le changement de destination des rez-de-chaussée commerciaux en habitation.
Partenaires	- Chambres consulaires - Association des commerçants (experts des besoins et des remontées terrain) - Agences immobilières (lien entre les propriétaires et les porteurs de projets et experts du marché immobilier) - Notaires (Lien entre les propriétaires et les porteurs de projets et experts du marché immobilier) - Communauté de communes Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	Périmètre de sauvegarde, inventaire, veille : *Temps Hommes* Acquisition de baux, d'immeubles, réhabilitation : *selon nature du projet*
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Cofinancements identifiés : Fonds de Restructuration des Locaux d'Activités
Calendrier	2023-2024 : mise en place du périmètre de sauvegarde
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réduction de la vacance Nombre de locaux commerciaux préemptés Nombre d'acquisitions de bâtiments avec locaux commerciaux par la mairie Nombre d'accompagnements mis en place auprès de porteurs de projet
Conséquence sur la fonction de centralité	Affirmation du pôle commercial entre la place des halles et la place de la mairie et maintien de la dynamique commerciale
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-02b

MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE DE RECONQUETE DE LA RUE DU COMMERCE, EN PRÉSERVANT SA MIXITÉ D'USAGE

Orientation stratégique	Magnifier le cœur du ruban minéral : *une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	La rue du commerce présente une concentration de bâti dégradé et de logements de faible qualité (dévalorisation de la rue liée au fort trafic de la RD 950). L'offre en habitat doit être améliorée, comme sur l'ensemble du territoire de Mellois en Poitou, sur lequel on constate une demande en logements régulière (le plus souvent : T3 minimum avec un espace extérieur). La Communauté de communes envisage par ailleurs de lancer un outil d'amélioration de l'habitat dans les années à venir, type OPAH (Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat). Méthodologie : 1. Inventorier / Disposer d'une connaissance fine de la rue en créant un outil de veille permettant d'identifier les îlots dégradés à réhabiliter et les friches, et de recenser le bâti vacant 2. Sensibiliser les propriétaires et les locataires en faisant connaître les aides financières pour réhabiliter les logements ou les remettre sur le marché *(dispositif Denormandie, aides de l'ANAH, aides de l'Etat...),* évaluer la pertinence des outils existants *(permanences organisées, outils de diffusion, etc.)* *NB : L'instauration d'un "permis de louer" avec un opérateur dédié, pourrait permettre d'améliorer la qualité de l'offre locative privée. De plus, la mise en place d'une taxe sur le logement vacant pourrait permettre des réhabilitations ou ventes d'immeubles délaissés.* 3. Réaliser une action exemplaire : la commune dispose de plusieurs bâtiments communaux pouvant faire l'objet de réhabilitation afin de proposer de nouveaux logements sur le marché locatif (petit bâtiment des halles avec la possibilité de créer 2 logements T2 - pour étudiants, touristes ou logements passerelles pour actifs cherchant à s'installer sur le territoire – maison Goyer, etc.) 4. Expérimenter / acquérir, avec la possibilité de mettre en place un appel à candidature pour repenser l'organisation d'un bâtiment à réhabiliter entièrement (lors de l'OPAH par exemple) en offrant les conseils d'un architecte pour aider à repenser les logements rue du commerce et les tourner vers les cœurs d'îlots. *NB : un accompagnement potentiel d'un porteur de projet privé souhaitant mener une opération de réhabilitation globale à l'entrée nord de la rue du commerce (logements,*

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	cellules commerciales et dépendances) est aujourd'hui identifié et pourrait permettre de définir une méthodologie de projet exemplaire pour la commune.
Partenaires	- Communauté de communes Mellois en Poitou - DDT79 / Bureau habitat - ADIL79 - EPF Nouvelle-Aquitaine - ANAH - Conseil Départemental 79 - ADEME, CRER - Notaires et agences immobilières - Artisans
Dépenses prévisionnel / définitif	Inventaire de l'offre en logement : temps hommes Exemple du bâtiment place des halles : estimé à 187 000 € HT, hors études préalables et maîtrise d'œuvre Etablissement d'un règlement d'aides par la commune, lors de l'OPAH et/ou lors de la mise en place de la charte architecturale
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Cofinancements identifiés : DETR, Fonds friche si acquisition/réhabilitation d'immeubles, etc.
Calendrier	2024 : identification des ilots stratégiques / 1er accompagnement dédié 2025 : mise en place d'un outil d'amélioration de l'habitat type OPAH
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements vacants remis sur le marché Nombre d'actions de sensibilisation organisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Adaptation et modernisation de l'offre en habitat Préservation du patrimoine bâti, amélioration du cadre de vie des habitants
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-03

RÉHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DU PARQUET

Orientation stratégique	Magnifier le cœur du ruban minéral : *une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	La mairie et la salle du parquet constituent un ensemble immobilier remarquable du centre-bourg, stratégiquement placé le long de la RD 950 et à proximité immédiate du champ de foire. Il s'agit néanmoins de bâtiments vieillissants et nécessitant une réhabilitation thermique importante. Les usages des bâtiments sont également à repenser : - la configuration des espaces de la mairie est à optimiser pour mieux répondre aux besoins des usagers, - il existe un logement vacant au 1er étage de la mairie, - la salle du parquet doit être modernisée afin d'être plus fonctionnelle, - la bibliothèque est aujourd'hui peu attrayante et manque d'espace et de visibilité. Au cours de l'étude de redynamisation du centre-bourg menée en 2022-2023, les principes programmatiques ont été définis : - Réorganiser la mairie sur la partie Est de l'ensemble immobilier (rdc, 1er étage et combles), - Sortir la bibliothèque du programme et l'inscrire au sein du pôle Chantecler, - Repenser la salle du parquet et ses annexes (sanitaires, stockage) en intégrant le volume de la bibliothèque, pour mieux accueillir les associations locales, - Possibilité d'imaginer une salle dédiée au patrimoine briouxais La réhabilitation de cet ensemble immobilier doit se penser en lien avec les aménagements du champ de foire, afin de trouver un dialogue entre le bâti et son contexte. A noter que les toilettes publiques situées à l'extrémité de la salle du parquet pourraient être démolies, de manière à créer une percée visuelle vers la salle Chantecler (voir fiche BB06). Méthodologie : 1. Mise en place d'une concertation avec le monde associatif et les usagers afin de définir les besoins d'usage de la mairie et de la salle du parquet *(à mener en parallèle avec la réflexion sur le pôle Chantecler)* 2. Formaliser avec les élus une pré-programmation des espaces souhaités / estimer l'enveloppe de travaux via la mise en œuvre d'une étude de faisabilité

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	3. Réaliser les études de projet (AVP/PRO) avec un architecte et des bureaux d'études techniques (fluides, acoustique...) 4. Consultation des entreprises, réalisation des travaux La qualité architecturale du bâtiment et sa situation nécessitent de réaliser une réhabilitation dans le respect du bâti ancien, avec des matériaux adaptés.
Partenaires	- Habitants, associations locales - Communauté de communes Mellois en Poitou pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (mission Revitalisation ou service Grands Projets) - Structures conseils (CAUE79…) - Maîtrise d'œuvre et bureaux d'études techniques, artisans
Dépenses prévisionnel / définitif	Chiffrage sur la base d'une esquisse sommaire, non compris le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre et études préalables, ainsi que les incidences éventuelles liées aux diagnostics structure, amiante et plomb à effectuer avant travaux (coût prévisionnel de 2000€/m)² HT soit un total de 957 880,00€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Cofinancements identifiés : DETR, Fonds vert (axe 1 - rénovation énergétique des bâtiments publics locaux), SIEDS : financement partiel des audits énergétiques + programme Rénovation énergétique sieds/Etat
Calendrier	2029/2031
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'actions de concertation menées Fréquentation de la mairie et de la salle du parquet Qualité de l'environnement de travail des agents Baisse des consommations énergétiques des bâtiments
Conséquence sur la fonction de centralité	Préservation du patrimoine bâti de la commune et affirmation du point d'accueil central du cœur de bourg Amélioration des services et équipements offerts à la population
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-04

RÉAMÉNAGEMENT DU PRESBYTÈRE POUR ACCUEILLIR DES ACTIVITÉS TERTIAIRES OU ASSOCIATIVES

Orientation stratégique	Magnifier le cœur du ruban minéral : *une traversée de bourg surprenante, dynamique et séquencée, assumant sa morphologie urbaine de village-rue*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le presbytère de Brioux-sur-Boutonne est un bâtiment remarquable du centre-bourg, stratégiquement placé le long de la RD 950 et à proximité immédiate des commerces et services du cœur de bourg. Il était occupé jusqu'à l'été 2023 par la paroisse locale et est aujourd'hui vacant. C'est un bâtiment vieillissant, qui comporte des éléments d'intérêt, tel son escalier desservant les 2 étages du bâtiment. Il présente des fragilités structurelles, n'est pas isolé et n'est pas conforme aux normes d'électricité actuelles. L'Ifrée (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement créé en 1996) a sollicité la mairie pour investir les lieux, afin d'accueillir son équipe de 10 salariés actuellement installée dans les locaux du CNRS à Villiers-en-Bois. Pour y parvenir, une étude de faisabilité architecturale a été menée à l'automne 2023 afin d'évaluer les travaux liés à la réhabilitation complète du bâtiment : - La structure doit être renforcée, avec la pose de tirants, le remplacement de linteaux et la reprise de fissures (travaux préconisés par un diagnostic réalisé par un bureau d'études spécialisé), - Les combles (qui seront désormais aménagés), les murs périphériques, les planchers intermédiaires et le plancher bas doivent être isolés et les menuiseries extérieures remplacées, - L'ancienne chaudière à fioul doit être remplacée (projet : pompe à chaleur air/eau), - Une ventilation mécanique contrôlée doit être installée, - L'électricité de tout le bâtiment doit être remise aux normes, - Les revêtements de sol et des murs doivent être refaits, - Des toilettes PMR pourront être créées au rez-de-chaussée et la salle d'eau du premier étage rénovée. Le recrutement d'une maîtrise d'œuvre permettra de lancer la phase opérationnelle du projet de réhabilitation (études d'avant-projet et de projet, consultation des entreprises, chantier, etc.). Enfin, une mise en location du bâtiment via une convention d'occupation sera effectuée.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- Porteur de projet souhaitant investir le lieu - Bureaux d'études techniques, artisans
Dépenses prévisionnel / définitif	Frais de maîtrise d'œuvre : 39 700€ HT Missions complémentaires (études techniques, contrôles…) : 9 850€ HT Travaux : 380 600€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR Fonds vert (axe 1 - rénovation énergétique des bâtiments publics locaux) Région Nouvelle Aquitaine SIEDS RTE (Aide de compensation transformateur électrique)
Calendrier	2023 : étude de faisabilité 2024 : études de projet, consultation entreprises, travaux, livraison
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en location effective du bâtiment Baisse des consommations énergétiques
Conséquence sur la fonction de centralité	Préservation du patrimoine bâti Création d'une dizaine d'emplois en cœur de bourg grâce à l'installation d'une structure associative dynamique
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-05

CRÉATION DE PARALLÈLES VÉGÉTALES RELIANT LES QUARTIERS DU BOURG A LA BOUTONNE

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : *un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Brioux-sur-Boutonne est historiquement un village-rue : la rue du commerce est l'axe principal du bourg, avec un trafic dense lié à son statut de route départementale. Il est alors difficile de percevoir l'épaisseur du bourg et ses richesses. La stratégie de revitalisation du centre-bourg s'appuie sur un contre-pied de l'aspect linéaire et omniprésent de la rue du commerce en valorisant les voies parallèles à la traversée avec des thèmes d'aménagement propres à chaque rue mettant ainsi en scène des « mondes parallèles ». Ces parcours, valorisés et végétalisés, ont pour objectif de relier les quartiers résidentiels vers la centralité, puis vers la Boutonne, créant ainsi de grandes liaisons vertes entre le nord et le sud du centre-bourg incitant le développement des mobilités actives. Les parcours passent tous par le champ de foire, qui s'en trouvera lui-même transformé. L'objectif est de scénographier un espace porteur d'imagination afin de susciter la curiosité des habitants et des visiteurs pour sortir de la traversée principale. L'action consiste à végétaliser de façon thématique chaque parallèle en investissant des pieds de murs, des trottoirs ou en créant des rétrécissements qui libèrent l'espace. La démarche pourra être renforcée par des éléments artistiques ou du mobilier. Aux carrefours et espaces connexes élargis, des points étapes particuliers seront aménagés. La rue du commerce fait partie des parallèles mais reste minérale (le « couloir de pierres »). La signalétique spécifique des « mondes parallèles » y sera tout de même implantée. 4 parallèles végétales sont envisagées : - Le chemin spirituel du marais, de la rue Saint-Martin à la rue Saint-Charles ; - Le chemin nourricier, du chemin de Fesneau au chemin des Verdines ; - Le chemin de l'antre-deux-vallées, de la rue des glycines au champ de foire ; - Le chemin des esprits de la Boutonne, le long de la Boutonne, à l'est du centre-bourg. Le recours à une mission d'accompagnement des élus et agents techniques, a minima avec un paysagiste-concepteur et un bureau VRD, sera essentiel : ce sera une aide dans la conception, la mise en œuvre et l'entretien des parallèles végétales.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	La concertation des habitants sera également un enjeu fort, pour les impliquer dans le récit et l'entretien des pieds de murs, complétés, par exemple, par des journées de jardinage collectif des rues.
Partenaires	- Services techniques de la ville - Riverains et habitants pour frontage (plantations en pied de murs) - Jeune public pour animations pédagogiques potentielles - Intervenants spécialisés pour conception et animation de journées collectives
Dépenses prévisionnel / définitif	Frais de prestation à un paysagiste concepteur : 7 150 € HT par parallèles Coûts prévisionnels des opérations (en régie, hors études complémentaires) : - Chemin spirituel du marais : 42 070 € HT (création d'écluses, structures, végétalisation et arbres fastigiés) - Chemin de l'antre-deux vallées : 35 680 € HT (création d'écluses, structures, haies, arbres) - Chemin nourricier : 37 870 € HT (création d'écluses, élargissement de placette, plantation d'un verger, palisse, végétalisation) - Chemin des esprits de la Boutonne : *non chiffré*
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	Etude préalable à la 1ère parallèle végétale : 2024 Réalisations des autres parallèles au fil de l'eau
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des parcours et du cœur de bourg par les piétons et vélos Nombre de m² débitumés et végétalisés Nombre de plants Nombre d'animations pédagogiques ou de sensibilisation
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des mobilités actives Amélioration du cadre de vie des habitants / végétalisation des espaces publics
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-06

METTRE EN SCENE LE CHAMP DE FOIRE COMME ESPACE DE TRANSITION ENTRE LES MONDES PARALLÈLES

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : *un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le champ de foire est l'espace emblématique du centre-bourg de Brioux. Témoin de l'histoire rurale et agricole du territoire, il apparaît aujourd'hui comme un espace bitumé et démesuré à l'échelle du bourg (près de 19 000 m²) et n'est que peu approprié par les habitants : à part la tenue du marché hebdomadaire le jeudi matin et l'organisation du festival « Au Village » tous les ans en juillet, aucune manifestation n'y prend place. La place sert essentiellement de lieu de stationnement, pour accéder à la mairie, aux équipements publics à proximité (Poste, épicerie sociale…) ou pour accueillir les utilisateurs de la salle des fêtes. Par ailleurs, il détient un rôle stratégique dans le bourg mais également au sein de la stratégie de revitalisation imaginée : le champ de foire est le pivot du bourg, qui centralise les différents parcours (la coulée verte du nord au sud, l'accès vers les équipements sportifs et le collège à l'ouest, le lien avec la rue du commerce…) et marque la transition entre les « mondes parallèles » à révéler. Au regard de son importance dans la structure urbaine du bourg et de l'attachement des habitants à son histoire, le projet de réaménagement du champ de foire se doit d'être un exemple de réaménagement urbain, répondant notamment aux enjeux de la transition climatique et de gestion intégrée des eaux pluviales. Le projet sera mené en concertation avec les habitants et les acteurs locaux, afin de proposer un espace convivial, agréable à parcourir et qui affirme une véritable multifonctionnalité. Le questionnement de cet espace public majeur sera intimement lié à celui mené autour du marché hebdomadaire, à ses besoins et à sa possibilité de dynamisation (halle éventuelle), afin que la place réponde de manière cohérente aux attentes des différents usagers. Le projet devra également prendre en considération, voire valoriser un élément patrimonial particulier : une nécropole mérovingienne se situant sous le champ de foire. L'aménagement pourra s'appuyer sur un séquençage du champ de foire, afin de créer différents espaces, ambiances et usages. La méthodologie de projet est composée des étapes suivantes : - **Préalable** : Se rapprocher de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) au sujet de l'archéologie préventive et des incidences sur le projet.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- **Etape 1** : Choix d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour aider à mettre en œuvre et animer le projet - **Etape 2** : Définition d'une gouvernance (comités de pilotage, comités techniques, commissions à mobiliser …) - **Etape 3** : Détermination des modalités de concertation à poursuivre dans le cadre des études de projet. - **Etape 2** : Engager la concertation très en amont et tout au long du projet, en ciblant différents publics tels que les habitants, les associations culturelles et équipements qui gravitent autour de cet espace, les commerçants sédentaires et non sédentaires, les services de la Communauté de communes, etc. Il s'agira notamment de recueillir les besoins d'usages pour permettre d'amender le futur cahier des charges de recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre. - **Etape 5** : Rédaction du cahier des charges de consultation des bureaux d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre, incluant à minima les compétences suivantes : architecte-urbaniste, paysagiste concepteur, VRD. - **Etape 6** : Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre. - **Etape 7** : Mission de maîtrise d'œuvre (depuis les études préliminaires jusqu'à la réception du chantier).
Partenaires	- Habitants - Exposants et usagers du marché - Associations locales dont Scènes Nomades par exemple (Festival Au Village), la Maison des Arts… - Commerces et équipements des abords du champ de foire - Structures conseils (CAUE79, ID79) - Communauté de communes Mellois en Poitou (services déchets, assainissement…) - DRAC (archéologie préventive)
Dépenses prévisionnel / définitif	Coût des opérations en HT (hors honoraires mission maîtrise d'œuvre et études complémentaires) estimé à 1 400 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Cofinancements identifiés : DETR, Fonds vert, Département des Deux-Sèvres, Agence de l'eau Loire-Bretagne
Calendrier	2026-2029
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du champ de Foire Nombre de m² débitumés et végétalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie des habitants Redonner sa fonction de place publique au Champ de Foire (lieu fédérateur et convivial)
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-07

REQUALIFICATION DE LA PLACE DES HALLES

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : *un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	La place des halles, marquant l'entrée nord du cœur de bourg, est une place à taille humaine, encadrée de fronts bâtis de qualité architecturale. Elle a quelque peu perdu son statut de place publique au profit d'un grand parking qui dessert les commerces implantés autour : en effet, la place apparaît comme un espace clé de la dynamique commerciale du cœur de bourg, avec un turn-over important de véhicules souhaitant y stationner. L'enjeu du projet est de repenser l'aménagement pour gommer son caractère très routier et rompre avec l'effet giratoire de la place. Le piéton doit redevenir prioritaire sur cet espace, en créant notamment des espaces de rencontres, tout en maintenant les capacités de stationnement nécessaires au fonctionnement des commerces. La commune a par ailleurs acquis un bâtiment en fond de place avec un ancien jardin : celui-ci devra être intégré à la réflexion globale de requalification, en offrant un espace d'intimité privilégié. Enfin, un travail parallèle sur la valorisation des autres espaces de stationnement situés à proximité de la place devra être mené pour simplifier et fluidifier les déplacements, en prenant en compte la mise en sécurité du carrefour de la rue du pont et de la RD 950. La méthodologie de projet est composée des étapes suivantes : - **Etape 1** : Choix d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour aider à mettre en œuvre et animer le projet ; - **Etape 2** : Définition d'une gouvernance (comités de pilotage, comités techniques, commissions à mobiliser …) ; - **Etape 3** : Détermination des modalités de concertation à poursuivre dans le cadre des études de projet, notamment avec les commerçants ; - **Etape 4 :** Consulter les partenaires (monde associatif, commerçants, usagers …) sur leurs besoins d'usage de la place des halles (ils peuvent évoluer au fil du temps), notamment en matière d'usage de stationnement, pour permettre d'amender le futur cahier des charges de recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre ; - **Etape 5** : Rédaction du cahier des charges de consultation des bureaux d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre., incluant à minima les compétences suivantes : architecte-urbaniste, paysagiste concepteur, VRD ; - **Etape 6** : Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre ;

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- **Etape 7** : Mission de maîtrise d'œuvre (depuis les études préliminaires jusqu'à la réception du chantier) ; - **Etape 8** : Possibilité de prévoir une phase-test pour les sens de circulation sur la place (aide pour détermination du sens le plus pertinent), si nécessaire
Partenaires	- Habitants - Commerces et équipements des abords de la place des halles - Structures conseils (CAUE79, ID79 …) - Chambres consulaires (CCI et CMA79) - Département des Deux-Sèvres
Dépenses prévisionnel / définitif	Coût des opérations (hors honoraires mission maîtrise d'œuvre et études complémentaires) : Place des halles : 380 000€ HT Parking du pont : 140 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Cofinancements identifiés : DETR, Fonds vert, Département des Deux-Sèvres (CADS), Agence de l'eau Loire-Bretagne
Calendrier	Etudes d'avant-projet : 2024-2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation (par des habitants, habitués et aussi par les touristes ou gens de passage) de la place des halles et des commerces Nombre de m² débitumés et végétalisés Fréquentation des zones de stationnement annexes (parking près du pont)
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie des habitants Renforcement d'une polarité commerciale du cœur de bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-08

REQUALIFICATION DES ENTRÉES NORD ET SUD DU CENTRE-BOURG

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : *un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le bourg de Brioux, ancien village-rue, a une configuration urbaine qui rend difficile la compréhension de ses limites. L'entrée nord est très étirée, avec un passage sur la Boutonne qui marque le cœur de bourg mais qui est peu valorisé. Au sud, l'entrée est beaucoup plus resserrée, avec le supermarché et le garage automobile comme éléments repères. Il s'agit de proposer des aménagements sur la RD 950 permettant de bien signaler les limites et entrées du nouveau cœur de bourg, en proposant une gradation et un séquençage du parcours (marquer des seuils, offrir des vues sur le paysage, etc.). Les aménagements proposés viennent s'appuyer sur les éléments structurants et identitaires de la commune (patrimoine bâti, naturel, paysager …) pour les mettre en valeur. La méthodologie de projet est composée des étapes suivantes : - **Préalable** : Revérifier l'emprise exacte des zones de limitation de vitesse (zone 30, zone 20) et les adapter / les renforcer, si besoin ; - **Etape 1** : Choix d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour aider à mettre en œuvre et animer le projet ; - **Etape 2** : Définition d'une gouvernance (comités de pilotage, comités techniques, commissions à mobiliser …) - **Etape 3** : Détermination des modalités de concertation à poursuivre dans le cadre des études de projet, notamment avec les commerçants de la zone sud, les équipements situés le long de la RD 950 et avec les habitants. - **Etape 4** : Consulter les partenaires, notamment le Conseil Départemental. Redéfinir les réels besoins (par exemple en lien avec les écoles de l'entrée nord), en matière d'usage des lieux, de circulation et de desserte, de zones de limitation de la vitesse … pour permettre d'amender le futur cahier des charges de recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre ; - **Etape 5** : Rédaction du cahier des charges de consultation des bureaux d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre., incluant à minima les compétences suivantes : architecte-urbaniste, paysagiste concepteur, VRD. - **Etape 6** : Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- **Etape 7** : Mission de maîtrise d'œuvre (depuis les études préliminaires jusqu'à la réception du chantier).
Partenaires	- Habitants - Commerces et équipements des abords des zones aménagées - Ecoles (trajet et usages des écoliers) - Structures conseils (CAUE79, ID79 …) - Département des Deux-Sèvres
Dépenses prévisionnel / définitif	Entrée nord (hors Moe et études complémentaires) : 390 000€ HT Entrée sud (hors Moe et études complémentaires) : 450 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Cofinancements identifiés : DETR, Département des Deux-Sèvres (CADS)
Calendrier	2029/2031
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mesure de la réduction de la vitesse des véhicules au sein du cœur de bourg Fréquentation du cœur de bourg par les gens de passage
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer l'attractivité du bourg et l'envie de s'y arrêter Amélioration et sécurisation du cadre de vie des habitants
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-09

CRÉATION D'UN SENTIER D'INTERPRÉTATION DU MARAIS DE LA BOUTONNE

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : *un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Mêlant culture de maïs, peupleraies et paysage de ripisylve, le marais de la Boutonne est situé à proximité immédiate du centre-bourg de Brioux-sur-Boutonne. Inclus dans la zone Natura 2000, il reste peu valorisé, avec seulement des éléments d'un parcours santé mais aucun élément pédagogique évoquant les lieux ou son histoire. Plusieurs itinéraires de randonnée ou cyclables traversent le site, allant de la valorisation locale, supra-communale ou régionale, tels le parcours pédestre « Palisses et Boutonne », la véloroute V93, reliant la Vendée au Lac de Vassivière, dans le Limousin, ou encore un parcours Terra Aventura à vocation cyclable. La majorité des itinéraires emprunte un chemin aujourd'hui communal, créé lors du remembrement des années 1990. Le site est également ponctué d'éléments de petit patrimoine témoignant de son histoire, notamment des ponts en pierre qui permettaient de relier les différentes parcelles mais qui jouaient aussi un rôle dans l'irrigation du marais avec un système d'empellement aujourd'hui toujours visible. L'enjeu principal du projet de création du sentier d'interprétation (boucle d'environ 5 kms) est de valoriser les richesses environnementales et l'histoire du marais, en faisant perdurer la mémoire des lieux. Il a également pour but d'offrir aux habitants de Brioux un lieu de promenade, en lien direct avec le cœur de bourg, tout en développant leur sentiment de fierté quant au patrimoine naturel et culturel de leur commune. Le projet est également l'opportunité de renforcer l'attractivité touristique du bourg, en offrant une accroche ludique et originale aux visiteurs le découvrant. L'écho avec la stratégie globale de redynamisation et de la révélation des « mondes parallèles » de Brioux-sur-Boutonne induit ainsi la conception d'un sentier à destination environnementale mais aussi artistique, en s'appuyant sur un imaginaire évoquant les « étranges créatures » du marais. Le projet nécessite des études préalables (mise à jour de l'inventaire faunistique du site, étude d'impact Natura 2000, recueil de la mémoire des lieux), ainsi que des travaux d'aménagements : création de passerelles, réfection de petits ponts en pierre permettant de varier les parcours au sein du marais, défrichage de berges, installation de supports pédagogiques, de mobilier et de signalétique depuis le bourg. Ces travaux pourront être réalisés via un partenariat avec le lycée

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	agricole de Melle, dans la cadre d'un projet tutoré, dans le cadre d'un chantier d'insertion ou par des entreprises spécialisées. La mise en récit du parcours sera également une étape essentielle : le recours à un scénographe est ainsi envisagé afin de développer des éléments pédagogiques et artistiques développant la compréhension et l'imaginaire des lieux. Le fil conducteur sera travaillé avec les habitants du bourg, grâce à l'organisation de temps dédiés. Un comité de suivi permettra de suivre et valider la méthodologie de projet et son avancement.
Partenaires	- Syndicat mixte pour les études, les travaux d'aménagement et de gestion du bassin de la Boutonne (SYMBO) - Associations ou structures spécialisées : Deux-Sèvres Nature Environnement, CPIE de la Gâtine, APIEEE - Communauté de communes Mellois en Poitou (Pays d'art et d'histoire, direction de l'aménagement) - Office de Tourisme Mellois en Poitou - Fédérations de pêche et de chasse - Représentants des exploitants du marais (peupleraies et agriculteurs) - Acteurs culturels (Maison des arts…) - Lycée agricole de Melle - AIPM - Habitants (concertation et chantier participatif des berges) - Communes limitrophes - Ifrée, en tant qu'intervenant potentiel quant à la mise en œuvre de la concertation
Dépenses prévisionnel / définitif	Travaux d'aménagement, mobilier : 45 000,00 € HT Supports pédagogiques : 30 000,00 € HT Prestations intellectuelles (scénographe, artistes, Ifrée, animations…) : 24 240,00 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Appel à projet « sentier de nature » du CEREMA (jusqu'à 80% de financement des dépenses éligibles) / date limite de dépôt : 31 octobre 2024 Ou Approche Territoriale des Fonds européens (FEDER)
Calendrier	2024 : études préalables (inventaire, négociation des droits de passage, recueil de la mémoire, etc.) et mise en récit 2025 : chantier participatif des berges, aménagement, inauguration
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du marais Nombre d'animations pédagogiques
Conséquence sur la fonction de centralité	Valorisation des richesses environnementales et de l'histoire de la commune Amélioration du cadre de vie des habitants Développement de l'attractivité touristique du bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-10

REQUALIFICATION DE LA RUE LOUIS BLÉRIOT

Orientation stratégique	Découvrir les mondes parallèles : *un bourg agréable à parcourir et à découvrir, s'appuyer sur le retour de la nature en ville et les richesses environnementales pour contraster avec le ruban minéral*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Si la RD 950 est un axe nord-sud structurant du bourg, la rue Louis Blériot est également une voie majeure desservant sa partie ouest, en liant le cœur de bourg aux équipements sportifs (futur gymnase, stade, piscine), le collège et les quartiers d'habitation. La rue est néanmoins peu qualitative, avec des largeurs de voirie très importantes, alors qu'elle marque la limite de la zone Natura 2000 et amène vers le parcours santé. Il s'agit donc de repenser cette rue pour favoriser les parcours piétons et vélo. La création d'une voie cyclable structurante à l'échelle du bourg, reliant l'école, la rue du pont, le champ de foire et les équipements sportifs permettrait de proposer un parcours sécurisé et répondant aux usages du quotidien. Les carrefours devraient être redessinés pour donner plus de place aux mobilités actives, les éléments de petit patrimoine (puits…) seront également valorisés. Le réaménagement de la rue Louis Blériot doit s'articuler avec la réflexion sur le devenir de l'ancienne coopérative située en bord de rue : une Orientation d'Aménagement et de Programmation est à concevoir dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H de Mellois en Poitou, afin de proposer une offre nouvelle d'habitat en intégrant l'aménagement piéton et le volet paysager. Le projet sera mené grâce au recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre (a minima urbaniste + paysagiste + bureau technique VRD) et à la mise en place d'une concertation spécifique des usagers de la rue et des équipements situés à proximité (habitants, collégiens, parents d'élèves, etc.) qui permettra d'amender le cahier des charges. Il est également possible d'organiser par la suite des balades vélos avec les habitants afin de favoriser la « culture vélo » dans le bourg (savoir prendre sa place sur la chaussée, proposer des ateliers de réparation vélos, etc.).
Partenaires	- Département (RD 102) - Structures conseils (CAUE79, ID79 …)

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- Habitants, collégiens, parents d'élèves…
Dépenses prévisionnel / définitif	*Non chiffré*
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Cofinancements identifiés : DETR, Département des Deux-Sèvres (CADS)
Calendrier	2025/2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la piste cyclable / réduction de la place de la voiture
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation des mobilités actives dans le bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-11

CRÉATION D'UN POLE CULTUREL ET DE SERVICES AUTOUR DE LA SALLE CHANTECLER

Orientation stratégique	La convergence des mondes : *un bourg convivial, magnétique, aux services repensés*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Ancienne salle de cinéma, la salle Chantecler est située au cœur du centre-bourg. Auparavant uniquement accessible depuis la rue du commerce, la municipalité a acquis un ensemble immobilier (maison Goyer et dépendances) dont l'ouverture a permis de créer un lien direct avec le champ de foire. La salle accueille aujourd'hui le club d'escalade, avec l'installation d'une structure de pratique et de stockage de matériel, ainsi que le club de peinture et sculpture local. Le site dispose d'un potentiel d'évolution certain, avec les granges attenantes de l'ensemble Goyer, aujourd'hui à disposition du club de pétanque, et un jardin en lien direct avec la salle Chantecler accueillant un tilleul remarquable. La municipalité envisage d'implanter sur ce site stratégique une bibliothèque, voire un médiathèque, une fois que la livraison du nouveau gymnase à l'ouest du centre-bourg sera réalisé. Les bâtiments pourraient également accueillir d'autres fonctions complémentaires, telles l'accueil de salles associatives, du coworking ou des activités liées à l'enfance ou la culture, afin de proposer un équipement structurant et fédérateur dans le cœur de bourg. La perméabilité du site devra également être questionnée, avec l'opportunité de relier le site à la rue du pont, au nord, ou encore la possibilité d'acquérir des parcelles attenantes pour une meilleure exploitation des abords de la salle. Une première phase de pré-programmation devra ainsi être entamée dans l'optique de répondre au mieux aux besoins des habitants, du monde associatif local et en complémentarité avec l'offre culturelle du territoire. La concertation avec ces différents acteurs sera un élément déterminant et permettra d'amender les futurs cahiers des charges des études à engager (étude de faisabilité et étude de maîtrise d'œuvre). La méthodologie de mise en œuvre du projet sera notamment ponctuée par le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, une concertation poussée tout au long de la conception ou encore la définition d'une gouvernance adaptée.
Partenaires	- Communauté de communes Mellois en Poitou

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- Structures conseils (CAUE79, ID79) - Habitants et associations locales - Structures culturelles locales (Maison des arts, etc.) - Agents en charge de la bibliothèque - Département des Deux-Sèvres (médiathèque)
Dépenses prévisionnel / définitif	Chiffrage sur la base d'une esquisse sommaire *(non comprises le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre et études préalables, ainsi que les incidences éventuelles liées aux diagnostics structure, amiante et plomb à effectuer avant travaux)* : coût prévisionnel de 2200€/m² HT soit un total de 1 379 400,00€ HT (comprenant salle Chantecler, maison Goyer et dépendances)
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Cofinancements identifiés : DETR, Fonds vert (axe 1 - rénovation énergétique des bâtiments publics locaux), SIEDS, Département des Deux-Sèvres
Calendrier	2024/2025 : pré-programmation, étude de faisabilité, diagnostics 2025/2026 : selon faisabilité, études d'avant-projet et de projet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de bâtiments du site réhabilités Nombre d'ateliers ou réunions de concertation Fréquentation de la médiathèque et des services ou espaces proposés
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'offre en équipements et services du bourg Valorisation patrimoniale et de l'histoire du bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-12

SOUTENIR L'ANIMATION COMMERCIALE DU BOURG

Orientation stratégique	La convergence des mondes : *un bourg convivial, magnétique, aux services repensés*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le projet de redynamisation du centre-bourg de Brioux s'appuie sur son dynamisme économique et commercial, avec une vitalité directement visible dans la rue du commerce. Cela induit, en plus d'aménagements spécifiques et d'une politique de reconquête des locaux commerciaux (voir fiche BB-02), la mise en place d'événements ou manifestations qui permettent de valoriser le tissu commercial et aux habitants de se retrouver et créer du lien. Cette animation repose à la fois sur les acteurs économiques mais aussi sur la collectivité, qui doit proposer un accompagnement technique et/ou matériel aux initiatives imaginées. Sur la base d'un atelier de travail avec les commerçants et artisans organisé en janvier 2023, lors de la réalisation de l'étude stratégique de redynamisation du centre-bourg, plusieurs pistes d'actions ont été évoquées à travers 3 thématiques : - Animation et valorisation de l'offre, - Stationnement et signalétique, - Mise en place d'une communication spécifique. Parmi les actions emblématiques, relancer l'association des commerçants, ou en créer une nouvelle, semble incontournable. De même, initier un rendez-vous annuel entre la municipalité et les commerçants est essentiel, pour maintenir le lien du « faire ensemble » et afficher des objectifs partagés. Enfin, la formation des acteurs économiques est également à favoriser.
Partenaires	- Commerçants sédentaires et non sédentaires du bourg - Chambres consulaires (CCI 79, CMA 79) - Communauté de communes Mellois en Poitou (Direction de l'Attractivité Economique et Touristique) - Presse locale

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Dépenses prévisionnel / définitif	Coûts Temps Homme pour animation et organisation de temps d'échanges + frais de réception Coûts selon nature des actions
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	2024 : mise en place d'un rendez-vous annuel Dès 2024 : expérimentations
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de rencontres municipalité/acteurs économiques organisées Nombre d'actions partagées ou d'événementiels mis en place
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement de l'attractivité du cœur de bourg (pour les consommateurs potentiels et les porteurs de projet) Reprise de locaux commerciaux Renforcement de la convivialité
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-13

REDYNAMISATION DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Orientation stratégique	La convergence des mondes : *un bourg convivial, magnétique, aux services repensés*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	La commune de Brioux-sur-Boutonne dispose d'un marché hebdomadaire accueillant une 10aine de producteurs locaux. Le marché apporte ainsi une offre complémentaire aux boutiques du centre-bourg, avec une vocation majoritairement alimentaire et quelques manufacturés. Le marché se tient sur la place du champ de foire, tous les jeudis matin. En raison de ce jour de séance en semaine, il attire essentiellement une clientèle de séniors. Le marché manque de dynamisme et de convivialité, particulièrement lorsque les commerçants ne sont pas tous présents. Il nécessite également d'être modernisé pour mieux répondre aux modes de consommation actuels. Une réflexion sur l'évolution du marché hebdomadaire est nécessaire, afin de consolider cet élément fort de la vie locale rurale. Les pistes d'actions envisagées sont ainsi les suivantes : - Travailler avec les commerçants du marché pour proposer une nouvelle organisation spatiale des étals plus resserrée et conviviale (étals en dos-à-dos et en vis-à-vis), via une réunion préalable, - Recherche de nouveaux commerçants : producteurs, artisans créateurs, plats préparés…via un appel à candidature, - Monter régulièrement un stand « Ville » avec une permanence des élus pour créer des moments d'échange avec la population (4 fois par an par exemple, en début de chaque saison), - Réfléchir à un élargissement des horaires vers 14h avec intégration de foodtrucks, tables, chaises ou bancs, etc. en commençant par tester une fois par mois, - Tenter des animations estivales (groupes de musique …), - Intégrer, au moment des travaux de réaménagement du champ de foire, les équipements nécessaires aux mises aux normes des marchés (bornes d'eau et d'électricité, toilettes dédiées aux commerçants…), - Communiquer régulièrement sur la présence du marché via le journal municipal, des flyers, etc.
Partenaires	- Commerçants du marché - Communauté de communes Mellois en Poitou

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- Chambres consulaires (CCI 79, CMA 79)
Dépenses prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	2024 : lancement de la réflexion sur l'évolution du marché 2025/2026 : 1ères expérimentations
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation du nombre d'exposants Nombre d'expérimentations mises en place
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement de l'attractivité du bourg Développement de la synergie avec le tissu commercial sédentaire
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° BB-14

MISE EN PLACE D'UNE COMMUNICATION AUDACIEUSE S'APPUYANT SUR LE CONCEPT DES MONDES PARALLÈLES

Orientation stratégique	La convergence des mondes : *un bourg convivial, magnétique, aux services repensés*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Brioux-sur-Boutonne
Description de l'action	Le projet de redynamisation du bourg passe par une communication renouvelée, en offrant une vision différente de ses atouts. Le concept développé autour des « mondes parallèles » lors de l'étude stratégique menée en 2022-2023, peut ainsi devenir le fil conducteur d'une signalétique et d'outils de communication originaux et véritablement personnalisés pour le cœur de bourg. Il existe notamment un besoin fort de repenser la signalétique d'information locale (SIL), aujourd'hui obsolète et vieillissante, dans un bourg très fréquenté grâce à la RD 950. De plus, la vie culturelle du bourg est dynamique (rôle de la Maison des Arts, renommée du festival Au Village, vitalité des associations locales…) : une réflexion croisant les notions d'aménagement, de redynamisation et d'approche artistique serait ainsi intéressante à mener. Les pistes d'actions envisagées sont les suivantes : - Refonte de la SIL, avec mise à jour de l'inventaire des panneaux existants et choix sur les besoins de signalement d'activités au sein du bourg. Une réflexion sur les totems d'entrée de bourg doit être incluse, avec une communication spécifique lors du festival. Les liens avec les parcours touristiques sont également à identifier, afin de profiter de cette attractivité pour renvoyer vers les services et équipements existants (Véloroute V93 / chemin de Saint-Jacques / RD 950 / projet de Route de D'Artagnan), - Mise en place d'un workshop avec des étudiants en design afin d'approfondir la déclinaison du concept de « mondes parallèles » pour communiquer sur le bourg (signalétique originale, outils de communication modernisés, support touristique de découverte du bourg, livret d'accueil des nouveaux habitants, etc.), - Mise en place d'une action spécifique lors du festival « Au village » (stand, animation…) pour expliquer le récit des « mondes parallèles », en instaurant un partenariat fort avec les associations en charge de l'organisation, - Possibilité d'imaginer des installations artistiques dans le cœur de bourg de Brioux (par exemple fresque sur le pignon de la maison des halles, passages peints au sol, etc.) pour témoigner de l'esprit artistique lors de la traversée du bourg, - Possibilité d'imaginer des balades ou événements déclinant le concept des « mondes parallèles » avec les acteurs locaux (commerçants, écoles…) : un élément de gastronomie avec le concours des pâtissiers ou traiteurs, des animations dédiées par la bibliothèque ou la Maison des Arts, etc.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- Acteurs culturels du bourg : Maison des Arts, bibliothèque, organisateurs du festival « Au Village », - Commerçants - Habitants, jeune public
Dépenses prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Refonte de la SIL : 20 000,00€ HT Organisation d'un workshop d'une semaine avec des étudiants en design : entre 5 000,00 et 7 000,00€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	2024 : refonte de la SIL / workshop étudiants
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Déclinaisons du concept des « mondes parallèles » dans les outils d'information ou de communication du bourg Fréquentation touristique Nombre d'installations ou d'animations réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité touristique du bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

un espace à vivre

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° LZ-01

INTERVENTION SUR LES ESPACES PUBLICS DE FAÇON RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET EN COHERENCE AVEC L'IDENTITE DE LA COMMUNE

Orientation stratégique	Action transversale
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle Projet au long cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : Le fleurissement et le traitement paysager actuel se fait au coup par coup avec une palette végétale changeante et peu identitaire (plantes méditerranéennes et horticoles) en fonction des envies et la plupart du temps à l'initiative des agents. Un certain nombre de plantations comme des annuelles, jardinières, sont également arrosées à l'aide d'un forage communal ce qui ne donne pas forcément l'exemple de l'économie de l'eau même si cette ressource semble importante. Objectifs : - Déterminer une identité végétale propre à Lezay - Favoriser les cultures de pleine terre et les plantes vivaces afin de limiter les arrosages et l'entretien - Planter des arbres dans de bonnes conditions - Aller vers la gestion différenciée - Communiquer avec les habitants Deux ateliers avec agents et élus ont permis d'identifier le mode de fonctionnement actuel et de donner une direction. La proposition s'est orientée dans le sens de reconnecter les habitant avec l'eau et le marais en partant des surfaces minérales actuelles et de leur gestion des eaux pluviales qui peuvent être des amorces intéressantes sur le travail de l'identité végétale liées à l'eau. Il s'agit donc de concevoir les futurs espaces à végétaliser comme des impluviums ou des « jardins de pluies » permettant de planter des végétaux d'ambiance humide mais pouvant résister aux épisodes de sécheresse à travers le choix des espèces, leur agencement en multi-strate, l'utilisation d'un paillage, … La mise en œuvre passera par des chantiers pilotes afin de tester l'acceptation par la population et le rendu que pourrait donner la nouvelle végétalisation du centre-bourg. Le premier chantier pourrait être la création de noues sur le parking du parc Hubert, entre les arbres existants qui souffrent du tassement du sol. La végétalisation de pied de murs ou de façades est également à développer notamment pour créer des accroches et des effets d'appel vers le marais et le CHABOUSSANT depuis les places centrales (par la rue du Marais ou la rue du Pont de l'Arceau par exemple). Points de vigilance : Bien s'assurer de la cohérence d'ensemble des aménagements, qu'ils soient petit ou grands, avec l'identité liée au « récit de redynamisation » et à la palette végétale déterminée avec les élus et les agents.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- les habitants de la commune - Associations locales (CPIE, Prom'Haies Nouvelle-Aquitaine) - Les pépiniéristes labellisés « végétal local » - Commerçants du bourg
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif : - Travaux réalisés en régie - Location de matériel pour réaliser les travaux - Achats de végétaux - Travaux réalisés par des prestataires
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Calendrier	A partir de 2024 Action transversale et réalisée au fil du temps, en débutant par des petits espaces tests et des espaces symboliques pour montrer l'exemple Réalisation en régie dans la majorité des cas
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de mètres linéaires de pieds de murs végétalisés Nombre de pieds d'arbres « libérés » du bitume Surfaces en m² désimperméabilisées Nombre d'arbres plantés
Conséquence sur la fonction de centralité	- Déploiement de végétaux issus de la palette végétale déterminée avec les élus et les agents - Embellissement du bourg, image verdie, en adéquation avec le « récit de redynamisation » lié au marais - Essaimage parmi les habitants et appropriation des pieds de murs par les habitants - Diminution des préjugés concernant la végétation locale et spontanée en ville, acceptation du concept de végétalisation plutôt que fleurissement - Changement de pratiques pour les agents techniques et changement de vision pour les élus - Mise en œuvre d'un plan de gestion différencié des espaces publics par la commune
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-02

REORGANISATION DES CIRCULATIONS AU SERVICE DU « RECIT » DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG

Orientation stratégique	Action transversale
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : La circulation dans le bourg de Lezay s'est développée au gré des besoins, en donnant cependant la priorité aux déplacements automobiles et aux poids lourds, afin de permettre le développement du marché aux veaux et de pouvoir également contourner rapidement le bourg lors d'un passage de transit. Aujourd'hui, il est constaté que cette facilitation des circulations automobiles s'est effectuée au détriment des mobilités douces et que la voiture non seulement occupe beaucoup de place dans l'espace public, mais peut induire parfois un sentiment d'insécurité pour les piétons. Par ailleurs, la signalétique s'est accumulée aux carrefours, hétérogène et surchargée, elle ne remplit plus son rôle d'information sur les sites principaux de destination et les directions à privilégier pour s'y rendre. Objectifs : Cette action transversale devra permettre de réguler des flux piétons, cyclistes et automobiles afin de favoriser et sécuriser les déplacements actifs, la mutualisation du stationnement, d'apaiser et rendre plus convivial l'espace public en organisant la présence de la voiture dans le cœur de bourg, tout en répondant aux besoins d'une population rurale qui, n'ayant pas accès aux transports en commun, est encore largement dépendante de l'utilisation de véhicules motorisés. Une mise en place d'une signalétique simplifiée permettra également de clarifier les circuits. Enfin, une réflexion particulière doit être menée sur ce que le centre bourg donne à voir lorsqu'on l'aborde et l'image perçue par les visiteurs. Description de l'action : Mise en forme d'un plan de déplacements à l'échelle du centre-bourg puis mise en œuvre de la réorganisation des circulations sur cette base, par le biais principalement d'implantation de panneaux de signalisation. Les premiers travaux auront pour effets de changer l manière dont on entre principalement dans le bourg : passage de la rue de Melle en sens unique, modification du carrefour rocade/RD14, diminution de l'emprise de la RD14 en agglomération, amélioration de la signalétique rue Gâte-bourse. Ainsi, la rue Gâte-Bourse deviendra la rue principale d'entrée dans le bourg. Elle dessert trois espaces de stationnement avant de déboucher sur les lieux symboliques du bourg (la mairie, le parc Honoré Canon, la Halle aux volailles). Les automobilistes pour aisément se stationner pour ensuite parcourir le reste du bourg à pied.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	Ce nouveau plan de circulation prend en compte le circuit du bus scolaire (desservant l'école maternelle rue du Parc) et le Pédibus (desservant l'école primaire). Points de vigilance : Éviter la surenchère de signalisation, en privilégiant celle routière, pour la signalétique informative, se reporter à la fiche 4
Partenaires	- Conseil départemental 79 - Structures conseils (CAUE79, ID79 …) - Commerçants et gestionnaires des équipements aux abords des zones concernées - Habitants
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif : - Concertation - Travaux - Achat des panneaux de signalisation
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - DETR - Département des Deux-Sèvres - ARS si l'étude intègre une évaluation d'impact sur la santé (EIS)
Calendrier	A partir de 2024 Mise en œuvre au fur et à mesure des réaménagements des espaces publics
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de vélos et de piétons sur la voie Nombre d'enfants se déplaçant en autonomie Nombre de personnes âgées se rendant au marché ou au supermarché à pied Diminution du nombre de voitures stationnées sur la Place de la Payse
Conséquence sur la fonction de centralité	Apaisement des circulations dans le centre-bourg qui permettra plus de convivialité Diversification des modes de déplacement et augmentation des déplacement actifs
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-03

OUVERTURE DU BOURG VERS LE NORD POUR SE RECONNECTER AU CHABOUSSANT

Orientation stratégique	Une ville ancrée dans son identité : faire des caractéristiques patrimoniales, hydromorphologiques et environnementales un atout
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle Projet au long cours
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : La perception que l'on peut avoir aujourd'hui du bourg de Lezay est plutôt marquée par les grands espaces occupés par les places du centre bourg et par la rocade qui le contourne. Peu visibles, les sites naturels au nord du bourg, en lien avec le Chaboussant, sont donc méconnus, voire oubliés et pas assez pratiqués par les habitants. Objectifs : - Mieux révéler ce patrimoine naturel. - Créer des liaisons piétonnes, des ouvertures de passages vers le marais et le Chaboussant, identifier les actions foncières à mener. - Végétaliser la rue du Marais pour créer un appel visuel depuis la place de l'église, révéler le passage du Chaboussant au niveau de la Laiterie. - Aménager le chemin le long de le Chaboussant vers le Moulin du Marais. - Ouvrir la clôture du Parc Honoré Canon sur le bourg et la rue du Parc pour faciliter la connexion avec le nord en incitant plus à profiter de cet espace de qualité. Description de l'action : - Mise en exergue des sites les plus susceptibles de répondre à cette ambition en décrivant les aménagements potentiels à réaliser. - Lister les actions nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs. - Ces actions sont solidaires de celles de la fiche LZ-04, car elles concernent également des liaisons douces à créer Points de vigilance : Travailler en concertation étroite avec les riverains ou propriétaires de espaces concernés
Partenaires	Propriétaires privés pour la végétalisation de pieds de murs Association propriétaire du Parc Honoré Canon (Syndicat horticole de Lezay) Habitants Commerces et équipements des abords des espaces concernés Structures conseils (CAUE79…) Communauté de communes Mellois en Poitou

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif : - Concertation - Plantations, terre végétale, graines - Travaux de terrassement, de retrait du bitume
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - DETR - Département des Deux-Sèvres
Calendrier	A partir de 2025 Au fur et à mesure des besoins Réalisation en régie si opération simple ou accompagnement des propriétaires privés si portage non communal
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de mètres linéaires de pieds de murs végétalisés Nombre de pieds d'arbres « libérés » du bitume Surfaces en m² désimperméabilisées Nombre d'arbres plantés Nombre de visiteurs du site du Moulin du Marais Nombre d'habitants connaissant le marais
Conséquence sur la fonction de centralité	Réduire l'artificialisation des sols du bourg, réduire les surfaces bitumées Perméabiliser l'espace urbain et faire dialoguer les deux espaces ensemble (bourg et marais) pour enrichir l'ambiance paysagère du cœur de bourg et le rendre plus attractif et hospitalier Changer l'image du bourg, rendre l'identité liée au marais plus perceptible
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-04

MISE EN VALEUR, DECOUVERTE DU BOURG ET IDENTIFICATION DU MARAIS

Orientation stratégique	Une ville ancrée dans son identité : faire des caractéristiques patrimoniales, hydromorphologiques et environnementales un atout
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle Projet au long cours
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : Le bourg de Lezay s'est aménagé autour des besoins liés à l'usage de l'automobile, parfois aux dépens des piétons et des cyclistes. Ces derniers ne se sentant plus en sécurité ont eu tendance à privilégier ensuite eux même l'usage de l'automobile. Objectifs : Engagée dans le redéveloppement de ces liaisons douces, la commune souhaite étoffer le réseau existant de façon à ce qu'il puisse répondre à tous les besoins, et ainsi : - Prolonger la volonté de faire découvrir le bourg dans ses spécificités historiques. - Inciter également à la déambulation dans les espaces plus contemporains et aux mobilités douces d'une façon générale, y compris celles liées aux déplacements plus fonctionnels. - Identifier les ruptures de continuité dans les parcours actuellement disponibles (traversées de la rocade, notamment si présence d'un rond-point qui oblige à un détour important et augment le sentiment d'insécurité). Description de l'action : - Identification des parcours existants et des sites présentant des ruptures de continuités - Gestion de la cohabitation avec les espaces circulés, notamment lors des traversées de voies. - Choix d'un aménagement adapté à la typologie recherchée : trottoir, voie partagée, chemin, voie mixte… Points de vigilance : Éviter un éparpillement des actions et assurer la continuité des liaisons douces.
Partenaires	Habitants Commerces et équipements des abords des espaces concernés Structures conseils (CAUE79…) Communauté de communes Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif :

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- Concertation - Travaux de terrassement, pose de revêtements, - Mobilier urbain, signalétique, bordures
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - DETR - Département des Deux-Sèvres
Calendrier	A partir de 2025 Au fur et à mesure des besoins Réalisation en régie si opération simple
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de mètres linéaires de cheminements créés ou aménagés
Conséquence sur la fonction de centralité	Découverte du bourg à pied facilitée Renforcement de la convivialité des espaces publics Réduction du nombre de voitures dans le centre-bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-05

DEMARCHE DE DIVERSIFICATION DE L'HABITAT LOCATIF

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : - Vacance de logements importante dans le bourg - nombre de demandes importantes en mairie pour du logement locatif non satisfaites Objectifs : - Remettre sur le marché locatif des logements vacants - Explorer de nouvelles formes d'habitat locatif groupé Description de l'action : 1/ Promouvoir les parcelles non bâties du lotissement communal en cœur de bourg auprès d'opérateurs et de privés pour inciter à la construction de nouveaux logements (campagne de communication) 2/ Promotion des avantages fiscaux type Denormandie auprès des habitants (via le bulletin trimestriel) et auprès des notaires, des agences immobilières, des entrepreneurs du bâtiment 3/ Prise de contact avec les propriétaires de logements vacants pour les sensibiliser aux outils financiers permettant la rénovation de logements et la mise en location 4/ Inventaire exhaustif des logements vacants et/ou potentiellement dégradés pour identifier les secteurs d'intervention prioritaires pour : - Une éventuellement intervention immobilière de la commune sur un îlot emblématique (avec une convention EPF par exemple) - Préparer les dispositions de la future OPAH menée par la communauté de communes 5/ Evaluer la faisabilité de projets d'habitat inclusif avec des partenaires privés (type béguinage, collocation intergénérationnelle…) avec la possibilité de mobiliser du foncier communal
Partenaires	Communauté de communes ANAH Etat Département, Région Nouvelle-Aquitaine SOLIHA Opérateurs privés
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Calendrier	A partir de 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Evolution de la vacance de logements dans le bourg - Evolution du nombre d'habitants dans le bourg - Evolution des demandes d'accès aux logements locatifs non satisfaites par de nouveaux arrivants
Conséquence sur la fonction de centralité	- Augmenter la population en cœur de bourg pour renforcer la dynamique services / commerces - Réduire les problématiques de mobilité des habitants - réhabiliter le patrimoine immobilier du bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-06

DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES AUTOUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE SITE DU MOULIN DU MARAIS

Orientation stratégique	Développement économique et touristique
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mellois en Poitou
Description de l'action	Le site du Moulin du Marais, d'environ 3 hectares, au cœur du bourg de Lezay, a fait l'objet d'une réhabilitation massive entre 2004 et 2008, soutenue par un important subventionnement lié à sa labellisation « Pôle d'excellence rurale » de 2006. La réhabilitation du moulin et de ses annexes, ainsi que la construction de nouveaux bâtiments (salle de spectacle, chaufferie, vestiaire) ont été réalisées selon les principes de la construction écologique, avec notamment des matériaux locaux à haute performance (chanvre, châtaignier, brique de terre crue). Une réflexion a également été conduite sur les ressources et l'énergie afin de réduire l'impact environnemental du projet (récupération des eaux de pluie, panneaux solaires pour la production d'eau chaude, chaufferie collective au bois, toitures végétalisées). Ce site reconnu nationalement pour sa grande qualité architecturale et paysagère accueille depuis une quinzaine d'années un réseau associatif d'éducation populaire autour des arts de la parole (URFR), avec une programmation culturelle dense et des résidences d'artistes. Différentes structures d'insertion par l'activité économique ont également occupé le site pendant une dizaine années (culture et vente maraîchère, fabrication de briques de terre crue, restauration de petit patrimoine…) mais ces activités ont périclité. Aujourd'hui, le site du Moulin du Marais est occupé par l'URFR, une association d'habitants autour du jardinage amateur (les jardins du partage), une plateforme de distribution de produits locaux (le Clic paysan) et l'AIPM (association d'insertion, pour ses activités liées à la restauration du patrimoine et l'entretien des espaces verts). La Communauté de communes, propriétaire du lieu, souhaiterait lui donner une nouvelle dynamique, en valorisant sa dimension d'exemplarité en matière d'éco-construction et d'éco-réhabilitation. Pour la commune de Lezay, le site constitue également un axe fort de son projet de revitalisation, car il occupe un espace à la fois central et méconnu du bourg, que les habitants ne parviennent pas à s'approprier par manque d'invitation à le fréquenter et de lisibilité de ses fonctions. Un groupe de travail pluri-acteurs œuvre depuis 2021 pour définir une nouvelle identité au lieu et pour y attirer de nouveaux acteurs car une partie des bâtiments n'est plus utilisée. Les nouvelles activités ciblées pour relancer la dynamique de ces sites sont : - Un espace pédagogique autour de la gestion des déchets ménagers (zéro déchets et compostage) avec notamment une programmation de stages pratiques en lien avec le jardinage écologique, - Un espace de valorisation des éco-matériaux produits localement, dont le chanvre et la terre crue.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	Un travail de signalétique et d'information sur les caractéristiques du site sont également envisagées pour permettre une meilleure visibilité et une meilleure appropriation.

Partenaires	- Services de la communauté de communes :
	  ▪ Direction de l'animation du territoire et le Service « Pays d'art et d'histoire »
	  ▪ Direction de la prévention et de la gestion des déchets
	  ▪ Direction des services techniques
	  ▪ Direction de l'attractivité économique et touristique
	  ▪ Mission « Plan climat »
	- Commune de Lezay
	- Ademe
	- Région Nouvelle-Aquitaine
	- Occupants du site (URFR, Jardins du partage, AIMP…)

Dépenses prévisionnel / définitif	Non défini
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini
Calendrier	Démarrage prévisionnel des travaux éventuels en 2024 Installation des nouvelles activités en 2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de participants aux nouvelles activités Nombre de visiteurs sur le site
Conséquence sur la fonction de centralité	- Créer un point d'attraction supplémentaire dans le bourg - Apporter des nouveaux clients potentiels aux commerces - Augmenter la fréquentation du bourg en dehors du mardi (jour du pic de fréquentation dû au marché forain) - Développement de la notoriété du site du moulin et du bourg grâce à des activités valorisantes socialement - Espace récréatif mieux investi par la population locale
Annexes	

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

un espace à vivre

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° LZ-07

REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE BOURG SUD (RD14 ET RUE DE MELLE)

Orientation stratégique	Une ville accessible et agréable à parcourir : Mettre en scène les parcours grâce au renforcement de la nature en ville
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : L'axe formé par la RD14 depuis le panneau d'entrée de bourg et la rue de Melle représente une colonne vertébrale dans la structuration des mobilités vers et dans le bourg. Cet axe permet de relier le collège, le gymnase, l'école primaire, le supermarché, un cabinet médical, des accueil collectifs de mineurs (espace jeunes, centre de loisirs, relai d'assistantes maternelles) à la mairie, au cinéma, à la médiathèque, jusqu'à des espaces récréatifs (parc paysager, terrains de jeux, étang, piscine, moulin du Marais). L'axe est interrompu par un carrefour destiné à organiser la circulation entre la rocade et la rue de Melle qui la traverse pour rejoindre le bourg. Cet espace est ressenti comme distendu, peu lisible et insécurisant en termes d'organisation des flux. Fortement empruntée à pied par les enfants et les jeunes de manière encadrée dans le cadre des changements de structure d'activité, cette rue reste peu utilisée par les piétons ou les cyclistes au quotidien, car non suffisamment aménagée pour en assurer leur sécurité. Le carrefour est également quotidiennement traversé par des séniors, résidants au village retraite, pour rejoindre le bourg ou le supermarché à pied. Cette entrée de bourg est également perçue comme peu attractive et peu représentative de l'identité de la commune, notamment des spécificités paysagères locales. Objectifs : - Aménager la voie pour faciliter les mobilités douces - Restructurer et réaménager le carrefour de l'Intermarché - Accompagner les aménagements de traitements paysagers importants pour retrouver l'identité du marais - Déminéraliser l'espace urbain pour amener plus de fraicheur et de confort sur le parcours - Penser l'aménagement avec les habitants, dans une démarche d'urbanisme favorable à la santé et la qualité environnementale - Mettre en scène les parcours grâce au renforcement de la nature en ville Description de l'action : L'aménagement vise à redonner une place aux piétons et aux cyclistes, dans la mesure de l'espace disponible, en favorisant tout particulièrement les déplacements des enfants, des jeunes et des séniors, tout en ménageant des espaces de repos.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	Ainsi les interventions sont différentiées selon la séquence concernée. Plus naturelle et progressive au sud, elle fait la part belle à la végétation avec un espace de promenade généreux, plus urbaine au nord, elle organise les flux et le stationnement tout en redonnant la place à la gestion de l'eau.
Partenaires	- le Département 79, ID79, CAUE 79 - les gestionnaires des réseaux secs et humides - les habitants de la commune - l'école élémentaire, le collège, l'association des parents d'élèves, l'Espace Jeunes - les résidants du village retraite et les professionnels de santé - les associations sportives usagères des équipements sportifs - le(s) BE en charge du projet de réaménagement
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif : - Concertation et démarche d'urbanisme favorable à la santé + études de conception niveau AVP : 90 000 € HT - Travaux : 1 300 000 € HT - Coûts MOe pour suivi du chantier : 90 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - Europe : FEDER - Etat : DETR ; Fonds vert - Département des Deux-Sèvres - Fonds du projet de territoire de Mellois en Poitou
Calendrier	A partir de 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluation qualitative sur le bien-être des habitants, sur leur santé physique, leur sentiment de sécurité Nombre de vélos et de piétons sur la voie Nombre d'enfants se déplaçant en autonomie Nombre de séniors se déplaçant sur la voie Nombre de m² désimperméabilisés Nombre de mètres linéaires de canalisation pluviales déconnectées du réseau
Conséquence sur la fonction de centralité	Baisse de la vitesse des véhicules Augmentation du nombre de piétons et cyclistes dans la centralité Amélioration de l'image de la centralité
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-08

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CŒUR DE BOURG : PLACES DU CHAMP DE FOIRE, DU KIOSQUE, DE LA PAYSE ET DU MARCHE

Orientation stratégique	Une ville accessible et agréable à parcourir : Mettre en scène les parcours grâce au renforcement de la nature en ville
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : Les grands espaces publics de centre bourg, historiquement en lien avec les grands marchés aux bestiaux d'antan sont aujourd'hui surdimensionnés et monofonctionnels. D'un revêtement exclusivement constitué d'enrobé, ces places sont peu conviviales et étant très peu végétalisés, sont de véritables ilots de chaleur. Objectifs : Restructurer pour redécouper le secteur en espaces à échelle humaine, créer des ambiances spécifiques en lien avec l'identité du marais (plantations arbres et pieds de mur, place de l'eau et gestion du pluvial), requestionner les usages (organiser le stationnement pour une meilleure identification de l'offre et une bonne lecture des cheminements doux, penser les espaces comme pluri fonctionnels. Description de l'action : Marquer les abords bâtis des places en révélant les façades, relier les bâtiments par le traitement au sol, redonner l'espace aux piétons et créer des ilots de fraicheur. Cette action est en lien avec la réhabilitation des deux halles (cf fiches LZ-11 et LZ-12), d'autres réhabilitations de bâtiments seront nécessaires en accompagnement de cette action : le kiosque et l'Eglise qui devront également faire l'objet de travaux. Points de vigilance : Travailler en concertation étroite avec les riverains publics ou privés, notamment sur le traitement des accès aux équipements, commerces, parcelles.
Partenaires	- le Département 79, ID79, CAUE 79 - les habitants de la commune - les commerçants non sédentaires exposant sur le marché - Commerçants et gestionnaires des équipements aux abords des espaces concernés - l'association de commerçants et d'artisans - le(s) BE en charge du projet de réaménagement
Dépenses prévisionnel/définitif	Estimatif des coûts de travaux (hors études, enfouissement réseaux) : - Voirie, terrassement : 1 800 000 € HT - Mobiliers, maçonneries : 100 000 € HT

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- Aménagements paysagers : 180 000 € HT TOTAL : environ 2 100 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - Département des Deux-Sèvres - Etat : DETR, Fonds vert - Agence de l'eau Loire-Bretagne
Calendrier	A partir de 2026 Phasage à mettre en œuvre, même au sein d'une phase qui peut faire l'objet de travaux en plusieurs séquences.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de manifestations se déroulant dans l'espace public Nombre d'habitants fréquentant les commerces sédentaires du bourg et non sédentaires les jours de marché Nombre de piétons et cyclistes traversant ces espaces publics Diminution du nombre de voitures en circulation dans cet espace du bourg
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement des espaces de convergence urbaine Revalorisation et attractivité de la centralité multifonctionnelle
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-09

REINVESTISSEMENT DE LA PLACE DU « PARKING »

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : L'entrée ouest du bourg est composée de différents carrefours, de la partie ouest de la rocade, et bordée par un site important dénommé la « Place du Parking ». Ces espaces devenus très routiers ne valorisent pas l'entrée de bourg et n'incitent pas, si l'on n'est pas en transit, à rentrer dans le cœur de bourg. La place du parking questionne par sa dimension et son délaissement, car elle est la plupart du temps vide. Son aspect très minéral n'incite pas à s'y engager. Objectifs : - Se réapproprier la place - Rendre ces espaces lisibles pour les habitants et les visiteurs de passage - Renforcer les fonctionnalités de ces espaces, au service de la revitalisation du cœur de bourg - Apporter une réflexion d'ensemble sur ces espaces d'entrée de bourg, en favorisant les déplacements doux - Valoriser l'image de la commune - Remettre la végétation au cœur des espaces urbains et les rendre plus confortables Description de l'action : La place du Parking sera restructurée afin d'optimiser son offre en stationnement et redonner de l'espace à la végétation tout en permettant l'implantation d'un équipement public. La restructuration de la place s'articulera autour des points suivants : - Préciser les usages tout en gardant une flexibilité dans les fonctions - Organiser l'offre en stationnement, notamment pour le marché - Clarifier les accès - Revégétaliser et créer des ilots de fraicheur - Redonner la place aux mobilités douces - Marquer les entrées des équipements publics - Implanter un équipement permettant de pérenniser l'offre de soin et de services de cohésion sociale - Construire un front urbain pour optimiser l'occupation de la parcelle et marquer la délimitation des espaces de la place

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- Structures conseils (CAUE79, ID79…) - Habitants - CIAS de Mellois en Poitou - SDIS 79 - Département 79 - Professionnels de santé de la commune - Opérateurs privés
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour A déterminer en fonction du projet et du rapport végétation / terrassements / construction
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - Etat : DETR, Fonds vert - Agence de l'eau Loire-Bretagne
Calendrier	A partir de 2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Concrétisation d'un projet d'implantation d'un nouvel équipement sur la place Transformation de l'espace
Conséquence sur la fonction de centralité	Incitation à entrer dans le cœur de bourg Réorganisation des espaces de stationnement pour en libérer la centralité Composition urbaine d'une nouvelle entrée du cœur de bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-10

REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE BOURG OUEST

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : L'entrée ouest du bourg est composée de la rue de Chantalouette, de différents carrefours, de la partie ouest de la rocade, et bordée par un site important dénommé la « Place du Parking ». Ces espaces devenus très routiers ne valorisent pas l'entrée de bourg et n'incitent pas, si l'on n'est pas en transit, à rentrer dans le cœur de bourg. Objectifs : - Redonner un caractère urbain et une identité à cette entrée de bourg, en accord avec le « récit » de redynamisation axé sur le marais - Rendre ces espaces lisibles pour les habitants et les visiteurs de passage - Apporter une réflexion d'ensemble sur ces espaces d'entrée de bourg, en favorisant les déplacements doux - Valoriser l'image de la commune - Apaiser la circulation routière et sécuriser l'entrée dans le bourg Description de l'action : La rue de Chatalouette et la rue du Grand Pré sont aménagées pour améliorer la lisibilité des espaces et permettre le cheminement piéton vers le cœur de bourg, en - marquant et revégétalisant l'entrée - précisant les priorités - adaptant la signalétique (moins nombreuse et plus explicite) - adaptant ou redimensionnant la chaussée pour ralentir la vitesse - redonnant la place aux mobilités douces
Partenaires	- Structures conseils (CAUE79, ID79…) - Habitants - CIAS de Mellois en Poitou - SDIS 79 - Département 79 - Gestionnaires de réseaux secs et humides
Dépenses prévisionnel/définitif	Estimatif : Travaux d'aménagements sur la chaussée et trottoirs rue de Chantalouette : 200 000 € HT

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - Etat : DETR, Fonds vert - Agence de l'eau Loire-Bretagne
Calendrier	A partir de 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluation qualitative sur le bien-être des habitants, sur leur santé physique, leur sentiment de sécurité Nombre de vélos et de piétons sur la voie Nombre de m² désimperméabilisés Baisse de la vitesse des véhicules
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation du nombre de piétons et cyclistes dans la centralité Amélioration de l'image de la centralité Augmentation de la fréquentation des équipements, services et commerces du centre-bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-11

REQUALIFICATION ARCHITECTURALE ET FONCTIONNELLE DE LA HALLE AUX VOLAILLES

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	La halle aux volailles est un immense bâtiment à l'ossature métallique situé au cœur du bourg, entre la mairie et la salle des fêtes. Ce bâtiment, construit en 1960 comme halle aux veaux, puis halle aux volailles, a un gabarit si imposant (L : 70 m x l : 30 m x H : 6m) que sa présence marque considérablement l'espace public. Désaffecté depuis près de vingt ans, il est devenu un équipement incontournable pour les événements du bourg : foire au vin, marché de Noël, fêtes agricoles, petit marché des particuliers le mardi matin, tournois de pétanque ou tir à l'arc… Son volume couvert et son confort sommaire sont un atout pour mettre à l'abri les manifestations se déroulant habituellement à l'extérieur. Néanmoins, une réflexion sur ses usages, ses fonctionnalités et surtout son aspect architectural est devenue nécessaire dans le cadre du projet de requalification des espaces publics du bourg. En effet, les habitants et les élus manifestent leur souhait de retravailler la dimension esthétique des façades de cette halle, qui revêt pour eux une dimension identitaire et affective, tout en étant qualifiée par beaucoup de « verrue ».
Partenaires	- le Département 79, ID79, CAUE 79 - les habitants de la commune - l'association de commerçants et d'artisans - les associations sportives - le Pays d'art et d'histoire, l'office de tourisme du Pays Mellois - le(s) BE en charge du projet de réaménagement
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Estimatif : - Concertation - Projet architectural (concours ?) - Travaux - Coûts MOe pour reprise/suivi du projet
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - DETR - Département des Deux-Sèvres
Calendrier	A partir de 2026

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de manifestations se déroulant sous la halle Appropriation du projet par les habitants (satisfaction des habitants)
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation du nombre de visiteurs dans la halle Augmentation du nombre de manifestation dans la halle Amélioration de l'image de la centralité
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-12

REQUALIFICATION ARCHITECTURALE ET FONCTIONNELLE DE LA HALLE ALIMENTAIRE

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : L'architecture de ce bâtiment patrimonial a été altérée au fur et à mesure des nouvelles exigences d'occupation des lieux. Objectifs : Faire le point sur les usages pour demain, restructuration et réhabilitation des façades extérieures. Description de l'action : - Ouvrir le bâtiment sur l'extérieur et sur l'espace public - Remettre en valeur ses composantes architecturales - Développer l'usage de matériaux naturels et nobles - Organiser les usages en fonction des besoins, tout en assurant une flexibilité Points de vigilance : Travailler en concertation étroite avec les commerçants, ainsi qu'avec les non sédentaires du marché
Partenaires	- Structures conseils (CAUE79, …) - Habitants - Commerçants non sédentaires - Associations potentiellement intéressées (recyclerie…) - Association de commerçants et d'artisans de la commune
Dépenses prévisionnel/définitif	Estimatif du montant des travaux (hors maitrise d'œuvre et études amiante…) : environ 395 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour Pistes de co-financements : - Etat : DETR, Fonds vert - Département des Deux-Sèvres
Calendrier	Calendrier non déterminé Réalisation d'une étude préalable nécessaire pour bien définir les besoins et les usages à venir

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de manifestations se déroulant sous la halle Appropriation du projet par les habitants (satisfaction des habitants) Nombres de commerces ou activités exercées sous la halle Nombre de jours d'ouverture par an
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation du nombre de visiteurs dans la halle Augmentation du nombre de manifestation dans la halle Amélioration de l'image de la centralité Attractivité du cœur de bourg grâce à la révélation de la qualité architecturale de ce bâtiment patrimonial et grâce aux nouvelles activités qui pourront se réaliser tout au long de la semaine Animation du cœur de bourg répartie sur toute la semaine et pas seulement le mardi matin, jour du marché
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-13

CONFORTER LE MARCHE DANS TOUTES SES DIMENSIONS

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constats : Le marché du mardi matin est une institution, reconnu et exerçant une attractivité bien au-delà de la commune. Situé en plein cœur de son centre-bourg, il vit en synergie avec les commerces sédentaires et créé l'événement hebdomadaire. Néanmoins, il n'apparaît pas optimisé dans l'organisation spatiale des étals, sa halle alimentaire est peu accessible et peu fonctionnelle, délaissée par les commerces alimentaires sensibles qui préfèrent exposer à l'extérieur. Par ailleurs, son second jour de tenue, le samedi, questionne car peu de commerçants y sont présents. Enfin, il se développe sur un périmètre qui sera perturbé lorsque les travaux de requalification des places du cœur de bourg seront engagés (Cf. fiche n°LZ-08). Objectifs : - Redéployer le marché en cohérence avec les espaces publics réaménagés et apaisés - Accompagner la période transitoire avec les commerçants du marché pendant la période des travaux Description de l'action : 1) Mise en place d'un règlement de marché 2) Actions relatives au marché de plein vent : - Reprise du plan actuel des étals afin de ne pas obstruer la visibilité de certains commerces sédentaires et tendre à favoriser le « noyau dur » à savoir les commerçants présents tout au long de l'année et tous les mardis matin (abonnés) pour éviter les espaces vides, - Inciter les commerçants sédentaires à investir l'espace public les jours de marché pour créer une continuité avec le marché - Travailler une nouvelle organisation spatiale des étals en lien avec les espaces publics réaménagés et renaturés à terme et anticiper les zones de déploiement du marché au moment des travaux, soit le marché dit « provisoire » 3) Action relative au marché du samedi : - Lancer une réflexion sur le maintien de ce marché ou sur la création d'un marché le dimanche matin, plus en lien avec les besoins de la population 4) Actions relatives au marché sous la halle alimentaire : - Réaménager l'intérieur de la halle pour la faire évoluer vers une halle polyvalente

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- Déconstruire les étals fixes existants afin de disposer d'un espace polyvalent pouvant accueillir des étals mobiles les jours de marché et d'autres événements en dehors du marché - Aménager un local technique et sanitaires (24 m² environ) Action en lien avec la fiche action n°LZ-12 : - Ouvrir le bâtiment sur l'extérieur et sur l'espace public - Remettre en valeur ses composantes architecturales - Développer l'usage de matériaux naturels et nobles - Organiser les usages en fonction des besoins, tout en assurant une flexibilité 5) Réflexion sur les horaires : Elargir les horaires pour intégrer les nouvelles pratiques de consommation et la possibilité de déjeuner sur place lors de la période estivale, notamment.
Partenaires	- Représentants des commerçants non sédentaires (syndicat, fédération…) - Représentant des commerçants sédentaires - CCI 79 et CMA NA - Communauté de communes Mellois en Poitou (Travail sur la thématique du gaspillage alimentaire, de la gestion des biodéchets, du tri…)
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce jour Les principaux postes de dépenses correspondent à la mise aux normes de l'alimentation en eau et électricité à mettre à la disposition des commerçants non-sédentaires, selon la règlementation en vigueur – à définir selon le plan d'implantation des étals qui sera finalisé par la commune
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce jour
Calendrier	- 2023-2024 : Concertation avec les abonnés du marché et finalisation du projet en termes de plan d'implantation individualisé des commerçants + Rédaction d'un nouveau règlement de marché - 2024-2025 : Aménagements légers nécessaires (arrivées d'eau, d'électricité, mobiliers urbains à prévoir etc.)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Satisfaction des commerçants non sédentaires Arrivée de nouveaux commerçants non sédentaires sur le marché (augmentation du nombre d'abonnés au marché) Satisfaction des habitants et amélioration de la fréquentation du marché, l'été et hors saison
Conséquence sur la fonction de centralité	Maintien du lien social fort et intergénérationnel généré par le marché Fréquentation du marché moins saisonnière donc animation du bourg plus régulière sur l'année Attractivité du cœur de bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° LZ-14

MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE FONCIERE ET IMMOBILIERE POUR PERENNISER L'OFFRE DE SANTE ET LES ACTIVITES EN LIEN AVEC LA COHESION SOCIALE

Orientation stratégique	Une ville dynamique et solidaire : Maintenir et développer l'activité économique de manière durable
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Description de l'action	Constat : La commune de Lezay, 2000 habitants, a la chance de bénéficier de la présence en cœur de bourg de nombreux professionnels de santé (médecins généralistes, dentistes, kinés, infirmiers), d'un centre de secours et d'incendie, d'un France Services et du siège du Centre intercommunal d'action sociale de Mellois en Poitou. Ces services bénéficient aux Lezayens, mais aussi aux 6 000 habitants du bassin de vie, rayonnant sur une dizaine de communes. L'offre de soins, diversifiée et bien dimensionnée, est un élément essentiel à la qualité de vie des habitants de la commune et des communes voisines, qui ont des besoins de plus en plus spécifiques en raison du vieillissement de la population. Cette offre donne de l'attractivité au bourg, car les rendez-vous chez les différents praticiens génèrent du flux dans le cœur de bourg qui bénéficie directement aux commerces et services de la centralité, où sont également implantées deux pharmacies. La présence du centre de secours et d'incendie à Lezay permet de garantir un délai d'intervention des pompiers satisfaisant, d'autant plus que les risques sont très spécifiques au profil socio-économique du territoire : risques de malaises et chutes de personnes âgées isolées ; risques accrus de feux de cultures en raison du réchauffement climatique et des sécheresses ; risques d'accidents routiers impliquant poids lourds et animaux liés à la logistique du marché aux veaux… Le bâtiment appelé « Point public » accueille un France Services et les services supports du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de Mellois en Poitou. Le France Services permet de compenser la disparition ou la numérisation des différents services publics sur le territoire (Pôle Emploi, CAF, Préfecture, caisses de retraite…) et proposer des permanences pour les services sociaux départementaux, les associations d'aide à l'insertion et aux savoir de base… Concernant le CIAS, le « Point public » y centralise les services de gestion des achats, des ressources humaines et des finances de 5 établissements d'accueil des personnes âgées (EHPAD, foyers logements, village retraite) et des services d'aide à domicile répartis sur tout le territoire mellois. La problématique identifiée : La pérennité de cette offre essentielle au bassin de vie de Lezay présente des fragilités à moyens termes, exprimées par les différents acteurs : - Les dentistes souhaitent changer de locaux car leur cabinet actuel est sous-dimensionné et ne permet pas d'aménagement d'accessibilité. - Les médecins généralistes ont initié en 2023 une démarche de mutualisation de leurs moyens, notamment pour donner plus d'attractivité à leur profession en anticipation

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	des futurs départs en retraite et de l'accueil d'internes et de stagiaires. Ils demandent pour cela le soutien de la collectivité pour trouver des locaux plus grands. - La caserne de pompiers nécessite des travaux de modernisation et d'agrandissement mais se trouve contrainte dans son espace, néanmoins une délocalisation dans un nouveau bâtiment semble peu probable dans les 5 années à venir. - Le France Services, après deux années de fonctionnement, n'est plus en mesure de satisfaire les nouvelles demandes de permanences et de formation car ses locaux sont déjà occupés à leur maximum. - Le CIAS ne dispose plus suffisamment de bureaux pour accueillir de nouveaux salariés malgré des besoins croissants liés au vieillissement de la population, ni pour développer un accueil du public pour son nouveau service lié à l'autonomie des personnes âgées. Description de l'action : La commune de Lezay s'engage dans une démarche visant à pérenniser toux ces services à la population en : - Réalisant une concertation avec les différents professionnels et partenaires pour identifier leurs besoins - Identifiant le foncier et l'immobilier du cœur de bourg mobilisable rapidement - Analysant l'adéquation entre ce gisement et les besoins exprimés par les acteurs locaux, - Etudiant la faisabilité d'un déploiement de ces services, soit dans des locaux réhabilités soit dans une construction neuve - Réalisant une analyse urbaine, juridique, organisationnelle et financière pour mettre en œuvre la ou les solutions adaptées à la résolution des problématiques. Si la solution adaptée était la construction d'un bâtiment, le lieu d'implantation serait la place du Parking (Cf. fiche action n°LZ-09).
Partenaires	- le CIAS de Mellois en Poitou - la Communauté de communes Mellois en Poitou (France Services, Contrat local de santé) - SDIS 79 - les professionnels de santé de la commune - l'ARS - la Banque des Territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude : Banque des territoires + Département 79 Autres actions : Non défini à ce jour
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etude de faisabilité d'une maison de santé mutualisée : 8 000 € Autres études / Travaux / Acquisitions éventuelles : Non défini à ce jour
Calendrier	A partir de 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de professionnels de santé en activité dans le bourg Nombre de permanences de services publics et de cohésion sociale en activité dans le bourg Nombre de personnes accueillies dans les permanences des services à la population
Conséquence sur la fonction de centralité	Maintien voire développement des services de santé et de cohésion sociale dans le bourg permettant de réduire les fragilités sociales des habitants du bassin de vie de Lezay (par exemple, baisse de : non recours aux droits, non recours aux soins, perte d'autonomie des séniors, fracture numérique…) Amélioration de l'état de santé et des conditions de vie des habitants aux conditions de vie les plus précaires
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-01

SÉQUENÇAGE ET REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE POITIERS (RD 950)

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / *La mise en scène et les arrivées sur le cœur de ville*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La RD 950 est un axe important du territoire entre Poitiers et Saint-Jean-d'Angély. Cet axe croise la RD 948, qui permet de drainer les flux de transit entre l'agglomération niortaise et la RN 10. Elle est caractéristique des zones d'entrées de ville proche des zones d'activités économiques avec une faible qualité paysagère et architecturale, une minéralisation importante des abords, une absence de hiérarchisation dans l'approche de la ville et de son entrée principale et un manque d'aménagement sécurisé pour les mobilités actives. ID 79 a par ailleurs engagé un état des lieux de la RD 950, entre le giratoire de la zone d'activité commerciale de Saint-Léger jusqu'au carrefour de Beausoleil, afin d'envisager la requalification de cet axe départemental. Dans un premier temps, il convient de définir les séquences avec leur rôle dans la prise en compte du transit et la desserte des activités, et plus largement pour assurer le lien vers les villages et les hameaux. Dans le cadre de la définition de la stratégie sur la mobilité globale sur le territoire, il est envisagé de réaffirmer le rôle de contournement pour la RD 950, afin d'éviter un transit inutile au cœur de la ville, mais également de se servir de cet axe pour permettre aux usagers du quotidien de limiter leurs déplacements sur les voies rurales non adaptées à une fragmentation accrue, et dont certaines vont être aménagées ou adaptées pour des circulations douces et apaisées. Pour guider la manière de requalifier la RD 950, on s'attachera principalement à : - Inviter les usagers qui accèdent au centre-ville à utiliser le giratoire de la Colonne et l'avenue de Limoges ; - Marquer la discontinuité entre le bourg de Saint-Léger et les secteurs d'activités commerciales. Au regard des réflexions engagées par ID 79, il convient de prolonger la méthode mise en place, notamment par le développement d'ateliers de réflexion qui mettent autour de la table tous les acteurs concernés et partager les contraintes et orientations de projet. Au-delà de ces ateliers, le processus de mise en œuvre reste classique, par la définition du cahier des charges et des attentes autour de la requalification, pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre comprenant des compétences en matière de paysagisme et des experts en mobilité, notamment douce. L'adjonction d'une compétence telle que scénographe ou designer permettrait

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	de croiser avec les attentes des élus et des usagers impliqués autour du récit du territoire. Avant de passer aux différentes strates de la réalisation, il convient de mettre en place une concertation qui puisse permettre une appropriation du projet par une bonne connaissance des choix d'aménagement.
Partenaires	- Conseil Départemental 79 - ID 79 - Acteurs économiques de la zone d'activités - Communauté de communes Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	Traitement de la séquence 1 et 2 (1050 ml x 450 €/ml) : 472 500 € HT Traitement de la séquence 3 (605 ml x 650 €/ml) : 393 250 € HT Traitement de la séquence 4 (435 ml x 750 €/ml) : 326 250 € HT Insertion d'un giratoire : 1000 m² x 100 €/m² : 100 000 € HT Coûts d'ingénierie, étude de faisabilité technique : 14 % du montant de travaux de 1 292 000 € soit 180 880 € HT **Soit un total de 1 472 880 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Cofinancements identifiés : DETR, Département des Deux-Sèvres…
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Kilomètres de bande cyclable créés Surface plantée ou renaturée
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la lisibilité de l'entrée de ville et des usages, hiérarchisation des flux
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-02

RECOMPOSITION DE L'ARTICULATION ENTRE LA RD 948 ET RD 950

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / *La mise en scène et les arrivées sur le cœur de ville*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La ville de Melle est à la croisée de deux itinéraires d'intérêt régional : - un itinéraire est/ouest qui relie Niort à Limoges par la RD 948 (liaison A10/RN10) ; - un itinéraire nord/sud qui relie Poitiers à Saint-Jean d'Angély par la RD950. La déviation de la RD 948, créée en 1996, ne joue pas complètement son rôle et ne capte pas suffisamment le trafic de transit qui emprunte encore aujourd'hui l'avenue de Limoges et l'avenue Roger Aubin. La connexion entre la RD 948 et la RD 950 au sud-est du centre-ville de Melle est un lieu de ruptures, qui s'organise autour d'un vaste échangeur partiel peu lisible, consommateur d'espace et qui n'assure pas une continuité d'itinéraire sûre et attractive à la RD 948. Pour cet enjeu de couture et de valorisation de l'image de la ville par l'entrée sud, il s'agit notamment d'améliorer et de clarifier le fonctionnement de l'échangeur, afin de : - Faciliter l'insertion des continuités piétonnes et cyclables dans la traversée de la RD 950 et de la RD 948 ; - Fluidifier le trafic routier et conforter la fonction de voie « à grande circulation » de la RD 948 ; - Inciter les « transitaires » à utiliser la déviation de Melle ; - Garantir une meilleure organisation de l'interface fonctionnelle et paysagère entre les différentes vocations de cette entrée de ville : activités industrielles, zone commerciale, quartier résidentiel, lisière agricole, desserte de la déchetterie et du stade de rugby, accès au centre-ville (route de Beausoleil), etc. - Valoriser le potentiel végétal des délaissés de voirie. Il s'agit de reconfigurer l'échangeur et le foncier attenant. Le schéma d'intention avancé pour le reconfigurer consiste en : - La création d'un giratoire au débouché de la RD 948 sur la RD 950 (route de Beausoleil/accès déchetterie) ; - La mise à double sens de circulation de la bretelle de la RD 948 passant sous le pont de la RD 950 ; - La suppression des bretelles Nord et Sud ; - La création d'une continuité cyclable le long de la RD 950 jusqu'au débouché de la D120.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	Le schéma d'intention de reconfiguration de l'échangeur sera enrichi avec les partenaires de la ville, et plus particulièrement le Conseil Départemental. Une étude de trafic et de faisabilité devra être réalisée, intégrant un volet urbain et paysager, mais aussi la définition d'une stratégie d'axe pour le réaménagement de la RD 950 entre le bourg de Saint-Léger et la route de Paizay-le-Tort.
Partenaires	- Conseil départemental 79 - ID 79 - Communauté de Communes Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	Réalisation du giratoire : 1 unité x 750 000 €/u : 750 000 € HT Reprise de la voie sous la RD 948 : 650 ml x 2 500 €/ml : 1 625 000 € HT Aménagement de voie partagée vers Paizay-le-Tort : 600 ml x 850 €/ml : 510 000 € HT Coûts d'ingénierie, étude de faisabilité technique : 14 % du montant de travaux de 2 885 000 € : 403 900 € HT TOTAL : 3 288 900 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evolution du trafic des routes départementales et des avenues d'entrées du centre-bourg
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la lisibilité de l'entrée de ville et des usages ; hiérarchisation des flux.
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-03

DECOUVERTE DE LA VILLE A PARTIR DE SES ENTRÉES (RONDS-POINTS DU PARAPLUIE ET DE LA COLONNE)

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / *La mise en scène et les arrivées sur le cœur de ville*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Les entrées de la ville sont identifiées par deux giratoires, qui affirment les extrémités de la voie de contournement de la principale structure urbaine. Ces ronds-points possèdent tous les deux des noms caractéristiques qui permettent de les identifier : - Le giratoire de la Colonne, en partie est de la ville, qui possède en son centre une colonne rappelant la période gallo-romaine et offre un aspect très minéral ; - Le giratoire du Parapluie, en partie ouest de la ville. Ces deux entrées permettent de desservir des secteurs d'activités économiques importants de part et d'autre de la ville. Elles ont une configuration routière qui favorise le transit des véhicules et ne laisse pas présager la qualité architecturale et urbaine de la ville. Néanmoins, elles ont la particularité d'être situées en observatoire sur la cité, permettant ainsi de lire l'épannelage et d'identifier les édifices remarquables, tel que l'hôtel de Ménoc, qui avec ses deux tours constitue le point haut de la cité. Le long de la RD 948, côté ouest de celle-ci, entre la route de Beausoleil et le giratoire de la Colonne, la ville s'offre comme par une fenêtre ouverte à travers la végétation arborescente. L'objectif principal de cette action consiste à : - Faire que l'usager identifie clairement la hiérarchisation des voies, afin de limiter des itinéraires à l'intérieur de la ville qui pourrait laisser présager un gain de temps plutôt que d'utiliser la voie de contournement ; - Inviter à se poser, pour permettre une lecture de la ville située sur son promontoire en surplomb des vallées. L'enjeu est de définir l'espace idéal pour implanter de part et d'autre de la ville deux belvédères qui s'intègrent au paysage et ne créent pas de conflits visuels vis-à-vis de la cité moyenâgeuse. Du côté est de la ville, la position idéale du belvédère se situe sur l'actuel terrain de dépôt de matériaux en proximité immédiate du giratoire. Cet espace offre la possibilité d'accueillir les véhicules et d'y organiser un espace de stationnement paysager. En partie ouest, il s'agit de s'appuyer sur le site de la rue de la Roche, surplombant le secteur de la gare et actuellement occupé par les silos de la coopérative agricole. L'intégration d'un tel belvédère est difficile dans l'état actuel du foncier. Néanmoins, dans une phase intermédiaire, il est possible

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	d'imaginer, à l'articulation entre l'avenue Roger Aubin et la pointe de l'avenue de la Gare, dans le cadre du réaménagement de cet espace (fiche ML-15), d'intégrer sur le pourtour un observatoire, en s'appuyant sur la perspective existante suivant la direction de la rue de la Gour.
Partenaires	- Office de tourisme Mellois en Poitou - Service « Arbre et biodiversité » et service « culture » de la commune - UDAP 79 - Pays d'art et d'histoire Mellois en Poitou - Conseil Départemental 79 - Acteurs économiques (mécénat culturel)
Dépenses prévisionnel / définitif	Traitement de l'entrée ouest (belvédère de la Gare) : 250 m² x 125 €/m² : 31 250 € HT Traitement de l'entrée est (belvédère de la Colonne) : 2 000 m² x 40 € /m² : 80 000 € HT Coûts d'ingénierie, étude de faisabilité technique : 14 % du montant de travaux de 111 250 € : 115 575 € HT **TOTAL : 126 825 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des belvédères
Conséquence sur la fonction de centralité	Mise en valeur paysagère des entrées de ville et renforcement de son attractivité
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-04

CRÉATION D'UNE COULÉE DOUCE NORD/SUD A L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE NOUVELLE

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / *Favoriser et développer les accès piétons et vélo vers le cœur de Melle*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Excepté le chemin de la Découverte, les liaisons douces sont très peu identifiées sur l'ensemble du territoire. Les traversées et partages de certaines routes ne sont pas sécurisants et les voies qui relient les bourgs à la centralité ne sont pas adaptées pour inciter à utiliser les modes actifs au quotidien. De fait, la voiture est le principal mode de déplacement, même à l'intérieur du périmètre large de la partie agglomérée de la ville, y compris les quartiers récents. La municipalité a clairement fait de la mobilité un axe prioritaire de travail, pour inciter et faciliter les déplacements actifs, afin de : - Rendre la ville plus agréable à vivre ; - Développer les liens entre les différents points générateurs de dynamiques (équipements publics, etc.) ; - Modifier les comportements. La mise en place d'un axe nord-sud reliant La Martinière à la place Bujault assurerait les cheminements quotidiens, et inciterait ainsi à la découverte sous forme de « tourisme domestique ». Pour les liens en direction du sud du territoire communal et des communes voisines, il s'agit de relier les différents bourgs ou hameaux principaux, afin de développer une synergie avec les espaces de centralité. La « coulée douce » repose sur : - La transformation de la rue du Tapis vert, en introduisant par exemple un filtre modal au centre de la rue afin de fluidifier le cheminement des vélos et faciliter l'évolution des piétons sur les parties roulables. Les trottoirs seraient également végétalisés et des ilots arbustifs seraient installés pour éviter une vitesse excessive des automobilistes. - Le développement de trois axes doux en lien avec le sud du territoire : par le souterrain de Saint-Martin-lès-Melle, par une passerelle à imaginer au-dessus de la RD 950 utilisée en priorité pour le passage de la faune et par un traitement spécifique au droit de la rue de Beausoleil permettant de relier les équipements sportifs et les points d'intérêt que constituent Paizay-le-Tort, la vallée de la Légère, etc. La municipalité envisage de faire appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin d'approfondir les conditions de réalisation de la coulée douce.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	Il conviendra alors de partager les pistes d'aménagement avec les différents partenaires et concessionnaires de réseaux, puis d'envisager des phases d'expérimentation, en particulier sur la rue du Tapis vert, avec une communication spécifique auprès des riverains.
Partenaires	- Services techniques de la ville - Conseil départemental 79 (notamment le service de développement touristique) - ID 79 - CAUE 79 - Office de tourisme Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	Requalification de la rue du tapis vert (800 ml x 175€/ml) : 140 000 € HT Requalification du linéaire de l'ancienne gare de Mazières (675ml x 100€/ml) : 67 500 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 207 500 € : 29 000€ HT Implication des usagers : 3 000 € HT **TOTAL : 240 000 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	Recrutement d'une AMO mobilité : 2024 Expérimentations / travaux : 2025-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la coulée douce
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des mobilités actives pour rejoindre le cœur de bourg Apaisement des circulations
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-05

PROLONGEMENT DE LA MÉTAMORPHOSE DU CHEMIN DE LA DECOUVERTE

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / *Favoriser et développer les accès piétons et vélo vers le cœur de Melle*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La découverte de Melle se fait par les vallées du Pinier et de la Béronne, qu'emprunte le « chemin de la Découverte », ancienne voie ferrée reconvertie en arboretum. Le chemin forme une membrane verdoyante et poreuse connectant la cité avec son territoire et où la place de l'arbre est importante. Néanmoins, des voies de configuration large coupent les vallées et font oublier le chemin de la Découverte et ses ambiances verdoyantes, apaisantes et ressourçantes. Lire la traversée des vallées est important dans la mise en scène d'accès au cœur de ville. Le but est de faire ressentir le passage du chemin dans les articulations avec les entrées de ville : - En faisant ressortir l'ambiance paysagère pour renforcer la continuité du parcours et marquer l'accès à la centralité par les vallées, - En réduisant la largeur de voirie et inciter au ralentissement pour faciliter l'accès au cœur de ville, - En promouvant les mobilités actives. Sept espaces de requalification ont été identifiés : - L'arborétum sur le pôle Gare ; - La liaison avec la gare et l'articulation avenue René ; - La traversée de l'avenue de Limoges par la rue de Bretagne ; - La rue de Beausoleil ; - La rue de Saint-Léger ; - La jonction avec le chemin de la Reine ; - Les abords du Temple et la connexion avec la rue du Puits. La mise en œuvre s'appuiera sur l'ingénierie en présence et sur les méthodes de travail internes à la ville en couplant avec : - La mise en place d'une AMO (compétence paysagiste, couplée à du conseil en mobilité) ; - Une phase de test de l'adaptation de la circulation par l'installation de dispositifs ; - Un travail avec le service « arbre et biodiversité » en charge du chemin de la Découverte, pour une palette végétale en cohérence avec la portion concernée.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	La création d'un arborétum sur le secteur gare est l'occasion de toucher un autre public, d'impliquer les habitants et d'élargir les interventions aux problématiques des parcours interrompus. Cette réflexion pourrait être abordée dans le cadre d'une assemblée citoyenne, et la réalisation portée par le dispositif "chantier de jeunes".
Partenaires	- Service « arbre et biodiversité » et service « culture » de la ville - CREN - Office du tourisme Mellois en Poitou - Associations de protection de l'environnement - Communauté de communes Mellois en Poitou - Habitants, commission « vie citoyenne »
Dépenses prévisionnel / définitif	Espace arborétum au droit de la Gare : 1 unité x 18 000 €/u : 18 000 € HT Amélioration des croisées chemin et rue de la Découverte (144 m² par traversées) : 4 unités x 4 500 €/u : 18 000 € HT Coûts d'ingénierie et étude de faisabilité technique : 14 % du montant de travaux de 36 000 € : 5 040 € HT **TOTAL : 41 040 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'espaces requalifiés Fréquentation du chemin
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie des habitants Développement des mobilités actives pour rejoindre le cœur de bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-06

INSÉRER LE PRÉ BACHELIER DANS LES LIMITES DU CŒUR DE VILLE

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / *Favoriser et développer les accès piétons et vélo vers le cœur de Melle*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Sur la vallée de la Béronne, à l'ouest de l'église Saint-Pierre, se situe une immense prairie, ceinturée de remarquables boisements. Cette prairie est nommée le pré Bachelier et porte la mémoire des fêtes de la Bachelerie, ayant animé Melle auparavant. Parcouru par la Béronne et offrant une vue de la cité sur son promontoire, le site participe à la découverte de la cité par les vallées et l'ouverture proposée par la prairie entre les éléments boisés. Aujourd'hui non accessible, mais idéalement situé entre le pôle de la gare et le faubourg de Saint-Pierre, il coupe de la ville les quartiers ouest sur lesquels se situent des équipements publics importants (hôpital, lycée agricole, activités artisanales, accueil de loisirs, gendarmerie…). L'objectif principal consiste à définir : - La liaison entre le pôle de la gare et la place Saint-Pierre ; - La traversée du pré au droit du cimetière Saint-Pierre, en s'appuyant sur le passage existant entre les deux cimetières ; - La découverte de la prairie en préservant son caractère humide ; - La mise en place d'un veinage de cheminements doux entre la gare et la rue de l'Abreuvoir, offrant ainsi un cheminement qui n'est pas soumis à la pression des automobiles le long de la rue de l'Abreuvoir ; - Le prolongement du parcours du Chemin de la Découverte et l'affirmation des limites du cœur de la ville sur le quartier Saint-Pierre. La proposition repose sur la création de cheminements qui peuvent longer la rivière sur de faibles linéaires, mais surtout qui traversent en plusieurs points précis la prairie, tout en permettant l'éco-pâturage, avec une occupation limitée et maitrisée. Il s'agit de limiter l'accessibilité et de gérer clairement les points de jonction entre les espaces publics et les accès à la prairie. Des barrières en bois, de type passage en écluse, devront pouvoir empêcher l'accès par les vélos et engins à deux roues. Les chemins seront identifiés soit par une tonte maitrisée à l'intérieur de la prairie et limitée par des clôtures amovibles (fil de fer, mini ganivelle…), soit par des formes de platelage en position hors sol, qui n'empêchent pas la végétation de pousser et permettent de garder les caractéristiques de la prairie humide.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	Il convient de mettre en place un observatoire du suivi du périmètre identifié dans le cadre de l'action, pour engager des échanges et débats avec l'occupant gestionnaire des lieux. Indépendamment de ce cheminement, il convient de réfléchir avec le service « arbre et biodiversité » de la ville sur un suivi de ce type de prairie et de son rôle pour les équilibres écosystémiques.
Partenaires	- Agriculteurs (éco-pâturage) - CREN - Service « arbre et biodiversité » et service « culture » de la ville - Habitants, commission « vie citoyenne » - Centre Socio Culturel
Dépenses prévisionnel / définitif	Création de cheminements sur platelages et dispositifs pédagogiques : 130 ml x 550 €/ml : 71 500 € HT Réalisation de passerelles : 4 unités x 8 500 € /u : 34 000 € HT Sentes et clôtures légères déplaçables : 244 ml x 75 €/ml : 18 300 € HT Coûts d'ingénierie, étude de faisabilité technique : 14 % du montant de travaux de 123 800 € : 17 332 € HT **TOTAL : 141 132 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des nouveaux cheminements
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie des habitants Développement des mobilités actives pour rejoindre le cœur de bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-07

REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE LIMOGES

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / *Favoriser et développer les accès piétons et vélo vers le cœur de Melle*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'avenue de Limoges a été formée en partie sur l'assise de la rue qui reliait la place centrale (place Bujault) au bourg de Saint-Léger. L'augmentation du trafic automobile pour la traversée de la ville, la réalisation des avenues Aubin et Bernier pour contourner le promontoire, ont fait perdre de l'importance à l'axe historique est—ouest de la cité (chemin de la Reine). L'avenue de Limoges et le carrefour avec la route de Saint-Léger ont ainsi été restructurés, avec un élargissement considérable au cours du temps, représentant aujourd'hui une emprise équivalente à trois voies (emprise globale variable de 16 à 20 mètres). Dans la stratégie globale d'accessibilité sur le centre-ville, les moyens à mettre en place dans le schéma de circulation doivent : - Limiter le transit inutile sur le centre-ville ; - Favoriser l'accès à la ville par cette avenue de Limoges ; - Mettre en scène l'arrivée sur le cœur de la ville ; - Intégrer les circulations actives ; - Atténuer les impacts visuels. L'avenue de Limoges doit pouvoir annoncer très clairement les limites du centre-ville et l'arrivée progressive vers le cœur de la centralité. La lisibilité du parc de la Garenne est fondamentale pour inciter l'usager à utiliser les espaces d'accueil de la voiture en amont de l'approche de l'espace public. La proposition s'appuie sur le fait de mettre en évidence 3 séquences : - De la colonne au carrefour de Saint-Léger - Du carrefour de Saint-Léger à l'entrée du parc de la Garenne - De l'entrée du parc de la Garenne à la place de la poste Sur l'ensemble du linéaire, les deux voies qui supportent les véhicules seront rétrécies au maximum pour limiter l'aisance et la vitesse non adaptée des véhicules. La première intervention consisterait à travailler sur la séquence 2, dans un temps d'expérimentation, en utilisant de la peinture et des dispositifs amovibles, ce qui permettrait de vérifier la faisabilité de l'adoucissement de l'entrée de ville.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- Services techniques de la ville et service « arbre et biodiversité » - Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - CAUE 79 - Conseil départemental 79 - ID 79 - Acteurs économiques liés directement à l'avenue de Limoges
Dépenses prévisionnel / définitif	Approche du cœur de ville : 110 ml x 200 €/ml : 22 000 € HT Insertion d'une piste cyclable : 290 ml x 350 €/ml : 101 500 € HT Insertion de bandes cyclables : 290 ml x 200 €/ml : 58 000 € HT Aménagement paysager sur le carrefour de la vallée du Pinier : 1 200 m² x 50 €/m² : 60 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 241 500 € : ≈ 34 000 € HT **TOTAL : 275 500 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	2024-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation des bandes et pistes cyclables
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des mobilités actives pour rejoindre le cœur de bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-08

APAISEMENT DE L'AVENUE DU COMMANDANT BERNIER

Orientation stratégique	Le cœur de ville identifié et affirmé en tant que pôle d'attractivité / *Favoriser et développer les accès piétons et vélo vers le cœur de Melle*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Les avenues Roger Aubin et du Commandant Bernier s'apparentent à la première voie de contournement de la cité ancienne, afin de fluidifier le trafic automobile. Aujourd'hui, cet axe isole le quartier Saint-Hilaire, la vallée de la Béronne et la vallée de la Maladrerie de la ville ancienne et des dispositifs ont été installés afin de tempérer la vitesse des véhicules. Malgré la réalisation de la voie de contournement de la ville par la RD 948 et la RD 950, les avenues Roger Aubin et du Commandant Bernier servent toujours d'itinéraire de transit pour les usagers qui connaissent la ville, voire pour les itinérants de passage qui suivent une signalétique aujourd'hui à revoir. Même si elles font oublier le promontoire, ces voies offrent des fenêtres visuelles remarquables sur des édifices patrimoniaux référents de ce territoire (hôtel de Ménoc, au niveau de la gare, chœur de l'église Saint-Hilaire au niveau du contrebas du parc Goirand). L'objectif consiste, en harmonie avec le schéma de mobilité, à transformer progressivement le statut de l'avenue du Commandant Bernier vers un niveau de simple desserte et d'accès à la ville. Il s'agit également de prendre en compte les traversées douces, qui permettent de relier notamment le quartier Saint-Hilaire avec le promontoire et le parc Goirand. Ainsi, cette avenue peut devenir une forme de vitrine sur le patrimoine et une invitation à se poser en contrebas du promontoire, pour découvrir la ville, mais également pour faciliter des usages du quotidien en matière de stationnement. La proposition comprend un séquençage de trois tronçons : - De la nouvelle place du pôle Gare jusqu'à la rue du pont Saint-Hilaire, avec l'insertion d'ilots végétalisés sur la structure actuelle de la chaussée, sans modifier les trottoirs, obligeant ainsi les usagers automobilistes à adopter une attitude modérée en alternat ; - De la rue du pont Saint-Hilaire jusqu'à la rue de Beausoleil et la rue Tissot, avec des aménagements végétaux plus importants, afin de donner l'impression que le parc Goirand redescend jusqu'à la rivière la Béronne, reliant en un tout l'église Saint-Hilaire ; - De la rue Tissot jusqu'à la rue des Trois Marchands, tronçon méritant le traitement le plus important, dans la mesure où l'on approche du centre-ville et ses commerces. Il est suggéré d'y maintenir le stationnement, mais de l'intégrer avec des îlots végétalisés qui le cernent et de proposer, côté Goirand, un aménagement améliorant le cheminement des piétons et créant un effet de rétrécissement pour les automobiles.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	La mise en œuvre de cette action peut passer par une phase d'expérimentation ayant pour objectif d'inciter à modifier les habitudes de traversée de la ville, en allongeant le temps, et de permettre progressivement de renvoyer le transit inutile sur la voie de contournement. Le tronçon au droit de l'église Saint-Hilaire nécessitera de recruter une équipe pilotée par un paysagiste concepteur, accompagné de designer ou scénographe, pour mettre en scène le parc et la lecture de la ville ancienne. L'aménagement de ce tronçon permettra indirectement de mieux identifier l'accès au site des mines d'argent et de développer une synergie en matière de stationnement avec les espaces existants réservés à cet usage.
Partenaires	- Services techniques de la ville et service « arbre et biodiversité » - Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - CAUE 79 - Conseil départemental 79 - ID 79 - Acteurs économiques du centre-bourg - Office de tourisme
Dépenses prévisionnel / définitif	Incrustation d'ilots végétalisés du Pôle Gare à la rue Saint-Hilaire : 10 unités x 500 €/u : 5 000 € HT Qualification Paysagère au droit de l'espace Goirand : 290 ml x 350 € /ml : 101 500 € HT Traitement du carrefour Bernier-Bellevue à la rue des Trois Marchands : 225 ml x 150 €/ml : 33 750 € HT Coûts d'ingénierie, étude de faisabilité : 14 % du montant de travaux de 140 250 € : 19 635 € HT **TOTAL : 159 885 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	2024-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Trafic de l'avenue (fréquentation et congestion)
Conséquence sur la fonction de centralité	Apaisement du cœur de bourg et sécurisation des mobilités actives
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-09

RECOMPOSITION ET EFFERVESCENCE DE LA PLACE CENTRALE

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / *Repenser l'espace public central*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'espace public central de Melle, constitué des places Bujault, de la Poste, Groussard, et de plusieurs tronçons de rues les reliant, représente une surface de 20 000 m². Deux niveaux structurent l'espace public, avec : - à l'ouest, une partie plane recevant les Halles (architecture Baltard) et ceinturée en partie de mails d'arbres ; - à l'est, un autre secteur, entouré d'immeubles accueillant des commerces, services ou équipements de service public. Au cours du 20ème siècle, l'intensification de la présence de la voiture a engendré une sectorisation des espaces et une forte minéralisation pour favoriser l'accessibilité des véhicules, au détriment d'une facilité d'évolution de l'usager piéton. Le principal objectif de l'action est de faire de la place Bujault un point de destination des usagers, pour tout type de public et d'usagers, et en affirmer la centralité. Dans le fonctionnement du quotidien, il s'agit de : - Affirmer une zone de rencontres au droit des cafés places Groussard et de la Poste ; - Qualifier l'espace entre les halles et l'entrée de la cité moyenâgeuse, pour une invitation à la découverte des lieux générateurs ; - Intégrer l'axe nord-sud de la coulée douce ; - Développer une fonction d'accueil qui invite l'usager à revenir et à s'engager dans une découverte du territoire. Il est envisagé de réorganiser l'ensemble suivant 3 secteurs homogènes significatifs : la place Bujault, la rue des Promenades et une partie de l'avenue du commandant Bernier / la place René Groussard et la place de la Poste / le parking arboré existant place du Métullum. Dans un premier temps, une phase d'expérimentations permettrait de tester une meilleure accessibilité aux commerces (zone 20, limitation du stationnement, signalétique, élargissement des terrasses, etc.). Cependant, il est nécessaire de mettre en place un avant-projet sur un périmètre large, afin d'avoir une vision globale sur l'ensemble des périmètres d'intervention. Une équipe pluridisciplinaire sera

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	ainsi recrutée, témoignant de compétences en urbanisme, paysage, architecture, scénographie, animation… Un point de vigilance particulier devra être porté sur les potentiels vestiges archéologiques présents sur le site et la réalisation d'un projet respectant les résultats des fouilles préventives à envisager.
Partenaires	- Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - CAUE 79 - Association des commerçants - Equipements et services situés aux abords de la place centrale - Autorités organisatrices de mobilité (transport scolaire et régional) - Acteurs culturels (DRAC, PAH…) - Acteurs touristiques (Office du tourisme Mellois en Poitou, association des Petites Cités de Caractère®…) - Services techniques de la ville - Habitants
Dépenses prévisionnel / définitif	Aménagement de la partie Bujault et rue des Promenades : 6 000 m² x 110 €/m² : 660 000 € HT Requalification de l'avenue Bernier (de la rue des 3 Marchands à l'accès de la rue des Promenade) : 1600 m² x 110 €/m² : 176 000 € HT Aménagement de la place René Groussard et de la place de la poste : 5 350 m² x 70 €/m² : 374 500 € HT Requalification de l'espace du Métullum (Parking) : 7 500 m² x 50 €/m² : 375 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 1 585 500 € : ≈ 222 000 € HT Implication des usagers sur dispositifs d'urbanisme tactique : 1 u x 5 000 €/u : 5 000 € HT Estimation Financière Sommaire des Travaux * : **TOTAL : 1 812 500 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	Phase préparatoire / recrutement d'une maîtrise d'œuvre et avant-projet global : 2024-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la place, dynamisme des commerces Nombre d'animations organisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie Renforcement de l'accueil et de l'attractivité du cœur de bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-10

ORGANISATION DU STATIONNEMENT ET SCHÉMA DE CIRCULATION DE LA CITÉ

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / *Repenser l'espace public central*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le centre-ville offre une capacité importante de stationnement pour desservir les commerces, les équipements et les services. Cette capacité, qui s'avère suffisante à certaines périodes de la journée, se trouve déficitaire à l'approche des horaires de fréquentation soutenue (liée aux scolaires et à l'accès et la sortie des emplois). Le stationnement est en grande majorité positionné sur les places principales (Bujault, la Poste, Briand…) et sur les rues principales qui convergent vers le cœur de la ville. Les rues et les ruelles de la cité ancienne sont particulièrement sollicitées pas les riverains en raison de la densité du bâti et de la difficulté de pouvoir y intégrer du stationnement privé. Il est constaté néanmoins qu'une grande partie des places d'accueil des voitures à la journée est figée par du stationnement longue durée. Les stationnements les plus éloignés sont moins sollicités, pour diverses raisons (difficulté d'évaluation de la distance pour un piéton entre le point de stationnement et la destination, absence de qualité du parcours...). Cette action constitue un des outils importants pour favoriser un renforcement de la centralité et sa qualification. Il ne s'agit pas de piétoniser le cœur de la ville, mais d'inciter l'usager automobiliste à poser sa voiture et à pratiquer autant que faire se peut le cheminement piéton. Le principe reste que chaque commerce, équipement ou service puisse être accessible, pour faciliter les livraisons, les chargements et les transports particuliers. Il convient de s'appuyer sur le Plan Local de Mobilités, élaboré lors de l'étude stratégique en 2022-2023 : celui-ci sera par ailleurs approfondi avec le recrutement d'une AMO en 2024 qui permettra de tester les pistes envisagées : - Positionnement des espaces de stationnement en petites unités accueillantes en amont des espaces centraux et générateurs de dynamique (en contrebas du promontoire par exemple, en articulation entre la zone d'activité de Saint-Martin et le quartier Saint-Jean ou sur le secteur du parc de la Garenne) ; - Mise en place d'un fonctionnement lié à la temporalité d'occupation (arrêt minute, zone bleue, stationnement longue durée). Ici encore, il sera primordial d'impliquer les riverains, commerçants et usagers des espaces publics, de les faire réagir sur les expérimentations mises en place et ainsi d'évaluer les plus, les moins, et les conséquences.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- Services techniques de la ville - Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - Association des commerçants - Habitants, riverains
Dépenses prévisionnel / définitif	Coûts d'ingénierie Analyse complémentaire : 1 unité x 15 000 €/u : 15 000 € HT Assistance à maîtrise d'ouvrage : 3 unités/an x 4 500 €/u : 13 500 € HT Implication des usagers : 5 000 € HT TOTAL : 29 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	Recrutement d'une AMO mobilité : 2024 Expérimentations / travaux : 2025-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux d'occupation des différents parkings
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la mobilité et de gestion des flux dans le cœur de ville
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-11

RÉORGANISATION ET QUALIFICATION DOUCE DE LA PLACE ARISTIDE BRIAND

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / *Repenser l'espace public central*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Bien qu'identifiée dans l'ensemble constitué des places Bujault, la Poste et Groussard, la place Aristide Briand permet la connexion de ces espaces publics centraux avec l'espace de la mairie lié au parc de la Garenne. Cette place est à l'heure actuelle dédiée au stationnement de voitures et accueille le monument aux Morts, dans une partie végétalisée qui le protège du stationnement et des zones circulées. Les circulations piétonnes sont surtout possibles en partie est, entre les arbres existants et la limite de la médiathèque. Enfin, il convient d'associer à la place Aristide Briand l'espace de stationnement ceinturé de hauts murs en pierre en partie nord de l'office de tourisme. L'objet est d'affirmer la place comme un point charnière entre le parc de la Garenne et l'ensemble des places Bujault et de la Poste. En adoucissant son fonctionnement, tout en permettant l'accueil des différents bus (scolaire et autres), c'est une forme de gare routière temporaire qu'il s'agit d'inventer, qui assure également les continuités douces nord-sud entre la rue du Tapis Vert et la traversée des places vers la cité moyenâgeuse. Concrètement, la place Briand permet d'assurer un rôle de régulateur entre la fonction d'accueil par le stationnement et les cheminements vers les équipements publics, les commerces et les services. L'aménagement consisterait à rendre cet espace homogène par son traitement de façade à façade, tout en intégrant sur le pourtour une structure végétale arborescente qui puisse adoucir les circulations douces. Les cheminements cyclables seront partagés avec la circulation des véhicules motorisés, seuls les cheminements pour les piétons seront séparés des autres circulations. Il est envisageable d'affirmer une zone 20, assimilable à une zone de rencontre, même si des espaces sont exclusivement réservés au cheminement des piétons. La réflexion sur la place Aristide Briand sera intégrée dans l'avant-projet du périmètre d'ensemble des places centrales.
Partenaires	- Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - CAUE 79 - Autorités organisatrices de mobilité (transport scolaire) - Direction du lycée Joseph Desfontaines - Equipements et services aux abords de la place (Office du tourisme, Médiathèque…)

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- Riverains et usagers de la place
Dépenses prévisionnel / définitif	Adaptation de la place Aristide Briand : 3 000 m² x 110 €/m² : 330 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 330 000 € : ≈ 46 200 € HT **TOTAL : 376 200 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de places de stationnement Surface d'espaces végétalisés Taux de fréquentation par les piétons et cyclistes
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie et de la convivialité Amélioration de la mobilité et de gestion des flux dans le cœur de ville
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-12

RENFORCER LE PARCOURS COMMERCANT DU CŒUR DE VILLE

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / *Repenser l'espace public central*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La redynamisation des commerces de proximité est un enjeu incontournable du projet de revitalisation global du cœur de bourg : c'est notamment l'une des priorités affichées par l'équipe municipale. En 2022, la ville de Melle a bénéficié d'une mission d'ingénierie dans le cadre du programme « Petites villes de demain », intitulée étude Shop'In, qui a permis de dresser un diagnostic de l'appareil commercial post-covid et de proposer un plan d'actions. Le premier constat de l'étude est que si l'offre commerciale semble de qualité, l'espace qui la supporte est assez peu structuré. Le centre-ville gagnerait également à être renforcé, car il semble relativement « sous-dimensionné », au regard du statut de centralité de la ville au sein du territoire. Il en résulte des linéaires peu cohérents et discontinus ne permettant pas un parcours commercial qui fait sens du point de vue des usages et des aménités. Trois polarités importantes sont à relier : la place Bujault, la place de la Poste et la place du Ménoc. Plusieurs pistes d'actions sont à envisager pour consolider la dynamique commerciale du centre-ville : - Affirmer une identité de parcours via un travail de signalétique renforcé (à ce titre, un partenariat avec des étudiants en design pourrait permettre de guider la réflexion à l'automne 2024) - Valoriser les devantures commerciales ; - Reconquérir les locaux commerciaux vacants, a minima en proposant un habillage créatif de façade, en imaginant des outils adaptés tels que des boutiques éphémères, des boutiques à l'essai ou encore des couveuses commerciales ; - Enrichir l'offre de commerces et espaces issus des filières créatives et locales, dans l'esprit du projet d'Ecoquartier culturel et créatif ; - Compléter le parcours par des espaces favorisant le plaisir, la rencontre, la socialisation. La mise en place d'un observatoire permanent du suivi de l'évolution de l'occupation du bâti est également à imaginer. Il est à mener de concert avec l'association des commerçants et les instances susceptibles d'identifier ou de détecter des porteurs de projets, telles les chambres consulaires.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	Enfin, la dynamique commerciale pourra être confortée par un système de management de centre-ville, fondé sur des rendez-vous partenariaux et la mise en œuvre d'un pilotage collectif.
Partenaires	- Association de commerçants - Communauté de communes Mellois en Poitou - Chambres consulaires : CCI 79, CMA 79
Dépenses prévisionnel / définitif	Coûts d'ingénierie : accompagnement en matière de dynamique commerciale (AMO 1 journée par trimestre sur 3 ans) : 12 unités x 900 €/u : 10 800 € HT **TOTAL : 10 800 € HT**
Plan de financement	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'outil d'observatoire Nombre d'actions mises en place par l'association de commerçants Nombre de cellules commerciales réouvertes
Conséquence sur la fonction de centralité	Affirmation de la vocation commerciale du centre-ville et diversification des commerces
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-13

DIVERSIFICATION DES HALLES : FAIRE VIVRE LES HALLES AU QUOTIDIEN

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / *Repenser l'espace public central*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le renforcement du parcours marchand dans le centre-bourg de Melle est un enjeu majeur dans le projet de revitalisation. Il s'appuie notamment sur le rôle du marché hebdomadaire et des halles, situés en plein cœur de Melle, sur la place Bujault. Aujourd'hui, les halles ne sont occupées que le vendredi matin et accueillent 23 bancs dédiés aux commerces de bouche et de détail. L'objectif est d'optimiser et densifier les activités des halles (accueil d'artisans ou de producteurs en semaine, selon la saison, création d'un « clic and collect » commerçant, création d'un espace de restauration type street-food, accueil d'événementiels, etc.), afin de faire vivre ce lieu emblématique autrement que lors du marché hebdomadaire. Il s'agit ainsi de repositionner les halles comme un point d'accueil qui renvoie vers le tissu commercial du centre-bourg, la Grande rue et le quartier du Ménoc. Pour aider à la définition du projet, la commune compte engager une étude stratégique avec un bureau d'études spécialisé en dynamisation commerciale et programmation de halles, afin d'accompagner : - La formalisation du projet et ses lignes directrices (fonctionnement, structuration spatiale, animation, coût estimatif, mise en place de phases test) ; - La définition du cadre d'une mise à disposition des halles par la mairie auprès d'un porteur de projet ; - La concertation des commerçants concernés par le projet de diversification ; - La connaissance de projets similaires inspirants. L'étude se déroulera en 2 phases : - Une phase de diagnostic fonctionnel et organisationnel de la halle ; - Une phase de propositions de scénarios, préconisations et accompagnement. La réflexion sur les halles interviendra en amont de celle portant sur le réaménagement de la place centrale, afin de prendre en compte les différents usages induits par le projet d'optimisation dans la composition spatiale et la création d'espaces publics extérieurs cohérents avec les activités intérieures.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- Commerçants et association des commerçants (Mell'Avenir) pour le portage juridique - Occupants et futurs occupants des halles (producteurs, artisans, etc.) - Partenaires économiques (CCI, CMA, Communauté de communes Mellois en Poitou…) - Services de la ville gérant le fonctionnement et l'entretien de la halle
Dépenses prévisionnel / définitif	Étude stratégique : environ 30 000€ HT Aménagement de la halle (mobiliers, signalétique, travaux divers) : *à définir selon les conclusions de l'étude stratégique*
Plan de financement	Fonds de la Banque des Territoires et du CD79 sur l'étude stratégique Financements potentiels identifiés pour l'aménagement de la halle : - Projet de territoire Mellois en Poitou - - Approche territoriale des fonds européens
Calendrier	Étude stratégique : janvier à juillet 2024 Phase test, aménagement intérieur : à partir du 4ème trimestre 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la halle Nombre de producteurs ou artisans accueillis / nombre d'événementiels organisés Chiffres d'affaires des bancs
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de la dynamique commerciale du centre-bourg Augmentation du cadre de vie des habitants via la valorisation d'un bâti patrimonial emblématique Augmentation de la convivialité en cœur de bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-14

VALORISER L'ENTRÉE DE VILLE DU PARC DE LA GARENNE

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / *affirmer les parcs de vallée enserrant le cœur de ville*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Situé au nord de l'avenue de Limoges, le parc de la Garenne est presque invisible dans l'accès à la ville, alors qu'il formait autrefois une continuité arborée avec le parc de la Bretagne (aujourd'hui résidence des jardins de la Béronne) et le vallon du Pinier. Il représente un espace vert important au contact de la vie du centre-ville, à proximité des équipements tels que la mairie, la médiathèque, l'école maternelle, le lycée, la résidence pour personnes âgées, la salle Jacques Prévert, etc. L'espace est géré de manière « binaire », réduisant le parc à des pelouses rases et des arbres de collection : cela produit aujourd'hui des espaces peu diversifiés et des abords frontaux (co visibilité sur la maison de retraite notamment). Les abords de la mairie sont occupés par différents arbres de collection imposants, donnant l'impression que le parc de la Garenne et la mairie ne pourrait faire partie que d'un seul et même parc. Les accès au parc sont peu lisibles, cachés derrière des murs longeant l'avenue de Limoges et la rue du Tapis Vert. De plus, les abords de l'ensemble commercial, à l'angle de la rue de la Garenne, sont peu valorisants. La situation en belvédère, sur le vallon du Pinier et sur le centre-ville, offre pourtant l'occasion d'avoir une lecture sur la ville et son promontoire. L'objectif du projet est de signifier l'entrée dans le cœur de la ville par un cadre valorisant. Le parc doit s'étendre depuis la vallée du Pinier (avenue de Limoges), jusqu'à l'école maternelle, englobant la mairie et les équipements. Dans ce lieu ne formant plus qu'un, il est important de limiter les coupures, pour faciliter les mobilités et les usages. La réalisation de ce projet peut prendre l'aspect suivant : - Création d'un parvis paysager autour de la mairie annonçant l'accès au centre-ville et ouvert directement sur le cœur du parc ; - Mise en valeur des vues sur le centre-ville et le vallon du Pinier ; - Création d'une ouverture du parc vers la mairie et piétonnisation de l'espace, pour valoriser la qualité de vie sur ce secteur très actif dans la vie de la commune ; - Renforcement de la strate végétale et évolution de la gestion, offrant une diversité d'espaces de détente et de fraîcheur, intégrant les abords et renforçant les continuités écologiques sur ce versant du vallon du Pinier.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- Architecte des Bâtiments de France (UDAP 79) - CAUE 79 - Conseil départemental 79 - Habitants et usagers du parc, y compris écoliers et lycéens
Dépenses prévisionnel / définitif	Reprise du parc existant (ouverture et revalorisation du parc) : 11 8 00 m² x 10 €/m² : 118 000 € HT Aménagement des parkings de la Garenne et de l'ancien supermarché discount : 7 700 m² x 30 €/m² : 231 000 € HT Aménagement de l'extension du parc sur la mairie, la salle Jacques Prévert et les écoles (qualifier l'espace parking) : 8 265 m² x 60 €/m² : 495 000 € HT Coûts d'ingénierie 14 % du montant de travaux de 844 000 € : ≈ 118 000 € HT **TOTAL : 962 000 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de plantations réalisées Surface de parking désimperméabilisée ou surface végétalisée
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie des habitants / végétalisation du centre bourg Renforcement des lieux de convivialité
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-15

RENFORCEMENT DU POLE GARE

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / *affirmer les parcs de vallée enserrant le cœur de ville*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le secteur de la gare, au nord-ouest du cœur de bourg, prolonge l'entrée de la ville par le giratoire du Parapluie. Il s'articule avec l'avenue Roger Aubin qui a été modifiée au cours des dernières décennies avec le développement de la voiture et l'organisation d'une première rocade autour de la cité ancienne (en effet, la rue de la Gour constituait le point d'accès principal à la cité moyenâgeuse en partie ouest). Ce secteur comprend également un ensemble d'équipements (nouvelle gendarmerie, accueil de loisirs) qui a perturbé en partie l'aspect qualifiant de ce secteur, les accès à la vallée et les continuités logiques douces et cyclables. Il s'agit d'affirmer la volonté de faire de cet espace un des points charnières de l'approche du cœur de ville, en en faisant un pôle modal autour du vélo (passage du la véloroute V93) et des dispositifs de déplacements associés. Une réflexion sur le devenir des anciens silos est également à engager en parallèle (déplacement progressif, démolition et dépollution), avec le développement d'une offre nouvelle d'habitat (12 à 15 logements envisagés). La proposition est d'aménager une place relais entre l'avenue Roger Aubin, l'accès à la gare et l'accès à la vallée de Béronne, la rue de la Gour et le tronçon vers l'avenue du Commandant Bernier. Dans ce sens, il conviendrait alors de recomposer la position de l'avenue Roger Aubin pour affirmer l'entrée du cœur de ville par la rue de la Gour, en s'appuyant sur l'arboretum pour mettre en valeur l'accès vers le chemin de la Découverte. Pourraient ainsi être imaginés : - La mise en place d'une zone 20 ; - L'invention d'un stationnement temporaire à partir d'un événement festif, pour tester la capacité d'attraction de l'espace ; - La mise en valeur de la perspective visuelle vers le quartier Ménoc et vers la vallée de la Béronne. Le recrutement d'une équipe pluridisciplinaire, qui associe les questions d'architecture, d'urbanisme, de paysagisme et de scénographe, s'avérera nécessaire. Pour évaluer les incidences sur les modifications du fonctionnement actuel de la ville, il conviendra également d'organiser des temps d'expérimentation avec les habitants et les usagers du quartier.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- Services techniques de la ville - UDAP 79 - CAUE 79 - Département des Deux-Sèvres (service de développement touristique) - Associations d'activités de pleine nature (randonnée, vélo, itinéraire équestre…) - Acteurs touristiques (Office du tourisme Mellois en Poitou, Association des Petites Cités de Caractère…) - Lycée agricole - Coopérative agricole CAPSUD - Habitants et usagers des équipements du secteur gare
Dépenses prévisionnel / définitif	Aménagement d'une placette :3 0 00 m² x 140 €/m² : 420 000 € HT Insertion piste cyclable : 295 ml x 120 €/ml : 35 400 € HT Traitement de la rue en arrivée ouest 540 ml x 250 €/ml : 135 000 € HT Espaces de verdures : 4 300 m² x 25€/m² : 107 500 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 697 900 € : ≈ 97 700 € HT Implication des usagers : 15 000 € HT **TOTAL : 810 600 € H**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du belvédère Fréquentation de la placette
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration des mobilités actives Renforcement des activités touristiques Développement d'une offre nouvelle d'habitat
Annexes	

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-16

AFFIRMER UN PARC DE PROMONTOIRE DE L'ÉGLISE SAINT-SAVINIEN A L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE

Orientation stratégique	La place centrale et les parcs de vallée en tant que générateurs / *affirmer les parcs de vallée enserrant le cœur de ville*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'espace Goirand est un espace public de promenade, de rencontres familiales, et un espace d'expression culturelle inscrit sur les anciens remparts de la cité. Le site de l'ancienne gendarmerie, en contrebas de cet espace, est, quant à lui, la propriété du Conseil Départemental des Deux-Sèvres et permet actuellement les activités de l'aide sociale à l'enfance au sein de plusieurs bâtiments insérés dans un parc paysager comprenant des arbres de haut jet. Enfin, les espaces aménagés autour de l'église Saint-Hilaire, le long de la rivière la Béronne, assurent la connexion avec le site des mines d'argent et du lavoir de Loubeau. L'objectif consiste à renforcer un parc de promontoire, afin de permettre une découverte et une compréhension de la cité, et confirmer la valeur urbaine historique de cette connexion de la ville avec le sud, en particulier le quartier de Saint-Hilaire. Il s'agit également de faire de cette partie de la ville un quartier de vie à part entière et d'affirmer les limites du centre-ville. Dans ce sens, la requalification des avenues Roger Aubin et du Commandant Bernier permettrait d'amplifier la perception d'un parc traversé (association d'une image forte entre architecture et caractère paysager) et le chemin de la Découverte. Il s'agit de définir : - La programmation future du site de l'ancienne gendarmerie, notamment pour le bâtiment de l'ancienne caserne à cheval ; - Des espaces de promenades, comme des jardins pour les habitants du cœur de la cité ; - Des espaces publics où la qualité de traitement doit se prolonger. La proposition serait de prolonger le réseau de venelles et de ruelles ceinturant les jardins d'agrément et potagers existants au pied des anciens remparts, en créant des murets ou des clôtures végétales. Une densification de l'offre en logements est envisageable, au cœur du parc paysager de l'ancienne gendarmerie, avec l'insertion de logements sur les bâtiments existants ou par la création ponctuelle de nouveaux édifices. Enfin, le marquage de l'entrée du parc et la signification de la traversée de la « coulée douce » seront à souligner. Les ruelles adjacentes (rue de la Treille et rue du cerf-volant), en référence à l'action inhérente au traitement des rues de la cité ancienne, pourraient voir leur caractère végétal accentué par

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	l'insertion d'une bande engazonnée au centre de la rue. Une qualification de cette manière permettrait d'accentuer l'ambiance du parc et de donner une direction vers la vallée de la Béronne.
Partenaires	- UDAP 79 - CAUE 79 - DRAC Nouvelle Aquitaine - Conseil départemental 79 - Immobilière Atlantic Aménagement - Communauté de communes Mellois en Poitou - DDT 79 - Label Pays d'Art et d'Histoire - Office du tourisme Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	Réhabilitation des logements desservis par la nouvelle rue : 780 m² x 2 200 €/m² : 1 716 000 € HT Création d'une voie interne de desserte des logements : 725 m² x 60 €/m² : 43 500 € HT Création d'un réseau de venelles au cœur du Parc :292 ml x 660 €/ml : 192 720 € HT Réalisation d'une esplanade commune : 1 750 m² x 80€/m² : 140 000 € HT Insertion d'un jardin au nord : 1 000 m² x 25€/m² : 25 000 € HT Coûts d'ingénierie 14 % du montant des travaux i.e. 2 117 220 € :≈ 2 96 400 € H **TOTAL : 2 413 620 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Matérialisation de parcours au cœur du parc de promontoire Fréquentation du parc Nombre de logements remis sur le marché de l'offre locative
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration des mobilités actives Développement d'une offre nouvelle d'habitat
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-17

REQUALIFIER LE SQUARE DU PALAIS

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *La révélation de la cité et de son promontoire*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le square du palais, au cœur du quartier Ménoc, apparaît aujourd'hui comme un espace peu valorisé et sous-exploité au regard de sa position stratégique au sein de la cité ancienne de Melle. Pouvant recéler de vestiges archéologiques potentiels, il est protégé au titre des monuments historiques, en lien avec l'Hôtel de Ménoc. Le square fait l'objet, depuis plusieurs années, de diverses expérimentations relevant de l'urbanisme tactique. En effet, conscients de la nécessité de repenser le fonctionnement de la place, de la valoriser et diversifier ses usages, les élus ont initié plusieurs aménagements test : - Modification des sens de circulation autour de l'Hôtel de Ménoc ; - Réservation de certains stationnements aux riverains ; - Engazonnement des espaces publics ; - Création de mobiliers sur mesure et d'une terrasse en bois permettant de proposer aux habitants des lieux de détente. En synergie avec le futur réaménagement de l'Hôtel de Ménoc en lieu d'innovation et de vie culturelle, la réflexion autour du plan de mobilité local traversant la cité ancienne ou encore la reconquête de bâtiments dégradés aux abords du square, une requalification du square est à imaginer. Elle consiste à : - Affirmer un ensemble homogène entre le square, le parvis de l'hôtel de Ménoc et l'église Saint-Savinien ; - Favoriser le développement de l'Hôtel de Ménoc hors les murs, impulseur et accélérateur de projets. Le futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) pourra ainsi se développer dans tout le secteur Ménoc, qui comme par le passé continuera à être un lieu de création de patrimoine ; - Aménager un espace public homogène du parvis au square, de façade à façade, et prenant en compte l'espace boisé classé des arbres fermant la place sur les trois autres côtés ; L'action s'inscrit pleinement dans la réflexion autour de l'écoquartier culturel et créatif et devra notamment associer les habitants, les usagers et les acteurs de l'économie créative lors de sa définition.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- Services techniques de la ville - UDAP 79 - CAUE 79 - DRAC Nouvelle Aquitaine - Pays d'Art et d'Histoire Mellois en Poitou - Office du tourisme Mellois en Poitou - Association Petites Cités de Caractère
Dépenses prévisionnel / définitif	Adaptation du pourtour de l'Hôtel de Ménoc : 2 200 m² x 90 €/m² : 198 000 € HT Traitement du Haut du rempart : 700 m² x 50 €/m² : 35 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 233 000 € : ≈ 33 000 € HT Implication des usagers (collectif Ménoc) sur des dispositifs d'urbanisme tactique : 1 u x 5 000 €/u : 5 000 € HT **TOTAL : 271 000 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'animations organisés sur le square Fréquentation du square
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie et de la convivialité en cœur de bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-18

RESIGNIFIER LA CITÉ D'ORIGINE POUR ASSEOIR LA CENTRALITÉ (ANCIEN AXE EST-OUEST)

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *La révélation de la cité et de son promontoire*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le premier axe historique de la ville médiévale est la Grande Rue, qui traverse le centre ancien d'est en ouest depuis la rue de la Gour, jusqu'au chemin de la Reine. Actuellement, cet axe n'est pas suffisamment lisible, étant donné que les anciennes portes de la ville ont disparu et que la circulation s'est déportée autour de la ville ancienne : la rue ne bénéficie pas d'un traitement particulier. Aussi, il s'agit de mettre en valeur l'ancien axe ouest-est (la Grande Rue), de la rue de la Gour au chemin de la Reine, afin de retrouver la composition urbaine de la ville ancienne et de rendre lisible son histoire. Cet axe, autant utilitaire que symbolique, a également un rôle à jour comme support de l'expression culturelle et patrimoniale du bourg. Les anciennes portes de la ville pourraient également être signifiées par une signalétique ou une intervention artistique. Le traitement particulier de cet axe ancien, au niveau de l'espace public, pourrait être composé d'un revêtement minéral homogène qualitatif, de caniveaux en pierre calcaire utiles à la gestion et à l'écoulement des eaux de ruissellement, et de pieds de façade fleuris avec une délimitation simple en pierre. 3 séquences sont identifiées : - L'intégralité de la rue de la Gour ; - La Grande rue et la rue des Trois Marchands ; - La rue Fossemagne et le chemin de la Reine. Un projet global de maîtrise d'œuvre est à mener au niveau de l'axe et des places qu'il rencontre (square du palais), en partenariat avec les services concernés et en concertation avec les riverains. Il parait en effet judicieux d'associer les habitants pour le développement d'actions accompagnées sur la réhabilitation des façades et des plantations en pied de murs qui constituent un substrat du faire ensemble.
Partenaires	- Services techniques de la ville - UDAP 79 - Habitants et riverains

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- CAUE 79
Dépenses prévisionnel / définitif	Traitement des séquences 1 et 3 540 ml x 600 €/ml : 324 000 € HT Traitement de la séquence 2 : 300 ml x 550 €/ml : 165 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 489 000 € : ≈ 68 460 € HT Implication des usagers sur des dispositifs d'urbanisme tactique : 3 000 € HT **TOTAL : 560 460 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de m² requalifiés Nombre de plantations réalisées Nombre d'actions réalisées avec les riverains
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie et de la convivialité en cœur de bourg
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-19

RÉVÉLER LES REMPARTS

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *La révélation de la cité et de son promontoire*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Tout comme le patrimoine courant de la ville, les remparts, partiellement disparus ou dissimulés à l'arrière des jardins, se font oublier. Cependant, en tant que limite de l'ancien bourg médiéval, ils jouent un rôle important dans l'histoire de la ville et sont un révélateur primordial à la compréhension du patrimoine de celle-ci. La révélation des remparts de la ville a pour but de permettre une réappropriation du bourg ancien par ses habitants, mais aussi de rendre lisible le bourg médiéval aux visiteurs. Il s'agit de retrouver la ville ancienne, qui aujourd'hui n'est appréhendée par les habitants que par la présence des trois églises romanes. Les interventions possibles autour des remparts donneront lieu à des fouilles préalables, qui seront l'occasion de sensibiliser les habitants et les passants. Des visites pourraient être mises en place à cette occasion. Dans ce sens, plusieurs mises en œuvre sont envisageables et associables : - Une mise en lumière pour révéler les murs et mettre en valeur leurs différents aspects et matériaux de composition (roches, pierres de taille, moellons...) ; - La création d'un parcours patrimoine (sentier d'interprétation), permettant de localiser les éléments de remparts existants, et les anciennes portes en particulier ; - La révélation par des interventions artistiques, en décalant l'approche sur le patrimoine avec une implication des jeunes, par exemple en utilisant les outils média comme la photographie qui suscitent l'imaginaire créatif.
Partenaires	- DRAC Nouvelle Aquitaine / INRAP - UDAP 79 - Habitants et jeune public - Associations culturelles - Fondation du Patrimoine

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Dépenses prévisionnel / définitif	Fouilles et mise en valeur pédagogique : 1unité x 250 000 €/u : 250 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 250 000 € : 35 000 € HT Implication des usagers : 5 000 € HT **TOTAL : 290 000 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'évènements ou actions de sensibilisation mis en place Outils de valorisation installés
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie Renforcement de l'attractivité touristique et valorisation du patrimoine
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-20

VALORISATION DES RUES DE LA CITÉ PATRIMONIALE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *La révélation de la cité et de son promontoire*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La cité de Melle a quelque peu gardé la structure des rues anciennes, qui participent du charme et de la qualification des espaces. Dans le cadre de l'obtention du label Petite Cité de Caractère®, elles ont largement contribué à affirmer la valeur patrimoniale de la ville sur son promontoire, en complément de la présence de la triade romane. Il y a une quarantaine d'années, certaines rues (des Halles, Desfontaines, Raffinière…) ont fait l'objet d'aménagements, par la création de caniveaux centraux et la composition de formes par bande pavée. Ces aménagements se sont dégradés au cours du temps et ne participent plus de la révélation des rues et de l'architecture environnante. A contrario, les venelles et ruelles, où la principale intervention a été d'insérer de la végétation en pied de mur, participent de la révélation de la ville. Ces ruelles et venelles sont bordées en majorité de hauts murs en moellon calcaire ceinturant les jardins privés. L'objectif de cette action est de faire des rues des espaces de promenade et de découverte de la ville pour les habitants et les riverains, et ainsi favoriser un accueil et impulser des envies d'implication autour de la fonction de la rue. Il s'agit de mettre en place une charte d'aménagement des espaces publics pour guider les partenaires et les services techniques de la ville sur la manière d'intervenir en s'appuyant sur : - Une insertion forte du végétal en pied de façade, et en développant autant que faire se peut des plantes grimpantes qui permettent de souligner la composition des façades. Un permis de planter pourra être mis en place auprès des habitants, cadrant notamment le choix des essences et les principes de mise en œuvre ; - La gestion de l'eau sur l'espace public, par la création de caniveaux de collecte, et la définition des profils de voie qui permettent d'alimenter naturellement des espaces de plantation en pied de mur, limitant ainsi les problématiques d'exutoire et adoucissant l'impact de la minéralisation ; - La possible intégration de structures légères, créant des puits de fraicheur ; - La création d'une bande végétalisée au centre de certaines rues qui amènent à descendre vers la vallée de la Béronne, prolongeant mentalement l'impression de continuité avec la vallée.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	La réalisation d'un programme spécifique de mise en valeur des rues qui assurent le lien entre la place Bulault et l'espace Ménoc sera à mettre en œuvre en priorité. Certains espaces des rues (angles de rues, placettes) pourront être questionnés et adaptés, afin de favoriser des événements culturels, tels que de la signalétique décalée, la mise en place d'œuvres artistiques dans le cadre de la biennale d'art contemporain, pour nourrir le récit de la cité.
Partenaires	- Services techniques de la ville - Service Arbre et biodiversité de la ville - UDAP 79 - CAUE 79 - Habitants et riverains
Dépenses prévisionnel / définitif	Premier programme d'intervention et plantations participatives : 1 370 m² x 85 €/m² : 116 450 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 116 450 € : ≈ 16 300 € HT Implication des usagers : 2 500 € HT **TOTAL : 135 250 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	Lancement du permis de planter : 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de plantations réalisées Nombre d'actions réalisées avec les riverains
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-21

STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT D'UNE SIGNALÉTIQUE DYNAMIQUE TOURISTIQUE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *La révélation de la cité et de son promontoire*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La signalétique existante sur la ville de Melle reste banale et commune à un grand nombre de territoires. Les éléments de signalétique à usage exclusivement des piétons se retrouvent en particulier sur les parcours de découverte et touristiques, avec seul le chemin de la Découverte qui affirme aujourd'hui une signalétique cohérente couvrant l'ensemble du périmètre du cœur de ville. En s'appuyant sur la métaphore de la chrysalide et du papillon, les parcours touristiques pourraient être balisés par une scénographie composée de plusieurs dispositifs ayant pour but d'attirer naturellement le regard vers un chemin à suivre ou un élément à regarder. Ces différents éléments, même s'ils prennent des formes variées, devront garder une cohérence visuelle afin de créer une grammaire que le visiteur pourra reconnaitre au cours de sa progression sur le territoire. Pour traduire concrètement ce concept, il est envisageable de s'appuyer sur les principes de l'art déco et ses formes ou impulsions organiques (à l'image de la maison de l'office de tourisme, la passerelle du jardin d'orties, etc.), qui animent les espaces par un contraste avec l'architecture austère de la triade romane. Ce type d'action doit être harmonisé avec le programme de développement culturel lié à la biennale d'art contemporain et les temps d'expérimentation impulsés par le quartier Ménoc et le projet d'écoquartier culturel et créatif. Il conviendrait de définir un cahier des charges global pour permettre aux artistes locaux qui souhaitent s'investir de s'emparer de dispositifs et/ou de mobilier urbain, à réaliser suivant la ligne harmonique pressentie autour du veinage (ramifications) et des nervures (liens) liés à la métaphore du papillon. Une autre option serait d'approfondir la réflexion grâce à la mise en place d'un partenariat avec une école de design : des étudiants en design d'espace ou design communication pourraient ainsi proposer des dispositifs d'information et de parcours pour valoriser la cité ancienne. La structuration de la signalétique sera guidée par l'identification : - Des points d'interpellation ; - Des éléments de ponctuation des parcours ; - Des lieux générateurs ; - Des espaces de destination.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	Dans le cadre de cette action, la ville souhaite impliquer fortement les services techniques (fabrication menuiserie, ferronnerie, peinture, espaces verts…) pour la réalisation de dispositifs. Elle pourra également s'appuyer sur la Beta-Pi et son fablab, pour des fabrications sur-mesure. Malgré le processus d'expérimentation, lorsque les dispositifs à réaliser seront retenus, il conviendra de faire vérifier la tenue et la sécurité des dispositifs par un cabinet de contrôle agréé.
Partenaires	- Services Techniques de la ville - Service culture de la ville - La Béta Pi - UDAP 79 - Commission vie citoyenne, habitants - Etudiants en design
Dépenses prévisionnel / définitif	Coûts d'ingénierie, conception technique, réalisation des dispositifs, appui expérimentation collectif Ménoc : 1 unité x 5 000 €/u : 5 000 € HT AMO design (intervention bimensuelle d'une journée pendant 2 ans : 12 unités x 900 €/u : 10 800 € HT Contrôle APAVE des dispositifs - pour une 10 dizaine de dispositifs : 1 U x 2 000 €/u : 2 000 € HT Implication des usagers : 8 000 € HT **TOTAL : 25 800 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	Partenariat avec une école de design pour le renforcement de la signalétique vers la cité ancienne : 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'éléments de signalétique installés
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la lisibilité du cœur de ville Renforcement de l'attractivité touristique
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-22

OPÉRER UNE SYNERGIE AVEC LE SITE DES MINES D'ARGENT

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *La révélation de la cité et de son promontoire*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Les mines d'argent de Melle, les plus anciennes d'Europe, jouissent d'une notoriété touristique indéniable, attirant un nombre important de visiteurs pendant la saison estivale. Néanmoins, la gestion associative de ce site touristique a pu laisser transparaître une impression de relative autonomie au regard des autres initiatives locales. L'objectif prioritaire consiste à réintégrer le site des mines d'argent dans la trame narrative du territoire communal, lui permettant ainsi de s'insérer pleinement dans le tissu urbain, tout en apportant sa singularité distinctive. Par sa situation géographique favorable sur le chemin de la Découverte, ce site est déjà en position idéale pour créer une continuité harmonieuse entre l'arboretum et les mines. Plusieurs initiatives ont d'ores et déjà été mises en œuvre, notamment la conception d'un jardin carolingien (un élément essentiel de la culture médiévale et qui a exercé une influence considérable sur le développement ultérieur des jardins en Europe). Par conséquent, à l'instar du jardin d'orties situés sur le chemin de la Découverte, le jardin des mines d'argent se doit d'être intégré de manière organique au parcours vert de Melle. Il pourrait devenir un reflet comparatif des nouvelles pratiques de culture et de découvertes botaniques contemporaines. Actuellement affectés principalement à des activités métallurgiques, les espaces verts du site minier offrent également un potentiel de diversification qui pourrait encourager les résidents locaux et les visiteurs à redécouvrir ce lieu historique. En premier lieu, il serait imaginé une utilisation de ces espaces comme lieu d'exposition artistique intégré dans la biennale, en s'appuyant sur la thématique de la mémoire et de la transmission. Ensuite, il serait envisagé de mettre en place des événements novateurs, comme des animations artistiques et pédagogiques, tels qu'un festival de jeux en bois ou des visites nocturnes du jardin carolingien. Ces initiatives visent à insuffler une nouvelle dynamique culturelle et éducative à ce site emblématique.
Partenaires	- L'équipe du site des mines d'argent - Office de Tourisme Mellois en Poitou - Petites Cités de Caractère® - UDAP 79 - Pays d'Art et d'Histoire Mellois en Poitou

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- Habitants - S.A.S.M. (Société archéologie)
Dépenses prévisionnel / définitif	Qualification du lien piéton avec Promontoire par chemin de Loubeau : 200 ml x 150 €/ml : 30 000 € HT Coûts d'ingénierie : 14 % du montant de travaux de 30 000 € : 4 200 € HT **TOTAL : 34 200 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	*Non défini à ce jour*
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'œuvres de la biennale installées sur le site Nombre d'évènements organisés en partenariat avec les mines
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité touristique Dynamisme des commerces et équipements du cœur de ville
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-23

HABITER LA CITÉ ANCIENNE : RÉHABILITATION DU 12-14 GRANDE RUE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *Habiter la cité ancienne*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La commune de Melle a signé le 28 mai 2020 une convention opérationnelle d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine visant la redynamisation du centre-bourg. Elle a ciblé des immeubles vacants situés dans le cœur de bourg sur lesquels une intervention foncière active permettrait de réimplanter des activités en rez-de-chaussée et des logements aux étages, tout en valorisant le patrimoine bâti. En effet, la commune est confrontée à un manque d'offre de locaux d'activité de qualité à l'échelle du centre-bourg, ce qui ne permet pas de répondre aux attentes de porteurs de projet. La commune a ainsi souhaité intervenir de façon prioritaire sur deux immeubles mitoyens, vacants et dégradés, situés au 12 et 14 Grande rue et donnant sur le square du Palais, au sein du quartier Ménoc. Le projet a pour objectif de réunir les deux cellules commerciales actuelles afin de n'en constituer qu'une seule répondant mieux aux besoins de superficie exprimés par les porteurs de projet économiques. De même, dans les étages, il est prévu de réunir les logements des mêmes niveaux pour proposer des T4 ou T5, correspondant à la recherche actuelles du marché locatif sur le territoire. Les travaux envisagés sont les suivants : - Démolition des planchers dégradés, - Désamiantage des toitures, - Réfection de la charpente et de la couverture du n°12, - Percement d'ouvertures entre les deux bâtiments, - Remplacement des menuiseries, y compris au rez-de-chaussée pour le commerce, - Isolation de l'ensemble des bâtiments, - Ravalement des façades, - Cloisonnement, électricité, plomberie, peinture, finitions de sol, murs et plafonds. Des études préalables seront à réaliser avant d'engager la mission de maîtrise d'œuvre : relevés précis et sondages des bâtiments, diagnostic structurel, étude de sol, diagnostics amiante, plomb, termites et diagnostic énergétique.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- EPF NA - UDAP 79
Dépenses prévisionnel / définitif	Honoraires de maîtrise d'œuvre : environ 12% des travaux, soit 53 991 € Travaux : 449 930 € **TOTAL : 503 921 € HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Co-financements potentiels :* DETR : 201 568 € Fonds vert : 56 241,25 € SIEDS : 33 744,75 € Région Nouvelle Aquitaine : 30 000 €
Calendrier	2024-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements remis sur le marché locatif Mise en location du local commercial
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'offre de logement Renforcement du linéaire commercial Valorisation du patrimoine bâti de la cité
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-24

RÉHABILITATION DES LOGEMENTS DU 20 GRANDE RUE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *Habiter la cité ancienne*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Le centre-bourg de Melle comporte un certain nombre de logements vacants, concentrés principalement dans les rues de la cité ancienne (rue des trois marchands, Grande Rue, etc.). La commune est propriétaire de l'immeuble situé au 20 Grande Rue, qui est constitué d'un local commercial, loué au rez-de-chaussée, et de 3 niveaux à usage de logement, chacun de type T1, qui sont aujourd'hui dans un état trop dégradé pour être remis sur le marché locatif. L'objectif est de réhabiliter les logements afin d'accueillir, par exemple, des étudiants, des jeunes en service civique ou en contrat temporaire au tiers-lieu situé à proximité, ou encore des logements passerelles pour des stagiaires travaillant sur le territoire. La méthodologie de projet consiste à réaliser un relevé du bâtiment et les diagnostics techniques préalables (amiante, plomb, diagnostic énergétique). Ensuite, une étude de faisabilité devra être lancée, afin d'estimer le coût estimatif de la réhabilitation, ainsi que l'offre de logement la plus adéquate au regard des besoins. Enfin, le recours à une mission de maîtrise d'œuvre permettra de définir le projet final et de suivre les travaux. La réhabilitation du bâtiment devra être exemplaire sur le plan énergétique et patrimonial, dans le respect du règlement de la ZPPAUP et du projet d'Ecoquartier Culturel et Créatif.
Partenaires	- Communauté de communes Mellois en Poitou (Direction de l'Aménagement et de l'Habitat) - Tiers-Lieu La Bêta-Pi - Toits Etc. - Services techniques de la ville
Dépenses prévisionnel / définitif	Étude de faisabilité : *coût non défini à ce jour* Mission de maîtrise d'œuvre : *coût non défini à ce jour* Travaux : *coût non défini à ce jour*

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	Phase préparatoire (relevés et diagnostics), étude de faisabilité : 2024 Mission de maîtrise d'œuvre / travaux : 2025-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements remis sur le marché locatif Performance énergétique et consommation des logements
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'offre de logements
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-25

RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE JULES FERRY EN LOGEMENTS

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *Habiter la cité ancienne*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'ancienne école de la rue Jules Ferry a été reconvertie : les salles de classes, situées en contrebas de la rue, accueillent aujourd'hui l'école de musique du Pays Mellois et l'association Mot à Mot. Cependant, les anciens logements des instituteurs, en front de rue, sont restés vacants. Ce bâtiment, d'environ 250 m², est dans un état de dégradation avancé. Son potentiel a notamment été étudié lors de la réflexion autour du projet d'Ecoquartier culturel et créatif. L'association Toits Etc., œuvrant pour l'accompagnement des jeunes en matière d'habitat, a alors manifesté son intérêt pour imaginer le réinvestissement du lieu : l'idée est d'accueillir, comme peut le faire une auberge de jeunesse, des jeunes qui arrivent sur le territoire dans le cadre d'un parcours d'engagement et/ou d'insertion socio-professionnelle. Au sein du bâtiment, il est proposé de travailler un projet de lieu de vie autour d'hébergements temporaires, saisonniers, pour les jeunes entre 16 et 30 ans. Dans un format hybride entre une auberge de jeunesse et un Foyer de Jeunes Travailleurs, il s'agit de permettre une accession à un hébergement simplifié pour les jeunes du territoire. Des studios et une colocation sont envisagés, ainsi qu'un logement à vocation plus touristique ou d'insertion. Le projet d'aménagement serait organisé autour d'un espace collectif vivant et coloré au rez-de-chaussée, avec un espace de service partagé (laverie, cuisine, local vélo…) favorisant les interactions sociales. Le projet, se déclinant sous différentes formes (bail temporaire, logement possible à la nuitée, à la semaine) peut permettre de déployer d'autres typologies d'activités, dans une recherche de mixité de population mais également d'usages et de services, avec l'enjeu de proposer un lieu de vie ouvert au public. Parallèlement à l'offre de logements, l'association offrirait un service de médiation, afin de mettre en relation des propriétaires privés et des jeunes qui cherchent un logement. Le projet pourra être réalisé en mobilisant les jeunes du territoires, permettant de définir les principes de programmation de cette typologie de nouveaux logements. Une fois le programme stabilisé, le cahier des charges pour la construction pourra être orienté autour de l'éco-réhabilitation.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	La méthodologie de projet répondra à une démarche habituelle de réhabilitation, avec une phase de programmation, une étude de faisabilité et une mission de maîtrise d'œuvre dont le portage est encore à définir.
Partenaires	- Association Toits etc. - Jeunes, alternants, stagiaires, public en précarité - Communauté de communes Mellois en Poitou - Département des Deux-Sèvres (service habitat-logement) - CRNA Nouvelle Aquitaine (logement jeunes) - URHAJ Nouvelle Aquitaine - Action Logement - CAF 79 - etc.
Dépenses prévisionnel / définitif	Frais d'études, de diagnostic et de mission de maîtrise d'œuvre : *non définis à ce jour* Travaux : *non définis à ce jour*
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	2024-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements proposés Nombre de jeunes accueillis Nombre d'activités partagées proposées
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'offre de logements
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-26

RÉHABILITER L'HOTEL DE MÉNOC EN LIEU D'INNOVATION ET DE VIE CULTURELLE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *Renforcer la synergie entre culture, économie et revitalisation de la cité*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'Hôtel de Ménoc est un bâtiment emblématique de la cité ancienne : protégé au titre des Monuments Historiques, il a connu plusieurs destinations, à l'origine logis seigneurial, puis Tribunal d'Instance jusqu'en 2009. Aujourd'hui, l'Hôtel de Ménoc est envisagé comme un lieu de patrimoine et de création, au cœur d'un projet global d'écoquartier culturel créatif qui permettra de redynamiser la partie historique de la ville et de fédérer les acteurs de l'économie créative. L'objectif est de construire une programmation participant à l'identité du centre-ville, de la valorisation de la cité moyenâgeuse et de l'inclusion sociale, pour affirmer cet espace comme un lieu de destination incitatif pour tous les publics. Le réinvestissement de l'Hôtel de Ménoc commencera par l'installation d'une MicroFolie au printemps 2024 : positionné au rez-de-chaussée du bâtiment, ce musée numérique assorti d'une salle pédagogique permettra d'accueillir le jeune public, ainsi que les habitants et touristes, pour découvrir les œuvres des plus grands musées nationaux. Une réflexion est également en cours autour de l'installation d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire dont est porteur le territoire de Mellois en Poitou : cet équipement, offrant une forte visibilité aux patrimoines et à l'histoire locale, est un des objectifs du renouvellement du label sur la période 2023-2032. La ville de Melle et la Communauté de communes travaillent ainsi à un projet partagé, permettant d'articuler les besoins de chacune des collectivités : - Des besoins propres, avec par exemple pour le Pah l'accueil des bureaux, un espace d'exposition temporaire ou encore un espace de documentation réservé, et pour la ville le musée numérique ou une maison de projets permettant d'orienter les habitants ou porteurs de projet ; - Des besoins parfois communs, avec une espace d'accueil et de vente, un espace d'expression citoyenne, des salles d'ateliers pédagogiques, un espace d'exposition temporaire ou encore autres espaces partagés (espace reprographie, sanitaires, tisanerie, etc.). L'enjeu pour la ville sera également la perméabilité du site avec le square du palais et le développement d'activités sur l'espace public, un équipement « hors les murs » pour faire de l'hôtel de Ménoc un véritable lieu de rayonnement et de résonnance dans la cité.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	Dans le cadre de l'écoquartier culturel et créatif, une synergie entre l'Hôtel de Ménoc, le site du « Trésor » et la réhabilitation du 12-14 Grande rue est recherchée : les productions des artistes et artisans installés dans l'ancien centre des impôts (fiche ML-27) pourraient faire l'objet d'expositions au sein de l'Hôtel de Ménoc ou de vente au sein du local commercial du 12-14 Grande'rue (fiche ML-23).
Partenaires	- Communauté de communes Mellois en Poitou / Pays d'art et d'histoire - UDAP 79 - DRAC Nouvelle Aquitaine (CRMH) - CAUE 79 - Office du tourisme Mellois en Poitou - Association Petites Cités de Caractère Nouvelle Aquitaine - artistes et artisans du « Trésor » - la Béta-Pi - le Centre Socio-Culturel - Société Archéologique et Spéléologique du Mellois - habitants
Dépenses prévisionnel / définitif	Projet estimé à 4 224 032,80 € HT comprenant les études préalables et diagnostics techniques, les Travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre et autres études complémentaires
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour* Cofinancements identifiés : DETR, Fonds vert, DSIL, Région Nouvelle Aquitaine, DRAC, approche territorial des fonds européens, Communauté de communes Mellois en Poitou, etc.
Calendrier	2024-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Inauguration de la MicroFolie Inauguration du CIAP Nombre d'acteurs accueillis et de partenariats créés au sein de l'Hôtel de Ménoc pour animer le lieu Fréquentation de l'Hôtel de Ménoc
Conséquence sur la fonction de centralité	Valorisation du patrimoine bâti du cœur de ville Renforcement de l'offre culturelle auprès des habitants
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-27

RÉHABILITATION DE L'ANCIEN CENTRE DES IMPOTS : LE « TRÉSOR », LIEU DÉDIÉ A L'ÉCONOMIE CRÉATIVE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *Renforcer la synergie entre culture, économie et revitalisation de la cité*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Dans le cadre de l'étude sur la création d'un écoquartier culturel et créatif, l'ancien centre des impôts, propriété de la communauté de communes Mellois en Poitou, fait l'objet d'une expérimentation : en effet, la commune de Melle a souhaité, en concertation avec les acteurs présents lors des temps de concertation de l'étude, l'ouvrir à un collectif d'artistes, afin d'en faire un lieu de création. Ainsi, depuis la fin du mois de juin 2023, le bâtiment situé rue Croix Paillère abrite un collectif de créateurs, sous le nom de "Trésor". Le lieu permet à une quinzaine de personnes de débuter ou de développer une activité autour de la création artistique ou artisanale, pendant une phase test d'une durée d'un an. Si le lieu n'est pas ouvert au public, il permet toutefois l'organisation d'ateliers de pratique artistique. Il est possible de le visiter et de rencontrer ses occupants sur rendez-vous. La vitalité et le rayonnement de la commune de Melle reposent en partie sur la vitalité de ses activités culturelles. En matière d'arts plastiques, l'enjeu est de conforter un secteur et des dynamiques économiques au-delà de la Biennale internationale d'art contemporain. A travers l'expérimentation menée au Trésor, un coup de pouce est donné à un collectif pendant un an, charge à lui de construire un modèle économique qui conforte la vingtaine d'artistes, créateurs, artisans impliqués. A plus long terme, le projet du Trésor devra entrer en synergie avec la réhabilitation de l'Hôtel de Ménoc et la redynamisation du quartier, en créant des liens forts avec les espaces d'exposition, de résidence et de vente qui seront proposés. Aujourd'hui, l'objectif premier, à l'issue de la phase d'expérimentation, est de proposer aux artisans un site sécurisé et agréable pour y développer leurs activités. Ainsi, il convient d'effectuer des travaux de couverture, une mise aux normes de l'installation électrique et une sécurisation du bâtiment pour en assurer un confort d'usage minimum. L'acquisition par la ville puis la réhabilitation plus ambitieuse du bâtiment seront questionnées au fur et à mesure de l'avancée de la structuration juridique et économique du lieu par les acteurs, en évoquant les différents scenarii de portage (délégation de maîtrise d'ouvrage, bail emphytéotique, etc.).

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- Collectif d'artistes du Trésor - Communauté de communes Mellois en Poitou - Acteurs culturels locaux - UDAP 79
Dépenses prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	Expérimentation : 2023/2024 Travaux de sécurisation et de mise aux normes : 2024/2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'artistes installés au sein du bâtiment Nombre d'actions ou événements organisés dans la ville en lien avec le collectif
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'économie créative Développement de l'attractivité touristique et culturelle
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-28

RÉHABILITER LA SALLE JEANNE D'ARC EN LIEU DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *Renforcer la synergie entre culture, économie et revitalisation de la cité*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	Située sur les remparts de la ville, la salle Jeanne d'Arc est un bâtiment ancien de qualité de 100 m² qui a été rétrocédé à la commune de Melle par la Communauté de communes Mellois en Poitou à la suite de l'aménagement du quartier de l'ancien hôpital (création du siège de la Communauté de communes, par l'intercommunalité et de l'Espace Goirand, jardin public et scène de plein air, par la commune). L'objectif est de créer un équipement accueillant des résidences artistiques, renforçant ainsi les outils proposés par la ville en matière de culture et d'éducation populaire. Le gros œuvre est en bon état, les travaux consistent à renforcer les performances thermiques du bâtiment (remplacement des menuiseries et isolation) ainsi qu'à réaliser son aménagement intérieur. Intégrée au futur « Écoquartier culturel et créatif », la vocation de cette salle sera de : - Proposer un atelier de travail à des plasticiens en résidence : espace dégagé de travail, systèmes d'accroches aux murs ; - Un petit espace de convivialité (tisanerie/kitchenette) ; - Des toilettes et douche PMR ; - Comprendre un petit espace loges/toilette accessible de manière indépendante lors de spectacles utilisant la scène de plein air. Le projet sera coconstruit avec les futurs usagers potentiels et affichera une dimension environnementale et patrimoniale affirmée. Au regard de l'optimisation de la salle et des usages potentiels en lien avec la dynamique du Quartier Culturel Créatif, la question de diversification de son usage pourra être envisagée. L'équipe municipale souhaite rénover le bâtiment avec des matériaux biosourcés. Une réflexion est par ailleurs en cours sur un autre équipement de la ville, à titre expérimental, et pourra nourrir le projet : la Communauté de communes œuvre en effet au développement de la filière chanvre locale dans un objectif de développement économique et de pratiques vertueuses en matière d'habitat. La ville bénéficie d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration et rénovation thermique, énergétique d'une salle de sport avec des matériaux biosourcés. Cette

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	démarche et les objectifs poursuivis par cette opération sont reproductibles et donc reconduits sur d'autres projets de la ville, dont celui de création de résidence artistique. De plus, dans la réflexion globale menée au sein du projet d'écoquartier culturel et créatif, une réflexion sur la gestion des déchets du chantier pourrait être menée. Pour mener à bien le projet, une étude de faisabilité ainsi qu'une mission de maîtrise d'œuvre seront nécessaires, en s'appuyant sur les compétences d'un architecte et un bureau d'études spécialisé en rénovation thermique du bâti ancien, pour une approche véritablement opérationnelle.
Partenaires	- Partenaires institutionnels culturels, notamment ceux travaillant déjà avec la ville pour l'organisation de la Biennale (FRAC Poitou-Charentes) - DRAC Nouvelle Aquitaine - Acteurs culturels locaux - Associations utilisatrices du site Goirand - CRER Nouvelle Aquitaine
Dépenses prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Plan de financement prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Calendrier	Concertation avec les utilisateurs : 2023 Étude de faisabilité / Maîtrise d'œuvre / autorisation d'urbanisme : 2024 Consultation d'entreprises / chantier (4 à 6 mois) : 2024/2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Usages et fréquentation de la salle Retours qualitatifs des usagers Performance énergétique et consommation du bâtiment
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'offre culturelle du centre-bourg Amélioration du cadre de vie des habitants
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-29

RECONFIGURATION ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EXEMPLAIRE DE LA SALLE SAINT-JO SPORTS

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *Repenser des équipements du quotidien*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	La salle Saint-Jo Sports est situé en cœur d'îlot, au nord du centre-bourg de Melle et est accessible depuis la rue Saint-Pierre. Le site est idéalement situé : proche du bourg, sur un cheminement touristique. Le terrain est néanmoins escarpé, il domine la Béronne que l'on aperçoit depuis le parvis de la salle de sport. Les parcelles sont bordées de jardins, maisons et de l'ancienne école. Deux parkings sont situés au pied du bâtiment. L'équipement permet la pratique de l'éducation physique et sportives des scolaires, ainsi que le tennis de table, le roller, la boxe française ou encore la gymnastique volontaire. Sa situation en cœur de ville, contrairement aux équipements sportifs du Pinier, est un réel atout quant à la limitation des déplacements véhiculés. Le projet a 2 objectifs : - Engager une rénovation thermique complète d'un bâtiment communal énergivore : le but est de réduire significativement les déperditions énergétiques et améliorer le confort d'été, avec un objectif de diminution de 60% après travaux. L'utilisation de matériaux biosourcés, en production locale est également recherchée : la ville a notamment bénéficié, en 2022, de l'appui de Karibati, entreprise experte des matériaux biosourcés et géosourcés pour le bâtiment, qui accompagne le territoire de Mellois en Poitou pour étudier l'opportunité de développer une filière chanvre. ; - Adapter les lieux aux usages en restructurant la salle avec la création de deux vestiaires, des douches, une entrée, ainsi qu'une zone de stockage. La salle de pratique de 558m² actuelle sera ainsi réduite à 466m². La commune a recruté une maîtrise d'œuvre, afin d'engager la phase opérationnelle du projet de rénovation. Une première phase de diagnostic et d'esquisse sera livrée au cours du 1er trimestre 2024.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

Partenaires	- Communauté de communes Mellois en Poitou - UDAP 79 - Associations sportives locales
Dépenses prévisionnel / définitif	Honoraires de maîtrise d'œuvre et études complémentaires (étude de faisabilité, relevé topo, diagnostics techniques) : 73 820,50 € HT Travaux : 1 080 510,00 €
Plan de financement prévisionnel / définitif (à remplir par la collectivité)	*Cofinancements potentiels identifiés :* DETR : 400 000 € Agence Nationale du Sport : 300 000 € Approche territoriale des fonds européens : 150 000 € Département 79 : 100 000 € Fonds vert : 30 000 € SIEDS
Calendrier	2024-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des consommations énergétiques du bâtiment Fréquentation de la salle / satisfaction des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'offre en services et équipements
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FICHE ACTION N° ML-30

RECONFIGURATION DE L'ESPACE SAINTE-CATHERINE

Orientation stratégique	La cité ancienne : le cœur renouvelé / *Repenser des équipements du quotidien*
Statut	Phase de préfiguration Phase d'étude Phase opérationnelle
Niveau de priorité	Intermédiaire
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Description de l'action	L'espace Sainte-Catherine est situé au cœur du centre-ville, aux abords de la place de la poste. Il accueille aujourd'hui plusieurs activités : - Le musée Monet Goyon, réunissant des motos de collection ; - Une salle dévolue à la pratique du yoga, en partie basse ; - Une salle de musique occupée par les « Amis Réunis » (qui se déplace au sein de l'école de musique, rue Jules Ferry). Une évolution bâtimentaire est souhaitée afin de mieux répondre aux usages et aux besoins de la population : - Permettre le développement de l'association Monet Goyon qui occuperait désormais la partie basse de l'espace Sainte-Catherine et bénéficierait désormais de dépendances pour installer un atelier garage ; - Créer une salle de danse dans l'actuelle salle du Musée, équipement manquant en cœur de bourg et dont les besoins sont identifiés depuis de nombreuses années ; - Améliorer les conditions d'accueil des activités de yoga, qui investirait la salle de musique ; Les bâtiments nécessitent une réfection partielle afin que chacun des espaces corresponde aux nouveaux usages affectés. Ainsi, le cahier des charges global du projet sera finalisé sur la base d'une concertation avec les usagers actuels et futurs. La mutualisation d'espaces (vestiaires) entre la future salle de danse et la salle du yoga sera facilitée par cette nouvelle répartition. Des travaux de modification seront nécessaires : - Réfection de la couverture de la partie basse ; - Rénovation énergétique, cloisonnement, électricité, plomberie et revêtements du rez-de-chaussée et de l'étage pour l'aménagement du musée ; - Création d'ouverture pour accès aux vestiaires partagés des salles de pratique ; - Aménagement de la salle de danse (pose d'un parquet, pose de miroirs et de barres) ;
Partenaires	- Occupants actuels du site

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

	- Futurs usagers de la salle de danse - UDAP 79 - Services techniques de la ville - Office de tourisme Mellois en Poitou
Dépenses prévisionnel / définitif	*Non défini à ce jour*
Plan de financement prévisionnel / définitif (à remplir par la collectivité)	*Non défini à ce jour*
Calendrier	2024-2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise à disposition des nouveaux équipements Fréquentation des salles de pratique Fréquentation du musée
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'offre en services et équipements
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

STRATÉGIE DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Ingénierie d'appui à l'élaboration des plans-guides et des feuilles de route de 3 des 4 pôles secondaires de Mellois-en-Poitou

CHIZÉ (79170)

janvier 2024 - Plan d'actions

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-01_ AGRANDIR LA MAISON MÉDICALE

CONTEXTE

Afin de maintenir l'offre de services de proximité, la commune récemment propriétaire du bâti de la maison de santé souhaite agrandir le local du kinésithérapeute et conforter l'offre de services médical sur la commune.

la maison médicale aujourd'hui

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le projet consiste à construire une annexe à la maison médicale sur la parcelle. Le besoin identifié est de 100 m² de surface utile, de plein pied pour garantir son accessibilité.
Le projet permettra l'installation d'un kiné et d'un assistant médical, en plus des bureaux des médecins et infirmiers déjà présents dans le bâtiment initial.

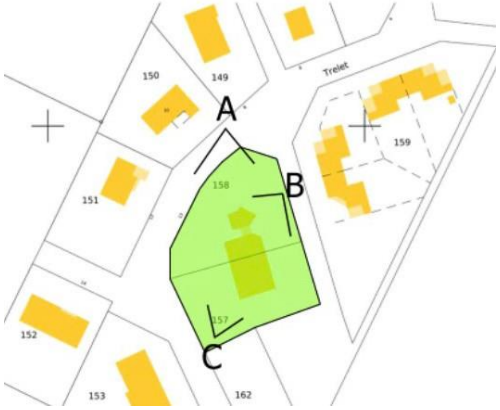

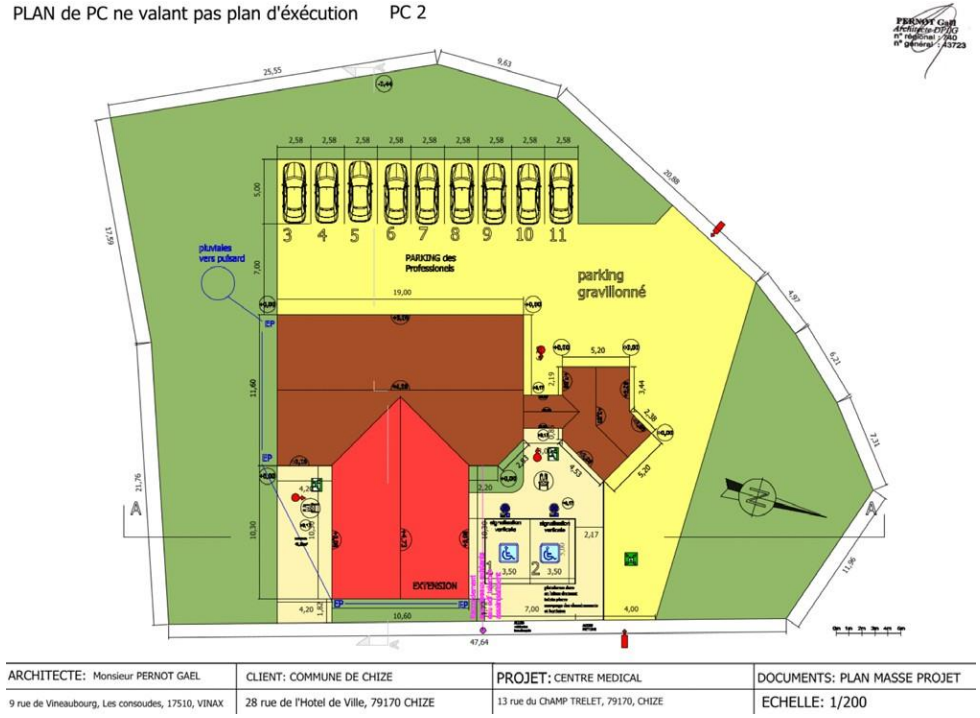

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	ARS Mellois-en-Poitou département Etat
Calendrier	2024

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	190 000 €HT

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-02_STRUCTURER LE TIERS LIEU BEGUIER

CONTEXTE

La commune a acquis en 2022 un ensemble immobilier situé Rue Henri Béguier auprès de la SA Melloise (bailleur social). La construction située au coeur d'un lotissement est restée dans sa configuration d'origine et comporte 8 logements répartis sur deux niveaux . Elle souhaite requalifier cet ensemble pour mieux répondre aux nouveaux besoins de la commune et requalifier ce petit quartier avec un équipement public qui lui amènera une nouvelle dynamique

DESCRIPTION DE L'ACTION

Une étude menée par ID79 et le CAUE a permis de déterminer les modalités d'intervention sur ce bâtiment prévoyant :

- la relocalisation la bibliothèque dans un nouvel espace confortable et aux normes en vigueur pour les usagers,
- l'ménagement d'une salle de réunion/activité adjacente à la bibliothèque et en liaison directe,
- la création d'1 bureau associatif (APIEEE) + 1 espace de co-working pouvant accueillir une douzaine de personnes

Sur ce dernier volet un accompagnement à la démarche Tiers Lieu permettra de préciser le besoin et le potentiel de dynamique des acteurs locaux, en parallèle des études de techniques sur le bâti, notamment les étages, pour créer du logement (cf. FA-03)

Un volet participatif est également prévu, des groupes de travail seront associés au suivi de ce dossier.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	CAF Fond Tiers Lieu
Calendrier	accompagnement + études > 2024 réhab > 2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	790 000€HT

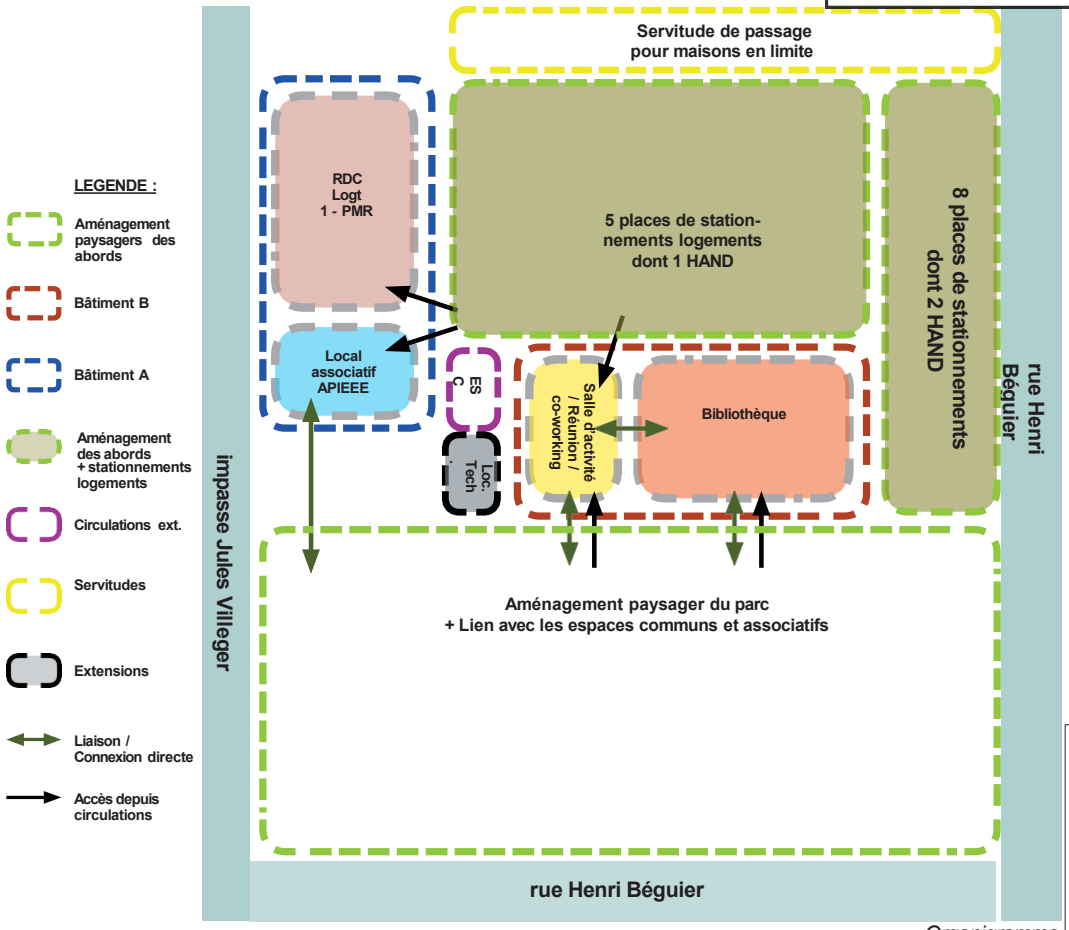

Organigramme

QUELQUES RÉFÉRENCES DE PROJET

1. ***Isle & Co,*** Douzillac (24) : un projet construit par et pour les jeunes (ados, jeunes parents) dans l'ancienne école du village. Le lieu est devenu un point de rendez-vous pour les jeunes parents et les ados.
2. ***La Buissonnière***, Ligueux (24) : Fablab et café associatif

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-03_RECONQUERIR L'IMMOBILIER STRATEGIQUE : LES LOGEMENTS BÉGUIER

CONTEXTE

Propriétaire depuis 2022 d'un ensemble immobilier situé Rue Henri Béguier acquis auprès de la SA Melloise (bailleur social). La construction située au cœur d'un lotissement est restée dans sa configuration d'origine et comporte 8 logements répartis sur deux niveaux . La commune souhaite conserver des logements qu'elle va
réhabiliter et rénover énergétiquement. Ces logements sont toujours considérés comme des logements sociaux et pourront bénéficier d'aides à ce titre.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La ville a délibéré en mars 2024 pour engager les études de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du site sur la base du cahier des charges, du descriptif de mission et du pré-programme établi par ID79 et le CAUE. Le calendrier prévoit une un avant projet d'ici la fin de l'année afin de réaliser les demandes de financement début 2025.

Un volet participatif est également prévu, des groupes de travail seront associés au suivi de ce dossier.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	CAF Fond Tiers Lieu
Calendrier	AVP : fin 2024 Recherche financements : 2025 Livraison-2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	790 000 €HT pour l'ensemble Tiers Lieu + logements

e (étudiants du CNRS, réfugiés, urgence, ….)

Pré-programme réalisé par le CAUE

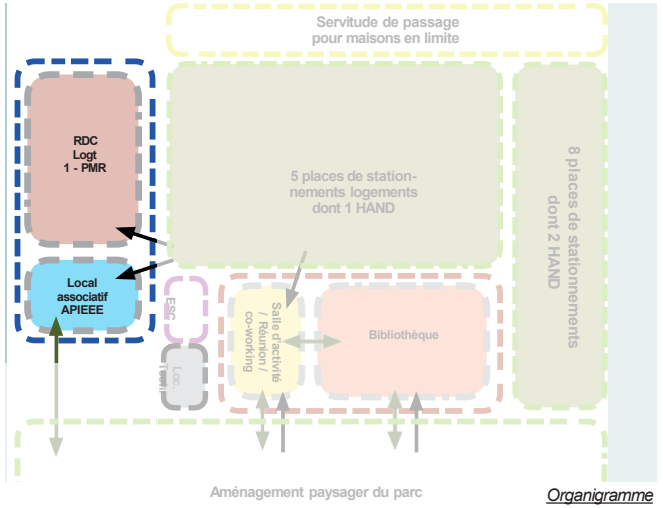

Organigramme NIVEAU RDC

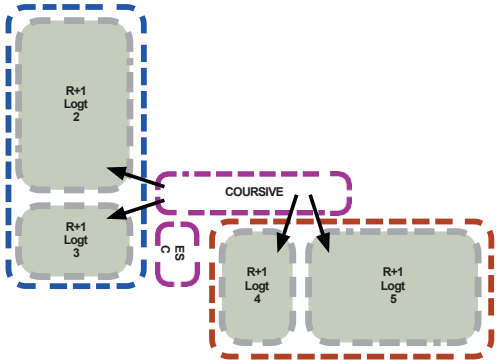

Organigramme NIVEAU R+1

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-04_ RECONQUERIR L'IMMOBILIER STRATEGIQUE : LE 53 RUE DUGUESCLIN 1/2

CONTEXTE

Situé au coeur de la polarité commerciale, dans une parcelle de 1300 m2, l'ancien cabinet médical de Chizé est vacant : une opportunité pour compléter l'offre commerciale de proximtié et l'offre de logements du cœur de bourg.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un projet à l'îlot pourrait permettre de développer une offre de logements neufs en coeur de bourg et un local commercial sur l'alignement de la rue Duguesclin.

Un appui en programmation pourrait être sollicité auprès d'ID-79, du CAUE ou de l'ANCT pour accompagner la réflexion du GT. Un projet de MAM pourrait être étudié dans ce cadre si le besoin est confirmé.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	commune + EPF
Partenaires	l'ANCT pourrait être mobilisée pour le bâti en front de rue via le Fond Friche
Durée	2024-2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	550 000€HT

état des lieux

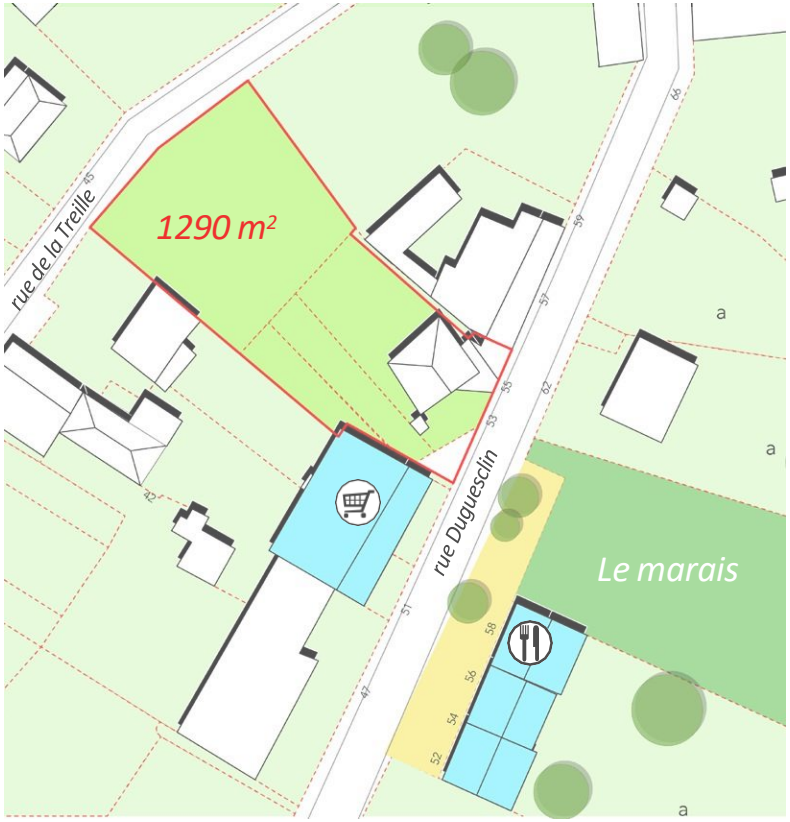

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-04_ RECONQUERIR L'IMMOBILIER STRATEGIQUE : LE 53 RUE DUGUESCLIN 2/2

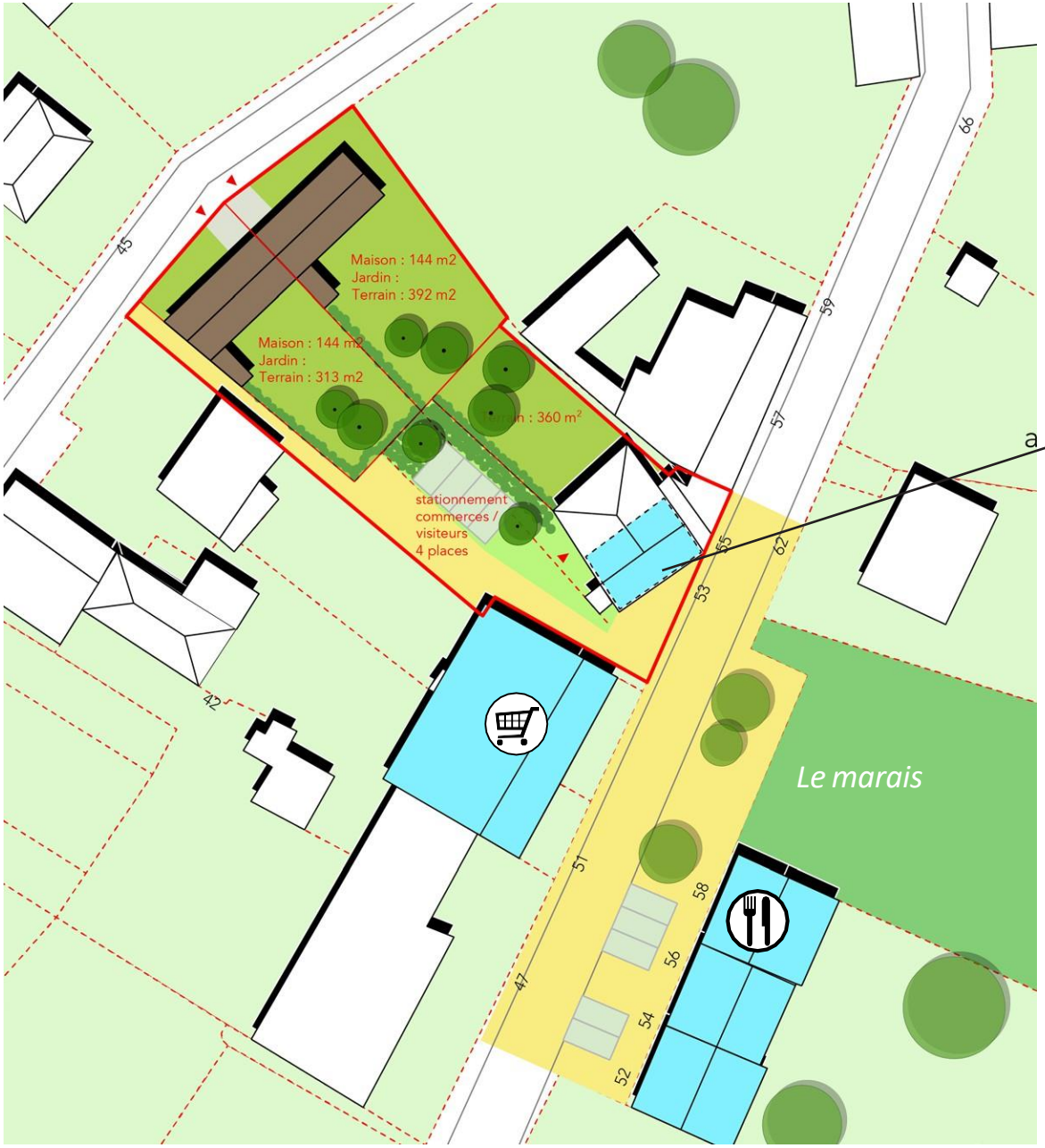

Lots 1 et 2

stationnement clientèle et Lot 3

Local commercial : 90 m²

Plateau piéton

proposition dinsertion de deux maisons neuves sur la parcelle

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-05_LA VÉGÉTALISATION DE LA COUR D'ÉCOLE

CONTEXTE

La commune constate d'importants problèmes de ruissellement en cas de fortes pluies à l'aval de la cour d'école. Elle souhaite entreprendre des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation. Elle a réalisé des devis et souhaite réaliser les travaux en réalisant au préalable une demande au Fonds Vert

DESCRIPTION DE L'ACTION

La désimpermébilisation et la végétalisation représente l'occasion d'impliquer les élèves autour d'un projet à dimension participative et écologique.

état existant

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	Etat via le Fond Vert élèves
Calendrier	2024

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-06_VALORISER LES TRAVERSÉES DE LA BOUTONNE

CONTEXTE

La commune de Chizé travaille son armature de cheminements doux, favorisant des alternatives à la voiture au quotidien.
A travers les traversées de la Boutonne, il s'agit d'élargir ces itinéraires aux bourgs voisins appartenant à la commune : Availle et L'île.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Programme détaillé des travaux

- Déclaration au titre de la Loi sur l'eau
- Implantation des clôtures et portillons en prairie
- Acquisition et pose des passerelles
- Création des appontements des bacs à chaîne
- Acquisition et mise en oeuvre des bacs à chaînes
- Création et pose de la signalétique

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	à définir
Durée	2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	1 bac : 40 000€HT 2 bacs 70 000€HT

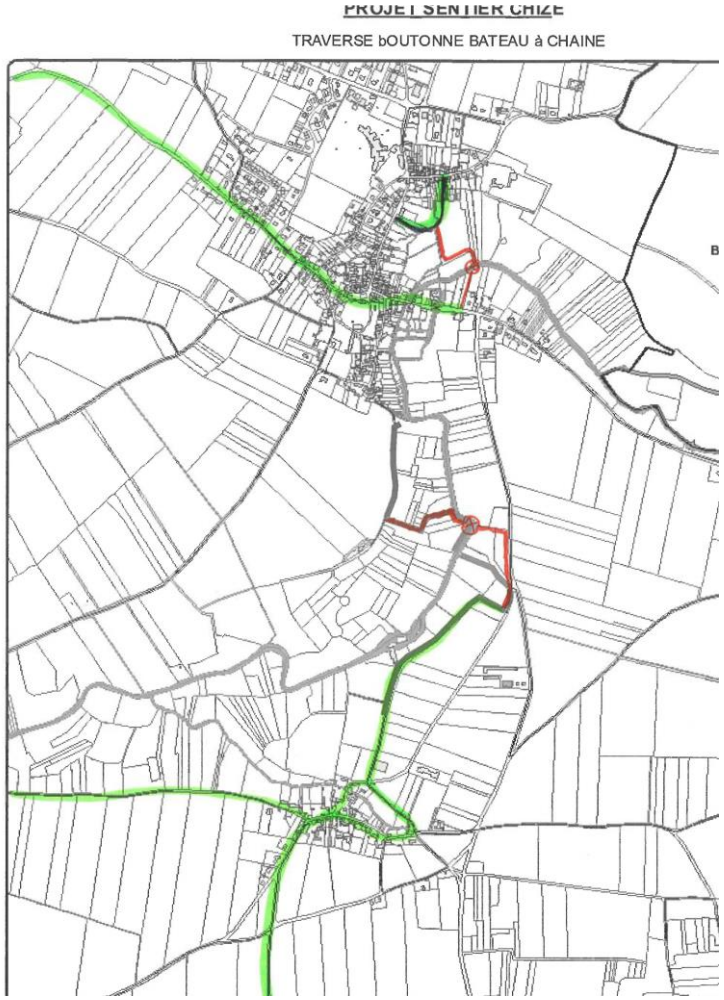

Tracé de la traversée Nord

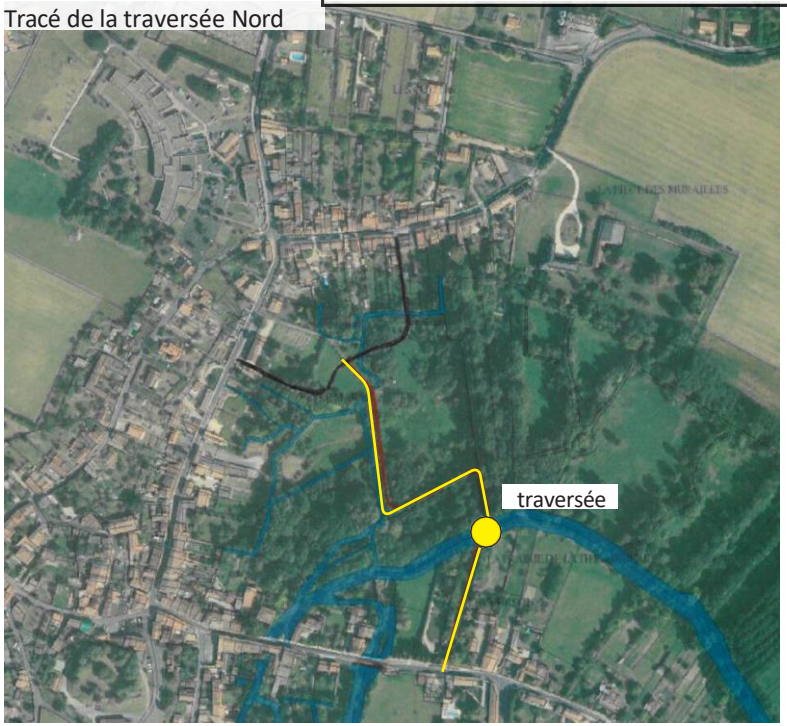

Tracé de la traversée Sud

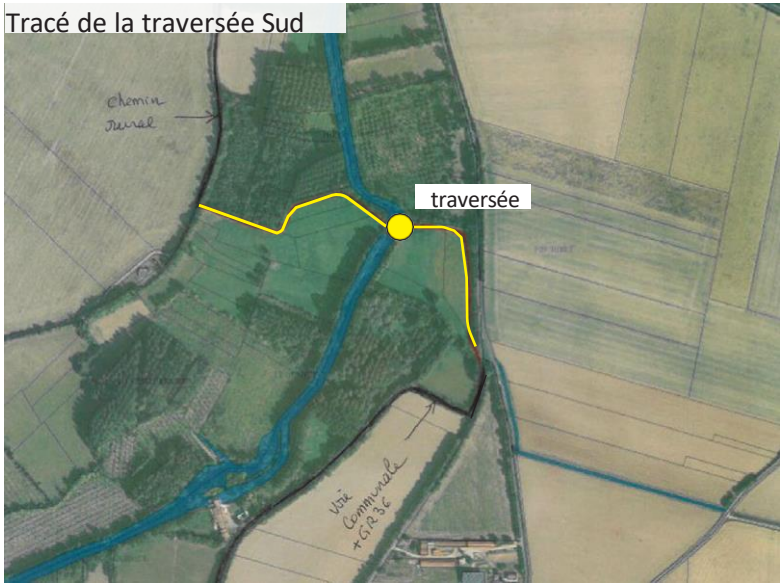

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-07-A_L'ENTRÉE NORD

CONTEXTE

L'entrée de bourg de Chizé est le support d'une offre commerciale de proximité, accessible par la trame de cheminements doux, cependant la traversée de la Route de la Forêt (D1) peut être dissuasive pour s'y rendre à pied ou à vélo.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La section de voie étant étroite, il n'est pas possible de prolonger les cheminements qui longent la route de la même manière qu'en amont. Deux dispositifs sobres mais à fort effet de levier :

- un plateau piéton, avec un revêtement de sol contrastant avec la chaussée à l'embouchure
- un principe de Chaussidou, pour éloigner la circulation des rives, quand le traffic le permet, et encourager les modes doux

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune + Département
Partenaires	à définir
Calendrier	2024-2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	148 200 €HT

Existant

Proposition de projet

Un plateau piéton reliant la polarité commerciale et les cheminements doux

Un marquage au sol permettant de sécuriser la progression des piétons et de faire ralentir les véhicules

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-07-A_REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS : L'ENTRÉE NORD

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-07-A_REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS : L'ENTRÉE NORD

Proposition de dispositifs pour apaiser l'entrée Nord (D1)

Coupe existant
D1

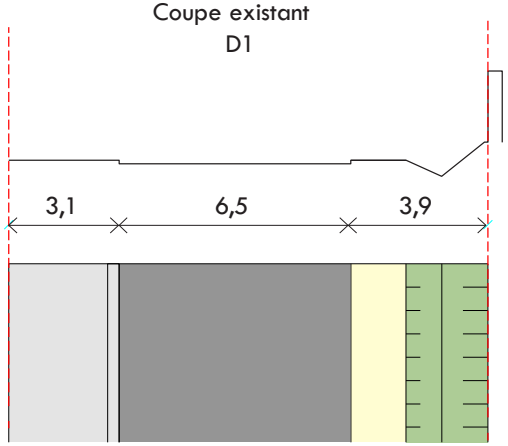

Coupe chaussée à voie centrale banalisée ou Chaussidou

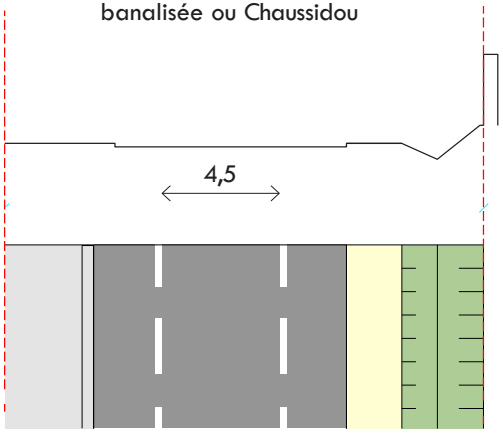

Estimatif détaillé	
Plateau piéton	75 000 €HT
Revêtement type Chaussidou / section 1	27 400 €HT
Revêtement type Chaussidou / section 2	42 800 €HT
Signalétique cheminements en amont	3 000 €HT

Proposition de dispositifs pour apaiser l'entrée Nord (D106)

Chicane

Réduire partiellement la section de la voirie pour contraindre au ralentissement dans un des sens de circulation.

Coût : +
Complexité de MOE : +

Feu pédagogique

Informer sur la vitesse de circulation et récompenser par un symbole les vitesses adéquates.
Possibilité de recourir à un feu vert passant au rouge quand la vitesse est excessive.

Coût : +
Complexité de MOE : ++

Plateau ralentisseur

Sur le même modèle que les aménagements préconisés pour la D1.

Coût : ++
Complexité de MOE : +

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-07-B_REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS : LES ABORDS DE LA MOTTE 1/2

CONTEXTE

Au pied de la Motte Cadastrale, la place du Chateau accueille les vacanciers en camping car, offrant un point de vue en surplomb du village. Pourtant cet espace public a été réduit avec le temps à une nappe d'enrobé, dénué d'usages.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un aménagement sobre des abords de la Motte permettrait de mieux inscrire cet élément paysager au coeur du village et de révéler le potentiel des bâtiments aux alentours. Le projet proposé consiste à mieux délimiter les espaces de voirie, en désimpreméabilisant ce qui peut l'être et en permettant d'autres usages pour les piétons par l'ajout de mobilier.

Une étude de MOE à lancer

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	ANCT via le Fonds Vert
Calendrier	>2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	240 000€HT

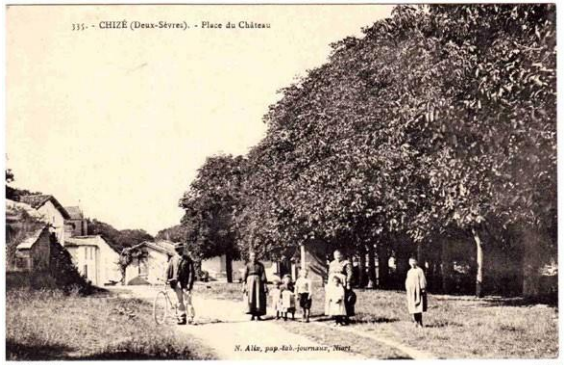

La place hier ©Delcampe

La place en 2023

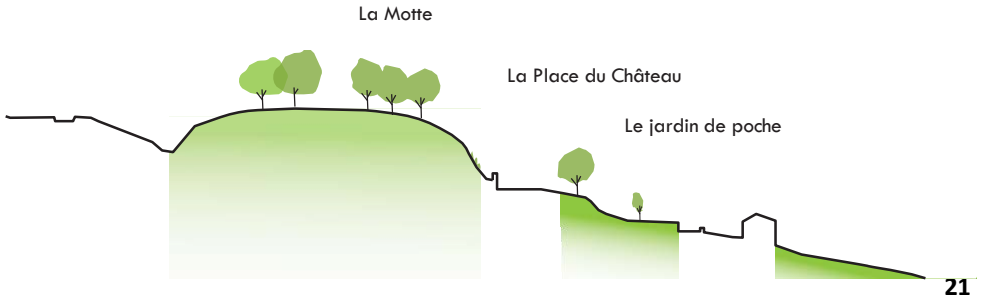

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CZ-07-B_REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS : LES ABORDS DE LA MOTTE 1/2

revêtements sobres mais se distinguant de la voirie

Références de projet

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

STRATÉGIE DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Ingénierie d'appui à l'élaboration des plans-guides et des feuilles de route de 3 des 4 pôles secondaires de Mellois-en-Poitou

LA MOTHE-SAINT-HÉRAY (79800)

Janvier 2024 - Plan d'actions

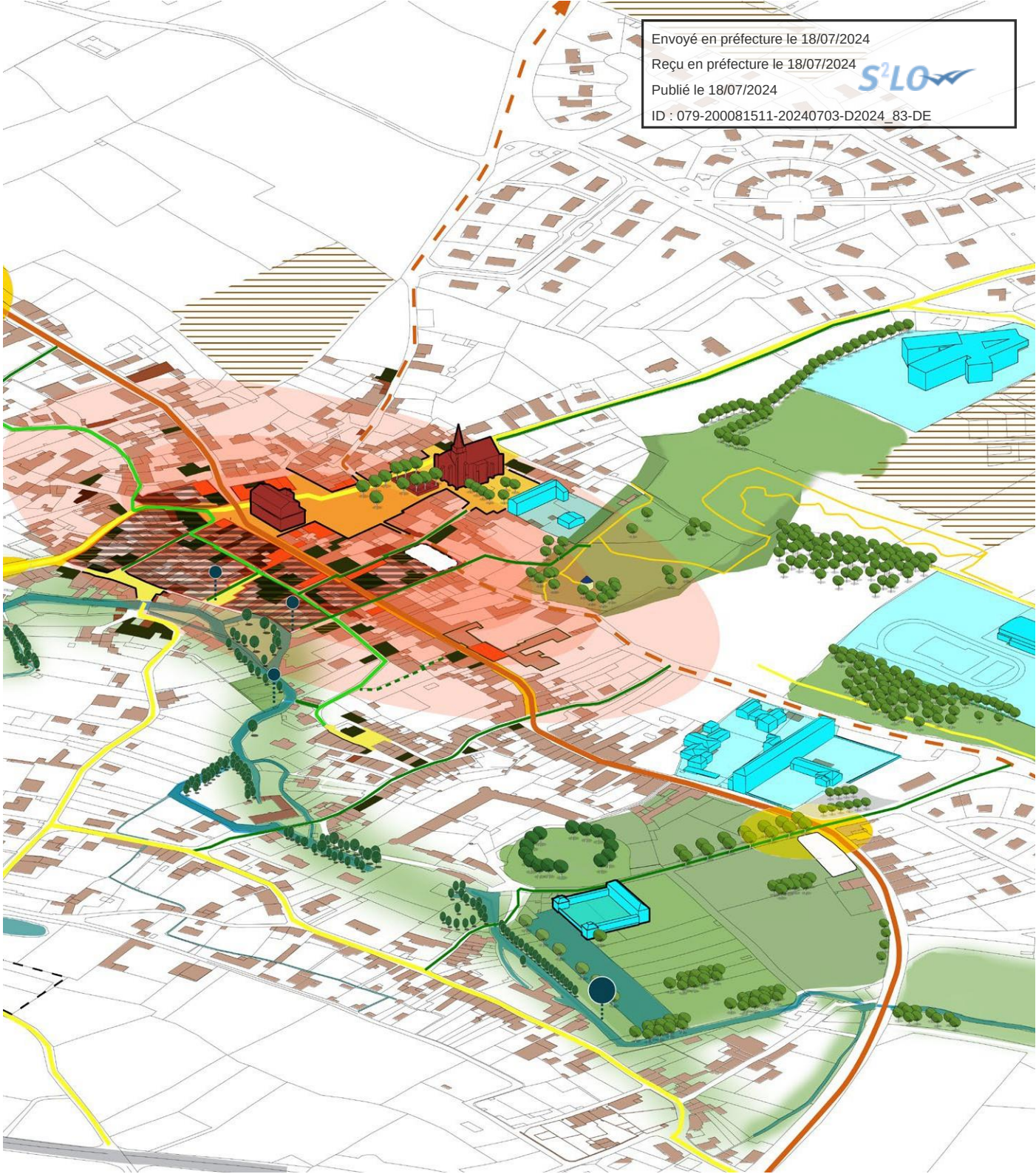

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-01_RECONQUERIR LES ILOTS DEGRADES DU BOURG

CONTEXTE

Les îlots du centre ville sont compris dans le périmètre ZPPAUP, au titre de leur caractère patrimonial. Leur conservation et leur réhabilitation nécessite cependant de les adapter aux modes d'habiter actuels.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur certains îlots, des opportunités de créer de nouvelles situations de logement peuvent exister en reconfigurant les limites foncières, en soustrayant du bâti pour offrir un jardin de qualité et des conditions de confort lumineux, un espace de stationnement individuel ... Quelques outils types mobilisables dans le périmètre ORT détaillés au moyen de trois exemples.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	opérateur privé ou Foncière ?
Partenaires	ANAH
Calendrier	2025-2028

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir selon étude OPAH

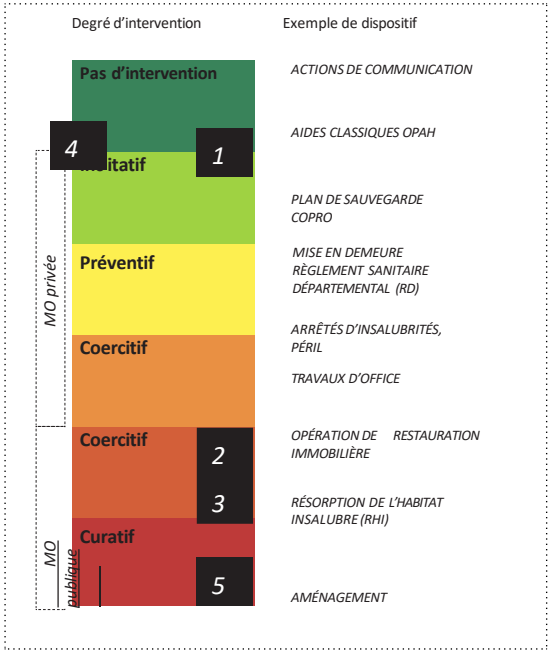

1. **Denormandie dans l'Ancien**
   défiscalisation sous réserve d'une réhabilitation lourde (le cout des travaux doit être supérieur à 25% du coût de l'achat)
2. **Opération de Restauration Immobilière (ORI)**
   déclaration utilité publique DUP + obligation de travaux + délais (2 à 3 ans) => se substituer au propriétaire pour faire les travaux
3. **Vente d'immeuble à rénover (VIR)**
   DUP Vivien pour acheter et exproprier : l'acquisition du bien sera alors estimée en fonction du coût des travaux pour assurer l'habitabilité de l'immeuble (clos/ couvert saint) ; l'ANAH finance jusqu'à 80% du second oeuvre-finition. La commune porte le projet, d'au profit d'un tiers (bailleur social) ou non.
4. **DUP « réserve foncière »** *:* la commune se réserve le droit de sécuriser le foncier, sans avoir un projet précis et ficelé
5. **DUP aménagement** : sur un périmètre d'ensemble, la revente des immeubles recyclés finance la requalification des espaces publics du secteur

+ Dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF)
l'ANAH finance le déficit d'opération selon la destination de l'immeuble (taux de logement social, accession sociale etc.)

LM-01-A_ RECONQUERIR LES ILOTS DEGRADES DU BOURG : L'INCITATIF POUR AMÉLIORER LE LINEAIRE JOFFRE

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CONTEXTE

Le linéaire Joffre est en relativement bon état comparé à d'autres situations sur le bourg.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'évolution des normes de location implique la mobilisation des propriétaires privés qu'il s'agit d'accompagner dans la réhabilitation de leurs biens :
- aides au ravalement de façade
- aides pour les réhabilitations thermiques.

La commune peut aussi déployer un plan de ravalement de façades

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Privés
Partenaires	à définir
Calendrier	> 2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir avec étude OPAH

à conforter avec étude OPAH

Possibilité de recourir à l'ORI : obligation de travaux dans un délais de 2 à 3 ans

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-01-B_ RECONQUERIR LES ILOTS DEGRADES DU BOURG : LE COERCITIF POUR RENOUVELER L'OFFRE D'HABITAT : L'ILOT DES OUCHES

CONTEXTE

A l'extrémité du linéaire Joffre, le linéaire de l'Ouche concentre des bâtis mutables et dégradés tels que des garages ou des maisons de ville.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Restucturer le bâti quand celui-ci est dégradé et peu habitatble (hauteurs restreintes, pas d'ensoliellement, pas d'espace de stationnement ou pour la gestion des OM), pour renouveler l'offre d'habitat en coeur de bourg.
Ces interventions lourdes nécessitent un portage qui peut être assuré dans le cadre d'une convention avec l'EPF, ou avec une foncière.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	à définir
Partenaires	ANAH
Calendrier	> 2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir avec étude OPAH

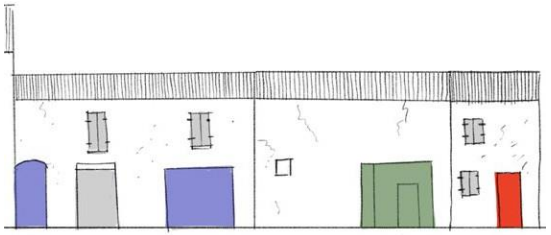

état initial : 3 garages dégradés

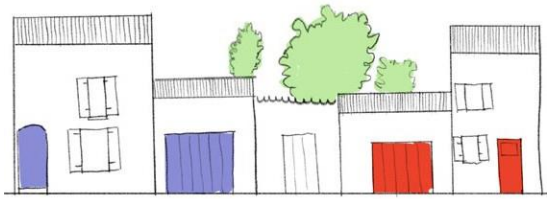

proposition d'intervention : 2 maison de ville + ses agréments : garage, terasse …

état initial : 1 maison + 1 garage dégradés

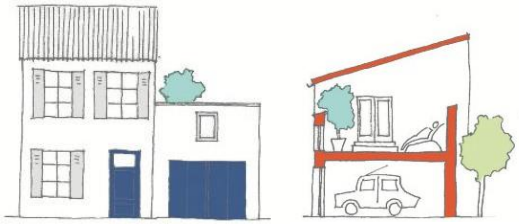

proposition d'intervention : 1 maison de ville + ses agréments : garage, terasse …

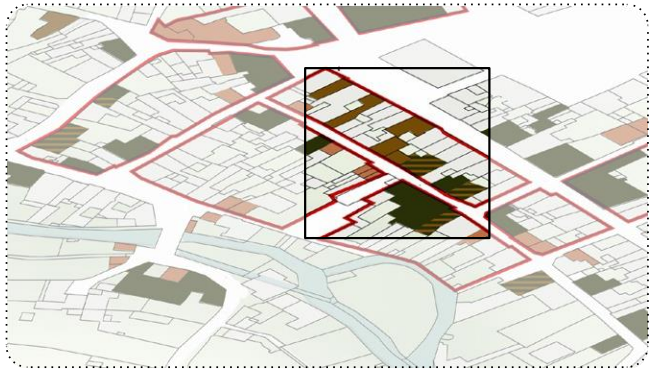

à conforter avec étude OPAH

+ habitabilité confort par l'aération du tissus bâti (ensoleillement, ventilation naturelle ...) cf. coer- citif / curatif

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-01-C_ RECONQUERIR LES ILOTS DEGRADES DU BOURG : LE CURATIF POUR AÉRER ET TRANSFORMER L'EXEMPLE DE L'ÎLOT DU REMPART

CONTEXTE

L'îlot du Rempart concentre un grand nombre de bâtis fortement dégradés, dont un en ruine.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La commune recourt au DPU pour aménager une poche de stationnements, un espace pour les OM et un jardin de proximité.
La déconstruction des bâtis permettrait de gagner un potentiel de 715 m² au sol pour aménager une placette plantée et stationnée où déporter du stationnement résidentiel.
L'aménagement de la place ou la construction de logements neufs pourrait réutiliser les pierres issus du bâti d'origine.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	à définir : Fonds Friche
Calendrier	> 2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	200 000 €HT

à conforter avec étude OPAH

Bâti dégradé rue des Remparts

Un questionnement en cours sur le profil de voie / gestion du stationnement

Un potentiel de 18 places de stationnement

INSERTION DU PROJET

Préparation de la parcelle : démolitions, déconstruction et stockage	**80 000 €HT**
Aménagements paysagers : stationnements perméables, salons et plantations	**110 000 €HT**
TOTAL	**200 000 €HT**

RÉFÉRENCES DE PROJET

placette plantée - ©*d'une ville à l'autre*

réemploi des pierres d'angle - ©*atelier L*

stationnement perméable

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-02-A_REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS DU BOURG : LA PLACE CLÉMENCEAU

CONTEXTE

Lieu de centralité dans la vie Mothaise, avec la tenue du marché et de la fête des Rosières, la place Clémenceau est aujourd'hui peu hospitalière et confortable, principalement occupée par du stationnement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La requalification de la place prévoit la restitution de stationnements perméables en dégageant un parvis piéton au pied de la mairie et des halles.

Au total, c'est environ un quart de la surface qui sera désimperméabilisée, favorisant des îlots de fraîcheur, la perméabilité des sols et des continuités écologiques.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	à définir
Calendrier	2024-2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	cf. étude MOE

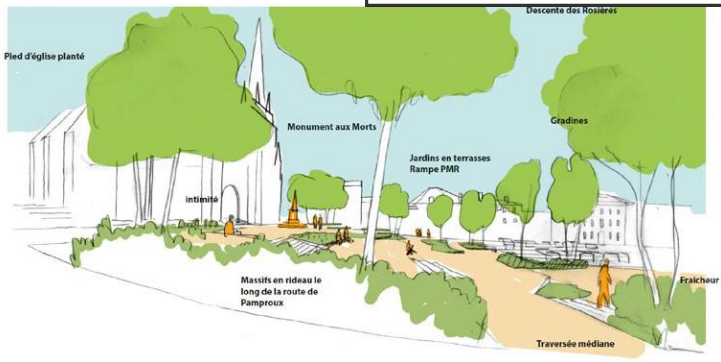

La faisabilité réelle d'une rampe PMR intégrée aux jardins sera étudiée à partir du plan topographique établi par un géomètre et des contraintes archéologiques.

AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE CENTRE-BOURG // LA MOTHE-SAINT-HÉRAY
COPIL - PRÉSENTATION DE L'ESQUISSE - 14 MARS 2023 - DOCUMENT DE TRAVAIL V2

Alice Broilliard & Julien Viniane paysagistes-concepteurs / urbanisme **Scale** BET VRD / urbanisme / environnement
Ablomé architecture / urbanisme

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-02-B_ REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS DU BOURG : LA RUE JOFFRE

CONTEXTE

La rue Joffre est la rue principale du bourg, où se concentre l'offre de commerces. Son traitement routier et son étroitesse la rendent peu hospitalière pour les piétons.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La requalification de la rue Joffre va de paire avec un nouveau plan de circulation dans les ruelles afin de globalement faire ralentir le trafic et améliorer l'expérience des piétons. L'intégration du stationnement minute à un traitement type zone de rencontre permettrait d'affirmer la destination piétonne de cette voie, en déportant le stationnement résidentiel dans l'épaisseur des ruelles (cf. FA-0X - îlot des remparts)

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	à définir
Calendrier	> 2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	cf. étude MOE

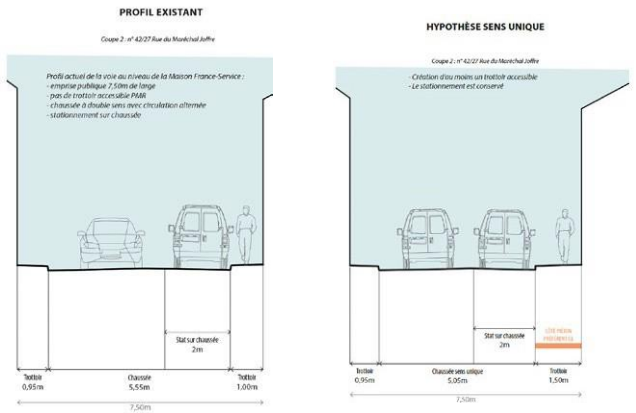

ZOOM MOBILITÉS & CIRCULATIONS : PROPOSITION / SENS DE CIRCULATION

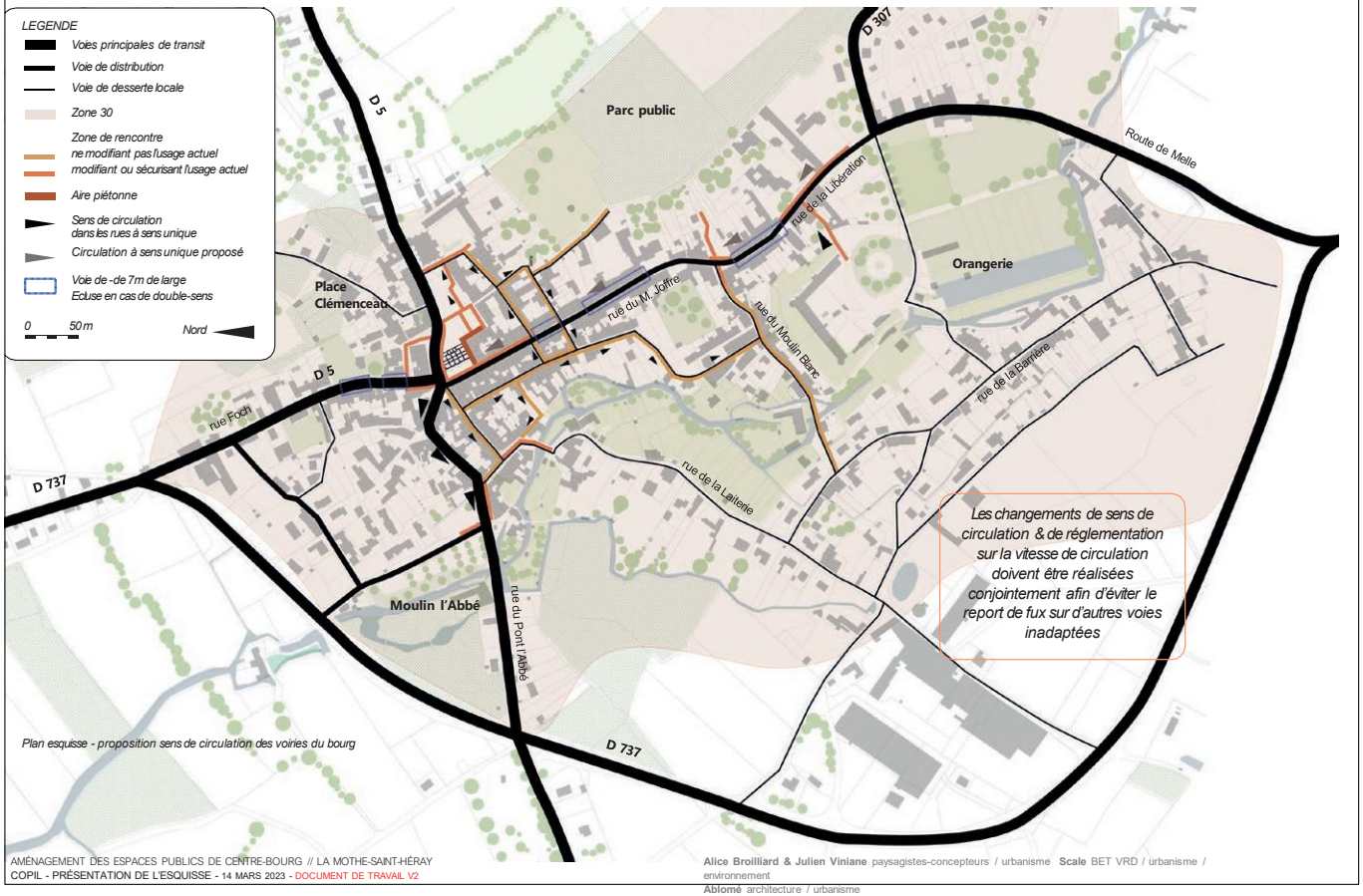

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-03-A_ REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS DU BOURG : ENTRÉE DU BOURG SUD

CONTEXTE

Si le bourg dispose de nombreux atouts paysagers et patrimoniaux, leur mise en relation reste un maillon à créer pour rendre la vie du bourg plus agréable et la découverte des patrimoines attrayante.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La commune a déjà mis en place un aménagement provisoire pour élargir le trottoir à proximité du collège.

L'aménagement pérenne prévoit un traitement du sol unifié entre le parvis du collège et l'Orangerie, invitant à emprunter la trame des cheminements doux au bord de la Sèvre (Chemin des Douves).

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	Fonds Vert
Calendrier	à définir

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	selon estimatif paysagiste mandataire

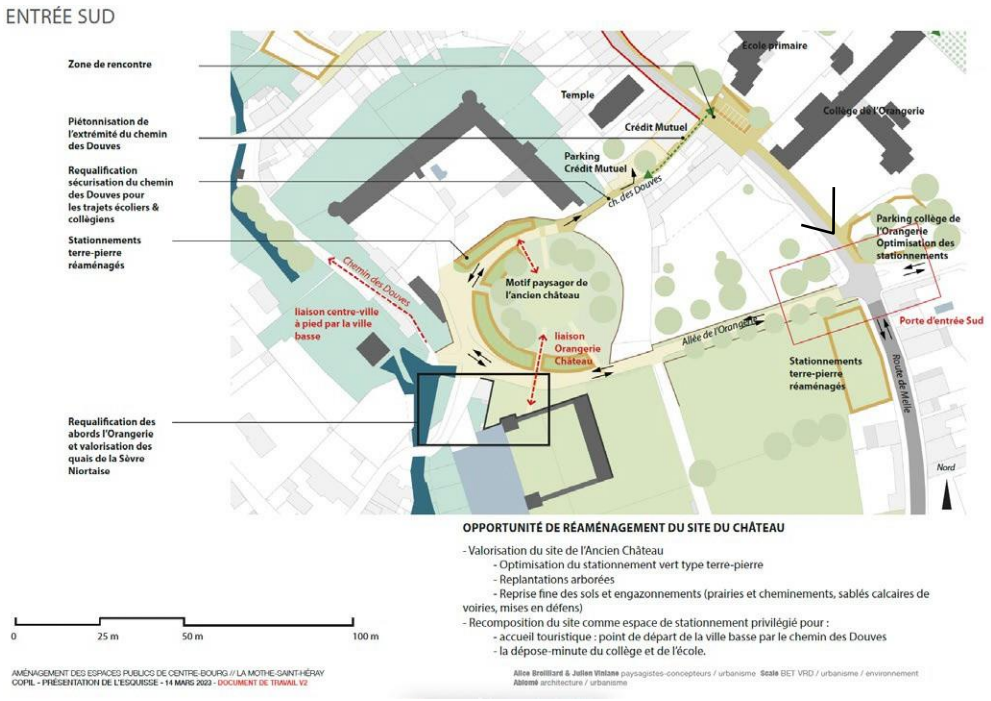

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-03-B_ REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS DU BOURG : ENTRÉE DU BOURG OUEST

CONTEXTE

Si le bourg dispose de nombreux atouts paysagers et patrimoniaux, leur mise en relation reste un maillon à créer pour rendre la vie du bourg plus agréable et la découverte des patrimoines attrayante.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le stationnement du Pont l'Abbé a déjà fait l'objet d'un traitement paysager qu'il s'agit de prolonger sur le croisement entre la rue du Pont l'Abbé et la rue Madeleine Gelin pour conforter la place des cheminements doux, notamment des plus jeunes, à proximité de la bibliothèque.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	Fonds Vert
Calendrier	à définir

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	selon estimatif paysagiste mandataire

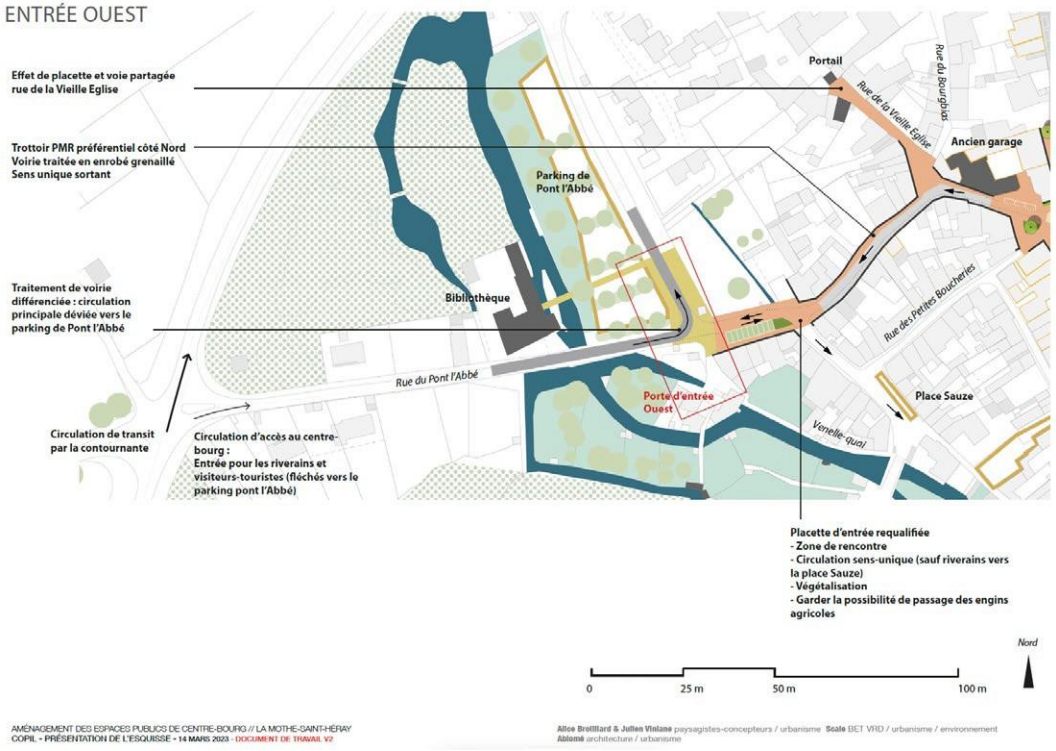

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-04-A_DEVELOPPER LES RUES JARDINÉES : LA RUE DE L'OUCHE

CONTEXTE

Entre les berges de la Sèvre et l'avenue principales, les rues du Bourgbias et de l'Ouche accueillent une circulation résidentielles à un endroit où la densité des îlots bâtis ne permet pas à tous d'avoir un espace extérieur.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Une action d'accompagnement des réhabilitations bâties pour améliorer l'image du coeur de bourg.

Favoriser la plantation de frontages pour mettre en valeur l'architecture du bourg, perméabiliser les sols et offrir des jardins de poches aux résidents du bourg.

En particulier, qualifier l'élargissement de la rue du Bourgbias, qui accueille du stationnement, comme une placette plantée en cœur de bourg.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	ANCT / Fonds Vert
Calendrier	2026-2030

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir

rue des Ouches

rue du Bourgbias - croquis d'intervention paysagère

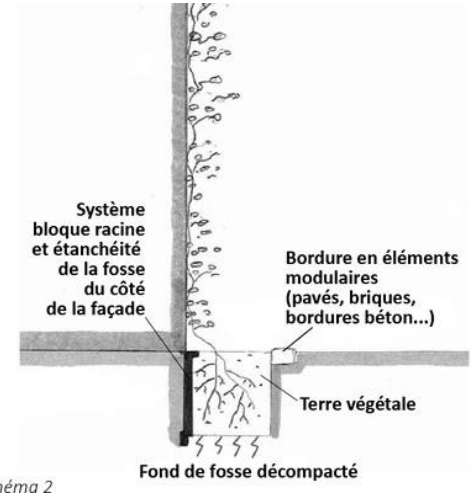

schéma 2

Le choix d'une palette végétale rustique, nécessitant peu d'entretien et pas d'arrosage impacte positivement l'économie du projet.

cf. palette végétale en annexe + FA-00

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-04-B_ DEVELOPPER LES RUES JARDINÉES : LA RUE DES PETITES BOUCHERIES

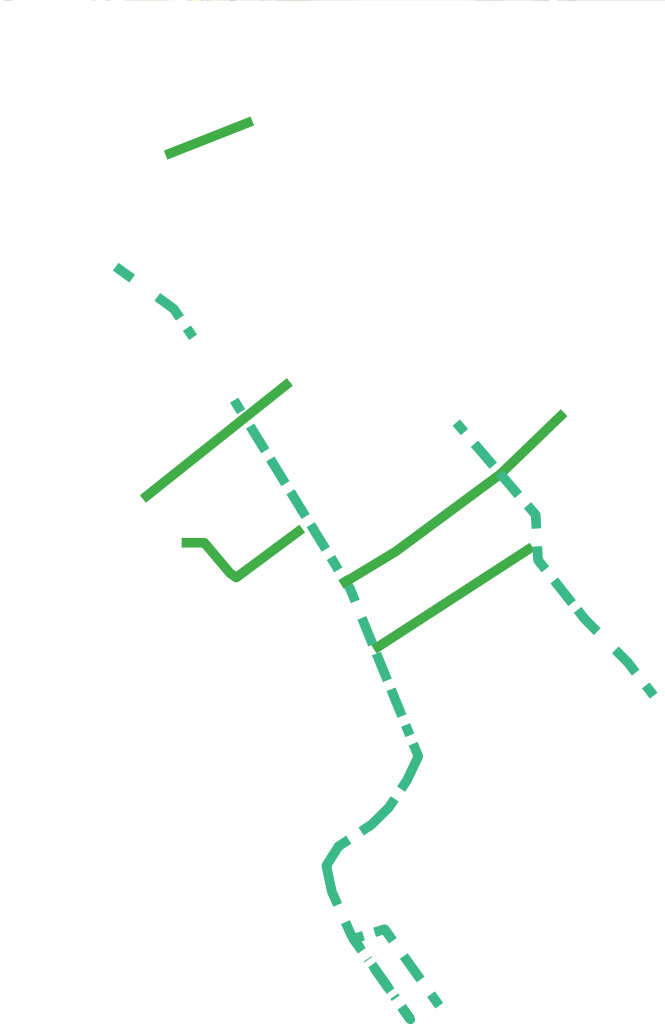

rue secondaire longeant la Sèvre (575 ml)

ruelles traversantes 480 ml

strate haute

chèvrefeuille
ruelles ensoleillées
vitesse de croissance +++
résistance à la sècheresse +++
intérêt écologique +++

fallopia
ruelles ensoleillées
vitesse de croissance +++
résistance à la sècheresse ++
intérêt écologique ++

rose trémière
ruelles ensoleillées
vitesse de croissance +++
résistance à la sècheresse ++
intérêt écologique ++

strate intermédiaire

buis commun
ruelles ombragées
vitesse de croissance ++
résistance à la sècheresse +++
intérêt écologique ++

iris d'Allemagne
ruelles ombragées
vitesse de croissance +
résistance à la sècheresse +++
intérêt écologique ++

euphorbe
ruelles ensoleillées
vitesse de croissance +++
résistance à la sècheresse ++
intérêt écologique ++

strate basse

bruyère
mixte
vitesse de croissance ++
résistance à la sècheresse +++
intérêt écologique ++

phacélie
ruelles ensoleillées
vitesse de croissance ++
résistance à la sècheresse +++
intérêt écologique ++

lamier de Florence
ruelles ombragées
vitesse de croissance ++++
résistance à la sècheresse +++
intérêt écologique +++

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-05_MODERNISER L'OFFRE TOURISTIQUE DU MOULIN L'ABBÉ

CONTEXTE

La commune retravaille son positionnement touristique et souhaite moderniser et recentrer l'offre touristique du Moulin l'Abbé autour du thème de la minoterie, afin de révéler son patrimoine bâti et immatériel.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Programme :
exposition pédagogique, atelier de minoterie et pétrissage de pain
bibliothèque + requalification du seuil (espaces publics)

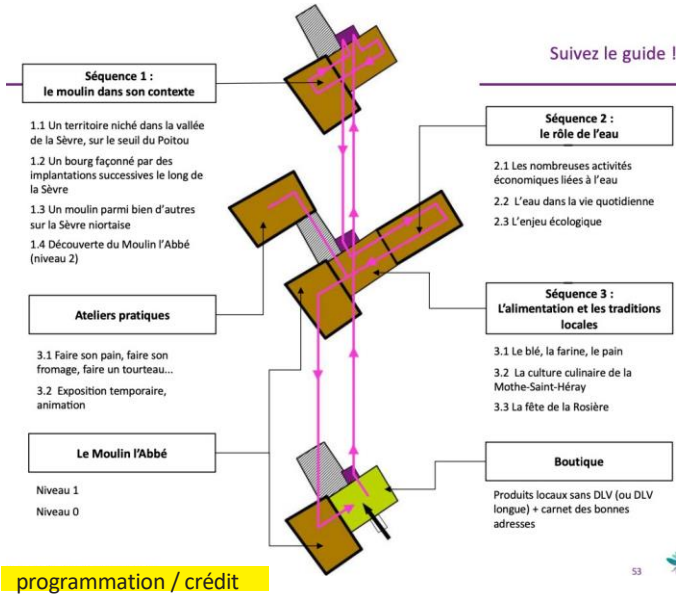

programmation / crédit

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	Office du tourisme
Durée	2024-2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	1 220 000 €HT

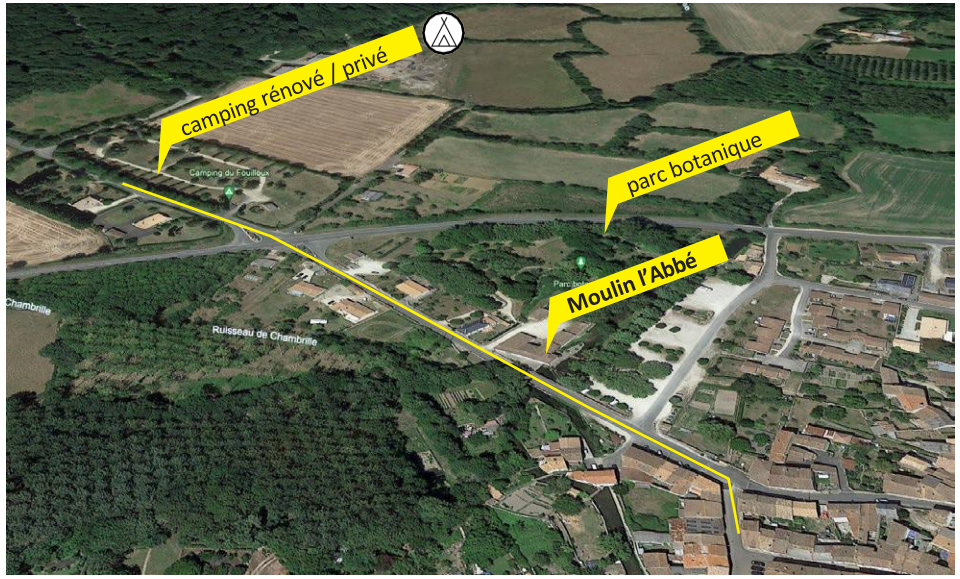

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-06_AMENAGER LA PLAINE SPORTIVE

CONTEXTE

Après la construction du pôle sportif en surplomb de la vieille ville, à proximité des équipements scolaires, la commune souhaite rassembler les équipements sportifs d'extérieur sur une plaine.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le projet vise à proposer une offre d'équipement sportif d'extérieur inclusive, s'adressant en premier lieu aux femmes.

A plus long terme, il serait intéressant :

- ***de compléter l'offre de workout par de l'équipement senior en lien avec l'EHPAD, prévoir une diversité de mobilier pour tous les âges (adapté aux familles)***
- ***de planter le site pour favoriser une meilleure insertion de la polarité dans le paysage***

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	à définir ***ARS ?***
Calendrier	2024-2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	133 000 €HT

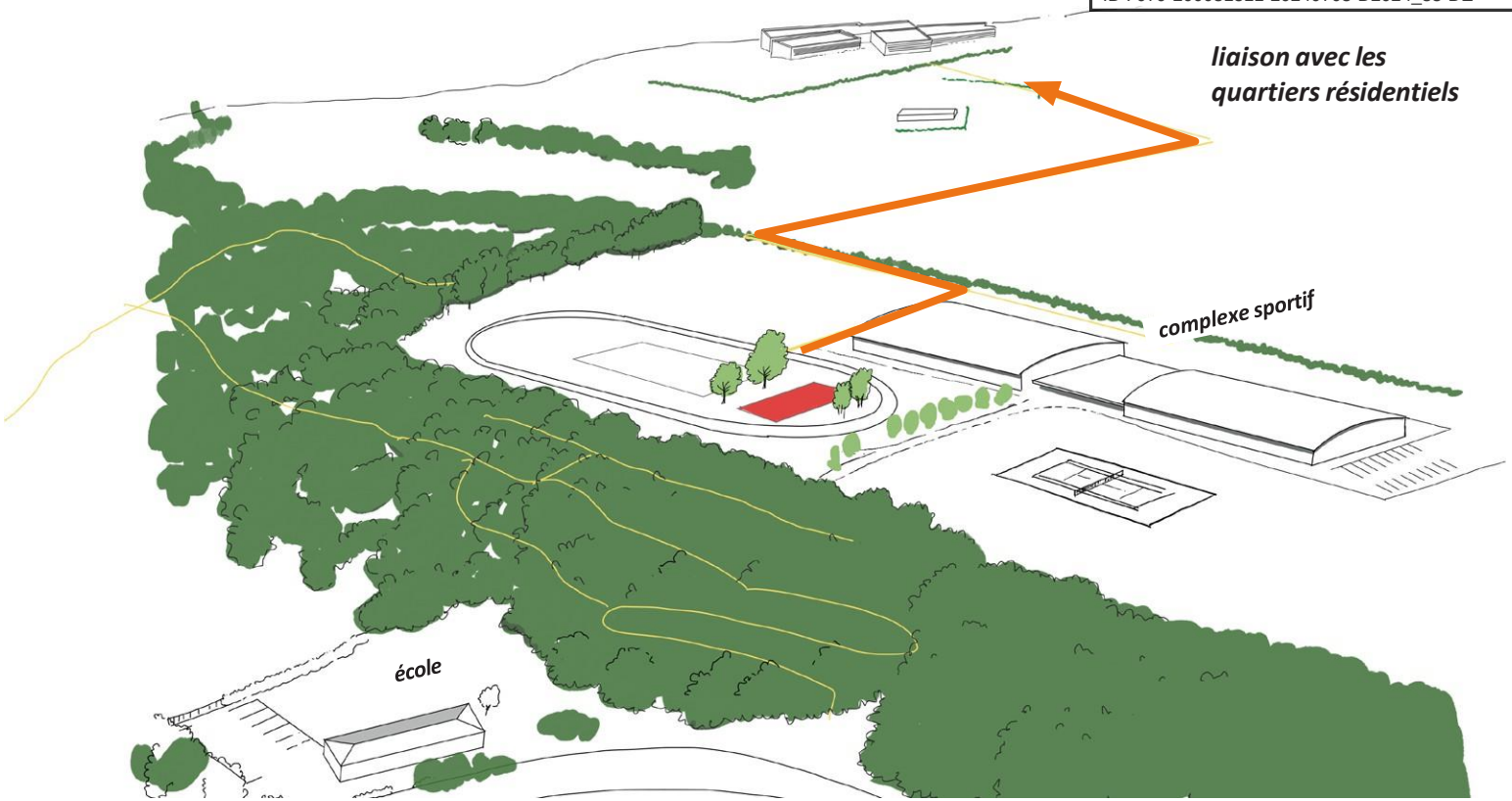

Exemple de projet : workout inclusif à Cléguérec, projet co-financé par l'ARS et l'EHPAD de Cléguérec (35) : lien vers le projet

Exemple de projet : terrain de sport intégré dans le paysage - Olot (Gerone)

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

LM-07_VEILLE ET PROSPECTIVE SUR LE DEVENIR DE LA LAITERIE

CONTEXTE

Bâtiment emblématique aux portes de La Mothe-St-Héray, la laiterie, est une friche de 10 000 m2 de bâti et bénéficie d'une cour de 5000 m2.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Si le lieu est aujourd'hui propriété privée, ses volumes en font une opportunité pour devenir un lieu de loisirs dans le futur : sports indoor, artisanat, brocante, musée …

Ce projet d'ampleur nécessite de mûrir durant les prochaines années.

La Laiterie aujourd'hui

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	Office du tourisme,
Calendrier	> 2030

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir

Un exemple de projet : la laiterie de Coulon : les marchés gourmands

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence nationale de la cohésion des territoires

0+ urbanistes
projets urbains, paysage & développement des territoires

STRATÉGIE DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Ingénierie d'appui à l'élaboration des plans- guides et des feuilles de route de 3 des 4 pôles secondaires de Mellois-en-Poitou

AIGONDIGNÉ (79370)

Janvier 2024 - Plan d'actions

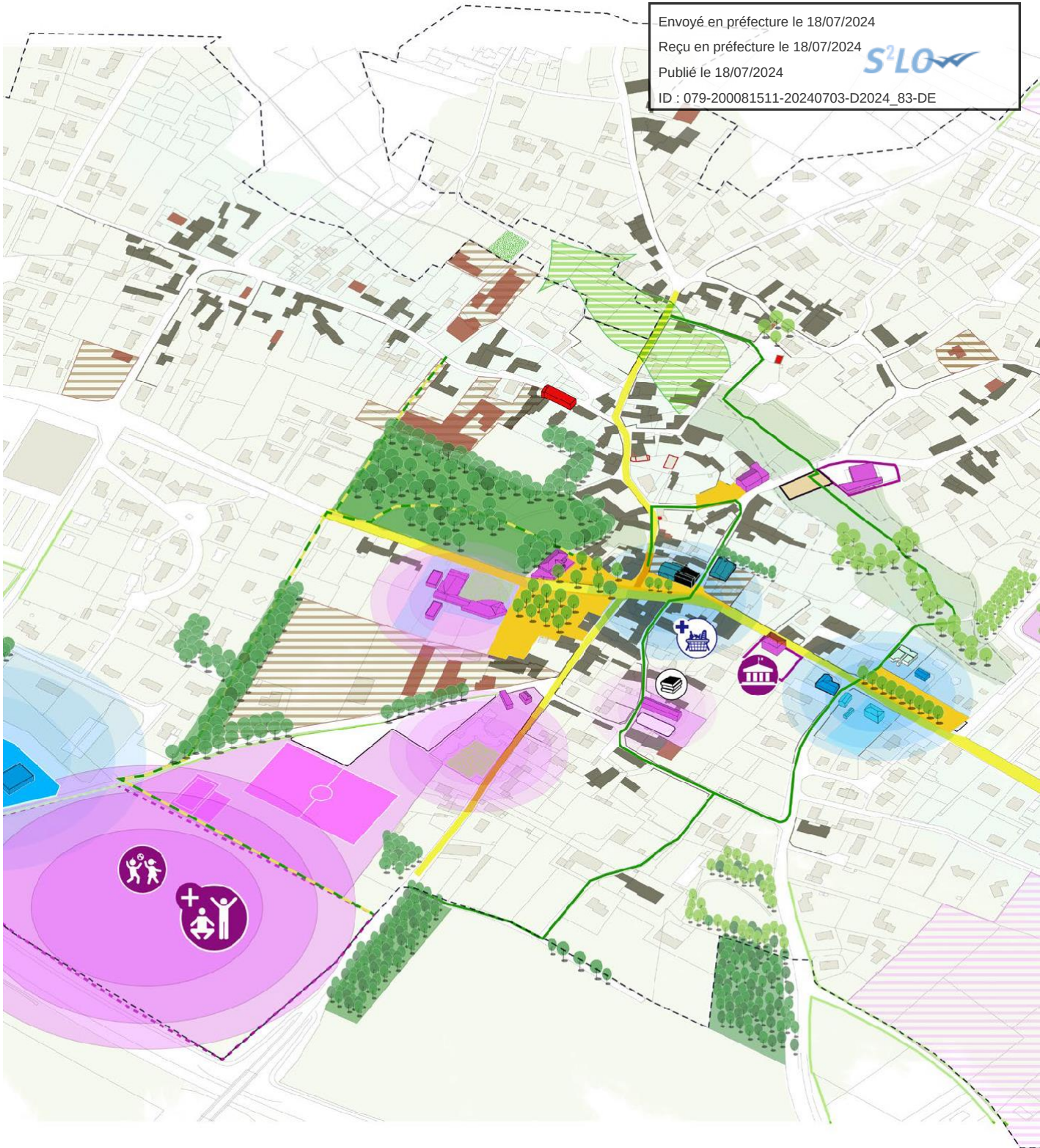

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CHIZÉ
La Mothe Saint Héray

Aigondigné

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-01_TRAVERSÉE DU CŒUR DE BOURG / PHASE 3_PLACE DE LA FRUITIÈRE

CONTEXTE

La commune a entrepris un grand chantier d'adaptation de ses espaces publics aux enjeux de transition écologique, suite au déclassement de la RD-348. La place de la Fruitière représente la phase 3 de ce chantier.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En continuité des aménagements faits, le projet prévoit la végétalisation de la place de la Fruitière tout en conservant sa fonction de stationnement en en améliorant le confort.

Le projet prévoit la plantation d'arbres fruitiers et l'aménagement d'espaces de pause aux abords des écoles et de la maison de la jeunesse.

Ce projet incluse un volet de résilience énergétique (cf. FA-3-A)

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	CRER + Ademe (géothermie) Fond Vert
Calendrier	livraison prévue en 2024

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	en cours (hors étude O+)

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-02-B_ RENFORCER LA TRAME PAYSAGERE : LES COURS OASIS

CONTEXTE

Dans le prolongement du travail entrepris sur les espaces viaires et les espaces publics, la commune souhaite désimperméabiliser les cours des écoles, notamment celle de la Fruitière, qui accueille le plus grand nombre d'enfants et dont la surface a été réduite au cours des dernières années avec la construction de l'espace multi-usages.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lancer une mission de MOE multisites qui prévoyant d'impliquer les enfants dans la transformation de leur cour d'école : ateliers de programmation, mise en oeuvre ... .

Cette action bénéficierait plus largement aux enfants de l'intercommunalité fréquentant le centre de loisirs et le personnel enseignant et périscolaire.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	Fond Vert
Calendrier	2025 / 2026 ?

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	42 000€ HT

Ecole primaire Jean Migault, Mougon

Ecole maternelle de la Fruitière, Mougon

Quelques références de projet

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-02-C_ RENFORCER LA TRAME PAYSAGERE : LA VALLÉE SÈCHE

CONTEXTE

En point bas de la commune, la Vallée Sèche est le principal espace vert de la commune, berceau du patrimoine du bourg, bien qu'imperceptible lorsqu'on traverse l'avenue Girard.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Une étude de programmation sur la Vallée Sèche permettra de proposer un projet qui bénéficie aux enfants comme aux résidents de l'EHPAD, tout en portant une attention particulière à la gestion de l'espace (gestion différenciée) sobre et favorable à la biodiversité.

De la même manière que pour les cours oasis, ce projet peut de même représenter une occasion d'associer les jeunes à la conception et/ou à la mise en oeuvre du projet (cf. références)

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	Fond Vert
Calendrier	> 2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	140 000 €HT

Quelques références de projet

Les Gardiens de la Mécanique

Aménagement poétique du parc de loisirs ; conception : Folk Paysages, réalisation en régie avec les enfants du centre de loisirs - Chartres de Bretagne

Workout inclusif adapté aux PMR et seniors - Cléguérec (56), cofinancé par l'ARS et l'EHPAD

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-02-D_ RENFORCER LA TRAME PAYSAGERE : LE BOIS

CONTEXTE

Attenant à la salle des fêtes de Mougon, un jardin privé caractéristique du tissu ancien du bourg, classé EBC, pourrait être mis à disposition des habitants.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Projet à mûrir, mais surveiller l'opportunité d'intégrer ce parc à la trame des cheminements doux.

L'aménagement de ce jardin pourra anticiper le renouvellement de l'activité agricole en coeur de bourg (en rose) pour compléter le maillage piéton.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	Fond Vert ?
Calendrier	> 2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir

Proposition de maillage piéton dans le bois de Mougon

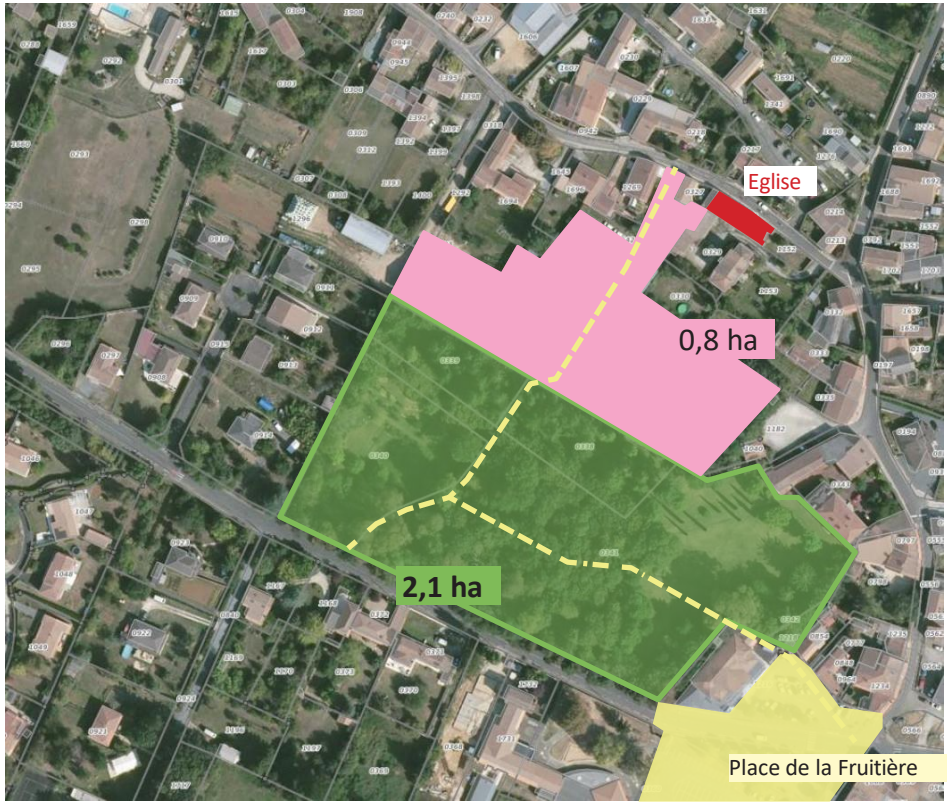

Une référence de projet

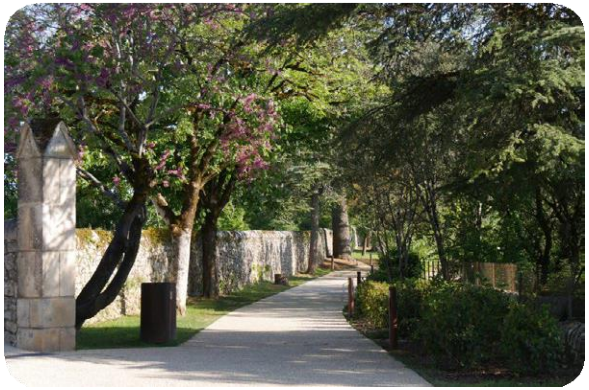

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-03-A_METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE RÉSILIENCE ÉNERGÉTIQUE : LE POWER ROAD

CONTEXTE

Le bâti communal est actuellement chauffé au gaz, faisant peser de lourdes charges à la commune qui souhaite tirer parti de la présence de la voirie pour générer de la chaleur par géothermie.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Deux hypothèses sont à l'étude : une solution 100 % géothermie et une solution de mix énergétique, qui permettraient de réduire de 76 à 94% de la consommation d'énergie de la salle des fêtes.

Une étude de faisabilité, avec l'aide de l'ADEME, permettra de préciser ce projet.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	CRER + ADEME / Fonds Chaleur Région NA
Calendrier	>2025

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	140 000€HT

EMPRISE DISPONIBLE

- Accès mairie : 200 m²
- Rue Yann Roullet : 900 m²
- Voies de circulation du parking : 700 m²

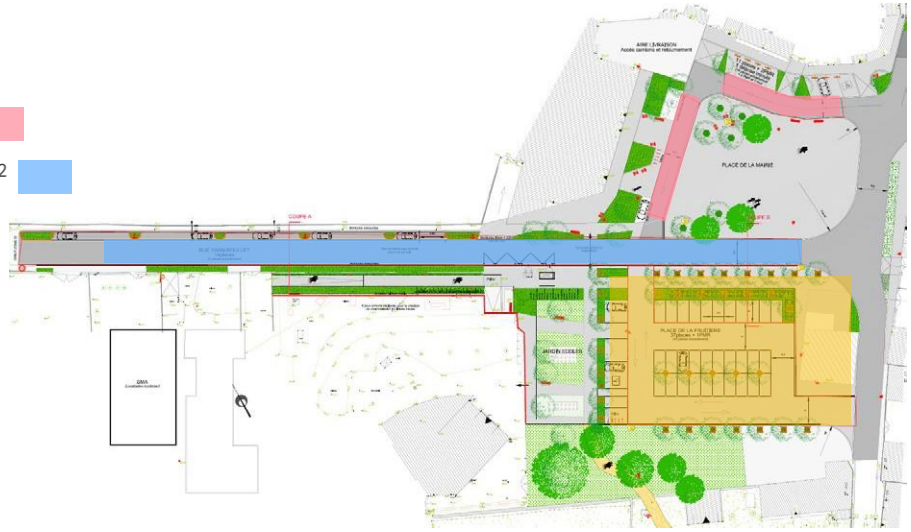

Bilan économique

Scénario 1 : 100% Power Road

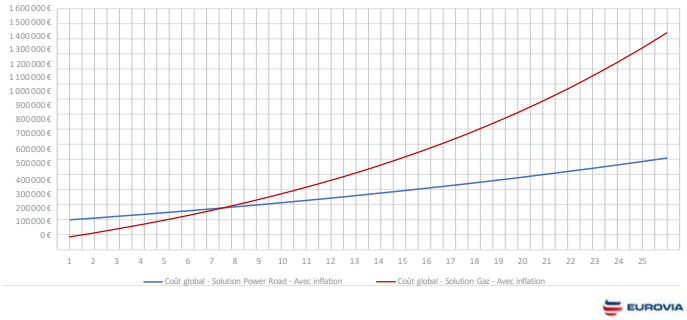

Bilan économique

Scénario 2 : Mix énergétique

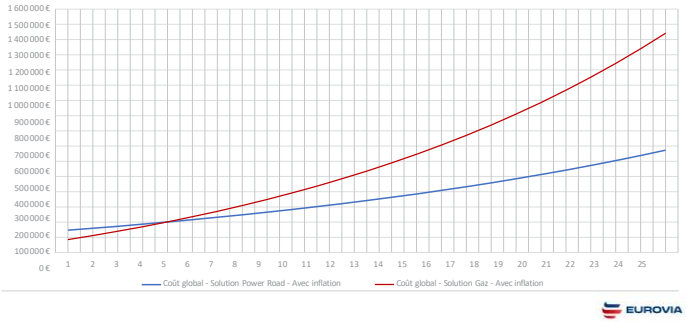

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-03-B_ METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE RÉSILIENCE ÉNERGÉTIQUE : LES FERMES SOLAIRES

CONTEXTE

Dans le prolongement des actions entreprises lors du projet de la Fruitière, la commune souhaite installer une micro- ferme solaire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un site de 6,6ha a été fléché par la commune, à l'entrée du bourg de Mougon, mais d'autres projets d'ombrières solaires sont a l'étude sur les parkings des écoles.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	à définir
Calendrier	> 2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir

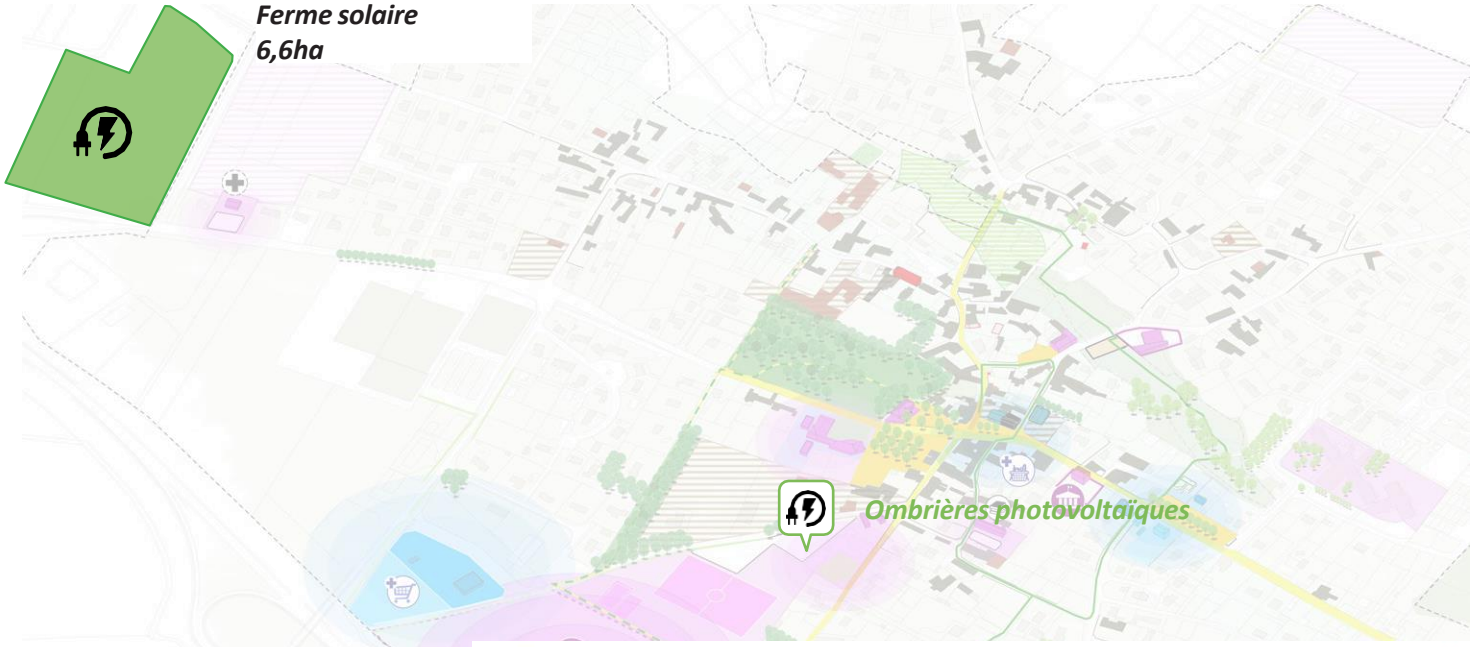

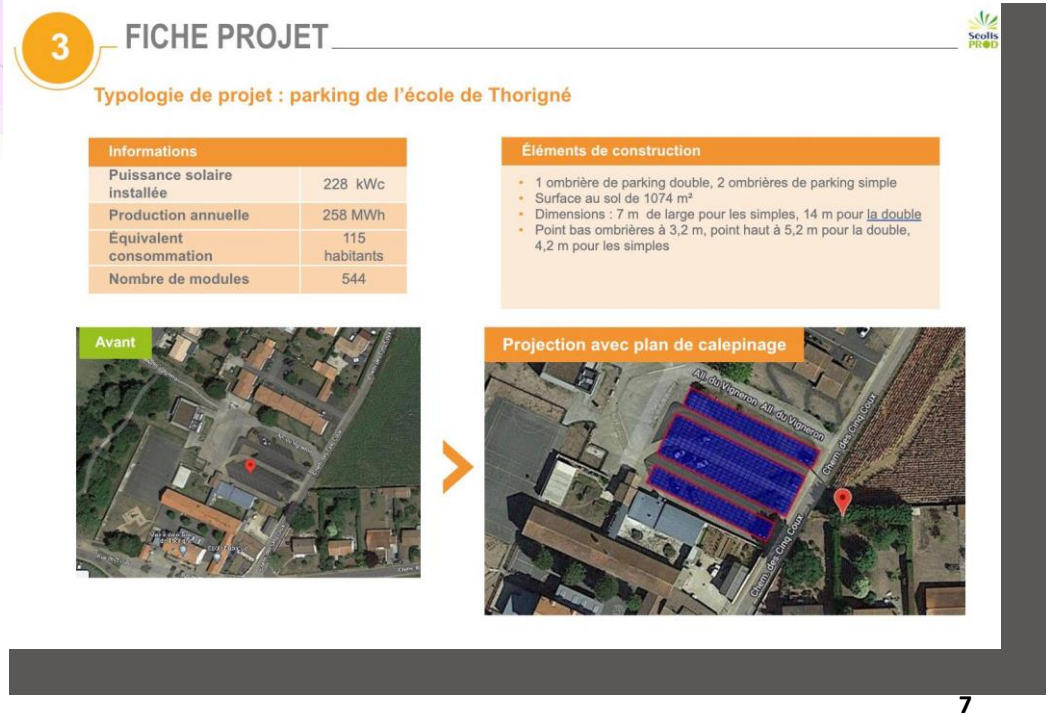

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-04-A_DEVELOPPER LA POLARITÉ D'ÉQUIPEMENT RENÉ GAILLARD : NOUVEAU PÔLE SPORTIF

CONTEXTE

La commune d'Aigondigné porte un projet de pôle sportif sur la polarité nouvelle «René Gaillard». Située à proximité des équipements scolaires et sportifs, la parcelle a été choisie de manière à permettre le déploiement de nouveaux programmes complémentaires.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La première étape de ce projet de polarité est la construction du complexe sportif connecté et de ses stationnements.

Ce projet s'inscrit dans un projet paysager en continuité avec les lisières du coeur de bourg et ses ruelles.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	ANS Etat
Calendrier	> 2024

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	3 300 000 €HT

image de référence
Salle de Lamonzie-St-Martin

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-04-B_ DEVELOPPER LA POLARITÉ D'ÉQUIPEMENT RENÉ GAILLARD : NOUVEL EQUIPEMENT PÉRISCOLAIRE

CONTEXTE

Accueillant les temps periscolaires, les équipements scolaires de Mougon sont actuellement surroccupés.
L'étude programmatique lancée par Mellois en Poitou en 2020 avait permis d'identifier la polarité Gaillard comme site potentiel pour une offre neuve d'équipement périscolaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le projet d'aménagement de la polarité Gaillard porté par la commune prévoit le positionnement du centre de loisirs en continuité de l'école.

Cette action impliquerait de déclencher une mission complète de MOE portée par Mellois en Poitou.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Mellois en Poitou
Partenaires	
Calendrier	> 2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	1,5 M€ HT

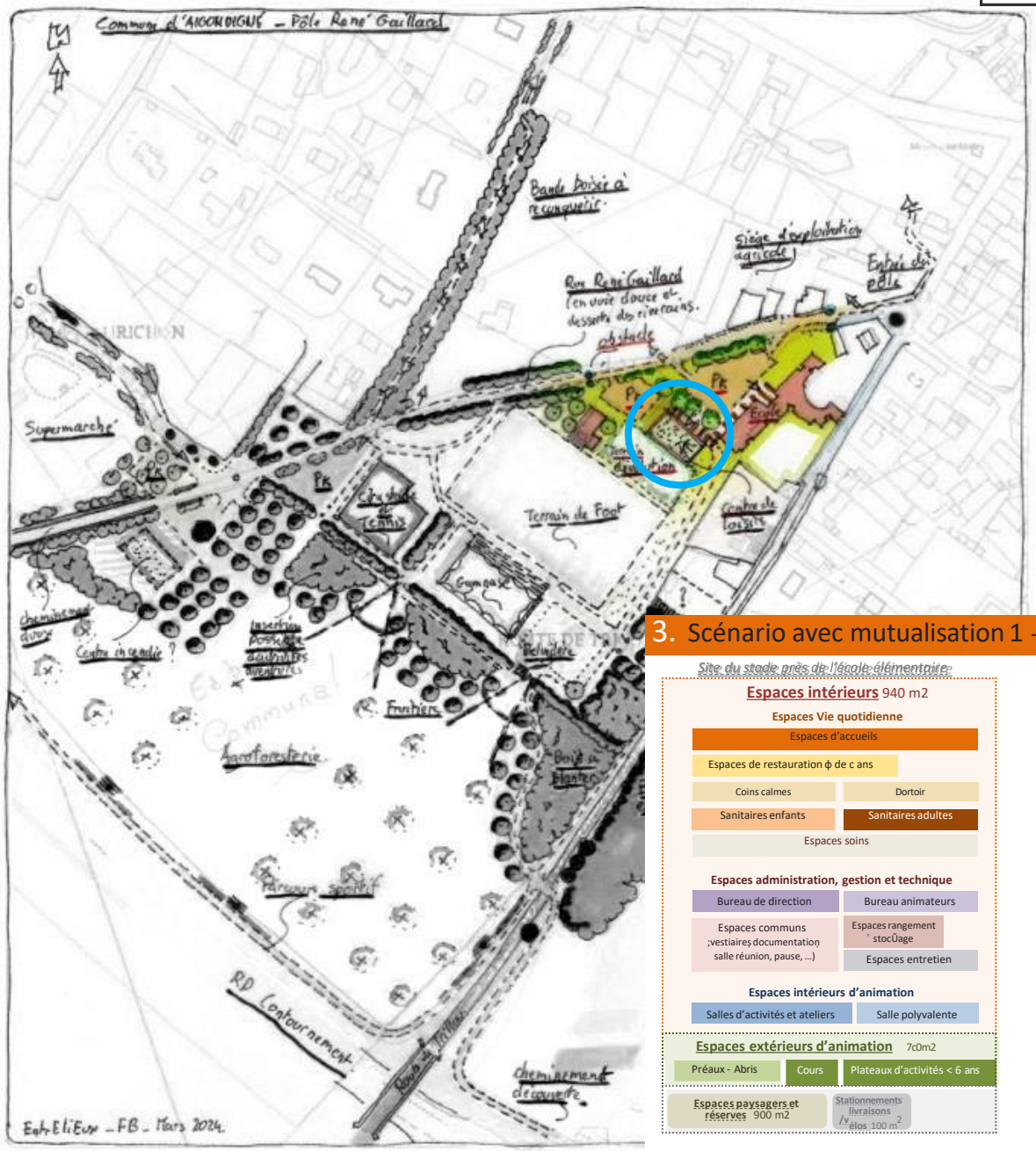

extrait de l'étude Créham

3. Scénario avec mutualisation 1 – *Préfiguration site du stade*

Site du stade près de l'école élémentaire

Espaces intérieurs 940 m2

Espaces Vie quotidienne
- Espaces d'accueils
- Espaces de restauration ϕ de c ans
- Coins calmes
- Dortoir
- Sanitaires enfants
- Sanitaires adultes
- Espaces soins

Espaces administration, gestion et technique
- Bureau de direction
- Bureau animateurs
- Espaces communs ;vestiaires documentation salle réunion, pause, ...)
- Espaces rangement stocÜage
- Espaces entretien

Espaces intérieurs d'animation
- Salles d'activités et ateliers
- Salle polyvalente

Espaces extérieurs d'animation 7c0m2
- Préaux - Abris
- Cours
- Plateaux d'activités < 6 ans

Espaces paysagers et réserves 900 m2

Stationnements livraisons /v élos 100 m 2

- Capacité d'accueil envisagée
  130 à 150 enfants
- Dutualisation 1 les besoins seraient
  – Espaces bâtis = ~ 9 40 m2
  – Assiette foncière globale = ~ 2 700 m2

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-05-A_ RECONQUERIR LES FRICHES DU CŒUR DE BOURG : CREATION D'UNE MAIRIE CENTRALISÉE

CONTEXTE

La commune nouvelle d'Aigondigné dispose d'une mairie principale sur le bourg de Mougon et de 3 mairie déléguées, générant des problèmes de coordination entre services, de lisibilité pour les usagers.
La création d'un accueil unique pour les usagers permet d'envisager une réflexion sur un jeu de tiroirs sur le bâti communal.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Deux hypothèses existent à ce jour et doivent être étudiées par un programmiste :

- L'agrandissement de la Maison Pour Tous, récemment réhabilitée
- La réhabilitation de la maison Roulet

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	ID-79 CAUE
Durée	à définir

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	330K€ à 540 K€

La Maison pour Tous, état existant

La maison pour Tous - projet d'extension

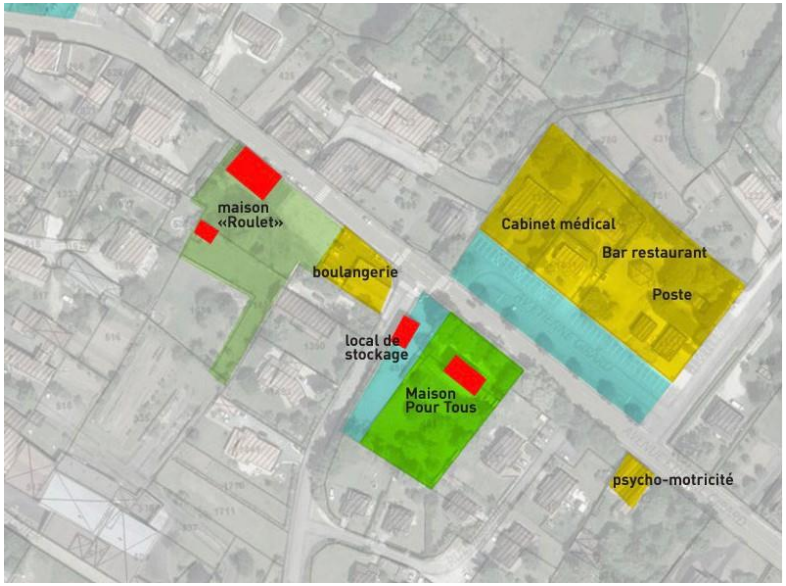

La maison Roulet, état existant : bien qu'ayant gardé son caractère d'origine, le bâti d'une surface de 210 m2 est dans un état très dégradé et nécessite des travaux de réhabilitation de la toiture.

La maison Roulet - projet de réhabilitation

MG-05-B_ RECONQUERIR LES FRICHES DU CŒUR DE BOURG : LA MAISON NINA PROUST

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

CONTEXTE

Bâti communal donnant sur la place de la Fruitière, à l'articulation entre les deux écoles du bourg, la commune souhaite réhabiliter cette maison pour un équipement du quotidien. Plusieurs hypothèses sont encore possibles à ce stade.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mission de MOE à déclencher sur le bâtiment Nord (MAM)

La programation du bâtiment au sud reste à définir : école de musique, bar avec terrasse ou encore tiers lieu .

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	CAF, (Tiers Lieu) Fond Vert ?
Calendrier	à définir

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir

vue de la maison Nina Proust - Google Maps

plan de situation dans le projet de la Fruitière

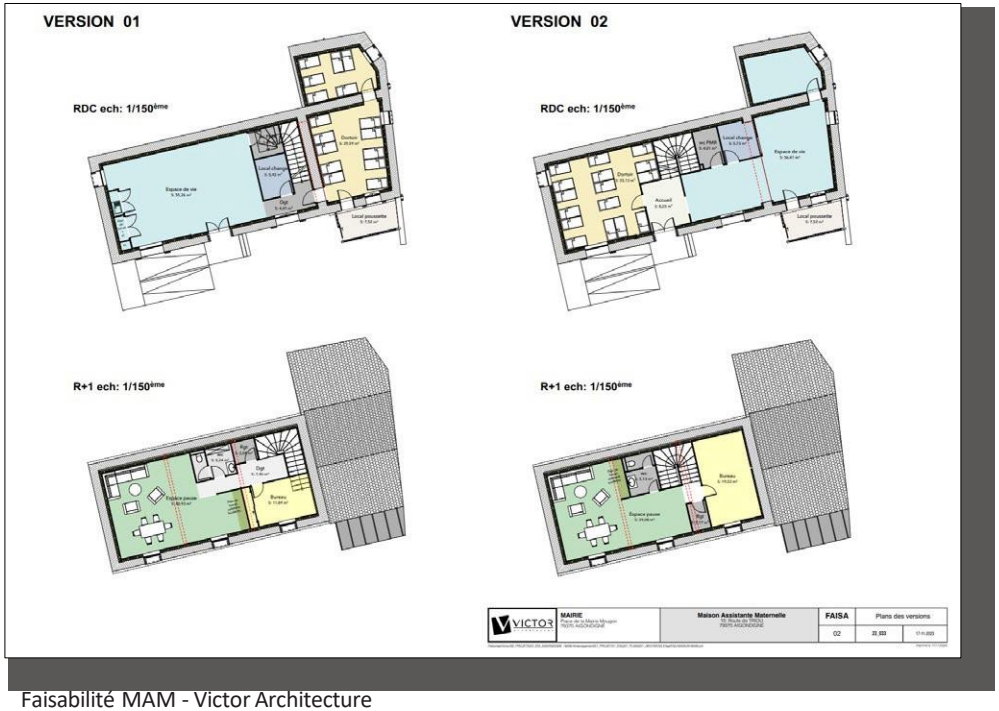

Faisabilité MAM - Victor Architecture

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

FA-05-C_ RECONQUERIR LES FRICHES DU CŒUR DE BOURG : DE NOUVEAUX ATELIERS MUNICIPAUX

CONTEXTE

Le CPI va être déplacé sur le secteur Gaillard, à proximité de la D948, libérant un bâti de 800 m² en coeur de bourg, à proximité immédiate de la Vallée Sèche.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La commune rachète le bâti au département pour y installer ses ateliers municipaux.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	-
Calendrier	selon projet CPI

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir selon besoins

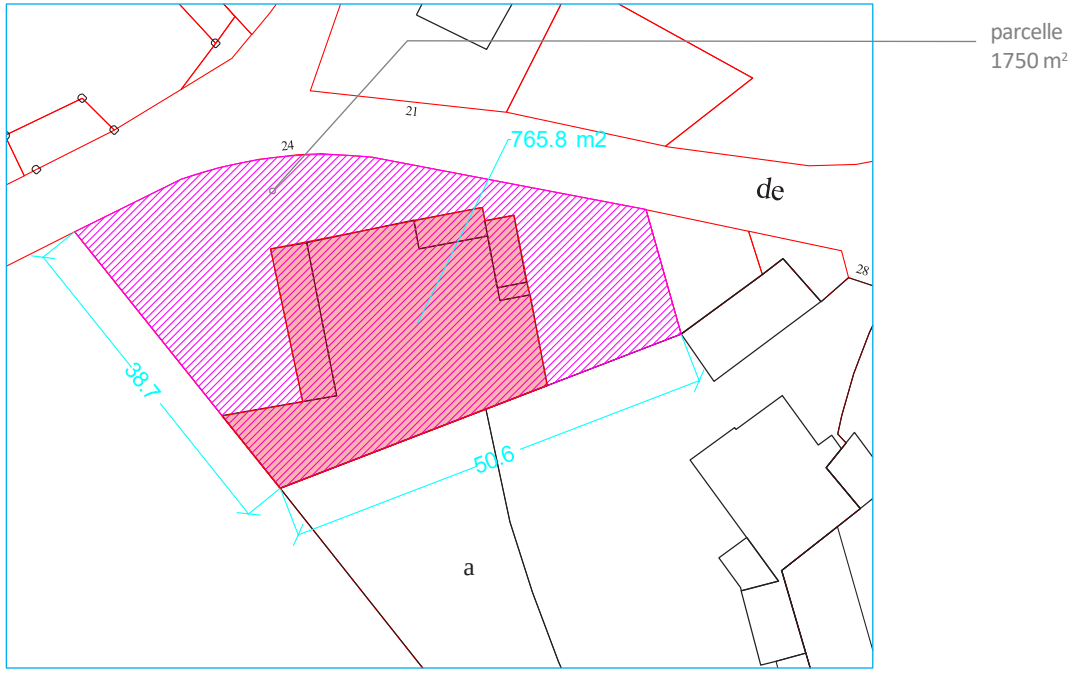

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-05-D_ RECONQUERIR LES FRICHES DU CŒUR DE BOURG : IMMEUBLE « LES TROIS MARCHANDS »

CONTEXTE

L'ancien Hôtel-restaurant emblématique « Les Trois Marchand », en parti loué et vacant, est en vente pour 250 000€.
La commune, qui a requalifié le pied d'immeuble souhaite voir s'installer dans le fond de commerce un café-concert ou un restaurant.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La commune, qui dispose d'une Licence 4 peut recourir au DPU ou bien commencer à implanter une activité par le biais d'une prise à bail (sous-location).

Un linéaire protégé au PLU pourrait permettre d'étendre le linéaire commerçant sur l'emprise du garage.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Commune
Partenaires	Fond Vert ? FRLA ?
Durée	à définir

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	réhab local restaurant : 330 000€HT

vue depuis l'avenue Girard,

état existant

La réhabilitation des étages en logements type T3/T4 adapté au rétrecissement des ménages/ implique des travaux pour création d'accès indépendants

La démolition d'une partie de l'arrière pourrait à terme permettre d'offrir des commodités aux logements créés en R+1 (extérieur, accès indépendants, dépendances …)

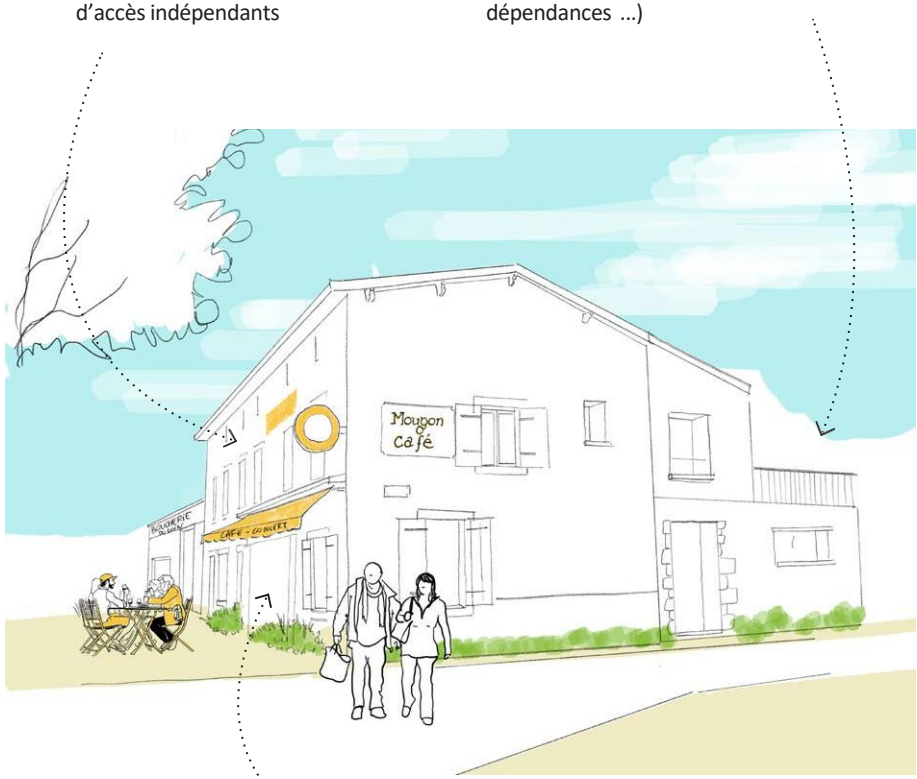

La commune rachète le fond de commerce et installe un porteur de projet / restaurant / café concert

croquis d'ambiance - O+Urbanistes

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-06-A_REHABILITER LE FONCIER PRIVE : L'ÎLOT LE BALLET- RUE DES FRESSINES

CONTEXTE

L'îlot des Fressines est l'un des cas de sur-division de corps bâti en vue de locations. Visiblement dégradé, cet îlot semble ne pas offrir de condition d'habitabilité satisfaisantes

DESCRIPTION DE L'ACTION

La mise en place du permis de louer permettrait de contrôler les conditions d'habitabilité de cet ensemble immobilier.

Une approche plus volontariste, mobilisant le DPU permettrait, par la reconfiguration de l'îlot de retrouver de meilleurs conditions d'habitabilité dans l'existant (jardin, garage, lumière et ventilation naturelles) en renforçant l'offre de petits logements locatifs en coeur de bourg par des constructions neuves.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	Foncière ?
Partenaires	ANAH
Calendrier	>2026

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	275 000 €HT

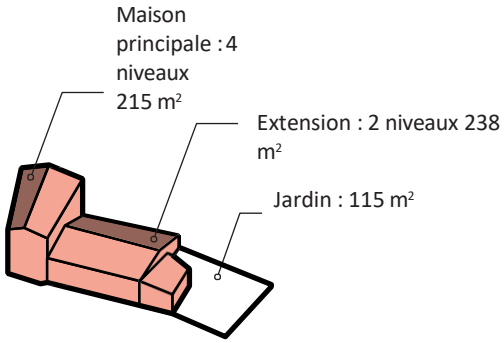

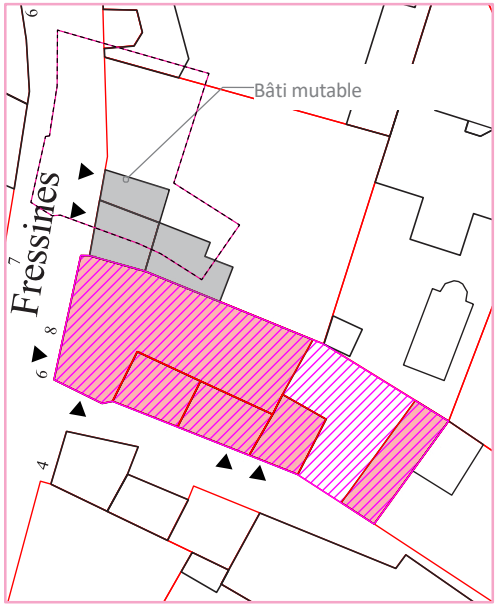

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_83-DE

MG-06-B_ REHABILITER LE FONCIER PRIVE : L'ÎLOT LE BALLET (ÉLARGI)

CONTEXTE

L'îlot du Ballet et le bâti des Trois Marchands sont très proches et attenants à la placette Jean Migault. Une approche plus ambitieuse sur les deux cas pourrait être une approche à l'îlot.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Par cette approche, une masse de bâti émerge et permet d'imaginer mobiliser l'EPF ou une foncière pour coordonner les opérations nécessaires à la requalification de ce patrmoine, et la gestion des locaux commerciaux.

LE VOLET PARTENARIAL

MOA	à définir
Partenaires	ANAH, EPF, foncière ?
Calendrier	non défini

LE VOLET FINANCIER

Estimatif FA	à définir

îlot à questionner

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 22/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_86-DE

Annexe à Point n°18

Convention de partenariat

Dispositif PASS'Culture et PASS'Patrimoine

…… / …… / ……

ENTRE

La Commune de Melle, représentée par son Maire, Monsieur Sylvain Griffault, agissant en vertu de la délibération n° …… du Conseil Municipal en date du ……

ET

Nom de la structure, représentant, qualité du représentant et adresse de la structure

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 : Définition de l'action

Le « Pass'Culture » est un dispositif mis en place par la ville de Melle afin de :

- Favoriser l'accès des jeunes à la culture sous toutes ses formes ;
- Apporter un soutien au tissu culturel local qu'il soit associatif ou privé ;
- Renforcer la dynamique artistique en rassemblant des acteurs, de statuts variés, oeuvrant dans des secteurs très différents (spectacle vivant, arts plastiques, patrimoine, cinéma, lecture), autour d'un projet commun ;
- Faire connaître et favoriser la prise de conscience par l'ensemble des habitants de l'importance et de la diversité de l'offre présente sur le territoire en matière de loisirs culturels.

Cette aide s'adresse aux jeunes domiciliés sur la commune de Melle et scolarisés à partir du CP jusqu'aux jeunes préparant un diplôme équivalent ou infra-bac (CAP, BEP, etc.) des filières générale, technique, professionnelle ou agricole, dont un parent au moins est domicilié à Melle, y compris aux jeunes en formation en alternance ou en apprentissage.

Article 2 : Description du dispositif

Le Pass'Culture se présente sous la forme de coupon nominatif et numéroté. Il est composé :

- d'un Pass'Culture de 7 coupons de 5€ pour une valeur totale de 35€ ;
- et d'un Pass'Patrimoine pour une visite des Mines d'argent ou du musée Monet-Goyon.

Les coupons doivent être utilisés avant le 31 août de la saison correspondante. Passée cette date les coupons de la saison correspondante ne seront plus utilisables. Les structures partenaires ne doivent plus les accepter sous peine de ne pouvoir être remboursées.

Projet

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 22/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_86-DE

Article 3 : Modalités d'acceptation du Pass'Culture
Le Pass'Culture est nominatif, il ne doit être accepté par la structure partenaire qu'après vérification de l'identité du jeune.

Le Pass'Culture ne peut être utilisé que sur les biens culturels suivants :
- achat de livres adaptés à un public de 6/15 ans (y compris bandes dessinées)
- inscription à une activité ou un atelier culturel, artistique ou technique.
- achat de billet d'entrée pour un spectacle vivant, se déroulant sur le territoire de la commune
- achat d'une place de cinéma

Il ne peut être utilisé pour l'acquisition de revues.
Aucun rendu d'argent n'est effectué sur les coupons.
Ceux-ci ne peuvent être utilisés pour un achat dont le montant est inférieur à leur valeur, en revanche les coupons du Pass'Culture peuvent venir en complément d'un mode habituel de paiement.

Article 4 : Modalités de remboursement
La structure partenaire s'engage à déduire du montant de la cotisation ou de l'achat la somme des coupons qui lui sont donnés par l'enfant.
La structure partenaire sera remboursée par la mairie, sur présentation des coupons qu'elle aura acceptés et sur lesquels elle aura apposé son tampon.
Il est demandé au partenaire de regrouper les demandes de remboursement, néanmoins, pour ne pas mettre en difficulté les partenaires, la commune s'engage à effectuer au moins trois remboursements par an.
Le délai de remboursement est de 15 jours environs.
La structure partenaire devra fournir un RIB lors de la première demande de remboursement.

Article 5 : Évaluation
La Commune procédera à une évaluation de ce dispositif en fin d'année scolaire, afin de mesurer son impact sur le développement de la pratique culturelle au niveau des jeunes.
La structure partenaire s'engage à participer à cette évaluation et à transmettre les données nécessaires à sa réalisation.

Article 6 : Durée
La présente convention prend effet à la date de la signature et prendra fin le 31 décembre …….

Fait à Melle, le

Le Président,

Le Maire,

Sylvain Griffault

Projet

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 22/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_86-DE

Annexe à Point n°18

Convention de partenariat sportif

Dispositif PASS'Sport

..... / ..... / .....

ENTRE

La Commune de Melle, représentée par son Maire, Monsieur Sylvain Griffault, agissant en vertu de la délibération n° ..... du Conseil Municipal en date du .....

ET

Nom de la structure, représentant, qualité du représentant et adresse de la structure

Il a été convenu ce qui suit

Projet

Article 1 : Définition de l'action

La ville de Melle dans un souci de promotion de la vie associative et de développement des activités physiques et sportives, met en place un dispositif d'aide aux familles dénommé « Pass'sport », afin de favoriser l'accès à la pratique sportive.

Cette aide s'adresse aux jeunes domiciliés sur la commune de Melle et scolarisés à partir du CP jusqu'aux jeunes préparant un diplôme équivalent ou infra-bac (CAP, BEP, etc.) des filières générale, technique, professionnelle ou agricole, dont un parent au moins est domicilié à Melle, y compris aux jeunes en formation en alternance ou en apprentissage.

Article 2 : Description du dispositif

Le Pass'sport constitue une aide indirecte de la commune de Melle à la structure partenaire.
Il est sous la forme d'un coupon dont la valeur est fixée à 35€, sans condition de ressources.
Le Pass'sport est nominatif, il ne doit être accepté par la structure partenaire qu'après vérification de l'identité du jeune.

Un seul « Pass'sport » est délivré par enfant. Si un enfant souhaite adhérer à plusieurs associations pour la saison sportive, sa famille devra choisir l'association avec laquelle ledit « Pass'sport » sera utilisé.

Les coupons doivent être utilisés avant le 31 août de la saison correspondante. Passée cette date les coupons de la saison correspondante ne seront plus utilisables. Les structures partenaires ne doivent plus les accepter sous peine de ne pas pouvoir être remboursées.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 22/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_86-DE

La structure partenaire s'engage à faire connaître l'opération auprès des familles melloises, au moment des inscriptions et à les rediriger vers le service Développement local et Éducation populaire de la mairie en cas de demandes précises.

Article 3 : Modalités de remboursement

La structure partenaire s'engage à déduire du montant de la cotisation, la somme de 35€, à chaque inscription d'un jeune présentant le Pass'sport.
La structure partenaire sera remboursée, par L'OSAPAM, sur présentation des « Pass'sport » qu'elle aura acceptés et renseignés et sur lesquels elle aura apposé son tampon.
Elle devra obligatoirement renvoyer les Pass'sport, à l'OSAPAM, au moins 15 jours avant la date de remboursement.
La structure partenaire devra fournir un RIB lors de la première demande de remboursement.

Article 4 : Évaluation

La Commune procédera à une évaluation de ce dispositif en fin de saison sportive, afin de mesurer son impact sur le développement de la pratique sportive au niveau des jeunes.

Article 5 : Durée

La présente convention prend effet à la date de la signature et prendra fin le 31 décembre ……

Projet

Fait à Melle, le

Le Président,

le Maire,

Sylvain Griffault

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 22/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_86-DE

Annexe à l'point n° 18

Convention de partenariat
Dispositif PASS'Séjour / BAFA
...../ ..... / .....

ENTRE
La Commune de Melle, représentée par son Maire, Monsieur Sylvain Griffault, agissant en vertu de la délibération n° ..... du Conseil Municipal en date du .....

ET

Nom de la structure, représentant, qualité du représentant et adresse de la structure

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : Définition de l'action
Le « Pass'Séjour » est un dispositif mis en place par la commune de Melle afin d'aider à la formation du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)

L'objectif est de :
- favoriser l'accès à la formation BAFA pour les jeunes de la commune de Melle ;
- transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- promouvoir l'engagement auprès aux jeunes et leur faire découvrir des espace d'éducation populaire
- favoriser l'accès des contrats, notamment étudiants qui contribuer activement à l'éducation des enfants et des jeunes.

Cette aide s'adresse aux jeunes à partir de 17 ans domiciliés sur la commune de Melle et préparant un diplôme équivalent ou infra-bac (CAP, BEP, etc.) des filières générale, technique, professionnelle ou agricole, y compris aux jeunes en formation en alternance ou en apprentissage.

Article 2 : Description du dispositif
Le « Pass'Séjour » se présente sous la forme d'un coupon nominatif et numéroté. Sa valeur est fixée à 30€.
Il est délivré à chaque jeune de la commune de Melle concerné et est distribué à chaque famille.
Ce coupon doit être utilisé avant le 31 août de la saison correspondante. Passée cette date les coupons de la saison correspondante ne seront plus utilisables : les structures partenaires ne doivent plus les accepter sous peine de ne pouvoir être remboursées.

Article 3 : Modalités d'acceptation du Pass'Séjour
Le « Pass'Séjour » est nominatif, il ne doit être accepté par la structure partenaire qu'après vérification de l'identité du jeune.

Le « Pass'Séjour » ne peut être utilisé que pour le règlement de la formation générale, d'approfondissement ou de qualification du BAFA.

Projet

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 22/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_86-DE

Aucun rendu d'argent n'est effectué sur les coupons.

Article 4 : Modalités de remboursement

La structure partenaire s'engage à déduire du montant de l'achat la somme du coupon qui lui est donné par le jeune.
Il est demandé au partenaire de regrouper les demande de remboursement, néanmoins, pour ne pas mettre en difficulté les partenaires, la commune s'engage à effectuer au moins trois remboursements par an.
Le délais de remboursement est de 15 jours environs.
La structure partenaire devra fournir un RIB lors de la première demande de remboursement.

Article 5 : Évaluation

La Commune procédera à une évaluation de ce dispositif afin de mesurer son impact.
La structure partenaire s'engage à participer à cette évaluation et à transmettre les données nécessaires à sa réalisation.

Article 6 : Durée

La présente convention prend effet à la date de la signature et prendra fin le 31 décembre .....

Fait à Melle, le .....

Pour l'association,

Pour la commune,
Le Maire,

Sylvain Griffault

Projet

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 22/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_86-DE

Convention de partenariat

Dispositif PASS'Séjour

..... / ..... / .....

ENTRE

La Commune de Melle, représentée par son Maire, Monsieur Sylvain GRIFFAULT, agissant en vertu de la délibération n° ..... du Conseil Municipal en date du .....

ET

Nom de la structure, représentant, qualité du représentant et adresse de la structure

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : Définition de l'action

Le « Pass'Séjour » est un dispositif mis en place par la commune de Melle afin de favoriser le départ en séjours de vacances ou en voyages scolaire avec nuitée.

En ce qui concerne les jours de vacances, l'objectif est de :

- favoriser le départ en vacances des jeunes ;
- valoriser les initiatives collectives et coopératives des associations d'éducation populaire à l'initiative du collectif Séjours79 ;
- soutenir les associations d'éducation populaires engagées dans l'organisation de séjours ;
- faire connaître et favoriser la prise de conscience par l'ensemble des habitants de l'importance et de la diversité de l'offre présente sur le territoire en matière de séjours vacances pour les jeunes.

Cette aide s'adresse aux jeunes domiciliés sur la commune de Melle et scolarisés à partir du CP jusqu'aux jeunes préparant un diplôme équivalent ou infra-bac (CAP, BEP, etc.) des filières générale, technique, professionnelle ou agricole, dont un parent au moins est domicilié à Melle, y compris aux jeunes en formation en alternance ou en apprentissage.

Article 2 : Description du dispositif

Le Pass'Séjour se présente sous la forme d'un coupon nominatif et numéroté. Sa valeur est fixée à 30€.
Il est délivré à chaque jeune de la commune de Melle concerné et est distribué à chaque famille.
Ce coupon doit être utilisé avant le 31 août de la saison correspondante. Passée cette date les coupons de la saison correspondante ne seront plus utilisables : les structures partenaires ne doivent plus les accepter sous peine de ne pouvoir être remboursées.

Article 3 : Modalités d'acceptation du Pass'Séjour

Le Pass'Séjour est nominatif, il ne doit être accepté par la structure partenaire qu'après vérification de l'identité du jeune.

Projet

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 22/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_86-DE

Le Pass'Séjour ne peut être utilisé que pour le règlement d'un séjour vacances ou scolaire incluant une nuitée ou plus.

Aucun rendu d'argent n'est effectué sur les coupons.

Article 4 : Modalités de remboursement

La structure partenaire s'engage à déduire du montant de l'achat la somme du coupon qui lui est donné par le jeune.
La structure partenaire sera remboursée par la mairie, sur présentation des coupons qu'elle aura acceptés et sur lesquels elle aura apposé son tampon.
Il est demandé au partenaire de regrouper les demande de remboursement, néanmoins, pour ne pas mettre en difficulté les partenaires, la commune s'engage à effectuer au moins trois remboursements par an.
Le délais de remboursement est de 15 jours environs.
La structure partenaire devra fournir un RIB lors de la première demande de remboursement.

Article 5 : Evaluation

La Commune procédera à une évaluation du dispositif afin de mesurer son impact.
La structure partenaire s'engage à participer à cette évaluation et à transmettre les données nécessaires à sa réalisation.

Article 6 : Durée

La présente convention prend effet à la date de la signature et prendra fin le 31 décembre .....

Fait à Melle, le

Pour l'association,

Pour la commune,
Le Maire,

Sylvain Griffault

Projet

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_88-DE

CONVENTION
pour la gestion
du gîte municipal dit « La Maisonnette » situé avenue Roger Aubin - Melle
ainsi que des locatifs situés du camping municipal « La Fontaine de Villiers » - Melle

Entre la commune de Melle
Quartier Mairie, 79500 Melle
représentée par son Maire, Sylvain GRIFFAULT, en vertu de la délibération n° ….. du ……
Ci-après nommée « La Commune »

et

L'Établissement public à caractère commercial (EPIC) « Tourisme Mellois en Poitou »
2 place Bujault, 79500 Melle
représenté par son Directeur, Willy AUBINEAU
Ci-après nommé « L'EPIC »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La Commune confie à l'EPIC la gestion des réservations du gîte municipal et des locatifs (abris vélos et micro-maisons) du camping de « La Fontaine de Villiers ».
La présente convention a pour objet de régir les rapports entre la Commune, propriétaire des biens, et de l'EPIC, gestionnaire.

Article 2 : Engagement de l'EPIC

L'EPIC s'engage à prendre en charge les tâches suivantes :

- enregistrer les réservations des locataires des équipements par le remplissage du logiciel de gestion des infrastructures de la Mairie et par toute procédure à sa convenance ;
- enregistrer le règlement des prestations vendues dans le respect des procédures légales et réglementaires dans le cadre des régies de recettes ;
- assurer la remise des fonds au service de gestion comptable ;
- établir les déclarations de taxe de séjour et les transmettre à la commune qui en assure le versement auprès de la Communauté de Communes Mellois en Poitou ;
- permettre l'accès des locataires à l'équipement en leur remettant un code d'accès ;
- établir les factures à la demande des clients.

L'EPIC s'engage, par ailleurs, à respecter toutes les règles d'usage définies par la commune telles que listées ici :
* pour le gîte d'étape :

- réserver le gîte d'étape aux personnes à l'occasion de leurs loisirs : pèlerins, vacanciers, associations culturelles… ;
- ne pas accepter de location supérieure à trois nuits consécutives ;
- demander des preuves de gratuité offerte par la mairie le cas échéant auprès des usagers qui en bénéficient ;
- signaler par courriel les mécontentements ainsi que les retours positifs liés à l'utilisation ;
- modifier le code d'accès du gîte municipal

* pour les locatifs du camping municipal :

projet

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_88-DE

- réserver les abris vélo aux personnes à l'occasion de leurs loisirs : pèlerins, vacanciers, associations culturelles ;
- réserver les micro-maisons aux personnes à l'occasion de leurs loisirs entre le 01/06 et 30/09 de chaque année
- demander des preuves de gratuité offerte par la mairie le cas échéant auprès des usagers qui en bénéficient ;
- signaler à la commune, par courriel, les mécontentements ainsi que les retours positifs liés à l'utilisation ;
- modifier le code d'accès des équipements au besoin.

Article 3 : Engagements de la Commune

La Commune s'engage à mettre le logiciel de gestion des infrastructures et du code d'accès aux équipements à la disposition de l'EPIC et à maintenir la régie de recettes permettant de verser les fonds. Par ailleurs, elle se charge de l'entretien de l'équipement et des travaux d'amélioration. La Commune nomme les régisseurs au sein de l'équipe de l'EPIC.

De manière générale, toutes les tâches qui ne sont pas listées dans l'article 2 de la présente convention incombent à la Commune.

En contrepartie du travail de l'EPIC, la Commune lui rétrocède 25 % du total des recettes encaissées sur la base des preuves de dépôt auprès du Service de Gestion Comptable par le régisseur. Le versement s'effectuera chaque année en janvier pour l'activité de l'année N-1.

Article 4 : Durée de la convention et résiliation

Cette convention prend effet le 01/08/2024 pour une durée d'un an et sera renouvelée chaque année, par tacite reconduction dans la limite de trois années. Elle prend fin au plus tard le 31/07/2027.

Un bilan sera réalisé chaque année, dans le premier trimestre en comptabilisant les recettes et les charges de gestion des équipements, afin de faire évoluer au besoin la relation contractuelle entre la commune et l'EPIC.

Chaque partie pourra mettre fin à cette convention dans un délai de six mois précédent la date anniversaire par recommandé avec accusé de réception.

Fait à Melle, le .....

Pour le propriétaire,

Sylvain Griffault,
Maire de MELLE

Pour le gestionnaire,

Le Directeur de l'EPIC Tourisme
Mellois en Poitou
Willy Aubineau

Projet

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_89-DE

Recours à des collaborateurs occasionnels de service public par la commune de Melle

Convention

conclue entre :

La commune de Melle représenté(e) par son Maire, dûment habilité par la délibération du conseil municipal n° ..... du ..... ci après désigné(e) « la commune »,
et
Monsieur ou Madame ..... *(Nom, Prénom)*, demeurant ..... , né·e le ..... , à ....., ci-après dénommé·e « le collaborateur occasionnel »,
OU
le tiers ..... (*dénomination*), régulièrement enregistré au sein du répertoire national des associations sous le n° ..... ci-après dénommé « le collaborateur occasionnel »,

Définition : Le collaborateur de service public est le tiers qui apporte son concours à une collectivité à l'occasion d'activités diverses dans le cadre de la réalisation d'un service public mais également dans des situations d'urgence. Il apporte une contribution effective et justifiée à un service public, dans un but d'intérêt général.
Modalité et cas d'urgence : Le recours à des collaborateurs occasionnels de service public intervient au titre de la jurisprudence du Conseil d'État qui encadre leur recours. La collaboration devant être sollicitée et acceptée par la commune, la présente convention, signée, vaut accord selon les modalités ci-après définies (sauf cas spécifique relatif à l'urgence, tel que, par exemple : concours bénévole en cas de catastrophe naturelle affectant la commune).

Préambule : Dans le cadre de son projet de ..... *(mention succincte du projet)*, la commune décide, pour assurer les activités de ..... *(description des activités confiées aux collaborateurs occasionnels)*, de faire appel à des bénévoles.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet
La présente convention fixe les conditions de présence du collaborateur occasionnel au sein des services ou du service ..... *(dénomination du service ou de la direction)* de la commune.
Le collaborateur occasionnel exercera les activités recensées ci-dessous : *décrire/lister les activités confiées*.

Article 2 : Dates de réalisation des missions
La mission débutera le ..... et prendra fin le ..... et ne pourra être prorogée de façon tacite.

Article 3 : Temps d'intervention
Le collaborateur occasionnel sera présent : ..... *(mentionner les jours et/ou heures de présence s'ils sont fixes et déterminés à l'avance)*.

Article 4 : Lieu d'intervention

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_89-DE

Les lieux d'intervention du collaborateur occasionnel seront .....
Il pourra être amené à se déplacer en fonction des nécessités de services liées à ses fonctions. Tout déplacement fera l'objet d'un ordre de mission signé du responsable du service encadrant qui en fixera le lieu, la durée et l'objet. Le remboursement des frais supportés à cette occasion sera effectué, conformément aux dispositions du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001.

Article 5 : Rémunération – Frais accessoires
Le collaborateur occasionnel ne peut prétendre à aucune rémunération de la part de la commune pour les missions qu'il remplit au titre de la présente convention.
Toutefois, dans le cadre du projet mené, la commune, par voie de décision du Maire, peut décider de prendre en charge certains frais accessoires à l'activité du collaborateur occasionnel tels que : repas ou denrées alimentaires (dans la limite d'une prise en charge journalière et du forfait alloué aux agents publics à ce titre), carburant de véhicule (selon que le projet nécessite des déplacements fréquents non effectués avec un véhicule municipal) et autres frais divers, sur justificatifs.

Article 6 : Engagements réciproques
Le collaborateur occasionnel s'engage à :
- respecter le règlement intérieur de la collectivité,
- disposer des habilitations et qualifications requises et respecter la réglementation en vigueur du domaine d'activité dans lequel il intervient. En cas non-respect, la commune sera fondée à mettre fin immédiatement à la collaboration, sans préjudice d'éventuelles poursuites civiles ou pénales en cas d'infraction,
- à se conformer au cadre d'intervention tel que défini. En cas d'absence, il devra prévenir sans délai l'agent communal référent du projet,
- à prévoir et porter les Équipements de protection individuelle (EPI) réglementaires,
- respecter les consignes données par la commune par le biais de son représentant,
- respecter les outils, matériels, locaux, mis à sa disposition le cas échéant,
- participer, si possible, aux réunions ponctuelles de coordination et de bilan afin de permettre le suivi du dispositif.

Si le collaborateur occasionnel est une association, celle-ci s'engage à fournir à la commune la liste complète des personnes engagées sur la mission en indiquant les prénom-nom, dates de naissance et adresse, en face desquels la signature collaborateur occasionnel, personne physique, sera apposée, ainsi que celle de son représentant légal, si celui-ci est mineur, et ce, sur la base de l'annexe n°1.

La commune s'engage à :
- mettre à disposition les locaux, outils, matériels nécessaires à la réalisation des missions prévues à l'article 1 ;
- fournir des EPI dans le cas où le collaborateur occasionnel n'en disposerait pas ;
- assurer la coordination du dispositif par le biais d'un agent référent désigné par le Maire en concertation avec l'agent ;
- associer le collaborateur occasionnel à la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet.

Article 7 – Droits et obligations
Le collaborateur occasionnel est soumis pendant toute la période d'exécution de la présente convention aux droits et obligations applicables aux agents du service public (laïcité, neutralité, probité, dignité, etc.)

Article 8 – Assurances

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_89-DE

Dans le cadre de son contrat d'assurance responsabilité-multirisques, la commune garantit le collaborateur occasionnel sur l'ensemble des points suivants pendant toute la durée de sa collaboration: responsabilité civile ; défense ; indemnisation de dommages corporels ; assistance.

Le collaborateur occasionnel devra justifier de la souscription d'une garantie responsabilité civile et transmettre à la commune une attestation d'assurance le jour de la signature de la présente convention.

Article 9 : Résiliation de la présente convention

En cas de non-respect d'une des clauses de la présente convention, la commune se réserve le droit d'y mettre fin à tout moment et sans préavis, par courrier remis en mains propres par des agents communaux assermentés (Police, ASVP), ou à défaut, par courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception.

Le collaborateur occasionnel devra, le cas échéant, informer la commune de son intention de cesser sa collaboration par courrier ou courriel simple en respectant le préavis d'une durée de deux jours ouvrés .

I. Article 10 : Contentieux

Les litiges individuels nés à l'occasion de la conclusion, l'exécution ou la rupture de la présente convention peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, Hôtel Gilbert, 15 rue de Blossac CS 80541 86020 Poitiers Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

II. Article 11 : Contrôle de légalité

Dans le respect de l'article L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales, la présente convention n'est pas transmise au représentant de l'État dans le département.

Fait à Melle, le ..... , en double exemplaires

Le collaborateur occasionnel,
(personne physique ou personne morale)

Le Maire

Sylvain Griffault

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024
ID : 079-200081511-20240703-D2024_89-DE

Annexe 1

Personnes intervenant sur l'action ~~bénévole~~
.....
du ..... au .....
sous couvert de l'activité de l'association .....,
dont le siège social est : .....
et qui est présidée par : .....

L'association signataire de la présente annexe certifie sur l'honneur :
- que les collaborateurs occasionnels intervenant sur la mission sont à jour de leur cotisation associative ;
- qu'elle dispose d'une couverture sociale et d'une garantie responsabilité civile pour son activité couvrant ses membres participant à la mission ;
- que, dans le cas où la mission les placent en relation avec des mineurs, et sous réserve que cette obligation s'impose à l'association, les bénévoles intervenant sur la mission disposent d'un bulletin n°3 du casier judiciaire ;
- s'assurer que l'état de santé des collaborateurs occasionnels est compatible avec les missions confiées et ne pas rechercher la responsabilité de la commune dans le cas où il serait révélé que la santé du bénévole n'était pas compatible ;
- avoir porté à la connaissance des représentants légaux des bénévoles mineurs l'intégralité des mentions contenues dans la présente convention et son annexe.

L'association signataire de la présente annexe déclare que les personnes suivantes interviendront sur la mission :

Collaborateurs occasionnels majeurs :
Nom – prénom – date de naissance – signature du bénévole

Collaborateurs occasionnels mineurs :
Nom – prénom – date de naissance – signature du bénévole
Nom – prénom du représentant légal – signature

Fait à Melle, le .....

Le/La Président·e de l'association